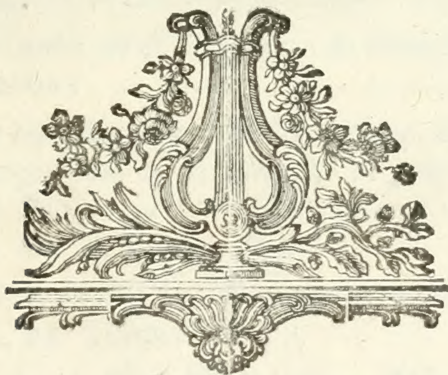


MÉMOIRES
DE LITTÉRATURE,
TIRÉS DES REGISTRES
DE L'ACADÉMIE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES,

Depuis l'année M. DCCLXXX, *jusques & compris l'année* M. DCCLXXXIV.

TOME QUARANTE-SIXIÈME.





A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE DU LOUVRE.

M. DCC. XCIII.

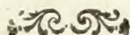


TABLE POUR LES MÉMOIRES.

TOME QUARANTE-SIXIÈME.

*

TABLE.



ADDITION.

Tome XLV, Mémoires, *page* 302, *note (n).*

La mémoire de ce cruel traitement ſe conſerva long-temps ; & on lit à ce ſujet un paſſage remarquable de Didyme : Ἄλλοι δὲ τοὺς Πυθαγόρου διαδόχους πικρῶς αἰκισάμενοι πρόωρον αὐτοῖς ἐπήγαγον θάνατον. *(Ex caten. in pſalm.* CVI, *tom.* III, *pag.* 186.*)*

FAUTE A CORRIGER.

Tome XLV, Mémoires.

Page 313, *lig.* 14 & 15, ſur la néceſſité des mariages précoces & aſſortis, *liſez*, ſur l'inconvénient des mariages précoces & non aſſortis.



MÉMOIRES
DE
LITTÉRATURE,

Tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

REMARQUES

Sur les deux premiers Traités conclus entre les Romains & les Carthaginois.

Par M. le Baron DE SAINTE-CROIX.

POLYBE nous a conservé les deux premiers traités d'alliance que Rome & Carthage firent entr'elles; ils étoient gravés sur des tables d'airain, & déposés au temple de Jupiter-Capitolin, sous la garde des Édiles. L'ancien

Lû le 28 Juin 1782.

idiome latin dans lequel ils étoient écrits, les rendoit peu intelligibles, & sembloit les condamner à un éternel oubli, lorsque cet historien les en tira. Ami de Scipion-Émilien, & lié avec les principaux citoyens de Rome, il dut sans doute à la considération qu'il s'étoit acquise, la connoissance de ces précieux monumens & les secours nécessaires pour en pénétrer le sens, devenu une véritable énigme aux yeux des plus habiles gens de cette ville *(a)*. Que d'obstacles n'eut-il pas ensuite à surmonter pour traduire ces inscriptions ? Il nous en fait lui-même l'aveu qui doit, ce me semble, nous garantir en quelque sorte sa fidélité.

Je ne rapporterai point ici en son entier, le texte de ces deux traités, dont le second n'est proprement qu'une explication du premier. Dans celui-ci, les Romains promettent de ne point naviguer au-delà du beau Promontoire. S'ils s'y trouvoient forcés par la contrariété des vents, ils s'engagent à ne demeurer que cinq jours dans les ports de la domination des Carthaginois, qui étoient alors obligés de leur vendre toutes les choses nécessaires, soit pour le radoub des vaisseaux, soit pour l'usage des sacrifices.

Nous apprenons de Polybe, que le beau Promontoire étoit au nord & vis-à-vis de Carthage *(b)*, ce qui désigne évidemment le cap qui porta ensuite le nom d'Apollon *(c)*, lequel étoit situé à quelque distance de l'ancienne Utique. Les Arabes l'appellent aujourd'hui le cap *Zibeeb*, & les navigateurs Européens, le cap de Porto-Farino. Si l'on plaçoit avec M. d'Anville, dans la presqu'île qui se termine au cap d'Herméum, le beau Promontoire, il se trouveroit à l'est de Carthage contre le témoignage formel de Polybe. Le texte de cet historien permet encore moins de prendre ce même cap pour celui de *Candidum*, aujour-

(a) Polyb. hist. *ed. Ernesti, tom. I, lib. III, p. 282.*

(b) Τὸ μὲν οὖν καλὸν ἀκρωτήριόν ἐστι, τὸ προκείμενον αὐτῆς τῆς Καρχηδόνος πρὸς τὰς ἄρκτους. . . . . c. XXIII, p. 281.

(c) Plin. *l. V, c. II.* Ptolem. *l. IV, c. III, &c.*

d'hui *Ras-el-Abeadh*, & au nord de Bizerte *(d)*. Cette opinion n'eſt fondée que ſur de ſimples conjectures que détruit l'autorité de Polybe.

Les limites preſcrites aux Romains dans le premier traité, furent reſſerrées à leur égard dans le ſecond, où il leur fut défendu non-ſeulement de bâtir des villes & d'exercer la piraterie au-delà du beau Promontoire, mais encore de dépaſſer ceux de Maſtia & de Tarſeium qui étoient, ſelon Polybe, ſitués immédiatement après le premier *(e)*. Tarſeium ſera par conſéquent le cap Serra, le plus ſeptentrional de toute l'Afrique *(f)*, poſition remarquable qui l'aura fait choiſir pour le terme de la navigation des Romains ou de leurs alliés dans cette partie du monde. Le cap Blanc, *Candidum*, à huit lieues de Serra, & le plus proche du beau Promontoire ne peut être que celui de Maſtia, dont le nom ſeul ſubſiſtoit long-temps après dans celui de Muſti, ville qui n'en étoit pas fort éloignée *(g)*. Si l'on préfére à une étymologie orientale de ce mot, une origine grecque, on pourra la dériver de μαςὸς, *terrain élevé*. On appeloit les parties montueuſes de l'Attique, μαςοὶ *(h)*, par une métaphore qui n'eſt pas inconnue dans notre langue, puiſque nous y donnons au ſommet de quelques montagnes ou à certains rochers, le nom de Mammelon.

Les Romains n'avoient, à l'époque des deux traités dont nous parlons, aucun uſage de la navigation. Les témoignages de Polybe, de Tite-Live & de Denys d'Halicarnaſſe, ne nous laiſſent aucun doute ſur cet objet. Il paſſoit même pour certain à Rome, qu'il n'avoit jamais exiſté aucune relation de commerce entre l'Italie & l'Afrique avant la deſtruction de Carthage *(i)*. Le premier de ces

(d) Voyez les obſervations géographiques ſur le royaume de Tunis, *chap. II*. Voyage de Shaw, *tom. I, p. 176, 177, tr. fr.*

(e) Πρόκειται δὲ τῷ καλῷ ἀκρωτηρίῳ, Μαςία, Ταρσήϊον, *p. 284.*

(f) Voyge de Shaw, *t. I, p. 177.*

(g) Anton. *itiner. p. 26, 45, 49.*

(h) Heſych. *lex. in v.* μαςὸς, μαςοί.

(i) *Nullo commercio inter Italicos & Afros, niſi poſt deletam Carthaginem cœpto.* Donat. vit. Terent.

hiſtoriens rapporte même l'article d'un traité fait, vers le temps de l'invaſion de Pyrrhus en Italie, entre les Romains & les Carthaginois, où ceux-ci s'engagent à fournir des bâtimens de guerre & de tranſport *(k)*. A la vérité, Rome y promet auſſi de ſecourir par mer κατὰ θάλατταν, Carthage; mais cela doit s'entendre des troupes deſtinées à combattre ſur les vaiſſeaux, & non pas des navires que les Carthaginois ſeuls s'étoient obligés de donner à leurs alliés, avec tous les vivres néceſſaires pour la campagne. Le ſavant Huet, après avoir avoué qu'il étoit difficile de concilier Polybe avec lui-même, conjecture d'abord que les Romains avoient négligé la marine avant ce dernier traité; il adopte enſuite, ſans réflexion, les faits qui réſultent des conditions des deux premiers, & en conclud que les Romains s'étoient adonnés anciennement au commerce maritine & à la piraterie *(l)*.

On s'imagine bien que M. de Beaufort n'a pas manqué de ſe ſervir de ces mêmes faits pour attaquer le récit des hiſtoriens ſur les premiers ſiècles de Rome *(m)*. Guidé par les principes d'une critique plus éclairée ou moins partiale, M. Fréret trouve une ſolution ingénieuſe à toutes ces difficultés, en établiſſant l'aſſociation des Agylliens, ou Cœrites à Rome par Servius Tullius. En effet, nous voyons qu'ils jouiſſoient très-anciennement des priviléges de citoyen Romain, ſans être néanmoins aſſujettis à aucunes de leurs charges *(n)*. Les habitans de Cœre ou Agylla faiſoient partie des Tyrrhéniens, & c'eſt en cette qualité qu'ils ſe joignirent aux Carthaginois avec ſoixante vaiſſeaux, contre les Phocéens d'Alalia. On ſait que ceux-ci remportèrent la victoire *(o)* vers l'an 540 avant J. C. époque remarquable de la puiſſance maritime des Cœrites.

(k) Polyb. *lib. III, pag. 287.*

(l) Hiſtoire du commerce & de la navigation des anciens, *p. 125.*

(m) Diſſertation ſur l'incert. des premiers ſiècles de Rome, *c. III,* §. 4.

(n) Aul. Gel. *lib. XVI, cap. XIII.*

(o) Hérodot. *l. I, c. CLXVII.*

En ſuppoſant avec M. Fréret cette ancienne aſſociation de ce peuple avec les Romains, on pourra croire que les vaiſſeaux de Rome, dont il eſt queſtion dans les deux premiers traités, & qui y ſont diſtingués de ceux des alliés, ou ſujets de cette république, appartenoient aux Cœrites *(p)*. Mais y a-t-il quelque paſſage formel où on liſe qu'ils furent aſſociés aux Romains, au temps de Servius Tullius, ou même avant l'année de l'expulſion des rois? Sans un pareil témoignage, les obſervations de M. Fréret ne ſeront que des conjectures, auxquelles on ne ſauroit cependant refuſer un certain degré de probabilité. Je ne prétends donc pas les rejeter entièrement; mais qu'il me ſoit permis de chercher dans le texte même de ces fameux traités, un nouveau moyen de diſculper un hiſtorien auſſi grave & auſſi bien inſtruit que Polybe, des contradictions dont on l'accuſe.

Nous liſons dans le premier traité: « que les Carthaginois ne faſſent de dommage ni aux Antiates, aux Ardéates, aux Circéens, aux Terracinéens, ni à aucun autre des Latins, s'ils ſont ſoumis (à la domination Romaine). S'il y en avoit quelques-uns qui ne la reconnuſſent pas, les Carthaginois n'éviteroient pas moins d'attaquer leurs villes *(q)* &c. ». Il eſt facile de remarquer dans cet article, trois peuples d'une condition différente: le premier, allié de Rome, qui habitoit Antium, Ardée, Circé, Terracine & la partie maritime du Latium, ſur laquelle, comme Polybe l'explique, on ſtipule *(r)*; le ſecond, tous les Latins ſujets de Rome *(s)*; & le troiſième, ceux encore du Latium qui étoient libres *(ſ)*, & n'avoient contracté aucune alliance avec les Romains. Ces diſtinctions

(p) Académ. des Inſcr. Hiſtoire, *t. XVIII, p. 111, 112, &c.*

(q).....ΜΗΔ' ΑΛΛΟΝ ΜΗΔΕΝΑ ΛΑΤΙΝΩΝ, ΟΣΟΙ ΑΝ ΥΠΗΚΟΟΙ. ΕΑΝ ΔΕ ΤΙΝΕΣ ΜΗ ΩΣΙΝ ΥΠΗΚΟΟΙ.............*&c.*

(r) Ὑπὲρ ἧς ποιοῦνται τὰς συνθήκας, pag. 186.

(s) Ὅσοι ἂν ὑπήκοοι.

(ſ) Τίνες μὴ ὦσιν ὑπήκοοι.

étant une fois établies, on ne conviendra point avec M. de Beaufort que, suivant ce traité, Rome fut alors maîtresse de toute la côte de la mer, jusqu'à Terracine & même d'Antium, d'Ardée, &c. au contraire on sera persuadé que ces villes n'étoient qu'alliées des Romains.

Ce peuple n'ayant ni marine ni commerce, devoit peu s'embarrasser des conditions relatives à la sûreté d'une navigation qu'il ne connoissoit pas. C'étoit donc au nom de ses alliés & pour eux, qu'il promettoit de n'exercer aucune piraterie au-delà du beau Promontoire. En effet, nous savons que les Antiates avoient autrefois une marine, & que, joints aux Tyrrhéniens, ils exercèrent long-temps le métier de pirate. Ils s'y étoient tellement accoutumés, qu'ils ne l'abandonnèrent même pas quand ils eurent passé sous la domination Romaine *(t)*, l'an 285 de la fondation de Rome, & trente ans après la conclusion du premier traité dont nous parlons. On trouva alors dans le port d'Antium toutes sortes d'agrès & vingt-deux navires longs *(u)*. Les bâtimens de cette espèce, très-propres à la course, & dont Polybe fait mention en expliquant les paroles du premier traité, appartenoient vraisemblablement aux Antiates, qui s'en étoient servis pour rendre leur ville riche & florissante *(x)*. L'opulence d'Ardée, qui lui attira les armes de Tarquin *(y)*, n'avoit peut-être pas d'autre origine, la course étant dans ces temps reculés, presque le seul moyen de s'enrichir.

Les Ardéates contractèrent une alliance avec Rome, la trois cent onzième année de sa fondation *(z)*. Les Laurentins renouvelèrent celle qu'ils avoient avec cette ville, l'an 415 *(a)*. C'est en vertu de ce titre que ces deux peuples méritèrent d'entrer dans le traité que leur

(t) Strab. *lib. IV, pag. 160.*
(u) Dyon. Halicarn. Ant. Rom. *lib. IX, pag. 612.*
(x) Tit. Liv. *lib. II, cap. LXIII.*
(y) Idem, *lib. I, cap. LVII.*
(z) Dyon. Halic. Ant. *lib. XI, pag. 736.*
(a) Tit. Liv. *lib. VIII, cap. XI.*

alliée fit avec les Carthaginois. L'un & l'autre avoient un commerce à protéger; celui de Laurentium devoit être sur-tout considérable, cette ville étant située près de l'embouchure du Tibre *(b)*. Circé ou Circeum, batie sur une hauteur qui étoit baignée par les eaux de la mer *(c)*, retiroit sans doute un grand avantage de cette position. Celle de Terracine, appelée Anxur dans la langue des Volsques *(d)*, sur des rochers *(e)* voisins de la côte ne l'excluoit pas des affaires maritimes; ce qui dut engager les Romains à comprendre les habitans de cette ville & ceux de Circé dans leur traité avec la république de Carthage. Ils reconnurent ce service, en fournissant des pilotes, des matelots & des rameurs à Rome, lorsqu'elle voulut former une marine au commencement de la première guerre Punique.

Il est nécessaire de remarquer ici que depuis Terracine jusqu'à l'embouchure du Tibre, on ne trouvoit que de mauvais mouillages ou de petites anses, & pas un seul bon port, excepté celui d'Antium. C'est pourquoi Strabon nous dit que la plus grande partie des côtes d'Italie étoient sans port *(f)*. Pline assure au contraire que cette belle contrée s'en trouve environnée, & est par-tout d'un facile accès *(g)*. Le géographe grec n'aura sans doute voulu parler que des temps reculés, ou de la nature des côtes d'Italie. L'art les changea en quelque sorte, sous les premiers empereurs Romains; & après que les travaux entrepris par leurs ordres eurent ouvert les ports de Luna, d'Ostie & de Misène dans la partie occidentale d'Ancone, de Ravenne & de Brindes aux rivages opposés, Pline a pu

(b) Dyon. Halic. *lib. I, pag. 35.*
(c) Idem, *l. IV, p. 260.*
(d) Plin. *lib. III, cap. V.*
(e) Horat. *lib. I, sat. V, v. 25.* Sil. Ital. *lib. VIII, vers. 397.*
(f) . . . Τὸ ἀλίμενον, κατὰ τὸ πλεῖστον, lib. VI, pag. 197.
(g) . . . . *Tot maria, tot portus, gremiumque terrarum commercio patens undique.* Plin. lib. III, cap. VI. *Accessu cunctarum gentium facili littoribus portuosis, &c.* Idem, lib. XXXVII, c. LXXVII.

dire que les côtes de sa patrie étoient *portueuses*, pour me servir de l'expression de cet illustre naturaliste.

Dans son second traité d'alliance avec les Carthaginois, Rome ne fait mention qu'en général de ses alliés, sans en nommer aucun. Carthage y rappelle au contraire les peuples qui lui étoient attachés par les liens du sang, c'est-à-dire les Tyriens & les habitans d'Utique; ce qui prouve que ceux-ci étoient alors indépendans de cette république, contre laquelle ils se déclarèrent même dans la révolte des mercenaires *(h)* après la première guerre Punique. Les Carthaginois dans le premier traité n'avoient pensé qu'à dérober aux Romains la connoissance de la partie orientale de la Lybie, & sur-tout, comme le croit Polybe, des lieux circonvoisins de Byzacium & de la petite Syrte, célèbres par leur fertilité *(i)*. Mais la puissance de Rome croissant tous les jours, ils voulurent resserrer, dans le second traité, sa navigation en-deçà du promontoire de Mastia, & l'exclurent encore de tout commerce avec la Sardaigne. Le port de Carthage & tous ceux de Sicile, qui étoient au pouvoir de cette ville, furent les seuls ouverts aux Romains, qui de leur côté permirent aux Carthaginois de venir trafiquer chez eux.

Le principal objet que se proposoit alors Rome dans ses traités avec les Carthaginois, étoit de les empêcher de former aucun établissement dans le Latium, dont la tranquillité intéressoit sa propre sûreté. Les conquêtes que les Carthaginois auroient pu faire dans cette contrée, ne les autorisoient pas, suivant le premier traité, à les conserver ou à s'y établir. Il étoit dit dans le second, que s'ils prenoient quelque ville qui ne fût pas soumise aux Romains dans cette partie de l'Italie, ils en garderoient les habitans & les richesses, mais qu'ils seroient forcés d'abandonner la place conquise. Si au moment de sa prise

---

(h) Polyb. *lib. I, pag. 134, &c.*

(i) Idem, *lib. III, pag. 284.*

elle

elle ſe trouvoit avoir un traité de paix par écrit avec les Romains, quoiqu'elle ne fût pas ſous leur domination, les captifs qu'on y auroit faits ne pourroient être conduits dans aucun port de la dépendance de Rome, & deviendroient libres auſſitôt que les vaiſſeaux qui les tranſporteroient, y auroient abordé. Ces conditions méritent d'être remarquées, parce qu'elles nous font connoître l'état & l'eſprit de ces deux puiſſantes républiques dans des temps ſi reculés. Rome, foible encore, s'y contente de n'avoir pas les Carthaginois pour voiſins dans le Latium, dont elle leur permet cependant de prendre & de ſaccager les villes. Ces derniers, auſſi puiſſans qu'ambitieux, s'arrogent un commerce excluſif, & n'oublient rien pour empêcher qu'on ne forme des liaiſons d'intérêt dans les lieux où ils avoient coutume de faire un trafic avantageux.

Les deux traités, dont il eſt ici queſtion, ne peuvent donc être placés que dans les premiers temps de la république Romaine. Polybe en fixe le commencement à l'an 28 avant l'expédition de Xerxès dans la Grèce, & ſous le conſulat de L. Junius Brutus & de Marcus Horatius, la deux cent quarante-cinquième année de la fondation de Rome. Sans entrer ici dans les difficultés que préſente le texte de cet hiſtorien, je me contente d'abord de remarquer qu'au lieu de Marcus Horatius, Tite-Live & d'autres écrivains s'accordent à donner pour collègue à Brutus, Collatinus, auquel Valerius Publicola fut ſubrogé. Après la mort de Brutus, Lucretius le remplaça dans la même année, & celui-ci étant encore mort, Horatius fut élu à ſa place. La conſécration du capitole, que Polybe attribue aux deux mêmes conſuls, n'eſt cependant point rapportée dans l'année de leur magiſtrature *(k)*. Ne ſeroit-il pas poſſible qu'Horatius eût précédé Collatinus dans le conſulat? Il ne s'agit que d'un déplacement de nom dans les faſtes

(k) Vid. Dodwel, *de Cyclis*, pag. 664, &c.

consulaires ; dont l'exactitude, pour des temps si reculés, n'est pas fort grande.

L'époque précise d'un monument, tel que le premier traité conclu entre les Romains & les Carthaginois, n'auroit pas offert de difficulté, si Polybe y eût trouvé les noms des consuls. Mais on ne laissoit subsister dans les actes publics que celui des Féciaux, comme un passage remarquable de Tite-Live nous l'apprend *(l)*, Polybe n'a donc pas pu faire mention de Brutus & d'Horatius, ni en traduisant littéralement l'endroit du texte des traités, où étoient les principales conditions, ni dans la suite de sa narration, où il rapporte quelques-unes des principales formules. La preuve de ceci est le transport des expressions usitées pour jurer solennellement l'observation des traités; il n'en parle qu'après avoir fait mention de l'alliance que les Romains contractèrent de nouveau avec les Carthaginois au temps de la guerre contre Pyrrhus *(m)*. Ces sermens consistoient, de la part de ceux-ci, à prendre à témoins les dieux de leur patrie, & les autres prononçoient les noms de Jupiter-*Lapis*, de Mars, &, ce qui revient au même, d'Enyalus, avec des cérémonies dont Polybe nous a conservé les détails.

Dodwel rapporte la consécration du Capitole, non au premier consulat d'Horatius, mais au second; ce qui est suffisamment réfuté par le texte de Tite-Live *(n)*, qui s'accorde sur ce point avec Polybe. On a supposé que dans l'ouvrage de ce dernier, il est dit que ce temple fut dédié par les deux consuls Brutus & Horatius. Personne cependant n'ignore qu'un seul faisoit cette cérémonie. Très-instruit des usages civils & religieux de Rome, par son long séjour dans cette ville, Polybe pouvoit-il ne

(l) Spoponderunt consules, legati, quæstores, tribuni militum : nominaque eorum qui spoponderunt adhuc extant, ubi si ex fœdere acta res esset præterquam duorum fecialium non extarent. Lib. IX, cap. V.

(m) Polyb. *l. III, p. 286, 287.*

(n) Tit. Liv. *lib. II, cap. VIII.*

pas ſavoir une choſe qui arrivoit ſi ſouvent, & étoit connue du moindre des citoyens? Il n'eſt pas permis de le préſumer. M. de Villoiſon penſe que l'erreur ne doit être miſe que ſur le compte des copiſtes, & qu'il faut évidemment lire ἐφ' ὧν (pour ὑφ' ὧν) *συνέβη καθιερωθῆναι* καὶ τὸ τοῦ Διὸς ἱερὸν Καπιτωλίνου, c'eſt-à-dire, *ſous leſquels le temple de Jupiter-Capitolin fut conſacré (o).* Il n'y a qu'une ſeule lettre de changée, ἐφ' ὧν, *ſub quibus*, au lieu d'ἀφ' ὧν, *a quibus.* Polybe voulant déſigner l'époque du premier traité par un événement remarquable de l'année où il fut conclu, parle de la conſécration de ce temple ſous le conſulat de Brutus & d'Horatius, ſans ajouter qu'elle avoit été faite par ce dernier; circonſtance abſolument étrangère à ſon objet.

M. Hooke frappé des difficultés que j'ai tâché de réſoudre, n'adopte point dans ſon Hiſtoire Romaine l'époque du premier traité, telle que Polybe l'a rapportée, & la place après la conquête du pays des Latins & de celui des Volſques, ſous le conſulat de Valérius-Corvus & de Popilius-Lœna, l'an 405 de la fondation de Rome. Le ſavant Anglois s'appuie d'un paſſage de Tite-Live, où celui-ci, à la vérité, rapporte l'ambaſſade des Carthaginois & le traité que l'on conclut alors avec eux *(p);* mais où il ne dit point que ce fut la première fois que Rome eût fait alliance avec ce peuple, ni le premier traité qui eût exiſté entre lui & la république Romaine. Au contraire, on lit dans ſon hiſtoire, que ſous le conſulat de P. Cornelius & de Q. Martius, l'alliance avec Carthage fut renouvelée pour la troiſième fois *(q);* ce qui ſuppoſe trois traités. Tite-Live devoit avoir parlé des deux premiers dans ſon ſeizième livre, où il remontoit à l'origine de Carthage & à ſes démêlés avec Hiéron, roi de Syracuſe.

(o) Lib. III, tom. I, cap. XXII, pag. 282.
(p) Tit. Liv. *lib VII, cap. XXVII.*
(q) Cum Carthaginenſibus eodem anno fœdus tertio renovatum. Lib. IX, cap. XLIV.

Avant la première guerre Punique, l'historien Romain faisoit mention d'un autre traité *(r)* qui, conséquemment, devoit être le quatrième, suivant sa manière de compter. Cependant nous n'en trouvons dans l'ouvrage de Polybe que trois : l'époque du premier a déjà été fixée ; celle du second remonte à l'an 324 ; celle du troisième au temps du passage de Pyrrhus en Italie, c'est-à-dire, vers l'an 474. L'épitome de Tite-Live pourroit faire placer la conclusion de ce troisième traité deux ans plus tard, après la seconde bataille de ce prince contre les Romains, & qui le força à quitter l'Italie : mais le témoignage de Polybe ne permet pas d'embrasser une semblable opinion, puisqu'il prouve que les Carthaginois renouvelèrent cette dernière alliance avant que Pyrrhus leur eût suscité la guerre en Sicile *(s)*.

Leur établissement dans cette ville paroît avoir précédé la fondation de la monarchie des Perses, ou du moins, n'être pas fort éloigné du commencement de cette monarchie *(t)*. On sait que les armes de Carthage reçurent un grand échec en Sicile l'année que se donna la bataille de Salamine *(u)*, la première de la LXXV.e olympiade *(x)* deux cents soixante-quatorze ans après la fondation de Rome, suivant le calcul Varronien. Malgré ce fait authentique, Tite-Live n'a pas craint de mettre sous le consulat de T. Quintus & de C. Julius, l'an 324 de la même ère, la première expédition des Carthaginois en Sicile *(y)*.

Cet historien a si souvent cité & même traduit l'ouvrage de Polybe *(z)*, qu'on ne le peut soupçonner de n'y avoir

---

(r) Epitom. *lib. XIII.*

(s) Lib. III, pag. 286.

(t) Voyez l'Histoire universelle, par une société de gens de lettres, *tome XII, page 3.*

(u) Hérod. *lib. VII, c. CLXVI,* Diod. *lib. XI, n.° 24.*

(x) Vid. Corsini, *fast. attic.* t. III, p. 164, 165.

(y) *Tum primùm. . . in Siciliam exercitum trajecère.* Lib. IV, c. XXIX.

(z) Lib. XXX, cap. XLV; lib. XXXIV, c. L; l. XXXVI, c. XXXI; lib. XXXIX, c. LI, &c. *Vid. Urs. not. in legat.*

pas lû le premier traité dans lequel les Carthaginois promettent aux Romains de les faire jouir en Sicile des mêmes droits qu'eux. Tite-Live a donc voulu contredire Polybe, dont il tâche d'affoiblir l'autorité relativement aux affaires des Romains, lorsque la Grèce n'en a point été le théâtre *(a)*; mais la fidélité de cet écrivain est assez justifiée par tout ce que j'ai déjà rapporté. Elle auroit été suspecte avec raison, si l'époque assignée par Tite-Live au premier établissement des Carthaginois dans la Sicile, étoit véritable, puisqu'ils y seroient arrivés soixante-dix-neuf ans après le traité qui les suppose maîtres de plusieurs Places dans cette île.

(a) *Non incertus auctor, quum omnium Romanorum rerum, tum præcipuè in Græciâ gestarum...*, lib. XXX, cap. x.



MÉMOIRE SUR L'ÉPOQUE DE L'EXPÉDITION DE CYRUS LE JEUNE.

Par M. LARCHER.

Lû le 23 Juin 1780.

TOUT le monde convient de l'utilité de l'Hiſtoire ; mais ſans une connoiſſance exacte des lieux où ſe ſont paſſés les événemens qu'elle raconte, cette partie ſi intéreſſante de la Littérature, qui a tant d'influence ſur ſes autres branches, n'eſt plus qu'un labyrinthe tortueux dont il eſt impoſſible de ſortir. La Géographie nous préſente le fil heureux qui doit ſervir à guider nos pas, & le flambeau de la Critique éclaire notre marche & nous empêche de nous égarer.

Ce n'eſt pas aſſez de s'être familiariſé avec le lieu de la ſcène, il faut encore connoître l'ordre & l'enchaînement des événemens. Sans cet ordre, l'hiſtoire n'eſt plus qu'un amas confus de faits indigeſtes qui ſe combattent les uns les autres. Un chaînon briſé, le rapport des parties au tout ne s'aperçoit plus : les proportions détruites, l'édifice n'a point de grâces ; & s'il manque par les fondemens, il s'écroule de toutes parts. Cette vérité n'eſt malheureuſement que trop commune dans l'hiſtoire ancienne & même dans la moderne. Ces principes, que je crois inconteſtables à l'égard de l'hiſtoire générale, le ſont encore davantage lorſqu'il s'agit d'un événement mémorable. Il ne ſuffit pas que toutes ſes parties en ſoient bien liées & bien coordonnées entr'elles, il faut auſſi montrer le rapport qu'il a avec le reſte de l'hiſtoire. Sans ce rapport, l'hiſtoire d'un événement particulier, quoique fidèle, paſſe avec raiſon pour un roman, parce qu'elle eſt en contradiction avec

les temps qu'on lui aſſigne. Déplacez, par exemple, la conjuration de Catilina ou celle de Veniſe; elles ne pourront être crues des perſonnes judicieuſes qui aiment à ſe rendre raiſon de leurs lectures, & ne ſeront à leurs yeux que d'ingénieuſes fictions.

L'expédition de Cyrus le jeune & la retraite des dix mille Grecs qu'il avoit pris à ſa ſolde, nous offrent un exemple bien remarquable de cette vérité. Si vous mettez cette expédition trop haut, la guerre du Péloponnèſe n'eſt point terminée; les Grecs, animés les uns contre les autres, prennent parti pour ou contre les Athéniens; Cyrus, avec tous ſes tréſors, ne pourra lever des troupes chez eux, & les Lacédémoniens, malgré le deſir qu'ils ont d'obliger ce prince, ne peuvent ni lui donner du ſecours, ni conniver à ceux que voudroient leur envoyer leurs alliés. Si vous la placez trop bas, les Lacédémoniens recommencent la guerre avec les Perſes; la diſcorde, fomentée par l'or des Perſes, ſe met parmi les Grecs; ceux-ci reprennent les armes, & l'expédition ne peut avoir lieu. Si vous lui aſſignez un temps trop court, les événemens preſſés, entaſſés, n'ont plus de vraiſemblance & fourniſſent ample matière au pyrrhoniſme.

C'eſt à la chronologie à nous éclairer ſur tous ces points, c'eſt elle qui coordonne les parties de l'hiſtoire entr'elles & avec le tout; c'eſt l'eſprit vivificateur qui anime cette maſſe inerte, & qui y répand, avec le principe de vie, les grâces & l'agrément. Mais par elle-même, cette ſcience eſt aride; triſtement occupée de calculs, elle n'a rien d'agréable. Je la comparerois volontiers aux calculs algébriques qui nous mènent par des routes ſemées de ronces & d'épines aux vérités les plus utiles.

L'expédition de Cyrus & la retraite des dix mille ſont comptés, avec raiſon, parmi les événemens les plus mémorables de l'hiſtoire ancienne. Mais quel eſt le temps précis où a commencé cette expédition? Diodore de

Sicile le *(a)* fixe sous l'archontat d'Exænétus, c'est-à-dire, la quatrième année de la XCIV.^e^ olympiade : cet historien a été suivi aveuglément par Usher, archevêque d'Armagh, Simson, le père Petau, Dodwell, le père Corsini, clerc-régulier des Écoles pies ; en un mot, par nos plus habiles chronologistes. J'ose avancer qu'ils se sont tous trompés avec lui. Un passage de Xénophon a induit Diodore de Sicile en erreur, & ce même passage, joint à l'autorité de cet historien, a occasionné la méprise de ces savans : un peu plus d'attention au texte de Xénophon les auroit empêchés d'y tomber.

On sait par Diodore de Sicile *(b)*, & par l'auteur de la *(c)* chronique de Paros qui écrivoit plus de deux siècles avant Diodore, que Xénophon remit les troupes Grecques à Thimbron la première année de la XCV.^e^ olympiade, sous l'archontat de Lachès. Or, cette jonction n'a pu avoir lieu qu'au commencement du printemps de cette année, c'est-à-dire, au commencement du dixième mois de la première année de cette olympiade, & à la fin du troisième mois de l'an 4315 de la période Julienne. Il s'ensuit donc que si l'on n'employa que quinze mois tant à l'expédition qu'à la retraite, comme le dit Xénophon à la fin du dernier livre, il s'ensuit, dis-je, que Cyrus a dû se mettre en marche au commencement de janvier de l'an 4314, c'est-à-dire, au commencement du septième mois de la quatrième année de la XCIV.^e^ olympiade, Exænétus étant alors archonte, comme le dit aussi Diodore de Sicile.

Je sais que les hivers ne sont pas aussi rigoureux dans l'Asie mineure que dans nos climats, & qu'ils le sont encore moins du côté de Babylone. Cependant, on ne voit pas qu'en ce pays même, les troupes entrent jamais

---

(a) Diodor. Sicul. *lib. XIV, §. 19, t. I, pag. 654.*

(b) Idem, *lib. XIV, §. 37, tom. I, pag. 671.*

(c) Marmora Oxoniensia, *Epoch. LXVII, pag. 31.*

en

en campagne dans cette ſaiſon. Mais indépendamment de cette obſervation, les calculs de Xénophon s'oppoſent manifeſtement à cette hypothèſe. On n'a pas pris garde que lorſque cet hiſtorien bornoit l'expédition & la retraite à quinze mois, il vouloit ſeulement parler du départ de Sardes juſqu'à l'arrivée des Grecs à Cotyore. Ce qui a trompé les chronologiſtes, c'eſt qu'il a placé ce calcul à la fin du dernier livre: en voici la preuve.

Si l'on calcule toutes les marches & tous les ſéjours depuis Sardes juſqu'à la bataille, on trouvera juſte ſix mois; mais Xénophon n'a point parlé du temps que mirent les troupes Grecques à ſe rendre d'Éphèſe à Sardes; car l'expédition commença proprement à Éphèſe, comme on le voit *(livre II, page 163, ligne 34)*. Il n'a point fait auſſi mention de celui qu'on employa tant à paſſer les montagnes de Cilicie qu'à délibérer ſur la manière dont on le feroit. Il n'a rien dit non plus du ſéjour à Carmande, occaſionné par la querelle qui ſurvint entre Cléarque & les troupes de Ménon. Enfin, il n'a point fait entrer en ligne de compte le temps que l'on mit à examiner la conſpiration d'Orontas & à juger le coupable. On en trouve la preuve dans la prédiction que fit le devin Silanus, qu'on ne combattroit pas dans les dix jours. On ne peut accorder moins d'un mois pour toutes ces actions: on a donc ſept mois depuis le départ d'Éphèſe juſqu'au champ de bataille. Maintenant Xénophon dit lui-même *(livre V, page 209, ligne 30)*, que l'armée fit, dans ſa retraite depuis le champ de bataille près de Babylone juſqu'à Cotyore, 620 paraſanges, c'eſt-à-dire, 18600 ſtades en cent vingt-deux marches, dans l'eſpace de huit mois. Si l'on ajoute à ces huit mois les ſept précédens, on aura quinze mois juſte depuis le départ d'Éphèſe juſqu'à l'arrivée des troupes à Cotyore; ainſi dans le calcul qu'a placé Xénophon à la fin du ſeptième livre, cet auteur n'a eu en vue que le temps que les troupes employèrent à ſe rendre d'Éphèſe à Cotyore, & il n'y

comprend point celui qui s'écoula entre le départ de Cotyore & la jonction des troupes Grecques à celles de Thimbron. Mais comme la retraite ne finit qu'au moment de cette réunion, & qu'il se passa dans cet intervalle beaucoup d'événemens & un temps considérable, le savant archevêque d'Armagh qui a senti cette difficulté, a cru la résoudre en n'accordant aux Grecs que cinq mois pour le temps qu'ils mirent à se rendre de Cunaxa où se donna la bataille, à la ville de Cotyore *(d) Cotyora venerant octo, vel quinque potius, ut series historiæ postulare videtur, post pugnam mensibus.* Le témoignage précis de notre historien contredit manifestement cette supposition.

On pourroit m'objecter que les chiffres ont été souvent altérés par les copistes, & qu'on rencontre de pareilles erreurs dans Xénophon lui-même. Je ne disconviens pas que de telles erreurs ne soient très-fréquentes dans les écrits des anciens; mais il ne peut y en avoir en cette occasion: le détail des marches & des séjours, depuis la bataille de Cunaxa jusqu'à l'arrivée des troupes à Cotyore, en est une preuve sans replique.

Si on veut se donner la peine de les calculer, on trouvera qu'elles se montent à cinq mois & vingt-sept jours. Xénophon dit que *(e)* l'armée séjourna un mois aux environs de Trébisonde; & son témoignage est appuyé par celui de Diodore de Sicile *(f)*. On sentira aisément que ce séjour ne peut avoir été moindre, si l'on fait attention qu'on fut obligé d'attendre près de cette ville le retour de Chirisophe, qui étoit allé à Byzance trouver Anaxibius, amiral de Lacédémone, & que les troupes ne partirent que parce qu'elles s'impatientoient du retard de ce général, & qu'elles ne pouvoient plus trouver de vivres ni dans le voisinage du camp, ni même à plusieurs journées.

(d) Usserii, *Annal. vet. & novi testamenti*, pag. 127.

(e) Xenoph. *Expedit. Cyri*, lib. IV, pag. 202, lin. 12.

(f) Diodor. Sicul. *lib. XIV*, §. 30, *p.* 665.

Xénophon n'a point déterminé combien de temps on séjourna sur les bords du fleuve Zabatus. Les Grecs eurent en ces lieux de violens soupçons contre Tissapherne. Cléarque s'aboucha avec ce satrape, & eut une conférence avec lui qui fut suivie d'un souper. Le général Grec passa la nuit dans le camp des Perses, & ne revint au sien que le lendemain. Il convoqua, à son arrivée, l'assemblée des troupes; & après qu'on y eût discuté la réponse de Tissapherne & les propositions de Cléarque, on permit à celui-ci de retourner auprès des Perses avec cinq généraux, vingt capitaines & environ deux cents soldats. Ils ne furent pas plutôt arrivés, qu'on arrêta les généraux & qu'on fit main-basse sur les capitaines & les soldats qui les avoient accompagnés. Les troupes consternées de se voir sans chefs, passent la nuit dans la plus grande affliction. Xénophon assemble les capitaines qui avoient servi sous Proxène, relève par ses discours leur courage abattu; ils le choisissent pour les commander. On convoque ensuite les autres généraux & capitaines; on élit des commandans & des capitaines en la place de ceux qu'on avoit perdus; on appelle ensuite toutes les troupes à une assemblée générale; enfin, l'on prend les mesures les plus justes pour faire route de la manière la moins dangereuse.

Xénophon n'a pas fixé non plus la durée du séjour que fit l'armée dans des villages de l'Arménie occidentale, au centre desquels étoit une maison royale. Comme les troupes avoient essuyé dans les marches précédentes des fatigues incroyables, dans la saison la plus rigoureuse de l'année, & dans un pays que les montagnes rendent très-froid, quoiqu'il soit situé entre le 37.e & le 40.e degré de latitude, selon les cartes de M. d'Anville, on dut y faire un séjour assez long pour rétablir les troupes, dont les forces étoient épuisées. Ces deux séjours ne peuvent avoir été moindres d'un mois : cela fait par conséquent huit mois en tout, pour le temps qu'on employa à se rendre du champ de bataille près de Babylone à Cotyore.

Le calcul de Xénophon eſt donc juſte, & l'archevêque d'Armagh a eu tort de le réduire à cinq mois.

Henri Dodwell, qui nous a donné un excellent ouvrage ſur les cycles des anciens, a ſuivi une route différente de celle d'Usher, & s'eſt égaré de même que ce ſavant. Il ſuppoſe dans ſes Annales de Xénophon, *(pages 242 & 243)* que les quinze mois employés à cette expédition doivent finir au moment où les Grecs ſe mettent au ſervice de Seuthès : *Annumque unum & tres præterea menſes illius expeditionis fuiſſe, vel Xenophon ipſe teſtis eſt, vel potiùs fortaſſe Themiſtogenes : nempè dum redirent ad Seuthem, quem principem ultimum numerat earum quas in illa expeditione peragraverant regionum.* Mais il eſt ſuffiſamment réfuté par le calcul précédent, qui prouve que les Grecs mirent quinze mois à ſe rendre d'Éphèſe à Cotyore ; & il réſultera de celui que je vais préſenter, que, depuis l'arrivée des troupes à Cotyore juſqu'au temps où elles ſervirent Seuthès, il ſe paſſa encore au moins cinq mois. Il s'enſuit que Dodwell a dû abréger le temps des ſéjours & rendre les marches de l'armée plus longues que ne les fait Xénophon, quoiqu'elles ne paroiſſent peut-être que trop longues à tout lecteur attentif.

J'ai remarqué que la retraite ne finit que lorſque les Grecs ſe joignirent à Thimbron. Suivons-les maintenant depuis leur arrivée à Cotyore juſqu'à cette époque.

Ils ſéjournèrent à Cotyore quarante-cinq jours ; ils ſe rendirent enſuite en deux jours à Sinope, ſéjournèrent cinq jours à Harméné, port de cette ville, après quoi ils arrivèrent à Héraclée en trois jours. Il y eut près de cette ville des troubles dans l'armée. On demanda aux habitans de l'argent : ils promirent d'en délibérer, afin de gagner du temps ; ils retirèrent dans la ville les effets qu'ils avoient à la campagne, & ſe mirent en état de défenſe. Chiriſophe fut dépoſé ; les troupes ſe partagèrent en pluſieurs bandes, & l'on appaiſa les Héracléens, qui fournirent de leur côté des vaiſſeaux. Ces évènemens

exigèrent un temps considérable que Xénophon n'a point déterminé.

Les troupes se rendent par mer au port de Calpé, les Arcadiens les premiers, Xénophon après eux avec ses soldats, & Chirisophe prend la route de terre. Xénophon n'a point fixé le temps qu'on y employa.

Les Arcadiens arrivés au port de Calpé vont piller les Bithyniens, sont battus & réduits à la dernière extrémité. Xénophon apprend leur malheur, marche à leur secours, les dégage & les ramène à Calpé. Le lendemain on enlève les morts & on leur donne la sépulture, après quoi on retourne à Calpé. Il en fallut sortir pour aller chercher des vivres; mais les victimes n'étant point favorables, on resta dans le camp plusieurs jours. Enfin une partie des troupes, pressée par la faim, se mit en marche, malgré les augures, pour piller les villages voisins; elles furent battues, & ceux qui échappèrent se réfugièrent sur une colline. Xénophon sacrifie, vole à leur secours & les ramène. A peine de retour au camp, la garde avancée est taillée en pièces par les Bithyniens; l'alarme se répand; on passe la nuit sous les armes, & le lendemain on choisit pour camper une position plus avantageuse. On se retranche: les victimes étant enfin devenues favorables, on sort pour donner la sépulture aux morts, & les ennemis sont battus; on retourne ensuite à Calpé, d'où l'on fait tous les jours des excursions dans la Bithynie. Le séjour de l'armée en ces lieux est si long, que les peuples voisins croient que les Grecs vont s'y établir & y fonder une ville. Ces peuples s'empressent de rechercher l'amitié des troupes, & ce bruit s'accrédite tellement, que les vaisseaux qui voguent sur cette mer, relâchent à Calpé & y apportent des provisions. L'abondance règne alors dans le camp. Enfin Cléandre, gouverneur de Byzance, vient mouiller à ce port. Il survient de la mésintelligence entre ce gouverneur & les troupes, à l'occasion d'un décret qu'elles avoient fait. Cette affaire auroit pu avoir des suites très-

fâcheuſes, ſi Xénophon ne l'eût accommodée avec ſa prudence ordinaire. Cléandre fait amitié avec Xénophon, & ſouhaite lui-même de ramener l'armée en Grèce; mais les auſpices s'y oppoſent : il ſacrifie inutilement dans ce deſſein pendant trois jours; enfin il l'abandonne.

Les troupes partent enſuite de Calpé, mettent ſix jours à ſe rendre à Chryſopolis, où elles ſéjournent ſept jours. Elles s'embarquent & ſe rendent à Byzance. Elles n'y ſont pas plutôt arrivées qu'Anaxibius les oblige à camper hors des murs. Elles en ſortent; mais mécontentes des propoſitions de cet amiral, elles forcent les portes & rentrent dans la ville, dans l'intention de la ſaccager. Xénophon calme leur emportement & les en fait ſortir de nouveau. Sur ces entrefaites, Cyratadès vient prier les troupes de le nommer leur général; il leur promet de les mener dans un lieu de la Thrace, où elles s'enrichiront, & s'engage à les nourrir juſqu'à ce qu'elles y ſoient arrivées. Ses offres ſont acceptées; mais n'étant pas en état de fournir aux ſoldats leur ſubſiſtance, on lui déclare au bout de deux jours qu'il n'aura point le commandement. Xénophon ſe diſpoſe à partir & s'embarque avec Anaxibius. Arrivés à Parium, l'amiral de Lacédémone envoye ſommer Pharnabaze de tenir ſes engagemens. Ce ſatrape l'avoit prié de tranſporter les troupes d'Aſie en Europe, & lui avoit fait à ce ſujet de très-grandes promeſſes; mais comme Anaxibius n'étoit plus en charge, Pharnabaze manque à ſa parole. Cet amiral, réſolu de ſe venger, envoie Xénophon à Périnthe, avec ordre de raſſembler les Grecs, dont quelques-uns s'étoient déjà diſperſés, & de repaſſer avec eux inceſſamment en Aſie. Xénophon ſe rend à l'armée, la mène à Périnthe & raſſemble des vaiſſeaux de tranſport. Sur ces entrefaites arrive Ariſtarque, qui avoit ſuccédé à Cléandre dans le gouvernement de Byzance, dont Périnthe étoit une dépendance. Ce nouvel Harmoſte, gagné par Pharnabaze, défend aux maîtres des navires de tranſporter les Grecs en Aſie, & aux Grecs d'y paſſer, & menace

de couler à fond tous ceux qui voudroient tenter de le faire. On se désiste de ce projet.

Seuthès, prince de Thrace, avoit fait prier précédemment Xénophon de l'aider à soumettre ses sujets qui ne vouloient pas le reconnoître pour leur roi. Ce général, qui jusqu'alors avoit été sourd à ses prières, crut en ce moment devoir les écouter. Il va le trouver avec des hommes de confiance de la part des autres généraux, fait avec lui des conventions, qui sont ensuite ratifiées par l'armée : elle entre enfin au service de ce prince.

Je mets trois mois pour tous ces évènemens, & je suis persuadé que, si l'on veut faire attention à leur multiplicité, on trouvera mon calcul bien modéré. Ajoutons à ces trois mois quarante-cinq jours de séjour à Cotyore, cinq jours pour se rendre de Cotyore à Sinope, & de cette dernière ville à Héraclée, cinq jours de séjour à Harméné, port de Sinope, six jours pour se rendre de Calpé à Chrysopolis, & sept jours de séjour à Chrysopolis ; & l'on aura cinq mois & huit jours.

On fut deux mois dans le cœur de l'hiver à soumettre la Thrace, comme on le voit *(liv. VII, page 242, lig. 10)*. Seuthès se voyant affermi sur le trône, & croyant n'avoir plus besoin des Grecs, ne leur donna qu'une partie de leur paye. Ceux-ci, mécontens de ce manquement de foi, refusent de sortir du pays qu'on ne leur ait donné le restant de leur solde. Charminus & Polynicus, députés de Lacédémone, qui étoient venus pour engager l'armée à se mettre au service de cette république, appuient leurs demandes : Seuthès est contraint de tenir ses engagemens. L'armée s'embarque enfin, passe en Asie, & après plusieurs évènemens de peu de conséquence, elle se joint aux troupes de Thimbron. Il faut au moins deux mois pour toutes ces actions. Il s'est donc passé neuf mois & huit jours depuis l'arrivée des Grecs à Cotyore jusqu'à leur jonction avec ce général; l'expédition & la retraite ont donc été de deux ans & quelques jours. On ne peut douter que

cette jonction ne se soit faite au commencement du printemps, c'est-à-dire à la fin de mars, ou au commencement d'avril de la première année de la XCV.e olympiade, sous l'archontat de Lachès, comme l'attestent les Marbres d'Oxford & Diodore de Sicile. L'expédition a donc dû commencer à la fin de mars de la troisième année de la XCIV.e olympiade sous l'archontat de Micion; *ce qu'il falloit prouver.*

Quoique ces preuves me paroissent sans replique, je vais en ajouter une autre que je tire de l'ordre & de la succession des amiraux de Sparte. On sait qu'ils étoient un an en charge. Lorsque les Grecs partirent de Sardes, Samius étoit alors amiral, & les éphores lui enjoignirent de seconder Cyrus de tout son pouvoir, comme le dit Xénophon au commencement du troisième livre de son Histoire grecque. Anaxibius l'étoit lors de l'arrivée des troupes Grecques à Trébisonde, & Polus étoit déjà en charge, lorsque ces mêmes troupes se joignirent à l'armée de Thimbron.

Si l'on fait commencer l'expédition le 1.er janvier de l'an 4314 de la période Julienne, quatre cents ans avant notre ère, qui répond au septième mois de la quatrième année de la XCIV.e olympiade, comme y sont forcés, ceux qui n'admettent que quinze mois pour toute l'expédition, il s'ensuivra que Samius n'étoit plus alors amiral, contre le témoignage exprès de Xénophon.

Je vais maintenant présenter le tableau en raccourci de l'expédition & de la retraite, d'après ces principes que je crois incontestables. Mais je crois utile de le faire précéder de quelques réflexions.

1.° Le père Pétau met Euclides pour archonte en la place de Micion en la troisième année de la XCIV.e olympiade; mais il est réfuté par Diodore de Sicile *(g)*, & par la dernière édition des Marbres d'Oxford, revue

(g) Xénoph. *Exped. Cyri*, lib. V, initio.

avec

avec ſoin ſur les Marbres même par M. Chandler. On y lit : époque 66 ; depuis que Téleſtès de Sélinonte a remporté le prix à Athènes, Mycon étant archonte, il y a cent trente-huit ans. Ajoutez 264 à ce nombre, qui eſt l'année avant notre ère, d'où part l'auteur de cette chronique comme d'un point fixe pour établir ſes calculs, & vous aurez l'an 402 avant J. C. qui répond à l'an 4312 de la période Julienne, & à la troiſième année de la XCIV.^e olympiade :

2.° Il n'eſt pas hors de propos de connoître l'accord de la période Julienne avec les olympiades & l'année civile des Athéniens. Avant la réforme du calendrier, l'année Athénienne commençoit à la nouvelle lune après le ſolſtice d'hiver, & s'accordoit avec cette période. Mais l'ennéadécactéride, ou cycle de dix-neuf ans, de Méton ayant été introduit à Athènes la quatrième année de la LXXXVIe olympiade, les Athéniens commencèrent leur année à la nouvelle lune après le ſolſtice d'été. Leur année s'accorda alors avec les olympiades; mais la période Julienne la précéda de ſix mois. Ainſi les ſix premiers mois de l'année Athénienne répondirent aux ſix derniers mois de l'année de la période Julienne; & les ſix derniers mois Athéniens concoururent avec les ſix premiers mois de l'année ſuivante de la même période. Cette remarque eſt d'autant plus importante que les chronologiſtes, faute d'avoir fait cette attention, font rapporter toute une année de cette période à une année entière Olympique ou Athénienne, & placent des faits dans une année de cette période, qui ſont de la précédente ou de la ſuivante.

La récapitulation des principaux évènemens de l'expédition de Cyrus & de la retraite des Grecs, par où je crois devoir finir ce Mémoire, m'en fournit la preuve.

Les Grecs partent d'Éphèſe à la fin de mars ou au commencement d'avril de l'an 4313 de la période Julienne, quatre cents un ans avant notre ère, qui répond à la fin du neuvième mois, ou au commencement du dixième de

la troisième année de la XCIV.e olympiade & de l'année civile des Athéniens, Micion étant alors archonte.

La bataille de Cunaxa se donna sur la fin d'octobre de la même année 4313, qui répond à la fin du quatrième mois de la quatrième année de la XCIV.e olympiade, Exænétus étant alors archonte.

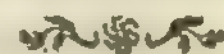
Les Grecs arrivèrent en Arménie à la fin de janvier ou au commencement de février de l'an 4314 de la période Julienne, quatre cents ans avant notre ère, le septième ou huitième mois de la quatrième année de la XCIV.e olympiade, sous l'archontat du même Exænétus.

Les troupes arrivèrent à Cotyore au commencement de juillet de l'an 4314 de la susdite période, qui répond au commencement de la première année de la XCV.e olympiade, Lachès étant alors archonte.

Les Grecs entrèrent au service de Seuthès à la fin de novembre, ou au commencement de décembre de l'an 4314 de ladite période; c'est-à-dire, à la fin du cinquième mois ou au commencement du sixième de la première année de la XCV.e olympiade.

Enfin, les Grecs servirent deux mois sous Seuthès, & se joignirent deux autres mois après à l'armée de Thimbron; c'est-à-dire, à la fin de mars ou au commencement d'avril de l'an 4315 de la période Julienne, trois cents quatre-vingt-dix-neuf ans avant notre ère, qui concourent avec la fin du neuvième ou avec le commencement du dixième mois de la première année de la XCV.e olympiade, Lachès étant archonte depuis neuf mois.

Les Grecs étant partis d'Éphèse au commencement d'avril de l'an 4313 de la période Julienne, quatre cents un an avant notre ère, & s'étant joints à Thimbron au commencement d'avril de l'an 4315 de la période Julienne, trois cents quatre-vingt-dix-neuf ans avant notre ère, il s'ensuit que les Grecs ont employé deux ans juste à cette expédition.



MÉMOIRE SUR PHIDON ROI D'ARGOS,

Où l'on concilie la Chronique de Paros avec la Chronologie d'Eusèbe.

Par M. LARCHER.

Lû le 21 Novembre 1780.

PHIDON, roi d'Argos, & l'un des descendans d'Hercule, a joui d'une très-haute réputation. Il s'est rendu recommandable par plusieurs inventions utiles; & si son ambition ne l'eût point porté à des excès condamnables, son nom, transmis avec éloge par les écrivains postérieurs, seroit placé parmi ceux des grands princes qui ont été les bienfaiteurs du genre humain. Il réunit *(a)* sur sa tête l'héritage entier de Téménus, qui avoit été dispersé, & devint par ce moyen le plus puissant prince qui fut alors en Grèce. Il attaqua les villes dont s'étoit emparé Hercule, s'en rendit le maître, & voulut célébrer les jeux qu'avoit institués ce héros, & entr'autres les jeux Olympiques. Ces derniers jeux, interrompus depuis la mort d'Hercule, avoient été rétablis par Iphitus, & célébrés depuis ce temps-là sans aucune interruption. Mais comme les vingt-sept premiers ne furent point inscrits sur les registres publics, on n'en tint aucun compte, & l'on ne commença à dater des olympiades que du moment où elles furent enregistrées; c'est-à-dire, de celle où Corœbus fut vainqueur, & qui fut regardée comme la première.

Les Éléens étoient en possession d'inviter le reste de la Grèce à ces jeux, d'en régler le cérémonial, d'y faire

(a) Strab. *lib. VIII, pag. 549,* A.

obſerver l'ordre, en un mot d'y préſider. Les Piſéens, jaloux *(b)* de tout temps des Éléens, voyoient de mauvais œil cette prérogative; mais ne ſe ſentant point aſſez forts pour l'enlever aux Éléens, ils appelèrent à leur ſecours Phidon, qu'Hérodote nous peint *(c)* comme le plus inſolent de tous les Grecs. Ce prince ſaiſit avec empreſſement cette occaſion d'augmenter ſa célébrité; il chaſſa les agonothètes des Éléens, & préſida en leur place avec les Piſéens. Pauſanias, qui nous inſtruit de ces particularités, nous apprend que cela arriva en la VIIIe olympiade: cette olympiade répond à l'an 748 avant l'ère chrétienne. D'un autre côté, les Marbres d'Oxford placent Phidon ſous l'archontat perpétuel de Phéréclès, en l'an 631 qui concourt avec l'an 895 avant J. C. ce qui fait une différence de cent quarante-ſept ans. Lydiat la ſuppoſoit de cent ſoixante-quinze ans, parce qu'il faiſoit remonter les olympiades vingt-huit ans plus tôt que ne le font les plus habiles chronologiſtes. Mû par ces raiſons & par quelques ſynchroniſmes, ce ſavant ſe perſuadoit qu'il y avoit eu deux Phidons, de même qu'il y avoit eu deux Minos, rois de Crète. M. Fréret ſe fondant ſur pluſieurs époques différentes qu'on trouve chez les anciens, concernant ce roi, concluoit qu'il *(d)* y avoit eu trois princes de ce nom. Je prouverai dans la première partie qu'il n'y a eu qu'un ſeul Phidon qui ait eu de la célébrité, & que s'il y en a eu un autre, il ne s'eſt diſtingué par aucune action d'éclat. Dans la ſeconde, je diſcuterai les principales opinions ſur l'époque de ſa naiſſance, & j'établirai celle qui me paroît la plus vraiſemblable, relativement à la chronologie d'Hérodote. Dans la troiſième, j'examinerai les rapports de cette époque avec celle de la naiſſance d'Hercule, dont Phidon deſcendoit en ligne directe.

(b) Pauſan. Eliacorum poſter. *ſive lib. VI, cap. XXII, pag. 509.*

(c) Herodot. *lib. VI,* §. *127.*

(d) Défenſe de la chronologie contre Newton, *page 100, &c.*

PREMIÈRE PARTIE.

Il n'y a eu qu'un ſeul Phidon qui ait eu de la célébrité.

Hérodote eſt le plus ancien auteur qui parle de Phidon; voici de quelle manière il s'exprime : « Léocedes *(e)* deſcendoit de Phidon, tyran d'Argos, qui établit les « meſures dans le Péloponnèſe, & qui, de tous les Grecs, « ſe conduiſit de la manière la plus inſolente en chaſſant « les agonothètes des Éléens, & en réglant lui-même en « leur place les jeux Olympiques ». Écoutons maintenant la chronique de Paros. « Époque trente-unième; depuis « la proſcription de Phidon l'Argien, qui a inventé les « poids & les meſures, qui a frappé des monnoies d'argent « à Égine, & qui eſt le onzième deſcendant d'Hercule, il y « a ſix cents trente-un ans, Phéréclès régnant à Athènes ».

Phéréclès n'étoit pas roi d'Athènes, mais archonte perpétuel. Comme le temps où il gouvernoit n'eſt pas l'objet que je me propoſe d'examiner ici, je me contente à préſent de ne diſcuter qu'une partie de cette époque.

1.° Ἀφ' οὗ Φείδων ὁ Ἀργεῖος ἐδήμευθη, καὶ μέτρα καὶ στάθμα ἐσκεύασε. On n'aperçoit plus actuellement que les quatre premières lettres du mot ἐδήμευθη : on a rétabli différemment ce qui manquoit; cependant ces différences n'en apportent aucune dans le ſens. Les commentateurs des Marbres obſervent cependant que cette reſtitution n'eſt appuyée d'aucun écrivain ancien; mais ils ſe trompent. Strabon *(f)* dit que les Lacédémoniens ſe liguèrent avec les Éléens contre Phidon, & que ſa puiſſance fut détruite. Ce mot, dont on ne liſoit plus qu'une partie, a donc été bien rétabli. Les quatre mots ſuivans καὶ μέτρα καὶ στάθμα ne ſe trouvent plus: ἐσκεύασε qui ſeul eſt reſté, & qui ne peut guère convenir qu'à μετρα & à σταθμα, a engagé les différens éditeurs des

(e) Herodot. *lib. VI*, §. *127.*

(f) Strab. *lib. VIII*, *pag. 549*, A.

Marbres à restituer ces mots d'après Strabon & quelques autres auteurs. D'ailleurs, le vuide qui est sur le Marbre ne permet pas d'y admettre un plus grand ou un moindre nombre de lettres. Il est donc constant que ce texte est bien restitué, & que le Phidon dont il est question dans cette époque, est celui qui a inventé les poids & les mesures, & qui a frappé des monnoies dans l'île d'Égine. Voilà donc un rapport d'identité entre le Phidon d'Hérodote & le Phidon des Marbres.

2.° Βασιλεύοντος Ἀθηνῶν Φερέκλεοις. Ce dernier mot est presque entièrement effacé, & l'on n'en lit plus à présent que les trois dernières lettres οις. Le nom de cet archonte perpétuel a été bien rétabli, parce qu'il est question dans l'époque antérieure de Diognète, qui précède immédiatement Phéréclès dans l'ordre des archontes; que dans la suite, il est parlé de l'archonte Æschyle, & que dans la liste des archontes entre Diognète & Æschyle, il n'y en a pas un dont le génitif puisse se terminer en οις. C'est la remarque de Paulmier de Grentemesnil. Je n'insiste sur ce point, que parce qu'il me servira à fixer la date du règne de Phidon.

3.° Si la chronique de Paros passe sous silence la violence commise par Phidon contre les Éléens, ce n'est pas une raison de soupçonner que celui qui fut l'auteur de cette violence, est différent de celui qui inventa les poids & les mesures. Qu'on lise avec attention ces Marbres, & l'on n'y verra que des événemens mémorables, des actions d'éclat, des inventions dont l'honneur rejaillit & sur leurs auteurs & sur le pays qui leur a donné le jour. Il n'est donc point étonnant qu'une chronique destinée à transmettre des faits honorables à la nation, ait omis les actions tyranniques de Phidon.

Je viens maintenant à Strabon. « Phidon (g) l'Argien, » dixième descendant de Téménus, & le plus puissant

(g) Strabon, *lib. VIII, pag. 549*, A.

« prince de ſon ſiècle, ſe ſervit de ſon pouvoir pour s'approprier l'héritage entier de Téménus qui étoit diſperſé. Il inventa les meſures appelées *Phidoniennes*, les poids, les monnoies, & entr'autres celles d'argent. Outre cela, il ſe rendit maître des villes dont s'étoit emparé Hercule, & jugea à propos de célébrer les jeux inſtitués par ce héros, du nombre deſquels ſont les jeux Olympiques. Il vint à Olympie, & les célébra par force. Les Éléens n'inſcrivirent point cette olympiade ſur leurs regiſtres; mais ayant levé des troupes, ils commencèrent à ſe défendre. Soit que les Lacédémoniens portaſſent envie au bonheur *(h)* que la paix avoit procuré à Phidon, ſoit qu'ils penſaſſent qu'avec le ſecours des Éléens, ils renverſeroient ce prince qui leur avoit enlevé l'empire qu'ils avoient auparavant acquis ſur le Péloponnèſe, ils s'allièrent avec eux : ils détruiſirent de concert la puiſſance de Phidon, & aidèrent les Éléens à ſe rendre maîtres de la Piſatide & de la Triphylie ».

Ce prince eſt le même que celui dont parlent Hérodote & les Marbres. 1.° Strabon dit qu'il deſcendoit de Téménus, & la chronique de Paros, d'Hercule; mais Téménus étoit le quatrième deſcendant d'Hercule. 2.° Strabon avance qu'il inventa les meſures appelées Phidoniennes, & les poids. Hérodote aſſure qu'il établit les meſures dans le Péloponnèſe, & la chronique qu'il inventa les poids & meſures. Pline s'exprime de même *(i)* : *Menſuras &*

(h) Le texte porte : *φθονήσαντας τῇ διὰ τὴν εἰρήνην εὐτυχίᾳ*, que le traducteur a rendu; *ſive hi Eleorum felicitati a pace profectæ invidebant.* Cette traduction me paroît très-mauvaiſe ; en effet, ſi les Lacédémoniens euſſent porté envie au bonheur des Éléens, ils les auroient laiſſés ſubjuguer par Phidon, bien loin de s'allier avec eux. La preuve qu'ils n'étoient point jaloux de leur bonheur, c'eſt qu'ils ſe liguerent avec eux contre ce prince, & qu'après avoir détruit ſa puiſſance, ils leur donnèrent la Piſatide & la Triphylie. Les Éléens ne cauſoient aucun ombrage aux Lacédémoniens ; mais ceux-ci ne voyoient pas de bon œil la grande puiſſance de Phidon, qui menaçoit d'envahir toute la Grèce, & qui leur avoit déjà enlevé l'empire ſur le Péloponnèſe.

(i) Plin. *lib. VII, c. LVI, t. I, pag. 414.*

pondera Phidon Argivus invenit. Si ce naturaliſte dit Phidon l'Argien, il ne faut pas en conclure qu'il parle d'un Phidon différent de celui qui fut roi d'Argos. Pline, à l'imitation des anciens, dit l'Argien pour roi d'Argos, de même qu'Hérodote & cent autres auteurs diſent le Lydien, le Perſe, le Mède, pour les rois de Lydie, de Perſe & de Médie. En joignant les poids aux meſures, ces auteurs font bien voir qu'ils n'entendoient point parler des meſures itérinaires, comme l'a penſé M. d'Anville *(k)*; mais des meſures de contenance. Julius Pollux eſt encore plus précis : ſon témoignage, joint à celui de ces écrivains, ne laiſſe aucun lieu au doute. « Le Phidon *(l)*, dit-il, » eſt une ſorte de vaſe où l'on met de l'huile, ainſi nommé des meſures Phidoniennes ». Ce ſentiment eſt encore appuyé par le grammairien Didyme *(m)*, lorſqu'il explique ce vers de Pindare *(n)* :

Τίς δὲ ἱππείοις ἐν ἔντεσιν μέτρα. . . . ἔθηκε;

« Quel autre que vous, ô Corinthe, a inventé les meſures qui règlent les mouvemens des chevaux ? » *Il faut entendre,* dit ce grammairien, *par les meſures des chevaux, les vaſes Phidoniens, parce qu'ils étoient creux.* Quoique cette explication ſoit vicieuſe, il en réſulte cependant que les vaſes Phidoniens étoient des vaſes creux, des meſures de contenance. Les erreurs des hommes ordinaires ne méritent pas d'être relevées, mais celles des perſonnes célèbres, tirant à conſéquence, doivent par cela même être réfutées.

4.° Strabon ajoute que Phidon inventa les monnoies, & entr'autres celles d'argent. La chronique de Paros s'accorde avec ce géographe. « Il a frappé le premier,

---

(k) Traité des meſures itinéraires anciennes & modernes, *page 2.*

(l) Jul. Pollucis Onomaſtic. *lib. X, ſegm. 172, tom. II, pag. 1370.*

(m) Schol. Pindari, *ad Olymp. XIII, verſ. 27, pag. 145, col. 2, lin. 5.*

(n) Pindar. *Olymp. XIII, verſ. 27.*

dit-elle,

dit-elle, de la monnoie d'argent à Égine». Élien *(o)* attribue l'invention des monnoies aux Éginètes : cela revient au même. Égine étoit stérile *(p)*, & ne pouvoit subsister que par le commerce. Il est naturel de penser qu'un prince, aussi attentif à ses intérêts que Phidon, avoit imaginé un signe qui facilitoit les échanges d'un pays soumis à sa puissance, & qu'il tâchoit de rendre florissant. Julius Pollux *(q)* regarde comme un objet de curiosité bien louable, d'examiner si Phidon d'Argos a le premier frappé des monnoies, ou si c'est Démodice de Cyme, femme de Midas roi de Phrygie. Le doute de Julius Pollux prouve l'identité du Phidon des Marbres & de Strabon. Cette identité est encore prouvée par un passage de l'auteur de l'*Etymologicum magnum.* Cet écrivain dit, au mot Ὀβελίσκος, que Phidon a, le premier, frappé de la monnoie à Égine; le même assure au mot Εὐβοϊκὸν νόμισμα, que la monnoie d'Eubée est une monnoie d'or, ainsi nommée, parce que Phidon, roi d'Argos, l'a frappée le premier à Eubée, lieu de l'Argolide. Strabon *(r)* parle aussi de ce lieu qu'il appelle une colline. Étienne de Bysance *(s)* soutient de même que l'*Etymologicum magnum*, qu'Eubée est un endroit de l'Argolide.

4.° La manière dont se conduisit Phidon à l'égard des Éléens, est la même dans Hérodote & dans Strabon. La seule différence qui s'y remarque, vient de ce que le récit du géographe est beaucoup plus détaillé que celui du père de l'histoire. Quant à la chronique de Paros, nous avons vu les raisons qui ont engagé son auteur à supprimer cette odieuse action. Ces rapprochemens prouvent qu'il s'agit du même prince; & je ne vois pas ce qui a pu engager

---

(o) Ælian. Var. Histor. *lib. XII, cap. x, pag. 733 & 734.*

(p) Strab. *lib. VIII, pag. 577.* B.

(q) Jul. Pollucis Onomastic. *lib. IX, segm. 83, pag. 1062.*

(r) Strab. *lib. X, pag. 690*, A.

(s) Steph. Byzant. *voc.* Εὔβοια.

M. Fréret à *(t)* ſuppoſer que le Phidon de Strabon ſoit différent de celui dont parlent Hérodote & les Marbres de Paros.

Je paſſe maintenant au récit de Pauſanias. « Les Piſéens, » dit cet auteur, *(u)* s'attirèrent leurs malheurs par la haine » qu'ils portoient aux Éléens, & le deſir ardent qu'ils avoient » de régler & de célébrer en leur place les jeux Olympiques. » Ils appelèrent à leur ſecours, en la huitième olympiade, » Phidon l'Argien, le plus inſolent de tous les tyrans de la » Grèce, & préſidèrent avec lui aux jeux. Les mêmes, ayant » levé des troupes chez leurs voiſins, célébrèrent encore » avec Pantaléon, fils d'Omphalion leur roi, ces jeux en » la XXXIV.[e] olympiade en la place des Éléens. Ces peuples » appellent ces olympiades *anolympiades*, & ne les ont point inſcrites ſur leurs regiſtres ».

Je ne m'arrêterai point à relever les contre-ſens de l'abbé Gédoyn; ce n'eſt point ici le lieu, & d'ailleurs je l'ai fait dans mes notes *(x)* ſur Hérodote. Quoique Pauſanias parle ſeulement de la violence que commit ce prince envers les Éléens, cela ſuffit cependant pour conſtater ſon identité. Hérodote s'exprime à ce ſujet d'une manière générale, mais claire : Strabon entre dans des détails intéreſſans, & les circonſtances qu'il omet, ſe trouvent ſuppléées par Pauſanias, qui ajoute la date de cet événement. Le Phidon d'Hérodote, de Strabon & de Pauſanias, eſt donc le même; ſi c'eſt le même, c'eſt donc celui dont parlent la chronique de Paros, Pline, Julius Pollux, l'auteur de l'*Etymologicum magnum*, & le grammairien Didyme. Je ne dirai rien d'un autre Phidon, dont parle *(y)* Plutarque, & qui paroît avoir été contemporain d'Archias, fondateur de Syracuſes.

Il y a des médailles & des médaillons avec ce mot ΦΙΔΟ.

(t) Défenſe de la chronologie contre le ſyſtème chronologique de Newton, *page 101*.

(u) Pauſan. Eliacorum poſter. *ſive lib. VI, cap. XXII, pag. 509*.

(x) Hérodote, *liv. VI, tom. IV, pag. 431, note 191*.

(y) Plutarch. Amator. Narrat. *pag. 772*. D.

Béger croyoit que c'étoit le nom du prince qui, le premier en Grèce, inventa les mesures, & fit fabriquer des monnoies dans l'île d'Égine. M. Pellerin les croit (z) Béotiennes & de Thèbes; cela me paroît très-juste: mais lorsque ce savant Antiquaire ajoute que c'est le nom d'un magistrat, je souhaiterois qu'il en eût donné des preuves. Il y a des monnoies d'Oreste, d'Homère, de Lycurgue, qui n'ont certainement été frappées que dans des temps très-postérieurs à ceux où ils ont vécu. Ne pourroit-on pas en dire autant des médailles de Phidon? tant qu'on n'aura pas découvert de Bœotarque de ce nom, cette raison sera au moins aussi valable que l'autre.

Le témoignage unanime de ces écrivains, prouve incontestablement qu'il n'y a eu qu'un seul prince de ce nom qui a inventé les poids & les mesures, qui le premier a frappé des monnoies d'or & d'argent, & qui a chassé les agonothètes des Éléens. Cette unanimité auroit bien dû faire impression sur M.[rs] Lydiat & Fréret, & leur faire naître au moins le desir de concilier les différentes époques qu'assignent les auteurs à ces événemens, ou celui de prouver que ces différences viennent seulement de l'incertitude de la chronologie sur les temps anciens.

SECONDE PARTIE.

En quel temps a vécu Phidon.

La chronique de Paros nous fournit deux époques mémorables. « Depuis la proscription de Phidon l'Argien, qui a inventé les poids & les mesures, qui a frappé des « monnoies d'argent à Égine, & qui est le onzième descendant « d'Hercule, il y a six cents trente-un ans, Phéréclès régnant « à Athènes ».

Cette année répond à l'an 895, avant notre ère. Si cette époque est certaine, elle doit coïncider avec l'archontat

(z) Recueil de médailles de Peuples & de Villes, *t. I, p. 151 & 152.*

perpétuel de Phéréclès; mais si l'on en croit Eusèbe, elle se rapporte à la vingt-huitième année de l'archontat perpétuel de Mégaclès, qui précède l'archontat de Phéréclès de trente-un ans. En examinant la raison de cette différence, nous trouverons qu'Eusèbe avoit les mêmes mémoires que l'auteur de la chronique de Paros, en un mot, que ces deux chroniques étoient absolument les mêmes, avant que celle d'Eusèbe eût été altérée par les copistes.

Afin de prouver cette proposition, je dresse une table chronologique d'Eusèbe, en partant d'un point fixe, & sur lequel il s'accorde avec tous les chronologistes, je veux dire l'institution des olympiades, qu'il place à la troisième année de l'archontat perpétuel d'Æschyle, l'an 776. Si l'on remonte de cette époque jusqu'à Cécrops, en donnant à chaque archonte & à chaque roi les années de règne que leur assigne Eusèbe, on aura pour la première année de Cécrops 3158 de la période Julienne, 1556 avant notre ère, tandis que les Marbres placent cette année l'an 3132 de la période Julienne, quinze cents quatre-vingt-deux ans avant notre ère; ce qui fait une différence de vingt-six ans.

Cette table dressée, j'examine les deux chronologies. Nous venons de voir dans Eusèbe un point déterminé & invariable, qui est l'institution des olympiades. Ce même point se retrouve dans les Marbres de Paros, fixé à la même année que lui assigne Eusèbe, sinon en propres termes, du moins par une indication certaine.

Voici de quelle manière ils s'expriment : « Depuis
» qu'Archias, fils d'Evagète, le dixième descendant de Té-
» ménus, a mené de Corinthe une colonie à Syracuses il y
» a quatre cents quatre-vingt-quatorze ans, la vingt-unième année du règne d'Æschyle à Athènes ». Cette année 494 est l'an 758 avant notre ère. Maintenant, si la vingt-unième année d'Æschyle répond, selon les Marbres, à l'an 758, la troisième de cet archonte perpétuel correspond nécessairement avec l'an 776, qui est celle des olympiades & celle

qu'aſſigne Euſèbe. Voilà donc un point ſixe abſolument le même dans les deux chronologies.

Si l'on examine enſuite dans Euſèbe, la ſomme de la durée des règnes depuis Cécrops juſqu'à la fin de Méneſtée, on trouvera trois cents ſoixante-quinze ans. Les Marbres nous donnent la même durée; car la première époque fixe le commencement de Cécrops en 1318, c'eſt-à-dire quinze cents quatre-vingt-deux ans avant notre ère, & la vingt-deuxième de Méneſthée en 945, c'eſt-à-dire 1209 avant notre ère; par conſéquent la vingt-troiſième & dernière année du règne de Méneſthée en 1208. Or, depuis & compris 1582, juſques & compris 1208, on a trois cents ſoixante-quinze, qui eſt préciſément la ſomme des règnes qu'aſſigne Euſèbe aux onze premiers rois.

Ces deux points extrêmes étant abſolument les mêmes dans les deux chronologies, l'erreur d'Euſèbe doit ſe rencontrer dans les nombres intermédiaires, je veux dire, entre la première année de Démophon & la première d'Æſchyle. Pour découvrir à-peu-près où git l'erreur, il faut examiner par parties cet eſpace intermédiaire.

1.° Les Marbres placent la treizième année de l'archontat perpétuel de Médon en 3637 de la Période Julienne, mille ſoixante-dix-ſept ans avant notre ère. Cécrops étant, ſuivant les Marbres, en 3132 de la Période Julienne, quinze cents quatre-vingt-deux ans avant J. C. l'intervalle eſt de cinq cents cinq ans. Euſèbe met de ſon côté, entre la première année de Cécrops & la treizième de Médon, un eſpace de quatre cents quatre-vingt-dix-neuf ans. Il y a donc une différence de ſix ans, qu'il faut reporter, ou ſur tous les rois depuis Démophon, juſques & compris Codrus, ou ſur un ſeul en particulier, parce que nous n'avons point de notion qui indique le prince dont le règne eſt trop abrégé. Je me ſuis déterminé à augmenter le règne d'Aphidas préférablement à tout autre, parce qu'Euſèbe ne donne à ce prince qu'un an de règne; mais cela eſt abſolument indifférent.

2.° Les dates des archontats perpétuels de Phorbas, de

Mégaclès & de Diognète, ne ſont point exprimées dans le texte grec d'Euſèbe ; elles ſe retrouvent ſeulement dans la verſion latine de S.t Jérôme : mais puiſque ces dates ne s'accordent point avec celles des Marbres, on eſt en droit de les regarder comme fautives, & l'on peut même n'avoir pas grand égard à celles qui ſuivent. Je donne, en conſéquence, vingt-quatre ans à Phorbas, autant à Diognète, quoique la verſion de S.t Jérôme aſſigne au premier trente-un ans, & au dernier vingt-huit; & je laiſſe à Mégaclès les trente ans que lui donne ce père. Avec ces changemens, la première année de l'archontat de Phéréclès ſe rencontre de même que les Marbres avec l'an 3819 de la Période Julienne, huit cent quatre-vingt-quinze ans avant notre ère. Ce qui prouve la juſteſſe de ces changemens, c'eſt 1.° que les deux époques aſſignées par les Marbres au règne de Démophon, tombent, l'une ſur la ſeconde année de ſon règne, l'autre ſur la ſixième; 2.° c'eſt que les époques attribuées aux archontats de Médon, de Mégaclès & de Diognète, coïncident avec la treizième année de Médon fixée par les Marbres, la ſixième de Mégaclès, & la treizième de Diognète.

On a vu plus haut qu'il y avoit entre les chronologies de Paros & d'Euſèbe une différence de vingt-ſix ans. J'ai augmenté par les raiſons ci-deſſus déduites, le règne d'Aphidas de ſix ans; donc il ne reſte plus que vingt ans de différence. J'ai diminué par de bonnes raiſons l'archontat de Phorbas de ſept ans, celui de Diognète de quatre ans; cela fait onze ans : donc la différence eſt actuellement de trente-un ans. J'ai augmenté l'archontat ds Phéréclès de ces trente-un ans, parce que la durée de cet archontat n'étant point exprimée dans le texte d'Euſèbe, j'étois en liberté de lui donner le nombre d'années néceſſaire pour faire accorder parfaitement les deux chronologies.

On pourroit m'objecter que la chronologie d'Euſèbe s'accorde parfaitement bien avec elle-même, puiſqu'elle met de la priſe de Troie à la première olympiade quatre cents ſix ans, & qu'en ſuivant ſon calcul de la durée des

règnes depuis Démophon & des archontes perpétuels, depuis Médon jusqu'à la troisième d'Æschyle, on aura également quatre cents six ans. Je réponds que le copiste, quel qu'il soit, qui le premier a altéré la chronologie d'Eusèbe, n'étoit pas assez dépourvu de sens pour ne pas ajouter ensemble toutes les années qu'il avoit données aux rois & aux archontes, & pour n'en avoir point exprimé au juste la somme. Cette raison ne pourroit avoir de poids que dans le seul cas où mes preuves seroient insuffisantes.

Il suit de cet exposé, que la première année de l'archontat de Phéréclès tombe sur l'an 3819 de la période Julienne, huit cents quatre-vingt-quinze ans avant Jésus-Christ, qui est l'année où Phidon, roi d'Argos, inventa les poids & les mesures, & qu'il frappa des monnoies d'argent à Égine, soit que cette année soit la première de son règne, ou une autre année quelconque.

La somme des règnes étant la même dans l'une & dans l'autre chronologie, la différence que l'on trouve entr'elles vient de ce que les Marbres mettent la prise de Troie en 1209 avant notre ère, tandis qu'Eusèbe la plaçoit avec Apollodore & Ératosthène en 1184.

J'aurois pu arriver au même but, en examinant la liste des rois de Macédoine depuis Caranus, frère de Phidon, fondateur de ce royaume jusqu'au Pseudo-Philippe, dernier roi de ce pays, que nous ont conservée Eusèbe & le Syncelle. Ces deux auteurs varient sur le nombre des années qu'ils assignent à chaque prince : on ne peut donc s'en rapporter à aucun d'eux, & il faut se servir d'un moyen plus certain, pour découvrir l'époque du règne de Caranus. Il ne s'agit point dans cette liste de générations ; un frère succède souvent à son frère, un neveu à son oncle. Ainsi la règle admise par les anciens de trois générations par siècle, & prouvée depuis par M. Fréret, ne peut avoir lieu ici : il y est question de successions. Or, j'ai trouvé que dans presque tous les États modernes qui n'ont pas éprouvé de très-grandes révolutions, les successions sont de vingt-

un ans, l'une portant l'autre ; & que dans ceux qui en ont essuyé de très-grandes, les successions étoient de seize, dix-huit & dix-neuf ans. Je prends le terme moyen dix-huit, parce que le royaume de Macédoine a été sujet à de grandes révolutions; & en multipliant ses quarante rois par 18, j'ai 728. En ajoutant 168, qui est l'époque de sa destruction par les Romains, on aura pour le commencement du règne de Caranus 888, qui ne diffère que de sept ans de l'époque consignée dans les Marbres pour le règne de Phidon, frère de Caranus.

Mais si cette époque est certaine, comment Pausanias a-t-il pu avancer que Phidon avoit chassé les agonothètes des Éléens en la huitième olympiade, qui est de l'an 748, puisqu'il précède cette olympiade de cent quarante-sept ans? cette difficulté, qui paroît insurmontable à la première vue, s'explique très-facilement.

Les olympiades se sont célébrées en différens temps. Celles de Corœbus, que j'appelle ainsi, parce que Corœbus fut vainqueur aux jeux, commencent en 776, & ont servi de date à la plupart des historiens Grecs, parce que les Éléens qui présidoient aux jeux, en tinrent un registre exact. Mais cent huit ans auparavant, Iphitus avoit renouvelé les olympiades interrompues à diverses reprises; & ces olympiades, au nombre de vingt-sept, avoient été célébrées sans interruption. Elles ne servirent point à marquer les événemens, parce qu'elles ne furent point inscrites sur les registres. Le savant P. Pétau, prenant Eusèbe pour guide, étoit d'avis qu'Iphitus avoit institué les olympiades de 776. Je prouverai qu'Iphitus étoit ou mort en 776, ou d'un âge trop avancé pour s'être occupé d'un pareil projet, & qu'il a renouvelé les olympiades cent huit ans avant 776.

Des auteurs graves, entr'autres Aristote *(a)* & Phlégon *(b)*,

---

(a) Plutarch. in Lycurgo, *pag. 72;* ex edit. Stephani.

(b) Phlegontis Tralliani de olympiis fragment. *pag. 136;* ex edit. Meursii.

attestent

attestent qu'Iphitus étoit contemporain de Lycurgue. Or, Eusèbe soutient dans sa chronologie, que Lycurgue étoit célèbre sous l'archontat de Diognète. Je suppose que c'étoit la dernière année de cet archonte perpétuel; il ne pouvoit avoir alors moins de trente ans : il étoit dont né selon cette supposition, la vingt-neuvième année de Mégaclès en 894; il auroit donc eu cent dix-neuf ans lors de l'institution des olympiades en 776. Iphitus devoit avoir à-peu-près le même âge, puisqu'il étoit son contemporain, & qu'il avoit renouvelé les olympiades avec Lycurgue, comme le soutiennent plusieurs auteurs dignes de foi.

Si l'on admet mes corrections du texte d'Eusèbe, il faut que Lycurgue soit né la vingt-cinquième année de l'archontat de Mégaclès en 925, & par conséquent qu'il ait eu cent cinquante ans lorsqu'il renouvela avec Iphitus les olympiades de 776. Il est donc prouvé, que soit qu'on laisse le texte d'Eusèbe dans l'état où il est, soit qu'on lui rende son intégrité primitive, Iphitus ne peut avoir renouvelé les olympiades de 776.

Eusèbe n'est pas le seul auteur qui place Lycurgue, & par conséquent Iphitus, si long-temps avant les olympiades de 776. Dieuchidas *(c)* raconte au quatrième livre de son histoire de Mégare, que Lycurgue fleurissoit vers la deux cent quatre-vingt-dixième année après la prise de Troie. Cette année tombe, selon Eusèbe non rectifié, sur la troisième année de Phéréclès l'an 862; & suivant Eusèbe corrigé, la seconde année de Diognète en 918. Il étoit donc né, selon la première hypothèse, la seconde année de Diognète en 891, & par conséquent il avoit cent seize ans lors de l'olympiade de 776; ce qui s'accorde assez bien avec Eusèbe, puisque j'ai prouvé que selon cet écrivain, Lycurgue auroit eu cent dix-neuf ans. Mais selon la seconde hypothèse, ce législateur seroit né la troisième année de Mégaclès en 947, cent soixante-douze ans avant les olympiades de 776; ce

(c) Clemens Alexandr. Stromat. *lib. I, pag. 399, lin. 18;* ex ed. Oxon.

qui ne diffère d'Eusèbe corrigé que de vingt-un ans. Cependant on ne peut rien dire de certain là-dessus, puisqu'on ignore en quelle année Dieuchidas plaçoit la prise de Troie.

Clément d'Alexandrie *(d)* assure que Lycurgue a publié ses loix cent cinquante ans avant la première olympiade. Je présume qu'il avoit alors au moins quarante ans ; ce qui feroit cent quatre-vingt-dix ans ; ou ce Père se trompe ; ou son texte est altéré : j'aime mieux penser avec le Père Fronton du Duc, que le texte est corrompu, & le corriger avec ce savant Jésuite par un passage de Tatien, qui dit formellement, & dans les propres termes dont s'est servi Clément *(e)* : *Λυκοῦργος ὁ πολὺ γενηθεὶς μετὰ τὴν Ἰλίου ἅλωσιν, πρὸ τῶν ὀλυμπιάδων ἔτεσιν ἑκατὸν νομοθετεῖ Λακεδαιμονίοις.* « Lycurgue, qui est né long-temps après la prise de Troie, » a donné des loix aux Lacédémoniens cent ans avant les olympiades ». Il ne pouvoit avoir alors moins de quarante ans, c'est-à-dire, qu'il étoit né cent quarante ans avant les olympiades ; donc il ne peut avoir institué les olympiades de 776. Ératosthènes *(f)* assure que de la tutelle de Lycurgue à la première olympiade, il y a cent huit ans ; cela recule ce législateur huit ans plus haut. Je m'en tiens volontiers à ce dernier calcul, parce que Tatien paroît n'avoir eu en vue que de rapporter un nombre rond.

Après avoir donné des preuves indirectes, j'en vais apporter de positives. Aristote *(g)* assure que Lycurgue fleurissoit en même temps qu'Iphitus, & qu'il avoit établi avec lui la trève olympique ; il le prouvoit par le disque d'Olympie, sur lequel étoit gravé le nom de Lycurgue. Si ce législateur est né au moins cent quarante ans avant les olympiades de 776, les olympiades dont parle ce philosophe, ne

---

(d) Clemens Alexandr. Stromat. *lib. I, pag. 366, lin. 4.* *Λυκοῦργος ὁ μετὰ πολλὰ τῆς Ἰλίου ἁλώσεως γεγονὼς ἔτη, πρὸ τῶν ὀλυμπιάδων ἔτεσιν ἑκατὸν πεντήκοντα νομοθετεῖ Λακεδαιμονίοις.*

(e) Tatiani orat. ad Græcos, *pag. 140 ;* ex edit. Oxon. 1700, *in-8.°*

(f) Plutarch. in Lycurgo, *p. 72 ;* ex edit. Stephani.

(g) Clemens Alexandr. Stromat. *lib. I, pag. 402.*

peuvent être celles-ci; mais voici quelque chose de plus précis. Phlégon, qui a fait un traité sur les olympiades, dit, dans un fragment qui est venu jusqu'à nous, que Pisus *(h)*, Pélops & Hercule, furent les premiers qui instituèrent les jeux olympiques; mais que les Péloponnésiens les ayant interrompus, Lycurgue de Lacédémone, Iphitus d'Élée, de la race d'Hercule, & Cléosthènes de Pise, les renouvelèrent vingt-sept olympiades avant Corœbus d'Élée. Eusèbe est d'accord avec cet auteur; « Iphitus *(i)*, dit-il, « fit publier par cette raison la trève, & célébra les jeux avec « Lycurgue le Lacédémonien, son parent, car ils descendoient « tous deux d'Hercule. Il n'y avoit alors que le combat du « stade; les autres combats furent dans la suite ajoutés à leur « tour. Aristodème d'Élée raconte que les athlètes ne com- « mencèrent à être inscrits qu'après la vingt-septième olym- « piade; je veux dire, ceux qui furent vainqueurs : car « auparavant il n'y en eut aucun d'inscrits, les précédens ayant « été négligés. Mais en la vingt-huitième olympiade, Corœbus « d'Élée ayant remporté le prix du stade, il fut inscrit le « premier. Cette olympiade fut placée la première, & c'est « celle dont se servent les Grecs pour calculer les temps. « Polybe raconte la même chose qu'Aristodème ».

Après des témoignages aussi positifs, on ne peut douter que les olympiades d'Iphitus ne soient d'une époque très-différente de celles de Corœbus, & que ces premières n'aient été renouvelées cent huit ans avant ces dernières, c'est-à-dire, en 884.

Pausanias avoit lû, ou entendu dire, que l'action violente de Phidon s'étoit passée en la VIII.e olympiade; il savoit que les Éléens n'avoient point placé dans les registres publics quelques olympiades; le nom de celui qui avoit été vainqueur en la VIII.e n'étoit point probablement sur la liste des olympiades qu'il avoit sous les yeux : il ne

(h) Phlegontis Tralliani de Olympiis fragm. *p. 136;* ex ed. Meursii.

(i) Eusebii Chronicorum, *lib. prior, pag. 39.*

lui en fallut pas davantage pour imaginer que c'étoit l'olympiade où Phidon avoit chassé les agonothètes des Éléens, & que ceux-ci n'avoient pas voulu, par cette raison, lui donner place dans leurs registres; mais il y a grande apparence que Pausanias n'avoit pas une liste bien exacte des olympiades, car Jules Africain & Eusèbe *(k)* disent expressément qu'Anticlès de Messène fut vainqueur en cette VIII.[e] olympiade. Ces auteurs avoient consulté eux-mêmes les registres des Éléens, ou du moins ils avoient copié des listes faites sur ces registres. Si Pausanias eût examiné les dates assignées par les anciens à Phidon, il auroit reconnu que ce prince étoit mort long-temps avant les olympiades de Corœbus, & qu'il falloit placer la violence qu'il exerça envers les Éléens en la VIII.[e] olympiade d'Iphitus.

Strabon, qui parle assez au long de Phidon, ne dit point en quelle année il chassa les présidens des jeux : il paroît, cependant de l'avis de Pausanias, puisqu'il ajoute que les Éléens n'inscrivirent point cette olympiade sur leurs registres. Il n'auroit pu faire en effet cette remarque, s'il eût eu en vue les olympiades d'Iphitus; car il ne pouvoit ignorer que ces olympiades n'avoient point été enregistrées. Mais les raisons alléguées contre Pausanias, servent également à réfuter Strabon.

Il s'ensuit, 1.[o] que Phidon étoit déjà roi d'Argos la première année de l'archontat perpétuel de Phéréclès en 3819 de la période Julienne, huit cents quatre-vingt-quinze ans avant notre ère; qu'il inventa cette année, qui précède de onze ans les olympiades d'Iphitus, les poids & les mesures, & qu'il frappa des monnoies d'argent à Égine, comme le disent expressément les Marbres de Paros. 2.[o] Que le même Phidon chassa les agonothètes des Éléens en 3858 de la période Julienne, huit cents cinquante-six ans avant notre ère, qui est la date de la VIII.[e] olympiade d'Iphitus; & que peu après, c'est-à-dire

---

(k) Eusebii Chronicorum, *lib. prior, pag. 39.*

vers la troisième année de cette olympiade, il fut détrôné par les Lacédémoniens.

TROISIÈME PARTIE.

Rapports de l'époque de Phidon à celle de la naissance d'Hercule, l'un des ancêtres de ce Prince.

J'ai prouvé dans ma seconde partie, que Phidon avoit établi les poids & les mesures en 895 : cette date a un avantage particulier, c'est qu'elle s'accorde assez bien avec le temps où a vécu Hercule ; & c'est ce qu'il me reste à examiner. Si nous avions une exacte généalogie de Phidon, la question seroit bientôt décidée. Les Marbres le font le onzième descendant de ce héros, & Diodore de Sicile le neuvième, dans un fragment du septième livre de son histoire que nous a conservé le Syncelle. « On *(l)* fait ainsi, dit cet auteur, la généalogie de Caranus suivant Diodore, Théopompe & la plupart des autres écrivains. Caranus, frère de Phidon, étoit fils d'Aristodamidas, Aristodamidas de Mérops, Mérops de Théostius, Théostius de Cissius, Cissius de Téménus, Téménus d'Aristomachus, Aristomachus de Cléodatès, Cléodatès d'Hyllus, Hyllus d'Hercule. D'autres disent que Caranus étoit fils de Pœas, Pœas de Crœsus, Crœsus de Cléodœus, Cléodœus d'Eurybiadès, Eurybiadès de Déballus, Déballus de Lacharès, Lacharès de Téménus, qui rentra dans le Péloponnèse ».

Suivant la première liste, Caranus & Phidon descendent d'Hercule à la neuvième génération ; mais elle est évidemment tronquée & altérée. La seconde s'accorde mieux avec les Marbres, puisqu'elle le met à la onzième génération. Mais le malheur de cette liste, c'est que les six princes qui devancent Caranus, sont absolument différens de ceux de la première liste.

(l) Syncelli Chronographia, *pag. 262.*

Satyrus, que je crois être le philosophe Péripatéticien de ce nom, qui a écrit au rapport d'Athénée *(m)* la vie de Philippe, roi de Macédoine, nous a laissé la généalogie suivante de Caranus, frère de Phidon *(n)* : Hercule, Hyllus, Cléodémus, Aristomachus, Téménus, Cisus, Maron, Thestius, Acoüs, Aristomidas, Caranus.

Cela fait dix générations; mais cette généalogie est fautive comme les précédentes, quoiqu'elle approche davantage de la première que nous présente le Syncelle. 1.° Le Syncelle & Satyrus se trompent en nommant l'un Cléodatès, l'autre Cléodémus, le fils d'Hyllus ; il s'appeloit Cléodœus suivant Hérodote *(o)*. 2.° Il faut lire dans le Syncelle Cisus & Thestius, de même que dans Satyrus, & non Cissius & Théostius, parce que cette manière d'écrire est confirmée par Pausanias *(p)*. 3.° Il faut rendre au Syncelle Maron & Acoüs qui se trouvent dans Satyrus, & donner à Satyrus Mérops qui se rencontre dans le Syncelle..

Au moyen de ces restitutions, on verra dans la première généalogie rapportée par le Syncelle, & dans Satyrus, onze générations de même que dans les Marbres. Ces onze générations sont, selon la manière de compter des anciens, trois cents soixante-six ans, qui, ajoutés à 895, époque de Phidon, donnent 1261 pour la date de la naissance d'Hercule. Cette année 1261 répond, suivant les Marbres, à la dernière année d'Égée, tandis que cette naissance devroit être de la première de ce prince, si les Marbres étoient d'accord avec eux-mêmes ; mais il peut se faire que le lapidaire se soit trompé. En tout cas, une erreur de quarante-sept ans,

---

(m) Athen. Deipnosoph. *lib. VI, cap. XII, pag. 248,* F.

(n) In Theophilo, *lib. II,* ad Autolycum, *pag. 352;* ad calcem sancti Justini. *Parisiis, 1743, in-fol.*

(o) Herodot. *lib. VII,* §. 204.

(p) Pausan. *lib. II, cap. XIX.*

dans un eſpace auſſi long, n'eſt pas quelque choſe d'aſſez conſidérable, pour ne point regarder ces généalogies comme étant à-peu-près d'accord avec les Marbres.

Hérodote a une chronologie qui lui eſt particulière : l'accord, qui ſe trouve entre ſes diverſes parties, lui donne un air de vérité qui lui aſſure preſque l'authenticité. D'après cette chronologie, Hercule paroît être né en 1384, comme M. Fréret l'a prouvé *(q)*. Il y a donc entre ce héros & l'année où Phidon inventa les poids & les meſures, quatre cents quatre-vingt-neuf ans. Si l'on ſuppoſe que Phidon avoit trente ans lors de cette invention, on aura entre la naiſſance du héros & celle de Phidon, quatre cents cinquante-neuf ans : Hérodote ſuppoſoit donc un plus grand nombre de générations entre Hercule & Phidon. Je penche d'autant plus volontiers du côté de cet hiſtorien, qu'il étoit ami du vrai, qu'il avoit fait d'immenſes recherches ſur les antiquités de la Grèce, & ſur les principales maiſons de ce pays; & que d'ailleurs étant beaucoup plus ancien que tous les auteurs que nous venons de citer, il avoit été à portée de conſulter des mémoires qui étoient ou perdus, ou du moins ignorés de la plupart de ceux qui ſont venus après lui. Je ſoupçonne, d'après cet expoſé, que la première généalogie du Syncelle, celle de Satyrus & les Marbres ſe trompent, lorſqu'ils avancent que Phidon étoit le onzième deſcendant d'Hercule. Ce qui augmente mes ſoupçons, c'eſt la ſeconde généalogie de Caranus, frère de Phidon, rapportée par le Syncelle. On y voit en effet ſix princes qui ne ſe trouvent, ni dans la première, ni dans celle de Satyrus. Ne pourroit-on pas imaginer que ces ſix princes devroient être ajoutés à la première généalogie du Syncelle; ce qui donneroit alors quinze générations. Ces ſoupçons acquièrent de nouvelles forces, lorſqu'on jette les yeux ſur un paſſage de Velléius Paterculus; cet hiſtorien

(q) Mémoires de l'Acad. de Belles-Lettres, *Tom. V*, Mém. *pag* 287.

s'exprime ainſi : *(r)* « Soixante-cinq ans avant la fondation
» de Rome, Éliſſa de Tyr, que quelques-uns croient être
» Didon, bâtit Carthage. Vers le même temps, Caranus,
» d'une maiſon royale, & le ſeizième deſcendant d'Hercule,
étant parti d'Argos, s'empara du royaume de Macédoine ».

Ces ſeize générations dérangent prodigieuſement les précédentes généalogies. J'ignore ſi cet écrivain avoit ſous les yeux la généalogie de Caranus : ce qui me paroît certain, c'eſt qu'il connoiſſoit l'époque de la naiſſance d'Hercule en 1384; & que s'imaginant que ce prince Argien s'étoit emparé du royaume de Macédoine en 829, il avoit ſuppoſé, par une conſéquence néceſſaire, que ce prince étoit le ſeizième deſcendant d'Hercule. En effet, la fondation de Rome étant de 754, celle du royaume de Macédoine doit être, ſelon Velléius Paterculus, de 814, qui ajoutés à 533, pour les ſeize générations, font 1347. Si l'on ajoute enſuite trente ans pour l'âge qu'avoit alors Caranus, puiſqu'il n'eſt pas probable qu'il ait entrepris plutôt une expédition de cette importance, on aura 1377; ce qui ſe rapporte à ſept ans près à l'époque de la naiſſance d'Hercule.

J'ai prouvé dans la ſeconde partie de ce Mémoire, que Phidon, frère de Caranus, avoit inventé les poids & les meſures en 895; M. Fréret a prouvé dans les Mémoires de l'Académie, qu'Hercule étoit né vers l'an 1380 : donc il faut donner à Phidon moins de générations que ne lui en aſſigne Velléius Paterculus, & lui en donner plus que ne lui en accordent les Marbres & les généalogies de Satyrus & du Syncelle. Cette aſſertion, qui réſulte des preuves ci-deſſus rapportées, ſe change en certitude à la lecture de Strabon. Ce ſavant géographe, qui étoit très-verſé dans les antiquités de la Grèce, dit en termes exprès : Phidon l'Argien,

(r) Velleius Paterc. *lib. I, cap. VI, pag. 24;* ex edit. Lugduno-Batavâ, *1779, in-8.°*

dixième

dixième descendant de Téménus, Φείδωνα ὅ τ Αργεῖον δέκατον μ ὄντα ἀπὸ Τημένου. Je sais que Xylander a cru ce passage altéré, qu'il a corrigé ὄντα ἀπὸ Ηρακλέους, & que Paulmier de Grentemesnil approuve cette correction, parce qu'elle approche beaucoup plus du texte des Marbres; mais elle me paroît une altération vicieuse d'un bon texte. 1.° On fait dire à Strabon, que Phidon est le dixième descendant d'Hercule, malgré la réclamation des Marbres même, & de toutes les généalogies connues de ce prince. 2.° Qui peut assurer, comme je l'ai déjà observé, que les Marbres ne soient point fautifs? 3.° Ne peut-il point y avoir eu plusieurs généalogies de ce prince, qui auront paru chacune incontestable à différens écrivains, suivant la diversité des plans qu'ils s'étoient tracés des temps anciens? L'auteur des Marbres, qui vouloit mettre de la suite entre les diverses époques qu'il rapporte, a adopté la généalogie qui faisoit Phidon le onzième descendant d'Hercule, parce qu'il place l'époque de la prise de Troie, & conséquemment celle de la naissance d'Hercule, dans des temps postérieurs à ceux qui résultent du système de chronologie suivi par Hérodote. Strabon, qui avoit probablement les mêmes mémoires que le Père de l'histoire, assure que Phidon étoit le dixième descendant de Téménus: il étoit donc le quatorzième descendant d'Hercule. Si l'on compte maintenant trois générations par siècle, comme l'ont fait tous les anciens, ces quatorze générations donneront quatre cents soixante-six ans. D'un autre côté, l'époque de l'invention des poids & des mesures par Phidon, est de l'an 895 avant notre ère; mais comme ce prince devoit avoir alors vingt-sept à vingt-huit ans, il s'ensuit qu'il étoit né vers l'an 922 avant notre ère, qui, ajoutés à 466 pour les quatorze générations, donneront 1388 pour l'époque de la naissance d'Hercule; ce qui s'accorde parfaitement, à quatre ans près, avec le calcul d'Hérodote.

Il eſt donc prouvé, 1.° qu'il n'y a eu qu'un ſeul Phidon, que ce prince a inventé les poids & les meſures, & qu'il a frappé des monnoies d'argent à Égine en 895 ; 2.° qu'il a chaſſé les agonothètes des Éléens en la huitième olympiade d'Iphitus l'an 856; 3.° qu'il étoit le dixième deſcendant de Téménus, comme l'aſſure Strabon, & par conſéquent le quatorzième deſcendant d'Hercule.



MÉMOIRE SUR L'ARCHONTAT DE CRÉON.

Par M. LARCHER.

Lû le 29 Mai 1781.

ATHÈNES fut d'abord gouverrée par des Rois. Leur autorité étoit d'autant moins grande, que les villes & bourgades de l'Attique avoient chacune un ſénat qui la contre-balançoit, dont l'influence avoit beſoin d'être ménagée. Le pouvoir du prince étoit précaire; celui même de la république, partagé entre tant de branches, ne l'étoit pas moins. Les différentes parties de l'État déſunies, & ne formant point un tout, le prince ne pouvoit ſuivre un plan, ni même en imaginer d'utile, ſans être traverſé dans l'exécution. Cette forme de gouvernement, qui ſubſiſta long-temps, auroit rendu ce pays la proie du premier envahiſſeur, ſi la fertilité de ſon territoire eût excité la cupidité de ſes voiſins, ou ſi ceux-ci n'euſſent point été très-foibles. Théſée, prince ſage & éclairé, ſentant qu'avec une forme auſſi vicieuſe, il ne pourroit jamais exécuter rien de grand, réſolut de la changer. Il crut plus facile de gouverner un ſeul ſénat, qu'une multitude de petits; il transféra tous ces petits ſénats dans la capitale, & n'en fit qu'un ſeul: mais la ſuite fit voir combien il s'étoit abuſé. Toutes ces forces, ci-devant éparſes, réunies en un même corps, devinrent bientôt formidables. Les rois, qui ne tardèrent pas à s'en apercevoir, accordèrent de grands priviléges au peuple, afin de balancer le pouvoir du ſénat; le ſénat de ſon côté careſſa le peuple, afin de l'oppoſer aux rois. Le peuple, qui croyoit avoir moins à craindre de l'autorité de pluſieurs hommes que de celle d'un ſeul, ſe joignit au ſénat pour affoiblir celle du prince. Bientôt il

s'en préſenta une occaſion favorable. Codrus s'étant dévoué pour le ſalut de la nation, le peuple, qui commençoit à connoître ſa force & le prix de la liberté, diminua l'autorité du prince; & comme le nom de Roi choquoit encore ſes oreilles, ce nom fut proſcrit. Les princes ſuivans gouvernèrent ſous le titre d'archontes, & furent pris dans ſa famille de Codrus. Il y eut douze archontes perpétuels. Une dignité, qui ne finiſſoit qu'avec la vie, reſſembloit trop à la royauté, pour ne pas bleſſer également les yeux du ſénat & ceux du peuple; elle fut encore limitée, & on ne la conféra dans la ſuite aux ſucceſſeurs d'Alcmeon, que ſous la condition expreſſe qu'ils ne la conſerveroient que dix ans, & que ce terme expiré, ils rentreroient dans la claſſe des ſimples particuliers. Mais leur autorité paroiſſant encore trop grande au peuple, dont les forces alloient en augmentant, on ne la déféra plus que pour un an, & on la partagea entre neuf archontes, dont le premier donna ſon nom à l'année, & s'appela Archonte Éponyme. Créon eſt, de l'aveu de tous les chronologiſtes anciens & modernes, le premier des archontes annuels: mais en quelle année ſon archontat a-t-il commencé? c'eſt ce que je me propoſe d'examiner. Cette queſtion n'eſt point de ſimple curioſité; elle importe infiniment pour la chronologie d'Athènes, & ſert à fixer, d'une manière irrévocable, le commencement de la ſeconde guerre des Lacédémoniens contre Meſsène. En effet, Pauſanias aſſure que les Meſſéniens ſe révoltèrent ſous l'archontat de Tléſias: ſi l'on parvient à déterminer celui de Créon, on aura néceſſairement la date de celui de Tléſias, ſecond archonte annuel, & par conſéquent l'époque du commencement de cette guerre, l'une des plus mémorables de l'antiquité.

Pauſanias rapporte l'archontat de Créon à la ſeconde année de la XXIIIe olympiade, par une induction bien ſimple. Il *(a)* fait correſpondre la quatrième année de

---

(a) Pauſan. Meſſenic. ſive, *lib. IV, cap. XIII, pag. 312.*

l'archonte décennal Hippomènes, avec la première année de la XIV.e olympiade; il faut six ans pour le restant de son archontat, trente ans pour les trois archontes décennaux suivans : Créon est donc entré en charge la trente-septième année après la première année de la XIV.e olympiade, c'est-à-dire, la seconde année de la XXIII.e olympiade, six cents quatre-vingt-sept ans avant notre ère.

On parvient au même but par le moyen d'une autre induction. La première *(b)* guerre de Messène, dit-il, commença la seconde année de la IX.e olympiade par la prise d'Amphia, la cinquième année de l'archontat d'Æsimèdes. Je n'examinerai point ici si Pausanias se trompe ou non; mais il suit de ce calcul, que si la cinquième année de l'archontat d'Æsimèdes correspond avec la seconde année de la IX.e olympiade, la première de son archontat coïncide avec la seconde année de la VIII.e olympiade. Les cinq archontes suivans étant décennaux, la dixième année d'Éryxias, dernier archonte décennal, tombe sur la seconde année de la XXIII.e olympiade; & par conséquent Créon, premier archonte annuel, se rencontre la troisième année de cette même olympiade, six cents quatre-vingt-six ans avant notre ère.

Cet auteur, peu d'accord avec lui-même, dit autre part: « Les *(c)* Messéniens voyant leurs alliés (les Arcadiens & les Argiens) encore plus animés contre Lacédémone qu'ils « ne s'y étoient attendus, se révoltèrent la quatrième année « de la XXIII.e olympiade. Il y avoit déjà des archontes « annuels à Athènes, & Tlésias l'étoit alors ». Cet archonte étant le second, l'archontat de Créon doit être de la troisième année de la XXIII.e olympiade, six cents quatre-vingt-six ans avant notre ère.

Je sais qu'il s'est élevé des doutes sur l'époque de

(b) Pausan. ibid. *cap. V, pag. 292.*
(c) Id. ibid. *cap. XV, pag. 315.*

l'archontat de Tléſias. Meurſius *(d)* a prétendu qu'Éryxias n'avoit pas achevé ſes dix années; mais qu'étant mort, ou qu'ayant été dépoſé la huitième année de ſon archontat, Tléſias avoit été mis en ſa place, & avoit gouverné la république les trois années qui reſtoient de l'archontat décennal d'Éryxias. Il a mieux aimé s'en rapporter à une chronique anonyme qu'à Pauſanias, & changer en conſéquence le texte de cet auteur; mais cette chronique, que Meurſius a cru ancienne, eſt l'ouvrage de Scaliger, comme l'ont très-bien remarqué le P. Pétau *(e)*, Fabricius *(f)*, &c. C'eſt cependant ſur une auſſi foible autorité que l'abbé Gédoyn a oſé falſifier le texte de Pauſanias, & qu'il a fait dire à cet écrivain, que *la république d'Athènes n'étoit pas encore gouvernée par des archontes annuels, & Tléſias étoit en charge*. Dans une note *(g)*, il avance que *Sigonius ſe trompe groſſièrement en faiſant Tléſias le deuxième des archontes annuels*, & il croit le prouver par les Marbres d'Oxford, qui ſont, à ſon avis, Lyſias le ſecond archonte annuel; mais il a pris l'ombre pour la réalité, je veux dire, les conjectures de quelques commentateurs de ces Marbres, pour l'expreſſion même des Marbres. On y lit encore aujourd'hui de la manière la plus claire, époque 33, « depuis le temps
» que Créon a été archonte annuel, il y a quatre cents vingt
» ans. Époque 34, depuis que Tyrtée a combattu avec les
» Lacédémoniens, il y a quatre cents dix-huit ans, Lyſias étant archonte à Athènes ». Si Créon a gouverné la république en 420, & Lyſias en 418, celui-ci doit néceſſairement être, non le ſecond archonte, comme le prétendoit l'abbé Gédoyn, mais le troiſième; & ce ſecond archonte eſt Tléſias, comme l'aſſure Pauſanias, & ſon archontat eſt de l'an 419 de l'ère attique.

(d) De archont. Athenienſ. *lib. I, cap. VIII.*

(e) De Doctrinâ tempor. *ad an. 4029, pag. 300.*

(f) Fabric. Biblioth. Græc. *tom. VI, pag. 36.*

(g) Gédoyn, traduct. de Pauſan. *lib. IV, chap. XV, page 355.*

Le même Pausanias place dans *(h)* un autre passage, Créon la seconde année de la XXIV.e olympiade, six cents quatre-vingt-quatre ans avant notre ère, comme on peut l'inférer de ses propres paroles, que je rapporterai dans peu. Il assigne donc à l'archontat de Créon ces trois différentes années 687, 686 & 684.

Les Marbres d'Oxford, comme je l'ai déjà observé, s'expriment ainsi : depuis le temps que Créon a été archonte annuel, il y a quatre cents vingt ans ; cela se rapporte à l'an 684.

Velléius Paterculus *(i)* nomme Créon le premier archonte annuel, sans indiquer l'année de son archontat.

Denys d'Halicarnasse *(k)* met la première année de Charops, premier archonte décennal, la première année de la VII.e olympiade ; donc l'archontat de Créon paroît tomber sur la troisième année de la XXIV.e olympiade, six cents quatre-vingt-deux ans avant notre ère.

Eusèbe place *(l)* la dernière année de l'archontat décennal d'Éryxias, premier archonte décennal, la première année de la XXIV.e olympiade, & par conséquent l'archontat annuel de Créon la seconde année de cette olympiade, c'est-à-dire en 683. Mais dans le livre *(m)* premier de ses Chroniques, il avance, d'après Jules-Africain, que Créon, premier archonte annuel, fut élu la XIX.e olympiade, & selon d'autres, la XXV.e Revenant ensuite à son véritable sentiment, il ajoute : « depuis Créon, jusqu'à la CCL.e olympiade & l'archontat de Philinus, sous lequel Gratus « Sabinianus & Séleucus furent consuls, il y a eu neuf cents « trois archontes ». L'année de ces consuls répond véritablement à la CCL.e olympiade, qui est l'an 4934 de la

(h) Pausan. *lib. IV, cap. XV, pag. 316.*

(i) Vell. Paterc. Hist. Rom. *lib. I, cap. VIII, pag. 29.*

(k) Dionys. Halicarn. *lib. I, pag. 56, lin. 46.*

(l) Euseb. in Chronico Canone, *pag. 154.*

(m) Id. in Chronicôn libro priore, *pag. 47.*

période Julienne, & 221 de notre ère. Si l'on retranche maintenant 903 de 4934, on aura 4031 de la période Julienne, qui répond à l'an 683 avant notre ère, & à la ſeconde année de la XXIV.e olympiade.

Le Syncelle *(n)* fixe l'archontat de Créon à l'an du monde 4901, qui répond à l'an 599 avant notre ère, & à la ſeconde année de la XLV.e olympiade. Mais peu d'accord avec lui-même, il ajoute, probablement d'après Jules Africain, que ce fut la XIX.e olympiade, ſelon quelques autres la XXV.e; & que depuis Créon, juſqu'à la CCL.e olympiade & l'archontat de Philinus, il y avoit eu neuf cents vingt-trois archontes annuels. Le texte d'Euſèbe n'en compte que neuf cents trois; & ſi l'on ſuivoit le calcul du Syncelle, l'archontat de Créon ſeroit tombé la ſeconde année de la XIX.e olympiade, ſept cents trois ans avant notre ère; année où, de l'aveu de tous les chronologiſtes anciens, les Athéniens étoient encore gouvernés par des archontes décennaux.

Scaliger *(o)* & Meurſius *(p)* mettent Créon la troiſième année de la XXIV.e olympiade en 682, & le P. Pétau la ſeconde année de la XXIII.e olympiade en 687. Simſon eſt de même ſentiment, avec cette différence que, plaçant avec Baronius & quelques autres chronologiſtes la naiſſance de Jéſus-Chriſt deux ans plus tôt qu'on ne le fait communément, la ſeconde année de la XXIII.e olympiade correſpond, ſelon ce ſavant, à l'an 685.

Il y a donc ſept ſentimens différens, parmi les anciens, ſur l'époque du premier archonte annuel; & Pauſanias lui ſeul en fournit trois, ſoit que cette époque lui ait paru incertaine, ſoit, ce qui paroît le plus vraiſemblable, qu'il

(n) Syncelli chronograph. *pag. 212.*

(o) Scaliger in *ἱστορικῶν συναγωγῇ, pag. 314.*

(p) Meurſ. de archont. *lib. I, cap. VIII & IX.*

n'y

n'y en ait qu'un qui soit à lui, & que les deux autres viennent de l'ignorance ou de la négligence des copistes. Les modernes ont adopté l'un ou l'autre de ces systèmes, suivant le degré d'autorité qu'ils donnoient à ces auteurs.

Je me suis déterminé pour l'année 684 par les raisons suivantes : 1.° cette année est clairement énoncée sur les Marbres d'Oxford, l'un des plus précieux restes de l'antiquité; 2.° elle est appuyée par un passage de Pausanias. « Les Messéniens, *(q)* dit-il, eurent un avantage sur les Lacédémoniens près de Deres, la première année après « leur défection ..... L'année suivante les événemens furent « variés, & il y eut au printemps une action auprès du *(r)* « Monument du Sanglier.... La troisième année de la guerre, « les Messéniens *(s)* furent battus par la perfidie d'Aristocrates; « cependant ils se retirèrent *(t)* dans Ira, où ils soutinrent « un siége de onze ans. La ville fut prise la *(u)* onzième « année du siége, la première année de la XXVIII.e olympiade, « sous l'archontat d'Autosthènes ».

Onze ans de siége, trois ans de guerre, font quatorze ans; donc la révolte des Messéniens, qui précéda la guerre de plus d'un an, est de la seconde année de la XXIV.e olympiade, six cents quatre-vingt-trois ans avant notre ère. Pausanias avoit *(x)* dit plus haut que cette défection avoit éclaté sous l'archontat de Tlésias : cet archonte est donc, suivant ce calcul, de l'an 683, & Créon de l'an 684.

3.° Cette date est encore confirmée par un autre endroit de Pausanias. Cet auteur dit *(y)* que les Messéniens se révoltèrent la trente-neuvième année après la prise d'Ithome : or, il avoit avancé plus *(z)* haut que cette ville avoit

(q) Pausan. Messen. sive, *lib. IV, cap. XV, pag. 316.*
(r) Id. ibid. *pag. 317.*
(s) Id. ibid. *cap. XVII, p. 320 & 321.*
(t) Id. ibid. *cap. XVII, p. 323.*
(u) Id. ibid. *cap. XX, pag. 327, cap. XXIII, pag. 336.*
(x) Id. *pag. 315.*
(y) Id. *cap. XV, pag. 315.*
(z) Id. ibid. *cap. XIII, p. 312.*

été prise la première année de la XIVe olympiade, sur la fin de la quatrième année de l'archontat décennal d'Hippomènes. L'ordre des archontes & des olympiades prouve manifestement qu'il y a en cet endroit une erreur dans les dates de Pausanias, puisque, bien loin qu'Hippomènes achevât la quatrième année de son archontat la première année de la XIVe olympiade, c'étoit Clidicus qui finissoit la dixième année du sien. En admettant avec cet écrivain, qu'Ithome a été prise la quatrième année d'Hippomènes, ou plutôt la troisième, parce que cet archonte ne gouverna que neuf ans, ainsi qu'on le verra dans la suite, cette troisième année coïncidera avec les six derniers mois de l'an 722. Maintenant, si les Messéniens se sont révoltés la trente-neuvième année après la prise d'Ithome, ainsi que le dit *(a)* Pausanias, on aura la seconde année de la XXIVe olympiade, qui répond à l'an 683; ce qui s'accorde avec le passage ci-dessus rapporté du même auteur, & avec les Marbres.

Ces raisons, qui sont très-concluantes, ou ne furent point aperçues du P. Petau, ou ne firent aucune impression sur son esprit. Les Marbres de Paros n'étoient point encore connus, lorsqu'il composoit son grand & savant ouvrage *de Doctrinâ temporum*. Eusèbe & Denys d'Halicarnasse ne parloient point de l'archonte Tlésias en termes formels, & ces deux passages de Pausanias étoient expressément contredits par un autre du même auteur. Il n'avoit donc en apparence pas plus de motifs pour les préférer à celui où Pausanias s'exprimoit d'une manière claire & précise *(b)*. Il prit pour base de son calcul, ce passage, où il est dit que les *(c)* Messéniens se révoltèrent la quatrième

(a) Pausan. Messen. *cap. XV, pag. 315.*

(b) Petav. de Doctrinâ tempor. *lib. XIII, tom. II, pag. 301;* ad ann. *p. j. 4043.*

(c) Pausan. Messen. *cap. XV, pag. 315.*

année de la XXIIIe olympiade. Il eſt vrai qu'il y a dans ſon texte la troiſième année; mais il paroît que c'eſt une faute d'impreſſion, puiſqu'il a placé la défection des Meſſéniens ſous la quatrième année de la XXIIIe olympiade, & que cette date s'accorde avec le texte de Pauſanias. Suivant enſuite tous les détails de cette guerre, tels que les préſente cet écrivain, il en conclut qu'elle fut terminée la première année de la XXVIIe olympiade, & par conſéquent qu'il faut ſubſtituer dans le texte de cet auteur, τῆς ἑβδόμης καὶ εἰκοστῆς, à ὀγδόης τε καὶ εἰκοστῆς. Cependant ce changement arbitraire ne ſuffiroit pas; il faudroit de plus changer non-ſeulement le nom de l'olympionique, mais encore celui de l'archonte Athénien. Il étoit, ſans doute, très-facile aux copiſtes de prendre un chiffre pour un autre, & de tranſcrire le nom de l'olympionique convenable à la date tranſcrite par mépriſe; mais qu'ils aient pouſſé la négligence au point de ſe tromper auſſi dans le nom de l'archonte, c'eſt ce qui ne me paroît point vraiſemblable. Il eſt certain qu'il faut réformer le texte de Pauſanias en deux endroits, afin de concilier cet auteur avec lui-même; mais il n'a pas beſoin ici de correction, & l'on verra par la ſuite que dans les deux paſſages, où il eſt de toute néceſſité d'en faire, il faut ſeulement changer les dates, ſans toucher au nom de l'archonte: avantage précieux, qui ſeul auroit dû ouvrir les yeux au P. Petau, & qui fait ſentir la ſupériorité de notre procédé ſur celui de ce ſavant jéſuite.

Le P. Corſini, clerc régulier des Écoles pies, frappé de l'accord des Marbres d'Oxford avec l'une des dates de Pauſanias, je dis l'une des dates, car il ne s'eſt pas douté que celle de la priſe d'Ithome donnât les mêmes réſultats; le P. Corſini, dis-je, (*d*) en a conclu pareillement que l'archontat de Tléſias étoit de la ſeconde année de la vingt-quatrième olympiade, & par conſéquent que celui de Créon

(*d*) Corſini Faſti Attici, *tom. III, pag. 37.*

étoit de la première année de cette même olympiade. Cependant il reste une difficulté que n'a pas sentie ce savant, ou qu'il n'a pas cru pouvoir lever. Cette difficulté vient de la différence qui se trouve entre les Marbres d'Oxford & la chronique d'Eusèbe. Je conviens qu'elle n'est que d'un an, & que lorsqu'il s'agit de temps aussi éloignés, on peut regarder deux auteurs comme étant d'accord, quand ils diffèrent si peu l'un de l'autre. Peut-être étoit-ce l'opinion du P. Corsini; peut-être aussi la chronique d'Eusèbe, qu'il traite quelquefois avec beaucoup de sévérité, n'étoit pas à ses yeux d'un assez grand poids. Quoi qu'il en soit, cette difficulté, qui n'auroit peut-être arrêté personne, m'a paru considérable, parce qu'ayant concilié dans un mémoire sur Phidon, cette chronique avec les Marbres d'Oxford, il me paroissoit bien dur de trouver ici Eusèbe en défaut. Cette différence ne pouvoit ni se pallier, ni être rejetée sur les copistes. Les Marbres & Eusèbe se rapportent parfaitement sur la vingt-unième année d'Æschyle, qui est de l'an 758 avant notre ère. On sait que cet archonte gouverna vingt-trois ans, qu'Alcméon son successeur & le dernier des archontes perpétuels, ne fut en charge que deux ans. Les sept archontes suivans sont décennaux, & ont dû gouverner soixante & dix ans. Donc, la dixième année d'Érixias, le dernier des archontes décennaux, tombe sur la première année de la vingt-quatrième olympiade, six cents quatre-vingt-quatre ans avant notre ère, & Créon sur l'année suivante. Si ce calcul imposant me faisoit pencher à rejeter sur la négligence de l'ouvrier l'erreur que je croyois apercevoir dans les Marbres, d'un autre côté, les détails de la guerre de Messène & la date de la prise d'Ithome me rapprochoient de ces mêmes Marbres. Enfin, j'ai trouvé la solution de cette difficulté dans des ouvrages où je n'aurois jamais soupçonné de la rencontrer.

La sévérité des mœurs des anciens Athéniens est très-connue. Hippomènes, le quatrième des archontes décennaux, poussa cette austérité de mœurs jusqu'à la cruauté.

Sa fille ayant eu de la foibleſſe pour un jeune homme, il la fit enfermer dans une écurie avec un cheval à qui on refuſa toute nourriture : cette jeune perſonne fut miſe en pièces par ce cheval affamé. Le peuple, indigné d'une telle atrocité, le dépoſa, & ſa maiſon fut raſée. Cette aventure tragique arriva probablement vers la fin de la neuvième année de l'archontat de cet Hippomènes. Il ne gouverna par conſéquent que neuf ans, & c'eſt la raiſon de la différence qui ſe rencontre ici entre les Marbres d'Oxford & la chronique d'Euſebe. Mais comme cette hiſtoire eſt très-importante pour concilier ces deux chronologies, & pour fixer d'une manière irrévocable la date préciſe du premier archonte annuel, je ne me contenterai pas de l'avoir rapportée d'une manière ſuccincte, je vais encore la revêtir de preuves non équivoques, & l'appuyer ſur des témoignages authentiques.

Suidas (au mot παέιππον κ̓ κόρη, qu'il faut corriger πάριππον κ̓ κόρην d'après le lexique manuſcrit de Photius, dont l'original ſe trouve en Angleterre, & dont il exiſte une copie à la Bibliothèque du roi, de la main de Dodwell & de Kuſter, cotée 2621) Suidas, dis-je, nous apprend « qu'il y avoit à Athènes un lieu appelé παέιππος καὶ κόρη : « qu'Hippomènes, de la race de Codrus, dernier roi du « pays, y ayant enfermé ſa fille avec un cheval furieux, « parce qu'elle s'étoit laiſſée corrompre, le cheval lui fit (*e*)

(*e*) On ne ſait pas trop ſi cet auteur a voulu dire que ce cheval tua cette jeune perſonne, ou qu'il en avoit joui. Je croirois volontiers qu'il faut prendre ſes paroles dans ce dernier ſens ; & ce qui me le confirme, c'eſt le paſſage ſuivant de Dion Chryſoſtome (*Orat. XXX, 11, pag. 385, D*) On ſait, dit-il, aux habitans d'Alexandrie, que ce même animal (le cheval) qui eſt d'un grand prix chez vous, a été aimé à Athènes; & il y a encore à préſent, dans cette ville, un lieu inhabité que l'on appelle le lieu du cheval & de la fille. Un père, en effet, enferma ſa fille avec un cheval, & l'on dit qu'elle périt de la ſorte.

violence. De-là, ajoute-t-il, le lieu où elle éprouva ce malheur, s'appelle πάρ' ἵππον καὶ κόρην ».

Mais laissons ce récit où la fable est mêlée avec la vérité; & contentons-nous de rapporter le témoignage d'un grave orateur & d'historiens dignes de foi.

« Nos pères, dit l'orateur Æschines (*f*), étoient si » sévères dans ce qui pouvoit les couvrir de honte, & si » jaloux de l'honneur de leurs enfans, qu'un citoyen s'étant » aperçu que sa fille avoit été corrompue, & qu'elle n'avoit » pas conservé précieusement sa virginité jusqu'au jour de » son mariage, il la fit enfermer dans une maison déserte » avec un cheval, qui, devenu furieux par la faim, devoit » certainement la faire périr. Le sol de cet édifice subsiste » encore actuellement dans notre ville, & s'appelle le sol du cheval & de la fille ».

Cet orateur, qui haranguoit des Athéniens parfaitement instruits de cette histoire, ne nomme point ce citoyen, & se garde bien sur-tout de parler de sa déposition, parce qu'elle auroit pu infirmer les preuves qu'il apportoit de l'austérité des mœurs de ces temps anciens. Mais un scholiaste, encore manuscrit d'Æschines, qui se trouve à la Bibliothèque du roi, coté 2930, nous apprend, d'après Callimaque, que ce citoyen s'appeloit Hippomènes, & sa fille Limonis; qu'il étoit un des descendans de Codrus, & qu'ayant enfermé sa fille dans une écurie avec un cheval, cet animal, pressé par la faim, la dévora, & mourut ensuite lui-même de faim.

Le récit d'Æschines est confirmé par (*g*) Diodore de Sicile. Quant à la circonstance essentielle au point de chronologie que je traite, je la trouve dans Nicolas de Damas. « Hippomènes, dit-il, archonte des (*h*) Athéniens,

---

(*f*) Æschines adverf. Timarchum. *pag. 26.*

(*g*) Excerpta ex Diod. Siculo de virtut. & vitiis, *pag. 230 & 232.*

(*h*) Excerpta ex Nicol. Damasceno, *pag. 446.*

fut déposé pour la raison suivante : un citoyen ayant secrè- «
tement déshonoré sa fille, il en fut si outré contr'elle, «
qu'il la fit enfermer dans une écurie avec un cheval, & «
défendit qu'on leur donnât de la nourriture. Cet animal «
pressé par la faim, la mit en pièces, & périt lui-même «
ensuite. La maison ayant été rasée, le sol de cet édifice fut «
appelé le sol du cheval & de la fille ».

Il est donc certain qu'Hippomènes, quatrième archonte décennal, fut déposé avant la fin de son archontat : il est très-vraisemblable que ce fut sur la fin de sa neuvième année, & avant le commencement de la dixième. En retranchant une année à cet archonte, comme il le faut nécessairement, la chronique de Paros & la chronologie d'Eusèbe, qui s'accordoient sur la troisième & sur la vingt-unième année d'Æschyle, archonte perpétuel, seront encore conformes entr'elles sur l'année de l'archontat de Créon, premier archonte annuel; & cet archonte sera de l'an 684 avant notre ère, & de la première année de la XXIVe olympiade.

Mais que dire de l'époque assignée par Denys d'Halicarnasse, à la première année de Charops, premier archonte décennal, qu'il fixe à la *(i)* première année de la septième olympiade. Si elle est certaine, l'archontat de Créon tombera sur la troisième année de la XXIVe olympiade, six cents quatre-vingt-deux ans avant notre ère. En supposant que cet historien n'a point eu connoissance de la déposition d'Hippomènes, il faudra placer Créon un an plus tôt, en 683, ce qui ne s'accordera pas mieux avec le calcul précédent, qui le met en 684; calcul, dont la justesse me paroît cependant prouvée.

Denys d'Halicarnasse est un historien très-instruit, & dont l'autorité en ces matières est d'un tel poids, que s'il se trouve en contradiction avec d'autres écrivains, elle

---

(i) Dionys. Halicarn. *lib. I, pag. 56, lin. 46.*

suffit presque pour faire pencher la balance de son côté; mais, heureusement, il est facile d'apercevoir la cause de son erreur.

« Les Albains *(k)*, dit-il, ayant envoyé une colonie » sous la conduite de Romulus & de Rémus, fondent Rome » au commencement de la première année de la VII.ᵉ » olympiade, dans laquelle Daïclès de Messène remporta » la victoire du stade; Charops étant dans la première année de son archontat décennal ».

Denys d'Halicarnasse écrivoit son histoire l'an 747 de Rome, sept ans avant notre ère, comme l'a prouvé le P. Pétau *livre IX, chap. XXXI*, de son ouvrage *de Doctrinâ Temporum*. Le cycle de Méton fut établi l'an 433 avant notre ère. Ce cycle existoit donc plus de quatre siècles avant qu'il écrivît l'histoire. Cet historien n'ayant pas fait attention que l'année Athénienne avoit changé de forme avec l'établissement de ce cycle, est tombé dans la même erreur, où tombent tous les jours nos écrivains, lorsqu'ils parlent de faits antérieurs à l'époque où le commencement de l'année a été fixé au 1.ᵉʳ janvier; car il est certain que Rome fut fondée la première année de l'archontat décennal de Charops, & la quatrième année de la VI.ᵉ olympiade.

Il suit de-là que Tlésias, second archonte annuel, est de la seconde année de la XXIV.ᵉ olympiade, & de l'an 683; que la seconde guerre de Messène commence à cette époque, & qu'elle finit, comme le dit Pausanias, la première année de la XXVIII.ᵉ olympiade en 668; & que la première guerre de Messénie, qui dura vingt ans, & finit par la prise d'Ithome, commença l'an 3972 de la période Julienne, sept cents quarante-deux ans avant notre ère, & vers la fin du dernier sémestre de la seconde année de la IX.ᵉ olympiade. Il s'ensuit aussi qu'il faut corriger le texte de cet auteur, *chap. XV, pag. 315*, afin de le faire accorder

(k) Dion. Halic. *lib. I, pag. 56, lin. 44.*

avec

avec lui-même & avec les Marbres d'Oxford, & lire : *ἀπέστησαν . . . . . δευτέρῳ ἔτει τῆς τετάρτης ὀλυμπιάδος καὶ εἰκοστῆς ἣν Κλεοπτόλεμος Λάκων ἐνίκα στάδιον.* « Les Messéniens se révoltèrent la seconde année de la XXIV.ᵉ olympiade, dans laquelle Cléoptolème de Laconie remporta la victoire du stade ». Au lieu de ces mots, *ἀπέστησαν . . . τετάρτῳ ἔτει τῆς τρίτης ὀλυμπιάδος καὶ εἰκοστῆς, ἣν Ἴκαρος Ὑπερησιεὺς ἐνίκα στάδιον.* « Les Messéniens se révoltèrent la quatrième année de la XXIII.ᵉ olympiade, dans laquelle Icarus d'Hypérésia remporta la victoire du stade. »



TROISIÈME MÉMOIRE SUR LA POLITIQUE ET L'ÉLOQUENCE DE DÉMOSTHÈNE.

Par M. DE ROCHEFORT.

Lû le 7 Mars 1780.

NOUS allons voir enfin Démosthène entrer dans la carrière la plus glorieuse, mais la plus difficile qui pût se présenter à son éloquence. Nous allons voir cet orateur tenir tête à Philippe, c'est-à-dire, à l'ennemi le plus dangereux que la Grèce eût jamais eu ; à ce Roi qui, suivant le témoignage de Diodore de Sicile, fit pénétrer dans les villes Grecques un genre de corruption qui avoit été presque inconnu jusqu'à lui. Les rois des Perses avoient cherché souvent à séduire quelques membres de ces différentes républiques, qui, par leur réunion, avoient autrefois fait trembler la Perse entière ; mais ils n'avoient point encore eu de partisans affidés, comme en eut Philippe. Les titres caressans & flatteurs qu'il prodiguoit à ces traîtres, achevant de les séduire & de les gagner, Philippe vint à bout de corrompre les mœurs générales, & d'établir son empire sur cette corruption *(a)*.

Reconnoissons cependant avec les historiens, que tout le mal ne venoit pas de Philippe ; l'ambition aveugle des villes Grecques, qui vouloient à l'envi s'arroger l'empire de la Grèce, les conduisit toutes ensemble à l'esclavage. L'inimitié qui les animoit les unes contre les autres, servoit à la fois à miner leurs forces, & à se dissimuler le mal qu'elles

(a) Ταῖς πονηραῖς ὁμιλίαις διέφθειρε τὰ ἤθη τῶν ἀνθρώπων. Diodore de Sicile, *liv. XVI.*

ſe faiſoient à elles-mêmes; elles ne s'aperçurent de l'oppreſſion, que lorſqu'elles furent tout-à-fait opprimées *(b)*.

Démoſthène (comme l'obſerve l'hiſtorien que nous avons cité) étoit de tous les orateurs le plus éloquent, & en même temps le plus enflammé pour les intérêts & pour la liberté de la Grèce; & tandis que Philippe ſembloit du haut d'une guérite élevée (pour me ſervir de l'expreſſion de Juſtin) ſuivre de l'œil les factions des peuples de la Grèce, les fomenter par ſes intrigues & par ſes armes, Démoſthène, du haut de la tribune, obſervoit toutes ſes démarches, pénétroit toutes ſes penſées, & les dévoiloit à la Grèce entière, avec la ſagacité & la chaleur d'un homme inſpiré. *Velut ſpeculâ quâdam.*

Nous ne retracerons point ici des événemens que tout le monde ſait; perſonne n'ignore quelle fut cette guerre fameuſe qui s'éleva entre les Thébains & les Phocéens, & qui ayant fini par la deſtruction de ces derniers, devoit amener bientôt la perte entière des autres. Les prétextes religieux, dont cette fatale guerre fut revêtue, étoient trop avantageux à la politique de Philippe, pour les laiſſer échapper. On le vit attachant des couronnes de laurier ſur le front de ſes ſoldats, marcher à leur tête, moins en quelque ſorte comme leur général, que comme un Dieu qui venge l'intérêt d'un Dieu *(c)*. Il vole au ſecours des Thébains & des Theſſaliens qui l'avoient appelé; il combat, il eſt vainqueur, mais ce n'eſt point un vainqueur ordinaire, c'eſt le vengeur des ſacriléges, c'eſt le défenſeur de la religion.... A l'enthouſiaſme qu'excita ſa victoire dans ſon parti, on peut croire que l'eſclavage de la Grèce eût été bientôt conſommé, ſi les Athéniens, plus éclairés ſur leurs vrais

---

(b) In mutuum exitium ſine modo ruentes omnibus perire, quid ſingulæ amitterent non niſi oppreſſæ ſenſerunt. Juſtin, lib. VIII.

(c) Itaque a Diis proximus habetur, per quem deorum majeſtas vindicata ſit. Juſt. lib. VIII.

intérêts & ſur les faux ſcrupules de la ſuperſtition, n'euſſent fait garder avec ſoin le paſſage des Thermopyles pour arrêter ce triomphateur, qui faiſoit marcher devant lui la terreur religieuſe, mêlée aux horreurs de la guerre. Philippe ne crut pas alors devoir commettre la gloire qu'il venoit d'acquérir; il retourne triomphant dans ſa patrie, & avant de vaincre les Athéniens chez eux, il veut s'eſſayer à les vaincre hors de leur propre pays.

PREMIÈRE PHILIPPIQUE

Prononcée la première année de la CVII.e Olympiade: Démoſthène avoit alors trente ans.

PYDNA, Potidée, Méthone, qui avoient été long-temps du parti des Athéniens, & le rempart que les colonies de Thrace pouvoient avoir entr'elles & la Macédoine, étoient alors dans les intérêts de Philippe. Ce prince étoit maître d'Amphipolis, & faiſoit des excurſions vers Olynthe, dans la Cherſonèſe, & juſqu'aux Thermopyles. Il avoit fait des deſcentes dans Imbre & dans Lemnos, & en avoit emmené un grand nombre d'Athéniens dans les fers. Il avoit pénétré juſqu'au port de Gereſte, d'où il avoit remporté des richeſſes immenſes; tout récemment encore, il avoit été dans le port de Marathon enlever le vaiſſeau ſacré. Ce qu'il avoit fait, donnoit lieu de ſuppoſer qu'il pouvoit tenter encore davantage : mille bruits différens couroient dans Athènes; ce n'étoient que craintes & qu'alarmes. Au milieu de ces inquiétudes publiques, Démoſthène monte à la tribune, & tout jeune qu'il étoit, il oſe ſe haſarder à parler avant ſes anciens; mais ſon début porte ſon excuſe, & ſert à diſpoſer favorablement ſes auditeurs. « S'il étoit queſtion ici, dit l'Orateur, de quelqu'affaire » nouvelle, j'aurois laiſſé parler ceux qui ont coutume de » prendre la parole; alors ſi leurs diſcours m'euſſent ſatisfait,

j'aurois gardé le silence, sinon j'aurois essayé de vous dire « ma pensée à mon tour : mais puisqu'il s'agit d'une affaire « dont on vous a souvent entretenus, je me flatte, Athé- « niens, que mon empressement à devancer aujourd'hui les « autres Orateurs, obtiendra grâce devant vous ; car enfin, « s'ils vous avoient jusqu'ici donné les conseils nécessaires, « vous n'auriez plus à en demander aujourd'hui ? »

Après ce début adroit, l'orateur veut reprocher aux Athéniens leur paresse habituelle ; & pour les en arracher, il se sert d'un tour d'éloquence qu'il a souvent employé dans la suite, & qui a mérité les éloges d'un des critiques les plus judicieux de l'antiquité, de Quintilien. Démosthène montre aux Athéniens que leur négligence seule étant la source de leurs malheurs, il leur reste bien plus d'espoir qu'ils n'en auroient, s'ils avoient fait ce qu'ils devoient faire. « Souvenez-vous, poursuit-il, soit que vous l'ayez entendu dire, soit que vous l'ayez vu vous-mêmes, à quel « degré de puissance Lacédémone n'aguère étoit montée ; « & cependant comme vous soutîntes contre elle, avec dignité « & avec avantage, une guerre entreprise pour les intérêts « & pour les droits de la Grèce ! »

Après avoir ainsi relevé les esprits de ses auditeurs par cet exemple encourageant & par la réflexion précédente, il leur fait ce raisonnement : « Quelqu'un de vous, peut-être, considérant les forces de Philippe, & le nombre des « places qu'il nous a enlevées, regardera ce prince comme « un ennemi difficile à réduire : j'en conviens ; mais si Phi- « lippe, en commençant la guerre, avoit eu à notre égard « les mêmes pensées, il n'eût pas acquis tant de puissance ? « Ce prince savoit qu'à la guerre, le bien des absens est le « partage de ceux qui sont présens, & que la fortune des « indolens est la récompense des hommes hardis & infati- « gables. Pour peu que vous vouliez enfin vous pénétrer de « ces vérités, & y conformer votre conduite, je vous réponds « qu'avec l'aide des Dieux, vous rétablissez vos affaires, vous «

» recouvrez vos amis découragés, & vous puniſſez l'audace
» de Philippe : car, ne vous imaginez pas que la fortune de
» cet homme ſoit inébranlable & immortelle comme celle
» d'un Dieu. Parmi ceux qui ſemblent lui être le plus attachés,
» il en eſt qui l'envient, qui le craignent, qui le haïſſent ;
» ils ont les mêmes paſſions que le reſte des hommes : votre
» lenteur & votre indolence ont ſeules aſſuré ſes ſuccès. Il
» eſt temps d'en ſortir ; car, voyez à quel point d'arrogance
» cet homme eſt parvenu ; il ne vous laiſſe pas le choix
» d'agir ou de reſter dans l'inaction ; il vous menace ; il ſe
» répand en propos inſolens contre vous ; il ne ſe contente
» pas de ce qu'il a envahi ; il s'avance ſans ceſſe, & ſemble
» vouloir vous envelopper de toutes parts, tandis que vous
» êtes aſſis & que vous délibérez. Qu'attendez-vous pour
» agir ? la néceſſité ? Mais y a-t-il de néceſſité plus preſſante
» pour des hommes libres que la honte ?.... Vous vous de-
» mandez les uns aux autres s'il y a quelque choſe de nouveau ?
» Et quoi de plus nouveau qu'un homme de Macédoine qui
» combat contre Athènes, & qui gouverne la Grèce ? Philippe
» eſt-il mort ? Non, mais il eſt malade ; & que vous importe ?
» puiſque malade ou mort, vous vous feriez bientôt un autre
Philippe. »

Je ne relève ici ces traits d'éloquence, déjà ſi connus, que pour montrer avec quel art Démoſthène ranimoit le courage de ſes concitoyens : mais ce n'étoit pas aſſez pour cet orateur ; il falloit encore qu'il les éclairât ſur la conduite qu'ils devoient tenir, & c'eſt ce qu'il va faire avec une adreſſe toute particulière, après avoir diſpoſé ſes auditeurs à l'écouter favorablement. Il ſent bien que dans la poſition où l'on eſt, on promettra beaucoup & on exécutera peu. Que fait l'orateur ? il ne demande que ce qu'il ſait devoir obtenir ; il veut qu'on équipe cinquante galères ; mais il ajoute, pourvu que vous ſoyez diſpoſés à vous y embarquer quand il le faudra. « Ces préparatifs, joints à des
» vaiſſeaux de tranſport, ſerviront à contenir Philippe ; il
» ſe rappellera ce que vous avez fait en Eubée, à Haliarte,

& dernièrement aux Thermopyles, comme vous ſortîtes alors de votre indolence ; & quand vous feriez moins aujourd'hui, cet apppareil ne ſera pas ſans effet, il le ſaura ; car nous avons ici plus qu'il ne faut de gens tout prêts à lui en donner avis. Si ces préparatifs lui inſpirent quelque crainte, il demeurera tranquille ; mais il faut une armée qui ſoit continuellement ſur pied, & qui ne ceſſe point de harceler Philippe.»

Une propoſition ſi délicate avoit beſoin d'être traitée avec art : nous venons de voir comment l'orateur l'avoit amenée ; il faut voir comment il achèvera de l'expliquer. Je ne vous demande point, dit l'orateur, une armée de dix mille, de vingt mille Étrangers *(d)*; je veux une armée qui ſoit à la patrie : l'orateur ſe contente de quinze cents étrangers, & de cinq cents Athéniens d'un âge convenable, qui ne ſerviront qu'un temps limité, & aſſez court pour qu'ils puiſſent être bientôt relevés. C'étoit déjà ménager beaucoup la pareſſe des Athéniens; mais ce qui devoit les flatter davantage, c'étoit de ſe contenter, pour le moment, d'armer en courſes contre Philippe. Les forces d'Athènes ne permettoient pas d'aller attaquer ce prince en bataille rangée : la manière de combattre que Démoſthène conſeilloit, ne demandoit pas une ſi forte armée, & pouvoit ſeule procurer aux ſoldats une ſolde conſidérable. Ainſi tout ce que l'orateur exigeoit étoit de pourvoir à la nourriture de cette armée ; le pays ennemi devoit fournir au reſte. Démoſthène craignant encore que la nonchalance habituelle des Athéniens ne l'emportât ſur l'eſpoir du butin, leur fait voir par des exemples tirés de

---

(d) M.[rs] Toureil, d'Olivet & Auger, traduiſent : *j'en veux une qui ſoit compoſée de citoyens*, ἡ τῆς πόλεως ἔστω. Je crois que c'eſt une faute, puiſque cette armée étoit compoſée de quinze cents Étrangers, & de cinq cents Athéniens. Mais ce nombre de citoyens étoit aſſez conſidérable pour que l'orateur pût dire que l'armée appartenoit à la patrie. D'ailleurs, Démoſthène vouloit que ces cinq cents hommes fuſſent en quelque ſorte les inſpecteurs des autres. *στρατιώτας οἰκείους ὥσπερ ἐπόπτας*, &c.

leur histoire, que toutes les fois que leurs armées soudoyées ont combattu avec eux, elles ont été victorieuses. Ces raisonnemens ne suffisoient pas encore; il falloit émouvoir par le ridicule ce peuple ingénieux, sur qui le ridicule avoit tant de pouvoir. « Si quelqu'un, Athéniens, vous demandoit aujourd'hui, êtes-vous en paix? *Non certes*, répondriez-vous, *nous faisons la guerre à Philippe*. En effet, n'avez-vous pas créé des Généraux, des Commandans, des Capitaines? Mais que font-ils donc? excepté un seul que vous avez envoyé contre l'ennemi, tous les autres ne sont occupés qu'à diriger avec vos Prêtres la pompe de vos cérémonies. Il semble qu'à l'exemple de ces statuaires, qui étalent dans la place publique de petites figures d'argile, vous ayez fait des Généraux pour la montre, & non pour le service ».

Après ces plaisanteries amères, Démosthène revient au ton sérieux, & montre comment l'on pourra se procurer les quatre-vingt-dix talens qui sont nécessaires pour la subsistance de l'armée. Mais comme il n'avoit traité encore que de cette espèce de subsides, & qu'il falloit, suivant lui, que le soldat allât chercher sa solde en pays ennemi, l'orateur devoit s'attacher à montrer la facilité du succès, & les moyens de l'obtenir. « Pour attaquer Philippe dans ses États, il faut être à portée de profiter des vents favorables; il faut donc avoir des quartiers d'hiver d'où l'armée puisse voler facilement dans les ports de Macédoine ». Démosthène indique Lemnos, Thaze & Scyathos, où l'on trouve des ports sûrs, des vivres en abondance, & tout ce qui peut être nécessaire à l'armée. « Comment remédier autrement à toutes les attaques inopinées de Philippe? vous ne le pourriez pas, Athéniens, vous n'arrivez jamais à temps; & cependant considérez pourquoi les fêtes de Minerve, de Bacchus, pour lesquelles vous dépensez des sommes plus considérables que pour l'équipement d'une flotte, se célèbrent toujours au temps prescrit, quels que soient les talens de ceux qui en sont chargés; & que lorsque vous voulez défendre Pagase, Méthone ou Potidée, vous arrivez trop tard; c'est que pour vos

vos fêtes, tout eſt prévu, tout eſt ordonné, tout eſt arrangé, «
& que dans les préparatiſs de la guerre, tout eſt confus, «
incertain & ſans ordre....Cependant, dit-il enſuite, les «
occaſions ne ſe prêtent point à votre nonchalance; il faut «
les devancer, & non pas les ſuivre. Comme un Général «
d'armée marche à la tête de ſes troupes, ainſi faut-il que «
les hommes ſages marchent devant les affaires, & les con- «
duiſent pour forcer les événemens de ſe prêter à leurs «
volontés, & ne pas être obligés de ſe prêter eux-mêmes aux «
événemens ». Ces conſeils d'un profond politique ſe trouvent toujours chez notre orateur, aſſaiſonnés de quelqu'exemple familier propre à frapper la multitude. « La manière, dit-il, dont vous combattez contre Philippe, reſſemble à celle dont «
les Barbares combattent au Pugilat : s'ils ſont frappés en «
quelqu'endroit, ils y portent la main; mais ils ne ſavent «
ni prévoir ni prévenir les coups. Si Philippe eſt dans la «
Cherſonèſe, vous ordonnez d'y porter des ſecours; s'il «
marche aux Thermopyles, vous y courez, vous le ſuivez «
çà & là par-tout où il eſt : c'eſt lui qui vous conduit, comme «
s'il étoit votre général; mais de vous-même vous ne ſavez «
rien faire ni rien prévoir ».

Après ces reproches généraux, l'orateur revient à ſon ſujet. « L'avidité de Philippe ne s'arrêtera point, dit-il, ſi quelqu'un n'y met obſtacle. Nous contenterons-nous donc «
encore de ce vain appareil de vaiſſeaux ſans puiſſance, & «
d'eſpérances chimériques? n'irons-nous donc pas, ne nous «
embarquerons-nous donc pas nous-mêmes? Mais où deſ- «
cendrons-nous, me demandera-t-on? la guerre, Athéniens, «
nous montrera aſſez les côtés foibles où l'on peut attaquer «
l'ennemi; mais ſi nous reſtons ici à nous accuſer les uns «
les autres, rien ne ſe fera de ce qui doit ſe faire ».

En effet, ces armées mercénaires contre leſquelles Démoſthène déclame, ſe conduiſoient avec la négligence qu'on en devoit attendre. Les officiers s'accuſoient les uns les autres; les généraux étoient cités devant le peuple, mais l'intrigue les ſauvoit toujours. « Les affaires de la

» république, dit l'orateur, ſont parvenues à un tel point d'opprobre, qu'il n'eſt pas un ſeul de vos Généraux qui ne coure ici devant vous deux ou trois ſois les riſques d'une ſentence de mort, tandis qu'aucun d'eux n'oſe haſarder ſa vie une ſeule fois devant l'ennemi. La mort des ſcélérats & des brigands, ils la préfèrent à celle qui pourroit ſeul leur convenir; car c'eſt le deſtin d'un criminel de mourir dans les ſupplices, & celui d'un guerrier de périr dans les combats ».

Après ces reproches hardis, & ces maximes généreuſes, Démoſthène avoit raiſon de dire aux Athéniens : « Je n'ai point parlé pour vous plaire; je vous ai dit ce que j'ai cru le plus utile à vos intérêts ſimplement, mais avec une liberté qui ne m'a permis aucun déguiſement. Je ne ſais s'il eſt auſſi avantageux à l'orateur de vous donner de bons conſeils qu'il vous eſt utile de les écouter; j'ignore ce qui me reviendra des avis que je vous ai propoſés; mais dans la perſuaſion où j'étois qu'ils vous ſeroient utiles s'ils étoient ſuivis, je n'ai point cru devoir les taire ».

On ne voit point que ces conſeils de Démoſthène aient produit aucun effet : la léthargie habituelle des Athéniens l'emporta pour le moment ſur les ſages avis de l'orateur.

PREMIÈRE OLYNTHIÈNE,

La quatrième année de la CVII.e Olympiade ; Démoſthène avoit alors trente-trois ans (d).

Philippe, toujours tourmenté par ſon ambition & par la haine du repos, continuoit d'étendre ſa puiſſance; les villes qu'il avoit ſoumiſes du côté de la Thrace, lui avoient inſpiré le deſir d'y joindre encore de nouvelles conquêtes. Il avoit d'abord détaché les Olynthiens du parti d'Athènes,

---

(d) Ἀντὶ πολλῶν ἂν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι,

il s'étoit lié avec eux ; mais devenu bientôt suspect à ces nouveaux alliés, il alloit les traiter en ennemis. Le moment étoit décisif pour Athènes ; il s'agissoit de secourir Olynthe, ou de l'abandonner. Démosthène se présente à la tribune, & comme s'il n'eût pas eu besoin de préparer son sujet, il dit que l'occasion parle d'elle-même avec assez d'éloquence, pour persuader aux Athéniens qu'en perdant le moment d'agir, ils se perdent eux & leurs alliés.

« Et quelle est cette occasion favorable? Les Olynthiens sont détrompés sur le compte de Philippe; ce roi redoutable « à la guerre, parce qu'il est lui-même à la tête de ses « armées, de ses finances & de ses conseils, n'a plus le même « pouvoir dans les négociations. Un tyran est toujours suspect « à ses voisins ; les Olynthiens savent que ce n'est pas pour « défendre une portion de leur territoire qu'ils ont à com- « battre, mais pour sauver leur patrie de l'oppression & de « l'esclavage. Ils se sont enfin déclarés d'eux-mêmes contre « Philippe : si nos suggestions seules les y avoient portés, nous « craindrions de trouver en eux des alliés infidèles ; mais « puisque leur haine ne leur a point été dictée, il faut croire « qu'elle sera durable. Amphipolis, Pydna, Potidée, Mé- « thone, accusent toutes la négligence d'Athènes : si nous les « avions secourues, Philippe seroit aujourd'hui plus modeste « & plus doux; mais l'occasion qui se présente n'est pas moins « avantageuse que celles qui l'ont précédée. Eh! quel homme « attentif n'y reconnoîtroit pas la bienveillance particulière « des Dieux? car, n'est-ce pas un signe frappant de leur pro- « tection, de voir qu'après tant d'avantages perdus par votre « faute, un nouveau secours inespéré vienne s'offrir de lui- « même pour contre-balancer & réparer vos pertes?.. Hâtons- « nous donc de profiter de cette occasion, autant pour rétablir « nos affaires, que pour effacer notre honte..... Sinon, « qu'on me dise qui se chargera d'empêcher Philippe de « pénétrer jusqu'à nous?.... Suivez des yeux les progrès de « ce roi, & voyez comment il a passé si promptement de « cet état de foiblesse où il étoit en commençant, à cet état «

» de puiſſance où il eſt aujourd'hui. Il prend d'abord Amphi-
» polis, puis Pydna, puis Potidée, puis Méthone. Il marche
» enſuite en Theſſalie, s'empare de Phère, de Pagaſe, de Ma-
» gnéſie, paſſe de-là en Thrace, où il fait & défait les rois.
» La maladie dont il eſt atteint, ne change rien à ſes projets
» d'ambition; il ſignale ſa convaleſcence par le ſiége d'Olynthe.
» Je ne parlerai point de ſes expéditions contre les Illyriens,
» contre les Pœoniens, ni de tant d'autres que je pourrois
» citer. Quel eſt l'objet, me direz-vous, de cet étalage des
» conquêtes de Philippe? de vous faire connoître, de vous
» faire ſentir, Athéniens, combien il eſt dangereux d'aban-
» donner ainſi le ſoin de vos propres affaires, tandis que
» Philippe eſt dans une activité continuelle, & que peu content
» de ce qu'il a fait, il ſonge ſans ceſſe à faire encore davan-
» tage. Je crains bien, Athéniens, que de même que ces pro-
» digues qui, pour jouir durant quelques momens d'une plus
» grande aiſance, donnent au prêteur d'énormes intérêts, &
» voient bientôt les fonds de leur patrimoine engloutis par
» les arrérages; de même, livrés à l'indolence, occupés de
» nos ſeuls plaiſirs, nous ne ſoyons enfin réduits à faire, par
» néceſſité, ces efforts pénibles qui nous répugnent tant au-
» jourd'hui, & à trembler pour notre propre pays. Il eſt aiſé,
» dira-t-on, de gourmander, de cenſurer la république; mais
» le métier de l'orateur eſt de l'éclairer. Je le ſais; je n'ignore
» pas non plus, Athéniens, que vous déchargez moins votre
» colère ſur ceux qui ſont les auteurs de vos fautes, que ſur
» ceux qui oſent vous les repréſenter; mais le ſoin de ma
» propre ſûreté, ne m'empêchera de vous dire ce que je crois
» utile à vos intérêts; le voici : le ſeul moyen de rétablir vos
» affaires, eſt de frapper deux coups à la fois, l'un en ſecourant
» Olynthe, l'autre en attaquant Philippe. Si vous en négligez
» un, vous manquez votre expédition. Vous contenterez-vous
» d'attaquer Philippe dans ſes États? il ſe contentera de bloquer
» Olynthe pour venir défendre ſon pays. Vous bornez-vous
» à ſecourir Olynthe? il y portera toutes ſes forces pour l'aſ-
ſiéger & la réduire ». Ici l'orateur entame une propoſition

infiniment délicate, & qu'il a traitée plus particulièrement dans une autre harangue. Il veut faire employer à la guerre les fonds consacrés au théâtre; mais ce n'est ici qu'une simple insinuation sur laquelle il glisse légèrement, de peur d'être pris à parti. « De quelque façon que ce soit, dit-il enfin, il faut de l'argent, ou renoncer à tout ».

L'orateur revient ensuite à Philippe : autant il s'étoit attaché d'abord à montrer la facilité des conquêtes de ce Roi, autant il s'attache à présent à faire voir les dangers auxquels il s'est exposé. « Il ne croyoit faire que des conquêtes, & non pas une guerre; il voit qu'il s'est trompé, & cette « erreur le trouble & le confond. Les Thessaliens d'ailleurs « sont prêts à se détacher de lui; ils sont résolus à redemander « Pagase; ils ne veulent plus abandonner le commerce de « leurs ports & de leurs marchés. Le Pœonien, l'Illyrien, « tous les peuples vont préférer la liberté à l'esclavage. Ils ne « sont point accoutumés au joug, & Philippe n'est point « accoutumé à la prospérité : il est insolent comme tous ceux « que la fortune favorise au-delà de leur mérite. L'excès de « leur bonheur devient, pour ces insensés, la cause de leur « imprudence. Tournez donc à votre avantage les désavan- « tages de Philippe; & en prévenant les invasions de ce prince, « prévenez les dangers qui s'ensuivroient : nous y sommes « tous intéressés; les riches, pour s'assurer, aux dépens de « quelques sacrifices, la jouissance tranquille de leurs biens; « les jeunes, pour acquérir sur les terres de Philippe l'expé- « rience qui seule peut en faire d'utiles défenseurs de la patrie; « les orateurs enfin, pour faciliter la justification de leur « politique, & vous mettre à portée d'apprécier par les évé- « nemens le mérite de leurs conseils ».

DEUXIÈME OLYNTHIÈNE.

La seconde Olynthiène fut prononcée peu de temps après la première. La suite des idées, & la manière dont l'orateur entre en matière, justifient l'opinion des commentateurs &

des éditeurs, tels que Wolfius, & en dernier lieu M. Reiske, qui ont dérangé l'ordre indiqué par Denys d'Halicarnaſſe, & ſuivi par M. de Toureil.

Démoſthène revient aux réflexions encourageantes qu'il a fait faire aux Athéniens dans ſon premier diſcours. D'abord la protection des Dieux à leur égard ne pouvoit pas mieux ſe manifeſter que par l'heureux concours des circonſtances qui les favoriſoient. Enſuite quels ſont les fondemens de la grandeur de Philippe? d'un côté ſes artifices, de l'autre la négligence d'Athènes. Il a trompé des alliés qui ne le connoiſſoient pas encore, & chacun d'eux n'a travaillé que pour Philippe, en croyant travailler pour ſoi-même. Mais depuis que l'artifice de ce prince eſt découvert, ces mêmes alliés voudroient-ils s'y confier encore? « Je ne le penſe pas, » dit l'orateur, qui défiant ſes auditeurs de l'oſer contredire, » appuie ſa penſée par des réflexions générales dignes d'être » gravées dans l'ame des vrais politiques. Quand la bonne » foi, dit-il, eſt le fondement d'une entrepriſe, & que ceux » qui ont part à la guerre ont intérêt à la ſoutenir, comptez » alors ſur le zèle & la fidélité de vos alliés; mais lorſqu'un » prince bâtit ſa grandeur ſur l'ambition & ſur la mauvaiſe » foi, le premier prétexte, le moindre déſavantage ſuffit pour » renverſer ſa fortune; car il n'eſt pas dans la Nature qu'un » homme injuſte, perfide & parjure, puiſſe jouir d'un pouvoir » aſſuré. Il peut ſe ſoutenir pendant quelques momens; il » peut, tant qu'il eſt heureux, s'enivrer de ſes eſpérances; » mais le temps vient ôter le voile qui couvroit ſes intrigues, & » tout s'écroule autour de lui. Il en eſt des actions des hommes » comme des vaiſſeaux qu'ils conſtruiſent, des bâtimens qu'ils » élèvent, c'eſt le fondement qui en fait la ſolidité. La juſtice » & la vérité doivent être la baſe de nos entrepriſes, & l'une & l'autre manquent à Philippe ».

Pour mettre à profit les vices de ce prince & le diſcrédit qu'ils lui donnent, Démoſthène veut qu'on ſe hâte d'envoyer une ambaſſade en Theſſalie, mais non pas avec de ſimples

paroles ; il faut que les actions les accompagnent, ou soient prêtes à les suivre. « Parler sans agir n'est que sottise & vanité, sur-tout pour une ville telle que la nôtre ; car la méfiance « que nous inspirons est d'autant plus grande, que notre habileté dans l'art de la parole est plus connue. C'est alors, « poursuit l'orateur, que vous verrez ce qu'on doit penser « du zèle de tous ces prétendus alliés de Philippe, & que « vous connoîtrez encore mieux ce qu'on doit penser de son « empire. A la vérité, la Macédoine peut beaucoup dans la « balance des différens États de la Grèce ; mais il n'est pas de « puissance subalterne qui ne jouisse du même avantage. « D'ailleurs, ce gouvernement par lui-même, n'est que vices « & foiblesse. Philippe a su en imposer par l'éclat de quelques « victoires ; mais ne croyez pas que ce qui réjouit Phi- « lippe, réjouisse aussi ses sujets ? Il n'a d'ambition que pour « la gloire ; il veut, à force de fatigues & de dangers, faire ce « que nul roi de Macédoine n'avoit fait avant lui. La répu- « tation lui est plus précieuse que la vie ; mais ses sujets sont « bien éloignés de ses pensées ambitieuses. Fatigués par ses « guerres continuelles, ils murmurent, ils souffrent, ils ne « peuvent vaquer à leurs affaires, ni disposer de leur fortune « dans le commerce, puisque tous leurs ports sont fermés par « la guerre. Jugez par-là des dispositions où les Macédoniens « peuvent être pour leur Roi. Quant aux Étrangers qu'il tient « à sa solde, quant à sa phalange si renommée, ne vous « laissez pas éblouir par l'éclat de leur réputation : je sais de « bonne part que ces troupes ne sont en rien supérieures aux « autres ; & que si entr'elles il se trouvoit un homme vrai- « ment expérimenté & distingué par sa valeur, Philippe ne « l'y souffriroit pas long-temps. Sa jalousie, que rien n'égale, « ne permet pas que personne partage avec lui l'honneur de « ses exploits ». Démosthène continue de rabaisser le caractère de Philippe, en le montrant livré à toute sorte de débauches, & toujours empressé de recueillir ces hommes licencieux qu'Athènes bannit de son sein, ces mimes ridicules, ces poëtes obscènes, dont le talent n'a pour objet que de faire

rire ceux qui les fréquentent. « Mais, dit-il, les ſuccès de ce
» prince couvrent ſes vices, car la fortune eſt habile à maſquer
» les infamies; mais au moindre revers tout ſera mis dans
» ſon véritable jour. Ce temps n'eſt pas éloigné, s'il eſt vrai
» que les Dieux le permettent, & que vous le vouliez; car
» il en eſt du corps politique comme du corps humain : tant
» que nous ſommes en ſanté, nous ne nous apercevons point
» de ce que notre organiſation peut avoir de vicié; mais à
» la première indiſpoſition, les fractures, les plaies & les
» autres accidens, ſe font vivement ſentir. Ainſi, des États
» & des Tyrans font-ils la guerre au loin? les maux intérieurs
» ſont encore inſenſibles; les attaque-t-on ſur leurs frontières?
les vices de leur conſtitution ne peuvent plus ſe diſſimuler ».

Ces réflexions, dignes de la plus profonde politique, fourniſſent naturellement à l'orateur des motifs d'encouragement qu'il expoſe aux Athéniens. « S'il falloit choiſir,
» dit-il, de la fortune de Philippe ou d'Athènes, je me déci-
» derois, ſans peine, pour celle de la patrie, puiſque les Dieux
» me ſemblent pencher pour nous, bien plus que pour Phi-
» lippe : mais il faut par nos actions, & par une conduite
» différente, ſeconder cette heureuſe fortune; car il ſeroit
» trop abſurde d'imaginer que la même conduite qui a ſi fort
détérioré nos affaires, pût ſervir à les améliorer ».

L'orateur revient alors aux principes qu'il avoit déjà développés dans ſa harangue précédente. Il invite les Athéniens à agir par eux-mêmes, & à participer à la guerre en payant de leur perſonne & de leur bourſe; & comme le droit d'un peuple ſouverain, qui conſiſte à juger ſes magiſtrats, eſt ce qui flatte le plus ſa vanité, Démoſthène l'engage à ſuſpendre l'exercice de ce droit, juſqu'à ce que l'état des affaires lui permette de s'en occuper librement. Il les invite enfin à laiſſer les factions qui les diviſent, & à ſe réunir pour le bien général. Il réſume toutes ſes exhortations, en conſeillant aux Athéniens de fournir chacun un contingent proportionné à ſa fortune; de ſervir tour-

à-tour dans l'armée de la république *(f)*, enfin de prêter l'oreille à quiconque aura quelqu'avis à ouvrir pour le salut de la patrie, & à choisir le plus avantageux, sans examiner qui en est l'auteur.

Le dernier point du conseil de Démosthène, montre assez ce qu'étoient alors les orateurs chez les Athéniens. La souveraineté du peuple étant peut-être devenue plus absolue qu'elle n'avoit jamais été depuis qu'il n'y avoit plus de ces démagogues puissans, tels que Périclès, Alcibiade, qui jouissoient de la confiance du peuple, le conseil de ce peuple souverain résidoit nécessairement parmi les orateurs; & ce qui fait le mieux voir de quelle importance ils étoient alors pour le salut de la patrie, c'est qu'Athènes fut la seule des villes de la Grèce qui envoya des secours à Olynthe. Combien alors Démosthène n'auroit-il pas mérité & justifié l'éloge qu'Agamemnon, dans Homère, faisoit de la sagesse de Nestor, lorsque ce prince ne desiroit, pour le succès de la guerre, que d'avoir dans son camp dix sages tels que lui?

TROISIÈME OLYNTHIÈNE.

CEUX qui ne veulent voir dans les orateurs d'Athènes que des flatteurs & des corrupteurs du peuple, ne font pas assez d'attention que dans tout gouvernement, quel qu'il soit, il y a des flatteurs. Si la souveraineté réside dans la personne d'un seul homme, les flatteurs sont à sa cour; si elle réside dans le peuple, les flatteurs sont presque tous ceux qui lui parlent. Plus le peuple est sensible à la flatterie &

(f) Πάντας ἐξιέναι κατὰ μέρος ἕως ἂν ἅπαντες στρατεύσησθε. Ces conseils ainsi énoncés n'auroient pas été capables de faire un grand effet sur l'esprit du peuple, s'ils n'avoient pas été plus développés dans un discours précédent, dont celui-ci ne paroît être que le complément. Il paroît donc qu'il n'y a rien à changer à l'ordre que Wolfius a suivi, & que M.rs Toureil & Olivier ont déplacé ces harangues sans des motifs suffisans.

jaloux de ſon autorité, plus les flatteurs ſe multiplient, & les ménagemens deviennent néceſſaires. Un homme qui auroit monté à la tribune aux harangues pour dire hautement la vérité ſans ménagement, auroit payé de ſon ſang ſon imprudence; il eût (comme dit Démoſthène dans cette harangue) péri ſans aucun fruit pour la patrie, & eût effrayé, par ſon exemple, tous ceux qui auroient eu de ſages conſeils à donner à la république.

Perſonne ne ſentit mieux que cet orateur, la néceſſité de flatter l'eſprit du peuple pour le ſervir plus efficacement. Les efforts qu'on avoit faits pour ſecourir Olynthe ne ſuffiſoient pas; cependant les orateurs profitant de quelques légers ſuccès qu'on avoit eus, avoient enflé l'orgueil des Athéniens, & les entretenoient du projet de punir l'audace de Philippe. Démoſthène ſentoit combien cette circonſtance étoit délicate; il falloit engager les Athéniens à ne ſe pas contenter de ces vaines bravades, & à combattre non par des paroles, mais par des actions. « Secourons » d'abord nos alliés, diſoit-il, nous ſongerons enſuite aux moyens de punir Philippe ». Cependant il falloit trouver de nouveaux fonds; le tréſor public étoit épuiſé: une ſeule reſſource reſtoit encore, c'étoit d'employer à la guerre les fonds deſtinés au théâtre; mais il y avoit un décret qui condamnoit à mort quiconque tenteroit de changer l'emploi de ces fonds, que le goût des plaiſirs avoit rendus ſacrés. Auſſi Démoſthène ne croit-il pas pouvoir employer trop d'adreſſe & de ménagemens pour faire entendre ſon intention. « Je ſais bien, Athéniens, diſoit-il, quels conſeils » il faut vous donner; je ne ſuis embarraſſé que de la manière » dont je dois m'expliquer .... Cependant, ce ſont les ménagemens dont on a uſé envers vous, qui ont conduit vos affaires au point où nous les voyons ». L'orateur rappelle enſuite en deux mots les premières tentatives que quatre ans auparavant Athènes avoit faites contre Philippe; mais à la nouvelle de la maladie de ce prince, les Athéniens, qui auroient dû en profiter, retombèrent dans leur indolence

habituelle. « Depuis ce temps, les Olynthiens jouiſſoient alors d'un certain degré de puiſſance ; ils venoient de faire la paix avec nous; cette paix étoit comme une entrave aux projets de Philippe. Les Olynthiens & lui s'obſervoient dans une défiance réciproque. Nous forçames enfin Olynthe à ſe déclarer. Que doit faire actuellement Athènes ? abandonnera-t-elle ſes alliés ? Elle ne le pourroit ſans déshonneur ; elle ne le pourroit même ſans le plus grand danger. Nous ſavons aſſez, dira-t-on, qu'il faut ſecourir Olynthe ; indiquez-en donc les moyens. J'y conſens, Athéniens ; mais ne vous étonnez pas ſi ce que je vais vous dire paroît étrange & hardi au plus grand nombre. Nommez des légiſlateurs (g), non pour faire des loix nouvelles, nous en avons aſſez, mais pour abolir celles qui nous ſont nuiſibles. Quelles loix ? j'oſe vous le dire ſans déguiſement, celles qui concernent le théâtre & nos armées ». Cette franchiſe & cette noble hardieſſe de Démoſthène étoient ſi bien préparées, que les Athéniens l'écoutèrent ſans en être choqués... « Mais, pourſuit-il, il faut que ces loix ſoient abrogées par ceux qui les ont établies ; car il n'eſt pas juſte qu'une condeſcendance nuiſible à la patrie, demeure utile à ceux qui l'ont employée, & qu'une rigueur avantageuſe à la république, tourne au déſavantage de ceux qui s'en ſervent. Sans cela, ne vous imaginez pas qu'il y ait un homme aſſez inſenſé pour s'expoſer volontairement & ſans fruit à un danger certain .... Mais ne croyez pas qu'un décret ſuffiſe ; un décret n'eſt rien ſans la ferme réſolution de l'exécuter. Si les décrets pouvoient quelque choſe par eux-mêmes, vous n'en auriez pas tant rendu, & Philippe ne vous eût pas ſi long-temps inſultés. Il y auroit long-temps que vos ſentences l'auroient puni ;

(g) Démoſthène dit des *Nomothètes*, c'étoient ceux qui propoſoient les loix, & on les diſtinguoit des *Theſmothètes* qui examinoient ſi les loix propoſées n'étoient point en contradiction avec celles qui exiſtoient. *Voyez* Libanius.

» mais les affaires ne vont point ainſi. Vous êtes le premier
» peuple du monde pour projeter & délibérer, ſoyez-le donc
» auſſi pour agir; cela ne dépend que de vous. Cependant,
» quel temps, quelle occaſion plus favorable pourriez-vous
» attendre ? quand agirez-vous comme il faut, ſi vous
» n'agiſſez pas à préſent ? Cet homme ne vous a-t-il pas
» enlevé toutes vos places? il ne lui reſte plus que de vous
» enlever celle-ci pour conſommer votre déshonneur. Ceux
» à qui nous avions promis des ſecours s'ils étoient attaqués,
» ne le ſont-ils pas aujourd'hui ? N'eſt-il pas notre ennemi?
» n'a-t-il pas enlevé nos poſſeſſions? n'eſt-il pas un barbare?
» n'eſt-il pas tout ce qu'on peut dire?..,. Mais ce n'eſt pas
» en nous accuſant les uns les autres que nous pourrons y
» porter remède. Comme dans les malheureux événemens
» de la guerre, il n'eſt perſonne qui s'accuſe ſoi-même,
» c'eſt toujours le général, c'eſt un autre, c'eſt toute l'armée.
» Cependant cette armée, compoſée de pareils accuſateurs,
» n'auroit pas été vaincue ſi chacun avoit gardé ſon poſte;
» de même dans nos aſſemblées. Quoi donc? un orateur
» ne vous propoſe pas un bon avis : hé bien ! qu'un autre
» ſe lève pour en propoſer un meilleur, mais ne l'accuſe
» pas. Et vous, Athéniens, choiſiſſez les meilleurs conſeils
» pour les mettre en exécution : ce choix n'eſt pas aiſé;
» mais enfin, préférez les plus ſalutaires aux plus agréables,
» ſi nous ne pouvons pas réunir l'agréable & l'utile. Laiſſons-
» là, j'y conſens, les deniers conſacrés au théâtre, cherchons
» ailleurs des moyens d'entretenir votre armée. Le projet
» eſt fort beau, ſans doute, mais ce ſeroit une choſe bien
» inouïe aſſurément, que tandis qu'on emploie mal ce qu'on
» poſsède, on parvînt à bien employer ce qu'on n'a pas.
» Voilà les fauſſes illuſions dont vous vous bercez : on croit
» aiſément ce qu'on deſire; mais les affaires ne ſe plient pas
» à nos fantaiſies. Quelle honte pour des hommes ſages &
» généreux, de ſupporter de tels affronts, & de laiſſer Phi-
» lippe réduire les villes Grecques en eſclavage!

» Sans doute, Athéniens, vous n'imaginez pas que ce

ſoit pour m'attirer votre haîne que je vous tiens ce langage: « je ne ſuis pas aſſez dépourvu de raiſon pour chercher « gratuitement à me faire haïr, ſi je ne croyois pas vous « être utile; mais je crois qu'il eſt d'un bon citoyen de « préférer le bien public à l'avantage de vous plaire. Cet « Ariſtide, ce Nicias, ce Périclès, qu'on nous vante ſi ſouvent, « & qu'on imite ſi peu, n'avoient pas d'autre manière de ſe « conduire. Ce n'eſt que depuis que ces grands hommes « ont diſparu, qu'on a vu des orateurs *(h)* qui vous diſent « ſans ceſſe que voulez-vous? quel décret propoſerai-je? « par quelle voie pourrai-je vous plaire? Mais avec ces « flatteries, avec ces complaiſances dont on vous enivre, « on empoiſonne toutes les affaires de la république ».

Ceci donne occaſion à l'orateur de remettre ſous les yeux des Athéniens l'état de la république, tant qu'elle fut gouvernée par ces grands hommes dont il vient de parler, & de le comparer à celui où elle ſe trouve. C'eſt preſque le même tableau qu'il avoit préſenté aux Athéniens quelques années auparavant dans ſa harangue, περὶ τῆς συντάξεως; mais il y ajoute cette réflexion, que ce fut par leur fidélité envers les Grecs, leur piété envers les Dieux, & leur modeſtie parmi leurs concitoyens, que les Athéniens parvinrent au plus haut degré du bonheur. « Regardez, dit-il enſuite, ceux qui gouvernent actuellement parmi « vous: les uns ont paſſé ſubitement de la pauvreté à l'opu- « lence, les autres de l'aviliſſement à la conſidération; enfin, « leur fortune s'eſt d'autant plus accrue, que celle de l'État « a plus diminué. Quelle eſt la ſource des déſordres où nous « vivons? pourquoi ſi bien autrefois, & ſi mal aujourd'hui? « C'eſt que le peuple alors étoit maître de tout, qu'il diſ- « poſoit de tout; maintenant, dépouillé, avili, énervé, traité «

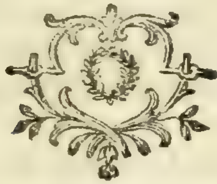
(h) Ceci confirme l'obſervation que j'ai faite dans l'autre harangue ſur la ſouveraineté du peuple, laquelle étoit devenue plus abſolue depuis qu'il n'y avoit plus de ces grands hommes qui s'étoient emparés, par leur mérite, de la confiance du peuple.

» en efclave, il fe contente de quelques oboles pour fe
» fpectacle, ou de quelques diftributions de vivres qu'on
» lui fait : & ce qu'il y a de plus honteux pour vous, c'eft
» la reconnoiffance que vous paroiffez en avoir. En effet,
» ce n'eft pas à ceux qui n'ont que de baffes occupations
» qu'il eft permis d'avoir de nobles fentimens; & je ne ferois
» pas étonné qu'en vous découvrant vos fautes, je m'attiraffe
» de votre part plus de mauvais traitemens que ceux qui
» vous les ont fait faire... Ah! fi vous vouliez encore abjurer
» cette indigne foibleffe, fi vous vouliez combattre & agir
» d'une manière digne de vous, & employer les facultés,
» les reffources que vous avez à l'acquifition des avantages
» que vous n'avez pas; c'eft alors que vous poffédericz un
» bien immenfe & folide, en échange de ces miférables
» diftributions dont on vous gratifie, & qui reffemblent affez
» à ces potions qu'on donne aux malades, moins pour les
faire vivre que pour les empêcher de mourir ».

Pour peu qu'on ait fuivi la marche des idées de cet orateur, on aura fans doute admiré la manière adroite & fine dont il vient à fon but, non en prodiguant au peuple d'Athènes de baffes flatteries, mais en le mettant à portée d'entendre de courageufes vérités. Cependant il le flatte encore au moment où il en paroît le plus éloigné; & c'eft-là qu'il eft permis d'obferver quelle différence il y a entre la flatterie qui encourage & qui élève l'ame, & l'adulation qui l'énerve & la corrompt.

Après avoir entendu ces difcours fi remplis d'exhortations véhémentes & d'excellens confeils, il n'eft perfonne qui ne recoure promptement à l'hiftoire pour favoir quel en fut l'effet, & ce que devint cette ville de Thrace que Démofthène avoit défendue long-temps par les armes de fon éloquence. On ne peut y voir, fans douleur, cette malheureufe Olynthe livrée à Philippe par des traîtres, abandonnée au pillage, & tous fes habitans réduits en fervitude. Cependant les Athéniens encouragés, excités, éclairés par Démofthène, ne fe laiffoient point encore abattre aux

ſuccès effrayans du roi de Macédoine, comme nous le verrons dans la ſuite. Ils envoyoient par toute la Grèce des ambaſſadeurs pour y ranimer le deſir & l'amour de la liberté. Ils voulurent, par des décrets ſévères, intimider ceux qui étoient diſpoſés à ſe ranger du parti de Philippe: enfin, ils ſe mirent en état de combattre & d'arrêter quelque temps ce puiſſant vainqueur; mais la corruption étoit trop grande, & l'adreſſe de Philippe trop exercée, pour que la politique de Démoſthène pût triompher long-temps. Mais il eut toujours l'honneur d'avoir contribué plus que tout autre à faire ſoutenir aux Athéniens leur ancienne réputation. Ainſi le dernier éclat de leur gloire prête à s'éteindre, fut le fruit de l'éloquence, de la magnanimité, & des lumières d'un ſeul homme. Et cette conſidération m'a paru d'autant plus intéreſſante, qu'elle pouvoit le plus encourager & flatter l'eſprit humain, en montrant l'avantage des talens de l'eſprit unis aux connoiſſances, lorſqu'une ame élevée les emploie à la gloire & à la proſpérité de ſon pays.



QUATRIÈME MÉMOIRE
SUR LES
HARANGUES DE DÉMOSTHÈNE.

Observations sur sa Harangue pour le maintien de la paix avec Philippe.

CINQUIÈME PHILIPPIQUE,
la troisième année de la CVIII.^e Olympiade.

Par M. de ROCHEFORT.

Lû le 25 Juillet 1780.

APRÈS avoir entendu Démosthène tonner si fortement contre Philippe, ne sera-t-on pas bien surpris de l'entendre aujourd'hui exhorter les Athéniens à la paix ? mais si ce n'est pas le même langage, ce sont toujours les mêmes sentimens ; & c'est ici l'occasion d'appliquer particulièrement l'éloge que Plutarque a fait de Démosthène, en disant que jamais il ne s'écarta de ses principes, & que dans l'administration des affaires, il n'eut jamais qu'un seul & même système.

Avant d'entreprendre l'examen de cette harangue, qui est assez courte, nous nous permettrons quelques réflexions sur la conduite de Démosthène, pour prévenir la critique hasardée qu'on pourroit faire de l'inconstance apparente de notre orateur.

L'administration de Démosthène ne présente peut-être point de circonstance qui fût plus intéressante à mettre dans son véritable jour, que la conduite qu'il tint à l'égard de Philippe relativement à cette paix conclue avec Athènes, cette

cette paix illusoire qui livra, pour ainsi dire, au roi de Macédoine les portes d'Athènes, en laissant la Phocide à sa discrétion. La manière dont Démosthène parla pour sa justification, dans sa harangue *sur la fausse ambassade (a)*, le discours même qu'il avoit tenu trois ans auparavant pour le maintien de la paix, qui est celui que nous allons examiner, les décrets qu'il fit rendre à cette occasion, forment en sa faveur un préjugé puissant que toute l'animosité d'Eschine n'a pu affoiblir. Avant cette accusation si connue, que Démosthène forma contre cet orateur, il en avoit déjà intenté d'autres moins directes, mais qui n'avoient eu aucun succès auprès des Athéniens. Ce peuple léger, paresseux & crédule, s'étoit laissé séduire aux apparences & aux promesses dont ses ambassadeurs l'avoient flatté de la part de Philippe. Ce roi vouloit bien faire la paix avec Athènes, mais il vouloit que les Phocéens ne fussent pas compris dans le traité. En public il coloroit cette exclusion du prétexte de la religion; les Phocéens étoient des sacriléges avec lesquels il ne pouvoit pas faire de traités. En particulier, suivant ce que disoit Eschine, il alléguoit un motif de politique; il craignoit d'alarmer les Thébains qu'il vouloit surprendre & exterminer en sauvant les Phocéens. Au reste, Philippe vouloit que les Athéniens le laissassent maître du sort de la Phocide, & s'en rapportassent là-dessus à l'envie qu'il avoit de les obliger. La conduite du roi de Macédoine parut suspecte à Démosthène; il voulut éclairer les Athéniens; sa voix fut étouffée par les cris du peuple, & une plaisanterie de Philocrate, qui étoit un des orateurs gagés par Philippe, suffit auprès de cette multitude légère pour la prévenir

Voyez l'argum. de la fausse amb. & Justin.

(a) Je me conforme à l'usage, en nommant ainsi cette harangue, qu'il faudroit plutôt intituler *des prévarications dans l'ambassade*, comme M. l'abbé Auger l'a observé. Elle fut prononcée la seconde année de la CIX.[e] olympiade, c'est-à-dire, trois ans après celle sur la paix.

contre Démosthène *(b)*. « Voulez-vous savoir, disoit Philo-
» crate, pourquoi Démosthène & moi nous pensons différemment, c'est qu'il boit de l'eau & moi du vin ». On fit de grands éclats de rire, & le décret de Philocrate passa. Ce décret étoit rempli d'éloges de Philippe : sa justice, sa bienveillance, la paix éternelle qu'il vouloit jurer avec les Athéniens, faisoient la base de cet imprudent décret, qui devoit armer Athènes contre les Phocéens ses alliés, si ces mêmes Phocéens ne livroient pas le temple d'Apollon aux Thessaliens & aux Thébains, ce qui étoit se livrer eux-mêmes à Philippe, comme l'événement le fit voir. En effet, à peine le traité des Phocéens, trompés par les ambassadeurs d'Athènes, eut-il été conclu avec Philippe, que la Phocide, qui avoit ouvert ses portes, fut remplie d'ennemis armés, & livrée au pillage : des maisons rasées, des remparts détruits, un pays désert où l'on ne voyoit plus que quelques femmes, quelques enfans & quelques malheureux vieillards ; voilà le tableau que présentoit la Phocide après l'invasion de Philippe, Et à qui principalement devoit-on attribuer ces malheurs ? suivant Démosthène, c'étoit à Eschine & aux autres orateurs qui, comme lui, avoient trompé la république, en lui cachant les dispositions du roi de Macédoine.

Voyez la harangue de la fausse Amb.

Un des argumens les plus forts de Démosthène contre son rival, & auquel il paroît que celui-ci n'a pas répondu, c'est que si Eschine n'eût pas volontairement trompé les Athéniens, il se seroit plaint hautement d'avoir été lui-même trompé par Philippe ; mais loin de former une seule plainte contre ce monarque *(c)*, il fut le premier, il fut le seul à

(b) Ce fut au retour de la seconde ambassade, car le premier décret de Philocrate pour la paix au retour de la première, fut attaqué par Eschine lui-même.

(c) On verra dans l'extrait qui va suivre de la harangue de Démosthène sur la paix, que la manière adroite & détournée dont il appuie lui-même la prétention de Philippe, lui permettoit de tenir ce langage.

appuyer sa demande & à solliciter le suffrage des Athéniens pour le faire recevoir parmi les Amphictyons à la place des Phocéens.

C'étoit le dernier trait de la politique de Philippe, d'être parvenu à se faire ainsi récompenser par la Grèce, des dommages qu'il venoit de lui causer en ravageant la Phocide. L'art des négociations le servit mieux que son courage dans cette cruelle expédition. Cet art eut pour objet d'empêcher les Athéniens de s'y opposer; pour peu qu'ils eussent seulement donné des espérances aux Phocéens, jamais Philippe ne s'en fût rendu maître; son armée étoit sans provisions; le pays qui n'avoit point été ensemencé à cause de la guerre, ne pouvoit rien lui fournir; les Athéniens étoient maîtres de la mer, & auroient pu intercepter les flottes de Macédoine : d'ailleurs la Phocide étoit composée de villes assez considérables, & qui eussent pu arrêter long-temps Philippe. Mais ses négociations qui, dans cette affaire, peuvent être regardées comme un chef-d'œuvre de politique, pourvurent à tout, & suppléèrent aux forces qui lui manquoient. *Dem. de falsâ Leg.*

Il est inutile de dire quelle consternation se répandit sur le champ dans la ville & les environs d'Athènes. Les habitans de la campagne coururent se réfugier dans la ville; on n'osa pas même en sortir pour célébrer la fête d'Hercule; on fortifia le Pirée; on mit la garnison sous les armes : mais le mal étoit fait, il falloit seulement songer à en arrêter les progrès. *Idem.*

Ce n'étoit pas en armant contre Philippe qu'on pouvoit y parvenir, il n'en étoit plus temps. Ce roi, qui connoissoit aussi-bien les hommes que les occasions, écrivit aux Athéniens une lettre où il leur faisoit part de ce qui venoit de se passer en Phocide, en leur conseillant de ne pas prendre les armes, & de ne pas manquer au traité qu'ils avoient fait avec lui. « Si vous vous conduisez au-» trement, ajoutoit-il, vous n'empêcherez point que les

Dem. de coronâ. hommes injuſtes n'aient été punis *(d)* ». Cette phraſe, & le ton de la lettre entière, montroient aſſez aux Athéniens ce qu'ils avoient à craindre de lui.

Ainſi l'événement ne juſtifia que trop bien les ſoupçons & les craintes de Démoſthène ; & ſa prévoyance en cette occaſion ne fut pas moins éclairée que ſa prudence, lorſqu'obligé de céder aux circonſtances, & ne pouvant empêcher les Athéniens de conclure la paix avec Philippe, il cherchoit du moins à tirer de cette paix forcée le parti le plus avantageux pour la patrie. Il ſavoit, comme il le dit lui-même, qu'au moment de la concluſion de la paix, tout ce qu'on néglige de réclamer eſt ordinairement perdu. Il avoit obſervé que trop ſouvent en prenant des arrangemens généraux pour terminer la guerre, on néglige les arrangemens particuliers : on ne veut pas diſputer pour quelques parties, lorſqu'on croit avoir le tout ; de manière que ceux qui s'en trouvent ſaiſis à la paix, en demeurent poſſeſſeurs. Démoſthène crut donc qu'il falloit, par une prompte ambaſſade, forcer Philippe d'évacuer les villes qu'il avoit promis de rendre, ou de détromper par ſon refus ceux qui oſeroient encore ſe fier à lui. Le décret qu'il rendit fit partir les députés du nombre deſquels il étoit ; mais il ne put faire hâter leur marche ; *(e)* ils furent vingt-trois jours à joindre Philippe qui, profitant de leur lenteur, s'étoit déjà emparé de pluſieurs villes compriſes dans le traité. Ils le joignirent à Phère, où il étoit à la tête de ſon armée.

Voilà ſur quoi principalement portoient les reproches que Démoſthène faiſoit à ſon rival. Au retour de la première ambaſſade, Démoſthène s'étoit aperçu que Philippe avoit changé les diſpoſitions d'Eſchine. La conduite & le langage de cet orateur ne montrèrent que trop bien dans la ſuite que Philippe l'avoit gagné, ſoit par des préſens,

---

(d) Οὐδὲν προσπεριήσετε ἔξω τοῦ ἐφθακέναι ἀδικοῦντες.

(e) Τρεῖς καὶ εἴκοσιν ἡμέρας ἀνηλώσαμεν.

ſoit par cette eſpèce de ſéduction qui a tant de pouvoir de la part d'un grand roi, quand il joint les grâces de l'eſprit à celles des manières & des procédés.

Eſchine n'étoit pas le ſeul des Grecs à qui Philippe en avoit impoſé par ſes qualités brillantes. Les généraux les plus vertueux, les philoſophes les plus ſages, les orateurs les moins ſuſpects, étoient tous également ſéduits ; & parmi ceux-ci, je crois pouvoir citer Iſocrate. Cet orateur ſi réfléchi, ſi modeſte, ſi éloigné des intrigues, fut le premier trompé par tout ce que ce prince adroit avoit de brillant & d'enchanteur. Iſocrate voyoit que Philippe étoit avide de toute ſorte de gloire ; qu'il avoit la paſſion des connoiſſances ; qu'il ſavoit au ſuprême degré, écrire, parler & agir. Il aimoit à ſe perſuader que les citoyens qui, comme lui, étoient uniquement conſacrés à l'étude du cabinet, pouvoient prendre un véritable aſcendant ſur l'eſprit de Philippe, & que la politique d'un orateur philoſophe pouvoit influer ſur celle d'un roi guerrier & ambitieux. On ſait tout ce qu'il employa d'éloquence dans les lettres & dans les diſcours qu'il lui adreſſa, pour l'engager à renoncer au projet de ſoumettre la Grèce, & ne s'occuper que du projet plus glorieux d'en être le vengeur, en allant faire la conquête de l'Aſie. Iſocrate, d'un eſprit doux & facile, croyoit aiſément aux apparences ; il ne pouvoit pas s'imaginer qu'un roi qui ſavoit penſer en philoſophe, & écrire en orateur, fût auſſi perfide qu'un prince ignorant : il fut la dupe de ces apparences, & le jouet de l'amitié de Philippe. Perſonne n'ignore qu'il en mourut de chagrin après la bataille de Chéronée.

Voyez ſa première lettre à Philippe.

Quant à Eſchine, il eſt vraiſemblable que ſon caractère doux & aimable le livroit plus qu'un autre aux inſinuations flatteuſes de Philippe, & qu'il fut peut-être plus ſéduit que corrompu. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt aſſez pour notre objet de montrer la pureté des intentions & de la conduite de Démoſthène, ſans chercher à inculper Eſchine ; & après avoir fait voir la ſageſſe des conſeils de notre orateur,

il faut examiner l'adresse dont il se sert pour les donner sans se compromettre. Ainsi, nous continuerons notre premier plan, & nous montrerons sous un même point de vue la sagesse du politique, & l'habileté de l'orateur.

Nous n'avons peut-être point de harangue où l'adresse de Démosthène se soit mieux exercée, quoiqu'elle ne se fasse presque pas sentir. Ce n'étoit pas une chose aisée pour un homme du caractère de Démosthène, qui avoit toujours été l'ennemi de Philippe, qui s'étoit continuellement opposé à toutes ses démarches, qui n'avoit cessé d'animer Athènes contre lui ; ce n'étoit pas, dis-je, une chose aisée de changer de langage, sans paroître changer de conduite, & cela dans un moment où une foule d'autres orateurs signaloient encore leur zèle contre Philippe; dans un temps où on l'avoit vu témoigner tant de mécontentemens de la conduite de ses collègues ; dans un temps enfin, où il falloit concilier deux choses très-difficiles, céder aux circonstances, & ne pas se perdre soi-même en se livrant aux traits de la calomnie.

Et quelles étoient ces circonstances ? jamais il ne s'en étoit présenté de pareilles. La victoire que Philippe avoit remportée contre les Phocéens & les Thessaliens réunis ; les divisions qui régnoient entre tous les peuples de la Grèce; la séduction même des principaux citoyens d'Athènes qui penchoient pour Philippe ; la terreur qu'il y avoit répandue par la destruction de la Phocide ; la dignité d'amphictyon que presque toute la Grèce lui avoit conférée ; tout cela formoit, pour Philippe, un concours d'avantages auxquels la sagesse la plus consommée étoit forcée de céder. De quoi s'agissoit-il donc alors? ou de se réunir à toute la Grèce, pour accorder à Philippe cette dignité d'amphictyon dont il étoit si jaloux, ou de voir toute la Grèce réunie à Philippe pour combattre Athènes. On sent bien qu'il n'y avoit plus à balancer ; mais Démosthène avoit encore à ménager sa réputation, & l'autorité de ses anciens principes. Suivons la marche de sa harangue, pour

connoître avec quel art cet orateur ſut ſe tirer de ce pas difficile.

Il commence à reconnoître l'état fâcheux des affaires préſentes, non-ſeulement par la privation de tout ce qu'on a perdu, mais par la difficulté de ſauver ce qui reſte encore. Cette difficulté venoit principalement de la diviſion des eſprits, & des opinions ſur le parti qu'il convenoit le mieux de prendre. « Le métier de conſeiller eſt, dit-il, un métier haſardeux & difficile, Athéniens; mais vous l'avez rendu plus épineux encore; car les hommes ordinairement font marcher les conſeils avant les affaires, & vous, vous faites marcher les affaires avant les conſeils; de-là vient que vous applaudiſſez ordinairement aux diſcours de quiconque vous reproche vos fautes, mais que vous ignorez preſque toujours les moyens de les éviter ».

Démoſthène préparoit ainſi ſes auditeurs à écouter favorablement la critique de leur conduite, & l'éloge de la ſienne. Cependant, ce n'eſt qu'avec peine qu'il ſe permet de ſe louer lui-même, quoique ce langage, dit-il, réuſſiſſe ordinairement aſſez bien à ceux qui ont aſſez d'audace pour s'en ſervir; mais il croit important à ſon objet de rappeler quelques circonſtances où les Athéniens ont eu lieu de ſe repentir, de n'avoir point ſuivi ſes conſeils.

D'abord, quand il ſe montra entièrement contraire à l'avis de ceux qui vouloient expoſer Athènes à une guerre ruineuſe & ſans gloire, en l'engageant à fournir des ſecours à Plutarque, ce perfide tyran d'Erétrie, qui, ſans la valeur de Phocion, eût égorgé tous les Athéniens en Eubée. *Voyez Diodore de Sicile, Juſtin, &c.* Secondement, lorſque ſeul, contre tous, il accuſoit le comédien Néoptolème qui avoit été en ambaſſade auprès de Philippe, & le dénonçoit comme un homme entièrement dévoué à ce prince. « Vous nous écoutiez l'un & l'autre, dit Démoſthène *(f)*, lui avec autant de complaiſance,

---

(f) Οὐκ αὖ οὕτως οὔτε ἐκείνου πρὸς χάριν οὔτε ἐμοῦ πρὸς ἀπέχθειαν ἠκούετε.

» moi avec autant d'humeur que s'il eût été queſtion de
» quelque tragédie, & non du ſalut de la république. La
» ſuite vous fit voir ſi j'avois raiſon : vous avez vu à la paix
» ce Néoptolème s'empreſſer de vendre tous ſes effets pour
aller s'établir en Macédoine ».

« Enfin, pourſuit Démoſthène, lorſque nous revînmes
» de l'ambaſſade où nous avions pris les ſermens de Philippe
» ſur la paix, on nous promettoit le rétabliſſement de Theſpie
» & de Platée; Philippe devoit ſauver les Phocéens dès
» qu'il ſeroit leur maître; il devoit humilier l'orgueil de
» Thèbes; vous deviez recouvrer Orope; l'Eubée devoit
» vous être rendue pour vous dédommager d'Amphipolis :
» voilà les eſpérances dont on vous enivroit pour vous en-
» gager à trahir à la fois la juſtice, l'honneur & vos intérêts,
» en livrant les Phocéens à la diſcrétion de Philippe. Je
» ne vous trompai point; je ne vous déguiſai rien; je vous
» dis ce que je prévoyois : on le ſait, & vous vous en ſou-
» venez. Ce n'eſt point ici de ma part une vaine oſtentation,
» puiſque je n'attribue le preſſentiment qui m'inſpiroit qu'à
» deux cauſes, l'une la bonne fortune qui, dans toutes les
» affaires du monde, l'emporte ſur la ſcience & ſur la ſageſſe,
» & l'autre mon déſintéreſſement. En effet, perſonne n'oſeroit
» avancer que dans tout ce que j'ai fait, j'aie été mû par
» aucun avantage particulier. Avec cette impartialité, rien
» n'a troublé mon jugement ſur les intérêts de la patrie. Il n'en
» eſt pas ainſi, lorſque l'or eſt admis dans un des côtés de
la balance; il entraîne l'opinion, & pervertit le jugement ».

Il n'y avoit qu'une probité à toute épreuve, qui pût inſpirer à Démoſthène un pareil langage; & c'étoit avec la conſcience de cette probité, que rien juſqu'alors n'avoit pu rendre ſuſpecte, qu'il ajoutoit : « après ce qui eſt arrivé,
» quoique vous vouliez entreprendre aujourd'hui, levée de
» troupes ou de ſubſides, il n'eſt rien dont vous puiſſiez
» venir à bout qu'en demeurant fidèles à vos traités, & en
» obſervant religieuſement cette paix, quelle qu'elle ſoit,
» qu'il eût mieux valu ne pas faire, & qu'il vaut mieux
à préſent

à préſent ne pas rompre ; car, par elle, nous avons perdu bien des avantages qui nous ſerviroient aujourd'hui pour la guerre.

Il faut éviter encore de donner aux amphictyons le prétexte de ſe liguer contre nous. Ici l'orateur met dans ſon véritable jour la politique des États de la Grèce ; & ce qu'il en dit, pourroit encore être regardé aujourd'hui comme autant de principes fondamentaux dans l'art des négociations.

« Si nous combattions, dit-il, contre Philippe pour re- couvrer Amphipolis, ou pour tout autre ſujet particulier « qui ne regarderoit ni les Theſſaliens, ni les Argiens, ni « les Thébains, aucun d'eux ne prendroit part à cette guerre. « Ce n'eſt pas que les Thébains ſoient portés pour nous, « & qu'ils ſoient ennemis de Philippe ; mais c'eſt qu'ils ſavent, « quelque groſſiers qu'on les ſuppoſe, qu'ils ſupporteroient « tout le poids de la guerre, & qu'un autre viendroit paiſi- « blement en recueillir le prix. Si nous combattions contre « les Thébains pour Orope, ou pour quelqu'autre ſujet, « nous n'aurions pas davantage à craindre ; leurs alliés, comme « les nôtres, ne ſe mêleroient de nos débats, qu'autant « qu'ils verroient leur propre pays menacé ; car, telle eſt « la nature & la force des alliances entre les différens États, « qu'il n'y en a pas un ſeul qui fût porté d'inclination pour « les Thébains ou pour nous, au point de ſouffrir que notre « domination s'établît ſur celle de nos ennemis. Chacun d'eux, « pour ſon propre avantage, veut bien qu'un État ne ſoit point « opprimé ; mais aucun d'eux ne permettra qu'il domine ».

Dans cette diſpoſition où étoient alors les États de la Grèce, quel eſt le conſeil que donne Démoſthène ? celui d'éviter avec ſoin de fournir à ces différens États, diviſés par leur nature, l'occaſion de ſe réunir contre Athènes, ſous un prétexte général, même aux dépens de leur propre avantage. L'orateur montre les Argiens, les Meſſéniens, les Mégalopolitains, les Thébains, les Theſſaliens, in- diſpoſés contre Athènes pour des raiſons particulières ;

Philippe encore plus animé contr'elle, de ce qu'elle s'étoit opposée à son admission dans le conseil des amphictyons. Il étoit donc fort à craindre que chacun de ces peuples ne formât contre Athènes une ligue générale, pour satisfaire des vengeances particulières; & que s'armant des décrets des amphictyons, ils ne vinssent tous fondre sur elle, comme on avoit fait sur la Phocide, sans consulter même leurs propres intérêts. Voilà ce que Démosthène achève de prouver, en montrant que dans l'invasion de Philippe, les Thébains & les Thessaliens qui la lui avoient permise, avoient eu en vue des avantages particuliers qu'ils avoient cru obtenir, mais dont ils s'étoient vus frustrés. L'orateur approche de la conclusion, & comme s'il vouloit la laisser tirer à ses auditeurs, il s'interroge lui-même. « Dans l'ap-
» préhension où vous êtes, voulez-vous donc qu'Athènes
» consente à ce qu'on exige d'elle (c'est-à-dire, à voir Philippe admis au nombre des amphictyons) »? L'exigez-vous vous-mêmes? « Il s'en faut, répond l'orateur, qui craint
» de se compromettre, je dis seulement qu'Athènes ne fera
» rien qui soit indigne d'elle; qu'elle évitera la guerre; que
» notre conduite annoncera de la prudence, & nos discours de la justice ». Mais comme il y avoit des orateurs bouillans à Athènes, qui vouloient qu'on s'exposât à la guerre, sans en examiner les suites, il leur fait voir tous les sacrifices qu'Athènes à faits depuis peu pour avoir la paix: « Orope
» cédé aux Thébains, Amphipolis à Philippe, le Carien
» s'emparant de nos îles, l'habitant de Bysance enlevant nos
» vaisseaux; pourquoi l'avez-vous souffert? pour le maintien
» de la paix que vous avez cru plus avantageuse que la
» guerre qu'il falloit soutenir pour vous y opposer. Ne seroit-il
» donc pas absurde & ridicule d'avoir cédé si tranquillement
» ce qui vous appartenoit, & ce qui vous étoit nécessaire,
» & d'aller actuellement combatttre pour une *ombre dans Delphes* (g) »?

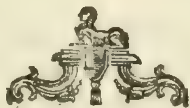
(g) Il paroît que c'étoit un proverbe usité en Grèce; *disputer pour une*

Notre orateur s'arrête ici ; il se garde bien d'en dire davantage sur ce point important : il s'est assez fait entendre, & cependant ses ennemis n'auront pas à lui reprocher d'avoir parlé pour Philippe. C'est à l'adresse heureuse qu'il a employée dans cette occasion, qu'il doit, je pense, l'impossibilité où Eschine se trouva de récriminer contre lui, quand Démosthène l'accusa d'avoir fait décerner à Philippe le titre d'amphictyon. Les commentateurs, tels que Libanius, ont prétendu que cette harangue sur la paix, dont nous venons de rendre compte, n'avoit pu être prononcée, puisqu'Eschine n'auroit pas manqué de s'en servir contre Démosthène ; mais si on a pris garde à la manière dont il est venu à son but, sans se compromettre, on verra que quelque difficile que fût la fonction de conseiller de la république, il avoit su s'en acquitter parfaitement, sans trahir les intérêts de la patrie, & sans hasarder les siens.

Voyez la Bibl. de Photius.

---

ombre, c'étoit disputer pour des misères. Ce proverbe venoit peut-être de la fable de l'âne, dont Démosthène parle dans sa harangue sur la couronne. Un homme avoit loué un âne, & comme le soleil étoit fort ardent, il s'assit à l'ombre de son âne ; le maître de l'animal prétendit que l'ombre n'étoit pas du marché, & là-dessus procès.



EXAMEN
DE LA PHILOSOPHIE DE CICÉRON.
Quatrième Mémoire.

Par M. GAULTIER DE SIBERT.

Lû le 23 Mars 1781.

J'AI fait voir dans le Mémoire précédent, premièrement, que Cicéron n'admettoit qu'une ſorte de vrai bonheur, lequel l'Auteur de la Nature offroit également à tous les hommes par le miniſtère de la raiſon dont il les a doués; ſecondement, qu'il établiſſoit pour principe que la morale avoit ſa ſource dans le droit naturel, & que Dieu étoit lui-même le ſouverain légiſlateur du droit naturel; que ce droit naturel preſcrivoit de certains devoirs; que de l'obſervation de ces devoirs dépendoit le bonheur; que le bonheur dépendant de cette obſervation, l'objet de la morale devoit être d'indiquer les règles ſûres pour y parvenir; que d'y parvenir c'étoit l'ouvrage de la vertu; que par conſéquent le premier devoir que l'homme avoit à remplir, conſiſtoit dans le ſoin qu'il devoit prendre d'acquérir la vertu.

J'ai cru qu'il étoit néceſſaire de donner ce précis de mon dernier Mémoire avant de commencer celui-ci, dans lequel je me propoſe de conſidérer les moyens auxquels, ſelon Cicéron, il faut avoir recours pour ſe procurer le bien ineſtimable de la vertu. Écoutons-le lui-même développer ſes ſentimens.

« S'il avoit plu à la Nature de nous rendre tels que nous » euſſions pu la contempler elle-même, & la prendre pour » guide dans le cours de notre vie, nous n'aurions beſoin ni « de précepte, ni d'étude pour nous conduire; mais elle n'a

donné à l'homme que de ſoibles rayons de lumière, qui «
bientôt viennent à être ſi fort obſcurcis, ſoit par la cor- «
ruption des mœurs, ſoit par les préjugés, que le flambeau «
de la raiſon naturelle s'éclipſe & ne paroît plus *(a)*. Il faut «
donc travailler ou à prévenir ce mal, en faiſant fructifier les «
ſemences de vertu que nous avons en nous, ou à remédier «
au mauvais uſage que nous en avons fait, en nous adonnant «
à la philoſophie, qui eſt l'étude même de la ſageſſe; car, « *Tuſcul. I, n.° 1.*
ou c'eſt à la philoſophie *(b)* de nous enſeigner les règles «
qui peuvent nous faire arriver à la vertu, ou il n'y en a «
point pour nous y conduire. Or, de dire qu'il n'y a point «
de règles propres pour parvenir à l'eſſentiel, tandis que «
l'on convient qu'il y en a pour tout le reſte, c'eſt un «
diſcours peu ſenſé, & c'eſt s'aveugler ſoi-même ſur ce qu'il «
y a de plus important dans la vie. Pour apprendre donc «
la vertu, à quelle autre école iroit-on qu'à celle de la phi- «
loſophie, regardée par-tout ce qu'il y a eu de ſavans dans «
l'antiquité comme la ſource & la mère *(c)* de toutes les «
connoiſſances »?

Malgré les avantages que Cicéron attribue à la philoſophie, on a ſouvent mis en queſtion, ſi l'étude de la philoſophie conduiſoit véritablement à la vertu : la comparaiſon qu'on a faite en différens temps des mœurs des peuples barbares avec celles des peuples policés, a donné

(a) Quod ſi tales nos natura genuiſſet, ut eam ipſam intueri & perſpicere, eâdemque optimâ duce curſum vitæ conficere poſſemus, haud erat ſanè quòd quiſquam rationem ac doctrinam requireret. Nunc parvulos nobis dedit igniculos, quos celeriter malis moribus, opinionibuſque depravatis ſic reſtinguimus, ut nuſquam naturæ lumen appareat. Sunt enim ingeniis noſtris ſemina innata virtutum, quæ ſi adoleſcere liceret, ipſa nos ad beatam vitam natura perduceret. Tuſc. III, n.° 1.

(b) Aut hæc eſt ars, aut nulla omnino per quam virtutes aſſequamur. Nullam dicere maximarum rerum artem eſſe, cùm minimarum ſine arte nulla ſit, hominum eſt parum conſideratè loquentium atque in maximis rebus errantium. De Off. lib. II, n.° 2.

(c) Neque enim te fugit laudatarum artium omnium procreatricem quandam & quaſi parentem, eam quam philoſophiam Græci vocant, ab hominibus doctiſſimis judicari. De Or. lib. I, n.° 3.

lieu à cette question. On ne manque guère de citer à ce sujet l'observation que fait Justin en parlant des Scythes. « On » ne peut trop s'étonner, dit cet historien, de voir que la » nature donne à des peuples ignorans une sagesse, où les » Grecs ne sauroient atteindre par une étude opiniâtre, & » par tous les préceptes de la philosophie; & que les mœurs » des Barbares l'emportent sur celles d'une nation exercée » depuis long-temps à la culture des arts & des sciences : » tant il leur est plus avantageux d'ignorer les vices, qu'il ne l'est aux Grecs de connoître les vertus » *(d)*. Je vois aussi qu'un auteur moderne, ami néanmoins de la philosophie, prétend, d'après l'expérience, que les gens simples & ignorans vivent plus gaiement, & meurent plus tranquillement que les grands philosophes.

Charon, de la Sag. liv. II, chap. III.

Cicéron, lui-même, assure qu'à Rome on pratiqua la vertu, sans avoir appris l'art de bien vivre; & qu'on ne peut, en aucune manière, trouver chez quelque nation que ce puisse être, ce fonds d'honneur, cette fermeté, cette grandeur d'ame, cette probité, cette bonne foi, & pour tout dire, cette vertu sans restriction, au même degré qu'on l'a vue chez les Romains, lorsqu'ils n'avoient encore reçu aucune autre instruction que celle de la nature. Cicéron va plus loin; il ne dissimule pas que les réflexions suggérées par la philosophie, agissent souvent très-foiblement sur ceux même qui les ont mises au jour, approfondies dans leurs disputes, étalées dans leurs écrits: « Car, dit-il, trouve-t-on beaucoup de philosophes, dont » les mœurs, dont la façon de penser, dont la conduite » soient conformes à la raison; qui fassent de leur art, non » une ostentation de savoir, mais une règle de vie; qui » s'obéissent à eux-mêmes, & qui mettent leurs propres

Cic. Tuscul. I, n.° 1.

Voyez mon 1.er Mémoire.

Cic. Tusc. II, n.° 4.

(d) Prorsus, ut admirabile videatur hoc illis naturam dare, quod Græci longâ sapientium doctrinâ præceptisque philosophorum consequi nequeunt, cultosque mores incultæ barbariæ collatione superari. Tantò plus illis proficit vitiorum ignoratio, quam in his cognitio virtutis. Just. lib. II, Cap. II.

maximes en pratique : *qui obtemperet ipse sibi, & decretis suis pareat.* On en voit au contraire, quelques-uns si pleins de leur prétendu mérite, qu'il leur seroit plus avantageux de n'avoir rien appris; d'autres avides d'argent, d'autres avides de gloire; plusieurs esclaves de leurs plaisirs : enfin, il y a entre ce qu'ils disent & ce qu'ils font un étrange contraste ». D'après ce portrait, on seroit tenté de conclure que la philosophie n'est d'aucune utilité, puisque les plus habiles maîtres ne sont pas toujours d'honnêtes gens. Mais Cicéron nous avertit qu'il ne faut pas en tirer cette conséquence : en effet elle seroit aussi peu juste, que si l'on disoit qu'il faut abandonner l'étude de l'histoire, parce qu'elle met sous les yeux quelquefois des crimes heureux, souvent les petitesses des hommes & les égaremens de l'esprit humain. Cicéron étoit tellement persuadé de l'utilité des études en tout genre, qu'il dit en parlant de lui-même, que si par beaucoup de préceptes & de bons livres qu'il avoit lûs dans sa jeunesse, il ne s'étoit pas convaincu qu'il n'y avoit rien de désirable en cette vie, si ce n'est l'honneur & la vertu; & qu'il falloit, plutôt que de s'en départir, braver le danger & la mort, jamais il ne se seroit exposé aux attaques qu'il avoit eues à soutenir...... Ensuite, parlant en général, il ajoute : « Que de livres, que de beaux discours, que d'exemples admirables, seroient ensevelis dans les ténèbres, si l'on n'avoit pas écrit ! car, combien les écrivains, soit Grecs, soit Latins nous ont-ils laissé d'excellens portraits, non pour les exposer seulement à nos regards, mais pour nous porter à nous y conformer..... D'ailleurs, continue l'orateur philosophe, Scipion l'Africain, cet homme divin, *divinum hominem*, que nos pères ont vu, les Lélius, les Furius, ces modèles de sagesse, de probité, & l'ancien Caton dont le savoir égaloit le courage, auroient-ils les uns & les autres cultivé les sciences avec tant d'ardeur, s'ils avoient jugé que ce fût un secours inutile pour parvenir à la vertu & pour en bien remplir les devoirs »? C'est ainsi que pensoit Cicéron sur l'utilité des sciences en général.

Tuscul. II, n.° 4.

Pro Arch. poëta, n.° 14.

Pro Arch. poëtâ, n.° 16.

Revenons à celle de la philoſophie qu'il nous a dit être l'école à laquelle on devoit aller prendre les leçons néceſſaires pour acquérir la vertu.

Cicéron ſavoit très-bien, comme nous venons de le voir, les raiſons qu'on pouvoit alléguer contre la philoſophie : raiſons foibles qui ne détruiſent point l'excellence ni l'utilité de cette ſcience, mais qui font voir que pluſieurs s'y appliquent ſans avoir le déſir de devenir meilleurs; que d'autres prennent l'abus qu'on peut faire de la philoſophie pour un défaut de la philoſophie même; qu'enfin bien des gens interprètent mal le nom de philoſophie, & ne font pas réflexion que toute doctrine qui n'a point pour objet d'inſpirer la vertu, ne peut pas être appelée philoſophie, expreſſion que Cicéron dit lui-même ne ſignifier autre choſe que l'amour & la recherche de la ſageſſe : « Cette ſorte de ſageſſe, ajoute-t-il, qui conſiſte, ſelon

Cic. de Off. lib. II, c. II. » la définition des mêmes philoſophes, dans la connoiſſance » des choſes divines & humaines, & de ce qui conſtitue leur » nature. C'eſt donc en s'adonnant à l'étude de la ſageſſe, » qu'on trouvera des règles ſûres pour acquérir la vertu; *Tuſcul. III, n.° 3.* » mais, continue Ciceron, il n'eſt pas néceſſaire de m'étendre *De Off. ibid.* » davantage ſur une matière que j'ai traitée à fond dans un » ouvrage fait exprès pour porter les hommes à la philoſophie ».

Cet ouvrage intitulé *Hortenſius*, eſt perdu depuis long-temps : il exiſtoit encore ſur la fin du IVe ſiècle, puiſque *Conf. lib. III, cap. IV.* ſaint Auguſtin nous apprend dans ſes Confeſſions, que la *S.t Aug. avoit alors 19 ans.* lecture qu'il avoit faite de ce livre avoit changé toutes les affections de ſon cœur, lui avoit inſpiré des vues & des penſées toutes nouvelles, & même lui avoit appris à faire des prières bien autres que celles qu'il avoit faites juſqu'alors; qu'enfin toutes les choſes de la terre & les vaines eſpérances du ſiècle qui auparavant le flattoient, ne lui furent plus rien, & qu'il ſe ſentit tout d'un coup enflammé d'un violent deſir de poſſéder ce riche tréſor de la ſageſſe. Cet excellent ouvrage mérite ſans doute nos regrets; il réuniſſoit tout

tout ce que Cicéron avoit dit dans ſes autres écrits ſur la néceſſité de la recherche de la ſageſſe & de la pratique de la vertu. Au reſte, il réſulte de tout ce que je viens d'expoſer, que la vraie philoſophie eſt la théorie de la vertu, c'eſt-à-dire, la ſcience qui conduit au chemin de la vertu, & qui en fait concevoir tous les avantages. Cicéron aſſure qu'il en a fait, en ſon particulier, la plus heureuſe expérience; & c'eſt à l'occaſion de l'utilité qu'il avoit retirée de la philoſophie, que tranſporté de reconnoiſſance, il s'écrie avec admiration : « Qui peut donner d'aſſez grandes louanges à la philoſophie, quand on voit qu'il n'y « a qu'à ſe ranger ſous ſes loix pour trouver du repos & de « la douceur dans tous les âges & dans toutes les circonſ- « tances de la vie *(e)*; que ſes leçons préparent l'ame à « recevoir de nouvelles ſemences, qu'elles les y jettent, les « font germer, & qu'avec le temps il s'y trouve abondance « de fruit *(f)* ».

Néanmoins Cicéron convient qu'il y a eu quelques hommes d'un rare mérite, qui, grâce à un naturel heureux & preſque divin, n'ont rien emprunté de la philoſophie pour devenir vertueux; qu'il eſt même vrai qu'un beau naturel a plus ſouvent réuſſi ſans l'étude de la philoſophie, que la philoſophie ſans un beau naturel : mais d'un autre côté, il ſoutient que la réunion d'un naturel heureux & de l'étude de la philoſophie, eſt ce qui forme, le plus ſouvent, le mérite ſupérieur & extraordinaire; que cependant en général, il en eſt d'une ame heureuſement née, comme d'une bonne terre; qu'avec leur bonté naturelle, l'une & l'autre ont beſoin de culture, ſi l'on veut qu'elles rapportent; qu'au ſurplus tous les eſprits, quoique cultivés,

Pro Arch. poëtâ, n.° 15.

Tuſcul. II, n.° 5.

(e) Nunquam igitur ſatis laudari dignè poterit philoſophia, cui qui pareat, omne tempus ætatis ſine moleſtiâ poſſit degere. De Sen. cap. 1.

(f) Cultura autem animi philoſophia eſt . . . . Hæc præparat animas ad ſatus accipiendos, eaque mandat his, & ut ita dicam, ſerit, quæ adulta fructus uberrimos ferant. Tuſcul. II, n.° 5.

ne fructifient point, parce que la philoſophie n'agit pas avec un égal ſuccès ſur toutes ſortes de perſonnes : il faut que la nature y ait mis certaines diſpoſitions ; car, ſi *la fortune*, ſelon l'ancien proverbe, *aide ceux qui ont du cœur,* cela eſt bien plus vrai encore de la raiſon *(g)*; il lui faut des ames courageuſes, dont la force naturelle ſoit ſuſceptible d'être aidée & ſoutenue par ſes préceptes, qui en les éclairant, raniment leur courage, de manière qu'elles arrivent au but ſans ſe trouver fatiguées. Cicéron fait, à ce ſujet, une comparaiſon : « Il en eſt, dit-il, de l'ame » comme du corps, à certains égards *(h)*: que le corps faſſe » uſage de toute ſa force, il portera facilement une charge » ſous laquelle, s'il vient à mollir, il ſuccombe. Que » l'ame ſe roidiſſe pareillement, elle rendra ſon fardeau » léger : mais ſi elle ſe relâche, elle demeure accablée ſous » le poids ; & pour dire la vérité, nous ne ſommes gens de » bien, qu'autant que notre ame fait de généreux efforts. » Il faut donc prendre le plus grand ſoin de cultiver ſon » ame, & de la purger des illuſions qui la jettent dans » l'aveuglement ; c'eſt le moyen de la rendre capable d'uſer » de ſes forces & de parvenir à ce haut degré d'intelligence » qui eſt la raiſon accomplie à laquelle nous donnons le nom de vertu *(i)* ».

Peut-être, dira-t-on, que la cure de l'ame eſt impoſſible, *Tuſc. III, n.° 2.* *animorum medicina nulla ſit* ; que les vices & les mauvaiſes

(g) Sed hæc ejus vis non idem poteſt apud omnes; tum valet multùm, cùm eſt idoneam complexa naturam. Fortes enim non modò fortuna adjuvat, *ut eſt in vetere proverbio, ſed multò magis ratio, quæ quibuſdam quaſi præceptis confirmat vim fortitudinis.* Tuſcul. II, n.° 4.

(h) Sunt enim quædam animi ſimilitudines cum corpore : ut onera contentis corporibus faciliùs feruntur, remiſſis opprimunt, ſimillimè animus intentione ſuâ depellit preſſum omnem ponderum ; remiſſione autem ſic urgetur, ut ſe nequeat extollere. Et, ſi verum quærimus in omnibus officiis perſequendis, animi eſt adhibenda contentio : ea eſt ſola officii tanquam cuſtodia. Tuſc. II, n.° 23.

(i) Animus igitur ſi eſt excultus, & ſi ejus acies ita curata eſt, ut ne cæcetur erroribus, fit perfecta mens, id eſt abſoluta ratio, quæ eſt idem quod virtus. Tuſcul. V, n.° 13.

inclinations ſont une eſpèce de maladie naturelle. A quoi Cicéron répond : « Quand même ce que vous prétendez ſeroit vrai, cette maladie ne ſeroit point incurable, on « en guériroit certainement, ſi on faiſoit quelqu'effort ſur « ſoi-même, & ſi on employoit les remèdes propres pour « y parvenir. Car la Nature qui a tant créé de choſes ſalu- « taires au corps, n'a pas été aſſez cruelle, aſſez ennemie « de l'homme, pour que ſon ame fût privée de tout ſecours : « elle l'a même d'autant plus favoriſé, que les médicamens « qui regardent le corps ſont hors de lui, au lieu que tout « ce qui eſt néceſſaire pour procurer le bien de l'ame, eſt « renfermé dans l'ame même ; de manière que tout homme « qui aura vraiment envie de ſe guérir de ſes paſſions, & « qui obéira aux préceptes des ſages, réuſſira infailliblement, « la philoſophie étant la vraie médecine de l'ame ; médecine « d'autant plus facile à ſe procurer, qu'il n'eſt pas beſoin « d'aller au-dehors chercher le ſecours, comme à l'égard de « celle du corps ».

Tuſc. III, n.° 2. *Ibid. IV, n.° 27.* *Ib. III, n.° 3.*

Cicéron cite à ce ſujet un exemple remarquable ; c'eſt celui de Socrate qui déclara de bonne foi qu'il avoit eu naturellement du penchant aux vices que Zopyre diſoit découvrir en lui, mais qu'il étoit venu à bout de s'en guérir avec le ſecours de la raiſon, « cette partie de notre ame, dit Cicéron, qui doit avoir pleine autorité ſur « cette autre partie de l'ame dont le devoir eſt d'obéir *(k)* ».

Ibid. IV, n.° 37.

L'Orateur philoſophe penſe donc avec Pythagore & Platon, que notre ame ſe diviſe en deux parties, l'une raiſonnable, l'autre qui ne l'eſt pas ; qu'il règne dans la première un calme parfait, une paiſible & douce égalité, & que dans l'autre il s'élève d'impétueux mouvemens ou de colère ou de cupidité, qui attaquent la raiſon, ce qu'on nomme paſſion : d'où l'orateur philoſophe croit pouvoir attribuer aux paſſions tous les vices, toutes les

Ibid. IV, n.° 5, & 15.

(k) Hæc ratio, ut imperet illi parti animi quæ obedire debet, id videndum eſt viro. Tuſcul. II, n.° 21.

mauvaises inclinations, c'est-à-dire, toutes les maladies de l'ame; ou plutôt il prétend que les passions sont elles-mêmes les maladies de l'ame, c'est-à-dire, des mouvemens déréglés qui mettent notre ame hors de son assiette ordinaire, & que ces mouvemens déréglés, incompatibles avec le bonheur, viennent de notre révolte contre la raison *(l)*, ou si l'on veut, du mépris des conseils de la raison; que par conséquent on ne peut pas être trop occupé du soin de se tenir exempt de toutes passions, non-seulement de celles qui troublent l'ame, comme sont la cupidité, la crainte, la tristesse, mais encore de la joie immodérée, & de tout ce qui tient de la colère, afin de conserver cette paix & cette sécurité d'esprit d'autant plus desirables, qu'elles nous maintiennent dans une situation toujours égale, & qu'elles répandent sur notre extérieur même, une certaine dignité qui attire le respect *(m)*.

Tuscul. IV, n.° 14. Ibid. V, n.° 6.

Cicéron, comme l'on voit, étoit absolument opposé à l'opinion des Péripatéticiens qui admettoient l'usage des passions, & n'en défendoient que l'excès. Aujourd'hui encore, c'est une fameuse question dans les écoles, si les passions sont naturelles & utiles à l'homme; question qui, je crois, n'en seroit pas une, si on vouloit de bonne foi convenir des termes, & bien s'entendre sur l'acception du mot *passion*. Les partisans de la nécessité & de l'utilité des passions, soutiennent qu'en les détruisant, on détruit

---

(l) Les passions ne viennent que de notre révolte contre la raison. Cicéron ajoute dans ce même endroit: « Et cela est si vrai, que l'homme » seul est sujet aux passions; car les » animaux n'en sont pas susceptibles, » quoiqu'il y ait quelque ressemblance entre passion & ce qu'elles font. » Cette manière de penser de Cicéron, est une suite de son systême; comme il confondoit les passions avec les vices, & qu'il vouloit que toutes les affections de la partie sensitive de notre ame fussent des maladies & des inclinations vicieuses, il prétendoit que les bêtes en étoient exemptes, parce que n'ayant point de liberté, on ne pouvoit leur imputer ni le vice, ni la vertu.

(m) Vacandum autem est omni animi perturbatione, tum cupiditate & metu, tum etiam ægritudine, & voluptate animi & iracundiâ; ut tranquillitas & securitas adsit, quæ affert cum constantiam tum etiam dignitatem. De Off. lib. I, n.° 20.

auſſi toutes les vertus; car, diſent-ils, ſi les paſſions ſont les ſemences des vices, elles ſont auſſi celles des vertus, & ces deux contraires ſont tellement confondus en elles, qu'on ne les ſauroit preſque diſcerner: d'un côté, les paſſions nous font incliner vers le bien, & par-là elles tiennent de la vertu; d'un autre, elles ſont ſéduiſantes, promptes à s'émouvoir, & ainſi elles reſſemblent au vice. Pour tout dire en un mot, les paſſions ne ſont pas plus éloignées de la vertu que du vice; & comme dans la confuſion du chaos, le feu étoit mêlé avec l'eau, de même dans les affections de l'ame, le bien eſt mêlé avec le mal; & de ces mêmes mines on tire l'or & le fer. C'eſt ainſi que ſe défendent ceux qui enviſagent les paſſions comme naturelles & principalement deſtinées au ſervice de la vertu, ajoutant que puiſqu'une expérience éternelle & toujours répétée, prouve que le commerce qu'ont les paſſions avec les ſens, eſt cauſe qu'elles préfèrent ſouvent leurs avis aux commandemens de la raiſon, il faut que l'homme ſoit toujours ſur ſes gardes, & qu'il ſe conduiſe avec autant de prudence que ceux qui manient du poiſon, ou qui marchent ſur le bord d'un précipice.

J'ai dû, à l'occaſion du ſyſtème de Cicéron ſur les paſſions, remarquer que la même diſpute exiſte encore; mais je m'écarterois de mon plan, ſi j'entrois dans l'examen des raiſons que les deux partis s'oppoſent de part & d'autre: j'obſerverai ſeulement que la religion chrétienne a fourni aux uns & aux autres des armes que n'avoient ni Cicéron ni les philoſophes ſes prédéceſſeurs; & que par conſéquent la queſtion, quoique la même, n'eſt pas toujours diſcutée par les modernes comme elle l'étoit par les anciens: ce qui eſt indifférent pour mon ſujet où je ne dois faire entrer que l'expoſition de la doctrine de Cicéron qui adopte, ſur les paſſions, la doctrine des Stoïciens. J'aurois deſiré qu'en ſuivant l'opinion de ces philoſophes, il n'eût pas, comme eux, été trop long à définir & à diviſer les paſſions, & que ſes profondes connoiſſances l'euſſent mieux ſervi,

pour indiquer les moyens de s'en garantir : mais quel est l'homme de génie dans les ouvrages duquel il n'y ait pas quelqu'endroit foible? Au reste, combien Cicéron ne dédommage-t-il pas ses lecteurs de ce qui peut y avoir d'insuffisant dans son Traité des passions, par l'excellence des principes, des préceptes, des maximes qui font l'ensemble de sa doctrine, & principalement de sa morale. Nous l'avons vu dans les Mémoires précédens, nous le verrons même encore dans celui-ci; mais il faut achever ce qui concerne les passions. Cicéron définissoit la passion, un appétit trop violent qui fait perdre à notre ame cette égalité où la nature la voudroit toujours *(n)*. Cette définition qu'il emprunte de Zénon, lui paroissoit excellente; il y voyoit une grande pénétration, & une grande justesse d'esprit. Enfin, il part de cette définition pour considérer les passions comme la source d'où procèdent tous nos malheurs : « Car, » dit-il, dès qu'il est certain que les passions sont des mou- » vemens de l'ame, opposés à la raison & contraires à la » nature, elles sont funestes à la tranquillité de la vie, parce » que tantôt elles nous livrent à une tristesse cruelle; tantôt » elles nous affoiblissent & nous abattent; tantôt elles nous » enflamment par de vains desirs, ou nous amollissent par » des transports de joie qui nous mettent hors de nous- » mêmes. Heureux donc & parfaitement heureux ceux qui » réussissent à dompter toutes leurs passions, d'autant plus » qu'un reste de passion suffit non-seulement pour priver » l'ame de son repos, mais pour la rendre vraiment malade *(o)* ».

Tusc. IV, n.os 15, 17.

D'après ces principes, Cicéron soutenoit qu'il n'y avoit rien que de mou & de lâche dans l'opinion des Péripa-

---

(n) *Ita enim definit.... ut perturbatio sit appetitus vehementior; vehementior autem intelligatur is, qui procul absit a naturæ constantiâ.* Tusc. IV, n.° 6 & 21.

(o) *Omnibus perturbationibus autem vacuus animus perfectè atque absolutè beatos efficit; idemque concitatus & abstractus ab integrâ certâque ratione, non constantiam solùm amittit, verùm etiam sanitatem.* Tuscul. IV, n.° 17.

téticiens qui regardoient les passions comme nécessaires, pourvu qu'on leur prescrivît des bornes; restriction qu'il combat par des comparaisons, & par des raisonnemens : « Quelles bornes, dit-il, prescrire aux passions? s'imaginer « pouvoir y en mettre, c'est prétendre qu'un insensé qui se « précipite du haut d'un rocher, pourroit, s'il le vouloit, « se retenir au milieu de sa chute, chose impossible : il en « est de même des passions, elles sont pernicieuses dans leurs « progrès & dès leur naissance; car du moment qu'on a « quitté le sentier de la raison, les passions se poussent, elles « s'avancent d'elles-mêmes; la foiblesse humaine trouve du « plaisir à ne point résister *(p)*, & insensiblement on se voit, si « l'on ose ainsi parler, en pleine mer, le jouet des flots. Enfin, « pour tout dire, approuver des passions modérées, c'est « approuver une injustice modérée; une lâcheté modérée, « une intempérance modérée; car, prescrire des bornes au « vice, c'est en admettre une partie. Il n'y a donc pas de « milieu, dit Cicéron, il faut totalement extirper les passions; « & en cela, ajoute-t-il, je serai toujours opposé aux Péripa- « téticiens qui, par un surcroît d'erreurs, ne se contentent « pas de croire naturelles toutes les espèces de passions, ils les « regardent encore comme un don avantageux de la nature, « & comme le germe de toutes les belles actions : par exem- « ple, je les entends dire que la colère a son utilité; qu'elle « aiguise le courage, qu'elle fait qu'on attaque un ennemi, « un mauvais citoyen, avec une ardeur qu'on n'auroit pas « sans elle : ils ne s'aperçoivent pas qu'en raisonnant ainsi, « ils prennent pour des branches de la cupidité, ces nobles « inclinations qui ont donné lieu aux travaux des grands « hommes. S'ils avoient une juste idée du courage, ils sen- « tiroient aisément qu'il n'a nul besoin d'appeler la colère à « son secours; car le courage a en lui-même des ressources « suffisantes; il a dans son propre fonds toutes les armes «

Tusc. IV, n.os 17, 18.

Idem, IV, n.° 18.

Idem, IV, n.° 19.

Idem, IV, n.° 25.

(p) Ipsaque sibi imbecillitas indulget. Tusc. IV, n.° 18.

» néceſſaires *(q)*. Autrement il faudroit dire que l'ivreſſe & » même la démence lui ſont utiles, puiſque la démence & » l'ivreſſe portent ſouvent à des actions où il paroît du » courage. Enfin que l'homme ſeroit à plaindre, ſi la raiſon » avoit beſoin du ſecours des vices pour faire le bien! Pour

Tuſc. IV, n.° 23. » moi, je ne ſais ſi j'ai fait voir du courage pendant que » j'ai été à la tête de la république; mais ſi j'en ai fait voir, » aſſurément la colère n'y a point eu de part. Au ſurplus, » j'ai conſulté les ouvrages des plus habiles philoſophes, » dans l'art de définir, & j'ai trouvé qu'ils définiſſoient le » courage, la conſervation d'un jugement ſain & ferme, » lorſqu'il s'agit, ſoit de ſupporter ou de repouſſer quelque » choſe qui nous paroît formidable, ſoit de ſouffrir tout ce

Ib. n.° 24. » que la loi ſuprême nous envoie de fâcheux; *legi ſummæ in* » *perpetiendis rebus obtemperans.* Cette définition, c'eſt toujours » Cicéron qui parle, explique parfaitement l'idée confuſe » que nous avons en nous-mêmes du courage; & quand cette » idée eſt bien développée, la colère paroît-elle néceſſaire » au guerrier, au général, à l'orateur? les croira-t-on inca- » pables d'agir comme il faut, à moins que la rage, *ſine rabie*, ne les anime ». L'Orateur philoſophe raiſonne de même à l'égard de chacune des paſſions qu'il réduit à quatre principales, la cupidité, *libido*, la joie, la triſteſſe & la crainte; il ſubdiviſe chaque genre en ſes eſpèces, il

Ib. IV, n.os 6 & 7. les définit, il en examine les effets, & il conclud en ſoutenant qu'il eſt impoſſible d'amener ce qui eſt mauvais

Ib. n.° 26. à une médiocrité qui le rende bon, & que ceux qui diſent qu'il faut retrancher ce qu'il y a d'exceſſif dans les paſſions, & en conſerver ce qu'il y a de naturel, ne conſidèrent pas que la nature n'eſt l'auteur de rien qui puiſſe être pouſſé à l'excès *(r)*; que s'ils y avoient fait réflexion, ils ne douteroient pas que toutes les paſſions

(q) *Non igitur deſiderat fortitudo advocatam iracundiam; ſatis eſt inſtructa, parata, armata per ſeſe.* Tuſcul. IV, n.° 23.

(r) *Nam quod aiunt, nimia reſecari oportere, naturalia relinqui: quid tandem poteſt eſſe naturale, quod idem nimium eſſe poſſit?* Tuſc. IV, n.° 26.

ne

ne ſoient les productions de l'erreur; que ce n'eſt donc pas aſſez de les élaguer & de les étêter, qu'il faut en arracher juſqu'à la racine pour arriver à la ſuprème vertu. *Tusc. IV, n.° 26.*

Cicéron étant perſuadé qu'il n'y avoit point de maladie plus dangereuſe que les paſſions, avoit réfléchi ſur les moyens ou de les guérir, ou de s'en exempter. Il indique pluſieurs remèdes généraux. Il conſeille, 1.° de ſe mettre devant les yeux ce que l'on eſt; quelle eſt la loi univerſelle du genre humain; à quelle condition la vie nous a été donnée. 2.° De ſe rappeler ſans ceſſe que les biens, qui ſont l'objet de la joie ou de la cupidité, ne ſont pas de vrais biens; & que les maux, qui ſont l'objet de la triſteſſe ou de la crainte, ne ſont pas de vrais maux. 3.° De ſe bien mettre dans l'eſprit qu'il n'y a point de paſſion qui ne ſoit eſſentiellement mauvaiſe, ni qu'on puiſſe croire commandée par une ſorte de néceſſité, ou inſpirée par la nature; & que, pour s'aſſurer de cette vérité, il ſuffit d'en appeler à l'expérience qui nous enſeigne qu'on peut retirer un voluptueux, un avare, celui-ci de ſon avarice, & celui-là de ſes voluptés: preuve que ce n'eſt ni la nature, ni aucune ſorte de néceſſité qui les engage à être tels. 4.° De ne jamais perdre de vue que le bien paſſager que les paſſions paroiſſent produire, eſt douteux & court; qu'au contraire le mal qui les ſuit eſt toujours certain & durable: qu'en un mot il n'y a rien de ſacré pour les paſſions; guerres, meurtres, trahiſons, violences, injuſtices, perfidies, lâchetés, voilà leur cortège. 5.° Enfin, il avertit de bien comprendre que de quelque paſſion qu'on entreprenne de ſe préſerver, on a toujours beſoin d'appeler à ſon ſecours les forces de l'ame: que la colère s'allume en nous, que la volupté nous attaque, il faut, dit-il, recourir aux mêmes armes, ſe réfugier dans le même fort (ſ).

Ibid. n.os 28 & 29.

Ibid.

(ſ) *Atque hoc præceptum, quod de dolore datur, patet latiùs. Omnibus enim rebus, non ſolùm dolori, ſimili contentione animi reſiſtendum eſt. Ira exardeſcit, libido concitatur: in eandem arcem confugiendum eſt; eadem ſunt arma ſumenda.* Tuſcul. II, n.° 24.

Cicéron, après avoir proposé des spécifiques généraux, examine quels sont les remèdes particuliers propres à opérer la guérison de chaque passion différente : je ne le suivrai point dans toute sa marche; je me contenterai d'analyser ce qu'il conseille à l'égard de l'amour, qui est une des espèces de passion dont la cupidité est le genre.

Cicéron, entièrement opposé à l'opinion de quelques philosophes, se déclare ouvertement contre l'amour, « que je ne blâmerois pas, dit-il, s'il y avoit dans le monde un » amour qui ne donnât point de souci, point d'inquiétude, » & qui ne causât ni desirs, ni soupirs. Mais l'amour, tel » qu'on l'a vu de tous les temps, s'accorde si peu avec la » gravité, qu'il approche fort de la folie, s'il n'est pas la folie » même ; & alors, comment ne le pas blâmer ? Aussi ne pardonnerai-je jamais à un de nos poëtes d'avoir dit » :

Tusc. IV, n.os 33, 34.

L'abbé d'Olivet.

L'Amour, sur tout ce qui respire,
Étend son redoutable empire :
Nos destins sont entre ses mains ;
Il donne la mort ou la vie :
C'est ce Dieu qui fait des humains
Ou la sagesse ou la folie.

Tusc. IV, n.o 34.

Cicéron, à la suite des ces vers, s'écrie : « O l'excellente » école pour les mœurs que la poësie, qui nous place ainsi » au nombre des divinités, l'amour, auteur de tant d'extravagances, de tant de malheurs, de tant de crimes, & qui » porta Médée à dire à son propre père, en lui parlant de Jason » :

Qu'est-ce qu'un père au prix de mon amant ?

« Toutes les fables des poëtes *(t)*, ajoute Cicéron, sont » pleines de peintures de cette funeste passion, dont il est si

(t) Du temps de Cicéron, les poëtes avoient bien dégénéré de ce qu'ils avoient été. Dans l'origine, le poëte & le musicien faisoient profession de porter les hommes à la vertu. Aussi, selon Pausanias, Agamemnon, en quittant la reine sa femme, eut la précaution de laisser auprès d'elle un poëte : il faut cependant observer qu'Homère cité

ſalutaire de ſe préſerver ou de ſe guérir : & pour y réuſſir, « il ſuffit de ſe repréſenter le ridicule & le néant de ce qui « allume ſi fort nos deſirs; de réfléchir que l'amour qui flatte, « *Tuſc. IV, n.° 35.* échauffe, irrite notre imagination par des eſpérances & des « ſonges, ne donne jamais ce qu'il a promis, & nous laiſſe « le dégoût, l'ennui & la laſſitude à la place du plaiſir; de « ſe bien perſuader qu'il eſt poſſible de s'en paſſer, & d'y « ſuppléer d'ailleurs, ſoit par ſon application à des exercices « honnêtes, ſoit par ſon ardeur au travail, ſoit par l'amour « de la philoſophie, ſoit par celui de la gloire, toutes choſes « propres à ſuſciter de nobles occupations, qui, en nous débar- « raſſant d'une paſſion ſi contraire à nos intérêts & à ceux de « la ſociété, nous portent à la pratique de la prudence, de « la juſtice, du courage. Mais le principal eſt de bien ſentir « dans quel abîme on ſe précipite, en ſe laiſſant emporter à « l'amour; car, de toutes les paſſions, celle-ci eſt la plus ora- « geuſe. Quand même, continue Cicéron, nous mettrions à « part tout ce que l'amour entraîne de crimes reconnus pour « tels, & ſans toucher ici aux excès où il ſe porte dans ſa fureur, « n'y a-t-il pas dans ſes effets les plus communs, & qu'on « traite de bagatelles, une agitation d'eſprit & un bouleverſe- « ment qui doivent nous faire honte? Or, c'eſt toujours Cicéron « qui parle, puiſque l'amour eſt une ivreſſe qui trouble conti- « nuellement la raiſon, & qui dérange ſi fort l'eſprit, com- « *Ibid.* ment lui laiſſe-t-on prendre entrée dans ſon cœur ? car « enfin, c'eſt une paſſion qui, comme toutes les autres, vient « abſolument de nous, de nos idées, de notre volonté; & la « preuve que l'amour n'eſt point une loi de la Nature, c'eſt « que, ſi cela étoit, tous les hommes aimeroient; ils aime- « roient toujours; ils auroient tous les mêmes inclinations, «

---

par Pauſanias, ne dit pas un poëte, mais un muſicien : à la vérité, les poëtes étoient alors muſiciens; ils chantoient leurs poëſies ſur la lyre. Il eſt également à propos de remarquer que, ſelon le même Homère, Égyſthe ne corrompit Clytemneſtre, qu'après avoir éloigné d'elle le poëte ou muſicien dont nous venons de parler, qu'il avoit envoyé dans une île déſerte pour l'y faire périr. *Odyſſ. l. V. Pauſ. l. I, c. 11.*

» & l'on ne verroit pas l'un se guérir par la honte, l'autre par la réflexion, un autre par la satiété ».

Le système de Cicéron consiste donc à croire que les passions sont l'ouvrage de nos préjugés; qu'elles sont toutes en notre pouvoir, toutes sorties de notre idée, toutes volontaires *(u)*; que tout notre mal vient d'un aveuglement dont on peut guérir, si on écoute les leçons de cette sage philosophie *(x)* qui enseigne à la partie de l'ame privée de la raison, à se soumettre à la partie de l'ame douée de raison; que cette raison perfectionnée par les efforts qu'elle a d'elle-même le pouvoir de faire, devient la suprême vertu qui sait commander à la partie foible de l'ame, comme un bon père à de bons enfans; & que par conséquent il faut, pour être vraiment homme, donner pleine autorité à cette reine sage & absolue, & souffrir qu'elle opère la guérison de nos passions qui, tant qu'elles domi-
Tuscul. II, nent en nous, non-seulement mettent obstacle à notre
n.os 21, 22.
Id. IV, n.° 38. bonheur, mais sont de vraies maladies.

Si cependant l'homme, en assujettissant ses passions, avoit pour objet de s'en guérir seulement pour lui-même, & pour vivre heureux avec lui-même, il ne rempliroit qu'une partie de ses obligations; il ne seroit pas l'homme

---

(u) *Mihi quidem in totâ ratione eâ, quæ pertinet ad animi perturbationes, una res videtur causam continere, omnes eas esse in nostrâ potestate, omnes judicio susceptas, omnes voluntarias.* Tusc. IV, n.° 31.

Animi morborum una sanatio est, omnes opinabiles esse & voluntarias, eâ reque suscipi, quòd ita rectum esse videatur. Hunc errorem, quasi radicem malorum omnium, stirpitùs philosophia se extracturam pollicetur: demus igitur nos huic excolendos, patiamurque nos sanari. Tusc. IV, n.° 38.

(x) Descartes, *Traité des Passions*, §. *1*, soutient que les esprits, même les plus foibles, pourroient acquérir, s'ils étoient instruits & dirigés avec tout le soin & toute l'adresse nécessaires, un empire absolu sur toutes leurs passions; en sorte du moins, ajoute un autre auteur, qu'elles ne produiroient aucune action punissable devant les tribunaux. En effet, si on examine les loix de tous les peuples du monde, on n'en trouvera aucune qui excuse entièrement les delits ou les crimes commis dans la violence d'une passion : preuve certaine que tous les législateurs supposent qu'il est au pouvoir de l'homme de réprimer ses passions. *Puf. l. I, de jure nat. & gent.*

vertueux qu'entend Cicéron, qui veut que sa vertu soit active, c'est-à-dire, qu'on ne se contente pas de s'abstenir du mal, mais qu'encore on fasse le bien, qu'on contribue au bonheur de la société & à celui des membres qui la composent. Voilà le point capital de sa morale consignée dans ses ouvrages où je puiserai, comme je l'ai fait jusqu'ici, tout ce que j'ai à dire sur l'étendue d'un devoir dont l'accomplissement est si essentiel à la félicité du genre humain.

L'ame, outre qu'elle préside à la fonction des sens, est douée d'une intelligence à laquelle toute la nature de l'homme doit obéir, & dans laquelle il y a une force & une propriété merveilleuse pour le raisonnement, pour la connoissance des choses, & pour toutes les vertus *(y)*. C'est cette intelligence, c'est cette raison qui a servi d'instrument à la Nature pour former les sociétés qui doivent leur origine, moins au besoin que les hommes peuvent avoir les uns des autres, qu'à un principe commun d'amitié, qui fait qu'un homme, par cela seul qu'il est homme, ne doit pas être indifférent à tout autre homme *(z)*. Ce sentiment de Cicéron est bien opposé à l'opinion de ceux qui disent *(a)* que les hommes ne sont pas nés sociables, & que ce n'est point par une disposition nécessaire de la Nature, ni par une bienveillance réciproque, qu'ils se portent à la société, mais par la crainte mutuelle qu'ils ont les uns des autres, ayant une inclination naturelle à se nuire. *[illegible]*

(y) Deinde id quod videmus.... animumque ita constitutum, ut sensibus instructus sit & habeat præstantiam mentis, cui tota hominis natura pareat, in quâ sit mirabilis quædam vis rationis & cognitionis & scientiæ virtutumque omnium. De Finib. lib. XV, n.° 12.

(z) Eademque natura vi rationis, hominem conciliat homini, & ad orationis & ad vitæ societatem. De Off. l. I, n.° 4. *Ex hoc nascitur, ut etiam communis hominum inter homines naturalis sit commendatio, ut oporteat hominem ab homine, ob id ipsum quod homo sit, non alienum videri.* De Finib. l. III, n.° 19.

(a) Nec verum est quod dicitur a quibusdam, propter necessitatem, quod ea quæ natura desideraret, consequi sine aliis, atque efficere non possemus, idcirco istam esse cum hominibus communitatem & societatem. De Off. lib. I, n.° 44.

Cette opinion, si peu honorable à l'humanité, tient à un système qu'il est à propos d'analyser, pour, d'un côté, donner une juste idée des maximes dangereuses qu'il contient, & de l'autre, pour rendre à la pureté & à l'excellence de la doctrine de Cicéron toute la justice qu'elle mérite.

Hobb. fund. poli. sect. I, c. I; sect. II, c. VIII. De cive, c. I, n.° 10; c. VIII, n.° 11. Spinosa, Tract. theol. poli.

Selon ce système, l'état de la Nature est un état de guerre de tous contre tous, un état d'hostilité dans lequel ceux qui soutiennent cette opinion, prétendent que chacun a un droit absolu sur tout; que chacun peut faire tout ce qu'il veut, & contre qui il lui plaît, comme aussi il lui est loisible de s'approprier & d'employer à son usage tout ce dont il peut s'emparer. D'où ils concluent que dans l'état de nature, non-seulement le brigandage n'a rien de contraire à la loi naturelle, mais qu'il est permis aux hommes, à cause de la guerre de tous contre tous, d'assujettir & de tuer leurs semblables toutes les fois que cela paroît avantageux pour leur intérêt: opinion aussi absurde que dangereuse; car peut-on concevoir que l'Etre suprême ait jamais accordé à qui que ce soit une licence sans bornes, & directement opposée à la maxime que tout le monde connoît, de ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudroit pas qu'on nous fît? D'ailleurs, pourquoi l'état de nature seroit-il un état de guerre plutôt qu'un état de paix? Tous les hommes ayant la même origine, & étant descendus les uns des autres, on doit les concevoir comme unis, non-seulement par les liens de cette amitié générale qui résulte de la conformité d'une même nature, mais encore par les liens d'une autre sorte d'amitié plus particulière que forme la participation d'un même sang, & qui se trouve ordinairement accompagnée de sentimens d'affection; de sorte que si l'on vient à prendre des sentimens opposés, & à traiter en ennemis tous les autres hommes, on doit être censé renoncer à la Nature, & dégénérer de l'état primitif du genre humain *(b)*.

(b) Sicut una, eademque natura, mundus omnibus partibus inter se con-

Au surplus, il faut que ceux qui disent que l'état de nature est un état d'hostilité, aient considéré l'homme comme un animal qui ne se conduit que par un mouvement aveugle, & par la seule impression des sens, & non pas comme un être dont la partie principale, & qui dirige toutes les autres facultés, soit la raison ; ou s'ils l'ont considéré comme un être raisonnable, ils ont exclu de l'état de nature, l'usage de la droite raison qui enseigne aux hommes que s'ils ont le pouvoir d'écouter la voix de leurs passions, ils ont aussi celui de suivre les conseils de leur raison. Or, cette raison leur dit combien il est avantageux, pour vivre paisiblement & en sûreté, de se conduire de telle manière qu'on s'attire la bienveillance des autres plutôt que leur inimitié ; & qu'en prenant son intérêt particulier pour unique règle de sa conduite, cette règle seroit souvent aussi pernicieuse que peu honnête. Il s'ensuit donc que le véritable caractère de l'état de la Nature, consiste dans la paix & la concorde qu'il est de notre devoir d'entretenir autant que nous le pouvons entre tous les hommes considérés comme tels ; & que cette paix & cette concorde sont ordonnées & établies par la Nature même, indépendamment de tout contrat, & par conséquent qu'elles sont fondées uniquement sur l'obligation de la loi naturelle à laquelle tous les hommes sont soumis en tant que créatures raisonnables : vérité précieuse qu'on n'auroit jamais cherché à contester, si, à l'exemple de Cicéron, on eût été persuadé que nous sommes nés pour pratiquer la justice, & que le droit ne dépend point de l'opinion des hommes, mais qu'il est fondé sur la Nature même *(c)*, qui défend

---

gruentibus cohæret & nititur : sic omnes homines inter se naturâ confusi, pravitate dissentiunt, nec se intelligunt esse consanguineos & subjectos omnes sub unam eandemque tutelam. Cic. de Leg. l. I, frag. p. 1324; Elgn. & de Off. l. III, n.° 17. *Societas enim est, &c.*

(c) Nihil est profectò præstabiliùs quàm planè intelligi nos ad justitiam esse natos, neque opinione, sed naturâ constitutum esse jus. De Leg. l. I, n.° 10.

non-ſeulement de faire jamais de mal à perſonne *(d)*, mais qui veut encore qu'on deſire & qu'on procure le bien & l'avantage de quelqu'homme que ce ſoit, par la ſeule raiſon qu'il eſt homme comme nous *(e)*.

Examinons préſentement en quoi conſiſte cette juſtice que Cicéron veut qu'on pratique, & ce bien qu'il veut qu'on faſſe. Pour remplir cet objet, il faut obſerver avec lui qu'il y a deux genres de vertus : l'un, de celles qui nous ſont données par la Nature en naiſſant, & qu'on appelle *non volontaires ;* l'autre, de celles qui, ayant leur principe dans notre volonté, ſont appelées proprement vertus. *Plures ſunt virtutes, ſed duo prima genera : unum earum quæ ingenerantur ſuâpte naturâ, appellanturque non voluntariæ ; alterum earum quæ in voluntate poſitæ, magis proprio nomine appellari ſolent.* Sous le premier genre, on met la facilité de concevoir, la mémoire & les avantages qui en réſultent. L'autre genre comprend les grandes & véritables vertus qu'on appelle *volontaires*, comme la prudence, la juſtice, la force, la tempérance. Ces quatre vertus ſont la ſource d'où dérivent tous nos devoirs ; elles conſtituent ce que Cicéron appelle *honnête* & *honnêteté*, c'eſt-à-dire, ce que la ſageſſe, la droiture de cœur, la grandeur d'ame, l'amour de l'ordre demandent de nous *(f)*. *Qualis eſt igitur omnis hæc, quam dico, conſpiratio, conſenſuſque virtutum, tale eſt illud ipſum honeſtum. Quandoquidem honeſtum, aut ipſa virtus eſt, aut res geſta virtute (g)*. Définition bien différente de l'acception dans laquelle aujourd'hui on prend le mot d'*honnêteté* & celui d'*honnête*, appliqué ſi fréquemment à quiconque

Cic. de Finib. l. V, n.° 13.

Ibid.

De Finib. l. V, n.° 23, l. II, n.° 15. & paſſim.

(d) Ex quo efficitur hominem naturæ obedientem, homini nocere non poſſe. De Off. l. III, n.° 5.

(e) Hoc natura præſcribit, ut homo homini quicumque ſit, ob eam ipſam cauſam quòd is homo ſit, conſultum velit. De Off. lib. III, n.° 6.

(f) Quibus ex rebus conflatur & efficitur id, quod quærimus honeſtum ; quod etiam ſi nobilitatum non ſit, tamen honeſtum ſit ; quodque verè dicimus, etiam, ſi a nullo laudetur, naturâ eſſe laudabile. De Off. l. I, n.os 4, 5 & 6.

(g) Solum igitur bonum, quod honeſtum, ex quo efficitur honeſtate unâ vitam contineri beatam. Tuſc. V, n.° 15.

fait

fait mettre un air d'agrément, un air d'affabilité dans les politesses d'usage.

L'Orateur philosophe explique la nature de chacune de ces vertus, & les devoirs qu'elles prescrivent; mais la justice est celle qui fixe plus particulièrement son attention : il l'appelle la vertu par excellence, la reine & la maîtresse de toutes les autres *(h)*. L'esprit rempli des maximes les plus excellentes de Socrate & de Platon, il croit avec eux que les hommes ne sont pas nés seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leur patrie, pour leurs parens, leurs amis, & généralement les uns pour les autres, c'est-à-dire, pour s'entr'aider & se faire du bien mutuellement. Avec de tels principes, il n'étoit pas difficile à Cicéron de donner une juste idée de la disposition où doivent être les hommes les uns à l'égard des autres. « Si l'on veut, dit-il, suivre les impressions de la Nature, & entrer dans ses vues, il faut « nécessairement mettre chacun du sien dans le fonds de « l'utilité commune, par un commerce réciproque & perpétuel « d'offices & de services. Il faut aussi n'être pas moins em- « pressé à donner qu'à recevoir, & employer non-seulement « nos soins & notre industrie, mais nos biens même, à serrer « pour ainsi dire de plus en plus les nœuds de la société hu- « maine. Car si nous ne voulons avoir aucune inquiétude, ne « nous charger d'aucun soin, il faut renoncer au titre d'homme « de bien & à toutes les vertus, par conséquent à la justice « qui est celle de toutes qui a le plus d'éclat, & par où nous « pouvons mériter le titre de gens de bien *(i)*. En un mot, « dans la justice sont renfermées les autres vertus; ainsi, en la « pratiquant on pratique toutes les autres ». De tout ce que Cicéron vient de dire, il résulte qu'il entend par justice, l'obligation où l'on est de remplir à l'égard des uns & des

Tuscul. V. n.° 36; de Finib. l. II, n.° 14; de Off. l. I, n.° 7.

De Off. lib. I, n.° 7.

De Amic. n.° 13.

(h) *Justitia enim una virtus, omnium est domina & regina virtutum.* De Off. lib. III, n.° 6.

(i) *Justitia in quâ virtutis splendor est maximus, ex quâ boni viri nominantur.* De Off. lib. I, n.° 7.

autres une infinité de devoirs, trop peu connus & encore moins observés.

Dans l'examen qu'il fait des devoirs que la justice prescrit, il pose pour principes généraux qu'il ne faut jamais faire aucun mal à personne : *Justitiæ primum munus est, ut ne cui quis noceat ;* que toute action qui tend à dépouiller un autre de son bien pour en profiter, est plus contraire à la Nature que la mort, la douleur, & que toutes les disgrâces de la fortune ; que l'amour même de la vie doit être subordonné à l'horreur de la plus petite injustice ; que c'est une honte & un crime, non-seulement de préférer l'utile à l'honnête, mais même d'ôser mettre en parallèle l'un avec l'autre ; que de préférer l'honnête à l'utile, ce n'est pas abandonner l'utilité, mais la chercher où elle est *(k)* ; que Socrate avoit eu grande raison de détester ceux qui avoient commencé à séparer ce que la Nature & la vérité ne séparent point ; que les choses honnêtes étant celles qui nous rendent vraiment heureux, on ne doit y rien mêler qui soit d'un genre différent, vu sur-tout que l'honnête est bientôt corrompu par ce qui ne l'est pas : qu'enfin il est constant que les hommes se sont beaucoup écartés de la vérité & de la droite raison, en distinguant l'honnête de l'utile, & en se persuadant qu'il y a des choses honnêtes qui ne sont pas utiles, & qu'il y en a qui sont utiles, quoiqu'elles ne soient pas honnêtes ; que ce sentiment si pernicieux à la société, & si capable de corrompre les mœurs, renverse entièrement les fondemens de la Nature.

De Off. l. I, n.° 7.

Ib. lib. III, n.os 5, 6.

Ibid.

Ib. lib. III, n.° 3.

Tuscul. IV, n.° 15.

De Off. lib. II, n.° 3 : & l. III, n.° 28.

Dès que l'esprit, aidé des lumières de la raison, reconnoît la vérité de principes si épurés, que le cœur a le bonheur de les goûter, que l'ame s'en nourrit & s'en pénètre, on comprend aisément avec Cicéron, quelle est l'étendue des devoirs de la justice ; & on ressentira toujours

---

(k) Nam quis est qui utilia fugiat ; aut quis potiùs, qui ea non studiosissimè persequatur! Sed quia nusquam possumus nisi in laude, decore, honestate, utilia reperire, illa prima & summa habemus. De Off. l. III, n.° 28.

une douce ſatisfaction, en ſe rappelant ce que ſa philoſophie, dirigée par une vertu auſſi mâle qu'éclairée, lui a dicté ſur les obligations qu'on eſt tenu de remplir pour agir équitablement, c'eſt-à-dire, pour être homme de bien. Continuons l'examen de ſa morale, & nous nous convaincrons de plus en plus que dans la doctrine qu'il enſeigne, il enviſage continuellement le véritable bonheur de l'homme, qu'il voudroit inſenſiblement amener à garder en tout cette eſpèce de juſtice qui caractériſe l'exacte probité, dont tant de gens ont une fauſſe idée.

De Off. l. III, n.° 15, vers la fin; n.° 17, vers le milieu.

« Qu'on ne s'y trompe pas, dit à ce ſujet Cicéron, les diſpoſitions du droit civil ne ſont qu'une ombre du véritable droit & de la parfaite juſtice; elles ne règlent que le dehors des actions des hommes : & un homme qui n'a de probité qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour ſe conformer aux loix civiles, ne doit pas croire qu'on doive lui en tenir un grand compte, ni qu'il mérite bien réellement le nom d'homme vertueux. Cet homme, à la vérité, s'abſtient de nuire extérieurement, & de faire toute eſpèce de mal défendu par la loi; mais on eſt injuſte en manquant de faire le bien comme en faiſant le mal, & à bien conſidérer juſqu'où vont les droits de la ſociété humaine, ne pas défendre quelqu'homme que ce ſoit, d'une injure qu'on voit qu'un autre veut lui faire, c'eſt être auſſi coupable que celui qui abandonneroit au beſoin ſes amis ou ſa patrie. Enfin, pour tout dire en un mot, lorſqu'il s'agit de ſecourir le malheureux, de protéger l'opprimé, ou de contribuer au bonheur de ſes concitoyens, rien ne doit arrêter, dût-on s'expoſer à eſſuyer des mortifications, même s'attirer des ennemis ». Cicéron croyoit ces ſortes de devoirs tellement inhérens au droit naturel & à la deſtination de l'homme, qu'il ne permet à perſonne de s'en diſpenſer ſous quelque prétexte que ce ſoit. « Ceux, dit-il, qui par mépris pour les choſes qui nourriſſent l'ambition & qui excitent l'envie des hommes les uns contre les autres, ſe déterminent à vivre dans la retraite pour

De Off. ibid.

Ib. l. I, n.° 71, vers la fin.

Ibid. n.° 92

De Off. l. I, n.° 9. » ſeulement s'occuper des ſciences ou de leurs propres affaires; » évitent par-là cette première ſorte d'injuſtice qui conſiſte » à nuire & à faire injure à quelqu'un ; mais ils tombent » dans une autre ſorte d'injuſtice, dès que la paſſion d'ap- » prendre & d'étendre leurs connoiſſances, ou qu'un trop » grand attachement à leur repos & à leur propre intérêt, Ibid. » leur ferme les yeux ſur leurs devoirs, de manière qu'ils » n'aident la ſociété humaine ni de leurs ſoins, ni de leurs » talens, ni de leur induſtrie, ni de leurs biens. En effet, » qui eſt l'homme ſenſé qui ne conviendra pas que celui qui » ſe propoſe dans tout ce qu'il fait, ſon ſeul intérêt, ſa ſeule » ſatisfaction particulière, prend pour centre de ſes actions » un objet auſſi peu noble, que peu digne de l'excellence de l'homme *(l)* ».

Si les omiſſions dont on vient de parler ſont une violation des loix de la juſtice, à plus forte raiſon les viole-t-on lorſqu'on fait tort à ſes ſemblables dans leur perſonne ou dans leurs biens. Cicéron diſcute avec beaucoup d'attention ce point important; & en le diſcutant, il a continuellement devant les yeux la maxime qui nous défend de faire à autrui, ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes : *quod tibi non vis fieri, alteri ne feceris.* C'eſt dans cette loi qu'il puiſe toutes ſes déciſions : nous en rapporterons ſeulement deux ou trois. « Suppoſons, » dit-il, que l'on ſe trouve dans la néceſſité, ou de faire périr » quelqu'un, ou de périr ſoi-même; c'eſt un cas qui peut » arriver : ou dans un naufrage, ſi nous rencontrons une » perſonne ſaiſie d'une planche qu'elle n'ait pas la force de » nous diſputer, ou dans la déroute d'une armée, ſi, en » fuyant, nous rencontrons un homme bleſſé qui ſoit à cheval, » prendrons-nous la planche à l'un ou le cheval à l'autre, » pour pouvoir nous ſauver *(m)*? A ne conſulter que la juſtice,

(l) Ut enim quiſque maximè ad ſuum commodum refert quæcunque agit, ita minimè vir bonus. Cic. de Leg. lib. I, n.° 18.

(m) Si vita hominis in periculum veniet, ut cum aliquando neceſſe ſit, aut occupare aut mori, quid faciet? Poteſt hoc evenire, ut naufragio facto,

nous n'en ferons rien, parce que la planche & le cheval « appartiennent à ceux qui en sont saisis, & qu'on ne peut « pas les leur ôter sans injustice, par conséquent sans leur « faire ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent ». C'est encore conformément à ce même principe, que Cicéron ne veut pas qu'on use de ruse ou de dissimulation pour acheter à meilleur marché, ou pour vendre plus cher: *ex omni vitâ simulatio dissimulatioque tollenda est; ita nec ut emat melius, nec ut vendat quidquam, simulabit aut dissimulabit vir bonus.* Pour rendre son attention plus sensible, il donne plusieurs exemples; entr'autres, il suppose une grande famine dans l'île de Rhodes: « alors, dit-il, un marchand y aborde avec un vaisseau de blé qu'il a chargé à Alexandrie; « ce marchand sait que beaucoup d'autres en ont chargé au « même port, & qu'ils doivent arriver incessamment: doit-il « profiter de la circonstance pour sur-vendre son blé aux « malheureux Rhodiens? Non, dit Cicéron, s'il est homme « de probité, il ne leur cachera pas ce qu'il sait des « autres vaisseaux qui suivent le sien ». Une semblable morale contrarie, sans doute, les idées de bien des gens. « Cependant, continue Cicéron, elle est conforme aux principes de la Nature que vous avez en vous, que vous « devez suivre, & auxquels vous devez obéir *(n)*. A la « vérité, je me souviens qu'Ennius a dit que celui-là n'est « pas habile homme qui ne sait pas faire son profit *(o)*: j'en « dirois volontiers autant que lui, si nous convenions lui & « moi de ce qu'il faut entendre par faire son profit; mais « soyons d'abord persuadés qu'on a tout perdu en voulant « mettre de la différence entre l'habileté & la probité; que «

De Off. l. III, n.° 15.

Id. n.os 12 & 13, vers la fin.

---

inveniat aliquem imbecillum tabulæ inhærentem; aut victo exercitu, fugiens reperiat aliquem vulneratum, equo insidentem. Utrumne aut illum tabulâ, aut hunc equo deturbabit, ut ipse possit evadere? si volet justus esse non faciet, &c. De Rep. l. III, frag. & de Off. l. III, n.° 23.

(n) Eâ lege natus sis & ea habeas principia naturæ quibus parere, & quæ sequi debeas. De Off. lib. III, n.° 12, vers le milieu.

(o) Verè id quidem, si quid esset prodesse, mihi cum Ennio conveniret. De Off. l. III, n.° 15.

De Off. l. I, n.° 19; & l. II, n.° 9. » l'habileté qui n'eſt pas conduite par la juſtice, doit paſſer » pour fraude & pour tromperie, plutôt que pour habileté; » que plus on eſt habile, plus on eſt ſuſpect & odieux, ſi » l'on n'a pas la réputation d'homme de bien; qu'il faut, » ſans examen, bannir du commerce des hommes, toute » eſpèce de dol, & proſcrire cette habileté artificieuſe qui Ib. l. III, n.° 17. » voudroit paſſer pour prudence, quoiqu'elle en ſoit infini- » ment éloignée, puiſqu'au lieu que la prudence conſiſte » dans le diſcernement du bien & du mal, cette prétendue » habileté préfère l'utile à l'honnête & le mal au bien; qu'en Ibid. » un mot, pour ne point commettre d'injuſtice, il n'y a » point de meilleure règle que de s'abſtenir de toutes les » choſes dont on eſt en doute ſi elles ſont juſtes ou injuſtes: » car la juſtice a par elle-même un certain éclat qui la fait » découvrir aiſément par-tout où elle eſt; & dès qu'on doute Id. lib. I, n.° 9. » ſi une choſe eſt juſte ou non, c'eſt ſigne qu'on y entrevoit quelque ſorte d'injuſtice ». Que de choſes qui ſemblent problématiques, ſeroient faciles à réſoudre, ſi on avoit aſſez de bonne foi pour ſuivre la règle que Cicéron indique; règle qui eſt une ſuite des principes de ſa philoſophie, laquelle ne ſe dément dans aucun de ſes écrits, ce qui provient ſans doute de ce qu'il la puiſe toujours dans la même ſource, c'eſt-à-dire dans la droite raiſon. Écoutons donc encore les règles & les maximes que lui a dévoilées cette droite raiſon ſur la fidélité, qu'il regarde comme un des devoirs indiſpenſables de la ſociété. « Cette De Amic. n.° 18. » vertu, dit-il, ſuppoſe la ſincérité qui eſt tellement de » l'eſſence d'un honnête homme, qu'il ſeroit plutôt capable » d'une haine déclarée, que d'aucune diſſimulation : elle » ſuppoſe auſſi la ſimplicité, car il ne faut pas s'attendre à » jamais trouver de fidélité dans des eſprits doubles, pleins » de replis & de détours, mais ſeulement dans les gens ſimples, naturels & ſans artifice »; d'où Cicéron conclut (p)

(p) *Fundamentum eſt autem juſtitiæ fides, id eſt dictorum conventorumque conſtantia & veritas.* De Off. lib. I, n.° 7.

qu'il n'y a pas de doute que le principe fondamental de la justice est la fidélité, qui consiste à être vrai dans ses paroles, & à tenir inviolablement ce qu'on a promis, soit par serment, soit par de simples engagemens. « Qu'on y fasse attention, ajoute Cicéron, en matière de promesse « & de serment, c'est par le fond & l'intention qu'on doit « se régler, & non pas toujours par la signification littérale « des termes, parce que le serment se doit interpréter selon « l'attente & l'intention de celui à qui on l'a fait; & que « bien loin que l'on se puisse dégager de son serment par « de vaines subtilités couvertes du masque de la prudence, « on ne fait que le serrer davantage & se rendre doublement « coupable ». Aussi voyons-nous que Cicéron rejette absolument le sentiment de ceux qui prétendent que la foi donnée à quelqu'un qui est sans foi, est nulle : « employer, dit-il un tel prétexte, c'est chercher une couverture au « parjure & à l'infidélité ». Si ces mêmes personnes, pour autoriser leur opinion, soutiennent que de deux maux il faut éviter le pire, & par conséquent l'infortune plutôt que la honte, Cicéron leur répond qu'il n'y a pas de plus grand mal que l'infamie, & que tout ce qui est contre l'honnêteté est un mal qui attire nécessairement l'infamie; qu'en cela il pense comme ceux des philosophes qui ont le mieux connu la force & les effets de la vertu, lesquels ont tous été d'avis qu'il est de l'homme de bien de ne rien éviter davantage que de faire une faute, sous quelque prétexte que ce puisse être *(q)*. Qu'au surplus, ce qu'on doit considérer dans le serment, & ce qui doit le faire garder, ce n'est pas la crainte d'être puni si l'on y manquoit; c'est sa force, c'est sa sainteté, c'est le respect pour la foi donnée, cette foi ainsi appelée, parce qu'elle consiste à faire ce que l'on a dit, c'est que la violation du serment est un crime qui attaque directement la divinité,

De Amic. l. I, n.° 13; & l. III, n.° 19.

De Off. l. I, n.° 13; & l. III, n.° 32.

Ib. lib. III, n.° 18.

Ib. n.° [illegible]

De Off. l. I. n.° 7.

Ib. lib. III, n.os 10 & 19.

(q) *Video philosophis placuisse iis qui mihi soli videntur vim virtutis tenere, nihil esse sapientis præstare nisi culpam.* Epist. fam. lib. IX, epist. 16.

c'eſt enfin qu'on a pour témoin Dieu même, c'eſt-à-dire, ſelon Cicéron, ſa conſcience & ſon ame, qui eſt ce que Dieu a donné à l'homme de plus divin: *Deum ſe adhibere teſtem, id eſt, ut arbitror, mentem quâ nihil homini dedit Deus ipſe diviniùs.*

De Off. l. III, n.° 10.

Quoique Cicéron enſeignât & fût perſuadé qu'on ne pouvoit pas être trop religieux obſervateur, ſoit de ſa parole, ſoit de ſon ſerment, il convenoit cependant qu'il ne falloit pas ſe faire une loi abſolue de tenir ſa parole, ni de garder ſon ſerment, quelque choſe qu'il en pût arriver. « Par exemple, dit notre auteur, ſi un avocat a promis » à quelqu'un de plaider ſa cauſe un tel jour qu'elle doit » être jugée, & qu'au moment où il va commencer à parler, » on lui apprenne que ſon fils vient tout-à-coup d'être ſurpris » d'une maladie très-dangereuſe, il eſt naturel que l'avocat » abandonne la cauſe pour aller ſecourir ſon fils, & la partie » auroit tort ſi elle ſe plaignoit que l'avocat lui eût manqué. » De même, quelqu'un aura donné un remède à un homme » pour le guérir de l'hydropiſie, & en le donnant, il lui » aura fait promettre de ne s'en ſervir jamais que cette ſeule » fois. Le remède réuſſit; mais quelques années après le mal » revient: celui qui a donné le remède en eſt informé; il » perſiſte à ne vouloir pas qu'on s'en ſerve une ſeconde fois. » Certainement, le malade peut, contre ſa parole & contre » le gré de cet homme, pourvoir à ſa vie & à ſa ſanté en faiſant uſage du remède ». Cicéron veut également qu'on regarde comme nul tout engagement contre les bonnes mœurs: « Qu'il eût bien mieux valu, dit-il, qu'Agamemnon eût manqué à ſon vœu, que d'avoir commis le » crime le plus horrible, en ſacrifiant à Diane ſa fille Iphigénie *(r)!* Il y a donc des cas, ajoute l'orateur philoſophe,

De Off. l. I, n.° 10; & l. III, n.° 25.

Ib. l. III, n.° 24.

(r) Quid! Agamemnon cùm devoviſſet Dianæ quod in ſuo regno pulcherrimum natum eſſet illo anno, immolavit Iphigeniam, quâ nihil erat eo quidem anno natum pulchrius. Promiſſum potiùs non faciendum, quàm tam tetrum facinus admittendum fuit. De Off. lib. III, n.° 25.

où

où l'on ne doit pas faire ce qu'on a promis : en l'exécutant « on feroit un mal, notre devoir nous le défend». Je ferois trop long si j'entrois dans l'examen de tout ce que Cicéron appelle devoirs ; il suffit d'observer, d'après lui, qu'on n'est jamais sans avoir quelque devoir à remplir, parce que de toutes les parties & de toutes les actions de la vie, il n'y en a aucune qui n'ait ses règles & ses devoirs : *neque si tecum agas quid, neque si cum altero contrahas vacare officio non potes*, & l'on n'est honnête homme ou mal-honnête homme qu'à proportion qu'on les observe ou qu'on les néglige : *in eoque colendo sita est vitæ honestas omnis, & in negligendo turpitudo.* Que ce n'est pas assez de satisfaire aux devoirs De Off. l. I, n.° 2. généraux, qu'il faut encore remplir les devoirs particuliers, & garder toutes les bienséances, puisqu'il seroit honteux qu'un comédien sût très-bien ce qu'il lui convient de faire sur le théâtre, & que l'homme ne sût pas ce qu'il lui convient de faire dans cette vie : *histrio hoc videbit in scenâ, non* Ib. n.° 31. *videbit vir sapiens in vitâ.* Qu'enfin l'homme qui ne veut manquer à aucun de ses devoirs, ne doit jamais perdre Ibid. n.° 30. de vue l'excellence de sa nature, & avoir toujours attention de préférer le plus grand devoir à celui qui l'est moins: *contrà officium est, majus non anteponi minori.* Par exemple, Ibid. n.° 10. nous devons être économes, généreux, compatissans ; mais ces qualités deviendroient autant de vices, si elles n'étoient gouvernées par une vertu supérieure, la justice ; car l'économie sera criminelle si l'on manque à ce que la justice exige de nous à l'égard des malheureux, de nos proches, de nos concitoyens. De même, nous serons Ibid. lib. II, n.os 15, 16, 18. coupables en répandant des libéralités, si nous prodiguons notre fortune à nos amis, aux dépens de nos créanciers, au préjudice de nos parens & de ceux à qui nous devons procurer des secours : il n'y a point de véritable libéralité où il y a de l'injustice *(f)*. Il en est de même de tout, dit De Amic. n.° 12. Cicéron ; il faut faire pour nos parens & pour nos amis

(f) Nihil est enim liberale, quod non idem justum. De Off. lib. I, n.° 14.

ce que l'honnêteté peut permettre, ils ont droit de nous le demander; mais que la religion & la fidélité à notre conscience l'emportent toujours sur les liens du sang, sur les nœuds de l'amitié, & généralement sur toute espèce d'intérêt : *religio, & fides anteponantur amicitiæ, &c.* C'est le moyen d'avancer dans le chemin de la vertu, & de contracter l'heureuse habitude de faire le bien de plus en plus : tel doit être le but de la philosophie. Cicéron soutient que si ce n'est pas là son objet, elle est imparfaite, défectueuse, fausse *(t)*; & que si la justice, qui est de toutes les vertus celle qui contribue le plus au maintien de la société, n'influe dans les connoissances les plus élevées, ce ne sont que de vaines idées, des connoissances stériles & de nulle utilité.

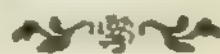
De Off. l. III, n.° 10.

Id. lib. II, n.° 15.

Reconnoissons donc, conformément aux principes de Cicéron, que la philosophie, dans sa seule véritable acception, est non-seulement, comme je l'ai dit d'abord, la théorie de la vertu, c'est-à-dire, la science qui enseigne la vertu, mais qu'elle est encore l'exercice, ou si l'on veut, l'habitude de la vertu; que le bonheur est le résultat de la vertu, & que où la vertu n'est pas, il n'y a point de vrai bonheur *(u)*. Tel a été l'enseignement invariable de l'orateur philosophe : mais a-t-il lui-même, soit comme homme public, soit comme homme privé, suivi constamment la doctine qu'il a enseignée? Nous examinerons cette question dans le Mémoire suivant.

(t) Etenim cognitio contemplatioque naturæ, manca quodam modo atque inchoata sit, si nulla actio rerum consequatur : ea autem actio, in hominum commodis tuendis maximè cernitur; pertinet igitur ad societatem generis humani. Ergo hæc cognitioni anteponenda est. De Off. lib. I, n.° 43; & au n.° 44, il y a : *Itaque nisi ea virtus quæ constat ex hominibus tuendis, id est ex societate generis humani, attingat cognitionem rerum, solivaga cognitio & jejuna videatur. Nullum est enim tempus, quod justitiâ vacare debeat.* De Off. lib. I, n.° 19.

(u) Si id volumus adipisci, virtuti opera danda est; sine quâ, neque amicitiam neque ullam rem expetendam consequi possumus. De Amic. n.° 22.



EXAMEN DE LA PHILOSOPHIE DE CICÉRON.

Cinquième Mémoire.

Par M. GAULTIER DE SIBERT.

Lû le 11 Novembre 1783.

J'AI examiné dans les Mémoires précédens, quelle a été la doctrine de Cicéron en métaphysique & en morale : la solidité des principes & l'excellence des préceptes développés avec tant de précision dans ses ouvrages, prouvent que ceux qui osent avancer que Cicéron apprend à bien dire, & que Sénèque apprend à bien faire, connoissent seulement Cicéron orateur, & ne connoissent point Cicéron philosophe. Je ne suis point le détracteur de Sénèque, mais je n'hésite pas à dire que ces deux hommes ne sont point à comparer, aussi ne les comparerai-je pas; je rapporterai seulement ce qu'Érasme dit à ce sujet, son témoignage ne doit pas être suspect. On sait que dans sa jeunesse il s'étoit declaré l'antagoniste de Cicéron; par la suite, la réflexion & la maturité de l'âge le firent revenir de son erreur; il se rétracta dans une de ses lettres en ces termes: « Lorsque j'étois jeune, je préférois Sénèque à Cicéron; & jusqu'à vingt ans, quoique je me sentisse du goût pour tous les ouvrages des anciens, Cicéron m'en inspiroit si peu, que je ne pouvois pas en soutenir une longue lecture. Je ne sais pas si mon jugement s'est formé avec les années; mais ce qu'il y a de vrai, c'est que depuis que j'avance en âge, je prends le plus grand plaisir à le lire : ce n'est pas seulement le tour divin de son style, c'est sa morale, c'est la pureté & la droiture des sentimens de son cœur qui me charment : *nunc placuit seni, non*

Epi. ad Vlatt. in Cic. T. Quæst.

» *tanquam ob divinam quandam orationis felicitatem, verùm etiam* » *ob pectoris eruditi ſanctimoniam.* Enfin, il a tellement fait » impreſſion ſur mon ame, que je ſens qu'il m'a rendu » meilleur. Je crois donc devoir encourager notre jeuneſſe » à lire ſes ouvrages, même à les apprendre par cœur ; ce » ſera un temps mieux employé qu'il ne l'eſt à la lecture » de ces miſérables brochures, où l'on ne fait que s'attacher » à de folles & inutiles diſputes. Quant à moi, qui ſuis ſur » le déclin de ma vie, je me propoſe de finir mes jours » avec Cicéron ; & dès que j'aurai achevé ce que je fais » actuellement, je me dédommagerai en m'entretenant fami- » lièrement avec lui, du temps que j'ai malheureuſement perdu ſans le faire ». Telle eſt la haute opinion qu'Éraſme avoit conçue des écrits de Cicéron, & je vois que tous les bons eſprits en ont eu la même idée : c'eſt un malheur, & un malheur d'autant plus grand qu'on ne le ſent pas, de négliger ſi fort la lecture des œuvres philoſophiques de Cicéron. Quelle élévation d'idées n'y trouve-t-on pas ſur la vraie félicité de l'homme ! C'eſt-là qu'on apprend à vivre en paix avec les autres, & à n'être pas en guerre avec ſoi-même. Pour tout dire en un mot, ſes écrits ſont remplis de maximes auſſi ſages dans la ſpéculation, que ſûres dans la pratique : heureux, ſi nous avions aſſez de courage pour en faire la règle de toutes nos actions ; la religion & les mœurs en retireroient le plus grand avantage. Mon deſſein n'eſt pas de faire l'apologie de Cicéron, je me propoſe ſeulement de conſidérer ſi lui-même a fait l'uſage qu'il devoit de ſes lumières & de ſes connoiſſances, c'eſt-à-dire, ſi ſa conduite, ſoit comme homme privé, ſoit comme homme public, a été d'accord avec ſa doctrine ; ce qui me met dans la néceſſité d'analyſer, ſous le point de vue relatif à mon objet, l'hiſtoire de la vie de cet illuſtre Romain.

Plut. Dion. Sili. Itali.

Les uns le font deſcendre du ſang des rois, d'autres lui donnent l'origine la plus obſcure ; ceux-ci cherchent à le dégrader, ceux-là veulent ajouter à ſa gloire : mais

qu'importe quels aient été les ancêtres de celui qui a égalé, par la grandeur de son génie, la grandeur du peuple Romain. Ce témoignage est de Sénèque, père du philosophe : *potui illud ingenium, quod solum populus Romanus par imperio suo habuit, cognoscere.* Il faut cependant convenir que Cicéron, né chevalier Romain, etoit d'une famille honorable établie à *Arpinum*, ville municipale des Volsques. Ses ancêtres, contens de l'héritage de leurs pères & des honneurs particuliers à leur patrie, ne s'étoient point laissé tenter par l'ambition de se produire sur le grand théâtre de Rome. Cependant plusieurs d'entr'eux, & particulièrement le grand-père de Cicéron, auroient pu y figurer avec éclat; le consul Scaurus regrettoit même que les talens de ce respectable vieillard qu'il avoit connu, eussent été comme ensevelis dans l'étroite sphère d'une petite ville : *Et cùm res esset ad se delata, consul Scaurus, utinam inquit, M. Cicero isto animo atque virtute in summâ republicâ nobiscum versari, quàm in municipali maluisset.*

Senec.

De Leg. l. III, n.° 16.

Helvia, mère de Cicéron, n'avoit pas un mérite moins distingué; elle étoit douée de vertus qui répondoient à la noblesse de son extraction. Malgré tous ces avantages, comme aucun des Tullius n'avoit été revêtu de charge curule à Rome, ils étoient du nombre de ceux qu'on appeloit hommes nouveaux, *vir novitatis nobilissimæ*, dit Paterculus, en parlant de Cicéron. En butte à la jalousie de patriciens vains & altiers, de citoyens pervers & ennemis de la vertu, souvent il entendit des propos aussi durs qu'indécens, à l'occasion de ce défaut d'illustration; jusque-là même que quand il fut question de l'élever au consulat, la plupart de la noblesse en parut indignée, & prétendit que c'étoit, en quelque sorte, *souiller* l'éminente dignité de consul, que de la conférer à un homme nouveau, quoique d'un mérite rare & supérieur : *pleraque nobilitas invidiâ æstuabat, & quasi pollui consulatum credebat, si eum, quamvis egregius homo, novus adeptus foret.* Ridicule effet d'un préjugé qui faisoit accorder plus de prérogatives à

Plutarch.

Lib. II, c. XXXIV.

Sal. Catil.

une chimère accréditée par l'usage, qu'aux talens & à la vertu, seuls biens réels & solides.

Ces sortes de reproches, semblables à des traits émoussés, ne faisoient point d'impression sur l'ame de Cicéron philosophe; il en étoit d'ailleurs dédommagé par l'agréable souvenir d'avoir, quoique d'une famille appelée *nouvelle*, reçu dès ses tendres années, des hommages d'autant plus flatteurs, qu'ils étoient l'impression de sentimens inspirés par la candeur & l'innocence. On voit bien que je veux parler des condisciples de Cicéron; aussi frappés des qualités de son cœur, que de la vivacité de son esprit, ils s'empressoient de l'entourer, de le placer au milieu d'eux, & de lui déférer toutes sortes d'honneurs de ce genre, de manière même que la plupart des parens l'ayant remarqué, s'en trouvèrent offensés, bien loin d'être charmés d'apercevoir que la droiture de cœur de ces enfans ne les rendoit pas encore susceptibles de préjugés ni de jalousie.

Plutarch. vit. Cicer.

Cicéron, nourri dès son enfance dans les principes de vertu des anciens Romains, avoit l'ame bien préparée pour recevoir avec fruit les semences d'une bonne éducation. Marcus son père y donna tous ses soins: sa foible santé l'avoit dégoûté du séjour de la ville; il vivoit près d'*Arpinum*, dans la maison de campagne de ses pères, qu'il avoit pris d'autant plus de plaisir à embellir, qu'elle étoit située dans une position très-agréable: là, partageant ses loisirs entre les amusemens champêtres & la lecture des auteurs tant anciens que modernes, il se familiarisa tellement avec eux, que son savoir & son goût pour les Lettres le mirent en relation avec Crassus, Lucius, César, Caton, & quelques autres personnages des plus distingués de la ville de Rome, où, dans la suite, son fils devoit lui-même occuper les places les plus importantes. Marcus l'y conduisit de fort bonne heure: les études de l'enfance étant finies, il lui donna la robe virile & lui fit observer les cérémonies religieuses d'usage en pareilles circonstances; peu après il le présenta aux personnes les plus recommandables, lui loua une

Epist. famil. lib. XV, l. IV. De Orat. l. II, n.° 1.

maiſon, & le mit ſous la conduite d'habiles maîtres dans tous les genres. J'ai dit ailleurs quels étoient ces maîtres, & avec quelle ardeur il prenoit leurs leçons. Le jeune Cicéron, après avoir varié pendant quelque temps dans ſes goûts, ſe livra plus particulièrement à l'étude de la philoſophie *(a)*; celle de Socrate & de Platon fit toutes ſes délices *(b)*. Ce penchant décidé pour la philoſophie, ne lui fit négliger, ni la dialectique ni les exercices propres de l'éloquence, ni même la ſcience du droit public & civil. Les Scévola, l'un augure, l'autre pontiſe, vieillards reſpectables qui tenoient encore aux mœurs antiques, furent ſucceſſivement, dans cette partie, ſes guides & ſes maîtres: on ſait qu'ils étoient alors les oracles de la juriſprudence. Enfin Cicéron jaloux de profiter de tout ce qui pouvoit contribuer à perfectionner ſes talens, alloit aſſidûment, ſoit au *forum*, ſoit au champ de Mars, entendre les orateurs de réputation.

Des occupations ſi ſérieuſes & ſi multipliées furent comme autant de barrières qui fermèrent l'entrée de ſon ame à l'amour des plaiſirs. Nous ne voyons point dans l'hiſtoire de ſa vie qu'il ſe ſoit jamais livré à ces ſortes d'écarts ſur leſquels il ſemble que la jeuneſſe ſe faſſe gloire de n'être pas diſcrète. Son humeur enjouée & la vivacité de ſon eſprit le rendoient naturellement capable de plaire aux femmes; mais il y a toute apparence qu'il fut toujours aſſez prudent pour ne point voir dans elles des charmes qui les rendiſſent trop aimables. Il raconte lui-même (alors il étoit d'un certain âge) que Volumnius l'ayant invité à ſouper avec Atticus & quelques autres perſonnes, il joignit au nombre des convives Cytheris ſon affranchie, dont il avoit fait ſa maîtreſſe; qu'en bonne foi il ne ſe

(a) *Cujus in ſinum a primis temporibus ætatis, noſtra voluntas ſtudiumque nos contuliſſet.* Tuſc. V, n.° 2.

(b) *Illius veræ elegantiſque philoſophiæ quæ ducta a Socrate.* Tuſc. IV, n.° 3. *Ariſtoteles longè omnibus, Platonem ſemper excipio.* Tuſc. I, n°. 10.

ſeroit pas méfié que cette femme eût été du repas ; qu'à la vérité il avoit dans tous les temps eu aſſez d'inclination pour les plaiſirs de la table, mais qu'il avoit toujours été ſans goût pour cette autre ſorte de plaiſir, même étant jeune, & à plus forte raiſon dans un âge qui approchoit de la vieilleſſe : *me verò nihil iſtorum, ne juvenem quidem movit unquam, ne nunc ſenem.* Au ſurplus, pour bien juger Cicéron, & pour l'apprécier ſous tous les points de vue, jetons un coup-d'œil ſur l'état de Rome, au ſiècle qui vit naître & mourir cet illuſtre perſonnage : j'éviterai de répéter ce que je peux avoir dit ailleurs.

Epiſt. fam. l. IX, litt. 26.

Perſonne n'ignore que les Romains avoient bien dégénéré de ce qu'ils avoient été pendant pluſieurs ſiècles. Dans ces temps qu'on peut regarder comme les jours les plus heureux de la république, la tempérance & la frugalité régnoient dans toutes les conditions; toute la parure des femmes conſiſtoit dans la pudeur & la décence; la différence des états ne ſe faiſoit point ſentir par la différence des occupations ; l'agriculture étoit en honneur; chaque citoyen content du petit héritage de ſes pères, le cultivoit ſans ambitionner des richeſſes inutiles à ſes beſoins : *ſuos agros enim colebant, non alienos cupidè appetebant.* Le plus bel ornement d'une maiſon étoit la vertu de ſon maître, & l'eſclave, partageant avec lui les fruits de leur travail commun, ſembloit, en le ſervant, ne remplir à ſon égard que les devoirs de l'amitié. Les enfans accoutumés par leurs pères à l'exercice des vertus domeſtiques, étoient préparés, lorſqu'on les admettoit aux magiſtratures, à en remplir les fonctions en hommes vertueux. L'amour ſeul de la liberté formoit un ſentiment commun; ſentiment qui ſouvent mit un frein aux prétentions réciproques du patricien & du plébéïen : les loix étoient reſpectées, & il n'y avoit dans les fêtes de religion, ni faſte, ni déſordres. *Deos fruge colere, & molâ ſalſâ ſupplicare ;* c'étoit l'ordonnance de Numa.

Cic. de Off. l. II, c. VIII, & alibi paſſim.

Orat. pro Roſc. n.° 18.

Quatre ſiècles s'écoulèrent, & les Romains perſévéroient encore

encore dans cette manière de penser & d'agir. Enfin, ils commencèrent à se dégoûter de cette simplicité qui avoit fait leur bonheur ; insensiblement ils se familiarisèrent avec tout ce qui peut dégrader la vertu : la digue une fois rompue, le mal fit de rapides progrès ; bientôt ces mœurs austères & cette frugalité des anciens, se changèrent en une volupté recherchée ; aux bancs sur lesquels on s'asseyoit pour manger, du temps de Scipion l'Africain, on substitua des lits commodes où la mollesse trouvoit toutes ses aises; les femmes n'osèrent pas d'abord suivre ce nouvel usage, que dans la suite elles adoptèrent. Au lieu de prendre ses repas dans des vestibules découverts à la vue des concitoyens qui se donnoient réciproquement des exemples de sobriété, on se renferma dans de superbes sallons, où même les plus modérés se laissoient aller à des excès inséparables de festins aussi délicats que somptueux; on eut des esclaves de campagne & de ville, des esclaves de luxe & de nécessité; enfin, chacun s'occupa des moyens de satisfaire ses goûts & ses plaisirs. Les jeunes gens, pour s'y livrer avec plus de licence, préféroient le célibat au mariage : les censeurs & les plus éclairés d'entre les sénateurs, s'élevèrent contre ces abus, contre ces désordres ; les anciens règlemens furent renouvelés; mais on entendit sans s'émouvoir les harangues des uns & les menaces des autres. Dès-lors, on plaisantoit avec dédain des vertus domestiques, & on comptoit pour rien la réputation d'honnête homme, si elle ne conduisoit pas à la célébrité : *vita autem hæc rustica, quam tu agrestem vocas, parcimoniæ, diligentiæ, justitiæ magistra est.* Déjà on confondoit la modestie avec la bassesse, & on vouloit du faste & de l'élégance jusque dans les vertus ; déjà l'estime & la soif des richesses avoient attaché à la médiocrité l'opprobre de la pauvreté. Des hommes indignes de ce nom n'avoient pas honte de se prostituer, & des femmes, même d'entre les plus qualifiées, déshonoroient par leurs dérèglemens la splendeur de leur origine. En un mot, les loix étoient méprisées par les

Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, t. I, p. 335.

Aul. Gell.

Orat. pro Rosc. n.° 27.

mœurs publiques, & le vice, devenu plus fort que ses censeurs, leur imposoit silence. On sait combien cette dépravation générale entraîna de désordres & de calamités ; il n'y eut plus rien de stable dans le gouvernement; il y avoit abus & malversation dans toutes les parties. Les provinces, administrées par des hommes ambitieux, voluptueux, avares, gémissoient sous le poids des concussions & des vexations; ces gens, dont les ames étoient souillées d'avance des excès qu'ils n'avoient encore pu commettre, ne voyoient dans les emplois qui leur étoient confiés que le pouvoir de satisfaire leurs passions : les plaintes des peuples étoient vaines & stériles. A Rome l'innocence étoit opprimée, & le vice étoit absous; les juges le plus souvent gagnés à prix d'argent, prostituoient leur sentence à la faveur ou à l'intrigue. Les premiers magistrats sacrifiant le bien public à leur intérêt particulier, se jouoient tour-à-tour des loix qu'ils interprétoient, abolissoient, renouveloient à leur gré, pour augmenter ou affoiblir tantôt l'autorité du sénat, tantôt celle du peuple, d'où il arrivoit des mouvemens, des débats, des cabales, des factions, des meurtres. Que pouvoit-on éprouver de moins funeste dans un gouvernement où tout étoit vénal, où des richesses presque toujours acquises par toutes sortes de voies iniques, étoient employées, soit à faire des largesses criminelles, soit à acheter les suffrages de citoyens qui ne voyoient pas l'abîme où ils se précipitoient? Le vice caché sous les talens, faisoit illusion à la plupart des esprits, & portoit des coups mortels à leur bonheur. Si dans ces malheureux temps quelques hommes vertueux obtinrent les premières dignités, tôt ou tard ils furent la victime, soit du bien qu'ils avoient voulu faire, soit du mal qu'ils avoient voulu empêcher. Que de chagrins, que de mauvais traitemens ne fit-on pas essuyer au courageux & intègre Metellus? On se rappelle la mort de Scevola le pontife, qui fut assassiné devant l'autel de Vesta : combien pourrois-je en citer qui eurent le même sort. Le sénat, où autrefois personne ne se donnoit

d'autorité que par la raison, n'étoit plus cette compagnie respectable que Cynéas avoit appelée une compagnie de rois. Composé en général d'ames corrompues ou pusillanimes, rarement prenoit-il le meilleur parti; souvent il restoit dans l'inaction, ou il favorisoit par ses délibérations des prétentions injustes, des démarches criminelles: rien n'inspiroit de la crainte, rien n'imprimoit du respect; on osoit profaner les temples, insulter publiquement des ambassadeurs, violer le tribunat, cette magistrature sacrée, briser les faisceaux d'un consul en sa présence, & les loix sans vigueur se taisoient devant le désordre. Que dirai-je des guerres de Marius & de Scilla? que dirai-je de leurs stratagèmes, de leurs fourberies, de leurs violences, de leurs cruautés, des massacres qu'ils firent exécuter? Détournons nos regards de dessus un tableau aussi affreux, & contentons-nous de gémir en voyant que ces tyrans de la patrie, ces fléaux de l'humanité, ont eu des admirateurs qui ont osé les appeler des héros, les mettre au rang des hommes illustres; tant a toujours été fausse l'idée que l'imbécillité humaine s'est faite de l'héroïsme! En un mot, une ville inondée de vices, une ville toute d'intrigues, de cabales, de factions, une ville teinte du sang de ses propres citoyens: telle étoit Rome lorsque Cicéron se présenta au barreau, après avoir consacré, comme je l'ai déjà dit, toute sa jeunesse à l'étude de la philosophie & de la jurisprudence, à l'exercice de la composition & de la déclamation, au soin d'acquérir toutes les connoissances capables d'enrichir son imagination & de faire briller son esprit. Tous ses momens, même ceux de ses délassemens, étoient mis à profit; il les passoit dans la société des Lélia, des Licinia, des femmes de Rome qui avoient le plus de réputation pour la pureté & la délicatesse du langage: aussi apporta-t-il en arrivant au barreau, un riche fonds de philosophie, d'érudition, d'éloquence, qui sur le champ le mit en état d'acquérir de la célébrité. On sait que pour haranguer au sénat & à la tribune, il falloit auparavant *Cicer. Brut.*

avoir été revêtu de quelques charges publiques : Cicéron débuta donc, ſelon l'uſage, aux juriſdictions contentieuſes. Bientôt il fut chargé d'une cauſe très-importante ; il s'agiſſoit de défendre *Sextius Roſcius,* honnête citoyen d'Amérie, contre un *Chryſogonus,* affranchi & favori de Sylla : le père de Roſcius maſſacré dans la dernière proſcription, quoiqu'il ne fût pas du nombre des proſcrits, étoit propriétaire de biens aſſez conſidérables ; ils tentèrent la cupidité de Chryſogonus qui ſe les fit adjuger pour une ſomme très-modique. La crainte d'être troublé dans ſa nouvelle poſſeſſion, lui fit imaginer de ravir à Roſcius l'honneur & la vie ; il acheta des accuſateurs & des témoins qui le traduiſirent devant les juges comme meurtrier de ſon père. Perſonne n'oſa entreprendre la défenſe de cet infortuné, parce que la nature de la cauſe conduiſoit néceſſairement l'orateur à des plaintes ſur les malheurs de la république, ſur les vices du gouvernement, ſur la dépravation des mœurs. Cicéron qui n'avoit alors que vingt-ſept ans, convaincu par les principes de ſa philoſophie, qu'il n'y avoit rien de plus glorieux, ni de plus conforme à la loi naturelle que de défendre l'innocence malheureuſe, ſur-tout lorſqu'elle étoit opprimée par l'abus du crédit & par la trop grande puiſſance des grands ; Cicéron, dis-je, n'héſita point à ſaiſir cette occaſion de donner un témoignage public de ſon amour pour la juſtice & de ſon zèle pour la liberté de ſa patrie ; il eut le courage de ſe charger de la défenſe de Roſcius. « Je le fais, dit Cicéron dans ſon » exorde, au refus d'illuſtres perſonnages auſſi officieux que » diſtingués par la ſupériorité de leurs talens, qui ont craint » d'être entraînés, par la nature du ſujet, à dire contre le » gouvernement des choſes que peut-être on regarderoit » comme trop hardies. S'il m'arrive d'en laiſſer échapper » quelques-unes de ce genre, j'ai confiance qu'on voudra » bien me le pardonner en faveur de ma jeuneſſe & de mon » peu d'expérience, quoique nous ſoyons aujourd'hui dans » un temps, où ce n'eſt plus l'uſage à Rome, ni de rien

De Off. l. II, n.° 14.

pardonner, ni de rien examiner : *Tametsi non modo ignoscendi ratio, verùm etiam cognoscendi consuetudo jam de civitate sublata est.* Au reste, les périls qui m'environnent, ne m'effraient pas ; je dirai, avec autant d'énergie que de liberté, tout ce qu'exige la défense de Roscius : jamais la crainte ni toute autre considération n'auront de pouvoir sur moi au préjudice de la fidélité à mes devoirs ; ma plus grande crainte est d'y manquer ». *Nulla res tanta existat, ut possit vim mihi majorem adhibere metus quàm fides.* Cicéron fit ce qu'il promit, il plaida sa cause en orateur habile, en citoyen vertueux ; après avoir développé toute la trame de l'accusation, démontré que Chrysogonus & ses complices étoient des coupables familiarisés avec l'injustice, avec les forfaits, il adressa la parole aux juges *(c)*, & leur dit : « Je vous prie de ne pas perdre de vue que si dans l'affaire présente, vous ne montrez pas quelle est votre vigueur, si vous ne punissez pas le crime avec la dernière sévérité ; l'ambition des hommes, leur avarice, leur cupidité, leur impudence, & pour tout dire en un mot, leur scélératesse sont venues au point, que non-seulement en secret, mais ici, sur la place publique, devant votre tribunal, à vos pieds même, on commettra des meurtres. Vous le savez ; des hommes constitués en dignité, des hommes revêtus du pouvoir & de l'autorité que vous avez, sont particulièrement destinés à guérir la république des maux qui la menacent, qui la tourmentent, qui l'accablent ; & certainement, les Dieux immortels ne souffriront pas que le sanctuaire de la justice puisse être regardé comme une ressource pour les assassins, les malfaiteurs, les ravisseurs des biens des proscrits ». Je n'entreprendrai point d'analyser cette défense qui eut le succès le plus brillant : l'orateur fut généralement applaudi, & eut la satisfaction de voir déclarer Roscius innocent. Plutarque assure qu'aussitôt après

Pro Rosc. n.° 1.

Id. n.° 11.

(c) Depuis la dictature de Sylla, les tribunaux étoient, comme avant la loi *Simpronia*, composés de juges choisis entre les seuls sénateurs.

cette cause, Cicéron, dans la crainte du ressentiment de Sylla, prit le prétexte d'un dérangement de santé pour aller voyager en Grèce. A la vérité Cicéron, sans avoir dans sa cause rien dit de direct contre le dictateur, lui avoit néanmoins porté les coups les plus terribles; cependant il est certain qu'il se passa un an entre cet évènement & son départ pour la Grèce, qu'il plaida encore quelques causes, & que lui-même nous apprend qu'il entreprit le voyage d'Asie, aux instances des médecins & d'amis qui prenoient intérêt à sa santé altérée, moins encore par son application à l'étude, que par l'exercice d'une déclamation dans laquelle il mettoit trop de chaleur & d'impétuosité.

Brut. vel de Clar. orat.

Le voyage de Cicéron ne fut pas, comme on pourroit le croire, un simple voyage de dissipation passé en frivolités, en amusemens, en plaisirs dont son âge étoit susceptible: aucun auteur, pas même ceux qui prennent à tâche d'affoiblir son mérite, ne lui ont rien reproché à cet égard. Parti de Rome avec des qualités qui forment le citoyen & l'orateur, fortifié contre les impressions du vice par ses propres maximes & par l'horreur du vice même, il s'attacha particulièrement, sans négliger le soin de sa santé, à perfectionner & polir ses connoissances, à s'accoutumer à un genre de déclamation, doux, tranquille, modéré, à étudier les loix, les usages, les mœurs des différens pays; enfin à recueillir par-tout où il passoit ce qui pouvoit être utile pour lui-même ou pour le bien de la république. Il vit tout ce qu'il y avoit de plus habiles philosophes, de plus célèbres orateurs, soit à Athènes, soit en Asie, & généralement tous ceux qui, distingués par leurs vertus & par leur savoir, faisoient l'honneur & le soutien de leurs concitoyens, sachant s'arranger de manière que c'étoit toujours chez l'un d'eux qu'il étoit logé. Il prit des leçons des uns & des autres; plusieurs même consentirent à être compagnons de voyage d'un disciple dans lequel ils remarquoient une si grande ardeur pour mettre tout à profit. Ce fut à Athènes en allant, & à Rhodes en revenant, que Cicéron fit ses

28 ans.

Brut.

Plutarc.

plus longs séjours. J'ai dit ailleurs, & nous le lisons dans ses ouvrages, quelles furent ses occupations à Athènes : il demeura chez le philosophe Antiochus, zélé défenseur de l'ancienne Académie. Quelquefois son ami Atticus le conduisoit aux jardins d'Épicure écouter Phèdre & Zénon; mais il dit lui-même qu'il ne sortit jamais de leur école, que convaincu davantage de la foiblesse de leur doctrine, & que plus capable d'en combattre la fausseté par leurs propres raisonnemens. Il est vraisemblable que ce fut pendant ce voyage que Cicéron se fit initier aux mystères d'Éleusine. Sans adopter, ni même examiner l'opinion de Warburton, qui a cru que ces mystères avoient été institués pour conserver la doctrine de l'unité de Dieu & de l'immortalité de l'ame; je pense que l'initiation à ces mystères n'étoit pas quelque chose à mépriser, puisque Cicéron assure positivement que son initiation avoit été pour lui le commencement d'une vie nouvelle, en l'instruisant des moyens, non-seulement de vivre avec plus de gaieté & de contentement, mais aussi de mourir avec de meilleures espérances. *Nam mihi cùm multa eximia, divinaque videntur Athenæ tuæ peperisse, atque in vitâ hominum attulisse, tum nihil meliùs illis mysteriis, quibus ex agresti immanique vitâ, exculti ad humanitatem & mitigati sumus;* initia*que, ut appellantur, ita revera principia vitæ cognovimus, neque solùm cum lætitiâ vivendi rationem, sed etiam cum spe meliore moriendi.* Et dans un autre endroit, feignant de conférer avec son interlocuteur, il lui dit : « rappelez-vous les traditions des mystères d'Éleusine, & vous ne douterez pas que les Dieux des nations, ceux « même qui tiennent le premier rang, ne soient des hommes « morts qui ont vécu sur la terre avant d'être transportés « dans le ciel »: *ipsi illi, majores gentium Dii qui habentur, hinc à nobis profecti in cælum reperientur.*

De Leg. l. II, n.° 14.

Tusc. l, n.° 13.

D'Athènes, Cicéron passa en Asie, & ensuite se rendit à Rhodes où il savoit qu'il seroit à portée de faire de nouveaux progrès dans la philosophie & dans l'éloquence; car il regardoit ces deux objets comme inséparables, toujours

perſuadé que l'un étoit le fondement de l'autre. Cette paſſion de Cicéron, pour augmenter ſes connoiſſances, ſon ardeur pour en ſaiſir tous les moyens, ſecondée d'ailleurs par les plus heureuſes diſpoſitions, le conduiſirent à porter jusqu'au prodige (c'eſt l'expreſſion d'un de nos ſavans confrères) l'union de l'éloquence & de la philoſophie.

De la Nauze, Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tome XIII.

A Rhodes il employa tout ſon temps à prendre des leçons alternativement, de Poſidonius & d'Apollonius Molon ; le premier excellent philoſophe Stoïcien, qu'il appelle ſon maître & ſon ami, & l'autre célèbre orateur qui poſſédoit ſupérieurement l'art de découvrir & de corriger les imperfections de ſes élèves. On ſe rappelle que c'eſt cet orateur qui, après avoir entendu Cicéron haranguer en grec dans une grande aſſemblée, garda ſeul un profond ſilence, tandis que tous les auditeurs s'empreſſoient à l'envi de le combler d'éloges. Cicéron, contriſté de ce ſilence, lui en demanda la raiſon. Ah ! Cicéron, lui dit Appollonius, je vous loue ſans doute, & je vous admire ; mais je plains le ſort de la Grèce, à qui il ne reſtoit plus que la gloire de l'éloquence & de l'érudition, & je vois que vous allez lui enlever ce dernier avantage, & le tranſporter aux Romains.

Plutarch.

Cicéron, après deux ans d'abſence, revint à Rome jouir du fruit d'un voyage ſi utilement employé. Il avoit appris à réprimer l'exceſſive fécondité de ſon imagination, à mettre plus de juſteſſe dans ſes penſées, plus de préciſion dans ſon ſtyle, plus de douceur dans ſa déclamation ; mais pour tout dire, ſon ame fortifiée dans ſes premiers principes, avoit acquis un ſurcroît d'énergie, d'élévation, un amour & un goût encore plus déterminés pour tout ce qui pouvoit conduire à ce qu'il entendoit par les mots de bien & d'honnête.

A ſon arrivée à Rome, Sylla, contre qui il avoit élevé ſa voix, étoit mort. Cet homme *(d)*, après avoir confondu

(d) Sylla qui trium peſtiferorum vitiorum, luxuriæ, avaritiæ, crudelitatis magiſter fuit. De Fin. bon. & malor. lib. III, n.° 22.

la

la tyrannie & la liberté, donné l'exemple de tous les vices, ouvert des abîmes sur le chemin de tous ses concitoyens, fait répandre le sang de plus de cent mille d'entr'eux, fait massacrer des consulaires, des sénateurs, des chevaliers, eut la hardiesse, ou, si l'on veut, la fantaisie de se démettre de la dictature. Cette abdication, sur laquelle on a raisonné diversement, sembla rendre la vie à la république; mais ses beaux jours étoient passés sans retour : Sylla, dans la frénésie de ses succès, avoit fait des choses qui laissoient assez voir que le peuple Romain pourroit souffrir un maître.

A peine eut-il les yeux fermés, que les anciennes querelles se réveillèrent : Lepidus, premier consul, homme sans mœurs, sans talens, sans considération, voulut, à l'exemple de celui sous lequel il avoit rampé, usurper la souveraineté de sa patrie. Pour y réussir, il entreprit de relever le parti de Marius, qui ne subsistoit plus que par l'ancienne animosité du peuple contre la noblesse. Les esprits s'échauffèrent; Lepidus leva des troupes; Catulus & Pompée, autorisés par un décret du sénat, en levèrent aussi : les deux armées se trouvèrent bientôt en présence ; celle de Lepidus fut mise en déroute & taillée en pièces. Après cette défaite, qui ruina ses espérances, il se sauva en Sardaigne où il mourut de chagrin : ainsi finit cette courte guerre, que les historiens appellent la guerre de *Lepidus*.

Il paroît que pendant ces premières dissentions, Cicéron se conduisit avec beaucoup de réserve, & qu'il ne se jeta pas avec précipitation dans les affaires. Selon toute apparence, son premier soin, au retour de ses voyages, fut de faire un établissement convenable; il épousa Terentia, personne belle & d'origine noble, puisqu'elle avoit une sœur au nombre des vestales. Son mariage ne l'empêcha pas de reprendre aussitôt les exercices du barreau : son éloquence fixa sur lui tous les regards ; la grâce de sa prononciation & de son geste, ajoutoit (dit Plutarque) à la force des raisons ce qu'il falloit pour persuader ; bientôt il effaça tous les orateurs, excepté Hortensius, qui lui

disputa encore quelque temps l'honneur du premier rang. Entre les causes que Cicéron plaida cette année, celle qu'il entreprit pour la défense de Roscius, est la seule qui nous reste. Ce Roscius, ni parent ni allié de Roscius d'Amérie, étoit un fameux comédien qui, dans une profession plus que méprisée à Rome, avoit su, par sa droiture & par ses autres qualités, obtenir l'amitié & l'estime des gens de bien. *Pro Rosc. n.° 6.* Accusé en justice par un de ses associés, d'infidélité & de malversation, il eut recours à Cicéron, qui se chargea volontiers de la défense d'un homme dont la réputation n'étoit point équivoque, & que ses talens mettoient en relation avec lui. Dans tout l'éloge que l'orateur fait de Roscius, je remarque particulièrement l'endroit où il dit : « Roscius excelle tellement dans son art, qu'il semble seul » être digne d'attirer des spectateurs au théâtre ; & d'ailleurs » il est homme d'un tel mérite, qu'il semble seul être digne de ne s'y pas donner en spectacle » : *Pro P. Quintio, n.° 25.* *cùm artifex ejusmodi sit, ut solus dignus videatur esse qui in scenâ spectetur ; tum vir ejusmodi est, ut solus dignus videatur qui eò non accedat.* Cicéron confondit l'accusateur, & eut l'honneur de la victoire, seul avantage qu'il étoit jaloux de retirer de l'exercice de sa profession.

An 677 de Rome, 31 ans de Cicéron.

Vers la fin de cette même année, ses amis l'engagèrent à se mettre sur les rangs pour la questure ; à peine avoit-il atteint l'âge où, selon la loi, on pouvoit y prétendre. Ses qualités déjà connues parlèrent en sa faveur ; il eut la satisfaction d'être nommé questeur avec unanimité de suffrages.

Cicéron, devenu homme d'État, se désistera-t-il de ses maximes ? abandonnera-t-il la philosophie ? sera-t-il du nombre de ceux à qui on puisse appliquer le proverbe si souvent répété : *honores mutant mores !* Continuons, ses faits & ses propres ouvrages ne nous laisseront pas en suspens sur ce que nous devons croire à cet égard.

La questure n'étoit pas une des grandes charges de l'État, mais le premier degré pour y parvenir, *quæstura primus gradus honoris ;* *Verr. I, n.° 4.* elle donnoit droit à la qualité de sénateur.

Depuis long-temps les questeurs pouvoient être tirés du corps des plébéïens, comme de celui des patriciens. Dans l'origine, il y avoit seulement deux questeurs; leur nombre, qui s'accrut insensiblement, fut fixé à vingt sous la dictature de Sylla : deux résidoient à Rome, & les autres dans les provinces. On sait que leur principale fonction consistoit à recevoir tous les revenus publics & à en rendre compte ; ils étoient encore chargés de l'approvisionnement des grains, soit pour les armées, soit pour la consommation intérieure, & quelquefois aussi, en l'absence du préteur, de l'administration de la justice & du commandement des troupes.

La distribution des provinces entre les questeurs, se faisoit par le sort ; ensuite, sur l'ordonnance du sénat, chacun se rendoit au département qui lui étoit échu *(e)*. Il y avoit alors deux questeurs en Sicile, l'un résidoit à Syracuse, l'autre à Lilybée : le sort donna ce dernier département à Cicéron.

Entré avec distinction dans la carrière des honneurs, il desira d'y acquérir de la gloire, non pas de cette fausse gloire due à l'approbation téméraire & inconsidérée de la multitude qui applaudit le plus souvent au vice : « c'est cette sorte d'approbation, dit-il lui-même, qui, donnant à ce qui n'est « pas vertu, les apparences de la vertu, la défigure & ternit « toute sa beauté ; c'est par elle qu'ont été aveuglés ces « hommes qui, aspirant à se faire un grand nom sans con- « noître ni le chemin de la vraie gloire, ni même en quoi « elle consiste, sont devenus les destructeurs de leur patrie, « ou se sont perdus eux-mêmes ». Il s'en falloit beaucoup que Cicéron aspirât à cette gloire ; il ambitionnoit seulement celle dans laquelle il y avoit, selon lui, une espèce de

(e) Les formalités que les questeurs avoient à observer, sont indiquées dans le reproche que Cicéron fait à Antoine, en ces termes : *Quæstor es factus, continuò sine senatus-consulto, sine lege, sine sorte ad Cæsarem cucurristi.* IIe Philipp. n.° 20.

ſolidité qui la diſtinguoit eſſentiellement de celle qui n'en eſt que l'ombre : ſolidité qu'il faiſoit conſiſter dans l'approbation unanime des gens de bien, & qu'on reconnoiſſoit au cri incorruptible de toutes les perſonnes qui ſavent juger de l'excellence de la vertu ; cri que Cicéron dit être comme l'écho du vrai mérite, & auquel il croit que le ſage ne doit pas être inſenſible, parce qu'il accompagne
Tuſc. III, n.° 2. preſque toujours les bonnes actions : *quæ quia rectè factorum plerumque comes eſt, non eſt bonis viris repudianda.* C'eſt ſous ce même point de vue que l'orateur philoſophe conſidéroit la gloire & qu'il la deſiroit ; ſa conduite dans la Sicile en ſera une preuve à laquelle beaucoup d'autres ſe réuniront.

Dès qu'il fut honoré de la queſture, il regarda les devoirs attachés à cette place comme des obligations ſacrées & religieuſes ; il comprit que cette dignité n'étoit pas un don que le peuple Romain lui avoit fait pour le décorer, mais un dépôt confié à ſa vigilance & à ſa fidélité, & que la Sicile alloit être à ſon égard comme un théâtre où les yeux du public ſeroient fixés ſur lui. Rempli de cette idée, il fut bien éloigné d'être tenté de ſe livrer aux plaiſirs dé-
Verr. V, n.° 14. réglés qu'entraînent les grandes paſſions ; au contraire, il prit la réſolution de s'interdire ceux mêmes qui ſont les plus légitimes, & qui paroiſſent les plus néceſſaires. Qu'on vivroit heureux ſous toute eſpèce de gouvernement, ſi ceux qui ſont appelés aux charges, aux emplois, aux dignités, formoient & exécutoient de ſi louables réſolutions !

J'ai dit que l'approviſionnement des blés étoit une des fonctions attachées à la queſture ; on ne peut lire ſans indignation les abus, les manœuvres, les malverſations qui ſe commettoient alors dans cette partie : il eſt inutile de les mettre ſous les yeux ; ce ſont des exemples dangereux, qui toujours pour le malheur de l'humanité ſont plus actifs que les bons. Nous nous plairons au contraire à rappeler la modération & la ſageſſe de l'adminiſtration de Cicéron dans cette même partie.

Tant que le goût de l'ancienne ſimplicité ſe maintint,

tant que l'agriculture fut en honneur, & que les pères, à la tête de leur famille, cultivèrent leurs terres avec l'intérêt qu'on met à une propriété, les campagnes fertilisées par leurs soins produisirent d'abondantes récoltes. Dans ces temps heureux, dit Pline *(f)*, la terre, comme toute glorieuse de se voir cultivée par des mains victorieuses & triomphantes, sembloit faire des efforts & donner des fruits en plus grande abondance. Mais lorsque le luxe se fut introduit chez les Romains, & que la culture des terres fut livrée à des mercenaires & des esclaves, les campagnes tenues négligemment ne furent pas à beaucoup près aussi fertiles qu'elles étoient auparavant ; d'où il arriva qu'ils furent obligés de tirer des grains non-seulement de la Sicile, comme ils avoient fait jusqu'alors, mais encore de l'Égypte & de l'Afrique.

A l'époque de la questure de Cicéron, même quelques années auparavant, la navigation n'étoit plus libre pour les négocians ; les pirates infestoient les côtes, leurs vaisseaux couvroient la Méditerranée ; ils interrompoient le commerce, & enlevoient le plus souvent les grains & les autres denrées destinées pour la provision de Rome, ce qui occasionna une grande disette ; la disette donna lieu à la cherté, & la cherté à des séditions. Pour appaiser la multitude, les consuls firent distribuer à différentes fois une grande quantité de blé qui avoit été acheté à un très-haut prix : ces remèdes n'étoient que des palliatifs qui ne guérissoient pas le mal ; il eût fallu donner la chasse à ces impitoyables pirates, & arrêter leurs incursions, mais la gloire d'en purger la mer étoit réservée à Pompée ; le mal continua donc, & empira au point que la calamité étoit grande au moment où Cicéron partit pour la Sicile. Ces fâcheuses circonstances le mirent dans le plus grand embarras ; il eût

Plut. vie de Pompée.

Cic. pro leg. Manil.

(f) Ipsorum tunc manibus imperatorum colebantur agri, ut fas est credere, gaudente terrâ vomere laureato & triumphali aratore, &c. Plin. lib. XVIII, cap. 3.

voulu pouvoir aller au ſecours de la capitale, ſans trop incommoder les Siciliens. Cette île, que Caton appeloit le magaſin & la mère nourrice du peuple Romain, devoit chaque année fournir à la république une certaine quantité de blé à un prix convenu; ce qui n'avoit rien de commun avec l'impoſition particulière de chaque laboureur. Cicéron, qui ſavoit l'état où Rome étoit réduite, prit le parti de montrer d'abord beaucoup de fermeté, & de preſſer la levée & le départ des blés que les Siciliens devoient fournir. Ces inſulaires, trop ſouvent accoutumés à voir commettre des abus, à éprouver des vexations, furent effrayés de l'activité de Cicéron; mais à cette frayeur ſuccédèrent bientôt les louanges & les applaudiſſemens, lorſqu'ils virent que le queſteur ſe tenoit dans les bornes de la plus exacte équité. En effet, Cicéron qui n'avoit aucun reproche à ſe faire, & dont le deſſein étoit de tout faire pour le mieux, continua tranquillement ſon opération.

Verr. II, n.° 2. *Id. I & IV.* *Plut. v. de Cic.*

Il avoit pour ſecrétaires *(f)* L. Manilius & L. Sergius, deux hommes qui, comme lui, ne croyoient pas avoir plus de droit ſur l'argent qu'ils comptoient & qu'ils recevoient, que le muletier ne croit en avoir ſur celui qu'il voiture, ou l'huiſſier ſur la caiſſe qu'il tranſporte (ce ſont ſes expreſſions). Secondé par des gens ſi intègres, il n'y eut, ni abus, ni malverſations, ni concuſſions; les Siciliens, bien loin d'être mécontens, virent partir avec ſatisfaction les ſecours conſidérables de blé deſtinés pour Rome: nous voyons même que les courtiers & les négocians, les habitans & les alliés furent ſi ſenſibles à la nobleſſe des procédés de Cicéron, à ſa politeſſe, à ſa juſtice, à ſa modération, à ſon déſintéreſſement, à ſa généroſité, qu'à ſon départ ils ne ſurent qu'imaginer pour lui en témoigner leur reconnoiſſance; ils lui rendirent des honneurs, tels qu'on n'en avoit jamais rendus à aucun queſteur: *excogitati*

Cic. pro Planc. n.° 26. *Plutarque.*

(g) Mecum duos frugaliſſimos homines ſcribas, haberem, L. Manilium & L. Sergium, &c. Verr. III, n.os 78, 79.

quidem erant a Siculis honores in me inauditi. De son côté, il fit un discours dans lequel il leur promit de leur rendre à Rome tous les bons offices qui dépendroient de lui, même d'y être leur protecteur. *Pro Planc. n.° 26.*

Tout le monde sait comment Cicéron fit en Sicile la découverte du tombeau d'Archimède; ce qui est une preuve qu'aucun genre d'érudition ne lui sembloit indifférent: il étoit curieux de tout ce qui appartenoit à l'antiquité, témoin son empressement pour aller visiter à Métapont le lieu où Pythagore avoit fini ses jours, & le siége sur lequel il avoit coutume de s'asseoir, &c. On sait aussi son aventure aux bains de Pouzolles, qui mortifia sa vanité, mais qui lui fut une leçon dont il sut heureusement profiter. Je n'entre pas dans les détails de ces faits, ils sont étrangers à mon objet; je me hâte de ramener Cicéron à Rome, où il arriva, dit-il lui-même, avec des idées & des connoissances qui avoient acquis une perfection & une maturité qu'elles n'avoient point encore, lorsqu'il en étoit parti: *jam videbatur illud in me quidquid esset, esse perfectum, & habens maturitatem quamdam suam:* heureux effet de son application à la philosophie & à la littérature, dans les momens où il avoit pu se dérober aux pénibles & désagréables fonctions de la questure. *De Finib. lib. V, n.° 1.* *Brut.*

Rome alors, & dans les années suivantes, fut agitée au-dedans par les querelles toujours subsistantes au sujet des loix de Sylla, trop favorables à la noblesse, pour n'être pas odieuses à la multitude; au-dehors, elle avoit à combattre, en Asie, contre Mithridate; en Espagne, le général Sertorius; sur la Méditerranée, de malheureux pirates qui affectoient d'insulter au nom Romain, & qui se faisoient gloire de leurs brigandages. Pour surcroît d'embarras, il s'éleva des troubles dans le sein même de l'Italie; un vil gladiateur, Spartacus, s'avisa de s'ériger en chef de parti. Cette association que d'abord on méprisa, devint bientôt redoutable à la puissance Romaine. La guerre des gladiateurs dura trois ans: Crassus avoit peine à la finir, il fallut envoyer contr'eux Pompée.

Cicéron, ex-questeur, c'est-à-dire, simple particulier, n'avoit alors aucune influence dans les affaires de la république, mais il y prenoit tout l'intérêt d'un citoyen qui desiroit ardemment d'arriver à une gloire solide & méritée. Pour y parvenir, il fit usage de tous les moyens que lui-

Lib. II, n.° 9. même indique à son fils dans le Traité des Offices. « Si » l'on veut, dit-il, obtenir le plus haut point de gloire, il » s'agit de trois choses; que le peuple nous aime, qu'il ait » confiance en nous, & qu'il ait pour nous une sorte d'ad- » miration qui nous fasse juger dignes des plus grands » honneurs. Or, comme l'intérêt des hommes règle leurs » affections, le plus sûr moyen pour se faire aimer des » peuples, c'est de leur faire du bien, ou au moins leur » témoigner le desir que l'on en a, si l'on ne peut pas aller » jusqu'à l'exécution : il est aussi très-avantageux de se faire

Ibid. » remarquer par la douceur & la facilité de ses mœurs. » Quant à la confiance, il faut pour l'obtenir s'acquérir une » grande réputation, non-seulement d'habileté & de prudence » dans les affaires, mais encore de justice & de probité, » sans jamais perdre de vue que l'habileté sans la probité est » si peu capable de gagner la confiance, que plus on est habile » & intelligent, plus on est suspect & odieux, si on ne passe » pas pour homme de bien *(h)*. Voilà donc ce qu'il est néces- » saire d'observer pour captiver la bienveillance de ses conci- » toyens & pour gagner leur confiance. Mais pour s'attirer » leur admiration, il faut encore les frapper par l'intégrité » de ses mœurs & par l'éclat, soit de ses vertus, soit de ses » actions, de manière qu'elles leur paroissent si grandes & » tellement passer leurs idées, qu'ils vous croyent beaucoup

Off. lib. II, n.° 10. au-dessus des autres hommes ». Cicéron qui savoit si bien ce qu'il falloit faire pour atteindre à son but, ne manqua pas, autant que les circonstances & sa qualité de particulier pouvoient le lui permettre, de suivre des maximes si propres à

(h) Quò enim quis versutior & calidior est, hòc invisior & suspectior, detractâ opinione probitatis. De Off. lib. II, n.° 9.

le

le conduire où il aspiroit. Assidu sous les yeux de ses concitoyens, il faisoit de la place publique comme son domicile, & se prêtoit tellement aux besoins de ceux qui avoient recours à ses lumières & à ses conseils, qu'à toute heure du jour & de la nuit, jamais sa porte ne fut fermée à personne : *habitavi in oculis, pressi forum : neminem a congressu meo, neque janitor meus neque somnus absterruit.* Rien ne lui coûtoit, ni travail, ni fatigue, lorsqu'il s'agissoit de défendre l'honneur, la vie ou la fortune de ses cliens, & il le faisoit de la manière la plus noble, sans trafiquer de ses talens, sans tenter de gagner les juges par des voies iniques : au contraire il cherchoit à les convaincre, soit par l'autorité des loix, soit par la force des raisons ; souvent aussi, le malheur des temps l'obligeoit d'intimider ceux dont il suspectoit l'intégrité, en leur remettant adroitement sous les yeux des vérités capables de les effrayer ou de les faire rougir, s'ils étoient encore susceptibles de l'un ou de l'autre. *Orat. pro Planc. n.° 27.*

Ce grand zèle de Cicéron, sa probité & une éloquence dont il avoit puisé les règles dans la nature, dans la philosophie, dans l'imitation des meilleurs modèles, le firent sans doute charger de grand nombre de causes : *cùm igitur essem in plurimis causis, & in principibus patronis per quinquennium ferè versatus.* Mais qui ne chercha pas à l'avoir pour patron & pour protecteur, lorsqu'on s'aperçut qu'il étoit rigide observateur de la loi *Cincia (i),* qui défendoit de recevoir, à quelque titre que ce fût, ni de l'argent, ni des présens pour les plaidoyers, loi peu connue à Rome au siècle de Cicéron ? Aussi Plutarque qui n'est pas toujours le panégyriste de notre orateur, propose-t-il son désintéressement comme un exemple d'autant plus digne d'admiration, qu'au temps même que sa fortune n'étoit point considérable, & que tout moyen d'amasser des richesses, *Brut. vel de clar. orat.*

(i) Cette loi fut publiée l'an 594, sous le tribunat de M. Cincius ; elle n'étoit que le renouvellement de la loi primitive que l'avarice avoit fait perdre de vue. *Cic. de Orat. lib. II, n.° 71 ; & Tit.-Liv. lib. XXXIV, cap. IV.*

sembloit licite à Rome, il ne reçut jamais de ses cliens; ni présens, ni aucune autre sorte de récompense. Une générosité si peu commune, jointe à beaucoup d'autres brillantes qualités & à des talens qu'il employoit si utilement pour le bonheur de ses amis & de ses concitoyens, lui gagnèrent l'affection & la confiance de la multitude, & lui acquirent des droits sur la reconnoissance d'un grand nombre de familles de Rome.

Cicéron ne fut pas long-temps sans en ressentir les effets: les années d'intervalle qui devoient être entre la questure & l'édilité étant écoulées, il se mit sur les rangs pour obtenir cette dernière magistrature, & il eut la gloire d'être unanimement préféré à tous ses compétiteurs, malgré les intrigues de ses envieux qui même avoient distribué de l'argent pour lui enlever les suffrages.

Ans de Rome 682, de Cicéron 37.

Sa désignation à l'édilité n'étoit pas encore faite lorsque toutes les villes de Sicile, de concert entr'elles, lui firent une députation pour le prier de se rendre l'accusateur de Verrès: les seules villes de Syracuse & de Messine complices en partie des crimes de Verrès & les co-partageantes d'une portion de ses rapines, se détachèrent en sa faveur du reste de la Sicile. Ce Verrès s'étoit, dès sa jeunesse, familiarisé avec l'infamie: questeur dans la Gaule Cisalpine, il fut le déserteur de son consul, de son armée; trésorier infidèle, il emporta la caisse militaire; lieutenant de Dolabella en Cilicie, il n'y eut pas de crime qu'il n'osa commettre, concussions, péculat, rapines, rapt, meurtres: il fut le fléau des différens lieux où il passa, comme une grêle qui ravage tous les pays où elle tombe. Préteur à Rome, gouverné publiquement par une courtisane qui par lui gouvernoit tous les tribunaux de la ville, il se servit de son pouvoir, non pour rendre la justice, mais pour opprimer l'innocent, & pour mettre à contribution quiconque étoit contraint d'avoir recours à son autorité. Enfin préteur en Sicile où, à ce titre, il réunissoit la puissance civile & militaire, il en usa pour fouler aux pieds les loix

Verr. II, n.os 18, 19; Verr. IV, n.os 8, 11.

Id. II & IV, n.o 18, 19, 8, 11, &c.

& les priviléges de cette province, pour s'enhardir à des injuſtices d'un genre inouï juſqu'alors, pour faire ſupporter à des innocens la peine des crimes commis par les miniſtres de ſon avarice, de ſes lâchetés, de ſes infamies; laboureurs, négocians, artiſans, magiſtrats, nobles, ſimples citoyens, perſonne ne fut à couvert de ſes violences, de ſes déprédations, de ſes brigandages: il étoit comme un gouffre où tout va s'engloutir; le marchand de blé, le munitionnaire, le régiſſeur, le fermier de l'impôt n'étoient que ſes prête-noms, & les agens ſecrets de gains ſordides & d'exactions qui ſemoient les malheurs dans les malheurs. A tous ces excès, joignez encore ſa fureur pour les vaſes, les ſtatues, les tableaux & pour les autres ouvrages rares & précieux de ce genre: il n'en laiſſa aucun, ni dans les villes, ni dans les places publiques, ni dans les temples, ni dans les maiſons des particuliers; il fit tout enlever, ſacré & profane. Pour ſurcroît d'horreur, il déshonora, par ſes infames débauches, les familles les plus diſtinguées de Sicile: je ſupprime les détails de tous ces faits qui ſont dans les monumens du temps; cette eſquiſſe ſuffit pour donner une idée de l'homme contre lequel les Siciliens vinrent former leurs plaintes, & prier Cicéron de faire pour eux la fonction d'accuſateur. S'imagineroit-on que ce Verrès, qui dans la Sicile avoit fait regretter les Denys, les Phalaris, fut ſoutenu par une partie de ce qu'il y avoit de plus grand & de plus puiſſant dans Rome? preuve de la vérité de ce que je diſois il y a un moment ſur la dépravation des mœurs publiques.

Cic. Verr. II, & IV, n.° 18, 19, 5, 11, &c.

Ibid.

Hortenſius, Siſenus, les Scipions, les Metellus.

Juſque-là Cicéron s'étoit fait comme une loi de n'employer ſa voix que pour la défenſe du malheureux ou de ſes amis: il eut peine à vaincre ſa répugnance pour le rôle d'accuſateur; il ne s'y détermina qu'après avoir conſidéré qu'en s'y refuſant il manqueroit de reconnoiſſance envers les Siciliens, & les tromperoit dans leurs eſpérances, eux qui lui avoient donné les plus grandes marques d'eſtime & d'affection, & auxquels il avoit promis ſes bons offices

Cic. Verr. Divin. n.° 1, 2: & 1.ª actio, n.° 13, & paſſim.

Verr. Divin. n.os 1, 2.

dans toutes les circonstances. Mais le motif du bien général le toucha encore bien davantage que ces considérations particulières, lorsque par réflexion il eut compris que dans cette affaire il s'agissoit non-seulement de combattre pour une province opprimée contre un magistrat coupable, mais encore d'exciter par son exemple ce qui restoit d'ames vertueuses, ce qui restoit de gens habiles, à se charger de la cause publique, de celle des loix; & par-là de rétablir la confiance, même d'essuyer les larmes de toutes les provinces tributaires, désolées de se voir accablées sous le poids des vexations, & de ne trouver personne qui osât prendre leur défense contre les agens de leurs malheurs; parce que ces criminels étoient puissans, soit par leurs richesses ou par leur crédit, soit par celui de leur famille, soit enfin par les intrigues de gens qui avoient intérêt à les soustraire à la rigueur des loix.

Cic. Divin. & 2.a Verr.

Dès qu'Hortensius, le défenseur & le patron de Verrès, sut que Cicéron s'étoit décidé à soutenir la cause des Siciliens, il lui fit contester la fonction d'accusateur par un certain Q. Cœcilius Niger : cet homme étoit Sicilien, & avoit été questeur de Verrès, par qui il disoit avoir été maltraité en plusieurs occasions; il prétendoit que ces considérations suffisoient pour le faire préférer à Cicéron, qui n'avoit pas été comme lui témoin de la conduite du préteur. Cette difficulté fit un procès, & donna lieu au discours appelé *Divination*, parce que les juges n'avoient pas à prononcer sur un fait, mais à décider, & pour ainsi dire, à deviner lequel devoit être l'accusateur ou de Cicéron, ou de Cœcilius.

Dès la première audience, Cicéron déconcerta Cœcilius, cet ami secret de Verrès, qui ne demandoit à l'accuser qu'afin de lui procurer les moyens de se faire absoudre. En vain Hortensius fit de vives sollicitations en faveur d'un homme qu'il avoit lui-même suscité pour écarter un orateur dont il redoutoit les talens; les juges, pressés autant par le poids des raisons que par la crainte de la haine publique,

déférèrent à Cicéron le titre & le caractère d'accusateur, comme à celui que les Siciliens demandoient.

Aussitôt après ce jugement, Cicéron obtint une commission pour aller en Sicile recueillir les mémoires & les preuves contre l'accusé. Il étoit d'usage en pareille circonstance d'être défrayé aux dépens de la province, & d'être reçu avec appareil à son entrée dans chaque ville. Cicéron, par une grandeur d'ame & une générosité dignes du motif qui l'animoit, ne voulut occasionner ni cérémonial ni dépense; il voyagea sans éclat, & logea ou chez ses anciens amis, ou chez les personnes avec lesquelles il étoit en liaison d'hospitalité. Son voyage fut court; au lieu de cent dix jours qu'il auroit pu mettre à faire des informations, il ne fut que cinquante jours absent de Rome, où il arriva encore assez à temps pour rendre inutiles les intrigues de Verrès, & pour tromper ses espérances qui n'étoient pas sans fondement. L. Metellus exerçoit la préture en Sicile : on venoit de désigner pour consuls de l'année suivante Hortensius & Q. Metellus; & pour préteur de la ville, ayant dans son département les crimes de concussion, M. Metellus, frère des deux précédens, toutes personnes dévouées à Verrès, & qui pouvoient si puissamment le servir, qu'on le regardoit généralement à Rome comme victorieux de Cicéron & des Siciliens, jusqu'au point que Curion, personnage consulaire, au sortir du champ de Mars, fendit la foule du peuple pour aller chercher & embrasser Verrès, à qui il dit : *Je vous annonce que par les comices d'aujourd'hui, vous êtes absous.* Le vœu de Curion & de ceux qui pensoient comme lui, auroit sans doute été réalisé, si Hortensius eût réussi à faire différer la décision jusqu'au moment où les nouveaux magistrats entroient en exercice; ce qui étoit très-possible, quoiqu'on ne fût encore qu'au commencement du mois d'août, parce qu'une affaire aussi importante paroissoit demander plusieurs audiences; & que depuis le mois d'août jusqu'à la fin de l'année, presque tout le temps se passoit

Verr. 1.ª actio, n.os 1, 2, 6.

Ibid. 9.

en vacations, à cause des jeux & des spectacles qui devoient se succéder les uns aux autres. Mais Cicéron, aussi actif que ses adversaires, alla au-devant de leurs projets; il n'ignoroit pas qu'ils mettoient tout en usage pour gagner du temps, pour rallentir la chaleur des accusateurs, & pour intimider les Siciliens par toutes sortes de considérations : plus il vit d'obstacles, plus il s'arma de fermeté pour les surmonter, préférant l'intérêt de sa partie, celui de la chose publique, à la gloire de déployer son éloquence dans une longue suite de plaidoyers. Il eut le courage (*summo consilio*, dit Quintilien en parlant de Cicéron dans cette circonstance) & l'habileté d'abréger l'ancienne méthode; il fit un exorde fort court, & ensuite une exposition succincte des faits, suivie d'une supplication aux juges de veiller à leur réputation, sur-tout dans un moment où la corruption des tribunaux étoit parvenue à un tel degré, que le cri général en demandoit la réformation. « Dans l'affaire présente, leur dit-il, vous jugerez de l'accusé; mais le peuple » Romain jugera de vous : Verrès servira d'exemple pour » prouver si un homme très-criminel & très-riche, peut être » condamné quand il a des sénateurs pour ses juges ». Enfin Cicéron, après avoir ajouté à ce que je viens de rapporter quelques réflexions, produisit sur le champ les informations, & présenta les témoins en demandant instamment qu'ils fussent aussitôt examinés & interrogés par Hortensius même. Cette nouvelle manière de procéder, jointe à la notoriété des faits, & à l'atrocité des crimes qui se trouvèrent prouvés tout-d'un-coup par les dépositions, déconcerta tellement Verrès & son défenseur, que l'un entreprit à peine de répondre, & que l'autre n'attendit pas le jugement, & s'exila lui-même.

1.ª actio, n.os 16, 17, 18.

Ibid.

Ascon. ped. argum. in act. 1.ª

Ascon. ped. Ibid.

L'heureux succès de cette fameuse affaire fit un honneur infini à Cicéron, & servit à faire éclater plus que jamais son mérite, son intégrité, son amour pour la justice, son zèle pour le soulagement des peuples opprimés.

Je ne dois cependant pas dissimuler que Plutarque jette

un ſoupçon ſur le déſintéreſſement de Cicéron dans cette circonſtance : peut-être pourrois-je me diſpenſer de réfuter cette imputation; ſa conduite, toujours infiniment éloignée de tout ce qui s'appelle baſſeſſe & vil intérêt, la gloire qu'il s'acquit dans l'affaire dont nous parlons, la vive reconnoiſſance des Siciliens, leur empreſſement à en donner des preuves les plus ſignalées, font aſſez hautement ſon apologie contre une accuſation vague que Plutarque dément lui-même par l'éloge qu'il fait à différentes fois de l'intégrité de celui ſur lequel dans cette circonſtance il jette un nuage. Mais comme Cicéron a encore aujourd'hui des détracteurs de ſa gloire & de ſes vertus, diſcutons un inſtant cette accuſation fondée ou ſuppoſée. *Plut. vie de Cic.*

Verrès, dit Plutarque, fut condamné, & Cicéron ayant conclu à une amende de ſept cents cinquante mille drachmes, il fut accuſé d'avoir pris de l'argent pour ne conclure qu'à une amende ſi modique. En effet, cette ſomme étoit modique, puiſque ces ſept cents cinquante mille drachmes ne font que trois cents ſoixante-quinze mille livres de notre monnoie. Examinons ſi véritablement Cicéron n'a demandé que cette ſomme, & ſi réellement Verrès n'a pas été condamné à en payer davantage. Pour éclaircir ce doute, voyons d'abord ce que dit Cicéron dans ſon premier diſcours contre Verrès, appelé *Divination.* *Ibidem.*

L'orateur, après y avoir parlé des loix concernant les concuſſions, & fait obſerver qu'elles avoient été établies pour raſſurer les alliés contre l'avarice des magiſtrats Romains. s'exprime ainſi : « Qui oſeroit nier qu'il ne faille citer la loi, & ſe conduire ſelon les intentions de ceux en faveur « de qui la loi a été faite ? Or, ſi la Sicile pouvoit parler, « elle diroit unanimement à Verrès : vous m'avez enlevé « tout ce qu'il y avoit d'or, d'argent, d'ornemens dans mes « villes, dans mes maiſons, dans mes temples, & tout ce « que j'avois par le bienfait du ſénat & du peuple Romain. « C'eſt donc au nom de la république, & conformément à « la loi, que je vous redemande, Verrès, mille fois cent « *Divin. n.os 4, 5.*

Divin. n.° 4, 5. mille ſexterces »: *quo nomine abs te, Verres, ſextercîum millies ex lege repeto.* Voyons préſentement ce que Cicéron dit dans la péroraiſon de ſon ſecond diſcours, c'eſt-à-dire, de 1.re act. n.° 18. celui qui décida les juges à prononcer. « Nous avançons, » & nous allons le prouver par témoins & par des pièces au- » thentiques, que Verrès, après avoir fait une infinité d'actions » criminelles contre les citoyens Romains, cruelles contre les » alliés, déteſtables contre les dieux & les hommes, a encore » enlevé de la Sicile, contre la loi, quatre cents fois cent mille ſexterces », *quadringenties ſexterciûm ex Siciliâ contra legem abſtuliſſe:* ces dernières expreſſions ſont à remarquer. Voilà donc les deux textes de Cicéron : la différence qui ſe trouve entre la première ſomme & cette dernière, a fait croire à quelques-uns que ſelon toute apparence Cicéron n'étoit pas encore inſtruit de la véritable ſomme, lorſqu'il prononça ſon premier diſcours; d'autres ont penſé que c'étoit vraiſemblablement une convention entre les Siciliens & Cicéron de ne répéter à Verrès que la dernière ſomme; peut-être enfin y en a-t-il qui ſeroient tentés de croire que la grande diſproportion qui ſe trouve entre la première & la dernière ſomme, pourroit favoriſer le reproche de Plutarque. Néanmoins, en examinant avec exactitude ces deux paſſages, on verra je crois, que bien loin de ſe contredire, ils ſe ſervent de preuve l'un à l'autre, & que Cicéron n'a pas plus demandé la première fois que la ſeconde.

Brut. n.° 27, 5.e Verr. ou 3.e l. n.° 84. Juſqu'au ſixième ſiècle de la république, il n'y avoit point eu de loi contre les concuſſionnaires; la première, appelée la *loi Calpurnienne*, fut faite par L. *Calpurnius Piſo frugi.* Selon cette première loi, les provinces étoient autoriſées à ſe pourvoir contre les gouverneurs ou préteurs pour ſe faire reſtituer ce qui avoit été exigé ou ce qui leur avoit été enlevé injuſtement. Les malverſations & les concuſſions augmentant en proportion de la corruption des mœurs, on fut obligé de faire ſucceſſivement ſur cet objet des loix plus rigoureuſes: *Nondum centum & decem anni ſunt, cùm* Cic. de Off. l. II, n.° 21. *de pecuniis repetundis L. Piſone lata eſt lex, nulla antea cùm fuiſſet;*

ſuiſſet ; at verò poſtea tot leges & proximæ quæque duriores. Une de ces loix accordoit à la partie plaignante le double & demi du dommage : or Cicéron, dans ſon premier diſcours, s'autoriſa de la rigueur de cette loi, pour demander à Verrès mille fois cent mille ſexterces, c'eſt-à-dire, douze millions cinq cents mille livres; *abs te, Verres, ſeſtercium millies ex lege repeto.* Dans le ſecond diſcours, Cicéron ne demande rien; mais il avance qu'il va prouver par témoins & par des pièces ſur leſquelles il n'y aura rien à repliquer, que Verrès a enlevé de la Sicile, contre le droit & la juſtice, quatre cents fois cent mille ſexterces, c'eſt-à-dire cinq millions, *quadringenties ſeſtercium ex Siciliâ contra legem abſtuliſſe.* Or Cicéron, en prouvant que Verrès a enlevé de la Sicile cinq millions, prouve en même temps qu'il n'a rien demandé que de conforme à la loi, en demandant dans ſon premier diſcours, douze millions cinq cents mille livres, qui eſt le double & demi de cinq millions; c'étoit aux juges à prononcer en conſéquence : on n'a pas le jugement, mais nous ſavons par Aſconius Pedianus, que Verrès le prévint en s'exilant lui-même, & qu'il fut obligé de payer cinq millions. Vraiſemblablement ſa retraite engagea les juges à ne le condamner qu'à la ſimple reſtitution ; il y a même lieu de croire que ce fut du conſentement des Siciliens, qui ſe trouvèrent heureux d'avoir la victoire, & d'être débarraſſés de la ſuite d'un procès contre un criminel protégé par les premiers magiſtrats, & ſoutenu par un grand nombre de gens puiſſans. Au ſurplus, de quelque manière que ce ſoit, il eſt certain que Plutarque étoit dans l'erreur, puiſqu'il eſt prouvé que Cicéron n'a jamais parlé que de douze millions cinq cents mille livres, & de cinq millions, ſommes bien différentes de celle de trois cents ſoixante-quinze mille livres, qui ſont l'évaluation des ſept cents cinquante mille drachmes de Plutarque. Si cet hiſtorien avoit eu ſous les yeux les diſcours de Cicéron contre Verrès, s'il eût lû les remarques d'Aſconius Pedianus, auteur contemporain, il ne ſeroit pas tombé dans une erreur ſi groſſière

Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres, tome XXVIII, pages 649, 694, &c. Dupuy.

qui l'a conduit dans une autre, en disant que Cicéron avoit été accusé d'avoir pris de l'argent pour conclure à une somme si modique; accusation qui se détruit d'elle-même, dès qu'il est prouvé que la raison que Plutarque donne de cette accusation, est une fausseté : or il est faux que Verrès ait été condamné à ne payer sur les conclusions de Cicéron que trois cents soixante-quinze mille livres. Au reste, je crois bien que Verrès aura fait ses efforts pour tenter l'incorruptibilité de Cicéron : au moins il est certain que pour décourager les Siciliens, & pour effrayer les témoins, lui & ses amis eurent l'audace de répandre dans Rome que Cicéron s'étoit laissé gagner par une grosse somme d'argent; qu'il n'accuseroit que pour la forme, & de manière à ne point faire de tort à celui qu'il feignoit de poursuivre. Nous savons ce fait de Cicéron lui-même qui, dans sa seconde harangue, reproche hautement à Verrès, que lui & ses amis avoient semé dans Rome tous ces propos calomnieux: *Romam ut ex Siciliâ redii, cum iste, atque istius amici, homines lauti & urbani, sermones hujuscemodi dissipassent, quo animos testium retardarent, me magnâ pecuniâ a verâ accusatione esse deductum, tametsi probabatur nemini, &c.* On conçoit bien que les adversaires de Cicéron ne manquèrent pas d'accréditer cette fausseté, & de la débiter les uns d'une façon, les autres d'une autre; d'où on doit conclure que l'accusation dont parle Plutarque, & que j'ai détruite, n'étoit fondée que sur les faux bruits que Verrès avoit fait répandre, & que par conséquent elle ne peut influer en rien sur l'intégrité connue de Cicéron, qui vraisemblablement incertain si Verrès feroit ou ne feroit pas une défense régulière, avoit préparé les cinq autres oraisons que nous avons, & qui ne furent pas prononcées : elles sont au jugement des gens de l'art, & sur-tout les deux dernières, des chefs-d'œuvres d'éloquence, & le modèle le plus parfait d'une juste & vive accusation, contre un magistrat redoutable & criminel.

Actio 2.ª in Verr. n.º 6.

Peu après la conclusion de l'affaire de Verrès, Cicéron

désigné édile, en commença les fonctions. On sait que ceux qui étoient revêtus de cette magistrature, avoient l'intendance de tous les temples de Rome, & qu'ils devoient, pendant leur année d'exercice, faire célébrer avec appareil & avec cérémonie plusieurs jeux, *ludos sanctissimos, antiquissimos, &c.* les premiers en l'honneur de Cérès, les seconds en l'honneur de Flore, & les troisièmes qu'on appeloit les *jeux Romains*, en l'honneur de Jupiter, de Junon & de Minerve. On trouve dans tant d'ouvrages, des détails sur ces jeux, sur leurs différentes espèces, sur les lieux de ces spectacles, sur les temps de l'année où ils se célébroient, & sur tout ce qui peut avoir rapport, soit aux jeux ordinaires, soit à ceux que les circonstances faisoient donner extraordinairement, que je n'en dirai rien ici; je considérerai seulement quelle étoit l'opinion de Cicéron sur ces jeux, sur ces spectacles, & quelle fut sa conduite à cet égard pendant son édilité. Il ne faudroit pas juger des sentimens de Cicéron sur cet objet, par ce qu'il en dit dans son oraison pour Murena; on sait qu'alors il parloit en orateur qui avoit besoin, pour le bien de sa cause, de relever l'utilité & l'agrément de ces sortes d'amusemens. Je crois qu'il est plus naturel & plus raisonnable de prendre pour ses vrais sentimens, ceux qu'il manifeste dans les lettres qu'il écrit à ses amis, & dans les conseils qu'il donne à son fils: or, je le vois s'expliquer assez clairement dans une lettre à Marius son ami, son parent, son compatriote, qu'il félicite de ne s'être pas trouvé à ces jeux célèbres que Pompée, consul pour la seconde fois, donna pendant huit jours, à l'occasion de la dédicace de son théâtre. « Si vous n'êtes pas venu, lui marque Cicéron, aux jeux de Pompée, « par raison de dérangement de santé, c'est un effet de votre « bonheur plutôt que de votre sagesse; mais si c'est au contraire « par un généreux mépris de ces sortes de divertissemens, « que vous n'ayez pas voulu vous y trouver, quoique votre « santé vous l'ait permis, je me réjouis de l'un & de l'autre, « je veux dire de ce que vous n'avez eu aucune indisposition, «

Cic. in Verr. lib. V, n.° 14.

Epist. fam. l. VII, ep. 1.

» & de ce que par choix & par jugement, vous avez négligé ce que tant d'autres admirent & recherchent ſans raiſon » : *cùm ea, quæ ſine cauſâ mirantur alii, neglexeris. . . . . .* Au
» reſte, ſi vous le voulez ſavoir, les jeux étoient d'une magni-
» ficence extraordinaire, mais ils n'euſſent pas été de votre goût, car j'en juge par le mien » : *ludi apparatiſſimi, ſed non tui ſtomachi, conjecturam enim facio de meo.* Cette fête que donna Pompée, dura pluſieurs jours, pendant leſquels il y eut tragédies, comédies, combats d'athlètes & de gladiateurs, chaſſes de lions & d'éléphans. Cicéron après avoir fait à ſon ami une légère deſcription des uns & des autres, finit par dire que tous ces ſpectacles étoient propres à repaître la curioſité, & à attirer l'admiration du vulgaire, mais qu'ils ne pouvoient faire aucun plaiſir à des gens ſenſés, non plus qu'à des gens de goût & d'eſprit. C'eſt par une ſuite de cette même façon de penſer, que dans une autre cir-
. II, ep. x. conſtance, il écrivoit à Atticus : « Je ne veux point aller
» aux jeux d'Antium, car il me ſemble qu'il ſeroit contre la
» bienſéance que faiſant profeſſion de fuir tous les plaiſirs, j'allaſſe en chercher qui me conviennent ſi peu. » Cicéron ne s'explique pas différemment à cet égard vis-à-vis de ſon fils : il commence par lui repréſenter qu'il ne faut pas
Cic. de Off. lib. II, n.° 16. confondre la prodigalité avec la libéralité ; que de conſumer ſon bien en feſtins publics, en ſpectacles, en combats de gladiateurs, & en autres choſes ſemblables dont la mémoire eſt de peu de durée, ou ſe perd même ſur le champ, c'eſt prodigalité ; qu'au contraire, le propre de la libéralité, eſt d'employer ſes richeſſes, ſoit à racheter des captifs, *captos a prædonibus*, ſoit à payer les dettes de ſes amis, ſoit à les aider à marier leurs filles, ſoit enfin à les mettre en état d'acquérir du bien, ou d'augmenter celui qu'ils ont : que cependant il y a des dépenſes que les perſonnes riches & en place peuvent ſe permettre, telle que la conſtruction des murs pour la ſûreté des villes, celle des ports, des
Ibid. lib. II, n.° 17. havres, des aqueducs, des fontaines & toutes les autres choſes qui peuvent être utiles au bien public ; que quant

aux dépenſes qui ſe ſont en théâtres, en portiques, en nouveaux temples, ſa conſidération pour Pompée le rend plus réſervé à les blâmer; qu'il eſt cependant vrai que ces ſortes de dépenſes ſont déſapprouvées par des gens autant recommandables par leur profond ſavoir que par leur expérience. Cicéron revenant enſuite ſur le nombre & ſur la variété des ſpectacles qui compoſoient les jeux, obſerve que ces ſortes de divertiſſemens ne peuvent ſaire plaiſir qu'aux enfans, aux femmes, aux eſclaves & à ce qu'il y a de plus approchant des eſclaves parmi ceux qui ſont nés libres, & que les gens de quelque poids & qui jugent ſainement des choſes, ne ſauroient jamais les approuver. *De Off. l. II, n.° 16.* Néanmoins, ajoute-t-il, cela n'a pas empêché que de toute ancienneté on n'ait exigé des édiles de donner pendant leur magiſtrature quelques divertiſſemens d'appareil en faveur du peuple; que même les mieux intentionnés d'entr'eux s'étoient conformés à cet uſage, & quelquefois s'étoient cru obligés dans des circonſtances où le bien de la république le demandoit, d'aller au de-là de leur manière de penſer, par ménagement pour la multitude; mais qu'en général, il falloit toujours garder les règles de la médiocrité, & proportionner ces ſortes de dépenſes à ſes facultés. Cicéron, après être entré dans tous ces détails avec ſon fils, & même lui avoir mis ſous les yeux, quelle avoit été la magnificence de Craſſus, des Lucullus, d'Hortenſius, de Lentulus, de Scaurus *(k)*, de Pompée, &c. dans les jeux qu'ils avoient donnés au peuple, finit en lui marquant: « Je vous en ai aſſez dit, mon fils, pour que vous voyez quel « eſt ſur cela mon goût & ma manière de penſer »: *in quibus omnibus quid mihi placeat vides.* *Id. Ibid.* Au reſte, Cicéron avoit lui-même donné l'exemple des choſes qu'il conſeille ici à ſon

---

(k) Si M. Scaurus, édile en 694 de la fondation de Rome, eût été auſſi réſervé qu'avoit été Cicéron, Pline ne ſe ſeroit pas écrié que l'édilité de Scaurus acheva de ruiner & de renverſer les mœurs publiques: *Cujus neſcio an ædilitas Scauri, maximè proſtraverit mores civiles.* Plin. lib. XXXVI.

fils. On se rappelle avec quelle circonspection il se conduisit dans son édilité ; sachant garder un sage tempérament entre une raison trop austère qui interdit tout & un luxe qui ne connoît point de bornes, il évita également de nuire à la dignité de son caractère par une épargne sordide, & à sa fortune par une vaine ostentation de magnificence. Les trois spectacles qu'il donna plurent au peuple ; il avoue néanmoins que la dépense qu'il fit fut très-modique : *sane exiguus sumptus ædilitatis fuit.* Il sut mieux placer sa générosité ; on le vit aller au secours de ceux de ses concitoyens qui souffroient depuis long-temps de la disette & de la cherté des denrées. Nous tenons de Plutarque ce fait intéressant. « Les Siciliens, dit-il, ne manquèrent pas de témoigner leur reconnoissance à l'accusateur de Verrès ; ils lui envoyèrent pendant son édilité, soit pour sa table, soit pour les fêtes publiques, toutes les provisions que leur province pouvoit fournir ; & ils lui apportèrent quantité de magnifiques présens dont cet orateur ne voulut point profiter : il ne se servit de la générosité de ces insulaires, que pour faire diminuer à Rome le prix des denrées, qui étoit excessif ». C'est ainsi que dans un temps où le faste, la soif des richesses, l'amour des plaisirs étoient poussés à leur plus haut période, Cicéron donnoit à ses concitoyens des exemples de désintéressement, de modération, de simplicité ; persuadé qu'il étoit plus glorieux de gagner les esprits, de subjuguer les cœurs en se distinguant par des qualités solides, qu'en se signalant par le superbe appareil de jeux où la vanité se plaisoit à étaler un luxe & une magnificence, dont le souvenir se perdoit presque aussitôt que le spectacle avoit disparu.

De Off. lib. II, n.° 17.

Plut. vit. Cic.

Je ne m'arrêterai point aux affaires qui agitèrent Rome, entre l'édilité & la préture de Cicéron ; il n'y a rien qui tienne à mon sujet : j'observerai seulement que la guerre contre les pirates dont j'ai déjà parlé, duroit toujours ; que leur puissance étoit parvenue au point qu'ils avoient plus de mille vaisseaux partagés en différentes escadres, avec

lesquelles ils tenoient bloqués tous les ports de la Méditerranée, à la honte de la république & au détriment entier du commerce, ce qui causoit dans Rome une disette & une cherté de vivres supportées impatiemment par le peuple qui, malgré l'opposition du sénat, réussit à faire envoyer contre ces pirates le grand Pompée. Ce général muni d'une commission qui lui donnoit le commandement de toutes les mers depuis les colonnes d'Hercule & jusqu'à cinquante milles dans les terres, part avec une flotte de cinq cents voiles & vingt-quatre lieutenans choisis d'entre les sénateurs. Le succès répondit aux espérances de la multitude; en quarante jours Pompée purgea de pirates toutes les mers depuis le détroit jusqu'à la Grèce, c'est-à-dire toute la côte de l'occident; & dans l'espace de cinquante autres jours, il poursuivit si vivement les pirates dans toutes leurs retraites du côté de la Cilicie, qu'il les atteignit, leur livra différens combats dans lesquels ils furent battus de manière à ne pouvoir s'en relever. Avant ces derniers échecs, Pompée leur avoit déjà fait vingt mille prisonniers : au lieu de faire mourir ces malheureux, il les relégua dans le fond des terres, où de pirates ils devinrent cultivateurs.

Sicile, Sardaigne & la côte d'Afrique.

L'activité rendue au commerce, l'abondance revenue à Rome, le prix des denrées considérablement diminué, enfin la république rapprochée de cet état de splendeur dont elle étoit déchue; toutes ces choses furent les heureux effets d'une expédition aussi habilement combinée, que rapidement exécutée : chacun, à l'envi, s'empressa d'exalter le vainqueur des pirates, & de préconiser ses succès. Le tribun Manilius saisit un moment si favorable de témoigner sa reconnoissance à Pompée ; c'étoit par lui que les tribuns du peuple avoient recouvré l'autorité dont Sylla les avoit dépouillés. Manilius proposa donc d'ajouter à la sur-intendance des mers & au commandement des flottes que la loi Gabinia avoit donné à Pompée, le gouvernement de l'Asie, avec la conduite de la guerre contre Mithridate, & le commandement des troupes qui étoient dans cette partie

de l'empire. Quelques sénateurs, plutôt par jalousie contre Pompée, que par attachement aux anciennes maximes de la république, élevèrent la voix contre la proposition d'un decret qui tendoit à livrer presque toute l'autorité entre les mains d'un seul homme ; mais la multitude qui vouloit l'élévation de Pompée qu'elle idolâtroit, fut insensible à toutes les raisons par lesquelles on cherchoit à lui inspirer de la terreur ; raisons usées dont elle étoit rebattue, & qui depuis long-temps n'avoient pas tourné à son avantage. D'ailleurs, la proposition de Manilius ne manquoit ni de partisans ni de protecteurs : Cicéron même, reconnu pour bon citoyen, l'appuya de tout son crédit ; il étoit alors préteur, dignité à laquelle il venoit d'être nommé de la manière la plus glorieuse, puisque dans les trois assemblées dont les deux premières avoient été très-tumultueuses, & s'étoient séparées sans avoir rien conclu, il avoit néanmoins été déclaré chaque fois premier préteur, témoignage singulier de l'affection que le peuple lui portoit. C'est en cette qualité qu'il monta pour la première fois à la tribune aux harangues où il prononça l'oraison qui nous est restée sous le titre de *pro lege Maniliâ*. Cicéron, après avoir fait voir dans le commencement de ce discours, quelle étoit la nature & l'importance de la guerre contre Mithridate, combien il étoit intéressant pour la gloire du nom Romain & pour la sûreté des alliés, de la poursuivre avec chaleur, passe ensuite à l'examen du choix d'un général, d'où il prend occasion de faire le portrait de Pompée, & de relever par des éloges magnifiques ses exploits, ses talens, ses qualités : « qualités, dit-il, d'autant plus précieuses, » qu'elles sont si rares que Pompée n'est pas moins grand par les vices d'autrui, que par ses propres vertus ». Le peuple donna de grands applaudissemens à l'orateur ; la loi de Manilius passa, & Pompée se vit revêtu par les suffrages de ses concitoyens d'une puissance presqu'égale à celle que Sylla avoit usurpée les armes à la main.

P. Servilius, C. Curion, Cn. Lentulus, C. Cassius, &c.

Plut. vit. Cic. & orat. pro lege Maniliâ.

Pro lege Manil.

On pense bien que les partisans de Lucullus, les ennemis de

de Cicéron, & les envieux de la considération qu'il acquéroit de jour en jour, ne manquèrent pas de faire envisager sa harangue comme la démarche d'un homme qui ayant en perspective le consulat, sacrifioit l'intérêt de la république au desir de se concilier la faveur du peuple & l'amitié de Pompée : on sait combien il est maltraité à ce sujet par Dion, ce critique impitoyable de l'orateur Romain, & de la plupart des gens vertueux. Voyons cependant si dans la circonstance dont il s'agit, Cicéron s'est exposé à mériter de justes reproches.

Il y avoit plus de vingt-cinq ans que Mithridate luttoit contre la puissance Romaine. De tous les rois que les Romains avoient attaqués, il étoit le seul qui eût su se rendre redoutable & les mettre en péril. A la première déclaration de guerre que la république lui fit, il ordonna par un décret de faire main-basse, à un jour marqué, sur tout ce qui se trouvoit de Romains ou d'Italiens en Asie: il périt dans ce carnage quatre-vingts mille Romains de tout âge & de tout sexe. A la suite de cette horrible exécution, Mithridate battit les généraux envoyés contre lui, & fit la conquête de l'Asie, de la Macédoine, de la Grèce : battu à son tour par Sylla, il fut réduit à ses anciennes limites; mais profitant de la guerre des pirates qu'il protégea, & qui s'attachèrent à son service, il devint une seconde fois le vainqueur des Romains & le conquérant de l'Asie. C'est alors que Lucullus fut chargé de la guerre contre Mithridate qui non-seulement perdit toutes ses conquêtes, mais qui fut aussi chassé de ses propres états, malgré les secours de Tigrane, roi d'Arménie. Cependant la guerre ne finissoit pas, quoique depuis près de huit ans, Lucullus s'acquît par ses exploits une gloire justement méritée; mais il ternissoit l'éclat de ses victoires par une avidité insatiable de richesses, ce qui le fit soupçonner de laisser à l'ennemi vaincu toujours quelques ressources, afin de se perpétuer dans le commandement, & d'avoir des moyens faciles d'accumuler richesses sur richesses. Quoi qu'il en soit,

Mithridate revenu des rudes coups que Lucullus lui avoit portés, s'étoit réfugié dans son royaume, s'y étoit rétabli, & avoit vaincu, dans une action sanglante, le lieutenant Triarius. Alors les troupes Romaines fatiguées de la guerre, commencèrent à se mutiner & à demander d'être congédiées, Lucullus ni ses lieutenans, gens de peu de mérite, ne pouvoient plus les contenir dans le devoir; elles refusèrent même le service : telle étoit la situation de la guerre contre Mithridate.

A Rome les choses étoient dans cet état que Tite-Live déplore lorsqu'il dit : « Nous ne pouvons souffrir ni nos maux, ni les remèdes, » *vitia nostra nec remedia pati possumus.* *Tit.-Liv. præf.* Les noms de liberté & de patrie n'étoient plus que de vains sons ; les idées républicaines s'effaçoient insensiblement de l'esprit du peuple, qui continuellement le jouet de l'ambition des grands, s'inquiétoit peu, dès qu'il étoit toujours opprimé, d'être gouverné par un seul ou par plusieurs. Les maximes aristocratiques n'étoient dans la bouche des patriciens & des sénateurs qu'un simple langage ; les uns & les autres formoient sourdement des partis qui tous, quoique par des routes différentes, cherchoient à se supplanter & à s'emparer du gouvernement.

Dans des circonstances si critiques, il falloit écarter les plus grands maux, faire concevoir au peuple de meilleures espérances, aller au-devant des cabales les plus dangereuses, éloigner la tyrannie, augmenter, ou au moins maintenir l'éclat extérieur de la république, triompher absolument de Mithridate, rappeler au devoir des troupes fatiguées & mutinées, réveiller leur courage, ôter aux alliés & aux provinces tout sujet de plaintes. Pour remplir tant d'objets, pouvoit-on faire choix d'un citoyen qui en fût aussi digne & aussi capable que Pompée ? Il s'étoit acquis par ses exploits militaires, la réputation d'un général consommé; on ne l'avoit jamais vu dans ses expéditions s'écarter de son objet, ni par l'avidité des richesses, ni par l'amour des plaisirs, ni par les délices des plus beaux

ſéjours : par-tout où il avoit paſſé, par-tout où il avoit commandé, il avoit fait reſpecter & chérir le nom Romain par ſa juſtice, par ſon affabilité, par ſa clémence, par ſon humanité ; enfin par une fidélité à ſes engagemens, telle qu'elle ſembloit aux étrangers comme aux alliés, une aſſurance ſacrée & inviolable. Je ne fais que rapporter ce que je vois de toutes parts dans l'hiſtoire ; ce qui ſe concilie avec le témoignage de Plutarque. « Bien des qualités, dit cet hiſtorien, méritèrent à Pompée l'affection univerſelle ; « une conduite ſage & modérée, beaucoup d'adreſſe & de « capacité pour les exercices militaires, une éloquence « naturelle & inſinuante, un caractère de fidélité propre à lui « attirer la confiance, un commerce doux & aiſé ; car jamais « perſonne ne demanda d'une façon moins importune, ni « ne rendit ſervice de meilleure grâce : il ſavoit donner ſans « faſte, & recevoir avec dignité ». En général, tous les hiſtoriens parlent ainſi de Pompée : Cicéron qui étoit à portée d'en juger par lui-même, n'en avoit pas conçu une idée moins avantageuſe ; & en citoyen raiſonnable & éclairé, il crut que dans les circonſtances, il étoit néceſſaire pour le maintien de la dignité de la république & pour le ſalut des provinces & des alliés, de donner à Pompée le commandement de la guerre contre Mithridate, avec une étendue de puiſſance qui ne pouvoit être confiée qu'à lui ſeul, & de laquelle il n'abuſeroit pas d'après les qualités qu'il lui connoiſſoit.

Plut. vit. Pomp. Pro lege Manil. Diodor. apud Val.

Pompée juſtifia, par toute ſa conduite, que Cicéron avoit bien jugé de lui ; la ruine de Mithridate fut l'affaire d'une campagne. Le vainqueur du roi de Pont, profitant en général habile de ſes heureux ſuccès, acheva par la rapidité de ſes victoires le pompeux ouvrage de la grandeur de Rome ; rien ne tenta ſon ame déſintéreſſée, rien n'arrêta ſa courſe ; il ſe ſignala dans l'Arménie, chez les Parthes, en Syrie & dans tous les lieux où il ſe montra, par ſa retenue, par ſa ſageſſe, par ſa généroſité, par ſa grandeur d'ame ; enfin on le vit arriver à Rome ſans autre cortège

Vell.-Paterc. Plut. Dio.

que ses amis particuliers : la crainte de donner de l'inquiétude à ses concitoyens, l'avoit déterminé, aussitôt son entrée en Italie, à licencier son armée avec laquelle il auroit pu, de l'aveu de tous les historiens, assujettir la république, & la gouverner en maître.

Présentement je laisse à juger si l'on peut faire un crime à Cicéron de son oraison *pro lege Maniliâ.* Revenons à sa préture : le sort lui avoit donné le département des concussions, commission désagréable, mais qui servit à confirmer le public dans la haute idée qu'il avoit conçue de la droiture & de l'intégrité du nouveau magistrat. Sous sa préture, l'innocence fut en sûreté, & le délit fut puni sans égard au nom des personnes, non plus qu'à leur crédit, à leurs richesses, à leur puissance. Entre ceux qui méritèrent d'être condamnés, Plutarque remarque particulièrement *Licinius-Macer :* cet homme d'une naissance distinguée & qui avoit été préteur, ayant été accusé devant Cicéron, comptoit si fort sur son propre crédit, sur la protection de Crassus & sur les fortes sollicitations que l'on faisoit en sa faveur, qu'au moment où les juges étoient sur le point d'aller aux voix, il s'en retourna dans sa maison, se fit raser, quitta toutes les marques de deuil, & déjà reprenoit en habit blanc le chemin de la place publique, lorsque Crassus vint lui annoncer qu'il avoit été condamné. Il fut tellement frappé qu'il rentra aussitôt chez lui, se coucha & mourut. Cette affaire, dit Plutarque, fit beaucoup d'honneur à Cicéron, comme à celui qui avoit tenu la main à ce que tout se passât dans les règles & selon les loix.

Plut.

Un gouvernement de province étoit la suite & la récompense de la préture. Cicéron peu occupé du soin d'amasser des richesses, ne voulut point accepter de gouvernement, jaloux de la seule gloire d'obtenir par ses vertus, par ses talens, par une vie laborieuse, des honneurs, des dignités, que des nobles ensevelis dans l'oisiveté & la mollesse, regardoient comme leur patrimoine, & le partage de leur naissance : *sed non idem mihi licet, quod iis qui nobili*

In Verr. lib. V, n.° 70.

genere natì ſunt, quibus omnia populi Romani beneficia dormientibus deferuntur. Il reſta dans la capitale, où ſon attachement aux loix, ſon zèle pour en inſpirer l'obſervation, ſon éloquence, ſon affabilité continuèrent de fixer ſur lui les regards de ſes concitoyens qui crurent devoir déférer à ſon mérite l'honneur du conſulat.

Cette époque, la plus brillante de la vie de Cicéron, commencera le Mémoire ſuivant, dans lequel je terminerai tout ce que j'ai à dire ſur un homme qui doué des plus admirables qualités de l'ame, eſt encore un des génies les plus étonnans qu'ait produit l'antiquité ſi féconde en grands hommes.



OBSERVATIONS
SUR
L'OUVRAGE DE THÉOPHRASTE, *intitulé* Caractères Moraux.

Par M. de ROCHEFORT.

Lû le 23 Août 1782.

LES réflexions que je vais avoir l'honneur de communiquer à l'Académie auront peu d'étendue ; je desire seulement qu'elles ne paroissent pas tout-à-fait indignes de lui être présentées, & que l'importance de la matière puisse au moins leur donner quelque mérite aux yeux des personnes qui ne sont point indifférentes à ce genre d'observations.

Si l'étude du monde & celle de l'histoire, n'offrent rien de plus utile à celui qui s'y consacre que la connoissance des hommes, il est évident que l'objet de nos observations dans le cours de la vie, & de nos réflexions dans l'étude de l'histoire, doit être de nous exercer dans cette connoissance des caractères qui tient à toutes les branches de l'ordre civil, qui n'intéresse pas seulement le moraliste, mais le politique, le législateur, l'orateur, & même le poëte.

Pour bien connoître les hommes, il faut connoître la nature de leurs passions, distinguer celles qui, suivant l'expression de la Fontaine, *peuvent loger sous même toit*, & celles qui se repoussent & s'excluent; mais cette connoissance demande, ainsi que toutes les autres sciences, des principes fondamentaux qui servent comme de flambeaux & de renseignemens dans cette carrière immense & difficile. Toutes les observations particulières que l'on pourroit faire sans une sorte de méthode qui puisse les classer & les

fixer, ne seroient pas plus utiles que celles d'un homme qui, se promenant dans la campagne, & y observant un grand nombre de plantes, sans les comparer entr'elles, n'auroit dans sa tête qu'une foule d'idées confuses d'individus, n'y remarqueroit aucune analogie, & ne parviendroit jamais à distinguer les genres & les espèces. Y a-t-il donc quelques principes qui puissent nous apprendre à classer les caractères des hommes, comme on a classé ceux des plantes? Si ces principes, ou plutôt si cette méthode existe, ne nous flattons point de la trouver ailleurs mieux établie que chez les Grecs, qu'on peut regarder comme les premiers & les vrais fondateurs de la science de la morale *(a)*. C'est en effet chez Aristote, ou à l'école de ce grand philosophe, que nous trouverons particulièrement ces classifications que nous cherchons, & qui méritent d'autant mieux d'être observées, qu'elles peuvent également servir à la gloire de la philosophie ancienne, & à notre propre instruction.

Aristote n'a point eu de disciple qui ait mieux hérité de sa logique & de sa méthode que Théophraste. Ce philosophe laissa une réputation presque aussi grande que celle de son maître. Son école fut une des plus nombreuses que la Grèce ait jamais vues; son éloquence, dont nous ne pouvons guère juger aujourd'hui par la nature des ouvrages qui nous restent de lui, étoit regardée comme divine par les Grecs, quoique Sénèque y trouvât plus de douceur, de naturel & de clarté, que d'élévation *(b)*. Enfin, on ne peut s'empêcher de le considérer comme un des grands génies que la Grèce ait produits : & comment refuser cet éloge au philosophe observateur qui transporta dans l'étude des hommes la même méthode qu'il employa dans celle des plantes; qui vit que les passions humaines étoient aussi

Voyez Hesychius, Diog. Laërt.

(a) On sent bien que je ne veux parler ici que de la morale humaine.

(b) Non ut Græcis visum est divini, tamen & dulcis eloquii virum & nitidi sine labore. Quæst. natur.

ſuſceptibles de la diviſion des genres, & ſut; ſans deſcendre juſqu'aux eſpèces, caractériſer chacune de ces paſſions de manière à les faire à jamais reconnoître par des traits ineffaçables *(c)!*

Qu'on ne diſe point, pour diminuer ſa gloire, que ſon maître lui avoit tracé la voie qu'il a ſuivie, & qu'Ariſtote avant lui avoit mis dans la définition de pluſieurs de nos vices, ces traits caractériſtiques dont Théophraſte s'eſt ſervi pour peindre les vicieux. Leur manière & leur objet étoient trop différens, pour que le diſciple n'ait pas mérité une gloire entière & indépendante des avantages qu'il a pu avoir en ſuivant de près un ſi grand modèle.

Ce que je viens de dire ſuffit déjà peut-être pour bien faire ſentir la différence qu'on peut remarquer entre Théophraſte & la Bruyère; différence frappante, & qui ſemble être ſouvent à l'avantage de ce dernier. Il n'eſt perſonne qui, en liſant ces deux célèbres moraliſtes, ne les ait voulu comparer & juger. La Bruyère peint avec fineſſe & avec force; tout ce qu'il dit a un certain tour neuf, une énergie, une grâce particulière : on eſt naturellement porté à croire à la reſſemblance de ſes portraits, autant par l'habileté du peintre qui les a tracés, que par une certaine malignité qui y eſt répandue, & qui n'eſt point un petit appas pour le commun des hommes. La Bruyère enchante donc véritablement ſon lecteur, & je ne ſache point que la Rochefoucauld ait eu généralement un auſſi puiſſant attrait. Celui-ci demande trop de contention; & d'ailleurs s'il médit de la nature humaine, il ne médit point aſſez des hommes. La Bruyère eſt donc auſſi plus univerſellement préféré à Théophraſte : ce dernier a fait la peinture des vices, & non pas

(c) Théophraſte, à la vérité, dans la préface de ſon ouvrage de botanique, établit la différence qu'il doit y avoir dans l'étude des plantes & celle des animaux; mais cette comparaiſon même admet un point de reſſemblance, qu'il fait aſſez ſentir lorſqu'il dit qu'on doit examiner dans les plantes ce qu'elles ont de commun en général, ce qu'elles ont de propre dans chaque genre, & ce qu'elles ont enſuite de ſemblable.

celle de tel ou de tel homme; il a montré tout le cortège qui accompagne communément les foiblesses humaines, & ce cortège paroît quelquefois si extraordinaire, que lorsqu'on lit Théophraste, sans beaucoup de réflexion, on est tout étonné des traits bizarres & incohérens en apparence qui se rencontrent dans ses portraits. Quelquefois ils semblent n'y avoir aucun rapport, quelquefois ils paroissent si minutieux, si puériles, qu'on est d'abord surpris qu'un philosophe comme Théophraste se soit donné la peine de les rassembler. Cependant ce sont ces mêmes traits ou bizarres ou puériles qui sont souvent les plus caractéristiques, & qui eux seuls font un portrait tout entier. C'est cet art que Molière a su si parfaitement employer, & particulièrement dans celle de ses pièces, où il paroît avoir épuisé l'art des portraits. Tout le monde se rappelle ce trait de la lettre de Célimène : « Notre grand flandrin de vicomte ne sauroit me revenir, & depuis que je l'ai vu cracher dans « un puits pour y faire des ronds, je n'ai pu prendre une grande « opinion de sa personne ». Voilà de ces traits à la Théophraste qui peignent d'une manière plaisante & inattendue, & qui malgré leur trivialité apparente, ne peuvent être employés que par des hommes de génie. La Bruyere présente bien aussi quelquefois dans ses tableaux, certains traits singuliers qui y semblent comme étrangers, quoiqu'ils achèvent le portrait; mais la Bruyere peint un homme quelconque, modifié par une passion principale qui n'exclut point les autres, au lieu que Théophraste ne peint qu'une seule passion avec ses modifications différentes ; & c'est dans l'assemblage de ces modifications qu'on trouve le plus sujet de s'étonner des liaisons qu'il a su y découvrir. Et pour en citer un exemple, qu'on se rappelle le portrait que Théophraste fait du *vilain homme (d)* : « Sale, dégoûtant, grossier, s'il va, dit-il, accompagner sa mère chez «

Voyez le Misanthrope.

(d) Περὶ δυσχερείας. Je me sers pour ce mot de la traduction de la Bruyère, faute de termes qui rendent mieux cette sorte de défaut.

» l'Augure, il ne manque point de laiſſer échapper des pa-
» roles de mauvais préſage ; s'il aſſiſte à des libations, il
» laiſſera tomber une coupe de ſes mains, & rira comme s'il avoit fait quelque choſe de merveilleux ». Théophraſte avoit donc aperçu la liaiſon qui exiſte entre les vices du corps & ceux de l'ame, & combien un homme qui pouſſe la négligence de ſon extérieur juſqu'à la groſſièreté, a communément une ame auſſi groſſière que ſa perſonne.

Si ſon éloquent & profond imitateur eût fait cette réflexion, il eût peut-être mieux rendu raiſon de l'irrégularité apparente de quelques-uns de ſes tableaux. Peut-être n'eût-il point dit *(e)* « que ſes caractères ne ſont point toujours
» auſſi ſuivis & parfaitement conformes, parce que Théophraſte,
» emporté quelquefois par le deſſein qu'il a de faire des por-
» traits, ſe trouve déterminé à ces changemens par le caractère
» & les mœurs du perſonnage qu'il peint, ou dont il fait la ſatyre ». La Bruyère, dans cette occaſion, jugeoit Théophraſte d'après lui-même, ſuivant ſa propre inclination & ſa manière ; car Théophraſte, comme je l'ai dit, ne ſongeoit point à faire des portraits, mais à tracer les caractères des vicieux. Les traits qu'il raſſembloit appartenoient plus au vice qu'à la perſonne ; ils pouvoient être tirés de pluſieurs individus différens, mais tenoient toujours immédiatement au même vice.

Je ſais qu'il y a dans Théophraſte des caractères qui paroiſſent, comme dit la Bruyere, rentrer les uns dans les autres ; & à cet égard, je ne voudrois pas aſſurer qu'il n'y eût pas eu quelquefois dans les débris de ſon ouvrage deux chapitres remis en un ſeul : je ne voudrois pas non plus affirmer que cette confuſion exiſte, puiſque Théophraſte, en peignant un vice, le caractériſe ſouvent par les défauts qui l'accompagnent ou qu'il produit, comme on caractériſe quelquefois un arbre par ſes branches & par ſes feuilles. Voyez ce qu'il dit du *bouffon impudent* : il le

Περὶ βδελυρίας.

(e) Voyez la préface qui eſt à la tête de la traduction de Théophraſte.

peint d'abord par les traits qui lui appartiennent; il ſe jette enſuite ſur ceux qui peignent l'avarice, accompagnée de baſſeſſe. « Si cet homme envoie ſes enfans au ſpectacle, ce n'eſt jamais que lorſque l'entrepreneur donne le ſpec- «
tacle *gratis;* s'il va au bain, il ſe ſert de l'huile de ſes voiſins «
pour épargner la ſienne, &c. ». Ne ſeroit-ce point que la groſſièreté des manières, jointe à la baſſeſſe d'ame, ſuppoſe néceſſairement l'avarice alliée à l'impudence ?

Le peu qui nous reſte de Théophraſte, nous fourniroit encore pluſieurs autres traits de cette pénétration ſingulière, aidée d'une longue expérience, qui lui apprit qu'il y a des vices qui ſe tiennent toujours par la main ; que, par exemple, l'orgueilleux eſt toujours un homme dur & prompt à vous reprocher ſes bienfaits; que les hommes d'humeur chagrine ne ſacrifient point aux Dieux *(f)*. Je m'arrête un moment à cette dernière penſée qui, toute profonde qu'elle eſt, ſemble être négligemment jetée par Théophraſte, pour remarquer qu'elle a été employée d'une manière très-agréable par Shaftsbury dans ſa lettre ſur l'enthouſiaſme, lorſqu'il dit qu'il n'y a que la mauvaiſe humeur qui puiſſe faire tomber dans l'athéiſme; parce qu'un homme de mauvaiſe humeur trouve à redire à tout ce qui exiſte dans l'univers, & eſt porté à nier Dieu, ou à en avoir des penſées indignes. Si cette opinion avoit beſoin d'être relevée par le mérite de ſes approbateurs, je citerois le fameux Léibnitz *(g)* qui regardoit cette penſée comme une des plus belles qui fuſſent échappées à l'auteur Anglois.

Après avoir eſſayé de nous rendre compte ainſi du travail de Théophraſte, comparé avec ſon imitateur, il ſeroit aſſez curieux de voir quel fut ſon mérite, comparé à celui de ſon maître. Qu'a-t-il ajouté au travail de ce grand philo-

---

(f) Περὶ αὐθαδείας. Δεινὸς δὲ καὶ θεοῖς μὴ ἐπεύχεσθαι. J'ai pris le mot *αὐθάδης* dans un ſens équivalent & tel qu'il eſt employé par Ariſtote lorſqu'il les appelle *δυσκόλους*. *Voyez les notes de Caſaubon, chap. XV.*

(g) Voyez ſes remarques ſur un livre intitulé : *Lettres ſur l'enthouſiaſme.*

ſophe ? de quelle utilité peut-il être à celui qui aura déjà lû & médité les morales d'Ariſtote ? voilà ce qu'il ſeroit aſſez important d'examiner à fond, & que je me contenterai d'indiquer en peu de mots. L'ouvrage de Théophraſte peut être regardé comme le complément de celui d'Ariſtote. Ce dernier fait connoître nos vices & nos vertus par leur propre eſſence ; il a mis dans ſa morale une préciſion en quelque ſorte géométrique, & telle qu'il n'y auroit peut-être pas de meilleure méthode à ſuivre, ſi on vouloit, comme le ſouhaitoient Loke & Léibnitz, porter dans la morale ces démonſtrations rigoureuſes dont les ſciences exactes paroiſſent ſeules ſuſceptibles. Cet axiome devenu ſi commun, *in medio virtus*, eſt le fondement de la méthode d'Ariſtote *(h)* ; il regarde les vices oppoſés comme deux extrêmes, entre leſquels ſe trouve placée à diſtance égale la vertu, dont les vices oppoſés ſont ou le défaut, ou l'excès.

Mais ces obſervations ſi bonnes, ſi lumineuſes dans la théorie, ne ſont pas d'une grande utilité dans la pratique. Il s'agit moins dans le monde de définir un vice, que de reconnoître un vicieux. Théophraſte eſt donc plus utile à l'homme du monde, & Ariſtote convient mieux à l'homme de cabinet. Le dernier eſt un philoſophe ſpéculatif qui vous éclaire, l'autre un philoſophe obſervateur qui vous conduit ; l'un ſuppoſe plus de profondeur & de juſteſſe, l'autre plus de ſagacité & d'obſervation. Théophraſte avoit bien ſenti lui-même combien ſon ouvrage demandoit d'expérience, puiſqu'il ne ſe haſarda de l'écrire que lorſqu'il eut parcouru
A 90 ans. une des plus longues carrières que la vie de l'homme puiſſe eſpérer. On peut juger de l'importance de l'ouvrage, par le peu qui nous en reſte. On ſait que nous n'avons eu d'abord que les ſeize premiers chapitres conſervés par Stobée ; Henri-Étienne publia les huit ſuivans, & les cinq derniers ont été tirés de la bibliothèque du prince Palatin,

(h) Voyez le quatrième livre de ſes Morales.

à Heidelberg, & publiés par Casaubon. Mais combien n'avons-nous pas à déplorer particulièrement la perte de cette partie, où Théophraste caractérisoit les hommes sages & vertueux, ainsi qu'il avoit caractérisé les hommes vicieux ou ridicules? Celui qui aime la vertu, & qui a le bonheur d'y croire, eût saisi avec plaisir les signes certains auxquels on la peut reconnoître : heureux de la pouvoir sauver ainsi des outrages & des mépris auxquels elle est souvent exposée !

Il ne faut point oublier, en lisant Théophraste, si on veut se garantir de ces préventions auxquelles notre fausse délicatesse & notre inattention nous exposent, que ce philosophe peignoit les mœurs des citoyens d'une république; qu'ainsi l'on ne trouve point, & qu'on ne doit point trouver dans ses portraits les distinctions des rangs, & les différences sensibles que ces distinctions établissent dans les autres gouvernemens : de sorte qu'on y voit ses acteurs continuellement dans les marchés, dans les places publiques, trafiquant, vendant, achetant & annonçant leur caractère dans les actions les plus communes de la vie; tandis que suivant la forme des sociétés actuelles, excepté l'avidité & l'amour-propre qui se décèlent facilement, il semble au premier coup-d'œil, qu'on n'y puisse plus guère trouver de caractères, & que tout s'y réduise à peu-près à être ou n'être pas comme tout le monde.

Il y auroit peut-être encore quelques réflexions à faire sur les titres des chapitres qui composent le petit ouvrage moral que nous examinons. On pourroit remarquer que certains vices sont quelquefois pris par Théophraste dans un sens différent de celui d'Aristote, comme Casaubon & Portus l'avoient déjà remarqué; mais il seroit plus utile d'observer combien certaines définitions de Théophraste indiquent le philosophe nourri des principes de son maître. L'intention de l'homme, c'est-à-dire la fin qu'il a en vue étant toujours ce qui ôte ou ce qui donne du prix à ses actions, c'est par l'intention seule que l'on peut apprécier le mérite de sa conduite. Aucune action ne peut être

Tels sont l'ειρωνια, l'ἀνελευθερία, &c.

censée bonne & juste, si la justice & la bonté n'en sont pas le principe & l'objet. Quel plus aimable penchant en apparence que celui de l'homme complaisant? mais si cet homme n'a que son plaisir seul & non le bien pour motif & pour fin, ce n'est plus qu'une méprisable & vicieuse inclination. Quoi de plus estimable que l'amour de l'estime? mais si cet amour n'a pour moyen que des choses viles & méprisables, cet amour devient aussi abject que les choses même qu'il poursuit. Toute la morale d'Aristote respire cette doctrine; & sans doute nous aurions eu beaucoup plus de sujet de remarquer combien celle de Théophraste y ressembloit, si son ouvrage nous fût parvenu moins imparfait.

Περὶ ἀρεσκείας.

Περὶ μικροφιλοτιμίας.

J'ignore si les courtes réflexions que je viens de communiquer à l'Académie paroîtront avoir quelque valeur, mais je ne puis m'empêcher de croire qu'elles pourroient être d'une certaine utilité à ceux qui n'ont jamais lû que superficiellement les Caractères de Théopraste; qu'elles pourroient peut-être contribuer à relever à leurs yeux le mérite de ce petit traité, & les porter à penser que le talent de Théophraste, malgré la simplicité de son style & l'uniformité de sa manière, pourroit bien n'être pas inférieur à celui de la Bruyère : il a du moins l'avantage certain de laisser dans la mémoire des traces plus profondes, par la méthode qu'il a employée; & son ouvrage, tout mutilé qu'il est deviendroit aussi, ce me semble, d'une utilité plus générale aux philosophes & aux gens du monde, s'ils apprenoient par la méditation & l'expérience à se servir des renseignemens que donne Théophraste pour pénétrer dans le cœur humain, & s'ils savoient appliquer sa méthode aux tableaux différens que le monde leur présente aujourd'hui. Ceci, comme on voit, demanderoit d'autant plus de talens & d'habitude que les caractères sont moins saillans & moins ressentis; & peut-être alors trouveroit-on que ces dehors si uniformes en apparence, ne le sont pas davantage en effet que les surfaces les plus polies considérées à la loupe d'un curieux observateur.



MÉMOIRE
SUR MÉNANDRE,
& sur l'art qui régnoit dans ses Comédies.

Par M. DE ROCHEFORT.

Lû le 1[illegible] Février 17[illegible].

PARMI les ouvrages anciens que la main du temps nous a ravis, il n'en est peut-être point qui doivent plus exciter nos regrets que les écrits de Ménandre. Toute l'antiquité retentit des éloges de ce poëte, & il a cet avantage, peut-être unique, qu'aucun de ces éloges n'a été contredit par les critiques. Homère a trouvé un Zoïle; Ménandre n'en a point eu. Je ne parle point ici de quelques reproches de plagiat qui lui ont été faits par les Grecs ou par les Latins *(a)*. On sait que ces sortes d'accusations intentées presque toujours par la malignité & l'envie, ne peuvent diminuer la gloire des hommes célèbres, & ne sont souvent que de nouveaux témoignages rendus à leur mérite.

A la vérité, cette gloire si éclatante & si pure dont Ménandre a joui depuis sa mort, n'étoit pas si entière tant qu'il vécut; le triomphe auroit été trop grand. Le poëte Philémon qui lui étoit fort inférieur, eut souvent l'humiliant avantage de remporter la couronne que Ménandre avoit méritée; mais celui-ci qui tiroit de l'injustice même un sentiment plus vif de ce qu'il pouvoit valoir, disoit à Philémon : « Ne rougissez-vous pas quelquefois de voir que

---

(a) Voyez Eusèbe rapportant un passage de Porphyre. *Pr. evang. lib. X, 2.*

Porphyre dit que Ménandre étoit rempli de plagiats; qu'Aristophane le grammairien les avoit reconnus, mais qu'il l'avoit épargné; que Cécilius lui reprochoit d'avoir volé une comédie d'Antiphane, intitulée l'*Augure*, dont il avoit fait la comédie du Superstitieux.

c'eſt par vous que je ſuis vaincu *(b)!* » Les étrangers le dédommageoient de ces injuſtices; il eut la gloire de voir les rois d'Égypte & de Macédoine ſe diſputer l'honneur de l'attirer chez eux, & il eut la gloire encore plus grande de les refuſer.

Plin. hiſt. nat. lib. VII, cap. XXIX.

En admirant l'éclat qu'eut dans la Grèce un des plus beaux génies qu'elle ait jamais produits, un ſentiment naturel nous porte à rechercher les circonſtances qui l'ont vu naître, & qui ont pu contribuer au développement de ſes facultés & à l'heureux emploi de ſes talens.

Voyez Pétau & Voſſius.

Ménandre naquit la troiſième année de la CIX.e olympiade: tous les grands poëtes avoient diſparu *(c)*; Euripide, Sophocle, Ariſtophane n'étoient plus; la philoſophie ſeule ſoutenoit encore la gloire d'Athènes. Diſciple de Théophraſte, Ménandre avoit vu Ariſtote *(d)*, & peut-être avoit-il appris de ce grand philoſophe l'art de donner à la comédie une perfection à laquelle elle n'avoit point encore atteint; ou Théophraſte lui-même qui avoit écrit ſur la comédie, en lui enſeignant à connoître les hommes, lui avoit peut-être appris à mettre en ſcène leurs ridicules & leurs défauts.

Voyez Diog. Laert. in Theophr.

Les premières années de ſon enfance, ne lui offrirent que le ſpectacle de la terreur que le nom d'Alexandre avoit répandue dans la Grèce; & cette révolution qui pouvoit & devoit même multiplier les partiſans de la philoſophie & des différentes ſectes qui s'élevoient alors, ne paroiſſoit pas auſſi favorable à la poëſie. Les muſes aiment la paix & la ſûreté. Que ſeroient devenus les théâtres d'Athènes, ſi les ſucceſſeurs d'Alexandre avoient appeſanti leur joug ſur cette malheureuſe ville! Jaloux de combattre pour la liberté de la Grèce, les Athéniens n'eurent pas plutôt appris la

---

(b) Quæſo, inquit, Philemo, bonâ veniâ, dic mihi, quum me vincis, non erubeſcis! Aul. Gell. noct. att. lib. XVII, cap. IV.

(c) Épicure fleuriſſoit vers la CXX.e olympiade: ainſi il paroît que Ménandre étoit contemporain de ce philoſophe.

(d) Ariſtote mourut la troiſième année de la CXIV.e olympiade. Alexandre étoit mort deux ans auparavant.

mort

mort d'Alexandre, que se reposant sur l'habileté de leur général Léosthène, ils osèrent tenter la fortune en Thessalie contre Antipater. Après quelques avantages, ils furent vaincus, & se virent obligés de recevoir une garnison Macédonienne dans la citadelle de Munychia. En suivant l'histoire d'Athènes, on ne sauroit s'empêcher de s'intéresser à cette orgueilleuse & déplorable ville que le sentiment de sa liberté tourmentoit sans cesse, & qui n'ayant aucun égard au changement des temps, vouloit toujours être ce qu'elle avoit été autrefois : mais si son imprudence fut grande, son bonheur le fut encore davantage. Antipater y modifiant le gouvernement démocratique, rendit un grand service aux Athéniens ; en effet, & c'est la remarque de Diodore de Sicile, Athènes traitée plus favorablement qu'elle n'avoit eu lieu de l'espérer, jouissant d'une paix tranquille & d'un gouvernement sans troubles, recueillit enfin, loin des alarmes, les fruits de la culture des terres, & devint bientôt plus opulente qu'elle n'avoit encore été.

Liv. XVIII, p. 687. éd. d'Henr. Eti.

Voilà les grandes révolutions dont Ménandre fut témoin dans sa première jeunesse ; la gloire de sa patrie respectée, la paix rétablie dans ses murs, la satisfaction que de tels événemens répandoient au cœur de tous ses habitans, toutes ces circonstances se réunirent pour donner à Ménandre cette disposition d'esprit si favorable au développement des talens. Aussi ce poëte dans un assez court espace de temps, fit représenter sur le théâtre d'Athènes cent cinq comédies *(e)*, qui toutes, à la vérité, n'eurent pas alors tout le succès qu'elles méritoient ; car, comme nous l'avons dit, Philémon, que la postérité a mis fort au-dessous de Ménandre, remportoit souvent la victoire *(f)*. Mais ce qui ajoute à notre admiration & à notre étonnement, c'est

(e) Suivant la chronique d'Apollodore, citée par Aulu-Gelle. *Lib. XVII, cap. IV.*

(f) Philemon, qui in pravis sui temporis judiciis Menandro sæpe prælatus est. Quint. lib. X, cap. I.

que Ménandre qui commença fort jeune à écrire *(g)*, finit ſa carrière dans un âge où, ſuivant le ſentiment de Plutarque, il pouvoit écrire & compoſer pour le théâtre avec le plus de ſuccès, dans cet âge où, comme dit Ariſtote, les écrivains ſont le plus en état de donner à leur ſtyle un certain degré de perfection. Il mourut à l'âge de cinquante ans *(h)*.

Voyez le P. Petau.

Comparaiſon d'Ariſtophane & de Ménandre.

Il faut voir le morceau entier de Plutarque, dans lequel cet écrivain fait la comparaiſon d'Ariſtophane & de Ménandre, pour apprendre à connoître & à eſtimer le mérite de ce dernier. Mais parmi les éloges que Plutarque lui donne, il ne parle que de l'eſprit, de la grâce, du charme, qui régnoient dans le ſtyle de Ménandre; il ne nous dit rien du mérite & de l'artifice de ſes compoſitions, & c'eſt principalement de ce côté que je deſirerois pouvoir enviſager Ménandre, dans l'eſpérance que les réflexions que nous pourrions faire ſur ſon art, tourneroient au profit du nôtre. Car quelque mérite qu'il y eût dans ſon ſtyle, dans la manière dont il l'approprioit à chaque perſonnage, dans le ſoin qu'il avoit de conſerver l'état, l'âge & les mœurs de ceux qu'il faiſoit agir ou parler, comme Plutarque l'obſerve; cet art tout grand qu'il eſt, n'étoit pas ce qui lui coûtoit le plus, & le génie qu'il employoit pour la conſtruction de ſa fable, lui paroiſſoit bien d'un autre prix. Voilà ce qui lui faiſoit dire ſouvent ce que le plus grand de nos poëtes a répété en ſuivant les mêmes principes: *J'ai fait mon plan, ma pièce eſt faite (i)*.

Idem.

C'étoit donc pour la parfaite ordonnance de ce plan, que Ménandre raſſembloit toutes les forces de ſon imagination & de ſon génie, perſuadé que ſans cette qualité

(g) Il n'avoit guère que dix-ſept ou dix-huit ans, vers l'olympiade CXIV.[e] ſuivant Euſèbe:

Ἐν ἀκμῇ δὲ τοῦ ποιεῖν, καὶ διδάσκειν.

(h) Les vers de la chronique d'Apollodore ſur Ménandre, le font vivre juſqu'à cinquante-deux ans. *Aulu-Gell. l. XVII c. IV*,

(i) Menander cùm fabulam diſpoſuiſſet, etiamſi nondùm verſibus adornaſſet, dicebat ſe jam compleſſe. Voyez le ſcholiaſte d'Horace, Art poët. pag. 633, *ed. Cruquianæ.*

essentielle, il n'y aura jamais d'ouvrage véritablement digne de passer à la postérité

Quel étoit donc ce grand art qui coûtoit à Ménandre tant d'attentions & de soins? Combien ne seroit-il pas important pour nous de pouvoir en découvrir quelques traces! mais les moyens qui nous restent sont si imparfaits, les secours que nous pourrions emprunter si insuffisans! Cependant j'ai voulu m'en faire une idée, & cette idée, toute foible qu'elle est, j'oserai la communiquer à la Compagnie, avec toute la méfiance que je dois avoir de mes lumières, & la confiance que je dois avoir dans les siennes; j'ajouterai seulement, avant de lui communiquer mes réflexions, qu'elles m'ont été d'un grand secours dans les fréquentes lectures que j'ai faites de Térence, & qu'elles ont infiniment augmenté le plaisir que ses comédies m'avoient fait autrefois. Puissent ces réflexions contribuer ainsi à augmenter le plaisir des vrais amateurs de Térence! Pour entrer en matière, considérons d'abord les idées que nous pouvons nous former de ce genre de comédie que Ménandre porta à un si haut degré de perfection.

Si ce qu'Aristote écrivit sur la comédie dans son Art poëtique, n'avoit pas été la proie du temps, nous aurions sur cette partie, des règles aussi sûres & aussi précises que celles qu'il nous a laissées sur la tragédie. Dans l'impossibilité où nous sommes d'y suppléer, qu'il nous soit permis du moins de hasarder quelques conjectures, tirées, par analogie, des principes de ce grand philosophe. Peut-être trouvera-t-on que nous avons ajouté quelques idées à celles qu'un de nos savans confrères exposa ici il y a quelques années avec tant de méthode & de clarté; peut-être du moins ces observations ne seront-elles pas tout-à-fait inutiles pour le progrès de l'art, quelque contraires qu'elles soient quelquefois aux opinions de M. l'abbé Batteux.

La définition de la comédie est tout ce que, sur cette matière, nous avons conservé des écrits d'Aristote. Suivant ce philosophe, la comédie est l'imitation des actions

vicieuſes qui ne ſont pas abſolument méchantes, & dont le ridicule fait partie *(k)*.

Cette définition, comme on le peut croire, ne regardoit que la comédie réformée, que nous appelons la comédie nouvelle; l'ancienne avoit d'autres principes qui étoient moins modérés. Cette dernière, en expoſant au ridicule les plus grands perſonnages de la république, ne ceſſoit de flatter & d'entretenir parmi les ſpectateurs la paſſion la plus baſſe des hommes, l'envie. Ariſtote étoit trop philoſophe pour approuver un pareil ſpectacle; il ſavoit combien Socrate haïſſoit ce genre de comédie dont il fut la victime. On voit d'ailleurs par ce qu'Ariſtote dit au *livre III.ᵉ de la Rhétorique*, qu'il avoit diſtingué différens genres de ridicule dans ſa Poëtique; il y faiſoit connoître quel étoit celui qui convenoit aux honnêtes gens, & c'étoit ſans doute celui-là ſeul qui, ſelon ſes principes, devoit conſtituer l'eſſence de la comédie.

Qu'il nous ſoit permis de faire ici une réflexion. Quand on conſidère la conſtitution de l'ancienne comédie, ſa groſſièreté qui bravoit toute bienſéance, ſes obſcénités qui révoltoient la pudeur, ſa licence qui ne reſpectoit ni les hommes ni les dieux, & qu'on s'imagine le peuple le plus poli de la Grèce applaudiſſant à ce ſpectacle, on ne ſait plus que penſer des Athéniens & des Grecs. Qu'on ſe repréſente enſuite ce même peuple aſſiſtant à des comédies d'un autre genre, où la décence étoit obſervée, où les mœurs étoient corrigées ſans être bleſſées, on croiroit volontiers qu'il devoit y avoir au moins deux ſiècles entre ces deux époques. Cependant ce changement fut l'ouvrage d'un aſſez petit nombre d'années : le gouvernement avoit changé; le peuple n'étoit plus le maître, & Ménandre fit ce qu'Ariſtophane auroit peut-être fait, s'il eût vécu quarante ou cinquante ans plus tard.

(k) *Μίμησις φαυλοτέρων μὲν, οὐ μέντοι κατὰ πᾶσαν κακίαν, ἀλλὰ τοῦ αἰσχροῦ ἐστὶ τὸ γελοῖον μόριον.* Art poët. chap. V.

Tâchons donc de deviner à-peu-près, par analogie, quelques-unes des règles d'Ariſtote ſur la comédie, & ces règles ſeront vraiſemblablement celles que Ménandre aura miſes en pratique. Si nous ſommes enſuite aſſez heureux pour prouver que Ménandre a connu ces règles & ſut les obſerver, nous n'aurons preſque plus lieu de douter qu'elles n'aient été dictées par Ariſtote.

Chez un écrivain, tel que ce philoſophe, où tous les principes ſe tiennent & ſe rapportent les uns aux autres, & où la connoiſſance de la nature de l'homme ſert à décrire & à circonſcrire les arts, on peut en quelque ſorte, par induction, deviner ce qu'il a pu dire de la comédie, par le ſyſtème ſimple & profond qu'il a établi ſur la tragédie.

Si l'objet de la tragédie eſt d'exciter en nous la terreur & la pitié, l'objet de la comédie eſt de nous donner *le plaiſir du ridicule*; mais comme la terreur ou la pitié ne doit pas aller juſqu'à l'horreur, le ridicule ne doit point aller juſqu'à exciter la haine. Comme la tragédie ne veut point pour premier perſonnage un caractère parfaitement bon, ni entièrement méchant, la comédie ſemble exiger qu'il ſoit moins criminel que vicieux, & moins vicieux que ridicule. Peut-être Ariſtote aura-t-il ajouté qu'il ne faut point que ce perſonnage ſoit d'un état relevé, tandis que dans la tragédie il faut néceſſairement qu'il le ſoit. Ariſtote avoit ſenti que la naiſſance, la fortune & le mérite, empêchent ſouvent une partie de l'effet du ridicule, ou s'ils ne l'empêchent pas, ne donnent au ſpectateur qu'un plaiſir de malignité & d'envie. Ainſi, de même que la tragédie devoit mettre ſur la ſcène un perſonnage d'un rang élevé, mais malheureux; la comédie devoit y admettre, pour rôle principal, un perſonnage bas, mais ridicule.

En effet, après que l'ancienne comédie eut porté ſi loin ſa licence, que les citoyens d'Athènes ne virent plus ce ſpectacle qu'avec dégoût, ou plutôt lorſque le changement de gouvernement eut fait changer l'ancienne comédie propre au gouvernement populaire, la comédie moyenne parut

dépourvue de l'appareil du théâtre & de la pompe des chœurs; elle traita des ſujets tirés des anciennes hiſtoires; elle n'oſa plus nommer perſonne ſur le théâtre; elle n'oſa plus même permettre des maſques reſſemblans, comme l'étoient ceux de l'ancienne comédie, dans la crainte que quelque Macédonien ne s'y reconnût, ſuivant la remarque d'un ancien critique: elle ſe couvrit de voiles & d'allégories; elle devint alors pour le peuple d'Athènes, ce qu'étoit l'apologue à la cour des rois, elle ſut inſtruire & mordre ſous le maſque; mais on s'ennuya bientôt de ces êtres abſtraits & allégoriques qui faiſoient ſouvent le ſond de ces ſortes de pièces. Après bien des détours, on ſuivit enfin la nature; on peignit la ſcène du monde dans les actions ordinaires de la vie: on voulut rire ſans que la malignité pût être ſuſpecte, & ſans que le ridicule pût effaroucher des ſpectateurs rendus fort ſuſceptibles par l'âcreté d'Ariſtophane. Quelle fut donc l'adreſſe du poëte, éclairé ſans doute par le philoſophe? il fit tomber ſur un perſonnage vil la plus grande force du ridicule, & ne rendit les autres perſonnages ridicules en quelque ſorte que par reflet. Nous aurons occaſion de rendre plus ſenſible cette idée qui pourroit d'abord ſembler extraordinaire; & peut-être paroîtra-t-elle aſſez naturelle quand l'application l'aura éclaircie.

Voyez Platonius.

Quiconque connoîtra Térence, devinera déjà ma penſée; il verra que ce perſonnage ſur lequel doit porter le principal ridicule de la comédie, ne peut être qu'un eſclave. Une maxime de Ménandre, que l'antiquité nous a conſervée, ſemble venir à l'appui de ce ſentiment, & nous découvrir les véritables principes dramatiques de ce poëte: « C'eſt une » choſe trop honteuſe pour un homme libre, diſoit-il, de devenir un objet de ridicule » *(l)*.

(l) Ἐλευθέρῳ γὰρ τὸ καταγελᾶσθαι, πολὺ
Αἴσχιόν ἐστι· Τὸ δ' ὀδυνᾶσθ' ἀνθρώπινον.
Men. Rell. Le Clerc, p. 68. Stob. Ecx. 89.

Mais il faut obſerver que cet eſclave, ce perſonnage comique, admis dans une certaine confiance auprès de ſon maître, ſembloit ſortir de l'état trop humiliant de l'eſclavage, & n'en devenoit par conſéquent que plus propre au ridicule, autrement il n'eût été digne que de pitié. Tels ſont preſque tous les eſclaves de Térence, quand ils deviennent les principaux agens de l'intrigue; ils ſont même quelquefois en aſſez grande conſidération auprès de leur maître, pour ſe trouver chargés de l'éducation de ſes enfans, comme Géta dans le Phormion *(m)*. Preſque toujours ces ſortes d'eſclaves étoient cenſés avoir beaucoup de crédit ſur l'eſprit des jeunes gens qu'ils ſervoient, comme on le voit dans l'Andrienne, lorſque Simon recommande à Dave de faire tous ſes efforts pour ramener ſon fils au bien : *corrigere mihi gnatum porrò enitere.* *Acte III.*

Mais, ainſi que dans la tragédie, indépendamment du perſonnage principal qui excite la terreur ou la pitié, il y a pluſieurs autres perſonnages qui participent à ces ſentimens & qui tendent à les fortifier; de même dans la comédie, le ridicule du principal perſonnage eſt en quelque ſorte le foyer du ridicule des autres acteurs. Il y a plus, dans la tragédie, les accidens fâcheux qui arrivent au perſonnage dominant, doivent exciter la terreur ou la pitié; dans la comédie, tous les contre-temps qui arrivent au perſonnage principal, doivent exciter le rire des ſpectateurs. Ces contre-temps conſiſtent ordinairement dans une ſucceſſion rapide & inattendue de joie & de peine : le plaiſir que cette ſucceſſion cauſe aux ſpectateurs, eſt inhérent au cœur de l'homme, il tient à notre nature, & il eſt inutile d'en chercher plus loin la raiſon. Ce plaiſir eſt, à certains égards, aſſez ſemblable à la joie maligne du peuple & des enfans, lorſqu'ils voient broncher & tomber quelqu'un qui ne s'y attendoit pas; mais la joie dans cette occaſion eſt

---

(m) *Abeuntes ambo hìc tunc ſenes me filiis*
Relinquunt quaſi magiſtrum.

groſſière & matérielle en quelque ſorte, au lieu que les accidens & les ſurpriſes de la comédie ont quelque choſe de fin, & en même temps d'agréable pour l'eſprit: encore faut-il que l'accident imprévu qui arrive au perſonnage comique, abuſé par ſa propre ruſe, ne ſoit pas de durée & ne devienne pas ſérieux; car alors la comédie changeroit de caractère, comme la chute du mal-adroit finiroit par exciter la compaſſion, ſi les plaintes, les larmes ou le ſang, accompagnoient ou ſuivoient de près cette même chute qui vient de faire rire les aſſiſtans.

Le grand art de la comédie conſiſte donc, comme celui de la tragédie, dans une alternative vive & naturelle de ſituations différentes. Dans la comédie, cette alternative doit être riſible; dans l'autre, elle doit être intéreſſante. On voit de-là, que plus il y aura de ſimplicité dans l'action, plus l'effet que cette alternative doit produire ſera ſenſible; car ſi l'eſprit eſt occupé d'une multitude d'incidens étrangers à l'objet principal, l'attention en eſt détournée, & le plaiſir qui devoit en réſulter eſt perdu. Par-là il eſt aiſé de voir pourquoi Ménandre dut s'attacher à faire ſes comédies auſſi ſimples, que l'étoient les tragédies de Sophocle & d'Euripide.

Cette ſimplicité ſoutenue d'un grand art, d'une grande vivacité d'action & d'un ſtyle enchanteur, faiſoit les délices des Athéniens. Térence, ſon imitateur & ſon copiſte, ne crut pas devoir ſe contenter de la ſimplicité de l'original; il affecta preſque toujours de joindre à l'intrigue principale, quelqu'épiſode ou quelqu'intrigue tirée d'une autre pièce. C'eſt cette intrigue compliquée qu'il faudroit pouvoir analyſer & ramener à ſa ſimplicité primitive, pour pouvoir parfaitement reconnoître dans les copies de Térence tout l'art & le mérite de ſon modèle. Quelquefois la partie épiſodique ajoutée par le poëte Latin, ſe fait ſentir d'elle-même, pour peu qu'on prête d'attention à la conduite du poëme. J'avois déjà ſoupçonné que l'épiſode de Charinus, amant de la fille de Chrémès, n'étoit point dans l'Andrienne

de

de Ménandre, lorſque je trouvai mon ſoupçon confirmé par une note de Donat, que Madame Dacier a rapportée. Suivant ce commentateur, l'intention de Térence, en ajoutant cet épiſode, étoit d'éviter qu'il y eût rien de trop dur & de trop tragique dans ſa pièce; ce qui ſeroit arrivé, dit-il, ſi Philumène, fille de Chrémès, étoit reſtée ſans époux.

Cette raiſon me paroît peu ſatisfaiſante; car Philumène, que l'on ne voit point, & que l'on ne connoît point, n'inſpire pas un grand intérêt, & peu importe au ſpectateur qu'elle ſoit mariée, ou qu'elle reſte fille. Mais Térence croyoit que par ce moyen l'action ſeroit plus finie, & que la ſituation de Charinus, qui deſire paſſionnément d'épouſer Philumène, contraſteroit agréablement dans le courant de la pièce avec la ſituation de Pamphile, qui ne redoute rien tant que cet hymen. En effet, cette ſituation produit une ou deux ſcènes très-piquantes, & d'un fort bon comique; mais Térence, en s'aſſujettiſſant ainſi à cette double intrigue qu'il a miſe dans toutes ſes pièces, & qui a paſſé du théâtre des Romains ſur le nôtre, s'éloignoit de la ſimplicité de ſon modèle; & malgré cette reſſource, ne pouvoit être encore aux yeux d'un des hommes de l'antiquité qui eut le plus d'eſprit, qu'un *demi-Ménandre (n)*.

Si nous voulons donc avoir Ménandre dans toute ſa pureté, il faut abſolument eſſayer de le dégager de la double intrigue que Térence lui a toujours prêtée; & alors nous pourrons plus aiſément apercevoir ces reſſorts ſecrets dont

---

(n) *Tu quoque, tu in ſummis,* dimidiate Menander,
Pone is, & meritò puri ſermonis amator.
Lenibus atque utinam ſcriptis adjuncta foret vis
Comica, ut æquato virtus polleret honore
Cum Græcis, neque in hâc deſpectus parte jaceres!
Unum hoc mæreor & doleo tibi deeſſe Terenti.
Jul. Cæſ. Epigr.

j'ai parlé, qui donnant aux ſpectateurs le plaiſir innocent d'un ridicule ſans envie & ſans malignité, pouvoient à la fois les amuſer & les inſtruire.

Prenons pour exemple cette même pièce de Térence, dont nous parlions tout-à-l'heure : voyons comment Dave, ce perſonnage moteur de toute l'intrigue, paſſe par toutes les alternatives dont nous avons parlé, répand dans toute l'action les charmes d'un ridicule piquant ſans amertume, & fournit ainſi ce ſpectacle amuſant & vif, dont Ariſtote approuvoit le plaiſir, & daigna dicter les loix.

Après l'expoſition du ſujet, qui ſemble être le triomphe de Térence, pour le naturel & l'agrément du ſtyle, Dave ſe trouve d'abord dans le plus grand embarras par la déclaration que Simon lui fait de l'intention où il eſt de marier ſon fils. Dave voit tout ce qu'il riſque pour lui ou pour ſon maître, s'il ne trouve le moyen de parer ce coup :

Acte I.er, ſcène III. *Quæ ſi non aſtu providentur, me aut herum peſſundabunt.*

Il va chercher Pamphile ſon jeune maître, pour le prévenir du coup qui le menace. Après l'avoir long-temps cherché, il le rencontre, & au lieu d'une triſte nouvelle, c'eſt une heureuſe conjecture qu'il lui apporte :

Acte II, ſcène II. *Di boni ! boni quid porto !*

Quel eſt le ſujet de ſa joie ! nuls préparatifs, nulle annonce de feſtin & d'hymen dans la maiſon de Simon, ni dans celle de Chrémès, père de Philumène que Pamphile devoit épouſer ; c'eſt un tour du bon homme, c'eſt une feinte dont il ſe ſert pour éprouver ſon fils. Dave triomphe de cette découverte ; la conjecture lui paroît certaine. Que va-t-il conſeiller à Pamphile ? d'accepter le parti qu'on lui propoſe, & de ne pas donner lieu à ſon père de ſe plaindre de lui, puiſqu'il ne riſque rien en l'acceptant : Chrémès ne conſentira jamais à lui donner ſa fille :

Acte II, ſcène III. *Haud dubium eſt quin Chremes*
Tibi non det gnatam.

Mais comment cacher à mon père, dit Pamphile, que j'ai un enfant de ma chère Glycère? Nous y pourvoirons, répond Dave, *curabitur*. En effet, Simon paroît, & son fils le comble de joie en lui témoignant une entière résignation à ses volontés. Dave, plus content que jamais d'avoir vu le succès de ses conseils, va jusqu'à faire des plaisanteries à Simon, de ce que ces noces si desirées vont se faire sans aucun apprêt. Le bon homme est un peu embarrassé de la malice de Dave, quand un événement imprévu vient changer la situation de ce hardi personnage. Il voit entrer Glycère, une servante & une sage-femme, qui se disent entr'elles que Pamphile ne ressemble point au reste des hommes, & qu'il est dans l'intention d'élever son enfant, ainsi qu'il l'a promis à sa maîtresse. Dave reste confondu, & ne sait quel remède apporter à cet incident qui se passe sous les yeux de Simon, lorsque le caractère même du vieillard vient servir à le tirer d'embarras. Et je ne puis m'empêcher de remarquer que c'est le triomphe de l'art, quand les divers mouvemens de l'intrigue sont la suite de l'impulsion des caractères. Simon se croit fin & rusé, & plus habile qu'un autre; il imagine heureusement pour Dave, que les propos de ces deux femmes ne sont qu'un stratagème de leur part, dans le dessein d'empêcher le mariage projeté: les discours de la sage-femme, en sortant de chez Glycère, ne font que confirmer davantage les soupçons de Simon. Dave en profite, & le plaisante malignement sur sa pénétration; & pour mieux lui montrer la bonne foi avec laquelle il lui parle, il lui annonce que pour couronner le tour que ces femmes veulent lui jouer, on doit incessamment apporter sous ses yeux l'enfant prétendu dont Glycère vient d'accoucher; « mais, ajoute-t-il, continuez de faire le mariage en question, ainsi « que vous avez dessein de le faire, & j'espère que les Dieux « vous aideront ». *Acte III, scène II.*

Ce dernier trait de plaisanterie annonce la joie qu'il goûte du succès de son intrigue: mais sur la scène, comme

dans le monde, la joie maligne ne doit pas être durable ; voici un grand changement qui se prépare. Simon a rencontré Chrémès, & a si bien fait par toutes ses raisons, qu'il l'a engagé à consentir au mariage anciennement projeté, & que les seuls désordres de Pamphile avoient fait rompre. Sur ces entrefaites, Dave revient, & continuant à plaisanter le vieux Simon, lui demande quand on amènera la mariée ? Alors Simon s'ouvre en pleine confiance à Dave, & lui avoue que cette noce n'avoit d'abord été qu'une feinte de sa part ; mais qu'ayant trouvé tant de docilité dans son fils, & tant de complaisance dans Chrémès, il a profité de leurs bonnes dispositions, & qu'en effet le mariage va se conclure. Qu'on juge de la situation de Dave ; & pour rendre cette situation encore plus comique, « Mon cher » Dave, lui dit Simon, puisque c'est toi seul qui as fait ce » mariage, tâche de corriger mon fils & de le ramener au bien ». C'en est fait, dit Dave, aussitôt que Chrémès est parti, il n'y a plus moyen d'échapper au supplice dont j'ai été menacé ; plus d'espoir : j'ai trompé mon maître, j'ai engagé son fils dans un lien qu'il vouloit fuir.... Mais le voici lui-même.... je suis mort !

Acte II, scène V.

Pamphile en effet paroît ; furieux, menaçant, il veut se venger du fourbe qui l'a perdu par ses mauvais conseils : cependant le subtil intrigant conserve encore l'espérance de tirer son maître du précipice où il l'a fait tomber, & Pamphile réduit au désespoir, est encore obligé de se fier à lui. Quel stratagème imagine-t-il ? il va prendre l'enfant dont Glycère vient d'accoucher, & l'expose au pied de l'autel qui est devant la porte de Simon ; puis profitant de la présence de Mysis, suivante de Glycère, & de l'arrivée de Chrémès, il les joue alors fort plaisamment tous les deux. Il soutient à Mysis que c'est elle qui a porté cet enfant en cet endroit, dans l'espérance de faire croire à Chrémès que Glycère est véritablement accouchée, & par ce moyen de le détourner de l'intention où il est de donner sa fille à un jeune homme qui a de pareils engagemens. Mais,

pourſuit-il, cela n'arrêtera pas Chrémès, il nous la donnera. « Non, non, aſſurément, dit Chrémès qui l'a entendu, & qui croit n'en avoir point été aperçu, vous ne l'aurez « point ». L'effronterie de Dave, l'embarras de Myſis qui ne ſait ce qu'il veut lui dire, la ſituation de Chrémès, le dialogue enſin de ces trois perſonnages, forment une des ſcènes les plus vives & les plus agréables qu'on puiſſe voir.

Cette ſcène en amène bientôt une autre auſſi plaiſante entre les deux pères, Chrémès & Simon. Chrémès annonce à Simon qu'il ne veut plus donner ſa fille à Pamphile : il a fort heureuſement appris, par une conteſtation ſurvenue entre Myſis & Dave, que Glycère étoit accouchée, & qu'on vouloit la faire paſſer, non pour une courtiſane, mais pour une citoyenne d'Athènes. N'en ſoyez pas la dupe, répond Simon, c'eſt un tour de ces femmes-là : Dave m'en avoit prévenu ; je ne ſais pas comment j'avois oublié de vous le dire. Simon croit que Dave l'a parfaitement bien inſtruit ; & Chrémès alloit y ajouter foi, quand ils voient ſortir le fourbe de la maiſon de Glycère. On l'interroge ; il veut s'excuſer ; il annonce l'arrivée d'un certain Criton, homme de poids, qui aſſure que Glycère eſt citoyenne d'Athènes. Il a été cru quand il mentoit, on ne le croit plus quand il dit la vérité. Simon le fait ſaiſir & garotter : cependant la vérité ſe fait connoître ; Glycère eſt reconnue pour fille de Chrémès, le mariage eſt arrêté, & le malheureux Dave, après avoir paſſé par tant d'épreuves, eſt délivré à la prière de Pamphile.

Voilà la marche de l'*Andrienne*, dégagée de l'épiſode que Térence y a ajouté. On trouveroit aiſément la même conduite dans les autres pièces de Ménandre, imitées par Térence, ſi on pouvoit auſſi aiſément les dégager de la double intrigue qui en embarraſſe la marche. Une de celles où l'inconvénient de cette double intrigue ſe fait le plus ſentir, eſt la pièce intitulée l'*Eunuque*. Térence confeſſe qu'elle eſt imitée de Ménandre, & qu'il y a joint deux

Voyez le prologue de l'Eunuque. personnages empruntés du *Flatteur* de Ménandre ; ces deux personnages sont le *Flatteur parasite*, & le *Guerrier fanfaron*. Les conjectures que nous avons hasardées sur les comédies de Ménandre, ont du moins cet avantage, qu'elles auroient seules pu servir à nous faire reconnoître cet alliage qui défigure la simplicité de Ménandre. Parménon est ici le moteur de l'intrigue ; mais les vicissitudes qu'il éprouve n'arrivent que fort tard dans la pièce de Térence, tandis que, suivant toute apparence, dans la comédie de Ménandre, dégagée de l'intrigue du Capitan Thrason, elles arrivoient beaucoup plus tôt, & donnoient à l'action de la fable beaucoup plus de vivacité.

Dans l'*Héautontimorouménos* qui, plus que toute autre pièce de Térence, est une comédie de caractères, c'est encore un intrigant de la même espèce qui conduit tous les événemens de la pièce, mais qui, ainsi que dans les autres comédies, se trouve balloté lui-même par les événemens qu'il a conduits. Rien de plus plaisant que de voir Chrémès père de Clitiphon, engager le subtil Syrus à se servir de son adresse ordinaire pour escroquer quelqu'argent à Ménédème père de Clinias, dans le dessein de le donner à ce jeune homme que son père aime éperdument, & qu'il veut dédommager de tout ce qu'il lui a fait souffrir, tandis que c'est à Chrémès lui-même que Syrus cherche à en attraper pour le donner à Bacchis, maîtresse de Clitiphon. Il semble que d'abord rien ne seconde mieux la ruse de notre intrigant, parce que Chrémès croit que cette
Acte III, scène V. Bacchis qu'il a reçue chez lui, est la maîtresse de Clinias ; mais Sostrate paroît & vient avouer à Chrémès que sa fille qu'elle avoit exposée est retrouvée, & cette même fille est celle dont Clinias est amoureux. Alors le malheureux Syrus voit échouer tout son artifice, & exposé à porter la peine de son imprudence,

Acte IV, scène I. *Nisi me animus fallit, haud multùm a me aberit infortunium.*

Le monologue qui commence le premier acte, peint d'une

manière fort plaisante toutes ses anxiétés. Il faut voir dans la pièce même comment il échappe à cet incident pour retomber dans un autre, & l'excellent comique qui résulte de la situation où il est & de celle où il met ses acteurs.

Dans la comédie des *Adelphes*, Ménandre n'est pas difficile à rendre à sa simplicité primitive, puisque Térence nous prévient dans le titre, qu'il a emprunté du poëte Diphis la scène du marchand d'esclaves, auquel un jeune homme veut enlever une jeune fille. Cette espèce d'épisode pouvoit comprendre les trois premières scènes du second acte; & j'avoue qu'en les lisant, j'ai cru sentir une différence de style & de manière qui, avec tout leur mérite, m'ont paru inférieurs au ton général de Ménandre.

Enfin, il ne faut pas négliger d'observer que les comédies de Térence, qu'on peut regarder comme les plus parfaites & les plus estimées, sont celles où le principe que j'ai établi en commençant cet examen, se trouve plus particulièrement suivi. Ainsi, l'Andrienne, l'Eunuque & l'Héautontimorouménos, que les anciens plaçoient en première ligne, doivent peut-être leur succès à cet artifice que nous avons observé, & qui s'y fait sentir plus particulièrement; c'est par cet art que Térence ou plutôt Ménandre l'emportoit sur les autres comiques, & c'est à cet art sans doute qu'Horace rend témoignage dans ce vers qui, d'après l'opinion publique, caractérisoit deux grands poëtes:

Vincere Cæcilius gravitate, Terentius arte. *Ep. ad Aug. l. II. ep. 1.*

Mais en considérant sous ce point de vue l'essence de la comédie ancienne, que devient le but moral qui doit y être attaché? La comédie n'en avoit-elle point du tout chez les anciens, & devoit-elle être considérée avec la tragédie, ainsi que l'a prétendu M. l'abbé Batteux, comme un simple objet d'amusement, sans aucune fin morale? J'ai combattu ce système qui pouvoit être quelquefois suivi par les poëtes, mais qui ne m'a pas paru conforme aux principes de leur législateur; je l'ai jugé non pas sur ce qui se prati-

Mémoires de Littérature, vol. XXXIX.

quoit, mais ſur ce qui devoit ſe pratiquer. Je ne dois donc pas ſuppoſer qu'un auſſi bel art n'eût d'autre but & d'autre terme que le plaiſir. Mais, dira-t-on, en prenant pour principal mobile de la comédie un caractère tel que Dave ou Syrus ou Parménon, quelle moralité peut-il réſulter de la variété ſucceſſive où de tels perſonnages peuvent ſe trouver? nulle, ſans doute, comme il n'en réſultoit aucune des diverſes alternatives de joie & de douleur qui, dans la tragédie, maîtriſoient le cœur d'Électre, d'Œdipe ou de Philoctete. Mais ces eſclaves qui menoient l'intrigue des comédies, ne les menoient pas ſeuls; c'étoient moins leurs paſſions qu'ils ſervoient que celles des autres: ainſi c'étoient les paſſions des perſonnages avec leſquels ils étoient en liaiſon ou en oppoſition, qui ridiculiſées par l'influence du perſonnage principal, offroient au ſpectateur d'excellentes leçons de moralité. C'eſt par ce ſecret admirable de repréſenter les paſſions ſous un point de vue ridicule, que Ménandre, & Térence après lui, devoient faire les délices des honnêtes gens, de ces ſpectateurs délicats qui n'aiment point à ſéparer l'inſtruction de leurs plaiſirs, & qui ſortant du ſpectacle, ſe demandent à eux-mêmes: qu'ai-je vu? qu'ai-je retenu? & que me plairai-je à retenir?

Plus on lit Térence, plus on le goûte, plus on l'admire, plus il paroît être la vraie ſource de ce bon comique dont les honnêtes gens peuvent s'amuſer; plus enfin il ſemble mériter d'être étudié par ceux qui ſe conſacrent à cet art devenu plus difficile que jamais. Térence n'eſt pas toujours, ſans doute, un modèle achevé; le fond de ſes comédies ſe reſſemble un peu trop. Deux frères amoureux, deux vieillards, un valet intrigant, un marchand d'eſclaves, tous ces perſonnages trop répétés entretiennent trop le ſpectateur des mêmes idées; & ce ſeroit ſans doute un tort à Térence que d'avoir choiſi des comédies ſi peu différentes pour le fond, parmi un ſi grand nombre de pièces que Ménandre avoit laiſſées, ſi on n'avoit lieu de ſoupçonner qu'il n'en connoiſſoit pas d'autres. Térence a encore des

des défauts, lesquels tiennent à la forme des théâtres anciens qui étoient fort vastes, & où les personnages avoient presque besoin de se chercher pour se voir. De-là ces *a parte* si fréquens, ces emplois si ordinaires d'un acteur qui écoute sans être vu, ce qu'un autre acteur dit sans croire être entendu, ces doubles dialogues de personnages qui sont censés ne se pas voir. On peut cependant dire que Térence a trop multiplié ces situations, & en a quelquefois abusé; mais ce défaut est bien avantageusement racheté par ce comique de situation qui règne dans toutes ses pièces, & dont nous avons essayé de donner une idée.

Faute d'avoir assez étudié Térence, quelques personnes sont portées à croire que la pureté & le naturel du style font presque tout son mérite; d'autres plus instruites, mais trompées par le reproche que lui faisoit Jules César dans l'épigramme déjà citée, s'imaginent que Térence manque dans la contexture de ses pièces, de ce *vis comica* qui distinguoit les comiques Grecs. C'étoit le sentiment de Madame Dacier & de M. l'abbé Batteux. Pour moi, je ne *Mémoires de Littérature, tome XX[illegible]* pense point que Térence qui cherchoit en doublant l'intrigue de ses pièces, à augmenter le comique de Ménandre, ait laissé perdre les beautés qui résultoient de la contexture de l'original. Le seul reproche qu'on pouvoit lui faire étoit d'avoir altéré la simplicité de son modèle, comme nous l'avons dit : ainsi j'ose croire que ce vers de l'épigramme,

> *Lenibus atque utinam scriptis adjuncta foret vis*
> *Comica, &c.*

n'est applicable qu'au style de Térence, où César pouvoit peut-être regretter un peu de ce sel attique que Plaute, en traduisant les anciens, avoit su faire passer dans sa copie. C'est ainsi qu'Aulugelle, en comparant un morceau *Livre II, ch. XXIII.* de la comédie du *Plotium* de Ménandre, traduite par Cæcilius, fait observer comment dans le poëte Grec toutes les affections, tous les mouvemens de l'ame sont admira-

blement bien repréſentés, & comment dans Cæcilius tout eſt froid & ſans vie *(n)*. Sa critique ne ſe borne pas à Cæcilius, elle s'étend à tous les poëtes Latins qui ont voulu faire paſſer ſur leur théâtre les comédies Grecques. « Quand nous liſons ces traductions, dit-il, elles n'ont » rien qui ne nous perſuade qu'il eſt impoſſible de mieux » faire, & qu'elles ſont écrites avec toute la fineſſe, la grâce, » la gaieté dont elles ſont ſuſceptibles; mais quand vous » venez à lire les originaux, & à les comparer avec les » copies, le mérite de ces dernières s'efface, s'obſcurcit & diſparoît entièrement ». Ainſi Jules Céſar qui avoit les objets de comparaiſon ſous les yeux, pouvoit trouver quelque choſe à regretter en liſant Térence à côté de ſes modèles; mais nous qui ſommes privés de cet avantage, nous croirons avec peine, en liſant ce charmant auteur, qu'il puiſſe lui manquer quelque choſe. Comme ſon dialogue eſt vif, animé, naturel, aſſorti aux perſonnages! quelle pureté dans ſa diction! quelle ſimplicité dans l'expreſſion! quelle touchante morale on y ſemble reſpirer de tous côtés! Jamais l'action n'eſt arrêtée par la lecture du dialogue, ni par ces traits de rempliſſage où l'eſprit brille plus que le jugement. Les récits toujours aſſez courts, ont encore une rapidité fort grande, par la manière dont ils ſont faits. Enfin, je ne crains point de le dire, quelque grands modèles que nous ayons dans ce genre, quelque perfection que la comédie ait atteinte ſur notre théâtre, quiconque voudra faire des progrès dans cet art, doit, ſans ceſſer d'étudier nos bons modèles, recourir ſans ceſſe à Térence, s'en nourrir, s'en pénétrer, & apprendre, en l'imitant, à ſe garantir des défauts où nos plus habiles maîtres ſont tombés.

Quels regrets ne devons-nous pas avoir, en liſant les foibles mais précieux reſtes de Ménandre, répandus dans différens auteurs, de ne pas trouver un plus grand nombre

---

(n) Hi omnes motus ejus, adfectioneſque animi in Græcâ quidem comœdiâ mirabiliter acres & illuſtres; apud Cæcilium autem pigra hæc omnia.

de morceaux des pièces que Térence a traduites ou imitées *(o)!* Quel plaiſir n'aurions-nous pas de comparer l'original & la copie! de quelle utilité cette comparaiſon ne ſeroit-elle pas pour nous faire ſentir le mérite réciproque des deux langues! Combien ne ſeroit-on pas charmé de voir Térence le diſputer à ſon modèle, & l'emporter quelquefois ſur lui pour les agrémens du ſtyle, ſur-tout ſi l'on rencontroit beaucoup de vers rendus auſſi heureuſement que celui-ci:

Ὀργὴ φιλούντων ὀλίγον ἰσχύει χρόνον.
Amantium iræ, amoris integratio eſt (p).

Andr. act. III, ſ. IV. Apud Stob. tit. 64.

Mais ſi ces fragmens ſont inſuffiſans pour donner lieu à de pareilles comparaiſons, ils peuvent ſervir cependant à nous faire prendre quelqu'idée du ſtyle, de l'excellente morale, de la philoſophie profonde de ce poëte. En les liſant, on n'eſt plus étonné que Térence fourniſſe une ſi grande quantité de maximes précieuſes pour la conduite de la vie & pour la connoiſſance des hommes; on eſt encore moins ſurpris que Ménandre ait été, comme le dit Quintilien, un des plus grands admirateurs d'Euripide *(q)*; enfin, on le connoît aſſez déjà pour ſouſcrire à l'éloge que lui donnoit Ariſtophane le grammairien, en lui aſſignant parmi les poëtes philoſophes la ſeconde place après Homère *(r)*.

Peut-être, ſi ce travail ſembloit être agréable à la Com-

(o) Voyez ces reſtes de Ménandre raſſemblés par Jean le Clerc.

(p) Les autres vers d'imitation qu'on trouve encore épars en petit nombre dans la collection que le Clerc a donnée des reſtes de Ménandre, montrent au moins que Térence a ſu parfaitement copier ſon original.

(q) *Hunc Euripidem admiratus eſt maximè (ut ſæpè teſtatur) & ſequutus, quanquàm in opere diverſo, Menander.* Quint. Inſt. lib. X, cap. 1.

(r) Ἀλλά τε δεύτερ' ἔταξε σοφὸς κρίνειν μετ' ἐκεῖνον,
Γραμματικὸς κλεινὸς πρόσθεν Ἀριστοφάνης.
Epigr. anth.

pagnie, pourrois-je m'occuper de donner la traduction de quelques fragmens de Ménandre, qui feroient connoître la façon de penser de ce poëte philosophe, sur les objets qui intéressent le plus les hommes, la liberté, la fortune, la naissance, les richesses, & auxquels on reconnoîtroit aisément le digne élève de Théophraste.

Je pourrois examiner dans un second Mémoire, si les autres poëtes comiques, tels qu'Apollodore, Philémon, Diphile, dont Térence & Plaute nous ont laissé des copies, ont connu cet art de Ménandre que nous avons cherché à pénétrer, & si le comique de situation que cet art produisoit s'y trouve aussi répandu que dans les pièces de ce grand poëte.



SECOND MÉMOIRE SUR MÉNANDRE, ET SUR L'ART DE LA COMÉDIE ANCIENNE.

Par M. DE ROCHEFORT.

Lû le 7 Août 1784.

DANS le premier Mémoire sur Ménandre que j'ai eu l'honneur de lire à la Compagnie, j'ai tâché de faire connoître, autant qu'il m'a été possible, par des conjectures & des inductions, quel étoit l'artifice dont Ménandre faisoit usage dans ses comédies, pour donner aux spectateurs le plaisir du ridicule, sans employer les ressources de la malignité comme avoient fait ses prédécesseurs. Les quatre pièces de ce poëte que Térence a traduites, m'ont servi à faire l'application & la preuve des principes que j'ai cru appartenir au poëte Grec. Peut-être aurois-je pu encore employer à ce dessein une pièce de Plaute, que je crois imitée de Ménandre, quoique le prologue de la pièce n'en dise rien, & que l'opinion générale se soit presque établie, que Ménandre n'a jamais servi de modèle à Plaute.

Je tâcherai de montrer que le *Miles gloriosus* de Plaute est une imitation de Ménandre; j'y remarquerai les traces, pour ainsi dire, de la manière & de l'art du poëte Grec, & j'examinerai ensuite si les autres poëtes comiques, tels qu'Apollodore, Diphile & Philémon, ont fait usage des mêmes moyens. Ce Mémoire sera divisé en deux parties; la première ne parlera que d'Apollodore, qui semble être le seul qui ait emprunté quelque chose de l'art de Ménandre.

PREMIÈRE PARTIE.

ON voit dans le prologue de l'Eunuque de Térence, que Plaute & Nævius avoient traité le sujet du Flatteur,

Colacem esse Nævi & Plauti veterem fabulam, & que, dans cette pièce, il y avoit un parasite & un soldat. On y voit encore que le *Flatteur* étoit de Ménandre, & que les principaux caractères de cette comédie étoient un flatteur parasite & un soldat fanfaron. Térence ne dissimule point qu'il a transporté ces deux caractères dans son *Eunuque;* & ces deux caractères ayant beaucoup de ressemblance avec ceux du *Miles gloriosus* de Plaute, il est démontré qu'ils ont une origine commune, & que la pièce de Plaute est une traduction ou une imitation de Ménandre.

Arrêtons-nous à présent sur les observations que cette démonstration amène, & qui peuvent servir à la confirmer.

Il faut observer d'abord que ce n'est guère que dans les comédies imitées ou traduites de Ménandre, que nous voyons un esclave conduire l'intrigue de la pièce, comme nous l'avons dit dans le précédent Mémoire.

Dans la comédie de Plaute qui a pour titre *Miles gloriosus*, Palæstrion est un esclave sur lequel roulent tous les principaux événemens de la pièce, mais il n'est pas, comme dans les autres comédies de Ménandre, le jouet de l'intrigue qu'il conduit; il ne se trouve dans aucun embarras dont il ait peine à se tirer, ce qui fournit tant de ressources pour les situations comiques, ainsi que nous l'avons observé dans les quatre premières comédies de Térence. Peut-être Plaute aura-t-il mieux aimé imiter que traduire, & sa copie aura laissé perdre quelques beautés de l'original. Nous verrons bientôt que cette conjecture n'est pas sans fondement: peut-être aussi ce que nous remarquons comme une beauté de moins dans l'intrigue de la pièce, est-il uniquement la faute de Ménandre.

Quoi qu'il en soit, c'est Palæstrion qui conduit tout, qui invente tout, qui remédie à tout; c'est lui qui a fait une ouverture dans la muraille pour communiquer de la maison du soldat, amant & possesseur de la jeune Philocomase, à celle d'un vieillard où se trouve un jeune homme rival du soldat, & rival préféré: *in eo conclavi ego perfodi*

parietem. C'eſt lui qui, lorſqu'un eſclave du ſoldat a vu du haut de ſa maiſon dans la maiſon voiſine, Philocomaſe dans les bras d'un jeune homme, trouve le moyen de tromper cet eſclave, en lui perſuadant que celle qu'il a vue eſt la ſœur de l'amante du ſoldat; ce qui donne lieu à des ſcènes vives & plaiſantes. Le vieillard Périplectomène, propriétaire de la maiſon qu'habite le jeune homme, favoriſe ſon intrigue, & c'eſt lui qui engage Palæſtrion à chercher quelque ruſe qui puiſſe les empêcher d'être découverts; car l'eſclave qui a vu les embraſſemens de la jeune fille & de ſon amant, ne manquera pas de tout raconter à ſon maître : & peut-être, à cette occaſion, me ſera-t-il permis de faire une obſervation ſur la pantomime des anciens. Lorſqu'il y avoit deux interlocuteurs dans une ſcène, & que l'un des deux étoit tourmenté de quelque peine, ou occupé de quelque méditation qui pouvoit donner lieu à une pantomime propre à exciter le rire des ſpectateurs, ſon geſte, ſon attitude, ſes mouvemens, ne manquoient pas d'être décrits par l'autre interlocuteur, mais de manière que la pantomime de l'un devoit s'accorder parfaitement avec la deſcription de l'autre, qu'un geſte devoit répondre au mot ou à la phraſe deſtinée à le peindre, & qu'elle ſembloit enfin devoir être écrite comme le langage de l'acteur qui la faiſoit obſerver aux ſpectateurs. La grandeur des théâtres anciens obligeoit ſans doute d'avoir recours à cet artifice, pour mieux faire apercevoir l'intention des attitudes pittoreſques & comiques de quelques acteurs dans certaines ſituations; & peut-être eſt-ce de cet art de régler ſes geſtes & ſes mouvemens ſur la dictée, pour ainſi dire, d'un autre acteur, qu'eſt venue dans la ſuite la ſéparation de la pantomime & de la déclamation.

L'endroit de la pièce de Plaute que nous allons citer, rendra notre obſervation plus ſenſible. Palæſtrion preſſé par le vieillard d'employer ſon induſtrie pour les intérêts de ſon maître, « Taiſez-vous, lui dit-il, laiſſez-moi rappeler mes eſprits, & conſulter ce que je dois faire, quelle fourberie « je dois oppoſer à ce fourbe qui a ſu apercevoir dans cette «

Acte I.er

» maison les caresses que notre jeune fille a reçues & données;
» & comment je puis lui persuader que ce qu'il a vu, il ne
» l'a pas vu. Cherche donc, répond le vieillard, je vais
» m'éloigner & te laisser rêver. Voyez, continue-t-il, en exa-
» minant Palæstrion, comme il a l'air soucieux & profondé-
» ment occupé! Il se frotte la poitrine avec sa main, de
» manière qu'on croiroit qu'il va s'arracher le cœur. Le
» voilà à présent la main gauche appuyée sur sa cuisse gauche;
» de la droite il calcule ses raisons, il a bien de la peine,
» il fait claquer ses doigts, il travaille, il se démène; il
» secoue la tête, il n'est pas content, la chose n'est pas encore
» bien digérée. Bon! le voilà qui bâtit! son bras sert de
» colonne à son menton.......Fort bien: le voilà posé à
» merveille, fort doucement & d'une manière comique....
» Ma foi, il le tient.........Allons, dépêche, ne dors
» point.....es-tu ivre? éveille-toi, te dis-je, Palæstrion, il
est jour. »

On trouveroit dans Térence & dans Plaute beaucoup d'autres exemples propres à confirmer l'observation que nous venons de faire; mais peut-être y faut-il ajouter celle-ci, que cette pantomime ne fut long-temps faite que pour les Grecs qui avoient des théâtres immenses, tandis que les Romains qui se servirent long-temps de tréteaux dans les places publiques, eurent les chef-d'œuvres de leur scène avant d'avoir eu un théâtre.

Enfin, c'est ce même Palæstrion si fécond en ressources, qui trouve le moyen d'enlever la jeune fille de la maison du soldat. Ainsi toute l'intrigue de la pièce est l'effet de son adresse; mais, comme nous l'avons dit, cette intrigue qui se passe sans alarmes, sans alternatives de joie & de peine, manque de ce comique qu'on trouve dans Térence lorsqu'il a imité Ménandre.

Il paroît vraisemblable que Plaute ne s'étoit pas attaché autant que Térence à se rapprocher de son original; la différence du style & de la manière des deux poëtes Latins, donne lieu de le supposer, & quoique nous n'ayons pas la pièce

pièce Grecque, nous pouvons, par induction, établir ſur cet objet une ſorte de certitude.

Le *Soldat fanfaron* de Plaute eſt infiniment plus outré & plus hors de vraiſemblance que celui de Térence. Comment Ménandre auroit-il mérité la louange que nous avons vu que Plutarque lui donne ſur la parfaite convenance des caractères, s'il avoit été auſſi exagéré que la copie de Plaute le feroit croire dans ſon caractère du *Fanfaron!* Ainſi, ne pouvant pas douter, d'après l'aveu même de Térence, qu'il n'ait dérobé à Ménandre les deux caractères du *Fanfaron* & du *Flatteur*, ne pourroit-on pas, en comparant les deux copies, juger celle qui devoit le mieux reſſembler à l'original, & apprécier ainſi en partie la différence qui régnoit entre les deux auteurs Latins? On verra que Térence, toujours renfermé dans les bornes de la vérité, peint avec des traits délicats tout ce qu'il met ſur la ſcène. L'autre atteint la vérité, mais il la paſſe; & comme tout ce qui eſt exagéré ne laiſſe pas que de frapper & de faire rire la multitude, il ſe livre au plaiſir de peindre de ces figures groteſques qui n'amuſent que par leur extravagante difformité.

Le *Fanfaron* de Térence reſſemble parfaitement à ces faux braves qui ſemblent vouloir éclipſer tous leurs rivaux en fait d'amour, d'eſprit & de courage; car il n'eſt pas rare que ces ſortes de prétentions ſe trouvent toutes réunies enſemble; & le *Flatteur*, qui connoît ſes foibleſſes, ne manque pas de le careſſer & d'y applaudir. Le *Fanfaron* de Plaute eſt ſtupide & groſſier, & ſon *Flatteur* a exactement l'eſprit qu'il faut pour ſe jouer d'un tel perſonnage. Il félicite ſon maître ſur ſes exploits, & lui dit : « Je me ſouviens de vous avoir vu tuer dans un jour cent Ciliciens, « cinquante Sycalatronides, trente Sardiens, ſoixante Macé- « doniens. Combien cela fait-il, demande le *Fanfaron!* — « Cela fait ſept mille hommes.—Oui, tu as raiſon, c'eſt-là « mon compte. » Le *Flatteur* de Térence fait ſon métier d'une manière plus habile & plus délicate. « Quoi! dit-il à ſon

» patron qui lui vantoit un prétendu bon mot qu'il avoit dit
» un jour à un Rhodien, quoi! ce mot eſt de vous; je l'a
» cru d'un ancien.---Eſt-ce que tu l'avois déjà entendu?—
Souvent, & on le cite avec éloge.--Il eſt de moi. »

Si Plaute, en imitant Ménandre, paroît avoir exagéré quelques-uns des caractères de ſon original, on en retrouve d'autres dans ſa copie qui ont l'air d'avoir été calqués plus fidellement ſur ceux du poëte Grec, & qui peuvent même n'appartenir qu'à lui. Je veux parler du caractère de ce vieillard officieux que nous avons déjà fait connoître, & qui ſert les amours du jeune homme qu'il a logé chez lui. Ce vieillard ſe nomme Périplectomène : c'eſt un de ces perſonnages dont on envie ſouvent le ſort, & qu'on aime toujours à rencontrer; gai, franc, officieux, indépendant, il ſe plaît à rendre des ſervices, & ne veut point s'aſſujettir à des devoirs; il ne craint rien tant que la dépendance, il veut être libre, & il l'eſt. On lui demande pourquoi il ne veut point ſe marier, ayant autant de bien qu'il en a; c'eſt une choſe ſi douce d'avoir des enfans. Il eſt encore plus doux, répond-il, d'avoir ſa liberté:

Acte III, ſcène I.re

> *Procreare liberos lepidum eſt onus;*
> *Liberum eſſe, id multò eſt lepidius.*

Il y a dans le latin un jeu de mots qu'on ne ſauroit faire paſſer dans notre langue, & c'eſt peut-être un de ceux qu'on eſt le plus tenté de pardonner, parce que la penſée ſubſiſte indépendamment de la plaiſanterie qui tombe ſur un mot pris dans deux ſens différens; & c'eſt peut-être là l'épreuve à laquelle il faudroit ſoumettre tant de puériles affectations dont on ſe laiſſe éblouir; ſi, en ſupprimant l'équivoque, on ne retrouve plus de penſée, on peut dire hardiment qu'on applaudit une ſottiſe. Périplectomène allègue toutes les raiſons qui l'engagent à ne point ſe marier. « Qu'ai-je beſoin d'enfans? n'ai-je point des parens,
» & en grand nombre? je ſuis heureux; je vis comme il me
» plaît. Si j'avois eu des enfans, de quels tourmens n'aurois-je

pas été accablé ? j'aurois craint continuellement ou leur « maladie ou leur mort ; que l'un d'eux ne fût tombé de « cheval, qu'un autre ne se fût cassé les jambes ou la tête ». Cette pensée, si commune aux pères qui ont quelque tendresse pour leurs enfans, étoit sans doute familière à Ménandre, car on la retrouve encore dans une autre copie de ce poëte, je veux dire dans les Adelphes de Térence. C'est le vieillard Micion qui dit dans la première scène :

Et quibu' nunc sollicitor rebus ! ne aut ille alserit,
Aut uspiam ceciderit, aut perfregerit
Aliquid.

Si cette conformité peut déjà disposer à croire que Plaute, en cet endroit, a fidellement imité Ménandre, il faut y joindre d'autres observations pour être plus particulièrement convaincu que dans le personnage de Périplectomène, le poëte Latin n'a été que le copiste de son original. Térence, comme quelques critiques l'ont remarqué, n'a jamais mêlé les mœurs Romaines aux mœurs Grecques ; mais Plaute n'a pas craint de hasarder cet alliage dans ses pièces : il est donc important de s'assurer que tous les traits qu'il met dans la bouche du vieillard, appartiennent essentiellement au poëte Grec.

Voyez [illegible]

Ménandre vivoit au temps d'Épicure, lorsque ce philosophe établissant une secte opposée à celle des Stoïciens, invitoit ses disciples à vivre éloignés des affaires, & leur conseilloit de ne point s'engager dans les liens du mariage. Ce poëte imbu des principes de la philosophie d'Épicure, est un des poëtes comiques qui a le plus lancé de traits contre le mariage. Les fragmens qui nous restent de lui, font assez connoître ses principes à cet égard, qui tenoient peut-être autant aux mœurs du siècle, qu'à son propre caractère. « Malheureux, disoit-il, celui qui s'engage dans les liens de l'hyménée. Qu'y trouve-t-il ? les tourmens de « toutes les passions, des amans qui conspirent contre le lit « conjugal, des poisons préparés avec art, & la jalousie « enfin la plus cruelle de toutes les maladies ».

[illegible] *ex* [illegible]

Plusieurs autres traits pareils échappés à Ménandre, en faisant connoître son système & sa façon de penser, montrent assez que l'indépendant & insoucieux vieillard de Plaute appartient à Ménandre, & ne pouvoit guère appartenir au poëte Latin qui vivoit dans un temps où les mœurs des Romains n'étoient pas assez dépravées, pour qu'un poëte osât de lui-même s'élever contre les nœuds du mariage.

Plaute, à la vérité, fleurit quinze ans après la première guerre Punique, l'an 527 de Rome; & Spurius Curvilius Ruga, quelques années auparavant, avoit, d'après le conseil de ses amis, demandé aux magistrats Romains la permission de se séparer de sa femme; mais comme le disent les historiens, c'étoit uniquement pour cause de stérilité. Romulus cependant avoit établi une loi qui permettoit le divorce en cas d'adultère; & comme Curvilius Ruga fut le premier qui donna l'exemple du divorce, il est plus que vraisemblable qu'il ne s'étoit point encore trouvé de Romaine qui eût mis son mari dans le cas de réclamer la loi de Romulus.

Voyez Aulu-Gel. liv. XVII, ch. XXI.

L'an 514 de Rome.

Voyez Plut.

Après avoir montré que Plaute a en partie imité & en partie copié Ménandre dans la comédie qui a pour titre le *Soldat fanfaron*, il sera peut-être assez curieux d'examiner si les autres poëtes comiques ont imité la manière de Ménandre.

Celui de tous qui me paroît s'en rapprocher davantage, est Apollodore, contemporain de Ménandre, dans la pièce qui avoit pour titre Ἐπιδικαζόμενος, & que Térence a intitulée *Phormion*, par la raison qu'il allègue lui-même dans son prologue; c'est que Phormion, dit-il, est un parasite qui joue le principal rôle, & que toute l'intrigue roule presque sur lui *(a)*: cependant il n'en est pas le seul agent, & Géta le seconde parfaitement. Il faut remarquer que ce parasite est un de ces personnages qui, suivant les principes que

(a) Quia primas partes qui agit, is erit Phormio,
Parasitus, per quem res agitur.

nous avons fait connoître dans le précédent Mémoire, pouvoit aussi-bien que l'esclave devenir le principal objet & le moteur du ridicule. Les parasites n'étoient point esclaves, mais les devoirs auxquels ils s'assujettissoient pour partager la table de celui qu'ils appeloient leur roi, les abaissoient presque au rang des esclaves *(b)*.

Quoi qu'il en soit, voyons comment les deux personnages que nous venons de citer sont les principaux agens de l'intrigue de la pièce; & cet examen, en nous faisant suivre de près les ressorts de cette intrigue, nous montrera mieux quel étoit l'art qui régnoit dans les compositions des poëtes comiques de ce temps, & que ce n'étoit point au hasard qu'ils cherchoient à plaire, & qu'ils plaisoient au peuple le plus ingénieux & le plus éclairé de la Grèce.

Deux vieillards, Démiphon & Chrémès, partent pour un voyage; ils ont chacun un fils qu'ils laissent entre les mains de Géta. Antiphon, l'un de ces deux jeunes gens, fils de Démiphon devient amoureux d'une jeune fille dont la mère vient de mourir, & qui ne semble avoir à Athènes ni parens ni amis : elle n'a plus avec elle qu'une vieille femme qui l'a élevée. L'état de cette jeune personne attendrit Antiphon; sa pitié devient amour, il ne peut la séduire, il se détermine à l'épouser. Le parasite Phormion lui en fournit les moyens, & le délivre de la crainte qu'il avoit d'irriter son père en épousant une fille inconnue & sans dot *(c)*. Il y avoit une loi à Athènes, qui ordonnoit aux proches parens d'une orpheline de l'épouser, lorsque sa jeunesse & son indigence pouvoient donner lieu de craindre que sa chasteté ne fût exposée à quelque danger *(d)*.

(b) *Imò enim nemo satis pro merito gratiam regi refert.*
Voyez le Phormion.

(c) *Indotatam virginem atque ignobilem.*

(d) *Ne quid turpe civis in se admitteret,*
Propter egestatem, proximo jussa est dari,
Ut cum uno ætatem degeret.
Acte II, scène II.

Phormion profite de cette loi, & d'accord avec ce jeune homme, il suppose de la parenté entre lui & la jeune Phanie, & le fait condamner en justice à l'épouser. Dans le même temps, Phædria, frère d'Antiphon devient amoureux d'une jeune chanteuse qui est au pouvoir d'un marchand d'esclaves, & il ne peut l'arracher des mains de ce marchand, s'il ne lui donne le prix convenu entr'eux. Phædria n'a rien, & il s'agit de lui procurer de l'argent pour obtenir celle qu'il aime.

Voilà l'objet de l'intrigue que conduisent ensemble Phormion & Géta. Ce Géta est un esclave que son maître Démiphon a chargé de veiller sur Antiphon & sur Phædria; n'ayant pu les empêcher d'aimer, il les aide dans leurs amours. Mais les deux pères, Chrémès & Démiphon, reviennent de leurs voyages, & il s'agit d'user d'adresse pour les tromper tous deux.

Démiphon arrive le premier, & Géta ne se sent pas assez fort pour soutenir seul toute sa colère. Démiphon lui reproche d'avoir laissé marier son fils. « Que vouliez-
» vous que je fisse, dit Géta, les esclaves n'ont pas droit de
» comparoître aux tribunaux :

Servum hominem causam orare leges non sinunt.

» Eh bien! dit Démiphon, il falloit lui donner une dot & la
» congédier. — Une dot! & où la prendre? — Il falloit
» emprunter. — Fort bien; mais où trouver des prêteurs,
vous vivant »? Phædria ne laisse pas aussi que d'appuyer Géta & de défendre Démiphon; mais cela ne suffit pas, & Phormion se joint bientôt à Géta pour mieux terrasser le vieillard. Ces deux adroits fripons, sans avoir besoin de se concerter, forment entr'eux un débat assez vif, dont Démiphon est le témoin & la dupe. « Laisse-moi faire, dit
» Phormion tout bas à Géta, je vais le secouer d'une bonne
» manière; puis élevant la voix : quoi donc! Démiphon nie
» que Phanie soit sa parente? Sans doute, il le nie, répond
Géta », Phormion paroît indigné & se répand en injures

contre Démiphon; Géta fait femblant de défendre fon maître & rend à Phormion injures pour injures. Démiphon qui les a écoutés paroît enfin : Phormion lui foutient hardiment que la jeune Phanie eft fa parente, & que fa pauvreté feule eft caufe qu'il ne la veut pas reconnoître. Démiphon veut le faire expliquer fur cette parenté; l'embarras de Phormion devient un incident vraiment comique; mais l'effronté fe remet bientôt, & Géta qui fe trouve entre lui & Démiphon, les encourage l'un & l'autre à foutenir leur opinion : *Heus! nofter rectè . . . Heus! tu cave.* Démiphon épouvanté de la hardieffe de Phormion, lui propofe un accommodement pour ce mariage, c'eft de donner une dot à cette fille, comme l'exige la loi, & de la renvoyer *(e).* Phormion n'eft pas la dupe de la propofition : « Quoi, dit-il, fera-t-il permis de traiter une citoyenne comme une courtifane, & de la renvoyer après « en avoir abufé? » Démiphon entre en colère & menace de mettre la jeune Phanie hors de chez lui, fi on ne vient pas la reprendre, & Phormion menace Démiphon de le pourfuivre en juftice, fi on ofe la violenter en aucune manière.

Tandis que de ce côté l'intrigue fe noue de cette façon, Phædria perfécuté par le marchand d'efclaves, fe voit au moment de perdre fa maîtreffe, s'il ne lui porte pas l'argent convenu entr'eux. Mais d'où tirer cet argent? Phædria recourt à fon frère Antiphon, & celui-ci à Géta, pour trouver quelque moyen d'accrocher cet argent à Démiphon. Géta fe charge de cette entreprife, pourvu qu'il foit aidé par Phormion. Il vient en effet dans cette efpérance trouver Démiphon : il eft d'abord embarraffé, parce qu'il le voit accompagné de Chrémès qui vient d'arriver, & qui témoigne

---

(e) Potiùs quàm lites fecter, aut quàm te audiam
Itidem, ut cognata fi fit, id quod lex jubet
Dotem dare, abduce hanc, minas quinque accipe.
Acte II, fcène II.

à Démiphon, combien il est affecté du mariage de son neveu; car il avoit eu le dessein de lui faire épouser une fille qu'il avoit eue à l'insçu de sa femme. Géta s'écrie en apercevant Chrémès: « O ciel! le père de Phædria! eh » bien! sot que je suis! qu'ai-je à craindre? j'en tromperai deux pour un: il est bon d'avoir deux cordes à son arc ». Dans le même temps, Antiphon vient sur la scène, sans être aperçu ni des uns ni des autres; & alors commence une scène fort vive & fort comique. Géta aborde les deux vieillards, & leur dit qu'il a trouvé du remède à ce mariage qui les tourmente tous deux; il a parlé à Phormion, & il lui a remontré qu'il valoit mieux accommoder cette affaire à l'amiable que de plaider: « Mon maître n'aime » point les procès, ai-je dit; tous ses amis lui avoient con- » seillé de chasser cette fille. Direz-vous qu'il en porteroit » la peine? oh! on ne vous craint point, & vous trouverez » à qui parler, si vous avez à faire à lui; c'est un démon » pour l'éloquence *(f)*..... Quand je vis mon homme un » peu ébranlé, nous sommes seuls, ai-je continué, combien » voulez-vous que mon maître vous donne pour accom- » moder cette affaire? mon maître est un homme d'honneur, & il n'aura pas trois paroles ». Démiphon mécontent demande à Géta qui est-ce qui l'a chargé de faire pour lui ces propositions; Chrémès au contraire les approuve fort, & Antiphon qui les a entendues est au désespoir.

Voilà, je crois, le vrai comique de situation qui résulte des diverses affections des personnages, produites par leurs divers intérêts; & on peut dire que cette scène peut servir de modèle en ce genre. « Eh bien! dit Chrémès, que » demande-t-il? — Beaucoup trop. — Mais enfin? — Six » cents écus, dit Géta....& de quoi payer ses dettes.... & un petit champ qu'il a engagé pour trente pistoles. » Démiphon, à chaque demande, se récrie avec indignation.

(f) *Sudabis satis*
Si cum illo inceptas homine; ea eloquentia est.

Chrémès

Chrémès accepte tout; Antiphon qui les écoute eſt furieux, Géta triomphe, & lorſqu'il reſte ſeul avec Antiphon, il trouve le moyen de l'appaiſer, en lui montrant de quelle manière il ſe tirera d'affaire.

Enfin, voilà un des deux amans ſatisfait; Phædria aura de quoi payer le marchand d'eſclaves: mais Antiphon n'eſt pas aſſez raſſuré par Géta pour demeurer ſans inquiétude; que deviendra-t-il ſi on l'oblige de renoncer à celle qu'il a épouſée?

Tandis que le nœud de l'intrigue paroît ſe ſerrer de plus en plus, la pièce marche cependant vers le dénouement. Chrémès a rencontré Sophrona, la nourrice de la jeune Phanie, & a découvert quelle eſt la naiſſance de cette fille qu'Antiphon a épouſée. « Grands Dieux, s'écrie-t-il, combien d'événemens nous arrivent que nous n'aurions jamais « oſé deſirer! Ma fille eſt mariée à celui que je voulois lui « donner pour époux ». Chrémès n'a plus qu'une crainte, c'eſt que ſa femme ne vienne à ſavoir que Phanie eſt ſa fille. Géta n'eſt pas moins inquiet du ſuccès de ſon intrigue; mais il parvient à découvrir le ſecret que Chrémès vouloit encore cacher. Le vieillard étoit entré chez Phanie: Géta vient à pas de loup écouter à la porte, il approche, il s'arrête, retient ſon haleine, il prête l'oreille & entend ce que diſoit Chrémès; il découvre enfin que Chrémès eſt le père de Phanie *(g)*. Il vient annoncer cette découverte à Antiphon que la joie met hors de lui: mais Phormion inſtruit de cette nouvelle, croit devoir en tirer parti; effronté, hardi, intrigant, fécond en expédiens, trouvant des reſſources où d'autres trouveroient leur perte, Phormion prévoyant ce qui va arriver, veut trouver le moyen de garder l'argent qu'il a tiré des mains de Chrémès, tandis qu'Antiphon & Chrémès veulent tâcher de retirer de ſes

(g) *Ad fores*
Suſpenſo gradu placidè ire perrexi, acceſſi, adſtiti,
Animum compreſſi, aurem admovi, ...

mains l'argent qu'ils ont donné. Il suffit d'exposer le sujet de cette scène pour faire sentir combien elle doit être vive & plaisante. Les deux vieillards s'unissent ensemble pour tromper Phormion qui les joue, comme on dit, sous jambe. Ils veulent user de violence contre lui ; mais il appelle à grands cris Nausistrate, femme de Chrémès. Celui-ci est confondu; Phormion jouit de sa peine, & pour l'augmenter encore, il révèle à Nausistrate que son mari a eu une secrète intrigue à Lemnos, dont il est né une fille qui est cette même Phanie mariée à Antiphon. Nausistrate jalouse & furieuse, s'emporte contre son mari ; mais ce qui me paroît être un coup de maître dans la conclusion de cette intrigue, c'est le moyen naturel que le poëte emploie pour engager Chrémès à pardonner à son fils, son intrigue avec la jeune esclave. Phormion avoue à Nausistrate qu'il a escroqué à Chrémès trois cents écus. « Je les ai remis, dit-il, à votre » fils qui les a donnés au marchand d'esclaves, pour une fille qu'il aime ». Chrémès veut s'emporter. « Quoi ! dit Nausis- » trate, vous oserez trouver à redire que mon fils aime au » printemps de son âge, ait une maîtresse, tandis que vous, » vieux barbon, vous avez deux femmes ! Et de quel front, » dites-moi, pourrez-vous lui faire quelque reproche ? *quo ore illum objurgabis* » ! Ce trait de caractère qui motive l'indulgence de Nausistrate, & qui peint si bien la foiblesse d'une mère, force Chrémès à pardonner à son fils, & la pièce finit.

Je crois qu'on me pardonnera de m'être arrêté à développer le plan de cette comédie, d'autant plus qu'il y en a peu dont l'intrigue soit aussi parfaitement conduite, où toutes les actions, tous les mouvemens des personnages soient aussi bien amenés, & enchaînés les uns aux autres. Elle n'est peut-être pas si parfaite pour les caractères & les mœurs, que les quatre comédies de Térence traduites de Ménandre ; mais elle a ce qui coûte le plus au génie, & ce qui distingue les poëtes nés avec un vrai talent pour l'art du théâtre, je veux dire cette faculté merveilleuse de nouer

& de dénouer une intrigue, en mettant les perſonnages dans des ſituations toujours plaiſantes, ſans que jamais aucune groſſièreté, aucune équivoque vienne y tenir lieu de ſel & de gaieté.

Si toutes les pièces d'Apollodore euſſent été faites ſur ce modèle, je ne doute point qu'il n'eût égalé Ménandre; mais on voit par la pièce de l'*Hécyre*, qu'il ne fut pas toujours auſſi heureux dans le choix de ſes ſujets ou dans la conduite de ſes pièces. Ce n'eſt pas que l'Hécyre n'annonce beaucoup de talens, & qu'elle ne fût loin de mériter le triſte ſort qu'elle éprouva aux deux premières repréſentations, ni qu'elle eût beſoin qu'un acteur vînt par d'humbles ſoumiſſions demander pour l'auteur quelqu'indulgence, comme le poëte s'y crut obligé, ainſi qu'on le voit dans le troiſième prologue. Cette pièce, à la vérité, eſt d'un genre tout-à-fait différent de celles que Térence a imitées des Grecs; on n'y trouve point ce même art du ridicule que nous avons obſervé dans Ménandre, mais on y découvre de l'intérêt, des mœurs, des caractères. Apollodore ſemble avoir cherché dans cette pièce à venger les belles-mères, trop généralement accuſées de vivre mal avec leurs belles-filles. Il y introduit une femme appelée *Soſtrate*, que ſon mari accuſe de l'éloignement que ſa belle-fille paroît avoir pour elle. La douceur avec laquelle elle ſoutient cette injuſte accuſation, la rend fort intéreſſante. Elle ne ſait point pourquoi Philumène ſa belle-fille, qu'elle aime comme ſa propre fille, l'a quittée, & pourquoi elle eſt allée s'établir chez ſa mère pendant l'abſence de Pamphile qu'elle a épouſé. Mais Pamphile revient, & à ſon retour il apprend par lui-même la cauſe de cet éloignement. Philumène étoit enceinte & vouloit cacher ſa groſſeſſe à ſa belle-mère; elle accouche au moment même que ſon mari revient, & ſon mari ſait qu'il ne peut être le père de l'enfant: il eſt au déſeſpoir de ce qu'il vient d'apprendre, & il ſe trouve contraint par honneur d'en garder le ſecret. Lachès ſon père cherchant à pénétrer pourquoi Philumène s'eſt retirée de

la maison de son mari, soupçonne enfin que celui-ci est retourné à ses anciennes inclinations. Bacchis qu'il avoit aimée autrefois, est mandée, on reconnoît l'anneau que Pamphile lui a donné & qui a jadis appartenu à Philumène. Bacchis raconte elle-même à quelle occasion cet anneau a passé entre ses mains. « Il y a dix mois à peu-près, dit-elle, » que Pamphile, à l'entrée de la nuit vint, chez moi avec cet » anneau, seul, sans suite, hors d'haleine, & pris de vin.... » Il m'avoua qu'il avoit, je ne sais où, abusé d'une jeune » personne qu'il ne connoissoit pas, & qu'il lui avoit enlevé cet anneau ». La jeune personne abusée se trouve être Philumène, & l'enfant qui vient de naître se trouve appartenir à Pamphile.

Voilà toute l'intrigue de la pièce, où il n'y a point d'esclave ni de personnage de cette classe qui contribue, soit au nœud, soit au dénouement : aussi y a-t-il plus d'intérêt que de plaisanterie, & plus de sérieux que de ridicule. C'est certainement la moins bonne de toutes celles de Térence. Ce n'est pas qu'on n'y trouve une grande quantité de traits de morale, une intrigue bien soutenue & artistement conduite, & des scènes charmantes, où la main du grand maître se fait sentir, telle que la troisième du quatrième acte, où Lachès félicite son fils de la nouvelle que Phidippe vient de lui apporter en lui apprenant que Philumène est accouchée d'un fils, & où les deux vieillards se réunissent contre lui, parce qu'il persiste à ne pas vouloir reprendre sa femme ; car c'est-là un excellent comique de situation qui résulte de quelque mal-entendu & de l'embarras du personnage principal. Ce n'est pas encore qu'on ne puisse trouver dans cette pièce beaucoup à étudier & à apprendre pour l'art du théâtre, mais le comique y est moins vif, l'action moins animée, & le dénouement moins naturel que dans les autres comédies que Térence a mises sur la scène Romaine.

Avant de finir la première partie de ce Mémoire, je ne puis m'empêcher de rapporter un morceau d'Apollodore

qu'on trouve dans Stobée, & qui en montrant que la philosophie de ce poëte se ressentoit des principes d'Épicure son contemporain, nous donnera peut-être encore plus de regrets de ce que l'antiquité nous en a conservé si peu.

Voyez les *Excerpta Grot.i.*

« O malheureux mortels! dit le poëte, par quelle fureur, abandonnant toutes les douceurs de la vie, ne vous occupez-vous que des horreurs de la guerre & des maux que vous cherchez à faire à vos semblables? Grands dieux! quel génie barbare, opposé à la philosophie & à l'humanité, préside à notre vie & semble nous pousser çà & là comme des aveugles, sans nous laisser voir de quel côté est le bien & le mal? Quel mortel, en effet, sans ce malheureux génie, auroit le courage de voir les hommes se tourmentant les uns les autres, tomber tous ensemble dans l'abîme du tombeau; tandis qu'ils auroient pu, se livrant à la joie, aux plaisirs de la table, aux douceurs de l'harmonie, couler des jours heureux? »

Chez les anciens Germains, chez les Scythes, chez les premiers Romains, dont la guerre faisoit l'unique occupation, un poëte ne se fût jamais avisé de tenir un pareil langage; mais chez un peuple guerrier, où l'amour ou plutôt la passion des arts avoit adoucit la férocité des hommes, où de grands revers avoient donné de grandes leçons de modération, cette sorte de philosophie n'avoit plus rien de choquant. Les Athéniens étoient guéris de la passion des combats par l'inutilité des combats mêmes. Il faut cependant observer qu'avant cette époque, lorsqu'aucun philosophe n'avoit encore réduit en principes l'amour des plaisirs & du repos, Sophocle avoit fait dire à un chœur de Salaminiens dans la tragédie d'Ajax: « Malheur à celui qui montra aux Grecs l'usage des armes, & qui nous ôta le loisir de nous couronner de fleurs, de goûter les plaisirs des festins, d'entendre les doux sons de la flûte, & de jouir des charmes de l'amour ». Sophocle cependant s'étoit distingué dans le métier des armes avec Thucydide & Périclès; mais sans doute il avoit été si frappé des maux

que la guerre du Péloponèse avoit faits à la Grèce, que tout guerrier qu'il étoit, il ne rougissoit point de déclamer contre ce fléau terrible; & peut-être, ainsi qu'Apollodore, ne croyoit-il pas au-dessous de la philosophie de combattre des passions violentes par des passions plus douces, d'opposer le goût des plaisirs à la fureur des armes, & de se servir contr'elles des mêmes moyens dont le philosophe Cynéas essaya, mais vainement, d'enchaîner l'ambition d'un jeune roi. « Que ferez-vous quand vous aurez tout » conquis? — Je me reposerai. — Eh! seigneur, qui vous empèche de vous reposer aujourd'hui »?



PREMIER MÉMOIRE SUR LA QUATRIÈME ISTHMIENNE DE PINDARE.

Par M. VAUVILLIERS.

Lû le 19 Mars 1782.

ENTRE les Odes qui nous restent de Pindare, celles qui, par l'importance de leur objet, la hardiesse de leur plan, la beauté soutenue de leurs détails, sont les plus propres à justifier les éloges du sage Horace, & l'enthousiasme de toute l'antiquité, ce sont, sans contredit, les Olympiques & les Pythiques. Mais j'ai fait imprimer dans mon essai sur Pindare, celles des Olympiques qui m'ont paru susceptibles du plus grand intérêt, ou des recherches les plus curieuses; & il m'a semblé qu'admis pour la première fois dans ce sanctuaire des lettres, je ne devois pas y paroître sans une offrande qui, par sa nouveauté, du moins, méritât les regards des savans à qui je la présenterois.

J'aurois pu choisir parmi les Pythiques, dont j'ai traduit aussi quelques-unes; & si je ne l'ai pas fait, ce n'est pas que je craignisse d'entrer, pour ainsi dire, corps-à-corps dans la lice avec l'illustre Académicien qui en a publié la traduction complette il y a quelques années. On ne redoute point la jalousie d'un rival à qui sa réputation suffit trop bien pour qu'il puisse lui-même appréhender celle d'un autre; & quand l'honnêteté de l'ame honore les talens de l'esprit, l'émulation ne sert qu'à rapprocher des cœurs que l'estime prépare à l'amitié.

Mais j'ai cru qu'il ne suffiroit pas de présenter à l'Académie la traduction d'un morceau qui n'eût à ses yeux que le mérite des beautés poëtiques. Accoutumée de tout temps

à respirer les parfums de la Grèce & de l'Italie, si elle ne dédaigna jamais d'en cueillir les fleurs, elle les cultive cependant bien moins pour elles-mêmes que pour les fruits solides qu'elle se promet de leur maturité parfaite.

Cependant la circonstance ne me permettoit pas de me livrer à des recherches dont le développement demandoit plus de temps, ou dont la sécheresse isolée paroissoit peu convenable pour une lecture publique : ainsi réduit à choisir parmi des morceaux qui n'étoient encore qu'à leur première esquisse, je me suis décidé pour cette ode, parce que d'un côté elle m'a paru réunir assez de beautés pour que sa traduction fût agréable au public ; & de l'autre, si le résultat qu'elle me fournit n'a pas besoin d'une longue discussion, il me semble néanmoins contenir tout ce qui importe à l'Académie, une question intéressante, une difficulté épineuse, une solution certaine.

Tout le monde sait avec quelle lenteur se sont traînés les progrès de la critique, tant que l'ignorance des loix de la versification enchaîna les mains de ceux qui osoient travailler à réparer les ruines des plus beaux monumens de l'antiquité. Ce n'est pas sans une sorte de chagrin qu'on voit cet homme fameux à qui les amateurs de la Grèce doivent d'ailleurs tant d'admiration & de reconnoissance, Henri Étienne, hésiter sur ses propres conjectures, embarrassé entre les diverses leçons des manuscrits, obligé de demander ce qu'exige, ce que refuse la mesure du vers. Depuis quelque temps sur-tout, M.rs Dawes, Valkenaer, King, Reisk, Markland, Toup, Musgrave, Heath, ont porté sur l'obscurité de ce chaos des regards éclairés par une lumière plus sûre, & leurs succès nous ont appris combien cette connoissance aride & stérile en apparence, & par cette raison peut-être trop négligée par nos littérateurs, pouvoit néanmoins avoir d'influence sur l'étude de la littérature, & même de l'antiquité. M. Heath sur-tout sembloit capable de porter ce travail à son plus haut degré de perfection, si à l'étude des loix de la versification qu'il a suivie

ſuivie avec une obſtination infatigable, & une exactitude généralement heureuſe, il avoit joint un goût plus épuré, un aperçu plus hardi, & une connoiſſance plus approfondie de la langue des écrivains qu'il entreprenoit de nous repréſenter dans leur première pureté.

Qui croiroit qu'après les tentatives & les ſuccès d'un ſi grand nombre d'hommes du premier mérite, il reſtât à réſoudre la première & la plus importante de toutes les queſtions de ce genre, puiſqu'elle embraſſe généralement toute ſorte de poëmes, & particulièrement tous ceux du genre lyrique? On aperçoit que je veux parler de l'iſochronie, c'eſt-à-dire de l'égalité parfaite ou du moins de l'équivalence des meſures qui caractériſent les vers de ces ſortes de poëmes.

Les poëmes lyriques des Grecs étoient diviſés en ſtrophes, antiſtrophes & épodes, ou au moins par ſtrophes & par antiſtrophes, car pour ceux qu'on appelle monoſtrophiques, je ne puis m'empêcher de croire que nous ne ſoyons redevables de leur confuſion actuelle à l'ignorance des premiers copiſtes qui n'ont pas ſu en reconnoître les diviſions & les repos. Le ſcholiaſte de Pindare le dit formellement ſur la ſixième Pythique. L'ode monoſtrophique eſt celle qui eſt diſtribuée par ſtrophes & antiſtrophes de meſure correſpondante; c'eſt pour cela qu'il appelle monoſtrophiques toutes les odes de Pindare, qui ſont diviſées conformément à cette idée, par ſtrophes & antiſtrophes, ſans épodes: & la ſagacité avec laquelle M.[rs] Reisk, Markland, Heath & Muſgrave ont déjà démêlé des ſtrophes & des antiſtrophes cachées dans pluſieurs des tragédies grecques, ſous ce nom de monoſtrophiques, ne permet pas de douter qu'un jour toutes les pièces de ce genre ne ſoient rappelées à des formes plus régulières & plus élégantes.

La ſtrophe & l'antiſtrophe comprenoient des vers compoſés de mètres ou meſures infiniment variées; mais chaque vers de la ſtrophe devoit trouver un vers correſpondant

dans l'antiſtrophe. Il n'eſt pas poſſible d'en douter, puiſqu'elles étoient chantées avec des accompagnemens de ſymphonie ; & l'exception dont parle Horace par rapport aux dithyrambes dans leſquels Pindare ſe livroit à des licences que leur perte ne nous permet pas d'apprécier,

Seu per audaces nova dithyrambos
Verba devolvit, numeriſque fertur
Lege ſolutis.

cette exception, dis-je, prouve que dans les odes d'un autre genre, il étoit, comme les autres poëtes, aſſujéti à la loi régulière de la ſtrophe & de l'antiſtrophe, ὥςε ἴσα εἶναι, dit le ſcholiaſte de Pindare.

Mais en quoi conſiſte cette iſochronie ou égalité de temps? faut-il que les mètres ou meſures qui entrent dans la formation des vers du même nom ſoient composés du même nombre de temps? & n'eſt-il pas arrivé chez les Grecs qu'en prolongeant la tenue d'une ſyllabe, on ait ſuppléé le temps qui auroit manqué à la meſure totale, à peu-près comme dans notre muſique on ſupprime, par exemple, une noire néceſſaire à la meſure, en pointant la blanche qui précède? Suffit-il que le nombre des temps ſoit exactement le même, ſans égard à l'ordre de la diſtribution des longues & des brèves, comme dans notre muſique, pour emprunter encore un exemple ſenſible, une meſure compoſée d'une blanche entre deux noires, eſt abſolument équivalente à celle dans laquelle la blanche précède ou ſuit les deux noires?

Les ſavans qui ont dirigé l'édition de Pindare, publiée à Oxford, & pluſieurs autres appuyés de l'autorité de quelques ſcholiaſtes, ont adopté cette dernière eſpèce d'iſochronie, au moyen de laquelle l'iambe & le trochée, le dactyle & l'anapeſte, l'antiſpaſte, le choriambe & les ioniques majeur & mineur peuvent ſe correſpondre & ſe remplacer mutuellement. Cette idée eſt formellement démentie par Térentianus-Maurus qui ne permet pas que l'iambe & le trochée prennent jamais la place l'un de l'autre,

quoiqu'ils ſoient parfaitement iſochrones. Je conviens que les raiſons qu'il en donne n'ont pas un grand poids, & qu'on eſt d'autant plus fondé à les regarder comme des ſubtilités de grammairien toujours prêt à tout expliquer, qu'elles ſont abſolument inappliquables au vers anapeſtique qui admet certainement le dactyle, quoique leurs longues & leurs brèves ſoient placées dans un ordre inverſe, comme celles de l'iambe & du trochée. Mais ſi ſes raiſons ſont foibles, ſon témoignage eſt authentique : & tout ce qu'on peut ſe permettre de concluſe contre lui, c'eſt qu'il n'a pas bien ſaiſi le motif d'une loi qu'il voyoit univerſellement obſervée; motif peut-être introuvable aujourd'hui, mais qu'il faut cependant ſuppoſer dans le principe conſtitutif du vers. Car enfin, ſi le vers anapeſtique, qui n'eſt qu'une décompoſition du vers ſpondaïque, admet le dactyle, qui n'eſt lui-même qu'une diſſolution du ſpondée, il n'en eſt pas moins vrai que le vers dactylique ou hexamètre n'admet jamais d'anapeſte : or, cette forme de vers eſt la plus ancienne qu'on connoiſſe en Grèce, puiſqu'elle eſt antérieure même à la proſe; ne ſeroit-il donc pas naturel de chercher dans ſon antiquité même & dans la ſimplicité de ſa forme primitive, la raiſon de ſon invariabilité, ſi cette recherche étoit d'ailleurs aſſez importante pour mériter quelque choſe de plus qu'une conjecture? Le ſeul point eſſentiel, c'eſt qu'excepté le vers anapeſtique, où ces inverſions ſont extrêmement communes, on n'en aperçoit dans aucune autre forme de vers, comme l'a très-bien obſervé M. Heath dans ſon Traité des mètres & dans pluſieurs endroits de ſes notes ſur les tragiques Grecs. Ainſi l'antiſpaſte, le choriambe & les ioniques majeur ou mineur, toutes meſures de ſix temps, ſont tellement diſtingués l'un de l'autre, que jamais les premiers n'entrent dans la compoſition des vers ioniques, comme les meſures de ce nom ne trouvent aucune place dans le vers antiſpaſtique ou choriambique. Et il eſt bien aiſé de ſentir en effet, que ſi ce mélange avoit eu lieu, le muſicien n'auroit jamais

pu ſavoir quelle meſure il devoit établir, ni l'auditeur deviner quelle eſpèce de vers il entendoit.

Le vers aſynartète a donné lieu à toutes les erreurs des anciens & des modernes ſur cet objet. Compoſé de meſures tantôt ſemblables, tantôt diſparates, formé par la réunion de parties inégales, terminé ſouvent dans ſa première & dans ſa ſeconde partie par une céſure ou ſyllabe hypercatalecte, il n'eſt pas étonnant qu'il ſoit devenu quelquefois très-difficile à reconnoître & à caractériſer, & qu'il ait donné lieu à ces ſyſtèmes bizarres de vers acéphaliques, qui retranchant la première ſyllabe d'un vers iambique, par exemple, le donnent toujours pour iambique, quoiqu'on n'y trouve plus d'iambes; ou celle d'un vers trochaïque, lui conſervent toujours ſa prétendue dénomination, quoique tous les trochées ſoient diſparus pour faire place à des iambes. On ſera ſans doute convaincu que ce vers, le plus communément de tous employé par les poëtes lyriques, eſt la ſource de toutes les fauſſes idées reçues ſur le mélange des meſures, lorſqu'on verra qu'en diſtinguant attentivement les différentes eſpèces de vers aſynartètes dont Pindare ſe ſert continuellement, j'aurai fait évanouir toutes ces dénominations imaginaires, & réduit toutes ſes odes à des meſures ſimples & ſans mélange; ouvrage dont j'ai déjà donné au Collége royal plus de la moitié pendant l'année dernière, & dont le reſte ſera vraiſemblablement achevé dans le cours de celle-ci.

Les Grecs ont effectivement porté cette exactitude ſi loin, qu'ils ne ſe ſont pas même permis de ſubſtituer l'une à l'autre des meſures de même nom & de même nombre de temps. Le pœon eſt un mètre de cinq temps, compoſé de trois brèves & d'une longue; il ſe combine donc de quatre manières différentes ſuivant la poſition de la longue. Ses équivalens ſont le bacque, le palimbacque & le crétique: or, non-ſeulement ceux-ci ne s'emploient pas tous à la place des pœons, indifféremment & ſans égard pour l'ordre reſpectif des longues & des brèves; mais

M. Heath a même obſervé qu'on ne voit jamais deux pœons d'un ordre différent, ni entrer dans la compoſition d'un même vers, ni tenir lieu l'un de l'autre dans la correſpondance de la ſtrophe & de l'antiſtrophe. Je n'en ai en effet trouvé qu'un ſeul exemple dans la ſixième Pythique de Pindare, mais ſi facile à corriger par le ſimple déplacement d'un article, comme il l'a été en effet par M.[rs] Schmid & Dawes, qu'il ne mérite pas même d'être cité. C'eſt donc avec raiſon que M. Dawes a rejeté ce ſyſtème d'iſochronie abſolument irrégulier; mais il s'eſt jeté, comme cela lui arrive ſouvent, dans un autre excès.

Non-ſeulement il exige une iſochronie rigoureuſe, & pour le nombre des temps, & pour la diſtribution des longues & des brèves, mais il interdit toute liberté ſur la dernière ſyllabe du vers & même de la ſtrophe; c'eſt cette dernière queſtion qui me reſte à diſcuter, & qui le ſera en peu de mots.

Premièrement, ſur la quantité de cette dernière ſyllabe, Héphæſtion & Térentianus-Maurus ſont abſolument d'une opinion contraire à celle de M. Dawes. Je rapporterai les termes de Térentianus-Maurus, parce qu'ils ſont d'une préciſion qui ne laiſſe point de réponſe. Il donne pour exemple ce vers:

Hoſtem tegere eſt paratus, & ſtat ipſe nudus.

Après quoi il ajoute, il y a ici un ionique & cinq trochées, ou quatre; car la dernière ſyllabe eſt tellement à volonté, qu'on peut toujours remplacer la longue par la brève, ou la brève par la longue:

Quoniam ſuprema ſemper
Et longa brevi ſufficitur, breviſque longâ.

Ce dont il donne l'exemple en même temps; car ce dernier vers eſt aſynartète, compoſé d'une partie de vers anapeſtique & d'un ithyphallique, eſpèce de vers trochaïque, dont la loi invariable eſt d'avoir à tous les pieds impairs

un trochée, qui est par conséquent représenté ici par le mot *longâ*, quoique ce soit un spondée.

Examinons en effet les systèmes de vers anapestiques, où l'on aperçoit que la dernière syllabe du vers a toujours une mesure obligée; c'est-là, sans doute, ce qu'on peut trouver de plus favorable au système de M. Dawes. Eh bien, dans ces systèmes même, on remarque aussi par-tout que la dernière syllabe du dernier vers est longue ou brève, à la volonté du poëte; & dans le corps même de la pièce systématique, toutes les fois que la phrase est terminée par un vers parœmiaque, c'est-à-dire par une hephthemimère anapestique, la syllabe rédondante ou hypercatalecte reprend ses droits, & est regardée comme longue, encore qu'elle soit brève par sa nature; & M. Dawes l'a reconnu lui-même d'après Héphæstion, en l'assujettissant, à la vérité, à la loi de ne pouvoir être placée qu'après un anapeste : mais c'est un autre point indifférent à la question actuelle, & dont j'ai déjà observé la fausseté dans mes notes sur Sophocle, après M. Heath,

Il en est de même dans les systèmes de vers ioniques qu'Eschyle seul a employés, & qui avant M. Heath n'avoient été remarqués par personne à cause de leur prodigieuse ressemblance avec les vers anapestiques, ressemblance dont on peut trouver la preuve dans la douzième ode du troisième livre d'Horace,

Miserarum est neque amori dare ludum, neque dulci,

que Térentianus-Maurus regarde comme composée de vers ioniques mineurs, & qu'on pourroit prendre aussi aisément pour un système de vers anapestes. M. Dawes nous a donné pour exemple de cette isochronie obligée, la XIV.e ou dernière des Olympiques, qui a toujours été imprimée jusqu'ici divisée en deux strophes qui ne se ressemblent, ni pour la mesure, ni même pour le nombre des vers : mais ce chef-d'œuvre suffira seul pour faire abandonner son système à quiconque verra combien il a été obligé d'ajouter, de

retrancher, de changer, de déplacer, pour établir ses mesures rigides, tandis qu'en suivant les principes que j'établis ici, l'addition de trois syllabes m'a suffi pour rétablir l'égalité dans le nombre & dans la mesure des vers.

Passons donc à l'autre partie de la question. Faut-il pour établir l'isochronie, que les mesures soient exactement composées du même nombre de temps? Héphæstion assure que non; mais Héphæstion est souvent contredit par M. Paw. Héphæstion se trompe quelquefois, ou du moins les copistes qui nous ont transmis son ouvrage, y ont glissé leurs erreurs.

L'analogie semble le prouver. L'épitrite entre par-tout dans la composition du vers antispastique, il ne peut y trouver place que comme un équivalent de l'antispaste; & cependant c'est une mesure de sept temps, quoique l'antispaste n'en ait que six. Il peut donc, à bien plus forte raison, en tenir lieu dans un vers correspondant: &, en effet, M. Heath l'a trouvé souvent en opposition avec un antispaste, un diiambe, un ditrochée; & j'en ai remarqué aussi quelques exemples dans mes notes sur Sophocle. Mais l'analogie n'est pas toujours une règle infaillible. & d'ailleurs elle peut être restreinte dans de certaines bornes.

L'anapeste, par exemple, qui n'est pas un équivalent de l'iambe, entre néanmoins dans la mesure du vers iambique, mais à condition de ne se placer jamais au second, au quatrième, au sixième pied, comme le dit Horace,

Non ut de sede secundâ
Cederet, aut quartâ socialiter,

& comme Térentianus-Maurus l'établit encore plus positivement en ces termes:

Dùm pes secundus, quartus & novissimus
Semper dicatus uni iambo serviat;
Nam nullus alius ponitur.

Décisions après lesquelles il est peut-être étonnant, pour le dire en passant, qu'on ait entrepris d'établir que cette idée

avoit été inconnue à tous les anciens, & ne méritoit que d'être sifflée. L'analogie n'est donc pas une preuve suffisante. Quelques exemples isolés, pris dans des chœurs qui ne sont pas toujours à l'abri du reproche, ou du moins du soupçon d'altération, arrêteront-ils un critique qui se croit tout permis en faveur de son système? non, sans doute. L'ode de Pindare dont je donne la traduction, répond à tout par un double exemple qui se répète d'un bout à l'autre; elle est composée de quatre strophes, de quatre antistrophes, & de quatre épodes: or, le quatrième vers des strophes & des antistrophes a pour premier mètre, tantôt un ionique mineur, mesure de six temps, tantôt un pœon du troisième genre, mesure de cinq, ce qui forme, selon Héphæstion, le vers appelé *ionique brisé,* & cela sans qu'on puisse même soupçonner de faute dans le texte, excepté au quatrième vers de la première strophe, où au lieu d'ἔφανες, je lis ἔφηνας avec M. Paw.

Une semblable variété se retrouve encore au neuvième vers, dont le premier mètre est tantôt un épitrite de la seconde classe, & tantôt un double trochée; d'où résulte, selon Héphæstion, un vers antipastique appelé *glyconien:* or, la continuité de cette double variation toujours répétée dans la même place, prouve, ce me semble, invinciblement, que Pindare l'a fait par choix, & par conséquent qu'il a jugé cette mesure régulière.

Je passe à l'ode même: il y en a deux adressées au même Mélisse. Dans l'édition d'Alde, elles ne forment qu'un poëme; mais la plus rapide lecture suffit pour prouver que ce sont deux odes très-différentes l'une de l'autre par leur objet, quoique la mesure des vers soit la même: c'est la seconde dont je m'occupe, & dont je vais d'abord présenter l'idée la plus sommaire.

Analyse de l'Ode.

Mélisse Thébain remontoit par les femmes jusqu'à Labdacus. Pindare le dit expressément dans l'ode précédente, & le

& le scholiaste nous apprend que, du côté paternel, il comptoit des rois dans sa famille; mais divers accidens les avoient fait descendre du trône, & plongés dans une obscurité qui les avoit presqu'entièrement fait oublier. Mélisse, ou plutôt quelque personnage distingué de sa famille, avoit été vraisemblablement vaincu dans quelqu'un des jeux de la Grèce par un rival plus foible, mais plus adroit. C'est ce que je conclus de l'histoire d'Ajax vaincu par Ulysse dans la dispute pour les armes d'Achille. Mélisse lui-même avoit apparemment obtenu une victoire par quelqu'artifice un peu irrégulier; & c'est pour cela qu'après l'avoir présenté comme un lion dans le combat, le poëte le compare au renard qui se renverse sur le dos pour engager l'aigle à l'attaquer sans précaution, & l'étrangler plus sûrement. Il l'excuse ensuite sur la petitesse de sa taille, & la relève aussitôt par la comparaison d'Hercule, qui beaucoup plus petit qu'Antée, ne laissa pas de le vaincre à la lutte. Cet épisode amène naturellement l'apothéose d'Hercule, les sacrifices qu'on lui offroit à Thèbes, les jeux qu'on y célébroit en son honneur, & par conséquent les victoires que Mélisse y avoit remportées, & qui terminent rapidement ce poëme enrichi de pensées & d'images fortement prononcées & brillamment coloriées.

ODE.

Quel vaste champ la faveur du ciel a découvert à mes regards ! J'entends la voix de Mélisse : du milieu de la carrière Isthmienne, il m'appelle pour célébrer sa gloire & celle de ses ancêtres. Muse ! répondons à ses vœux ; parcourons ensemble les routes sans nombre que son triomphe vient d'aplanir à nos hymnes : tu les trouveras souvent embellies par les succès, toujours consacrées par les vertus des enfans de Cléonyme. L'inconstante Fortune pousse, écarte les humains, comme la poussière dont l'Aquilon se joue.

Ainsi, jadis honorés dans Thèbes, les héros que je

chante enchaînèrent leurs voisins par les liens d'une hospitalité bienfaisante ; leur cœur ne s'ouvrit point à la voix de la bruyante insolence ; mais les cent bouches de la déesse qui plane sur la terre, entretenant sans cesse les mortels du présent & du passé, s'ouvrirent pour célébrer leurs hauts faits : leur cœur insatiable de gloire en fut comblé, & du sein de leurs dieux domestiques, ils atteignirent les colonnes d'Hercule, ce terme au de-là duquel nul sentier n'est pratiquable à la vertu des mortels. Ils surent dompter des coursiers, & le cruel Mars n'eut point d'amis plus chers à son cœur.

Quel changement un jour seul a produit ! L'orage de la guerre gronde sur leur demeure fortunée, quatre de ses colonnes sont renversées ; mais la faveur du ciel dissipe le nuage qui couvroit leur gloire ; telle, après les longs mois d'un hiver nébuleux, la rose étale sa pourpre printannière.

O toi, dont le trident ébranle la terre ! toi, qui habites Oncheste, & ce pont jeté par la nature au-devant des murs de Corinthe ! Dieu protecteur de leur race, par toi cet hymne pompeux va réveiller avec éclat l'antique renommée de leurs fameux exploits. Telle s'éveille une nymphe rayonnante de beauté comme l'étoile de Vénus avant l'aube du matin.

Tu fais renaître pour eux ces beaux jours, où, dans l'enceinte des murs de Minerve, les acclamations de la victoire suivoient leur char rapide, où Sicyone entendoit proclamer leur nom dans les combats institués par Adraste, où les enfans du Dieu de la poësie, ceignoient leur front vainqueur de feuilles triomphales. Dans ces cirques brillans où la Grèce déploie sa pompe la plus imposante, on les vit, prodiguant leurs trésors, venir disputer à ses enfans les prix du courage, de la vîtesse & de la force : heureux d'avoir compris que le néant du silence ensevelit à jamais les noms que l'épreuve des dangers n'a point inscrits aux fastes de la gloire.

Cependant la Fortune tient les couronnes qu'elle destine aux vainqueurs, cachées dans un nuage dont l'obscurité n'est éclairée que par le succès du dernier moment, & souvent l'adresse d'une main plus foible a su les dérober au bras vigoureux d'un rival plus robuste. Vous avez entendu répéter le nom du terrible Ajax; vous savez comment au déclin d'une nuit fatale, percé de son propre glaive, il laissa dans les champs Troyens, & sa vie & le monument d'un éternel reproche contre les enfans des Grecs: mais Homère a pris soin de sa gloire, & ses vers divins chantés par toutes les bouches & dans tous les âges, feront passer à nos derniers neveux l'histoire de ses vertus. Les accens du génie retentissent dans l'éternité; leur son se prolonge sur le sein fécond de la terre; il se soutient sur la surface des mers; c'est un rayon du feu céleste qui répand sur nos vertus l'éclat de sa lumière inextinguible. Muses, soyez-moi propices; allumez-en le flambeau dans mes mains; que sa chaleur échauffe mes chants; que son éclat couronne la tête du fils de Télésias. Avez-vous vu Mélisse dans l'ardeur des combats? c'est un lion dont les rugissemens font trembler les forêts; & son adresse est pareille à celle du renard que l'oiseau de Jupiter menace; il se renverse, il se livre à son choc, maïs c'est pour l'étouffer: ainsi l'artifice vient seconder la force pour triompher de notre ennemi. La nature ne fit point présent à Mélisse de la taille d'Orion, & son aspect n'est point fait pour imposer aux regards; mais malheur à l'imprudent qui le provoque au combat; il est mal-aisé de soutenir la pesanteur de ses coups.

Tel se montra le fils d'Alcmène, lorsque, loin des murs bâtis par Cadmus, il chercha dans les plaines de la fertile Afrique, il osa défier à la lutte ce géant dont la hauteur sembloit assurer la défaite de son trop inégal adversaire; mais l'ame d'Hercule ne sut jamais plier sous le poids des travaux ou des dangers, & sa victoire vengea bientôt Neptune du projet de ce temple barbare qu'Antée s'étoit promis de lui bâtir des crânes de ses hôtes massacrés. C'est

ainſi que par ſes travaux il forçoit l'Olympe de s'ouvrir à ſes vœux, la terre de lui montrer ſes bornes, la mer de lui laiſſer meſurer ſon immenſité, & de prêter déſormais aux navigateurs des routes plus paiſibles ; & maintenant admis dans le palais de Jupiter, il jouit en paix d'une gloire & d'un bonheur ſuprême, cher aux immortels qui l'honorent, époux d'Hébé, gendre de la reine des Dieux : c'eſt-là qu'aſſis ſur un trône d'or, il reçoit l'encens & les ſacrifices que Thèbes offre ſur ſes autels, lorſqu'à la chute du jour nous célébrons les jeux funèbres des malheureux fruits de ſon hymen avec Mégare. La flamme s'élève, & triomphant de la nuit qu'elle éclaire, au milieu des tourbillons ondoyans de fumée elle pouſſe juſqu'au ciel l'odeur & la graiſſe des victimes.

Bientôt le ſoleil du lendemain vient éclairer les efforts des combattans. Jour de gloire, où deux fois couronné parmi les hommes, Méliſſe ombragea ſon front des rameaux du myrthe pâliſſant, double & triple palme ajoutée aux prémices qu'il cueillit dans la lice des enfans, lorſque, ſemblable à l'habile pilote, Orſée dirigeoit les dociles mouvemens de ſon inexpérience. O Méliſſe ! qu'il en partage aujourd'hui le prix avec toi. Les Muſes verſent à la fois ſur vous deux leurs parfums les plus doux.



SECOND MÉMOIRE
SUR
LA HUITIÈME NÉMÉENNE DE PINDARE.

Par M. VAUVILLIERS.

ON peut citer cette Ode pour établir le peu de confiance que nous devons avoir dans cette classe de grammairiens qui ont prétendu nous rendre compte de la mesure des vers de quelques anciens poëtes. Il faut d'abord convenir qu'en général les scholies que nous avons aujourd'hui sur Pindare, sont évidemment de mains différentes, & de grammairiens bien inégaux en érudition. Mais pour le scholiaste métrique, je ne doute point qu'il ne soit extrêmement moderne, & je fonde cette opinion, non pas sur ce que les mesures de vers qu'il nous présente, semblent annoncer une ignorance absolue des loix de la versification, mais sur ce que ce sont des formes totalement inconnues à Héphæstion & à Térentianus-Maurus; & que par conséquent le système qui les admet, ne peut avoir été enfanté que dans des temps où ces excellens ouvrages étoient oubliés.

Lû en 1782.

C'est ici qu'on trouve des vers encomiologiques, & iambélèges sans iambes, quoique cette mesure se forme par la réunion d'iambes & de dactyles, comme l'annonce le nom même d'iambélège; & des vers logædiques sans trochées, quoique, suivant tous les grammairiens, cette espèce de vers soit composée d'une partie de vers dactylique, & d'une partie de vers trochaïque, à peu-près comme ce vers d'Horace:

Solvitur acris hyems gratâ vice veris & Favoni.

Ailleurs c'eſt un vers ſans nom, mêlé de trochées, d'iambes, de ſpondées & d'anapeſtes.

Il eſt vrai qu'au moyen des reſſources dont j'ai parlé dans mon Mémoire ſur la quatrième Iſthmienne, il ſe ſauve aiſément de toutes les difficultés; car s'il trouve un ſpondée dans le milieu d'un vers qui n'en peut admettre, la meſure du vers eſt rompue, dit-il, par un ſpondée; ſi nous n'apercevons que des trochées dans un vers qu'il appelle iambique, c'eſt qu'il manque une ſyllabe au commencement du vers. Si nous comptons une meſure complète, où il n'en a vu qu'une incomplète ou catalecte, c'eſt qu'il y a une ſyllabe de trop au commencement de la penthemimère; mais le vers ne change pour cela ni de forme, ni de nom.

Il n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter à prouver l'illuſion d'un pareil ſyſtème, qui n'offrant que des idées vagues, n'eſt propre qu'à répandre de l'incertitude ſur une matière déjà trop difficile.

Mais s'il eſt aiſé de rejeter des dénominations ſi contradictoires, & de retrouver des formes régulières, en ſuivant les meſures établies par les anciens, & dont Horace nous a laiſſé des modèles ſi accomplis, il n'eſt pas, à beaucoup près, auſſi facile de reconnoître ou de rétablir cette exacte régularité dans les éditions anciennes ou modernes que nous avons de Pindare.

Il ne faut eſpérer preſque aucun ſecours des manuſcrits: ceux qu'ont cité les divers éditeurs, ſont preſque tous du XV.e ou du XVI.e ſiècle; on n'en connoît point qui remonte au de-là du XIV.e Ce que je viens de dire du ſcholiaſte métrique, ſuffit pour faire concevoir qu'il eſt plus propre à nous égarer qu'à nous conduire; c'eſt donc à des conjectures qu'il faut avoir recours; mais s'il eſt vrai qu'en poëſie, la connoiſſance approfondie de la meſure des vers, & des loix de la quantité ſouvent diverſe dans les différens dialectes, donne à la conjecture un degré de probabilité qu'elle ne ſauroit acquérir lorſqu'il s'agit de rétablir un paſſage de

prose, où la même idée peut souvent être exprimée d'un grand nombre de manières très-différentes, il faut convenir aussi que les éditions anciennes ou modernes de Pindare nous représentent les parties correspondantes de ses odes avec des mesures si disparates, qu'on ne sait le plus souvent où on doit chercher les fautes, ni sur quels principes il faut les corriger.

Donnons pour exemple la seconde strophe de cette ode, dont le troisième, le quatrième, le cinquième, le sixième & le septième vers, ne ressemblent ni à la mesure des strophes & des antistrophes correspondantes, ni même à aucune des mesures que les anciens grammairiens ont désignées.

Pour rétablir l'ordre de ces vers qu'on lisoit ainsi dans les anciennes éditions,

Ἵσταμαι δὴ ποσὶ κούφοις ἀμπνέων
τε πρίν τι φάμεν. Πολλὰ γὰρ πολλὰ λέλεκ-
ται· νεαρὰ δ' ἐξευρόντα δόμεν
βασάνῳ ἐς ἔλεγχον ἅπας κίνδυ-
νος, ὄψον ὃ λόγοι φθονεροῖσιν

Schmide, & après lui Benoît de Saumur, ont écrit :

Ἵσταμαι δὴ ποσὶ κούφοις, ἀμπνέων γε
πρίν τι φάμεν. Πολλὰ γὰρ πολλοῖς λέλεκται.
Νεαρὰ δ' ἐξευρόντα σαφῆ δόμεναι
βασάνῳ ἐς ἔλεγχον πᾶσγε κίνδυ-
νος, ὄψον φθονεροῖσιν.

Benoît s'est seulement écarté de son modèle par rapport au dernier vers : comme il n'a pas cru que la première syllabe pût demeurer brève dans le mot ὄψον, ce qu'exige néanmoins, selon lui, la mesure du vers qu'il croyoit apparemment anapestique, il y a substitué ὅπλον.

Mais sans parler de cette dernière innovation, je demande d'abord sur quelle autorité on introduit ici le mot σαφῆ,

& qu'eſt-ce qu'il y ſignifie? pourquoi on change *ἄπας κίνδυνος* en *πᾶς γε κίνδυνος*? enfin pourquoi on retranche les mots *λόγοι ὅ*, qui non-ſeulement ſont très-utiles au ſens de la phraſe, mais ſont reconnus & par le ſcholiaſte de Pindare, & par celui de Sophocle, ſur le vers 154 d'Ajax? Quant à cette portion de vers, *πολλὰ γὰρ πολλὰ λέλεκται*, qui manque évidemment d'une ſyllabe, j'ai été d'abord tenté d'y ſuppléer en reprenant dans le vers ſuivant la première ſyllabe du vers *νεαρὰ* pour l'ajouter à la fin de celui-ci : alors la pénultième de *νεαρὰ* ſe ſeroit trouvée longue, parce que ce vers ſuivant doit commencer par un trochée. M. Markland & M. Brunk penſent qu'elle l'eſt en effet; & quoique j'euſſe dit dans mes notes ſur Sophocle, que je doutois fort de cette quantité dont on ne citoit point d'exemple, cependant l'autorité de deux hommes d'un ſi grand mérite ne laiſſoit pas de me cauſer quelqu'inquiétude, & de faire contre-poids à l'opinion de M.rs Valkenaer, Heath & Heyne, qui l'ont tous trois jugé brève. Le ſort de ce mot a véritablement quelque choſe de bizarre : on le trouve dans Homère, dans Pindare, dans Sophocle, dans Euripide & ailleurs, mais toujours placé de manière que ſi les deux premières ſyllabes étant ſuppoſées brèves, il peut concourir à former un dactyle ou un anapeſte; il peut auſſi, en ſuppoſant la pénultième longue, achever un ſpondée par la réunion des deux voyelles, craſe très-commune dans tous les poëtes, & je n'ai rencontré juſqu'ici aucun paſſage où la quantité fût déterminée d'une manière certaine. Mais ſi nous n'avons rien de poſitif ſur ce mot en particulier, ne peut-on pas dire que nous avons une règle certaine dans l'analogie conſtante de tous les mots formés de la même manière? *καθαρὸς, ἔταρος, λιπαρὸς, μιαρὸς, μυσαρὸς, λιαρὸς, χλιαρὸς, σκιαρὸς, σκιδαρὸς, φλυαρὸς, φλυδαρὸς, στιβαρὸς, σοβαρὸς, ἱλαρὸς, γεραρὸς, θεναρὸς, χιμαρὸς.* Pluſieurs de ces mots ſe liſent dans Homère avec la pénultième brève, les autres dans d'autres poëtes, & on ne citera point d'exemple où aucun d'eux, ou de ceux qui leur reſſemblent aient la pénultième longue

longue, ſi ce n'eſt le mot ἀνιαρὸς que les Ioniens prononcent ἀνιηρὸς, & qui par cela ſeul doit être excepté de la claſſe, & confirme plutôt mon opinion, qu'il ne la combat, puiſque c'eſt auſſi le ſeul que les Ioniens écrivent avec un η. Ajoutons que, comme on trouve καθαρὸς & καθηρὸν, γεραρὸς & γεραίρον, ἔναρα & ἐναίρον, μεγαρὸν & μεγαίρον, d'où ſe forme enſuite μέγαιρα, ἔπαρος & ἔπαιρος, χιμαρὸς & χίμαιρα, on trouve auſſi νεαρὸς & νέαιρα : ſeconde analogie qui ſeule ſuffiroit pour faire préſumer la même loi de quantité dans tous ces mots, quand la première ne ſeroit pas une démonſtration complète.

Νεαρὰ reſtant donc tout entier dans l'autre vers pour y former un tribraque équivalent exact du trochée, il nous reſteroit pour compléter la meſure imparſaite de celui que nous examinons, à choiſir entre ces trois formes :

> Πολλὰ γὰρ πολλάκι λέλεκται,
>
> ou celle-ci,
>
> Πολλὰ γὰρ πολλοῖς λέλεκται,
>
> ou enfin,
>
> Πολλὰ γὰρ πολλᾷ λέλεκται.

La première peut s'appuyer par un exemple tiré de Pindare dans la ſeconde Pythique :

> Κελαδέοντι μὲν ἀμφὶ Κινύ-
> ραν πολλάκις φᾶμαι Κυπρίων.

La ſeconde eſt une conjecture de Schmide; on trouve dans cette même Néméenne πολλά νιν πολλοὶ λιτάνευον ἰδεῖν, & c'eſt peut-être pour cela qu'il ne faut pas l'adopter : d'ailleurs ces deux corrections s'éloignent trop du texte. La troiſième eſt de Paw; c'eſt inconteſtablement celle qui ſe rapproche le plus du texte, & qu'on ne pourroit balancer à préférer, s'il y avoit dans Pindare l'exemple d'une forme pareille; mais dans l'édition d'Oxford, au lieu de νεαρὰ δ' ἐξευρόντα, on lit νεαρὰ γ' ἐξευρόντα, ce que le ſavant éditeur

de Gottingue n'approuve pas : *Oxonienſes*, dit-il, *nullo cum fructu dederunt* &c. Je penſe au contraire que cette correction, ſans contredit, la plus légère de toutes, ſatisferoit cependant à tout.

Πολλὰ γὰρ πολλὰ λέλεκται, νε-

redeviendroit un dimètre trochaïque plein ou acatalecte, les trois ſyllabes λὰ λέλεκ formant un tribraque, parce que la pénultième de λέλεκται, peut auſſi-bien demeurer brève malgré les deux conſonnes, que la ſeconde ſyllabe de πολυφθόροισιν, au ſixième vers de la ſeconde épode. Δάφνις a de même ſa première ſyllabe brève dans la première idylle de Théocrite ; & la multitude d'exemples que j'ai cités dans mes notes ſur le commencement de l'Électre de Sophocle, ne permet pas de douter de cette loi de proſodie.

Alors le vers ſuivant recommenceroit par un tribraque αρὰ δ', & tout rentreroit dans l'ordre en liſant δόμεν, au lieu de δόμεναι, changement ſi léger qu'on ne peut pas même le regarder comme une correction. Je rétablis auſſi φθονεροῖσιν, au lieu de φθονεροῖς, mais cette leçon eſt celle des anciennes éditions, & des ſcholiaſtes de Pindare & de Sophocle. Je lis donc ces cinq vers de cette manière :

Ἵσταμαι δὴ ποσὶ κούφοις, ἀμπνέων τε,
πρίν τι φάμεν· πολλὰ γὰρ πολλὰ λέλεκται· νε-
αρὰ δ' ἐξευρόντα δόμεν βασάνῳ
ἐς ἔλεγχον ἅπας κίνδυνος· ὄψον
δὲ λόγοι φθονεροῖσιν.

Le premier eſt un trimètre trochaïque ; le ſecond aſynartète, compoſé d'un choriambe & d'un dimètre trochaïque ; le troiſième aſynartète formé d'une penthemimère trochaïque & d'un monomètre anapeſtique ; le quatrième aſynartète, compoſé d'un monomètre anapeſtique, & d'une penthemimère ïambique ; & tous ſe retrouvent parfaite-

ment conformes aux vers correſpondans des ſtrophes & des antiſtrophes.

Juſqu'ici il ſemble qu'il n'y a rien à deſirer ſur la reſtitution de ces vers. J'ai conſervé l'ancienne leçon ἀμπνέων τε, au lieu d'ἀμπνέων γε donné par Schmide & adopté par Benoît, mais qui me paroît n'avoir pas de ſens, parce que ποσὶ κούφοις n'eſt pas *pedibus celeribus*, c'eſt-à-dire, *quanquam ſum celer ad currendum*; mais toute la phraſe ſignifie, *conſiſto levibus pedibus*, c'eſt-à-dire, *ſuſpenſis pedibus, & reſpirans*: & c'eſt l'image exacte d'un homme qui, au milieu de ſa courſe, s'arrête tout-à-coup ſur la pointe des pieds.

Mais il reſte une autre difficulté bien plus embarraſſante: » La nouveauté qu'on haſarde, dit le poëte, eſt un mets qu'on aſſaiſonne pour les envieux ».

Ὄψον δὲ λόγοι φθονεροῖσιν.

Puis il ajoute : « Elle attaque toujours les vrais talens, & ne fait point la guerre à la médiocrité ».

Ἅπτεται δ' ἐσλῶν ἀεί,
χειρόνεσσι δ' οὐκ ἐρίζει.

Or je demande à quoi ſe rapporte ce verbe ἅπτεται? à l'envie, diſent les ſcholiaſtes, *ab invidis ad invidiam deflexit orationem*: ἀπὸ τῶν φθονούντων ἐπὶ τὸν φθόνον μετήγαγε τὸν λόγον. Mais dans quelle langue un trope de cette nature eſt-il permis? Je n'ignore pas qu'on trouve dans Sophocle πόλις εὐρύτεια, ſuivi d'un relatif maſculin, & je conçois que le nom propre eſt aſſez repréſenté par le nom patronymique, pour que ces exemples aient pu devenir aſſez communs. Par une figure encore plus recherchée, & plus rare auſſi, on trouve dans Eſchyle γυναίκειον γένος, avec un adjectif féminin. Ceci n'eſt encore qu'une périphraſe déſignant la femme en général, & c'eſt à ce ſubſtantif que ſe rapporte l'adjectif κρατοῦσα; mais φθονεροὶ n'eſt ni une périphraſe qui déſigne l'envie, ni un nom patronymique

représentatif du nom propre, & je crois pouvoir assurer qu'on ne voit ni dans aucun autre poëte, ni dans Pindare, l'exemple d'une pareille construction. M. Heyne propose de lire :

Ὄψον δὲ ψόγος φθονεροῖσιν.

Mais cette conjecture me paroît contraire à l'idée du poëte; ce n'est pas le reproche qui est un ragoût pour les envieux, mais la nouveauté qu'on leur présente, & qu'ils attaquent & déchirent par des reproches injustes.

Nous avons donc absolument besoin de trouver dans ce vers & le poëme même que Pindare craint d'exposer à l'envie, & l'envie qui ne manqueroit pas de le déchirer; & nous aurions l'un & l'autre, ce semble, en lisant :

Ὄψον δ' λόγοι φθόνῳ εἰσίν.

Cette correction paroît d'abord réunir tous les avantages qu'on peut desirer. Mais c'est un changement dans le texte; & par cela seul, je ne me crois pas permis de l'admettre sans l'autorité des manuscrits. Y a-t-il d'ailleurs une nécessité absolue? non; car l'ancienne leçon suffit, pourvu qu'elle soit bien entendue. L'envie ou les envieux, c'est la même chose quant au sens. Les envieux ne peuvent s'accorder avec ἅπτεται au singulier; mais l'envieux s'y accommoderoit parfaitement. Il ne faut donc que ceci, & il est dans l'ancienne leçon, en séparant le mot en deux, en cette manière, φθονερῷ ᾿ισιν, pour φθονερῷ εἰσιν, comme on écrit ἡ ᾿υσέβεια pour ἡ εὐσέβεια. On conçoit combien la leçon qui, suivant l'ancienne orthographe, étoit φθονερῷ ᾿ισιν, a pu devenir facilement φθονεροῖσιν. Nous avons donc obtenu le double succès, & d'avoir corrigé le texte, & de l'avoir conservé.

Parcourons maintenant avec rapidité le petit nombre de corrections qui restent à faire pour rétablir la mesure totale de l'ode.

Au troisième vers de la première strophe, on lit:

Α῎τε παρθενίοισι παίδων τ' ἐφίζει,

ce qui donne un vers asynartète appelé *période*, composé d'une partie de vers trochaïques & d'une partie de vers ïambiques, au lieu que dans toutes les strophes & les antistrophes, on trouve un vers trochaïque trimètre complet ou acatalecte. Schmide & ceux qui l'ont suivi, ont remédié à ce défaut en lisant,

Παρθενίοισι καὶ παίδων.

Il me semble qu'on seroit encore plus près du texte en lisant, παρθενίοισι παιδίσκων τ': ce mot d'ailleurs qui désigne l'adolescent, paroît fort analogue à l'idée du poëte. On pourroit lire aussi très-bien παρθενίοισί τε παίδων τ', & c'est la forme que j'ai cru devoir préférer.

Au lieu de πελοπηΐδαι au troisième vers de l'épode, je lis πελοπηϊάδαι, nécessaire à la mesure du vers anapestique, & qu'on trouve à la marge de l'édition de Brubach, d'où Schmide & ceux qui l'ont suivi, l'ont emprunté; & à la fin du vers suivant γονά-των, au lieu de γοννά-των, parce que le vers correspondant dans les autres épodes est terminé par un ïambe.

Le vers neuvième de cette épode,

Καὶ πατρὸς Μέγα νέμειον ἄγαλμα,

manque encore d'une syllabe. Schmide y supplée en lisant πατρὸς Μέγαο; Paw, en écrivant Μέγα νεμεαῖον; les éditeurs d'Oxford, νεμέειον, qu'ils ont pris de la marge de l'édition de Brubach, & que M. Heyne me paroît par conséquent avoir bien fait de préférer. Le troisième & le quatrième vers de la seconde antistrophe rentreront en mesure en lisant:

Η῎ τιν ἄγλωσσον μὲν, ἦτορ δ' ἄλκιμον λά-
θα κατέχει λυγρῷ ἐν νείκει, μέγιστον, &c.

La préposition ἐν que j'ajoute pour compléter le second

de ces vers, paroît y avoir été dans l'origine, puiſque le ſcholiaſte lit ἐν λυγρῷ γήρει, variante qu'on lit à la marge de l'édition de Brubach, mais qui ne vaut pas ſans doute la leçon reçue; car la vieilleſſe n'a rien de commun avec l'hiſtoire d'Ajax. Cette reſtitution eſt de M. Schmide, & elle a été approuvée par M.rs Paw & Heath.

Schmide, & après lui Paw, ont corrigé inutilement le troiſième vers de la ſeconde épode, en liſant ἕλκε' ἔρρηξαν, au lieu d'ἕλκεα ῥῆξαν. Premièrement, il n'eſt pas néceſſaire que la troiſième ſyllabe de ce vers ſoit longue, puiſqu'il a en oppoſition dans les deux autres épodes οἵ τ' ἀνὰ παρίζαν, & σεῦ ὃ πατρα, qui donnent un dactyle auſſi régulier qu'ἕλκεα. D'ailleurs, quand il faudroit trouver ici une longue, M. Dawes, le premier, & après lui M.rs Muſgrave & Brunk ont obſervé que chez les Attiques, tous les mots commençant par un ρ font ſur la ſyllabe qui précède l'effet d'une double conſonne; je l'ai remarqué auſſi dans mes notes ſur Sophocle, & cet atticiſme a été adopté dans tous les autres dialectes.

Au vers cinq de cette même épode, Schmide lit, ἀμφ' ἀχιλεῖ, au lieu d'ἀχιλλεῖ, non que les deux conſonnes rendiſſent néceſſairement la ſyllabe longue, mais parce que dans tous les mots ſemblables, la conſonne n'étant redoublée que pour rendre longue la ſyllabe brève de ſa nature, c'eſt aller directement contre l'objet de la réduplication, que de la conſerver quand la meſure du vers exige une brève.

Il ne reſte plus à rétablir que le commencement de la troiſième antiſtrophe.

Αὔξεται δ' ἀρετὰ χλω-
ραῖς ἐέρσαις ὡς ὅτε δένδρον ἀΐσ-
σει, σοφοῖς ἀνδρῶν ἀερθεῖσ' ἐν δικαίοις
τε πρὸς ὑγρὸν αἰθέρα

Schmide écrit dans le premier vers, αὔξονται δ' ἀρεταὶ, & conſéquemment dans le troiſième vers, ἀερθεῖσαι, dont

il ſuppoſe la dernière ſyllabe élidée par la prépoſition ἐν qui ſuit. Paw prétend qu'il falloit faire une craſe en écrivant ἀερθεῖσαι 'ν. Mais c'eſt un reproche mal fondé; car ſi cette orthographe étoit néceſſaire, il s'enſuivroit que la diphthongue abſorbant la voyelle brève, demeureroit néceſſairement longue, au lieu qu'on trouve continuellement dans les poëtes héroïques & lyriques, cette éliſion faite de manière que la ſyllabe demeure brève, comme on le voit au dernier vers de la première antiſtrophe de cette ode:

Ἤθελον κέινου γε πεί-
θεσθ' ἂν ἀξίαις ἑκόντες.

Car ſi on écrivoit à la manière de Paw,

Θεσθαι 'ν ἀξίαις,

on auroit forcément un ſpondée au commencement du vers trochaïque, contre la loi de cette meſure qui ne ſouffre aucune exception.

M. Heyne prétend au contraire, qu'on peut laiſſer ſubſiſter la leçon commune reconnue par le ſcholiaſte, parce que le vers antiſpaſtique admet le double trochée : & je ne diſconviens pas que cette forme de vers n'admette indifféremment des trochées ou des ïambes pour meſure ſecondaire, pourvu qu'elle ſerve d'acceſſoire au mètre primitif qui eſt eſſentiellement l'antiſpaſte ou l'épitrite ; mais que des trochées ou des ïambes puiſſent conſtituer ſeuls un vers antiſpaſtique, c'eſt ce que je ne croirai jamais ſans des exemples certains, & je n'en ai point encore rencontrés. Cependant, comme cette leçon eſt celle de tous les manuſcrits & des ſcholiaſtes, il me ſemble qu'on ne peut la bannir ſans une néceſſité abſolue, & il n'y en a certainement aucune; car en changeant ſeulement l'eſprit, ſi on écrit αὔξεται δ' ἁ 'ρετὰ, on aura un épitrite de la ſeconde claſſe, & par conſéquent une hephthemimère antiſpaſtique très-régulière; car M. Heath a prouvé par un très-grand nombre d'exemples, que les quatre ſortes d'épitrites entrent

par-tout en correſpondance l'un de l'autre dans la compoſition du vers antiſpaſtique. On pourroit même ſe paſſer de cette inſertion de l'article, & lire, en formant une craſe, δἀρετά. Je prouverai dans un Mémoire ſur la proſodie d'Homère, que cette forme qui rend longue la voyelle conſervée, eſt en uſage non-ſeulement dans ce poëte, mais même dans les poëtes tragiques.

Le vers ſuivant manque encore d'une ſyllabe que Schmide ſupplée en liſant δένδρεον ἀΐσσει, au lieu de δένδρον, & Paw en écrivant δένδρον ἀναΐσσει; car il ſemble, ſuivant la remarque de M. Heyne, que tout ce qui vient de Schmide ait un droit aſſuré pour lui déplaire. C'eſt par un effet de cette antipathie, que Schmide ayant remis dans le quatrième vers de cette antiſtrophe πρὸς ὑγρὰν αἰθέρα, au lieu de πρὸς ὑγρὸν qui ne pouvoit s'accommoder avec la meſure choriambique, Paw a préféré πρὸς ὑγρόν γ' αἰθέρα; car ce ſavant homme ne pouvoit ignorer qu'αἰθὴρ eſt également employé au maſculin ou au féminin, ni méconnoître l'inutilité de cette particule qui n'eſt là préciſément que pour alonger la ſyllabe.

Après avoir rendu compte de la meſure des vers, donnons une idée générale de l'objet du poëme, & du plan que le poëte s'eſt tracé.



ANALYSE

ANALYSE

DE L'ODE,

Pour Dinias fils de Mégès, citoyen de l'île d'Égine, vainqueur à la course du Stade.

UNE circonſtance ſingulière par rapport à ce poëme, va juſtifier ce que j'ai toujours dit ſur la marche des odes de Pindare, & ſur la néceſſité d'en chercher l'objet & le plan dans les traits hiſtoriques conſervés par les anciens, ou dans des conjectures propres à ſuppléer à leur ſilence. Une grande difficulté a embarraſſé jadis Didyme dans l'interprétation de cette ode; & cette difficulté, dont heureuſement il nous a rendu compte, eſt préciſément le ſeul moyen de l'expliquer aujourd'hui.

En effet, que Dinias, dans la fleur de ſa jeuneſſe, ait remporté une victoire dans les jeux Néméens, cela peut ſuffire pour autoriſer l'invocation à la déeſſe de la jeuneſſe, par où le poëme débute.

Que Mégès ſon père, célèbre dans la même carrière, ait trouvé le bonheur dans un mariage embelli par la vertu, ſeul fondement de la félicité des hommes, c'en eſt aſſez peut-être encore pour amener l'épiſode de l'hymen de Jupiter avec la nymphe Ægine, qui donne au monde Æacus, le plus vertueux des mortels,

Roi, fondateur de l'île d'Egine, on ſent bien que ſon éloge n'eſt point étranger à un poëme conſacré à la gloire d'une famille de citoyens qui l'illuſtrent par leurs vertus. Il y eſt honoré comme demi-dieu: quel autre protecteur plus puiſſant le poëte peut-il implorer pour leur aſſurer ce bonheur conſtant, dont il ne trouve point d'exemple plus frappant que celui de Cinyre ami d'Apollon, prêtre & favori de Vénus? Je n'inſiſterai point ſur ce trait lancé en

quelque ſorte au milieu du poëme avec la rapidité d'une flèche, ni ſur la manière adroite dont Pindare ſe ſert de ſon écart apparent pour former la liaiſon de ſon ode. Il ſuffit de prévenir qu'il ne s'y arrête pas, parce que, trop fréquemment traité par les poëtes, le ſujet ne lui paroiſſoit plus guère ſuſceptible de cet air de nouveauté ſi eſſentiel, ſuivant ce qu'il dit ailleurs, au ſuccès de la poëſie.

Depuis cet article, le reſte du poëme n'eſt preſque plus qu'un tiſſu de penſées morales ſur l'envie qu'excitent les grandes vertus, & ſur l'iniquité des juges qui ne craignent pas de leur dérober leur juſte récompenſe, lorſque le ſecret peut cacher la honte de leurs ſuffrages. Ceci eſt déjà inconcevable, puiſque Mégès & Dinias avoient été couronnés par les ſuffrages des juges qui préſidoient à ces ſortes de combats.

A l'appui de ces idées, vient l'épiſode de la diſpute d'Ajax avec Ulyſſe, pour les armes d'Achille, que le poëte conduit juſqu'à la mort d'Ajax pouſſé au déſeſpoir par l'iniquité du jugement des Grecs.

Mégès eſt mort auſſi, & Pindare ne peut, dit-il, le rappeler à la vie; mais il peut le conſoler auſſi-bien que ſon fils, & les dédommager de toutes les peines, de toutes les amertumes qui les ont affligés, par les juſtes éloges d'une amitié courageuſe, par les monumens que les Muſes élèveront à leur honneur, par des chœurs & des hymnes plus anciens dans le monde que les combats Néméens.

Voilà, je crois, ce qu'on peut abſolument appeler une énigme. Reculer l'origine de la poëſie au-delà de l'inſtitution des jeux Néméens, ce n'eſt pas lui aſſigner une haute antiquité: rappeler les jeux Néméens à une date moderne, c'eſt leur ôter ce luſtre que les monumens tirent de leur antiquité même, & par conſéquent déprécier très-mal-adroitement les victoires de Mégès & de Dinias.

Qui nous tirera de cet embarras? l'embarras même de Didyme: voici, dit-il, une difficulté inexplicable; les noms

de Mégès & de Dinias ne ſe trouvent point ſur les monumens, dans les catalogues des vainqueurs aux jeux Néméens.

Tout eſt éclairci, ce me ſemble, par ce ſeul mot: Mégès & Dinias ont remporté la victoire; on n'a oſé leur refuſer la couronne en préſence de tout le peuple; mais une injuſtice qui n'a pu être préparée que par l'envie, qui n'a pu être conſommée que par un jugement inique, leur a enlevé par une ſuppreſſion ſecrète les monumens qui devoient immortaliſer leurs noms, & Mégès eſt mort: mais les Muſes vengeront le père & le fils, elles conſacreront à leurs travaux, des chants qui leur en feront oublier tous les déſagrémens; elles éterniſeront leurs triomphes par des hymnes qui dureront au-delà des monumens des jeux Néméens, comme leur origine remonte avant cette inſtitution; car l'idée de perpétuité accompagne ordinairement, dans l'opinion des hommes, celle d'une antiquité qui ſe perd dans la nuit des temps.

Si Didyme n'avoit pas été arrêté par cette difficulté, s'il n'avoit pas eu la bonne foi de l'avouer, l'anecdote ſupprimée laiſſoit à jamais ſur l'objet de l'ode, ſur ſon plan, ſur l'enſemble de ſes détails, un nuage impénétrable.

Quant à ce qui regarde Æacus, fondateur de la patrie des vainqueurs, où il recevoit les honneurs divins, il ne peut pas leur être étranger; & peut-être il n'eſt pas hors de vraiſemblance de ſuppoſer quelque analogie entre le mariage de Mégès & les amours de Jupiter avec Ægine, mère d'Æacus.

O D E.

Viens prêter ta grâce à mes chants, brillante Hébé, meſſagère des Dieux enfantins que Vénus parfume du nectar de ſes baiſers maternels. Ton trône eſt dans les yeux de la jeuneſſe. Mais, reine trop inégale envers tes ſujets, tu ſoulèves les uns avec des guirlandes de fleurs, tandis que tu fais peſer ſur d'autres les chaînes d'une accablante ſervitude.

O qui pourra d'une main sûre, saisir le bonheur au sein de la sagesse, & commander même à des amours vertueux!

Tels furent ceux qui reçurent les sermens de Jupiter & d'Ægine, qui versant sur la nymphe les grâces & les dons de Cypris, fécondèrent dans son sein le germe immortel du héros dont le sceptre affermi par la prudence & la valeur, devoit bientôt faire la gloire d'Œnone. Combien de mortels demandèrent aux Dieux la faveur de sa présence! Soumis, non par sa lance, mais par ses vertus, les guerriers fameux dans les contrées voisines, & les chefs du peuple qui habite les tertres de l'inégale Attique, & ceux que Sparte vit succéder à l'héritage de Pélops, s'empressèrent d'obéir à ses loix.

Fils de Jupiter, divin Æacus, mes mains suppliantes embrassent aujourd'hui tes genoux. Le front ceint du bandeau que l'art de la Lydie enrichit d'une broderie flottante en tresses sonores, éclatante parure de la double victoire remportée dans la carrière de Némée par Dinias & son père Mégès, je viens, en faveur d'une patrie qui t'est chère, en faveur de citoyens qui l'honorent, réclamer tes droits sur le cœur de ton père. La prospérité constante des mortels est celle que la main des Dieux affermit. Cypre en vit jadis l'exemple dans l'heureux Cinyre, dans les richesses que lui prodigua la fortune . . . Où m'emporte un vol rapide! arrêtons, respirons avant de nous livrer à cet essor. Cent autres ont, avant moi, tracé les mêmes tableaux; mais créer des formes nouvelles, mais soumettre un métal qu'on produit, aux mordantes épreuves de la pierre-de-touche, voilà le danger: hasardez un essai, c'est un mets que vous préparez pour l'envie, irréconciliable ennemie de l'excellence, toujours en paix avec la médiocrité.

Le fils de Télamon, voilà la victime qu'elle préfère, voilà le cœur qu'elle choisit pour y plonger son poignard. Intrépide dans les combats, mais inhabile à se faire valoir, il vit, comme trop souvent ses pareils, la gloire de ses

exploits oubliée dans une concurrence indigne, & les prix les plus flatteurs prostitués à l'adroite imposture. Les Grecs ne craignirent point de favoriser Ulysse par des suffrages dont le secret couvroit la honte; & frustré de ces armes, qu'un dieu fabriqua de l'or le plus pur, Ajax fut réduit à forcer du moins la mort d'obéir à ses vœux.

Ce n'étoit pas ainsi néanmoins que ces deux rivaux s'étoient montrés au milieu des lances homicides, ou lorsqu'on disputoit aux enfans de Priam le corps sanglant d'Achille, ou dans cette longue suite de jours signalés par tant de travaux & de meurtres; & des plaies bien autrement brûlantes, n'avoient pas instruit les Troyens à mettre entr'eux une telle difference.

Mais sans doute il exista dès les premiers âges du monde, cet art odieux de séduire, qu'accompagnent les discours captieux; honteux & funeste talent, qui toujours occupé de ternir l'éclat de la gloire véritable, ne fait effort pour élever la bassesse, que parce qu'il en prévoit la chute.

Loin à jamais, loin de mon cœur, o Jupiter, les mouvemens de cette infame passion! conduis mes pas dans les sentiers de la simple candeur, & qu'au bout de ma carrière, mes yeux ne voient point sur le front de mes enfans, imprimé par leur père, le sceau flétrissant d'une honteuse célébrité.

D'autres te demandent des trésors, de vastes possessions de terres; moi, je veux marcher au tombeau qui doit couvrir ma cendre, accompagné de l'amour de mes citoyens, fidèle à louer la vertu, courageux à blâmer le vice. Voyez-vous, fécondé par la rosée, cet arbre développer, élancer jusqu'au ciel ses rameaux verdoyans: tel est l'effet de la rosée des louanges, versée sur la vertu par la main des justes & des sages; heureuse prérogative de l'amitié, dont les droits ne connoissent point de bornes. Douce amitié! tes bienfaits sont plus brillans lorsque tu nous défends dans les dangers; mais quel charme encore, quand tes regards nous montrent cette aimable franchise qui fixe notre confiance par la promesse du retour!

O Mégès, que ne puis-je!.....hélas! de vains desirs n'enfantent que des succès illusoires. Non, je ne puis rappeler ton ame à la vie; mais je puis pour toi, pour ta famille, pour la tribu des Chariades, pour le double triomphe de ton fils & de toi, je puis élever les superbes, les inébranlables monumens des Muses. Noble orgueil du génie! la magnificence de ses promesses me plaît, lorsqu'elle est provoquée par de grandes actions: & connoît-on des travaux, est-il quelque peine dont l'amertume ne cède à la douce magie des Muses? Va, nos chœurs & nos hymnes étoient fameux sur la terre, avant que les querelles d'Adraste & des enfans de Cadmus donnassent naissance aux combats de Némée ».



HUITIÈME NÉMÉENNE
RÉTABLIE DANS SA MESURE.

ΔΕΙΝΙᾼ ΥΙΩ͂ι ΜΕΓΑ ΑΙΓΙΝΗΤῌ ΣΤΑΔΙΕΙ.

Στροφὴ ά.

Antispastique phérécratien. 1. ὯΡΑ πότνια, κάρυξ

Base trochaïque. 2. Ἀφροδίτας — ἀμβροσίαν φιλοτάτων, *Dactylique hémiholien.*

Trochaïque trimètre. 3. ἅτε παρθενίοισί τε παίδων τ' ἐφίζοι-

Choriambe. 4. σα βλεφάροις, — τὸν μὲν ἁμέροις ἀνάγκας *Trochaïque dimètre.*

Penthémimère trochaïque. 5. χερσὶ βαστάζεις, — ἕτερον δ' ἑτέραις. *Base anapestique.*

Base anapestique. 6. Ἀγαπατὰ δὲ καὶ — ροῦ μὴ πλαναθέν- *Penthémimère ïambique.*

Penthémimère anapestique. 7. τα, πρὸς ἔργον ἕκαστον,

Trochaïque euripidien. 8. τῶν ἀρειόνων ἐρώ-

Trochaïque dimètre. 9. των ἐπικρατεῖν δύνασθαι.

Ἀντιστροφὴ ά.

1. Οἷοι καὶ Διὸς Αἰγί-
2. νας τε λέκτρον — ποιμένες ἀμφεπόλησαν
3. Κυπρίας δώρων, ἔβλαστεν δ' υἱὸς, Οἰνώ-
4. νας βασιλεὺς, — χειρὶ καὶ βουλαῖς ἄριστος.
5. Πολλά νιν πολλοὶ — λιτάνευον ἰδεῖν.
6. Ἀβοατὶ γὰρ Ἡ — ρώων ἄωτοι
7. περιναιεταόντων
8. ἤθελον κείνου γε πεί-
9. θεσθ' ἂν ἀξίως ἑκόντες.

Ἐπῳδὸς ά.

Ionique majeur. 1. Οἵτε κρανα — αῖς ἐν Ἀθά- *Choriambe.*

Trochaïque euripidien. — 2. ναισιν ἅρμοζον στρατὸν,

Anapestique dimètre. — 3. οἵ τ᾽ ἀνὰ Σπάρταν Πελοπηϊάδαι.

Ion. min. dim. brachycatalecte. — 4. Ἱκέτας, Αἰακοῦ — σεμνῶν γονά- — *Base iambique.*

Choriambique dimètre. — 5. των, πόλιός θ᾽ ὑπὲρ φίλας,

Iamb. trim. brachycatalecte. — 6. ἀστῶν θ᾽ ὑπὲρ τῶνδ᾽, ἅπτομαι, φέρων

Penthémimère trochaïque. — 7. Λυδίαν μίτραν — καναχηδὰ πεποι- — *Base anapestique.*

Antisp. dim. brachycatalecte. — 8. κιλμέναν, Δείνιδος — δισσῶν σταδίων, — *Base anapestique.*

Penthémimère trochaïque. — 9. καὶ πατρὸς Μέγα — Νεμέειον ἄγαλμα. — *Penthémimère anapestique.*

Trochaïque dimètre. — 10. Σὺν θεῷ γάρ τοι φυτευθεὶς

Troch. trim. catalecte. — 11. ὄλβος ἀνθρώποισι παρμονώτερος.

Στροφὴ β′.

1. Ὅσπερ καὶ Κινύραν ἔ-
2. βρισε πλούτῳ — ποντίᾳ ἔν ποτε Κύπρῳ.
3. Ἵσταμαι δὴ ποσσὶ κούφοις, ἀμπνέων τε,
4. πρίν τι φάμεν. — Πολλὰ γὰρ, πολλὰ λέλεκται, νε-
5. αρὰ δ᾽ ἐξευρόν — τα δόμεν βασάνῳ
6. ἐς ἔλεγχον, ἅπας — κίνδυνος, ὄψον
7. δὲ λόγοι φθονεροῖσιν.
8. Ἅπτεται δ᾽ ἐσλῶν ἀεὶ,
9. χειρόνεσσι δ᾽ οὐκ ἐρίζει.

Ἀντιστροφὴ β′.

1. Κεῖνος καὶ Τελαμῶνος
2. δάψεν υἱὸν, — φασγάνῳ ἀμφικυλίσαις.
3. Ἦ τιν᾽ ἄγλωσσον μὲν, ἦτορ δ᾽ ἄλκιμον λά-

4. θα

4. θα κατέχει — λυγρῷ ἐν νείκει, μέγιστον
5. δ᾽ αἰόλῳ ψεύδει — γέρας ἀντέταται.
6. Κρυφίαισι γὰρ ἐν — ψάφοις Ὀδυσσῆ
7. Δαναοὶ θεράπευσαν.
8. Χρυσέων δ᾽ Αἴας στερη-
9. θεὶς ὅπλων, φόνῳ πάλαισεν.

Ἐπῳδὸς β᾽.

1. Ἦ μὰν ἀνό — μοιά γε δάι-
2. οισιν ἐν θερμῷ χροῒ
3. ἕλκεα ῥῆξαν πολεμιζόμενοι
4. ὑπ᾽ ἀλεξιμβρότῳ — λόγχᾳ, τὰ μὲν
5. ἀμφ᾽ Ἀχιλεῖ νεοκτόνῳ,
6. ἄλλων τε μόχθων πολυφθόροισιν ἐν
7. ἁμέραις. Ἐχθρὰ δ᾽ — ἄρα πάρφασις ἦν
8. καὶ πάλαι, αἱμύλων — μύθων ὁμόφοι-
9. τος, δολοφραδὴς, — κακοποιὸν ὄνειδος,
10. ἃ τὸ μὲν λαμπρὸν βιᾶται,
11. τῶν δ᾽ ἀφάντων κῦδος ἀντείνει σαθρόν.

Στροφὴ γ᾽.

1. Εἴη μή ποτέ μοι τοι-
2. οῦτον ἦθος, — Ζεῦ πάτερ, ἀλλὰ κελεύθοις
3. ἁπλόαις ζωᾶς ἐφαπτοίμαν, θανὼν ὡς
4. παισὶ κλέος — μὴ τὸ δύσφαμον προσάψω.
5. Χρυσὸν εὔχονται, — πεδίον δ᾽ ἕτεροι
6. ἀπέραντον· ἐγὼ δ᾽ — ἀστοῖς ἁδὼν καὶ
7. χθονὶ γυῖα καλύψαιμ᾽,
8. αἰνέων αἰνητὰ, μομ-
9. φὰν δ᾽ ἐπισπείρων ἀλιτροῖς.

Ἀντιστροφὴ γ'.

1. Αὔξεται δ' ἁ 'ρετὰ, χλω-
2. ραῖς ἐέρσαις, — ὡς ὅτε δένδρεον ἀΐσ-
3. σει, σοφοῖς ἀνδρῶν ἀερθεῖσ', ἐν δικαίοις
4. τε πρὸς ὑγρὸν — αἰθέρα, χρεῖαι δὲ παντοῖ-
5. αι φίλων ἀνδρῶν, — τὰ μὲν ἀμφὶ πόνοις
6. ὑπερώτατα· μα — στεύει δὲ καὶ τέρ-
7. ψις ἐν ὄμμασι θέσθαι
8. πιστόν. Ὦ Μέγα, τὸ δ' αὖ-
9. τις τεὰν ψυχὰν κομίξαι

Ἐπῳδὸς γ'.

1. Οὔ μοι δυνα — τὸν, κενεᾶν
2. δ' ἐλπίδων χαῦνον τέλος.
3. Σεῦ δὲ πάτρᾳ, Χαριάδαις τε λάβρον
4. ὑπερεῖσαι λίθον — Μοισαῖον, ἕ-
5. κατι ποδῶν εὐωνύμων
6. δὶς δὴ δυοῖν. Χαίρω δὲ πρόσφορον
7. ἐν μὲν ἔργῳ κόμ — πον ἱείς. Ἐπ' ἀοι-
8. δαῖς δ' ἀνὴρ νώδυνον — καί τις κάματον
9. θῆκεν. Ἦν γε μὰν — ἐπικώμιος ὕμνος
10. δὴ πάλαι, καὶ πρὶν γενέσθαι
11. τὰν Ἀδράστου τάν τε Καδμείων ἔριν.



TROISIÈME MÉMOIRE, SUR LA QUATRIÈME NÉMÉENNE DE PINDARE,

Pour Timasarque, Æginète, vainqueur au combat de la lutte.

Par M. VAUVILLIERS.

Analyse de l'Ode.

LE plan de cette ode se dérobe totalement aux premiers regards ; ses parties paroissent ne présenter aucun rapport ; ses liaisons ressemblent plutôt à des écarts qu'à des transitions. Mais si on veut l'examiner à la lumière de Longin & d'Horace, on y reconnoîtra, je crois, ce caractère distinctif du génie, qui saisissant d'un coup d'œil rapide & sûr les rapports de tous les objets, les rapproche sans effort, les réunit sans disparate ; enchaîne ses ouvrages par des anneaux insensibles, parcourt tous les degrés d'un extrême à l'autre, & compose sa proportion générale de toutes les disproportions individuelles, & l'harmonie universelle de toutes les dissonances particulières.

La première observation nécessaire à l'intelligence de cette ode, & de plusieurs autres du même genre, porte sur un usage dont on retrouve continuellement l'exemple dans les discours académiques, où nous savons qu'il entre toujours certains détails d'obligation, & que tout l'art de l'orateur consiste à les encadrer adroitement dans son plan général.

Ainsi, indépendamment de la victoire, qui est son objet propre, on doit encore s'attendre à y trouver celles que le vainqueur avoit remportées dans d'autres occasions,

& leurs circonſtances les plus remarquables; l'éloge de ſa famille, de ſa patrie, du maître dont les leçons l'avoient formé, & à qui il ſe croyoit en partie redevable de ſes ſuccès. On conjecture dans pluſieurs poëmes de Pindare, on reconnoît évidemment dans celui-ci, que le vainqueur demandoit quelquefois des détails plus particuliers. Le poëte le dit formellement en faiſant l'éloge de Calliclès, oncle maternel de Timaſarque: Parce que tu veux, dit-il, que je lui elève une colonne plus blanche que le marbre de Paros.

Il en eſt de même de Timocrite, père de Timaſarque, poëte ou joueur de lyre fameux en ſon temps, & déjà mort, auſſi-bien que Calliclès. Il avoit été couronné à Thèbes, dans les jeux conſacrés à la mémoire d'Iolas, neveu d'Hercule. Pindare profite de cette victoire & de l'affection que les Thébains avoient montrée à Timocrite, pour rappeler les anciennes liaiſons entre les villes de Thèbes & d'Ægine. La patrie de Timaſarque s'appeloit autrefois Œnone; dans la ſuite Ægine y mit au monde Æacus, qui donna à l'île le nom de ſa mère. Ægine étoit ſœur de la nymphe Thébé, toutes deux filles du fleuve Aſopus; & les villes d'Ægine & de Thèbes avoient reſſerré ces liens du ſang par ceux d'une hoſpitalité qui remontoit juſqu'à Télamon fils d'Æacus: ceci amène le combat que Télamon ſoutint avec Hercule, contre le géant Alcyonée; épiſode indubitablement choiſi à cauſe de ſon analogie avec quelque circonſtance particulière à la victoire de Timaſarque, comme le prouve la réflexion qui le termine.

Pindare en abrége le récit, de peur qu'il ne l'engage dans une digreſſion trop longue, ayant promis que ſon poëme ſeroit achevé pour l'époque de la nouvelle lune; ce qu'il préſente ſous l'image d'un navigateur qui ſe hâte d'achever ſon voyage malgré les careſſes trompeuſes de la mer, & qui par cette prudence triomphe de ſes rivaux & confond ſes envieux.

D'ailleurs, Hercule appartient à Thèbes, & Ægine a été

trop féconde en héros, pour avoir besoin qu'on aille chercher ailleurs des sujets de gloire qui lui soient étrangers; puisque c'est d'elle que sont sortis Télamon, Pélée l'époux de Thétis, Ajax, Teucer, Achille & Néoptolème, qui tous, suivant une certaine tradition, avoient obtenu l'immortalité, & vivoient ensemble dans une île du Pont-Euxin, appelée *Leucé*, ou *la Blanche*, à cause de la multitude des cygnes qui couvroient ses rivages.

Il est impossible de renfermer dans une ode toute l'histoire des enfans d'Æacus, qui font la gloire d'Ægine. Pindare choisit le trait brillant de Pélée délivré par un secours particulier du ciel, de la trahison que lui avoit préparé Acaste, à la sollicitation de sa femme Hippolyte, furieuse d'avoir vu son amour méprisé par le héros dont les dieux couronnent la chasteté par l'hymen de Thétis.

Il revient par ce passage à la famille de Timasarque, digne objet de l'entretien de l'histoire & des chants des Muses. Il souhaite que ses vers plaisent à Calliclès, oncle de Timasarque; que sur les bords de l'Achéron, ils aillent lui rappeler le souvenir des victoires qu'il avoit remportées dans les jeux de l'isthme de Corinthe, & qui avoient été chantées si noblement par Euphanès, aïeul de Timasarque.

Ce poëte réunissoit le double avantage d'avoir chanté les combattans, & d'avoir combattu lui-même avec succès. Ce dernier point manque à Pindare; mais l'éloge de Timasarque n'en sera pas moins complet, il sera achevé par Milésias son instituteur, dont l'article aussi demandé par Timasarque termine le poëme.

Milésias avoit combattu dans sa jeunesse; il s'étoit ensuite consacré aux fonctions d'Alipte, qui étoient fort en honneur, & qui consistoient à instruire les athlètes & les lutteurs, à les frotter d'huile avant le combat, à les y disposer par des exercices préparatoires, & à les secourir s'il leur arrivoit quelque accident pareil à celui dont nous voyons l'exemple au cinquième livre de l'Énéide, lorsque le vieux

Entelle combattant au ceste contre Darès, tombe, & relevé par le roi de Sicile, n'en revient que plus terrible au combat, & le termine enfin par une victoire complette.

ODE.

Le plaisir du succès est le charme souverain des travaux couronnés par la victoire ; & les douleurs se changent en délices, lorsque la fille des Muses, la savante Harmonie vient les flatter de sa main caressante. Non, la douce chaleur du bain ne répand point dans nos membres fatigués ce calme vivifiant qu'enfante la louange mariée aux accords mélodieux de la lyre. L'action passe & le monument se détruit ; l'impérissable durée appartient aux profondes idées du génie, modulées par la bouche des Grâces. Tel est le prélude des chants que je veux consacrer au puissant fils de Saturne, à la carrière de Némée, à la victoire de Timasarque : puissent les superbes remparts des enfans d'Æacus, cet asile brillant de la justice & de l'hospitalité, les recevoir favorablement !

Fils de Timocrite, o si la lumière du soleil éclairoit encore les regards de ton père ! combien de fois, courbé sur ces vers, & réchauffant sa vieillesse aux feux de ta gloire, il chercheroit encore sur sa lyre des accords nouveaux pour accompagner cet hymne, pour chanter avec moi les triomphes de son fils, & les couronnes dont il ceignit son front dans les combats de Cléône, dans les murs de l'opulente Athènes, & dans Thèbes aux sept portes. Qu'un nom si cher à son cœur lui rappelleroit avec plaisir la mémoire de ces jours, où reçu dans l'enceinte d'une ville hospitalière, dans l'auguste palais d'Hercule, il vit près du tombeau d'Amphitryon, les enfans de Cadmus charger à l'envi sa tête de leurs fleurs triomphales ! Ils honoroient ainsi dans un citoyen d'Ægine, les liens de cette amitié sacrée qui conduisirt jadis Télamon sous les drapeaux d'Hercule, lorsqu'ils saccagèrent ensemble Ilion,

lorſqu'ils ſubjuguèrent les Méropes, lorſqu'ils firent enfin tomber ſous leurs coups ce terrible guerrier, ce monſtrueux Alcyonée, dont les mains lançant d'énormes rochers, avoient écraſé déjà ſous leurs yeux douze chars armés en guerre, & deux fois autant de héros, intrépides conducteurs de courſiers.

Il ne fit jamais l'épreuve des combats, celui qui croiroit voir ici quelque tache imprimée ſur la gloire du fils de Jupiter; les grands ſuccès ſont au prix des grands haſards.

Mais la loi que j'ai reçue, preſcrit aux récits de ces combats des bornes plus étroites; & le temps qui s'envole, entraîne mon cœur vers la lune nouvelle que j'ai promis de ſaluer de mes vers. Vainement la mer abaiſſant ſes flots profonds, te retient par des promeſſes flatteuſes; réſiſte à des ſéductions perſides; aborde, & force tes ennemis à baiſſer les yeux devant l'éclat de ta lumière. Laiſſe, laiſſe un jaloux obſcur élever dans les ténèbres de ſon cœur de vains projets que la pouſſière attend: ma gloire, mes talens, ſont des préſens du deſtin; ſouverain de l'univers, il ſaura bien forcer le temps à reſpecter ſes dons.

Toi donc, o ma lyre, o toi qui m'es ſi chère, prête à des vers deſtinés à faire les plaiſirs d'Œnone, ces accords enchanteurs inventés par la Lydie. Chantons Œnone & les ſceptres immortels des héros ſortis de ſon ſein; Cypre, Salamine, fières d'être encore gouvernées par les fils de Télamon; & cette île brillante au milieu de l'Euxin, ſéjour éternel du fils de Thétis, & Phthie où la déeſſe elle-même établit ſon trône; & l'empire de Néoptolème, & ces vaſtes contrées de l'Epire, où s'inclinant par une pente inſenſible, ces monts qui s'élèvent près de Dodône, prolongent juſqu'à la mer Ionienne la chaîne de leurs côteaux couverts de pâturages. C'eſt-là, c'eſt aux pieds du Pélion qu'aiguiſant contre Acaſte le fer de la vengeance, Pélée ſoumit Iolchos au joug des enfans de Theſſalus. Trompé par les plaintes de ſon infidèle Hippolyte, le fils de Pélias avoit

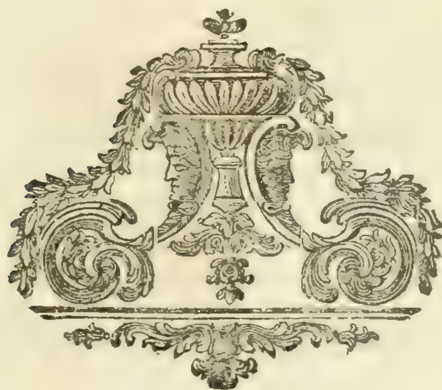
engagé les pas du héros dans les piéges de la mort, & l'épée de Dédale alloit trancher ses jours. Chiron détourna sa pointe meurtrière, & tirant de leurs ténèbres profondes les secrets du sort, il instruisit l'ami de Jupiter à seconder ses hautes destinées. Bientôt au travers des flammes, vainqueur de leur invincible activité, bravant les ongles cruels & les dents homicides des lions, il force enfin la fille de Nérée de reconnoître son triomphe & d'avouer son amour. O spectacle ravissant! les Dieux sont descendus pour honorer son hymen; assis autour de la table nuptiale, les souverains du ciel & les rois de l'Océan lui prodiguent à l'envi leurs dons immortels, & déjà lui montrent dans l'avenir sa gloire, & celle de sa postérité...

Hé quoi! me suis-je proposé de resserrer dans un poëme toute la suite des exploits des enfans d'Æacus? Déjà s'épaississent devant mes yeux les ténèbres qui règnent au-delà des colonnes de Gadès. Muse, tourne vers l'Europe la proue de ton vaisseau; le continent m'appelle.

N'est-ce pas aux descendans de Théandre que je consacre aujourd'hui ma voix? n'est-ce pas de leurs victoires que j'ai promis d'entretenir la renommée? & le pacte qui m'engage, n'est-il pas gravé sur les colonnes d'Olympie, de Corinthe & de Némée, théâtres de leurs combats, où toujours éprouvés par de nouveaux périls, toujours on les vit aussi remporter dans leur patrie de nouvelles couronnes, & semblables aux pontifes des Muses, ouvrir à nos hymnes les portes de leur temple? Fils de Timocrite, qu'exiges-tu davantage?

Faut-il pour te satisfaire, élever au frère de celle qui te donna le jour, une colonne dont la blancheur efface les marbres de Paros? Ah! tu l'as bien compris sans doute; c'est au feu que l'or doit l'éclat dont il nous éblouit; c'est au flambeau du génie que s'allument les rayons qui couronnent la vertu. Puissent mes accens parvenir jusqu'aux rives de l'Achéron que Calliclès habite aujourd'hui! puissent-ils lui

lui rappeler dignement ſes ſuccès dans les combats que Corinthe conſacre à Neptune. Puiſſe-t-il les entendre encore avec plaiſir, après les chants dont Euphanès ſe plut jadis à célébrer ſes victoires! Nous payons tous le tribut de nos hymnes aux vertus dont nous ſommes les témoins. Mais qui pourroit entrer en lice avec ton illuſtre aïeul ? & qui mieux que cet auguſte vieillard, chantera jamais des combats, où lui-même acquit tant d'honneur? Ainſi, que Miléſias vante aujourd'hui tes triomphes ; qui pourra réſiſter au torrent de ſes diſcours ? ſemblable à l'athlète, qui preſſe & raſſemble ſes coups, il terraſſera la diſpute ; ami des cœurs généreux, redoutable au jaloux, comme un nouvel adverſaire au lutteur fatigué.



ANALYSE ET TRADUCTION DE LA SEPTIÈME OLYMPIQUE DE PINDARE,

Pour Diagoras Rhodien, vainqueur au combat du Ceste.

Par M. VAUVILLIERS.

Lû le 28 Mars 1783.

DIAGORAS étoit, ſelon le ſcholiaſte de Pindare, de la plus haute taille qu'on eût vue dans la Grèce depuis Hercule ; il avoit près de ſix pieds & demi. Le nombre des victoires qu'il remporta dans tous les combats de la Grèce n'eſt pas moins étonnant. Il ſemble qu'il ait paſſé ſa vie à parcourir toutes les villes où il ſe célébroit des jeux publics, & que chaque voyage ait été couronné par un triomphe : on en peut juger par l'énumération que Pindare en fait à la fin de ce poëme. Ses enfans, ſes petits-enfans, héritèrent véritablement de ſon courage & de ſa gloire, Acuſilaaüs, Damagète, Doriée, Euclès, Piſidore, Piſirrothius, Lélégète, furent couronnés preſque autant de fois qu'ils combattirent. Enfin, pour mettre le comble à la gloire de cette famille, l'une des filles de Diagoras eut l'honneur de faire abroger la loi qui interdiſoit aux femmes l'entrée de la carrière olympique : elle ſe nommoit Callipatire, ſelon Pauſanias ; le ſcholiaſte de Pindare l'appelle Ariſtopatire, noms qui expriment également tous deux le haut degré d'eſtime que ſon père avoit obtenu. Mariée à un Rhodien nommé Callianax, après la mort de ſon époux, elle conduiſit elle-même ſon fils Piſidore pour combattre aux jeux Olympiques dans la claſſe des enfans. Déguiſée ſous le coſtume d'un maître de gymnaſe, elle entra dans l'enceinte qui

leur étoit destinée ; mais la précipitation avec laquelle elle s'élança pour embrasser son fils victorieux, ayant occasionné quelque désordre dans ses vêtemens, & donné lieu de reconnoître son sexe, les Éléens alloient la condamner à mort, lorsque leur rappelant les victoires de son père, de ses frères, de tous les hommes de sa famille, & leur montrant cette longue suite de statues qui les représentoient sous leurs yeux dans l'attitude de leurs triomphes, elle les força de convenir qu'on ne pouvoit sans injustice lui refuser l'entrée d'un lieu pour ainsi dire tout rempli de sa gloire. On admira son courage, sa fierté, son éloquence, & la loi fut abrogée. Tel est le récit de Pausanias, & du scholiaste de Pindare.

La famille de Diagoras étoit sans doute une des plus illustres qu'on connût dans le monde : descendu d'Hercule par Tlépolème, il remontoit par ce héros jusqu'à Jupiter; & la mère de Tlépolème, Astydamie fille d'Amyntor, avoit aussi Jupiter pour aïeul, Amyntor étant lui-même ou fils ou descendant de ce dieu, suivant les différentes traditions indiquées par le scholiaste de Pindare. Homère, dans le second livre de l'Iliade, fait descendre Tlépolème d'Hercule & d'Astyochie, fille de Phylas ; mais la généalogie adoptée par Pindare se trouve d'accord avec celle qu'établit l'historien Achéus, cité par le scholiaste de notre poëte.

Tlépolème ayant tué dans Tirynthe, ville de l'Argolide, Licymnius fils d'Electryon, & d'une femme Phrygienne nommée Midée, & par conséquent frère naturel d'Alcmène, & son grand-oncle maternel, de quelque manière que le fait fût arrivé, car on le raconte fort diversement, fut obligé de quitter sa patrie. Il se rendit à Delphes pour consulter l'oracle d'Apollon, qui lui ordonna d'aller s'établir dans l'île de Rhodes. Il s'embarqua donc avec une colonie d'Argiens, & devenu roi de l'île, il la rendit très-florissante, suivant le scholiaste de Pindare. Tué au siége de Troie, ses os furent rapportés à Rhodes par ses compagnons : on lui éleva un tombeau & un temple, suivant le scholiaste,

& le royaume fut gouverné par sa veuve Polyxo, tutrice de son fils encore en bas âge, ainsi que le raconte Pausanias dans ses Laconiques.

Le sceptre demeura environ six cents ans dans cette maison. Il y étoit encore, suivant Pausanias dans ses Messéniaques, vers l'an 660 avant l'ère chrétienne, lorsque Damagète roi d'Ialyse, l'une des trois principales villes de Rhodes, épousa, d'après un oracle de Delphes, la troisième fille d'Aristomène, ce fameux Messénien qui défendit si glorieusement sa patrie contre les Lacédémoniens, pendant la seconde guerre de Messène.

Ce Damagète I.[er] eut, selon le même Pausanias, un fils nommé Doriée, qui donna naissance à un second Damagète; & celui-ci fut père du vainqueur pour qui cette ode fut composée: Diagoras étoit donc au moins arrière-petit-fils de roi, quand on supposeroit, ce que rien ne prouve, que Damagète n'eût pas transmis sa couronne à son fils; mais sa famille étoit encore très-puissante à cette époque. Pindare l'appelle εὐρυσθενῆ γέννα, & ce n'est pas ici une expression poëtique; on en peut juger par le récit de Pausanias. Doriée, fils de Diagoras, fut, dit-il, de tous les hommes, celui qui embrassa avec le plus de chaleur les intérêts des Lacédémoniens, jusque-là qu'il fit la guerre aux Athéniens en son propre nom, & combattit contr'eux avec des vaisseaux qui lui appartenoient: ὥστε καὶ ἐναυμάχησεν ἐναντίον Ἀθηναίων ναυσὶν οἰκείαις.

Quant à la date de la victoire de Diagoras, elle me paroît impossible à déterminer dans le silence des monumens; aussi Dodwell ni le père Corsini ne l'ont-ils pas entrepris. Je ne sais sur quelle autorité Benoît de Saumur la fixe à la LXXIX.[e] olympiade, mais cela me paroît difficile à croire. Damagète, roi d'Ialyse, épousa la fille d'Aristomène, dans la XXIX.[e] olympiade; en supposant que Doriée, son fils, né de ce mariage, ne soit venu au monde que vingt ans après, il sera né, au plus tard, dans la XXXIV.[e] olympiade. Qu'il n'ait eu son fils Damagète II

qu'à soixante ans, celui-ci sera né, au plus tard, dans la L.^e olympiade. Enfin que Damagète II n'ait eu lui-même aussi Diagoras qu'à soixante ans, sa naissance sera au plus tard de la LXVIe olympiade; donc dans la LXXIX olympiade il auroit eu cinquante ans; mais son père vivoit à l'époque de cette victoire; il auroit donc eu cent dix ans; ce qui est fort peu vraisemblable.

Diagoras assista, suivant le père Corsini, aux jeux Olympiques dans la LXXXVIe olympiade, lorsque ses deux fils Acusilaüs & Damagète III, vainqueurs, l'un dans le combat du ceste, & l'autre dans le pancratium, vinrent prendre leur père, & traversèrent le Stade en le portant sur leurs épaules, au milieu des applaudissemens de la Grèce assemblée qui les couvroit de fleurs, & célébroit par des cris d'admiration, le bonheur d'un père si illustre par sa propre gloire & par celle de ses enfans. Tel est le récit de Pausanias dans le second livre des Éléaques. Aulugelle, dans son troisième livre, y ajoute une circonstance faite pour intéresser toutes les ames sensibles à la gloire; il prétend que Diagoras fut tellement saisi du plaisir de voir ses trois fils vainqueurs en un même jour, & d'entendre les applaudissemens dont la Grèce honoroit son triomphe, qu'il en mourut de joie dans leurs bras.

Mais, 1.° aucun monument ne nous instruit de cette triple victoire remportée par les trois frères, en un même jour : Pausanias, qui compte fort exactement les triomphes de tous les héros de cette famille, n'en parle point; il ne nomme ici qu'Acusilaüs & Damagète, & son autorité me paroît préférable à celle d'Aulugelle, qui, n'étant occupé dans ce chapitre que des morts subites occasionnées par la joie, n'a pas eu besoin de rechercher avec exactitude des détails peu importans à son objet. D'ailleurs Pausanias est d'accord avec Cicéron, qui ne place que deux enfans de Diagoras dans cette scène qu'il raconte au premier livre de ses Tusculanes. 2.° Quant à la mort subite de Diagoras, elle est absolument invraisemblable.

Cette circonſtance étoit trop importante pour que Pauſanias la négligeât dans les détails de ſa narration ; d'ailleurs la manière dont Cicéron & Plutarque rapportent ce fait, & l'apophthegme du Lacédémonien, qui, témoin de la gloire de Diagoras, s'avance & lui dit : « Meurs, Diagoras, tu ne prétends pas monter au ciel », prouvent qu'il n'étoit pas mort dans les bras de ſes enfans ; & s'il fût mort immédiatement après ce compliment, ſi digne de l'enthouſiaſme des Spartiates, eſt-il croyable que Plutarque, eſt-il croyable que Cicéron ſur-tout eût oublié une circonſtance ſi analogue à ſon ſujet?

Diagoras étoit fort vieux alors, *acceſſit ad ſenem,* dit Cicéron, *& gratulatus, morere Diagora, inquit ;* & par le calcul que nous avons établi ci-devant, il devoit avoir au moins quatre-vingts ans dans la LXXXVIe olympiade, époque de la victoire d'Acuſilaüs & de Damagète, ſelon Dodwell & le père Corſini, tous deux fondés ſur les témoignages combinés de Thucydide & de Pauſanias. Diagoras eut trois fils; le plus jeune, Doriée, remporta trois fois de ſuite le prix du Pancratium dans les jeux Olympiques, ſelon Pauſanias, au ſecond livre des Éléaques. Sa ſeconde victoire eſt fixée par Thucydide, dans le troiſième livre de la guerre du Péloponnèſe, à la LXXXVIIIe olympiade ; donc la première eſt de la LXXXVIIe olympiade. Or, Damagète III avoit été couronné immédiatement avant lui, ſelon Pauſanias, πρότερον ἐπὶ Δωριέως; donc ſa victoire & celle d'Acuſilaüs, que Pauſanias réunit enſemble avec l'événement dont nous venons de parler, tombent ſur la LXXXVIe olympiade.

Ce poëme a reçu des anciens un honneur trop extraordinaire, pour que je le paſſe ici ſous ſilence. Suivant les ſcholiaſtes de Pindare, dont le premier cite l'autorité de Gorgon, il étoit écrit en caractères d'or dans le temple de Minerve ; mais il ſe préſente, dès ce premier mot, une difficulté. Quel eſt le temple? quelle eſt la ville? Le premier ſcholiaſte l'appelle le temple de Minerve Séléné.

Α᾽θηνᾶς Σεληναίας; le ſecond, Lénée, ou Lénéenne, Ληναίας.

Certainement il y a faute dans l'une ou l'autre de ces leçons, & peut-être dans toutes les deux. Un poëme où la naiſſance de Minerve eſt célébrée ſi pompeuſement, écrit en lettres d'or dans le temple de Minerve, ſemble annoncer un peuple particulièrement conſacré à la déeſſe; dès-lors l'alternative demeure circonſcrite entre les Athéniens & les Rhodiens. Mais Diagoras étoit Rhodien; n'eſt-il pas naturel de chercher à Rhodes plutôt qu'ailleurs un monument de ſa victoire ? De-là une conjecture qui n'a point échappé à la ſagacité & à l'érudition de M. de Chabanon.

Il y avoit à Rhodes une ville nommée Linde, & dans cette ville un temple conſacré à Minerve; c'eſt donc Α᾽θηνᾶς Λινδίας qu'il faut lire ici, & c'eſt ainſi que lit auſſi le ſavant Meurſius, dans ſa deſcription de Rhodes. Il ſemble véritablement au premier coup-d'œil que ce temple ne puiſſe pas être le même que l'ancien temple dont Pindare parle dans cette ode, conſacré par les Rhodiens à Minerve, d'après les conſeils d'Apollon. Cette tradition ne pouvoit être ignorée ni par Hérodote, ni par Strabon, ni par Diodore de Sicile; or, ils attribuent tous trois la conſtruction du temple de Linde, ou à Danaüs ou à ſes filles. Mais il faut remarquer que Pindare ne parle point préciſément d'un temple conſtruit par les Rhodiens, mais ſeulement d'une enceinte ſacrée de bois, τεῦξαν ἄλσος ἐν ἀκροπόλει; & tel eſt le temple que Sophocle fait conſacrer par Hercule à Jupiter dans les Trachiniennes, & qu'il appelle ἔγκαρπα τέλη, & τεμένιαν φυλλάδα. Ce bois étoit ſur le ſommet même de la montagne où Linde étoit aſſiſe; & ce fut ſans doute dans cet emplacement que Danaüs ou ſes filles conſtruiſirent dans la ſuite le temple qui devint ſi fameux.

Le ſcholiaſte ajoute: ce fut un honneur rendu ou au poëte ou à Diagoras; pour moi, je penſerois que le principal motif des Rhodiens fut la gloire même de Rhodes, dont cette ode eſt le plus brillant panégyrique. Mais,

quelque plaisir qu'ils eussent à lire dans ce poëme l'éloge de leur île; quelque reconnoissance que ce sentiment leur inspirât pour Pindare, je ne puis croire qu'ils lui eussent déféré un hommage si singulier, qu'ils l'eussent consacré à Minerve avec un appareil si magnifique, s'ils ne l'eussent jugé digne de la divinité à laquelle ils le présentoient, s'ils ne l'eussent regardé comme le monument le plus précieux de la gloire de Rhodes, & en un mot, s'ils n'y eussent reconnu les beautés que nous y retrouvons encore aujourd'hui. Concluons donc que cette anecdote annonce d'une manière indubitable leur jugement sur le mérite du poëme; & qui pourroit aujourd'hui risquer de les contredire?

Cependant des beautés de détail suffisent-elles pour constituer un poëme excellent, sans plan, sans conduite, sans assortiment, sans liaison entre toutes ses parties? & si ces qualités sont essentielles aux yeux du goût & de la raison, qui ne peuvent approuver un ouvrage auquel ils n'ont pas présidé, comment les retrouver maintenant au milieu des épisodes successifs qui composent l'ode toute entière? Fût-ce l'ouvrage de Dédale, il ne peut être admiré que de son auteur, si le fil d'Ariane ne nous met en état de suivre & de reconnoître les détours de ses routes.

L'ode commence par une comparaison brillante que le poëte fait de ses vers avec le vin bouillonnant dans une coupe d'or, qu'au milieu d'un festin nuptial un père donne au jeune époux de sa fille. « Ainsi, dit-il, je presse » dans la coupe des Muses, le nectar de la louange pour les vainqueurs couronnés dans Olympie ». Puis tout-à-coup remontant de Diagoras au chef de la famille, il raconte le meurtre de Licymnius, commis par Tlépolème, sa fuite & son arrivée dans l'île de Rhodes; tout cela entre-mêlé de pensées sublimes sur les égaremens des hommes, sur leur ignorance de l'avenir, & sur le désordre que les passions causent dans l'ame même du sage.

Rhodes est fameuse par la pluie d'or que Jupiter y répandit jadis; & voilà que le poëte non-seulement saisit

ce fait, ſuſceptible d'être rappelé par un trait brillant, mais qu'il en va chercher la cauſe, & qu'il en ſuit tous les détails comme s'ils tenoient eſſentiellement à ſon ſujet ; la tète de Jupiter ouverte par Vulcain, la naiſſance de Minerve, les conſeils qu'Apollon avoit donnés d'avance aux Rhodiens ſur cet événement, le temple qu'ils élevèrent à la déeſſe, l'inadvertance qui leur fit oublier le feu ſacré dans cette auguſte cérémonie ; enfin, les récompenſes que Jupiter & Minerve ont accordées à leur zèle, malgré la faute qu'ils avoient commiſe par un oubli ſi prompt à ſe gliſſer dans les ames éclairées, même par la ſageſſe de Prométhée.

Autre penſée dont il ne me paroît pas que juſqu'ici perſonne ait montré ni le vrai ſens, ni le rapport avec le fond du ſujet : « une ſageſſe ſupérieure ne trompe point l'homme inſtruit ; » & cette idée ſert de liaiſon à un nouvel épiſode. Les Dieux diviſent la terre entr'eux : le ſoleil abſent eſt oublié. Il vient ſe plaindre, & Jupiter ordonne un nouveau partage. Mais Phébus s'y refuſe ; il a vu germer au fond des mers une terre nouvelle, il la demande pour ſon lot : Jupiter & Lachéſis jurent par le Styx ; & l'île s'élève pour être à jamais l'apanage de Phébus. Bientôt il y conduit une nymphe qu'il aime. Rhode donne ſon nom à l'île, & au dieu ſept enfans qui furent les plus ſages entre tous les mortels de ce premier âge de la terre. Cercaphus, l'un d'entr'eux, a trois fils ; Ialyſe, Linde & Camire qui partagent l'île en trois villes auxquelles ils font porter leurs noms.

Enfin après douze ſtrophes, Pindare revient à Tlépolème, puis à Diagoras, dont il indique rapidement les différentes victoires dans tous les combats de la Grèce. Il prie Jupiter de le faire aimer & reſpecter de ſes concitoyens & des étrangers, parce que ſon cœur marche ſans orgueil dans les routes de la vertu. Et tout-à-coup il termine ſon poëme, en diſant que la ville eſt maintenant dans la joie des feſtins ; mais qu'une heure ſuffit ſouvent pour changer le vent de la fortune.

Quelle richeſſe, quelle magnificence, ou plutôt quel luxe, quelle prodigalité ! Faut-il donner à tous ces épiſodes le nom d'écarts ou d'égaremens ? Diagoras deſcend de Tlépolème, il eſt citoyen de Rhodes : s'enſuit-il qu'il faille raconter toute l'hiſtoire de Tlépolème, & toute celle de Rhodes ? Si je compare un trait de bienfaiſance d'un monarque que je chante, avec la bonté paternelle d'Henri IV, nourriſſant dans Paris ſes ſujets armés contre lui, me permettrai-je d'ajouter à mon récit tous les événemens de la ligue, & remonterai-je juſqu'à l'origine des rois de Navarre, ou juſqu'aux premiers monarques de la France ?

M. Heine a fort bien ſenti cette incohérence ; mais comment y a-t-il remédié ? Ces mots, dit-il, *où Jupiter fit jadis tomber une pluie d'or,* ne ſont pas les paroles du poëte ; c'eſt le caractère dont ſe ſert l'oracle pour déſigner à Tlépolème l'île dans laquelle il lui ordonne d'aller s'établir. Les éditions précédentes, en faiſant commencer ici le récit de Pindare, ont détruit l'enchaînement des idées du poëte, & ralenti la rapidité de ſa marche. Je le veux : mais qu'eſt-ce qu'on y gagne ? de commencer le récit du poëte une ligne plus loin ; en ſera-ce moins une digreſſion, & ſera-t-il plus facile d'en juſtifier la longueur ? M. Heine en convient lui-même, lorſqu'il ajoute : *Dùm fabulam narrat poëta, phantaſmatum vi & copiâ abreptus, mox ad alia, quæ cum fabulâ conjuncta ſunt, progreditur.* Et c'eſt ainſi qu'Ovide profite de toutes les circonſtances, pour paſſer d'un ſujet à l'autre dans ſes Métamorphoſes. Mais ce n'eſt pas là la marche d'une ode ; & quand un goût moins épuré pourroit y chercher quelqu'excuſe, par quelle néceſſité du moins, ou par quel prétexte juſtifiera-t-on le poëte d'avoir inſiſté avec tant d'appareil ſur le meurtre commis par Tlépolème, & ſur l'étourderie des Rhodiens qui ne pouvoient certainement ni honorer la mémoire de l'un, ni flatter l'orgueil des autres ? Enfin cet épiſode qui emploie quarante vers, n'étoit-il pas aſſez long, & falloit-il y en ajouter un de quarante autres vers, qui contiennent toute l'hiſtoire du

premier âge de Rhodes, ſans aucun rapport ni avec Diagoras, ni avec Tlépolème?

Et maintenant, comment ces deux grandes parties du poëme, ſi étrangères l'une à l'autre, ſont-elles au moins rapprochées par le poëte?

Le premier épiſode finit par le don que Minerve fait aux Rhodiens de l'empire des arts. Leurs ſtatues ſemblent vivre & marcher, & leur gloire ſe répand aux extrémités de la terre; & voici la liaiſon qui le réunit au ſecond: δαέντι δ' ϰ̀ σοφία μείζων ἄδολος τελέθει; ce que les ſcholiaſtes & les traducteurs ont appliqué aux Rhodiens, comme contenant l'éloge de leurs talens naturels, perfectionnés par l'art. Je paſſe ſous ſilence la foibleſſe de cette idée, comparée au magnifique éloge qu'il vient de faire des artiſtes de cette île; je n'inſiſterai pas ſur l'impropriété de l'expreſſion σοφία ἄδολος, déſignant les talens de la nature, par oppoſition à la perfection acquiſe par la culture, qui me ſemble une idée abſolument fauſſe & ſans exemple. Que ſi on prend l'autre explication du ſcholiaſte, *ſapientia edocti creſcit in majus ſine fraude, ſine obice*, j'entends bien le ſecond *ſine obice*, mais il n'eſt pas dans le texte; & je n'entends pas comment ἀδόλως peut être la même choſe, qu'ἀνεμποδίστως. Cherchons une troiſième explication: « la plus haute ſageſſe dans un homme inſtruit eſt exempte de fourberie. » Ceci peut faire l'éloge d'un peuple commerçant, & je ſais que les Rhodiens ont été marins, & que leurs loix ſur cet objet ont été fameuſes. Mais ce n'eſt pas ſous ce point de vue que Pindare les conſidère; il ne parle que de leur ſupériorité dans les ouvrages des mains, τέχναν πᾶσαν ἐπιχθονίων ἀριστοπόνοις χερσὶ κρατεῖν. Revenons donc aux talens naturels des Rhodiens, perfectionnés par l'étude de l'art, & voyons ce qu'il en réſultera pour la liaiſon des deux épiſodes.

Minerve donna, dit le poëte, aux Rhodiens l'empire des arts; elle inſtruiſit leurs mains aux plus ſavans ouvrages; leurs ſtatues ſembloient vivre & marcher, & leur gloire étoit répandue par toute la terre. Mais la ſageſſe de la

nature s'accroît encore par l'étude de l'art. Or, les traditions des premiers hommes nous apprennent qu'au jour où Jupiter & les autres immortels divisoient la terre entr'eux, Rhodes, cachée dans les profondeurs de l'Océan, n'avoit point encore paru sur la surface des mers. Certes, ou je me trompe fort, ou s'il y a quelque chose d'incohérent dans le monde, ce sont de pareilles idées. Sans faire de violence au texte, je donne à cette phrase une explication bien différente, & qui, tirée de Pindare même, non-seulement réunit ensemble les deux épisodes, mais fait encore disparoître l'idée d'épisode, pour ne plus laisser apercevoir dans ces deux morceaux que des parties essentielles au poëme, & inséparables de l'objet de Pindare, comme on le verra, je crois, bientôt.

Je m'arrête encore un moment sur la fin de cette ode. Le poëte prie Jupiter de protéger, de faire aimer & estimer par ses citoyens, par les étrangers, un vainqueur que sa gloire ne rendit jamais insolent. « La ville est » maintenant dans les festins ; mais une heure voit souvent changer le souffle de la fortune ». Qu'est-ce que cette idée qui termine brusquement le poëme ? & quel rapport peut-elle avoir avec Rhodes, avec Diagoras, plus particulièrement qu'avec toute autre ville, ou tout autre vainqueur ?

Cette phrase, dit le scholiaste, fait allusion à quelque malheur arrivé vers ce temps à Diagoras : εἶπε δὲ ἀλληγορικῶς, ὡς περὶ ὀλίγου τινὸς λυπηροῦ συμβάντος αὐτῷ. Voilà un fait indiqué, mais d'une manière bien vague : je hasarde une conjecture appuyée sur un fait historique que Pausanias nous a transmis ; elle sera sans doute bien près de la vérité, si elle a d'ailleurs le mérite d'expliquer & de lier l'ode dans son ensemble & dans tous ses détails.

Je suppose que Diagoras eût commis dans sa patrie une de ces fautes qui ne portent point avec elles le caractère de l'insolence & de l'outrage, ἐπεὶ ὕβριος ἐχθρὰν ὁδὸν εὐθυπορεῖ, mais de celles qu'occasionnent l'imprudence & l'ignorance, ἀμφὶ δ' ἀνθρώπων φρεσὶν ἀμπλακίαι ἀναρίθμητοι

κρέμανται, ou le premier mouvement d'une paſſion qui égare le ſage même, αἱ δὲ φρενῶν ταραχαὶ παρέπλαξαν καὶ σοφόν; deux caractères attribués, par le poëte, à la faute de Tlépolème, ou enfin l'oubli des conſeils de la ſageſſe, λάθας ἀτέκμαρτον νέφος, comme cela étoit arrivé aux Rhodiens dans le premier culte qu'ils rendirent à Minerve; que cette faute eût indiſpoſé ſes concitoyens, & en donnant occaſion à des diviſions inteſtines, eût expoſé Diagoras à ſe voir exilé de ſa patrie, comme Pauſanias nous apprend que cela arriva à ſon fils Doriée & à ſon petit-fils Piſidore, du vivant même de Diagoras, ou du moins fort peu de temps après ſa mort, puiſqu'ils furent proclamés vainqueurs dans les jeux Olympiques, ſous le nom de Thurium, ville d'Italie, où ils s'étoient retirés, ayant été chaſſés de Rhodes par une faction ſupérieure. Cela poſé, qu'a pu, qu'a dû faire le poëte qui avoit à chanter la victoire de Diagoras dans une circonſtance ſemblable? préciſément tout ce qu'il me ſemble que Pindare a fait dans cette ode; excuſer Diagoras par des exemples perſonnels à lui-même & aux Rhodiens; prouver qu'il a ſur Rhodes des droits de propriété qu'on ne peut violer ſans ingratitude & ſans impiété; le rendre recommandable aux Rhodiens par le tableau de la gloire qui l'environne & qui rejaillit ſur eux; intéreſſer Jupiter en ſa faveur, & implorer ſon ſecours auprès des citoyens d'un vainqueur, que l'inſolence n'a jamais fait ſortir des routes de la vertu.

Après le début brillant dont j'ai déjà rendu compte, il entre en matière par l'illuſtre naiſſance de Diagoras: quoi de plus grand, de plus intéreſſant, qu'une famille qui, de toute part, retrouve Jupiter pour aïeul! Mais quelqu'intime que ſoit le rapport qui nous unit à la Divinité, il ſuffit d'être homme pour qu'une multitude innombrable d'égaremens & d'erreurs ſoit, pour ainſi dire, ſuſpendue à notre cœur. Là commence le récit du meurtre commis par le petit-fils de Jupiter, par Tlépolème, en la perſonne

de ſon grand-oncle Licymnius. Cependant Tlépolème fut un ſage : égaré par la fougue d'une paſſion momentanée, il trouve grâce devant les Dieux; Apollon l'envoie régner dans Rhodes. Le poëte déſigne l'île par le trait le plus brillant de ſon hiſtoire; car il faut ordinairement flatter la vanité des hommes, pour leur faire goûter nos leçons: mais, fidèle à ſon objet, Pindare va dans cette époque même, ſi glorieuſe pour les Rhodiens, chercher l'endroit qui l'intéreſſe. Si, malgré les avis prévoyans d'Apollon leur père, les Rhodiens ont pu commettre une faute ſi importante dans le premier acte de religion qu'ils offrirent à Minerve, quelle indulgence ne doit-on pas avoir pour un homme qui n'a pas eu ſans doute des ſecours ſi puiſſans? Cependant Jupiter & Minerve, tout occupés du zèle des Rhodiens, ſemblent ne pas même s'apercevoir de leur faute, & ne ſongent qu'à couronner leur bonne volonté par les dons les plus précieux, & par les récompenſes les plus magnifiques. La conſéquence, je crois, n'eſt pas difficile à tirer. Mais que dis-je? les hommes ſont-ils ſeuls ſuſceptibles de ſemblables inadvertances? les Dieux n'en commirent-ils jamais eux-mêmes? n'avoient-ils pas oublié le Dieu du ſoleil, au jour qu'ils diviſèrent entr'eux la terre? Mais cette prétention de ſavoir & de raconter ce qui ſe paſſe dans le conſeil des Dieux, eſt preſque toujours une faute, même lorſqu'on n'en parle qu'en bien. Φαμὲν ἐοικὸς ἀμφὶ δαιμόνων καλά· μείων γὰρ αἰτία, dit Pindare, dans la première Olympique, & tout le monde ſait ce mot d'Horace :

Deſine, pervicax,
Referre ſermones Deorum.

Mais lorſqu'on en parle d'une manière déſavantageuſe, ce n'eſt plus qu'un orgueil déteſtable, & la préſomption d'étaler ces connoiſſances ſecrètes, eſt une témérité qu'on pourroit taxer de fureur. Λοιδορῆσαι θεοὺς ἐχθρὰ σοφία, καὶ τὸ καυχᾶσθαι παρὰ καιρὸν, μανίαισιν ὑποκρέκει. C'eſt ainſi que

Pindare lui-même s'explique dans la neuvième Olympique. Les mots παρὰ καιρὸν à contre-temps, ſans un grand motif, ſont eſſentiels à remarquer; car il ſuit néceſſairement que celui que la ſageſſe elle-même inſtruit à n'en parler qu'avec des ménagemens convenables à la dignité des Dieux, & lorſque l'occaſion l'exige pour en tirer un grand bien, κατὰ καιρὸν, ne commet point de crime, n'a point de punition à craindre: ainſi cette ſageſſe ſupérieure au commun des hommes, σοφία μείζων, eſt ſans danger pour celui qui la poſsède, ἄδολος πλέθει, *ſine fraude*, dans le même ſens qu'Horace a dit, en parlant de Bacchus:

Tu ſeparatis uvidus in jugis,
Nodo coerces viperino
Biſtonidum ſine fraude crines.

Cette acception eſt conſacrée par l'uſage des meilleurs écrivains Grecs & Latins, de proſe ou de poëſie.

Au ſurplus, qui eſt-ce qui a pu révéler à Pindare ces myſtères? les traditions des premiers hommes, qui vivant familièrement avec les Dieux, avoient eu, ſur le ciel, des connoiſſances qui s'étoient perdues peu-à-peu, & dont la plupart n'étoient guère conſervées que parmi les initiés, φαντὶ δ' ἀνθρώπων παλαιαὶ ῥήσιες. La liaiſon devient alors ſenſible, & le raiſonnement de Pindare victorieux. Diagoras deſcend de Tlépolème, que Rhodes regarde comme ſon fondateur, à qui elle a déféré les honneurs divins pour prix de ſes bienfaits. D'ailleurs, qui eſt-ce qui a placé Tlépolème dans Rhodes? le Dieu qui en eſt en quelque ſorte le créateur; le Dieu à qui Jupiter & Lachéſis ont juré par le Styx qu'elle appartiendroit à jamais; le Dieu que les Rhodiens reconnoiſſent pour leur père dans la perſonne de ces ſept ſages qui l'habitèrent les premiers. Qui oſera conteſter, ravir à Diagoras, à ſa famille, une propriété établie ſur des titres ſi divins?

Que ſi les Rhodiens croient encore devoir une reconnoiſſance immortelle aux bienfaits de Tlépolème, ne

doivent-ils rien à Diagoras, dont les victoires innombrables répandent tant de gloire sur sa patrie, sans qu'on puisse reprocher à son cœur un moment d'orgueil, si excusable peut-être au milieu de tant de triomphes!

Mais c'est à Jupiter à rendre ces vérités sensibles, intéressantes aux concitoyens de Diagoras, utiles au vainqueur; & c'est par cette prière que le poëte arrive à la fin de son poëme, dont la dernière pensée n'a, ce me semble, plus besoin d'éclaircissement.

Je ne puis terminer cette discussion, sans rendre compte d'une différence essentielle entre la manière dont j'explique la dernière strophe de cette ode, & le sens que lui donne M. Heine. Il y est parlé d'un Callianax & des Ératides; ceux-ci étoient, selon le scholiaste, une tribu de Rhodes, & Callianax un des ancêtres de Diagoras. M. Heine pense au contraire que ce Callianax étoit le mari de Callipatire, dont j'ai raconté l'histoire au commencement de ce mémoire. Il regarde cette phrase, *ne ternis point l'éclat du sang de Callianax*, comme une prière du poëte en faveur du gendre de Diagoras, & il faut convenir que la ressemblance de noms est très-capable d'induire en erreur: mais je ne puis admettre cette idée; premièrement, parce que cette interprétation fait disparoître les leçons données à Diagoras par ses aïeux, leçons qu'on retrouvera dans ma traduction; secondement, parce que Diagoras ayant certainement à cette époque plusieurs fils & plusieurs filles, il me paroît impossible que Pindare les ait oubliés tous pour ne s'occuper que de celle qui auroit épousé Callianax. Je suivrai donc, à cet égard, l'opinion des scholiastes; & quant aux grâces des Ératides, je regarde cette expression comme une de ces phrases orientales, qui désignent les femmes sous l'image de la beauté des maisons: *Et speciei domus dividere spolia.*

ODE.

Tel, au milieu de la joie des festins, enchanté du jeune

jeune époux de ſa fille, un père va prendre d'une main généreuſe la coupe qui fut l'ornement de ſon riche tréſor. Il l'emplit de la roſée de Bacchus, & le vin bouillonnant dans l'or, ſe couronne d'une écume de perles; il la touche des lèvres pour embellir ſon préſent: déſormais elle va devenir l'orgueil de la maiſon qu'il s'eſt alliée. Les amis dont ſa table eſt entourée, applaudiſſent avec tranſport aux nœuds dont l'hymen ſerra cette douce union. Tel preſſant dans la coupe des Muſes, les fruits délicieux du génie, diſpenſateur chéri de leurs préſens immortels, j'enivre du nectar de la louange les combattans que la victoire couronne dans les champs de l'Elide & dans la carrière de Delphes. Heureux celui que les filles de mémoire ont fait repoſer ſur le ſein de la renommée! les Grâces ſe plaiſent à l'éclairer du feu de leurs yeux; c'eſt pour lui que la lyre adoucit ſes accords mélodieux; c'eſt pour lui que le clairon fait retentir dans les airs les ſons de ſa voix éclatante.

Réuniſſons aujourd'hui leur double harmonie; volons ſur les vaiſſeaux de Diagoras, cherchons au ſein des mers, les bords conſacrés à la fille de Vénus, à l'amante d'Apollon. Rhodes m'attend pour célébrer avec elle un vainqueur, que j'ai vu triompher ſur les rives de l'Alphée, ſur les bords de Caſtalie. Je chanterai ſa taille, pareille aux tours dont un rempart s'enorgueillit, & les bras nerveux, & les ceſtes invincibles du fils, & les douces vertus du père, ami de Thémis. Dignes citoyens de cette île fameuſe par ſes trois villes, où Tlépolème conduiſit jadis l'élite de la jeuneſſe Argienne, vers qui l'Aſie ſemble vouloir continuer ſes vaſtes plaines alongées dans les mers. Je retournerai pour eux ſur les pas du temps; je ferai ſortir de la nuit des âges les traces de cette antique origine, les traits d'Hercule encore imprimés ſur ſa race puiſſante. Ils remonteront, par ce héros, juſqu'à Jupiter même; & la fille d'Amyntor, la belle Aſtydamie ne leur montrera point d'autre dieu pour aïeul.

Humains, foibles humains ! quelle foule d'erreurs, d'égaremens vous affiégent de toutes parts, attachés, suspendus à vos cœurs ? Et quel homme, pénétrant jamais l'impénétrable secret de l'avenir, put s'assurer si le bonheur du jour seroit encore le bonheur du lendemain ? Ce petit-fils de Jupiter, que Rhodes florissante nomma depuis son fondateur, emporté par la colère, attaque dans Tirynthe le frère d'Alcmène, son oncle Licymnius, & du bois noueux d'un dur olivier, le renverse sans vie aux portes du palais de sa mère Midée. Ivresse des passions, l'ame du sage même n'est-elle donc point inaccessible à ton délire ?

Il fuit, il va sur le trépied de Delphes interroger son destin. Du fond de ce sanctuaire odorant, le dieu dont le front se couronne d'une chevelure d'or, entend sa prière ; des rivages de Lerne, il l'envoie sur des vaisseaux légers vers cette île que jadis le maître des dieux couvrit d'une neige d'or, quand par l'adresse du céleste forgeron, une hache au tranchant d'airain, ouvrit pour Minerve une route nouvelle à la vie, lorsque s'élançant hors de la tête de son père, la déesse, par un cri terrible, annonça sa naissance au monde épouvanté.

Long-temps auparavant le génie fils d'Hypérion, le dieu dont les rayons épandent la joie sur les yeux des mortels, avoit annoncé ce grand événement à ses enfans. Il vouloit qu'attentifs à saisir l'heure fatale, ils se hâtassent d'élever les premiers un autel pompeux, & par des sacrifices augustes, flattant le cœur du père & de la fille, ils s'assurassent à jamais la faveur de Jupiter, & l'amour de la déesse dont la lance commande à la victoire. O prévoyance de Prométhée ! par toi la sagesse, par toi le bonheur habitent dans le cœur des humains. Mais l'oubli vient ensuite étendre sur nos yeux ses vapeurs nébuleuses, & l'homme incertain de sa route, n'en reconnoît plus la trace effacée dans son ame. Les Rhodiens ne se souvinrent pas du feu qui préside aux sacrifices, & la flamme sainte n'éclaira point la dédicace du temple qu'ils consacrèrent sur la montagne où s'assied leur citadelle.

Cependant Jupiter ouvrant pour eux les trésors des nuées, inonde leurs campagnes d'une pluie d'or, & la déesse leur donne pour jamais l'empire des arts entre tous les mortels. Elle-même façonne leurs mains industrieuses aux plus savans ouvrages ; l'œil abusé croit les voir respirer & marcher ; & la renommée va porter leur gloire aux extrémités de la terre.

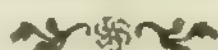
Secrets d'une science inconnue au vulgaire, non, vous n'êtes point dangereux au mortel que la sagesse prit soin d'instruire. Pourquoi craindrois-je de révéler ici sur la naissance de Rhodes les antiques traditions des premiers habitans du monde ? Au jour que Jupiter & les immortels divisèrent entr'eux l'empire de la terre, Rhodes n'avoit point encore élevé ses rivages au-dessus de la surface des mers. Cependant le soleil absent est oublié par tous les habitans de l'Olympe ; son nom n'est point écrit dans la liste de ceux qui doivent essayer le sort de cette grande journée, & le dieu du jour se seroit vu seul étranger sur la terre, que sa chaleur féconde. Il vient, il réclame ses droits, & Jupiter ordonne un nouveau partage ; mais Phébus s'y refuse. Au fond des abymes de l'Océan, ses yeux ont découvert une terre, dont les sucs nourriciers promettent aux hommes des moissons abondantes, aux troupeaux des pâturages bienfaisans. C'est assez, dit-il ; un jour exposée à la clarté de mes flambeaux, qu'elle soit l'apanage immortel du dieu qui l'éclairera de sa lumière. Que la déesse dont un réseau d'or embrasse les cheveux, que la fière Lachésis étende ses mains élevées en présence du fils de Saturne, & que l'eau du Styx, attestée de concert, soit le redoutable garant du serment que l'Olympe entendra de leur bouche.

Il dit, & la vérité qui reçut les paroles de cet auguste traité, se hâte de les consacrer par l'événement. L'île croît & sort du sein de l'humide empire, pour être à jamais possédée par le dieu dont les rayons perçans éclairèrent la nuit de sa naissance, dont les coursiers brûlans l'échauffent de leur haleine enflammée.

C'eſt-là que bientôt cédant à l'amour du dieu, la nymphe dont l'île s'honore de porter le nom, le rendit père de ces ſept fameux mortels, que la terre ancienne admira comme les plus ſages de ſes habitans. Sortis de l'un d'entre eux, Ialyſe, Linde & Camire partagèrent l'héritage paternel; & les trois villes qu'ils appelèrent leurs demeures conſervent encore dans leur nom ce préſage de ſtabilité.

C'eſt-là que le héros conducteur des Argiens, Tlépolème vit délier par la main du bonheur les nœuds dont l'infortune l'avoit enchaîné; c'eſt-là qu'aſſis au rang des dieux, il partage avec eux la pompe des ſacrifices, la graiſſe des victimes, & l'honneur de préſider à ces combats dont les couronnes ont ceint deux fois la tête de Diagoras. Heureux vainqueur, qui comptera ſes ſuccès? Quatre fois triomphant devant les murs de Corinthe, deux fois dans la carrière de Némée & dans les ſuperbes remparts de Minerve. L'airain qu'Argos diſpenſe aux vainqueurs, & les vaſes précieux de l'Arcadie, & ceux de Thèbes ont appris à le connoître. Quel nom fut plus répété dans les combats de la Béotie, dans Égine, à Pellène? plus ſouvent écrit ſur les pierres de Mégare?

O toi qui te plais à réſider ſur les ſommets de l'Atabyre, père des hommes & des dieux! ô Jupiter! protège, honore & cet hymne & le vainqueur dont il célèbre la gloire. Eſtimé, chéri de ſes concitoyens, embellis ſa vertu de tous les dons que les grâces diſpenſent. Tu ſais ſi jamais, entraîné par les ſéductions d'un inſolent orgueil, ſon cœur s'égara des ſentiers de l'équité; ſi jamais il oublia cet oracle ſorti de la bouche de ſes pères, comme du ſanctuaire de la vertu: garde-toi de laiſſer ternir l'éclat du ſang que tu reçus de Callianax & des filles des Ératides. Maintenant, ſans doute livrée aux feſtins, Rhodes partage avec lui la joie de ſes victoires; mais qu'une ſeule heure voit ſouvent changer le ſouffle de la fortune!



PREMIER MÉMOIRE SUR LES PROBLÈMES D'ARISTOTE,

Concernant la Musique, traduits & commentés.

Par M. DE CHABANON.

LE dix-neuvième chapitre des Problèmes d'Ariſtote, ne contient que des queſtions relatives à la muſique; quelques-unes ſont ſi ſimples & d'une ſolution ſi facile, que le philoſophe Grec auroit pu, ce ſemble, ſe diſpenſer de les propoſer & de les réſoudre. Ces problèmes cependant ne ſont pas pour nous entièrement inutiles; les vérités qu'ils établiſſent, viennent à l'appui de celles que nous connoiſſons d'ailleurs, & confirment les notions que nous avons ſur la muſique des anciens. Lû le 5 Février 1779.

Quelques autres problèmes ont pour nous une utilité plus marquée, ils indiquent, ils font ſoupçonner du moins, ce qu'aucun autre témoignage ne nous avoit appris; & par cette raiſon ils peuvent faire naître de nouvelles vues ſur l'art, conſidéré au point où il étoit du temps d'Alexandre.

Les muſiciens Grecs dont la doctrine nous eſt parvenue, & les philoſophes qui ont écrit techniquement ſur la muſique, en ont donné des traités élémentaires; ils ont défini les ſons, les intervalles des ſons, les conſonnances, les diſſonances, les genres, les modes, les ſyſtèmes: mais ce qui réſulte pour nous de toute cette doctrine, ſe borne preſque uniquement à ſavoir comment les muſiciens Grecs accordoient leurs inſtrumens pour jouer dans un genre, dans un mode ou dans un autre; connoiſſance imparfaite qui ne nous inſtruit pas du caractère de leurs compoſitions, du goût & de l'expreſſion qu'ils y mettoient, du tour mélodique qui

de préférence charmoit leurs oreilles. Or, c'eſt-là ce qu'il importeroit principalement de ſavoir; la muſique étant un art de goût, fait pour notre amuſement, il ſeroit curieux de connoître les différentes formes qu'elle a priſes, ſuivant les temps, les climats, & de comparer la mélodie des Grecs avec la nôtre. A cet égard, on ne peut douter que cinq ou ſix beaux morceaux de muſique ancienne, fidèlement conſervés, ne nous rendiſſent plus ſavans que tous les traités élémentaires que nous poſſédons. Jugeons de la muſique par un autre art: ſi pour nous faire une idée des poëſies d'Homère & de Sophocle, nous n'avions d'autres notions que celle de l'alphabet des Grecs, & de leur manière d'aſſembler les lettres pour en compoſer les mots, nous croirions-nous en état de concevoir ce qu'étoient l'Illiade & la tragédie des Grecs? Nous ne connoiſſons guère que l'alphabet muſical des anciens, & leur façon d'aſſembler méthodiquement les ſons par tétracordes; ce qui, comme je l'ai déjà dit, ne donne que leurs différentes manières d'accorder les inſtrumens pour jouer tel morceau ou tel autre: les problèmes d'Ariſtote ſuppléent tant ſoit peu aux notions qui nous manquent, ils nous éclairent, à quelques égards, plus que les traités élémentaires, en ce que ceux-ci ſe bornent aux ſeuls élémens, ne conſidérant dans la muſique, que la gamme ou les différens tétracordes, au lieu que les problèmes portent quelquefois ſur des compoſitions muſicales, ſur leur exécution, & ſur l'effet qu'elles produiſoient. J'ai penſé que la traduction de cet ouvrage, accompagnée de notes propres à éclaircir le texte & le fond de l'art, ajouteroit quelque choſe aux connoiſſances acquiſes ſur la muſique des anciens. L'entrepriſe, je ne dois pas le diſſimuler, eſt d'autant plus difficile, que le texte, en pluſieurs endroits, eſt corrompu & mutilé; je ſoupçonne même qu'il s'y trouve des lacunes & des tranſpoſitions conſidérables. Quelquefois la réponſe que fait Ariſtote à la queſtion qu'il s'eſt propoſée, y paroît tout-à-fait étrangère; & l'on doit ſuppoſer dans ce cas, qu'elle appartient à un autre problème

qui manque au texte : quelquefois aussi ces réponses incohérentes avec la question qui les précède, paroissent relatives à d'autre questions placées fort loin de là. Dans cette confusion, l'esprit se perd ; cependant il seroit téméraire de rapprocher des passages si distans l'un de l'autre : quelque défaut d'intelligence que l'on puisse imputer aux copistes, ils n'ont pas dû écrire à la fin ce qui étoit au commencement. On sent assez que pour debrouiller un texte si difficile, la collation des différens manuscrits étoit nécessaire ; ce secours ne m'a point manqué, malheureusement il ne m'a pas fourni de grandes lumières ; les variantes sont de peu d'importance, elles ne tombent pas sur les endroits les plus embarrassans : il paroît d'ailleurs que les éditeurs d'Aristote ont eu connoissance des manuscrits, & qu'après avoir comparé les différentes leçons, ils ont choisi la meilleure. Tout défectueux qu'est le texte d'Aristote en plusieurs endroits de ses problèmes sur la musique, j'ai essayé de traduire ce chapitre tout entier ; mais assuré par mes propres réflexions, & par le témoignage de quelques personnes versées dans la langue grecque & dans la musique, qu'il y a des passages absolument inintelligibles, j'ai cru convenable de les supprimer, & de ne mettre sous les yeux de la Compagnie, que les problèmes desquels on peut découvrir ou entrevoir le sens. Si cependant on jugeoit à propos d'examiner ici les problèmes qui m'ont paru inexplicables, je les lirai tels que je les ai traduits, & je m'applaudirai de recueillir sur ces passages les opinions de la Compagnie, soit qu'elle aplanisse les difficultés, soit qu'elle juge impossible de les aplanir.

La traduction des problèmes, avec les notes dont je l'accompagne, me fournira plusieurs Mémoires. Je commencerai celui ci par quelques observations sur le fond & l'essence même de l'art musical. En reconnoissant combien ses principes fixes, invariables, émanent de la nature, tiennent à notre organisation, & sont indépendans de toute convention ; en observant combien ils sont les mêmes pour tous

les hommes, pour toutes les nations, nous conclurons; que dans les points essentiels, en cherchant à expliquer les procédés de la musique ancienne, par ceux de la musique moderne, on ne court pas risque de se tromper; & que c'est de la connoissance de l'art même, qu'il faut tirer les moyens d'expliquer ce que nous n'entendons pas des procédés de l'art chez les anciens. Développons cette vérité.

On peut considérer la musique, ou comme une science mathématique, ou comme un art de goût: comme science mathématique, elle est soumise à des calculs qui ont été les mêmes pour les Égyptiens, les Chinois, les Grecs, les Latins, & pour toute l'Europe moderne. M. l'abbé Roussier, dans ses savans ouvrages, a mis cette vérité dans tout son jour. Au reste, ces calculs, d'après lesquels on a fixé le rapport des sons entr'eux, ne sont que l'appréciation mathématique de nos sensations musicales: par-tout on a observé que les sons appelés *consonnans*, ont entr'eux une analogie qui en rend la co-existence ou la succession agréable; par cette raison, ils ont été appelés *consonnans;* & vérifiant à l'aide du calcul le rapport de ces sons, on a trouvé qu'il étoit le même dans tous les pays; que les mêmes sons consonnoient à l'oreille de tous les hommes *(a)*. Voici donc les principes fondamentaux de l'art musical; le rapport des sons, leur affinité, leur analogie, donnés par la nature, & donnés d'une manière précise & invariable. Que doit-il en résulter? que par toute la terre, les hommes chantent à peu-près de même; que la différence introduite par le goût, dans la mélodie des diverses nations, n'est pas telle, qu'elle rende inintelligible à l'une de ces nations, l'ordre mélodique des sons qui est adopté par une autre. Ainsi, la musique est pour tous les hommes, à quelque temps, à quelques lieux qu'ils appartiennent, une sorte de langue naturelle, dont les procédés leur sont enseignés, ou plutôt révélés par l'instinct, & dont ils ont eu en

(a) Ceci est susceptible de quelque exception; nous en parlerons après.

quelque

quelque ſorte la connoiſſance infuſe. S'il faut appuyer cette aſſertion, les preuves ne manqueront pas. Les airs Perſans, Chinois, que nous connoiſſons, les airs que chantent les Nègres des côtes de l'Afrique, ceux que compoſent les Nègres de nos Colonies, les chanſons des Sauvages de l'Amérique, ont un tour mélodique qui ne nous eſt point étranger; nous en concevons le chant tout d'abord; il émane de ces mêmes rapports donnés entre les ſons, rapports à la fois mélodiques & harmoniques; car les airs auxquels les peuples ſauvages n'attachent point de baſſe & de parties d'accompagnement, en ſont ſuſceptibles comme les airs compoſés parmi nous; & pluſieurs de ces chants ont une grâce naïve qui produit ſur nous toute ſon impreſſion. Ajoutons à ce que nous venons de dire, que les enfans, dès le maillot, manifeſtent déjà le ſentiment infus qu'ils ont de la mélodie; le chant de leur nourrice agit ſur eux, calme leur impatience, les tranquilliſe & les égaie: enfin, parmi les animaux même, il en eſt pluſieurs qui témoignent de la ſenſibilité pour la muſique; l'autorité d'Ariſtote, de Plutarque, de Pline, de M. de Buffon, en fait foi; & tout le monde eſt à portée de l'obſerver par ſoi-même.

On doit donc préſumer que la muſique des Grecs ne différoit pas eſſentiellement de la nôtre; que leurs airs avoient beaucoup de rapport avec ceux que nous chantons. Je ſuis tellement perſuadé de cette vérité, que dans le cas où l'on découvriroit une bibliothèque de muſique grecque, j'oſerois affirmer d'avance qu'on y retrouveroit une infinité de chants qui nous appartiennent, & que nous avons imaginés ainſi qu'eux. Cette préſomption que l'on peut juger téméraire, le ſemble moins peut-être, lorſqu'on ſait que parmi les chanſons des Sauvages de l'Amérique, il y en a quelques-unes tout-à-fait ſemblables à nos chanſons triviales & populaires. C'eſt ce dont j'ai la preuve entre les mains; & rien ne nous apprend mieux, qu'en muſique on peut, on doit, de fort loin ſe reſſembler beaucoup.

Peut-être ne ſera-t-il pas tout-à-fait inutile d'obſerver

qu'il n'en eſt pas préciſément de même de la poëſie. Quiconque ignorant les formes de la poëſie ancienne, partiroit pour les découvrir, des formes de la nôtre, en ſuivant ce principe, avanceroit d'erreurs en erreurs; c'eſt qu'en poëſie, tout ce qui concerne le mécaniſme de l'art, eſt de pure convention, au lieu qu'en muſique, les principes fondamentaux, les rapports & les affinités de ſons, émanent des loix de la nature, loix invariables, univerſelles & éternelles. Qu'un exemple rende ceci plus ſenſible : les hommes peuvent convenir entr'eux de donner à leurs vers telle ou telle durée, d'en compter ou d'en meſurer les ſyllabes, d'y regarder la conſonnance finale, la rime, comme un vice ou comme un agrément, d'y admettre l'hiatus, ainſi qu'ont fait les Grecs, ou de l'en bannir, ainſi qu'ont fait les Latins, &c. mais les hommes ne peuvent pas convenir entr'eux de trouver déſagréable l'alliance des ſons qu'un rapport naturel rapproche l'un de l'autre; ils ne peuvent pas convenir entr'eux de battre à faux la meſure : l'inſtinct naturel ſur ce point les maîtriſe, & les artiſtes, les philoſophes qui tenteroient de la détruire par des conventions contraires, y échoueroient; car au moment où ils voudroient, par exemple, établir l'uſage de battre à faux la meſure, la multitude groſſière & ſans inſtruction renverſeroit leurs principes, anéantiroit leurs conventions, en ſautant en cadence, d'après ſon impulſion naturelle. Ceci nous avertit de ne comparer la muſique aux autres arts, qu'avec de ſages précautions & des reſtrictions conſidérables.

Mais, me dira-t-on, comment établiſſez-vous entre la muſique ancienne & la muſique moderne, une reſſemblance ſi grande & ſi néceſſaire, tandis que les traités de l'une & de l'autre, font apercevoir entr'elles tant de différence ? Il eſt aiſé de répondre à cette queſtion, & ſur-tout en examinant tous les points dans leſquels les deux muſiques diffèrent.

Le premier & le plus ſenſible de tous, eſt que les anciens n'écrivoient point la muſique à pluſieurs parties;

les voix, parmi eux, & les inſtrumens, chantoient à l'octave ou à l'uniſſon, ou s'ils inſéroient de temps en temps quelques accords dans leur muſique (ce que l'on peut conjecturer d'après un ou deux paſſages, & nier d'après mille autres) ces accords étoient en fort petit nombre, & ne ſe faiſoient entendre que rarement & accidentellement. Peut-on inférer de-là que la muſique des Grecs fût autre que la nôtre? non, mais ſeulement que la nôtre a un mérite & un charme de plus que la leur. Ce qui prouve que l'art, au fond, eſt le même, c'eſt qu'un homme inſtruit des loix de l'harmonie, qui voyage dans un pays où l'on ne connoît que le concert à l'uniſſon, ajoute tout de ſuite des parties d'accompagnement à la partie de chant qu'on lui fait entendre, c'eſt-à-dire, qu'il donne à l'art le complément qui lui manquoit; mais la mélodie, qui en conſtitue le fond, ſubſiſte telle qu'elle étoit: ainſi la peinture, avant qu'on eût découvert le ſecret de la perſpective & celui du clair-obſcur, n'en étoit pas moins le même art qu'aujourd'hui; mais cet art, par ces découvertes, a reçu un accroiſſement, une perfection qu'il n'avoit pas.

Les modernes, dit-on, voient dans la muſique élémentaire, une gamme montante & deſcendante; les anciens n'y voyoient que différens tétracordes.

Je réponds, que ce n'eſt-là qu'une différente façon d'enviſager la même choſe; les deux tétracordes conjoints, *la*, *ſol*, *fa*, *mi*, *ré*, *ut*, *ſi*, en ajoutant la *proſlambanomène la*, au-deſſous du *ſi*, donnent préciſément notre gamme *la*, *ſol*, *fa*, *mi*, *ré*, *ut*, *ſi*, *la*.

Nous reconnoiſſons dans tous nos airs, ajoute-t-on, un mode, ou majeur, ou mineur; diſtinction que les anciens ne faiſoient pas. Ils l'euſſent faite, ſi, comme nous, ils euſſent connu l'harmonie proprement dite: c'eſt l'uſage des accords qui nous a mis dans le cas d'obſerver ſi l'accord parfait d'une tonique étoit entièrement ſemblable à celui d'une autre tonique; & le plus ou le moins d'élévation,

donnée à la tierce de l'une & de l'autre tonique, nous a fait reconnoître & établir deux modes, l'un majeur, & l'autre mineur. Les anciens avoient, comme nous, ces deux modes. La tierce produite par *ut, la,* dans la gamme descendante, citée ci-dessus, étoit pour eux, comme pour nous, très-différente du *diton,* ou tierce majeure, qui entroit dans la composition d'un tétracorde enharmonique; mais en ne considérant la tierce que comme une *concinnité,* comme une *cumélie,* & non comme une des bases consonnantes de la musique, ils n'ont point assigné à un air, & à un autre, de différence, qui dépendît spécialement de la tierce majeure ou mineure, qui s'y faisoit entendre.

Il me paroît comme impossible que les anciens, par la constitution même de leurs chants, & par les loix nécessaires de la mélodie, n'aient pas établi dans chacun de leurs airs, un ton principal & dominant, & par conséquent, une note tonique, à laquelle la mélodie devoit sans cesse les ramener. La corde *proslambanomène,* ajoutée aux deux tétracordes conjoints, nous est d'abord une preuve qu'ils avoient le sentiment de cette tonique; car ce *la,* ajouté dans le bas, pour servir d'octave au *la* du tétracorde supérieur, qu'est-ce autre chose que la note principale du ton, rendue plus sensible par sa répétition? Plusieurs problèmes d'Aristote nous feront voir encore plus clairement, que les Grecs, dans leurs compositions musicales, avoient le sentiment de cette note tonique, espèce de base sur laquelle porte le chant tout entier d'un air; quoique dans leurs traités élémentaires, il n'en soit pas précisément question, comme dans les nôtres. A ce que nous venons de dire sur la tonique, ajoutons ce que dit Euclide, du passage d'un mode à un autre: « On passe, dit-il, ainsi
» par toute l'octave, en procédant de demi-tons en demi-
» tons, & ces changemens sont mélodieux, quand de l'un à l'autre on conserve des sons communs ». Dans cette doctrine, ne trouve-t-on pas complétement celle des modernes? ces demi-tons, par lesquels on procédoit pour

moduler d'un mode à un autre, ne ſont-ils pas autant de notes ſenſibles, qui indiquent à l'oreille de nouveaux tons principaux qui ſe ſuccèdent? Voilà donc la note ſenſible & la note tonique connues des Grecs, quoiqu'ils ne donnaſſent peut-être pas à ces deux notes, toute l'importance que nous leur donnons. Les modulations ſont chantantes, dit Euclide, quand les deux modes qui ſe ſuccèdent, conſervent de l'un à l'autre des ſons qui leur ſont communs à tous deux. Subſtituez le mot *harmonieuſes* au mot *chantantes*, employé par Euclide, & la phraſe contiendra un principe fondamental de notre harmonie; tous les accords, toutes les modulations, dont quelque ſon, commun à l'un & à l'autre, forme la liaiſon, ſont régulières & agréables. Les anciens, privés d'harmonie, conſidéroient tout mélodiquement; mais vu la dépendance néceſſaire de la mélodie & de l'harmonie, le principe vrai pour l'une, l'eſt néceſſairement pour l'autre: ainſi, de ce que les accords, liés par des ſons communs, ſont harmonieux, il réſulte néceſſairement que les ſons qui conſtituent ces accords, ſont propres à former des chants agréables; propoſition qui eſt préciſément celle d'Euclide. Répétons-le encore, preſque toute la différence qui ſe trouve entre la muſique des Grecs & la nôtre, vient de la différente manière de conſidérer, & de réduire en ſyſtèmes les mêmes principes & les mêmes uſages; ce ſont d'autres noms donnés aux mêmes choſes.

Ne diſſimulons pas cependant ce qui paroît contredire le plus formellement cette idée de reſſemblance & d'identité, entre les deux muſiques; les anciens employoient le quart de ton, dont l'uſage n'eſt plus praticable pour nous: il eſt vrai qu'il en eſt parlé dans tous leurs Traités, mais pluſieurs perſonnes, & M. l'abbé Rouſſier particulièrement, penſent que cette diviſion du ton en quarts & en tiers de ton, étoit purement mathématique, & que l'oreille n'a jamais reconnu, ſenti, goûté ces intervalles. On lit en effet dans Denys d'Halicarnaſſe, dans Plutarque, dans Ariſtide-

Quintilien, que de leur temps il n'exiſtoit plus de muſiciens à qui l'uſage du quart de ton parût poſſible ; quelques-uns, diſent-ils, ſe ſont vantés d'avoir une ſenſation nette & diſtincte de cet intervalle, mais parmi les artiſtes même les plus habiles, à peine en trouve-t-on qui ſoutiennent cette prétention. Il paroît bien étonnant que la muſique s'étant toujours perfectionnée juſqu'au temps où Plutarque écrivoit (aſſertion dont nous fournirons les preuves tirées de pluſieurs écrivains), l'oreille ſe ſoit comme endurcie à la délicateſſe d'un intervalle, qu'elle ſentoit avant que l'art eût acquis autant de perfection. Mais en admettant même la pratique familière de l'enharmonique chez les Grecs, il reſte à ſavoir comment le quart de ton s'y faiſoit entendre ; étoit-ce dans des ſons ſoutenus que la voix ou l'inſtrument hauſſoit par des degrés preſque inſenſibles ? cette pratique nous eſt connue, elle n'a rien d'étranger pour nous. De quelque façon que le quart de ton ait été employé, il n'a pu produire que l'effet d'un double dièſe, intonation qui, ſi elle nous devenoit familière, ne changeroit rien à notre harmonie, & très-peu à notre mélodie. Elle ne changeroit rien à notre harmonie, parce que la note de baſſe que nous placerions ſous le quart de ton, ſeroit celle qui appartiendroit à la note qui l'avoiſine ; ce que nous pratiquons tous les jours pour le demi-ton même, l'harmonie ſouvent ne comptant pour rien ces moindres intervalles : c'eſt ainſi que la note tonique, dans la baſſe, correſpond agréablement à la note ſenſible, lorſque celle-ci, dans le chant, ſuſpend l'octave de la tonique, & la repréſente en la remplaçant.

Les anciens ne reconnoiſſoient que trois conſonnances, la quarte, la quinte, l'octave, & la réduplication de ces ſons à des octaves différentes : or, ſi nous voulons ſavoir quelle idée les anciens attachoient à ces mots *conſonnance* & *diſſonance*, nous trouverons que la conſonnance eſt le mélange de deux ſons, l'un aigu & l'autre grave,

& que la diſſonance eſt l'incompatibilité de deux ſons, que l'on ne peut faire parler enſemble ſans déchirer l'oreille. *Δύο φθόγγων ἀμιξία, μὴ οἵων κραθῆναι, ἀλλὰ τραχυνθῆναι τὴν ἀκοήν*, d'où il réſulte que la tierce majeure & la tierce mineure étoient pour les Grecs, du temps d'Euclide, que je viens de citer, deux accords inſupportables & déchirans. D'abord, pour l'obſerver en paſſant, je ne conçois pas que ce paſſage ſeul n'ait pas arrêté tous ceux qui ont voulu prêter aux Grecs l'uſage des accords. Comment a-t-on pu imaginer une muſique écrite à pluſieurs parties, ou même à deux parties ſeulement, dans laquelle il n'entroit point de tierces? mais ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit à préſent. Certainement, le jugement que les muſiciens Grecs ont porté de la tierce, en reconnoiſſant qu'elle eſt compoſée de deux ſons, dont l'oreille ne peut ſupporter la co-exiſtence, certainement, dis-je, ce jugement doit être regardé comme une ſingularité remarquable. Mais je doute que les Grecs euſſent établi, d'après le ſentiment de l'oreille, leurs intervalles conſonnans & diſſonans; ces principes, je crois, furent des principes mathématiques, donnés par le raiſonnement plus que par la ſenſation. Les Grecs, à qui toute harmonie étoit étrangère, ne connurent la co-exiſtence des ſons que pour la quarte, la quinte & l'octave. Ces ſons étant les points fixes, immobiles de leurs ſyſtèmes, ou ſi l'on veut, de leurs gammes, pour parler notre langage, ils faiſoient parler ces accords, & en vérifioient la parfaite juſteſſe en accordant leurs inſtrumens: les autres cordes, ſuſceptibles d'être hauſſées ou baiſſées, ſuivant le genre & le mode, ne conſonnoient point pour eux, parce qu'ils ne les touchoient point enſemble; leur rapport n'étoit que mélodique ou chantant; n'en vérifiant point, n'en ſoupçonnant pas même l'étroite affinité, ils les déclarèrent diſſonans, c'eſt-à-dire, incapables de coexiſter. Voilà, du moins je le ſoupçonne, comment la tierce majeure & mineure, ne fut, pour les Grecs, qu'un intervalle

*euméliqu*e, au lieu d'être un accord consonnant; cette différence entre leurs idées & les nôtres, n'est qu'une suite de l'harmonie, proprement dite, ignorée d'eux, & connue de nous.

Après avoir détruit les raisons qui pouvoient faire soupçonner que la musique chez les Grecs étoit un art tout autre que celui que nous pratiquons, nous nous croirons autorisés à rapprocher jusqu'à un certain point leurs idées de celles qui nous sont familières, & à commenter celles-ci par celles-là. Passons à la traduction des Problèmes.

PROBLÈME PREMIER.

Pourquoi, dans une situation triste, & dans une situation gaie, joue-t-on des instrumens? *(b)* — N'est-ce pas d'une part, pour diminuer sa tristesse, de l'autre, pour ajouter à sa gaieté?

Note sur le premier Problème.

Ce problème paroit, à la première inspection, ne contenir qu'une vérité si simple, si commune, qu'elle ne valoit pas la peine d'être énoncée: cependant, en y réfléchissant, je trouve qu'elle suppose dans le philosophe Grec des idées & des notions d'un ordre plus distingué; il me semble, par exemple, que ce problème établit entre la musique & les autres arts libéraux, une différence remarquable. En effet, ce qu'Aristote dit ici de la musique, & qui, pour l'observer en passant, se rapporte à ce qu'il en dit au huitième livre des Politiques, *qu'une des propriétés de la musique, est de reposer de toute application*, συντονίας ἀνάπαυσιν, le diroit-on avec autant de justesse, d'un autre art? diroit-on que l'on peint, & que l'on fait des vers dans la douleur, afin de s'égayer; & dans la joie, pour ajouter à sa gaieté, ou bien pour

(b) Le texte porte αὐλοῦνται, qui signifie jouer de la flûte; mais je pense que ce mot doit être pris ici génériquement pour tous les instrumens.

se

ſe repoſer de quelqu'application ? Il appartient moins à la peinture & à la poëſie, qu'à la muſique de produire ces effets ; & cela tient à ce qu'il eſt infiniment plus naturel & plus ordinaire à tous les hommes de chanter, que de peindre & de verſifier. Ces deux talens-ci ſuppoſent des connoiſſances, de l'inſtruction, & leur exercice eſt un travail actuel; il exige cette tenſion, συντόνια, dont la muſique procure l'heureux délaſſement. Pour le chant, il ne ſuppoſe ni inſtruction, ni travail, ni réflexion. Le manœuvre qui ne ſait point la muſique, chante en vaquant à ſes travaux, & le chant lui en adoucit la fatigue, *rudi ſe modulatione ſolatur.* L'enfant qui n'a encore nulle inſtruction dans l'art muſical, ſe ſent égayé par les ſons qu'il entend & par ceux qu'il peut proférer lui-même. Cette différence de la muſique aux autres arts, eſt plus eſſentielle u'on qne l'imagine ; il en réſulte mille conſéquences importantes à la connoiſſance de l'art même, & j'aurai ſoin ailleurs de les détailler. Ce qui me fait croire qu'Ariſtote peut avoir eu en vue cette différence du chant aux autres arts, c'eſt que dans un autre problème, il ſe demande pourquoi les ſenſations du toucher, du goût & de l'odorat, ne ſont point *éthiques,* ou *morales,* pourquoi elles ne modifient point l'état de notre ame, & que la muſique le modifie ſi puiſſamment. Ce problème annonce un eſprit qui a réfléchi profondément ſur nos diverſes ſenſations, qui les a comparées, qui a recherché leurs rapports plus ou moins grands avec notre exiſtence morale. Le philoſophe qui s'eſt occupé ſérieuſement de ces objets, peut être ſoupçonné de quelqu'intention fine, lorſqu'il a dit qu'on joue des inſtrumens, dans la douleur pour s'égayer, & dans la joie, afin d'en reſſentir davantage,

Quintil.

PROBLÈME II.

Le ſecond problème appartient plus particulièrement à la phyſique qu'à la muſique ; & ce pourroit être une raiſon de l'omettre comme étranger à l'objet dont je m'occupe.

Une autre raiſon fortifie celle-là; le fait qu'Ariſtote veut expliquer paroît avoir été mal obſervé, il n'eſt pas tel que le problème l'énonce; enſuite la raiſon qu'Ariſtote en donne eſt difficile à comprendre : ſans traduire préciſément le problème, je vais en expoſer le contenu, afin que l'on juge, & de ſa clarté & de ſon utilité. Ariſtote ſe demande pourquoi l'on ſe fait entendre diſtinctement de plus loin lorſque l'on crie ou lorſque l'on chante avec d'autres perſonnes, que lorſque l'on crie ou lorſque l'on chante ſeul? Le philoſophe a-t-il voulu dire, pourquoi dix perſonnes font plus de bruit qu'une? cette queſtion ſeroit ridicule par ſa ſimplicité. A-t-il prétendu que pluſieurs perſonnes qui crient ou qui chantent enſemble, font entendre plus loin & plus diſtinctement ce qu'elles prononcent qu'une ſeule? la ſignification préciſe du mot γεγωνει *clarè vociferatur*, eſt favorable à ce ſens; mais alors, je crois que le fait énoncé manque de vérité: voyons de quelle manière Ariſtote l'explique. « L'effet, dit-il, produit » par pluſieurs perſonnes qui font enſemble, ou pouſſent ou » compriment une même choſe, ne ſe calcule pas ſur le » nombre de ceux qui la font, qui la pouſſent ou qui la » compriment; mais comme une ligne de deux pieds ne » marque pas une valeur double, mais une valeur quadruple, » de même les forces combinées enſemble acquièrent chacune » une force multiple : pluſieurs voix étant réunies, leur » force devient une, elles frappent l'air en même temps, » & portent beaucoup plus loin qu'une ſeule; car ce ſon » formé de pluſieurs ſons, eſt le multiple de chaque voix ſéparée. »

Je doute que cette explication paroiſſe ſatisfaiſante; je ne ſais même ſi elle ſatisferoit ceux qui n'y trouveroient aucune obſcurité. Ce ſecond problème eſt au nombre de ceux que j'ai cru plus convenable d'indiquer ſeulement que de traduire. Le troiſième & le quatrième tiennent plus eſſentiellement à l'art muſical, ils préſentent de grandes difficultés; & comme ils renferment tous les deux à peu-

près la même obſervation, il eſt à propos de les lire de ſuite avant le commentaire, qui doit s'aider de l'un & de l'autre pour les expliquer.

PROBLÈME III.

Pourquoi la voix en chantant la *parhypate* eſt principalement ſujette à s'altérer? pourquoi elle ſe dérange ſur cette note autant que ſur la *nète* & ſur les tons ſupérieurs qui comprennent un plus grand intervalle *? Eſt-ce parce que l'on chante difficilement la *parhypate* & qu'elle eſt le commencement? La difficulté conſiſte à élever & à baiſſer la voix, c'eſt-là ce qui coûte; or c'eſt dans les paſſages pénibles que la voix ſur-tout perd de ſa netteté.

* Διαπάσιος.

PROBLÈME IV.

Pourquoi l'on chante difficilement la *parhypate*, & facilement *l'hypate*, quoiqu'il n'y ait entr'elles qu'un dièze de différence? — Eſt-ce parce que l'on chante l'*hypate* en baiſſant la voix, & en même temps parce qu'après la *ſyſtaſe*, il n'en coûte pas à la voix pour monter? Par cette raiſon ce que nous avons dit pour une corde (pour la *parhypate*) paroît convenir auſſi à la *paranète*.

Le reſte de ce problème eſt ſi défectueux qu'il ſeroit inutile de le traduire; ce ſont des mots qui ne forment aucun ſens.

Note ſur le troiſième & ſur le quatrième Problème.

Ces deux problèmes ſont d'une difficulté peut-être inſurmontable: je ne puis leur trouver un ſens clair & poſitif; j'eſſaierai de leur en donner un purement conjectural. Ariſtote ſe demande pourquoi en chantant la *parhypate*, la voix eſt principalement ſujette à s'altérer, à ſe briſer, à ſe corrompre, ἀπορρήγνυται; & pourquoi elle ne s'altère pas moins ſur cette note que ſur la *nète*, & ſur les tons

ſupérieurs, avec un plus grand intervalle, μετὰ δὲ διαςάσεως πλείονος. *Sylburge* propoſe de lire διαςάσεως, au lieu de διαςάσεως; mais cette correction, qui n'eſt autoriſée par aucun manuſcrit, ne diminue pas la difficulté du paſſage. Je penſe, ainſi que *Sylburge*, que le mot διαςάσεως y convient plus ſpécialement que διαςάσεως, mais celui-ci forme le même ſens à peu-près que l'autre, & *Théodore Gaza* l'a adopté. Revenons à l'explication du problème. La parhypate eſt la note voiſine de l'hypate, & qui lui eſt ſupérieure. L'hypate eſt la dernière du tétracorde d'en bas, c'eſt notre *ſi* naturel pris dans le genre grave; la parhypate eſt l'*ut* naturel, dans le genre diatonique. C'eſt cet *ut* grave, ſur lequel, ſelon Ariſtote, la voix des chanteurs eſt ſujette à s'altérer, à ſe corrompre; ce qui doit nous étonner, parce que nous n'en apercevons pas la raiſon. Ce n'eſt pas la gravité de ce ſon qui fait qu'on ne l'entonne pas ordinairement avec une voix nette & facile; Ariſtote lui-même nous en aſſure dans le problème quatrième, où il nous apprend que l'hypate, quoique plus grave d'un dièſe que la parhypate, s'entonne avec une voix plus nette que celle-ci. Quelle étoit donc la cauſe de l'altération que la voix éprouvoit ſur cette parhypathe? « c'eſt, nous dit le philoſophe Grec, parceque cette note eſt difficile a chanter; elle eſt le commen- « cement, ajoute-t-il: la difficulté conſiſte dans l'éléva- « tion & l'abaiſſement de la voix ». (Les mots καὶ πίεσιν, que l'on trouve dans le texte, placés entre deux parenthèſes, comme s'ils étoient ajoutés, doivent ſubſiſter; ils ne manquent dans aucuns des manuſcrits, le pluriel τούτοις qui vient immédiatement après, exige deux ſubſtantifs précédens, ἐπίτασιν καὶ πίεσιν). Que ſignifient ces mots « *la parhypate eſt difficile, elle eſt le commencement*; ou bien en traduiſant autrement, « c'eſt par elle que l'on commence. » La difficulté conſiſte dans l'élévation & l'abaiſſement de » la voix; c'eſt-là ce qui coûte: or, c'eſt lorſque le chanteur peine, que ſa voix s'altère & ſe corrompt ». Comment la parhypate eſt-elle le commencement?

comment eſt-ce par elle que l'on commence? Si nous la conſidérons relativement à la gamme, ou aux tétracordes des anciens, elle eſt la ſeconde note du tetracorde grave en montant, ou l'avant-dernière en deſcendant; comment Ariſtote dit-il que c'eſt par elle que l'on commence? Si Ariſtote avoit en vue, non l'intonation des tétracordes, mais celle des airs, comment dit-il d'une manière ſi générale que c'eſt par la parhypate que l'on commence? étoit-elle la première note de tous les airs? c'eſt ce qu'on ne peut ſuppoſer. Quand cela ſeroit, comment le premier ſon d'un air eſt-il le plus difficile à entonner? & tout ce que dit le philoſophe de la difficulté d'élever & d'abaiſſer la voix, quel rapport a-t-il avec le ſon primordial d'un air qui commence? je n'entrevois de façon d'expliquer ce paſſage, qu'en l'interprétant d'après une pratique qui nous eſt familière. Dans les leçons de chant que l'on donne parmi nous, on accoutume l'écolier a entonner les divers intervalles de quarte, de quinte, de ſixte, de ſeptième, &c. en ramenant toujours la voix dans le bas ſur la tonique *ut*. Cet *ut* eſt préciſément la parhypate des Grecs: ſuppoſons qu'ils aient exercé leurs écoliers, comme nous exerçons les nôtres, à parcourir toute ſorte d'intervalles, en revenant toujours à la *parhypate*, alors nous concevrons qu'Ariſtote ait pu dire; « c'eſt par cette note que l'on commence: la difficulté conſiſte dans l'élévation & l'abaiſſement de la voix; « & elle n'eſt pas moins ſujette à s'altérer, à ſe corrompre « ſur cette note que ſur la nète » (qui forme une ſeptième « avec la parhypate, *ut ſi*), « & ſur les tons élevés qui comprennent un plus grand intervalle ». Cela forme un ſens, & ſe conçoit de la façon que je l'explique: la voix, de cet *ut* grave aux intervalles ſupérieurs, & de ces intervalles ſupérieurs, ramenée à *l'ut*, ne ſeroit pas moins ſujette à s'altérer qu'en montant à la *nète*, & aux autres tons élevés, qui comprennent un plus grand intervalle que la *nète* même; c'eſt-à-dire, la ſeptième. J'obſerverai ici en paſſant, que les exercices à l'aide deſquels les anciens formoient leur voix

& leur intonation, étoient les mêmes que nous employons. On lit dans Quintilien, *lib. XI*, que les maîtres de chant, pour former & préparer la voix, faisoient monter graduellement des sons les plus graves, aux plus élevés; *præparare ab imis sonis vocem ad summos.* C'est ce que l'on fait encore à présent; on monte la gamme, en soutenant la voix sur chacun des sons qui la composent. Il ne seroit donc pas étonnant que les anciens eussent pratiqué l'intonation des différens intervalles, en ramenant toujours la voix sur le même son grave; mais quelle seroit la raison qui leur auroit fait préférer la *parhypate* à *l'hypate!* seroit-ce le sentiment occulte d'une tonique? auroient-ils regardé cet *ut* parhypate, comme une note *principale, conductrice, ἡγέμων*? je n'ose le croire. Les Grecs je pense, en chantant les deux tétracordes *la, sol, fa, mi, mi, ré, ut, si*, avoient plutôt le sentiment du mode mineur *la*, que du mode majeur *ut*, & ce qui me le persuade, c'est l'acquisition qu'ils firent ensuite du *la* prosslambanomène dans le grave; note dont la fonction étoit certainement de déterminer & de fortifier l'idée, ou le sentiment du mode auquel appartenoient les deux tétracordes *(c)*. L'interprétation que je donne au troisième problème d'Aristote, quoique vraisemblable à quelques égards, n'est donc pas complétement satisfaisante. Je n'oserois me répondre que j'aie saisi le sens véritable du passage, & le quatrième problème fortifie encore mes doutes. « Pourquoi, dit Aristote, chante-t-on difficilement *la parhypate,* & facilement l'*hypate,* quoiqu'il n'y ait entr'elles qu'un « dièze de différence »? La difficulté de ce quatrième problème commence à ces mots, *quoiqu'il n'y ait entre'elles qu'un dièze de différence.* Il est douteux qu'ils rendent fidèlement ceux du texte καί τοι δίεσις ἑκατέρας : je ne suis pas sans scrupule sur cette façon de traduire. « Est-ce, répond Aristote, parce

---

(c) M. l'abbé Barthélemi a observé que du temps d'Aristote la prosslambanomène n'étoit pas encore ajoutée aux deux tétracordes conjoints : du moins il ne l'a trouvée citée nulle part; & la preuve négative, dans ce cas, est d'une grande force.

que l'on chante l'*hypate* en baissant la voix, & en même « temps parce qu'après la *systase* il n'en coûte pas à la voix « pour monter? Par cette raison, ce que nous avons dit pour « une corde πρὸς μίαν, paroît convenir aussi à la *paranète* ».

Je confesse que dans toute cette explication, je ne vois rien qui justifie celle que j'ai donnée au problème précédent, quoiqu'ils aient l'un & l'autre à peu-près le même objet. Je ne sais non plus ce qu'Aristote entend par *systase*, expression qui ne se rencontre guère dans les traités de musique, & que les lexiques rendent par *constitutio, compositio, coacervatio.* Aristote, dans sa Poëtique, appelle toujours la composition de la fable tragique ou comique, σύστασις τῶν πραγμάτων. Si nous tirons de-là quelqu'induction, nous conclurons qu'ici, *systase* signifie assemblage des sons, & ce seroit le synonime de systême. Mais comment concevoir ce que dit le philosophe, « qu'après la systase, la voix monte aisément, ce qui fait, dit-il, que l'hypate « est facile à entonner, & que la parhypate est difficile ». La systase signifie-t-elle l'assemblage des sons denses ou des deux quarts de ton dans le genre enharmonique? Après avoir entonné le tétracorde en descendant, devient-il plus facile à la voix de se porter sur les tons supérieurs, parce qu'elle les a déjà entonnés, & par conséquent reconnus, essayés? Cela ne nous explique pas comment la parhypate est si difficile, & comment c'est par elle que l'on commence. Je ne puis éclaircir ces deux problèmes : les personnes qui prendront la peine de lire le dernier, reconnoîtront que toute la fin en est corrompue & défigurée, & que l'on n'y peut trouver aucune relation avec le commencement. Je crois qu'il y a une lacune en cet endroit, & qu'il manque quelqu'autre problème, dont la solution étoit ce que nous lisons à la fin du quatrième.

Nous terminerons ici ce Mémoire qui n'est que l'essai de notre travail sur les problèmes : il nous en reste à expliquer plusieurs qui ont plus de clarté & plus d'importance que ceux-ci.



SECOND MÉMOIRE
SUR LE NEUVIÈME CHAPITRE
DES PROBLÈMES D'ARISTOTE,
Concernant la Musique.

Par M. DE CHABANON.

Lû le 7 Juillet 1780.

AVANT de communiquer à la Compagnie, la traduction de quelques nouveaux problèmes d'Ariſtote ſur la muſique, je crois devoir lui rappeler ce que j'ai déjà eu l'honneur de lui faire obſerver, que le texte de cet ouvrage eſt tout-à-fait défectueux, qu'en pluſieurs endroits il paroît inintelligible, & que la collation des divers manuſcrits de la Bibliothèque du roi, ne fournit point de leçons plus claires que les éditions imprimées. Dans l'embarras où me jette cette obſcurité du texte, j'avois à choiſir ou de ſupprimer les problèmes que je n'entends pas, ou d'en lire la traduction informe & vide de ſens. Je m'arrête à ce dernier parti, dans l'eſpérance que quelques perſonnes expliqueront peut-être ce que je ne puis concevoir. C'eſt ce qui eſt arrivé déjà pour le ſecond problème; M. de Rochefort en a tiré un ſens vraiſemblable, ingénieux, & qui m'avoit échappé.

PROBLÈME V.

Pourquoi l'on entend chanter les airs que l'on connoît, avec plus de plaiſir que ceux que l'on ne connoît pas? — Eſt-ce parce que dans un morceau connu, l'on diſtingue mieux celui qui atteint le but? or il eſt agréable de faire cette obſervation; ou bien, eſt-ce parce qu'on a du plaiſir à apprendre

à apprendre . . . . & la raiſon en eſt que l'un eſt acquérir une connoiſſance, l'autre, uſer d'une connoiſſance acquiſe, & reconnoître ce que l'on connoiſſoit déjà. J'ajoute que les objets auxquels on eſt accoutumé, flattent plus que ceux auxquels on ne l'eſt pas.

Note ſur le cinquième Problème.

Ce problème, tel qu'on le lit dans Ariſtote, & tel que je viens de le traduire, n'offre pas un ſens qui ſatisfaſſe complétement : celui qu'Ariſtote a voulu ſans doute lui donner, ſe laiſſe entrevoir; mais une partie de la ſolution du problème, gêne & embarraſſe. Ce qui fait principalement obſcurité, c'eſt cette inciſe de la phraſe : *ou bien eſt-ce parce qu'on a du plaiſir à apprendre?* ἢ ὅτι ἡδὺ τὸ μανθάνειν; on ne voit pas comment cela peut rendre raiſon du plaiſir que l'on trouve à entendre les chants connus, plutôt que ceux qu'on ne connoît pas.

Arrêté d'abord par cette inciſe, j'ai ſoupçonné qu'il y avoit faute dans cet endroit, d'autant que le reſte s'explique de ſoi-même. Mais indépendamment de la réſerve infinie que l'on doit apporter à la réforme des textes, une raiſon plus particulière me tenoit encore en ſuſpens ſur l'erreur que j'oſois ſoupçonner dans celui-ci; c'eſt qu'Ariſtote, dans un endroit de ſa Poëtique, emploie préciſément la même réponſe que dans ce problème, pour réſoudre une difficulté qu'il ſe propoſe; & quoique cette réponſe, éclaircie, commentée dans la Poëtique, y ſoit mieux placée que dans l'endroit des problèmes que nous expliquons, elle peut cependant y paroître extraordinaire. Voici le paſſage de la Poëtique dont il s'agit : Ariſtote ſe demande, au *chapitre IV*, comment l'on voit avec plaiſir la repréſentation fidèle d'objets hideux, que dans la réalité l'on verroit avec peine? la réponſe eſt « que non-ſeulement les ſages, mais tous les hommes en général ont « du plaiſir à apprendre »; le reſte développe & explique

la penſée d'Ariſtote, qui, ſi je ne me trompe, étonne un peu d'abord. Comme la meilleure manière d'éclaircir les difficultés d'un auteur, eſt de le commenter par lui-même, en rapprochant & comparant ſes opinions & ſes principes, je m'attachois fortement à l'inciſe difficile du problème, perſuadé qu'il n'y manquoit qu'un développement, tel que celui qui éclaircit le paſſage de la Poëtique que je viens de citer. Déſeſpérant enfin de ſuppléer de moi-même le développement, je me ſuis rejeté ſur les diverſes leçons des manuſcrits. L'un porte : τοῦτο δ' αἴτιον, τό μὲν, &c. en ſupprimant ὅτι ; l'autre, τούτου δ' αἴτιον, & ſupprime de même ὅτι. Ces corrections ne lèvent pas la difficulté : il eſt une autre correction qui éclairciroit tout, & mettroit de la ſuite, de la conſéquence, dans la réponſe d'Ariſtote ; mais ſans doute il ſeroit téméraire de l'admettre ſans y être autoriſé par quelque manuſcrit ; telle qu'elle eſt, je vais la propoſer à la Compagnie : τοῦτο δ' ἡδὺ θεωρεῖν μᾶλλον ἢ ἡδὺ τὸ μανθάνειν. En admettant cette leçon, voici le ſens général du problème, qui me ſemble être le véritable. Pourquoi a-t-on plus de plaiſir à entendre chanter ce qu'on connoît, que ce qu'on ne connoît pas ? — c'eſt qu'alors on obſerve mieux ſi le but eſt bien rempli, & cette obſervation, cette recherche, cauſent plus de plaiſir, qu'on n'en trouve à apprendre un nouvel air. Ceci eſt acquérir une nouvelle connoiſſance, l'autre eſt uſer de ce qu'on ſavoit, & reconnoître ce que l'on connoiſſoit déjà. « J'ajoute, dit Ariſtote, qu'on jouit plus de ce qui » nous eſt familier par l'habitude, que de ce qui nous eſt neuf & étranger ».

Quoique le problème ainſi expoſé acquiere plus de clarté, il reſte encore à en déterminer quelques ſens particuliers. Quand on entend chanter ce qu'on connoît, dit Ariſtote, *on diſtingue mieux celui qui atteint le but*, μᾶλλον δῆλος ὃ τυγχάνων ὥσπερ σκοποῦ. Je ne tiens point à la façon dont j'ai traduit cette phraſe ; je trouve le ſens du texte trop indéterminé, pour avoir pu m'arrêter à

une manière de le rendre. Quand on connoît un air, un morceau de musique, on juge mieux, ou de l'intention du compositeur, & de son habileté à bien approprier l'air aux paroles, à la situation; ou bien l'on juge mieux du savoir de l'exécutant, & s'il entre dans l'intention de l'auteur. Il me semble que la phrase grecque indique ces différentes idées, peut-être les réunit-elles.

Est-il bien certain, comme Aristote l'assure à la fin du problème, que les choses qui nous sont familières, nous flattent plus que celles qui sont nouvelles pour nous? Le dessein d'Aristote a-t-il été de généraliser cette maxime, ou de l'appliquer exclusivement aux effets de la musique? Restreinte à cette seule application, elle offre un air de vérité qu'autrement elle n'auroit pas. Nous voyons habituellement les personnes qui ne sont pas versées profondément dans la musique, goûter des airs, à mesure qu'elles les connoissent davantage. C'est par cette raison que les opéra les plus beaux ne sont pas d'abord sainement appréciés; plus on les voit, plus le public en découvre les beautés. Cette progression a pourtant son terme nécessaire, & le long usage des mêmes morceaux de musique, en fait disparoître le charme & l'agrément. C'est même une observation particulière à la musique, que ses beautés les plus vraies gagnent d'abord à être un peu connues; que lorsqu'elles nous sont devenues familières, on aime à les répéter sans cesse; & qu'ensuite on s'en dégoûte au point quelquefois de n'y plus revenir.

PROBLÈME VI.

Pourquoi le changement dans les chants a quelque chose de tragique? —— Est-ce à cause de l'inégalité? car ce qui est inégal est pathétique, & convient aux grands malheurs, aux grands chagrins: ce qui est égal est moins lugubre.

Note sur le sixième Problème.

La traduction de ce problème est très-imparfaite ; par la raison que le mot *changement* ne répond qu'imparfaitement au mot grec παρακαταλογὴ : l'un a un sens vague, l'autre vraisemblablement en avoit un bien plus déterminé ; mais la difficulté est de le découvrir. M. Burette, dans ses notes sur le Traité de musique par Plutarque, observe que le mot παρακαταλογὴ est un terme de musique, & peu commun ; il ne se trouve, dit-il, que dans le Traité de Plutarque & dans les Problèmes d'Aristote. Plutarque, dans le passage de son Traité où il cite la *paracataloge*, n'en donne aucune définition, & par conséquent ne fixe point nos idées sur la signification positive de ce mot. On peut observer seulement, qu'en indiquant les innovations faites à la musique par Archiloque (innovations au nombre desquelles il comprend la *paracataloge*), il commence par spécifier le changement d'un rhythme dans un autre : à cette nouveauté, il ajoute celle de la *paracataloge ;* d'où l'on peut conclure, que les variétés spécifiées & exprimées par le mot *paracataloge*, n'étoient point relatives au rhythme ; elles devoient donc l'être à l'intonation. C'est ce que M. Burette a pensé ; dans l'endroit où il traduit le mot *paracataloge*, il en indique le sens par ces mots, *dérangement de sons ;* mots qui ne sont point dans le texte de Plutarque, & que M. Burette a voulu ajouter, pour ne pas offrir au lecteur une expression à laquelle on ne pût attacher aucun sens. *Paracataloge*, dont la traduction latine, suivant les lexiques, est *immutatio, varietas*, signifioit donc une sorte d'inégalité dans les sons, inégalité qu'Aristote nous dit avoir quelque chose de tragique ; parce que, ajoute-t-il, ce qui est inégal est toujours plus triste, plus pathétique, que ce qui ne l'est pas. Je regarde comme impossible de pouvoir, d'après ces seuls secours, se faire une idée nette de l'inégalité dans les sons, désignée par la *paracataloge*. Chez les Grecs,

tout, dans les arts, & ſpécialement dans la muſique, avoit une dénomination propre & particulière. La réduplication des mêmes ſons chantés conſécutivement, s'appeloit *petteia*, l'entrelacement des notes *plokè*, &c. Entre cet entrelacement & l'inégalité des ſons *paracatalogés*, il y avoit ſûrement une différence, mais nous ne ſaurions l'indiquer. Obſervons ſeulement que cette *paracataloge*, ſpécialement propre à la tragédie, avoit été inventée par Archiloque, qui ne travailla point pour le théâtre : il avoit probablement conſacré aux fureurs de la haine & de la ſatyre, l'inégalité des ſons qu'Ariſtote juge pathétique (c'eſt-à-dire, paſſionnée), & ſpécialement triſte & lugubre.

PROBLÈME VII.

Pourquoi les anciens, en compoſant l'harmonie (ou ſyſtème) à ſept cordes, y laiſſoient l'*hypate* & non pas la *nète* (ſavoir ſi cela eſt vrai ou non, car ils conſervoient l'*hypate* & la *nète*, & retranchoient la *trite*) ! — Ils conſervoient l'*hypate* de préférence, parce que la corde grave l'emporte par le ſon ſur la corde aigüe, de façon que l'*hypate* rend plus l'antiphone que la *nète*. D'ailleurs l'aigu a plus de puiſſance, le grave eſt plus aiſé à entonner.

Note ſur le ſeptième Problème.

Avant d'entrer dans l'éclairciſſement de ce problème, il eſt à propos de rappeler ce que tout le monde ſait ſans doute, mais ce que l'on peut avoir oublié, quelles étoient au juſte les cordes appelées par les Grecs l'*hypate*, la *nète*, la *trite*. La première étoit la corde la plus grave du ſyſtème. Ariſtote ne conſidéroit le ſyſtème étendu que juſqu'à une ſeule octave ; par la ſuite on lui donna plus d'extenſion, & l'on mit au-deſſous de l'*hypate*, la *proſlambanomène*, ou corde ajoutée : M. l'abbé Barthélemi a obſervé que du temps d'Ariſtote on n'avoit pas encore imaginé cette nouvelle corde. La *nète*, au temps où Ariſtote écrivoit,

étoit l'octave de l'*hypate:* dans les temps postérieurs, lorsque le système s'agrandit, il y eut plusieurs *nètes*, ainsi que plusieurs *hypates*. La *trite* est la troisième note du tétracorde inférieur, en comptant de l'aigu au grave. Voici le système heptacorde des anciens:

Voyez le Mém. de M. l'abbé Roussier, Avertissement.

Mi, re, ut, si, la, sol, mi.

On voit que dans ce système, c'est la *trite* qui est supprimée, ainsi qu'Aristote remarque dans le problème que nous expliquons, que les anciens l'ont pratiqué souvent. Ce philosophe donne à entendre dans ce même problème, que les anciens ont quelquefois supprimé la *nète;* & il se demande pourquoi c'étoit la *nète* plutôt que l'*hypate*, c'est-à-dire, pourquoi entre les deux cordes extrêmes du double tétracorde (cordes qui donnoient l'octave l'une de l'autre), on gardoit plutôt l'octave inférieure que la supérieure? c'est, répond-il, parce que la corde grave l'emporte pour le son sur la corde aigüe; ὅτι ἡ βαρυτέρα ἰσχύει τοῦ τὸν ὀξυτέρας φθόγγον. Le sens de ἰσχύει ne me paroît pas très-déterminé. Théodore Gaza traduit ainsi ce passage : *quia gravior sonum potest acutioris*; ce qui n'est intelligible que pour ceux qui ont étudié les résonnances des corps sonores, & qui savent que l'octave résonnante d'un son, est toujours plus aigüe que ce son même : une corde ébranlée ne fait point entendre dans son retentissement son octave inférieure. Voilà ce qu'Aristote auroit voulu dire dans ce problème, & la raison qu'il se rendroit de la préférence accordée par les anciens à la corde grave sur la corde aigüe; c'est que la grave, dans son retentissement, fait entendre le son de l'aigüe, & que l'aigüe ne fait pas entendre le son de la grave. Cette explication que Théodore Gaza ne nous a point fournie, autorise & justifie la manière dont il a traduit ἰσχύει ὀξυτέρας φθόγγον; mais je doute si les hellénistes approuveront comme une locution grecque ἰσχύει φθόγγον, pour signifier *potest reddere*, ou *reddit sonum acutioris*. De façon, ajoute

Ariſtote ; que *l'hypate rend plus l'antiphone que la nète.* Ceci, ſi je ne me trompe, ſignifie que la corde grave fait retentir ſon octave ſupérieure d'une manière bien plus ſenſible que la corde aigüe ; ce qui eſt démontré par le raiſonnement, & confirmé par l'expérience. Les vibrations des cordes graves étant plus larges, plus conſidérables que celles des cordes aigües, elles communiquent à l'air un plus fort ébranlement, & rendent le retentiſſement plus ſenſible. Voilà ce qui m'a déterminé à traduire ἰσχύει φθόγγον, par *l'emporte pour le ſon, rend un ſon plus fort que la corde aigüe.* Remarquez qu'Ariſtote dit : « la corde grave l'emporte ſur l'aigüe pour la force du ſon, de façon que l'*hypate* donne l'antiphone (c'eſt-à-dire « l'octave) plus que la *nète* ». Cela ſe lie mieux, expliqué ainſi, que ſuivant l'interprétation de Théodore Gaza, dont voici le ſens : « On a préféré l'*hypate* à la *nète*, parce que la corde grave rend le ſon de l'aigüe, de façon que l'*hypate* « donne l'antiphone plus que la *nète* ».

Ariſtote, dans un des problèmes ſuivans, obſerve que les ſons nus ont moins de douceur & d'agrément que les ſons entendus avec leurs octaves, comme dans les chœurs, par exemple, où la voix des enfans chante à l'octave des hommes avancés en âge. Ce problème poſtérieur explique celui dont nous nous occupons dans ce moment. Ce charme des octaves ajoutées au ſon principal, eſt ce qui a fait préférer la corde grave à l'aigüe ; l'une fait plus entendre ſon octave que l'autre.

Il reſte encore à éclaircir dans notre problème, un mot dont le ſens eſt difficile à fixer, c'eſt celui de *dynamis.* Lorſqu'on a lû avec attention les divers ouvrages qui nous ſont reſtés des Grecs ſur la muſique, on a ſenti cette difficulté d'attribuer un ſens poſitif & invariable au mot *dynamis ;* le ſens qui paroît y convenir dans un paſſage, n'y convient plus dans un autre. J'ai conſulté des perſonnes verſées dans la connoiſſance du grec & dans la muſique des anciens, qui n'ont pas éclairci mes doutes ſur

ce point. Sylburge ne paroît pas avoir senti cette difficulté, car à l'occasion d'un passage d'Aristoxène, où le mot *dynamis* est employé, voici la note qu'il a mise. *Dynamis*, hoc est, πολυθρύλλητον *illud vocabulum quo soni inter se differre dicuntur. Potentia nostra in sonis modulandis finita est; quippe præter octo decim sonos in singulis generibus, nullos alios canere possumus.* L'explication que Sylburge donne ici du mot *dynamis*, est convenable au passage où ce mot se trouve. Aristoxène y examine pourquoi les cordes mobiles des tétracordes conservent leur nom, lorsque leur tension est différente ; pourquoi le *lichanos*, par exemple, monté ou baissé d'un ton, est toujours regardé comme *lichanos*; quoiqu'avec ces degrés de tension différens, il rende deux sons si différens. C'est à ce sujet qu'Aristoxène dit que la *nète* & la *mèse* diffèrent, *pour la puissance*, de la *paranète* & du *likanos*, κατὰ τὴν δυνάμιν. Il envisage les positions différentes de ces notes dans le *diagramme* ou système. Voyons si le mot *dynamis*, pris dans ce sens, conviendra au problème que nous expliquons. Dans le système heptacorde des anciens, dit Aristote, on préfère l'*hypate* à la *nète*, c'est-à-dire, l'octave grave à l'octave aigüe, parce que la corde grave rend plus l'antiphone que l'aigüe ; d'ailleurs l'aigu a plus de puissance, le grave est plus aisé à entonner. Cette dernière raison en est une véritable pour que l'on ait préféré l'*hypate* à la *nète;* mais la puissance de l'aigu que le philosophe semble mettre en opposition & en balance avec la facilité d'être entonné qui est propre au grave, cette *puissance*, dis-je, *dynamis*, n'en est pas plus éclaircie & plus facile à déterminer. Passons au problème suivant, il est un corollaire de celui-ci.

PROBLÈME VIII.

Pourquoi la corde grave contient en puissance le son de la corde aigüe? — Est-ce parce que le grave est plus grand? car il ressemble à un angle obtus, & l'aigu à un angle aigu.

PROBLÈME

PROBLÈME IX.

Pourquoi une voix qui chante seule, est-elle entendue avec plus de plaisir encore, si elle est accompagnée d'une flûte, ou d'une lyre, quoique la voix & l'instrument fassent entendre le même chant ; de plus, si une flûte ajoute à l'agrément d'une voix, plusieurs flûtes devroient y ajouter encore davantage ? — Est-ce parce que l'esprit, l'intention de l'air est mieux sentie lorsque la flûte, ou la lyre accompagne ? mais on ne préfère pas plusieurs flûtes & plusieurs lyres, parce que le nombre étoufferoit la voix.

NOTE.

Quoique ce problème ne semble pas difficile, & que le sens en paroisse assez clair, cependant, en cherchant à se rendre un compte bien exact de tout ce qu'il contient, on peut se sentir arrêté ; d'abord πρὸς χορδὰς, me semble exiger qu'il y ait ensuite καὶ πρὸς αὐλόν ; autrement je ne sais à quoi sert πρὸς χορδὰς.

On peut douter si Aristote a voulu dire que la flûte & la lyre exécutent la même partie l'une que l'autre, ou si τὸ αὐτὸ μέλος se rapporte au chant que la voix exécute, & si le passage signifie que les instrumens exécutent la même chose que la voix. Ce qui empêche de s'arrêter à ce dernier sens, c'est qu'Aristote, dans un des problèmes suivans, fait entendre que la voix & l'instrument quelquefois n'exécutoient pas absolument la même partie. Ce problème dont nous faisons ici mention d'avance, est un des plus importans, parce qu'il nous donne, de la musique des Grecs à plusieurs parties, une idée qu'on ne peut prendre nulle part ailleurs. Aussi M. l'abbé Barthélemi, dans ses excellens dialogues sur la musique des anciens, a-t-il relevé ce problème curieux.

Dans la réponse d'Aristote au problème neuvième que

nous expliquons actuellement, on trouve les mêmes mots qu'il a déjà employés ci-dessus, ὅτι τυγχάνων δῆλος τοῦ σκοποῦ. Nous les avons traduits ici comme dans le passage supérieur, *l'esprit*, *l'intention de l'air sont mieux sentis* lorsque la voix est accompagnée, que lorsqu'elle ne l'est pas. On peut en assigner plusieurs raisons tirées d'Aristote, & même de ses problèmes. Nous verrons par plusieurs de ceux qui suivent, que le philosophe Grec attribue beaucoup plus d'habileté aux joueurs d'instrumens qu'aux chanteurs.

D'après le problème que nous avons indiqué d'avance, les instrumens ne faisant pas toujours absolument la même chose que la voix, on conçoit que le compositeur pût, à l'aide des instrumens, ajouter à son idée musicale des convenances & des embellissemens qui la rendissent plus caractérisée & plus sensible : ce que nous observons avec d'autant plus de plaisir, que la musique des anciens, en ce point comme en plusieurs autres, nous paroît ressembler à la nôtre. Xénophon, dans son banquet, dit, ainsi qu'Aristote, que la voix devient plus agréable si elle est accompagnée de la flûte.

PROBLÈME X.

Pourquoi la voix humaine étant le plus agréable des instrumens, cependant lorsqu'on chante sans paroles, comme dans les préludes, par exemple, la voix est moins agréable que la flûte & la lyre? La voix perd-elle de son agrément lorsqu'elle cesse d'imiter? — Oui ; & la différence vient, outre cela, de la chose même qu'on exécute. La voix humaine forme le son le plus agréable, mais les instrumens sont plus *pulsatifs* que la bouche ; c'est pour cela qu'on aime mieux entendre chanter que préluder.

NOTE.

Notre première observation portera sur la correction

néceſſaire de ἀκούειν en ᾄδειν. Cette correction ne ſe trouve point dans les manuſcrits de la Bibliothèque, mais Théodore Gaza l'a admiſe dans ſon édition; elle eſt indiſpenſable, ἀκούειν ne forme aucun ſens. Nous avons rendu le mot περέπιζειν par celui de *préluder*, non que les lexiques lui donnent préciſément cette ſignification; tous s'accordent à rendre περέπιζειν par *molliter, laſcivè cantare.* En admettant cette interprétation, le problème n'auroit plus aucun ſens. Ariſtote demande pourquoi la voix humaine rendant des ſons plus agréables que tous les autres inſtrumens, cependant on aime mieux entendre préluder avec la flûte ou la lyre qu'avec la voix? La voix, répond-il, perd un de ſes avantages lorſqu'elle n'imite pas (ce qui arrive lorſqu'on prélude). De plus, les inſtrumens ſont *pulſatifs* plus que la bouche, κρουστικὰ μᾶλλον τοῦ στόματος. Le mot *pulſatif* qui rend littéralement celui de κρουστικὰ, n'en rend pas à beaucoup près le ſens complet; il faut prêter au mot κρουστικὰ une ſignification beaucoup plus étendue que celle qu'on lui donne ordinairement, pour concevoir ce qu'Ariſtote veut dire. Les préludes conſiſtant dans une ſorte de fredonnemens variés, de paſſages, de tablatures qui font badiner les ſons de mille manières différentes, voilà ſans doute ce qu'Ariſtote a voulu exprimer par κρουστικὰ. C'eſt la propriété de fredonner ainſi, qu'il attribue aux inſtrumens plus qu'à la voix. Il ne ſera point inutile de remarquer que Suidas, au mot περετίσματα, qu'il rend par *fauſſes chanſons, chants mous,* obſerve que cette expreſſion appartient plus ſpécialement au gazouillement de l'hirondelle & de la cigale, & que c'eſt par extenſion qu'il s'eſt appliqué à d'autres chants. Rien ne reſſemble tant aux préludes de la voix & des inſtrumens, que ce gazouillement de l'hirondelle qui fait jouer enſemble & rapidement, pluſieurs ſons ſans ordre & ſans deſſein. Théocrite, dans l'idylle des Syracuſaines, pour dire qu'une chanteuſe s'apprête à commencer un air, & qu'elle prélude, n'emploie pas l'expreſſion περέπιζειν, peut-être trop technique pour la poëſie; il ſe ſert d'une expreſſion

plus vague, & que je crois métaphorique en cet endroit, ἀγαθρύπτεται. Théocrite, dans la sixième idylle, emploie la même expression pour dire que Galatée sortie des eaux, se regarde, se déploie avec une sorte de complaisance, ἀγαθρύπτεται. Les versions latines font correspondre à ce mot, celui de *deliciari*, qui y convient à merveille. C'est donc par une espèce de métaphore, que Théocrite emploie le même mot pour une chanteuse qui s'essaie & se complaît dans les légers développemens de sa voix, & pour Galatée qui compose ses mouvemens & ses attitudes. Au reste, il est étonnant qu'Aristote, pour dire que les instrumens ont quelque chose de plus léger, de plus gazouillant que la voix humaine, ait employé le mot στόματος, qui remplace ici celui de φωνῆς; celui-ci eût paru plus propre, car les Grecs ayant beaucoup d'instrumens à vent, qui par conséquent s'appliquoient à la bouche, Aristote n'auroit pas dû dire : « les instrumens sont plus légers, plus pulsatifs que la bouche ». Je fais cette observation afin d'indiquer à la Compagnie dont j'implore les lumières, un sens auquel j'ai voulu d'abord m'arrêter. Le verbe κρούω convenant spécialement aux instrumens à corde, & à l'action d'en pincer les fils, soit avec les doigts, soit avec le *pecten*, je soupçonnois qu'Aristote avoit voulu distinguer les instrumens à corde des instrumens à vent, & que c'étoit dans ce sens qu'il avoit opposé *organa kroustica*, à *organa tou stomatos*; mais l'ordre grammatical de la phrase résiste à cette interprétation, autant que le sens général du problème : Aristote devant y expliquer pourquoi l'on entend plus volontiers préluder les instrumens que la voix, n'a point eu occasion de dire, « les instrumens à cordes sont préférables aux instrumens à vent ». Et d'ailleurs on doit conclure de quelques autres passages du même auteur, qu'il préféroit les flûtes aux lyres, & aux autres instrumens pincés *(d)*.

(d) On lit dans Pollux, *lib. IV, cap. X, sect. 81, edit. Amstel.* que le mot κρούματα étoit un de ceux qui s'appliquoient au jeu de la flûte.

PROBLÈME XI.

Pourquoi la résonnance d'un son est plus aigüe que ce son même? — Est-ce parce qu'elle est moindre? c'est le son affoibli.

NOTE.

Nous observerons en faveur des personnes à qui les phénomènes concernant l'acoustique ne sont pas familiers, que toute corde ébranlée, & tout corps sonore en général, lorsque le son qu'il a produit s'affoiblit, fait entendre comme un retentissement éloigné, un autre son que le premier. C'est pour nous conformer aux idées des anciens & à celles d'Aristote, que nous disons *un autre son que le premier*, car la résonnance d'un son en fait entendre trois autres, la tierce, la quinte & l'octave, dans des octaves supérieures. M. Sauveur & le P. Mersenne sont les premiers, si je ne me trompe, chez les modernes, qui aient observé le phénomène des résonnances; & Rameau eut après eux le mérite d'en faire la base d'un système dont il fut l'inventeur. On pourroit comparer l'observation des trois sons retentissans contenus dans le son principal, à la décomposition du rayon coloré qui contient & confond plusieurs couleurs ensemble. Il paroît qu'Aristote n'avoit senti dans la résonnance que la seule octave, l'un des sons qui retentit en effet. Ces sons retentissans étant presque insensibles, il faut une extrême attention pour les distinguer. Les anciens qui ne composoient point à plusieurs parties, & dont toute l'harmonie se

---

Ce mot, dans Pollux, se trouve à côté du mot *πρετίσματα*, qu'Aristote emploie dans le problème où il demande pourquoi la voix étant le plus agréable des instrumens, plaît moins que les autres instrumens, lorsqu'elle ne fait que préluder. « Les instrumens, » dit Aristote, sont plus pulsatifs (*κρούστικα*) que la bouche ». Ce mot *κρούστικα* semble être expliqué par l'emploi du mot *κρούματα*, indiqué dans Pollux. *Κρούματα* signifie *frédons;* donc Aristote a voulu dire les instrumens sont plus fredonnans, font badiner les sons plus facilement que la bouche, c'est-à-dire, que la voix.

réduiſoit vraiſemblablement à la ſeule octave, ont dû être plus frappés de cette réſonnance de l'octave que de toute autre. Nous, qui dans notre ſyſtème d'harmonie, admettons la co-exiſtence de la tierce, de la quinte & de l'octave avec le ſon principal, ce qui conſtitue l'accord parfait, nous avons dû être plus prompts & plus habiles à diſcerner ces diverſes réſonnances, le jugement nous les indiquoit. Ce ſeroit le cas d'appliquer ce qu'Ariſtote dit dans une autre ſection de ſes problèmes; *c'eſt l'eſprit qui voit, c'eſt l'eſprit qui entend*, νοῦς ὁρᾷ, νοῦς ἀκούει. Ariſtote, dans le problème que nous expliquons, ſe demande pourquoi la réſonnance d'un ſon eſt toujours plus aigüe que ce ſon même; & ſa réponſe eſt, que la réſonnance eſt moindre que le ſon, puiſque c'eſt le ſon devenu plus foible. Pour comprendre cette réponſe, il eſt néceſſaire de recourir à une autre ſection des problèmes, dans laquelle le philoſophe traite de ce qui a rapport à la voix. Cette autre ſection nous fournira des éclairciſſemens ſur le paſſage dont il s'agit. Ariſtote, dans le troiſième problème de la ſection onzième, dit: « Ce qui » conſtitue le ſon aigu, c'eſt l'air mû rapidement; & le ſon grave, c'eſt l'air mû lentement ». Au vingtième problème de la même ſection, il dit: « Ce n'eſt pas ſeulement la rapi- » dité du mouvement communiqué à l'air qui conſtitue le ſon » aigu, mais auſſi la petite quantité d'air mis en mouvement; » c'eſt pour cela que la voix paroît plus aigüe à ceux qui » l'entendent de loin, le mouvement alors s'affoiblit, μαραίνεται ἡ κίνησις ». Tout le monde ſent que ces deux problèmes ſur la nature du ſon aigu, ſervent de commentaire à la ſolution du problème onzième dont nous les avons rapprochés. La réſonnance d'un ſon, dit Ariſtote, eſt plus aigüe que ce ſon, parce qu'elle eſt moindre & plus foible; elle réſulte des dernières ondulations de l'air, μαραίνεται ἡ κίνησις. On doit être fâché que le philoſophe, en cherchant à éclaircir ce phénomène phyſique de la réſonnance, ait paru fermer les yeux ſur une difficulté plus grande qui y eſt attachée. La réſonnance du ſon eſt plus aigüe que le ſon lui-même, parce que la

réſonnance réſulte d'une moindre quantité d'air miſe en mouvement : mais comment & pourquoi ce ſon qui s'affoiblit & s'éteint par dégrés, fait-il entendre dans ſa réſonnance, ſon octave, & non pas des ſons plus rapprochés de lui, & qui hauſſeroient par degrés à meſure que l'ondulation de l'air s'affoibliroit ? Ou Ariſtote n'a point ſongé à cette difficulté (qui ſe préſente d'elle-même cependant), ou il a déſeſpéré de la réſoudre. Je ne ſais ſi la phyſique moderne a cet avantage, ſi elle rend raiſon du choix privilégié des ſons dont ſe forme la réſonnance, ſavoir, la tierce, la quinte & l'octave. Que l'on me permette de demander ſi le problème vingtième de la ſection onzième, que je viens de citer, porte ſur une obſervation juſte. Ariſtote y avance qu'un ſon entendu de loin paroît plus aigu. Il ajoute dans un autre problème, que ceux qui veulent de près contrefaire une voix dans le lointain, pour y réuſſir, hauſſent leur voix & la rendent plus aigüe. Ariſtote paroît s'être fondé ſur plus d'une expérience, pour avancer que le ſon dans le lointain devient plus aigu; il eût été aſſez important que ce phénomène eût été obſervé avec l'exactitude du calcul, tant pour les diſtances que pour les degrés de rehauſſement dans la voix, qui en réſultent. Si le fait eſt vrai, il faut en conclure que dans un théâtre un peu vaſte, ceux qui ſont éloignés entendent toute la muſique plus aigüe, que ceux qui ſont près. Il y auroit une façon ſimple de vérifier ce fait, ce ſeroit de placer dans un grand vaiſſeau deux chœurs à de grandes diſtances l'un de l'autre, & d'établir qu'ils alterneroient dans leur chant. Si le ſecond chœur prenoit l'uniſſon du premier, l'expérience ſeroit évidemment fauſſe. Des inſtrumens à cordes montés au ton du premier chœur, ſerviroient de règle pour juger du ſecond.

Dans le problème que nous venons de lire, on doit admettre le changement de ἔλαττον en ἐλάττων, ainſi que Théodore Gaza l'a fait dans ſon addition. Il nous reſte encore une obſervation à faire qui détruit la ſolution qu'Ariſtote donne du problème onzième. Ce qui prouve

que le rehaussement du son dans la résonnance, ne provient pas de l'affoiblissement du son, & du mouvement de l'air devenu plus foible, c'est qu'en touchant à la fois deux cordes à la tierce ou à la sixte, la résonnance alors, quoique beaucoup plus foible que les sons qui la produisent, se fait pourtant au grave. Le troisième son qui retentit est infiniment inférieur en degrés d'intonation, au son des deux cordes pressées par l'archet.

PROBLÈME XII.

Pourquoi c'est la plus grave des cordes qui reçoit toujours le chant? car s'il faut chanter la *paramèse* avec la *mèse rare*, le milieu n'en devient pas plus petit; si au contraire il faut chanter la *mèse* (toutes deux étant nécessaires), elle ne devient point *rare.* — Est-ce parce que le grave est grand, comme étant fort? & le petit se trouve dans le grand, & par la division on trouve deux nètes dans l'hypate.

NOTE.

Si ce problème ne nous offroit seulement que quelques difficultés, nous entreprendrions de les exposer à la Compagnie; mais nous sommes forcés d'avouer qu'après y être revenus vingt fois, avec une obstination presque infatigable, nous n'avons pas pu même soupçonner le sens qu'il seroit possible d'en tirer. Les mots qu'Aristote emploie. forment pour nous une obscurité que ni le secours des lexiques, ni la confrontation des autres ouvrages Grecs sur la musique, ne peut éclaircir. Ainsi, dans ce problème, nous ignorons tout, nous ne concevons ni la question qu'Aristote y propose, ni le rapport de la réponse à la demande. Il paroissoit plus sensé de supprimer ce que nous n'entendons point; mais l'espoir de trouver dans les autres les lumières qui nous manquent, ne nous a pas seul décidés à traduire le problème en question, littéralement du moins, si ce n'est que

dans le vrai ſens qu'il comporte. Nous trouvons que c'eſt ſervir les lecteurs, que d'avouer ſon ignorance ſur ce qu'on n'entend pas; cette méthode nous paroît infiniment préférable à celle des traducteurs & des commentateurs qui mettent au haſard les mots de la traduction à coté de ceux du texte, donnent les uns pour la ſignification des autres, & augmentent l'embarras du lecteur, au lieu de le diminuer.

PROBLÈME XIII.

Pourquoi dans le concert à l'octave, le grave eſt l'antiphone de l'aigu, & l'aigu ne l'eſt pas du grave? — Eſt-ce principalement parce que le chant du grave & de l'aigu exiſte dans l'un & dans l'autre? s'il n'eſt pas dans tous les deux, il eſt dans le grave, car le grave eſt plus grand.

NOTE.

Ce problème-ci n'eſt guère plus intelligible que le précédent. Ariſtote qui, au ſeptième problème, a dit, comme nous l'avons vu ci-deſſus, que l'hypate donne plus l'antiphone que la nète, avance ici que le grave eſt l'antiphone de l'aigu, & que l'aigu ne l'eſt pas du grave; ces deux propoſitions ne ſemblent pas ſe concilier enſemble. Il eſt important d'abord de ſe faire une idée nette du véritable ſens du mot *antiphone*; & en l'expliquant d'après Ariſtote lui-même, il ne paroît pas qu'il y ait aucun doute à former ſur ſa ſignification. Voici la définition qu'il donne de ce mot, au problème trente-neuf de la même ſection: *l'antiphone eſt la conſonnance de l'octave*, τὸ μὲν ἀντιφωνόν σύμφωνόν ἐστι διὰ πασῶν; & il ajoute qu'elle réſulte du mélange de la voix des enfans avec celle des hommes faits. Le philoſophe, dans le problème dix-ſeptième, demande pourquoi l'on ne chante pas l'antiphone, ou antiphoniquement, à la quarte ou à la quinte: διὰ τί διὰ πέντε καὶ διὰ τεσσάρων οὐκ ᾄδουσιν ἀντίφωνα. Dans le problème

dix-huitième, il demande pourquoi l'on ne chante que ſa ſeule ſymphonie à l'octave : διὰ τί ἡ διὰ πασῶν ζυμφωνία ᾄδεται μόνη. D'après ces paſſages du même auteur, on eſt autoriſé à conſidérer l'antiphonie comme le concert à l'octave. Un paſſage de Briennius, un autre de Theon de Smyrne, cités dans les notes de Meibome, confirment cette notion ſur l'antiphonie. Gaudence dit auſſi que l'antiphone d'un ton eſt ſon octave ; par exemple, la *mèſe*, ſelon lui, eſt l'antiphone de la proſlambanomène. Cette notion bien établie, revenons ſur le problème qui nous arrête. Pourquoi dans le concert à l'octave (ou dans la conſonnance de l'octave, car ἐν τῇ διὰ πασῶν peut ſignifier l'un & l'autre), « le grave eſt l'antiphone de l'aigu, & l'aigu ne l'eſt pas du grave » ? Cette queſtion ne s'entend pas, & la réponſe ne l'éclaircit guère : « Eſt-ce, dit Ariſtote,
» parce que le chant du grave & de l'aigu eſt dans le
» grave & dans l'aigu ? s'il n'eſt pas dans l'un & dans l'autre, il eſt dans le grave, car il eſt plus grand ». Il ſeroit inutile d'accumuler de longs raiſonnemens ſur ce que nous n'entendons pas : vraiſemblablement il eſt queſtion ici du concert à l'octave, puiſque Ariſtote dit que le chant μέλος du grave & de l'aigu, eſt dans le grave & dans l'aigu. A-t-il voulu dire que c'eſt le même chant qu'on exécute à deux octaves différentes, au grave & à l'aigu ; que ſi l'on ne chante qu'une ſeule partie, & que cette partie ſoit chantée au grave, la réſonnance de chaque ſon grave dans ſon octave aigüe, fait que l'aigu ſe trouve dans le grave, & le grave non dans l'aigu, parce que l'aigu ne fait pas retentir ſon octave inférieure ? Cette explication douteuſe & haſardée ne donnant aucune importance aux problèmes, nous ne nous y arrêterons pas.

PROBLÈME XIV.

Pourquoi l'antiphonie de l'octave quelquefois ne ſe fait pas ſentir, & ſemble être une omophonie, comme dans

la flûte punique, & dans celle qu'on appelle *atropos;* car les ſons aigus de ces inſtrumens ne ſont pas omophones avec les ſons inférieurs, ils ſont entr'eux dans le rapport de l'octave? — Eſt-ce le rapport d'égalité entre les ſons, qui les fait paroître comme n'en formant qu'un ſeul? car l'égalité forme unité; c'eſt ce qui fait que dans le ſon des flûtes nommées *ſyrinx*, l'oreille eſt trompée tout de même.

NOTE.

Ce problème paroît former quelque contradiction avec celui qui ſuit peu après : dans ce dernier, Ariſtote demande pourquoi l'antiphonie *(e)* eſt plus agréable que l'omophonie; c'eſt-à-dire, pourquoi le concert à l'octave eſt préférable au concert à l'uniſſon. Sa réponſe eſt, que dans l'uniſſon les ſons ſe confondent, au lieu qu'à l'octave on diſtingue l'un de l'autre. Nous avons donc penſé que dans le problème quatorzième, le philoſophe propoſe plutôt une obſervation particulière qu'une aſſertion générale : peut-être reſtreint-il à la flûte *punique*, à celle qu'on appeloit *atropos*, & à la flûte nommée *ſyrinx*, la remarque des octaves qui ſe confondent à l'oreille & forment preſque l'uniſſon. Avant de nous attacher au ſens du problème que nous venons de lire, diſons quelques mots ſur l'eſpèce de flûtes dont il y eſt fait mention. Dans l'énumération très-détaillée des différentes flûtes des anciens, que l'on trouve dans l'ouvrage de Bartholin, il n'en eſt aucune qui s'appelle poſitivement *flûte punique*, ni *phœnicienne;* mais la flûte appelée *gingras*, dit cet écrivain, venoit originairement de Phœnicie; il en donne la deſcription faite d'après Athenée. Cette flûte étoit petite, aigüe & plaintive; ce qui fit appeler *gingranta*, les poëmes

---

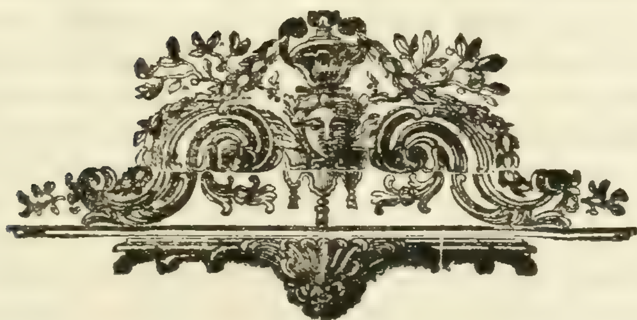
(e) Antiphoner, c'étoit ſe répondre alternativement par le même chant, comme dans nos égliſes. *Voyez les Mémoires de l'Académie, vol. III, page 116.*

plaintifs & lugubres. Le cri des oies, dit encore Bartholin, s'appeloit *gingron*, & il est possible que quelque analogie entre ce cri & le son de la flûte dont nous parlons, en ait déterminé la dénomination. Les flûtes appelées *serranes*, au rapport de quelques savans, ont emprunté ce nom des Tyriens, autrefois appelés *Sarri*. Mais ces flûtes que Bartholin nous dépeint comme égales entre elles, ne peuvent pas convenir au passage d'Aristote qui nous occupe, puisque ce philosophe cite des instrumens dont l'antiphonie produisoit à l'oreille l'effet de l'omophonie.

La seconde flûte dont parle Aristote dans son problème, s'appelle *atropos*; car Théodore Gaza a lû ἀτρόπῳ, au lieu de ἀνθρώπῳ, correction qui n'est indiquée par aucun manuscrit, mais que Sylburge approuve. Sans doute il avoit connoissance, ainsi que Théodore Gaza, d'une flûte appelée *atropos*, & je ne sais d'où cette connoissance leur étoit venue; je ne me souviens pas d'avoir vu nulle part le mot *atropos* appliqué à une flûte. Rappellerai-je ici ce que dit Pindare dans une de ses dernières Pythiques? Il attribue l'origine de la flûte à Minerve, qui voulut, dit-il, à l'aide des roseaux, imiter les plaintes & les cris effroyables d'une des Gorgones, tandis que Persée combattoit Méduse. Auroit-on donné à cette espèce de flûte, le nom d'une *Parque*, au lieu de celui d'une *Gorgone!* je n'ose m'arrêter à cette conjecture, j'en sens trop la frivolité. Quoi qu'il en soit des flûtes citées & décrites dans l'ouvrage de Bartholin, il n'en est aucune qui se nomme *atropos*. D'après les autorités réunies de Pollux, d'Hesychius, de Martianus Capella, le *syrinx* étoit une flûte de roseau, qui quelquefois n'avoit qu'un roseau, quelquefois en avoit plusieurs, & dont le son aigu approchoit du sifflement.

On ne peut se dissimuler qu'il y a dans les opinions d'Aristote sur l'octave & l'unisson quelque chose de variable & d'incertain, qui les rend difficiles à saisir. S'il a voulu dire dans ce problème que l'octave produit quelquefois l'effet de l'unisson, comme dans certaines flûtes qu'il désigne, il ne

rend point raiſon de cette ſingularité, en diſant que l'égalité des ſons en produit l'unité. En ce cas, l'octave doit toujours avoir l'effet de l'uniſſon; car deux ſons à l'octave l'un de l'autre, ont toujours ce rapport de l'égalité. Si le philoſophe au contraire a voulu dire que l'octave a toujours l'effet de l'uniſſon, pourquoi dit-il un peu plus loin, que dans l'uniſſon les ſons ſe confondent, & que dans l'octave on les diſtingue l'un de l'autre? Nous aurions peine à concilier ces opinions, & à donner au problème que nous venons de lire une ſolution claire & ſatisfaiſante.



TROISIÈME MÉMOIRE SUR LES PROBLÈMES D'ARISTOTE,

Concernant la Musique.

Par M. DE CHABANON.

PROBLÈME XV.

Lû le 5 Mars 1780.

POURQUOI les nomes n'admettoient pas l'antistrophe, tandis que les autres chants faits pour des chœurs l'admettoient? — Est-ce parce que les nomes étoient destinés à des combats de chant, dans lesquels les artistes pouvant imiter & prolonger leurs combats, la chanson devenoit longue, & prenoit plusieurs formes : car les chants, ainsi que les paroles, suivent l'imitation, & deviennent sans cesse différens; les chants même sont encore plus asservis à l'imitation que les paroles. C'est pourquoi les dithyrambes, depuis qu'ils sont devenus imitatifs, n'ont plus d'antistrophes; d'abord ils en avoient. La raison en est, qu'autrefois les hommes libres chantoient eux-mêmes en chœur : or, il étoit difficile que plusieurs chantassent ensemble, & se fissent des défis de chant, de sorte qu'ils renfermoient leur chant dans une seule harmonie; car il est plus facile à un seul qu'à plusieurs, & à un chanteur *agoniste*, qu'à ceux qui conservent le même caractère, d'admettre plusieurs changemens : c'est pourquoi on faisoit le chant plus simple pour le chœur; or, l'antistrophe est simple, car elle est un nombre, & se mesure par un. C'est ce qui fait aussi que les chants qui appartiennent à la scène ne sont pas antistrophés; les chants du chœur le sont; car le personnage est *agoniste* & imitateur, mais le chœur imite moins.

REMARQUES.

Lorsque j'ai eu l'honneur de communiquer à la Compagnie la traduction commentée des premiers problèmes d'Aristote sur la musique, je n'ai point dissimulé que parmi ces problèmes, il en est plusieurs que je désespérois entièrement de rendre intelligibles; soit parce que le texte en beaucoup d'endroits me paroît corrompu, soit parce que nous ne connoissons pas assez à fond la musique des anciens. Je ne pense pas qu'un tel aveu soit entièrement inutile à ceux qui liront cet ouvrage d'Aristote; il est du moins infiniment préférable à la méthode des traducteurs, & des commentateurs, qui, faisant semblant d'avoir compris le texte, le traduisent & l'expliquent d'une façon plus obscure que le texte même. Parmi les problèmes d'Aristote, que l'on peut expliquer clairement, il en est qui ont vraiment un objet de curiosité, & qui nous apprennent sur la musique des Grecs, des choses que l'on chercheroit en vain dans les traités de cet art écrits par des Grecs, & que nous possédons. Ces traités ne contiennent que des notions élémentaires, l'étendue & les divisions des différens systèmes ou diagrames, la définition des genres & des modes, &c. Les problèmes d'Aristote ont trait quelquefois à des chants tout faits, à des airs, & ils fournissent quelques aperçus sur la musique des Grecs proprement dite; tandis que les traités n'indiquent que les gammes différentes, d'après lesquelles cette musique pouvoit être composée. Le problème quinzième dont je viens de lire la traduction, est un de ceux dont l'on peut tirer des notions curieuses. Il est assez étendu, rien n'y est d'une clarté évidente, rien, non plus, n'y paroît inintelligible: les difficultés qu'il présente, invitent à les surmonter, & il n'en est pas une sans doute qu'on ne pût éclaircir entièrement, si nous avions plus d'ouvrages de l'antiquité, traitant de la musique. Je vais reprendre ce problème phrase à phrase; par-tout nous trouverons l'occasion de discuter le texte, & quelquefois de l'éclaircir.

« Pourquoi les nomes n'admettoient pas l'antiſtrophe, tandis
» que les autres chants, faits pour des chœurs, l'admettoient? «

Ce qui importe, avant tout, pour l'intelligence de cette phraſe, c'eſt de ſe rendre compte de ce que l'on doit entendre par ces mots, *nome* & *antiſtrophe*. D'après les ſavantes recherches de M. Burette, ſur les nomes, notions auxquelles M. de la Nauze a cru ne pouvoir rien ajouter, nos idées à cet égard doivent être fixées entièrement. Le nome étoit un air complet & régulier, aſſervi par conſéquent aux règles, aux loix qui conſtituent l'unité, & le complément d'un morceau de muſique. Ces règles aſſerviſſent une pièce de muſique à des tons, à des modes, à des mouvemens qui ont entr'eux de l'affinité & de la correſpondance. C'eſt cette convenance qui conſtitue l'unité du morceau, & qui fait que tant qu'il dure, l'oreille, & l'eſprit après l'oreille, conſervant cette idée d'unité, confrontent en quelque ſorte la ſuite entière du chant, avec ce qui en a d'abord établi le genre & le caractère. C'eſt, n'en doutons pas, cet aſſujettiſſement des airs à des règles certaines, qui leur a valu en grec la dénomination de *nomes*, mot deſtiné originairement à ſignifier les loix. Une muſique aſſervie aux loix que les airs doivent ſuivre, s'eſt appelée *nome*. On appeloit de ce nom quelquefois un air de flûte ou de cythare, ſans paroles, quelquefois auſſi un air dont le chant s'attachoit à des paroles.

Burette, dans les notes qui accompagnent ſa traduction du traité de Plutarque ſur la muſique, dit (ſur l'autorité de *Pollux*), que les nomes étoient des cantiques en l'honneur des Dieux. Sans doute il y avoit des nomes conſacrés au culte divin; mais ni Pollux ni Burette n'ont pu dire que le nome fût toujours une poëſie ſacrée & un chant ſacré. Burette, dans l'énumération qu'il fait des différens nomes, dont le nom nous eſt connu, cite le *comarchios*, qu'il conſidère comme un nome conſacré aux feſtins & aux parties de débauche.

Par tout ce que nous venons de dire, les idées ſont abſolument

absolument fixées sur le sens du mot *nome;* il signifie un air quelconque, d'un caractère ou bien d'un autre : les nomes en Grece s'accompagnoient toujours, ce me semble, de la flûte ou de la cythare.

Le sens du mot *antistrophe* est encore plus déterminé, s'il est possible, que celui du mot *nome*. L'antistrophe désigne des vers & un chant qui correspondent symétriquement, par leur coupe, leur longueur & leur quantité, à des vers & à un chant déjà entendus. Ces premiers vers, ce premier chant, qui ont établi la mesure & le nombre donnés, sont nommés *strophe;* les seconds vers, le second chant correspondant aux premiers, s'appellent *antistrophe*. Dans les tragédies grecques, les vers du chœur s'intitulent *antistrophiques*, lorsqu'ils sont divisés en strophes égales & semblables, qui se répondent l'une à l'autre, & ramènent le même chant.

Ces notions une fois établies, ou plutôt rappelées à l'esprit de ceux qui nous écoutent, reprenons le problème tel qu'il est énoncé par Aristote. « Pourquoi les nomes n'admettoient pas l'antistrophe, tandis que les autres chants faits « pour des chœurs l'admettoient? » La question qu'Aristote se fait ici, est, pourquoi les vers des nomes n'étoient pas divisés en strophes correspondantes l'une avec l'autre, telles qu'elles eussent constitué le retour du même chant, de la strophe à la strophe, de l'antistrophe à l'antistrophe?

Ma première observation porte sur *l'imparfait* qu'Aristote emploie dans la phrase ἐποιοῦντο, au lieu d'y employer le temps présent; il semble dire que les nomes autrefois n'admettoient pas l'antistrophe, & non pas qu'ils ne l'admettent pas au temps où il écrit. Tous les traducteurs l'ont entendu ainsi; ils ont ajouté *olim* dans leur version. Cependant, s'il s'étoit fait un changement si remarquable dans les nomes, il n'est pas vraisemblable qu'Aristote n'en eût pas fait mention; d'autant qu'il rapporte dans ce même problème les changemens survenus dans les dithyrambes, autrefois divisés par antistrophes, & du temps d'Aristote,

affranchis de cette division méthodique & régulière. Peut-être ne doit-on faire aucune attention au temps imparfait dont Aristote se sert; peut-être doit-on lire, comme s'il avoit dit (au présent), pourquoi les nomes n'admettent pas l'antistrophe. *Comme les autres chants faits pour des chœurs l'admettent*, ajoute Aristote : de ces mots, on est porté à conclure que les nomes étoient faits aussi pour être chantés en chœur; c'est-là sans doute ce qui autorise le philosophe à chercher la raison d'une différence établie entre le nome (chant de chœur) & les autres chants composés aussi pour des chœurs. Alors ce passage me présente une difficulté presque inexplicable. Les chants composés pour des chœurs, étoient, dit Aristote, asservis à la coupe régulière de l'antistrophe ; par conséquent, c'étoient des airs proprement dits, assujettis à la règle des airs, qui n'y permettoit pas le libre changement de rhythme, de genre & de mode. En quoi donc tous les chants des chœurs differoient-ils des nomes proprement dits, puisque le nome n'est autre chose qu'un air complet, régulier, assujetti à la règle des airs? Aristote, dans ce problème, ne considéroit-il les nomes uniquement que comme des cantiques chantés en l'honneur des Dieux ? il auroit mal fait, en ce cas, de ne le pas désigner clairement. Il ne nous reste aucun morceau de poësie grecque, connu sous le nom de nome. Les chansons d'Anacréon s'appellent *odes;* c'est aussi la dénomination des ouvrages de Pindare. Nul fragment lyrique ne fut extrait d'un nome; les hymnes attribués à Orphée, à Homère, les hymnes de Callimaque n'ont jamais été considérés comme des nomes. Dans ces divers ouvrages, la coupe des vers uniforme ne paroît pas favorable aux fonctions imitatrices & variées, attribuées par notre philosophe aux nomes anciens.

Aristote, après s'être demandé pourquoi les nomes n'admettent pas l'antistrophe, comme les autres chants faits pour des chœurs, se fait la réponse suivante : « Est-ce parce » que les nomes sont destinés à des combats de chant, dans

lesquels les artistes pouvant *imiter* & prolonger leurs « combats, la chanson devenoit longue, & prenoit plu- « sieurs formes » ?

Quand j'ai traduit ainsi : *les nomes sont destinés à des combats de chant*, je n'ignorois pas que le mot ἀγωνιςῶν désigne les chanteurs qui concourent, & non les combats ; j'ai saisi le tour de phrase qui m'a paru le plus clair & le plus simple, & j'ai eu soin d'y conserver le sens d'Aristote. Toutes les versions que j'ai consultées rendent ἀγωνιςῶν, par *magistrorum certandi;* ce qui me paroît donner l'idée des *agonothètes*, plutôt que celle des chanteurs *agonistes*. Les premiers étoient les juges des combats, y présidoient, y maintenoient l'ordre, y distribuoient les récompenses : les *agonistes* étoient ceux qui concouroient & se disputoient les prix; & c'est à ceux-ci que convient évidemment ce que dit ici le philosophe Grec.

Ces combats de chant ont eu rarement lieu aux jeux Olympiques ; ils étoient fort usités aux jeux Pythiques, Néméens, Isthmiques. Quelquefois on concouroit avec la flûte ou la lyre, sans paroles ; quelquefois le chant se mêloit au son de ces instrumens.

On ne peut s'étonner assez qu'il ne nous soit parvenu aucun morceau de poësie consacré à de tels concours, & qu'on y ait couronné. Comment Pindare, dont la muse s'étoit dévouée à célébrer les vainqueurs Pythiques, Isthmiques & Néméens, n'a-t-il jamais concouru, par ses vers, à remporter lui-même la couronne ? Comment, dans les victoires qu'il a chantées, n'en est-il qu'une seule qui se rapporte au concours des arts ? encore s'y trouve-t-il cette circonstance remarquable, que celui qui en cette occasion avoit le mieux joué de la flûte, avoit perdu dans le combat l'anche de son instrument, circonstance défavorable dont il avoit su triompher. Sans ce hasard particulier, qui relevoit le mérite & la gloire du vainqueur, nous pouvons douter si Pindare eût célébré un seul triomphe de musique.

Dans tout ce qui nous reste de la poësie des Grecs, même

en y comprenant les fragmens des lyriques, je ne vois aucun morceau de poësie qui ait pu servir à ces combats de chant, si fréquens & si fameux dans la Grèce; de sorte que pour s'en faire une idée, il faut recourir à Théocrite; c'est dans ses ouvrages uniquement que l'on voit des chanteurs concourir à l'envi au prix de leur art. Mais dans les idylles de Théocrite, on ne remarque point ce qui, selon Aristote, sembloit appartenir spécialement aux poësies de concours, je veux dire la variété d'idées, de rhythme & de mètre, propre à rendre la musique imitatrice & variée elle-même. Pollux cite un morceau de poësie lyrique, dont le sujet étoit la défaite du serpent Python; il dit qu'on y exprimoit le craquement des dents du monstre vaincu & expirant. La poësie étoit bien plus propre à une telle imitation, que la musique: le roulement âpre & raboteux de la lettre *r*, donne un effet assez semblable au craquement des dents; la voix en chantant, & les instrumens, n'approcheroient pas autant de cet effet imitatif.

Lib. IV, cap. X.

La solution du problème dont nous nous occupons, telle qu'Aristote l'a donnée, nous fait concevoir l'idée de combats de musique, dans lesquels la principale fonction des vers, & de la musique encore plus, étoit de se rendre imitative, de peindre ou d'exprimer différentes choses; ce qui forçoit le chant à prendre des formes différentes, c'est-à-dire, à varier sans cesse le ton, le mode, le genre & le mouvement. Voilà une de ces notions principales qu'il est bon de retenir, & qui fixent nos idées sur un des usages habituels de la musique du temps d'Aristote, c'étoit d'imiter; & toutes les fois qu'il s'établissoit un concours de talens de musique, c'est en s'exerçant à l'imitation, qu'ils s'efforçoient d'obtenir la supériorité l'un sur l'autre. Cet usage imitatif, dit encore le philosophe, ne permettoit pas au chant de se renfermer, de s'emprisonner, si j'ose ainsi parler, dans les formes prescrites & immuables d'un air; l'imitation entraînoit le chant à sa suite, & le promenoit par toutes sortes de

genres, de ſormes & d'eſpèces différentes. Ceci nous donne l'idée d'un récitatif, d'une déclamation modulée, plutôt que d'airs régulièrement compoſés ; à moins qu'on ne voulût penſer que le rhythme & le genre étant par-tout déterminés, un air d'un caractère ſuccédoit à un air d'un autre caractère, à peu près comme dans les morceaux italiens, appelés *finales.* Mais rien ne nous autoriſe à penſer que, du temps d'Ariſtote, ce genre de muſique fût inventé; la diſtinction qu'il fait du nome (air proprement dit) avec la muſique imitative, indique plutôt que la muſique ſpécialement imitative, affranchie en quelque ſorte de toute contrainte, & variant ſes tons & ſes mouvemens au gré de l'imitation, rentroit dans ce que nous appelons la déclamation chantée, ou le récitatif *(a).*

Pourſuivons l'examen du problème. « Les chants, ainſi que les paroles, dit Ariſtote, ſuivent l'imitation & « deviennent ſans ceſſe différens : les chants même ſont « encore plus aſſervis à l'imitation, que les paroles ». Cette dernière phraſe eſt ſingulièrement remarquable ; elle nous fait voir combien les Grecs, ou du moins Ariſtote, attribuoit au chant le pouvoir d'imiter, & quel prix il attachoit à ce mérite ſpécial de l'art.

Que l'on me permette une réflexion qui ne tend point à infirmer le témoignage d'Ariſtote ; la partie de l'art muſical qui devoit être la plus ſenſible & la plus agréable au philoſophe, eſt celle dont il jugeoit plus, en quelque ſorte, par les lumières de l'eſprit, que par le ſentiment de l'oreille. Dans tout chant quelconque il y a deux choſes à

(a) Je ne puis m'empêcher de rapprocher du paſſage que je viens de commenter, un paſſage de la Poëtique d'Ariſtote, qui paroît y avoir quelque rapport. Au chapitre IX de ſa Poëtique, Ariſtote dit que les meilleurs poëtes tragiques ont quelquefois chargé d'épiſodes leurs ſujets, par complaiſance pour les acteurs ; *car,* dit-il, *établiſſant des combats ἀγωνίσματα ποιοῦντες, ils étendent la fable au de-là de ce qu'elle comporte ; παρὰ τὴν δύναμιν παρατείναντες μῦθον.* Dans le problème que nous diſcutons, le philoſophe indique auſſi la longueur des chants, comme une ſuite des concours, des combats établis entre les chanteurs.

ſentir & à conſidérer : l'une, la beauté intrinsèque du chant; l'autre, l'application convenable & heureuſe de ce chant, laquelle le rend expreſſif & imitatif. Tout le monde conçoit aſſez, ſans que je le diſe, que dans plusieurs airs exécutés uniquement par des inſtrumens, chantés même par des voix, ſouvent l'on goûte la mélodie, ſans y chercher un mérite d'expreſſion. Les hommes exercés dans l'art par un long uſage, ſont ceux qui ſentent le plus promptement & le plus vivement ce charme propre de la mélodie. Ceux de qui l'oreille eſt moins formée, ſont plus à l'aiſe pour juger de l'art, quand il s'eſt dévoué à une fonction imitative : l'eſprit alors juge autant que l'oreille; il cherche la vérité des rapports entre l'objet imité, & l'art qui imite; & cette recherche devient pour l'eſprit un exercice, une occupation qui l'attache aux opérations de l'art. C'eſt de même à peu près que les perſonnes le moins nées pour la peinture, aiment à voir des portraits; ils y étudient la reſſemblance de ceux que les portraits repréſentent : Ariſtote, dans ſa Poëtique, allègue cette cauſe du plaiſir que les tableaux procurent. Il ſe pourroit donc qu'Ariſtote, n'ayant de la muſique que cette connoiſſance imparfaite, que lui-même (dans ſes Potitiques) juge ſuffiſante pour tous ceux qui ne ſont pas profeſſion de l'art; il ſe pourroit, dis-je, qu'Ariſtote eût cherché & goûté dans la muſique plutôt le mérite de l'expreſſion, de l'imitation, que le mérite propre & la grâce du chant : peut-être auſſi tous les Grecs s'attachoient-ils infiniment à la partie expreſſive & figurative de l'art. Par le premier chapitre de la Poëtique d'Ariſtote, il paroît, qu'excepté dans certains airs de flûte & de cythare, par-tout ailleurs on cherchoit l'expreſſion ; dans les nomes, dans les dithyrambes par exemple. « L'épopée, la tragédie, la comédie, le dithyrambe, la plupart des « airs de flûte & de cythare ſont en général des imitations ». Dans un autre endroit, il cite auſſi les *nomes*.

Ariſtot. Poët. ch. 1, traduct. de le Batteux.

Nous ferons ailleurs, ſur ce paſſage, quelques réflexions

au ſujet des dithyrambes ; je reviens à la phraſe de notre problème, citée plus haut : *les chants ſont encore plus aſſervis à l'imitation, que les paroles.*

Cette aſſertion me paroît avoir un ſens très-étendu, & que peut-être, au premier coup-d'œil, on ne pénètre pas tout entier.

Les ſignes qu'emploie la parole, les mots, portant avec eux un ſens déterminé, la parole rend ſenſibles tous les objets, il n'eſt rien dont elle n'offre ou une idée nette, ou une image claire. Les ſons muſicaux au contraire n'ayant aucune ſignification préciſe, ne préſentent jamais qu'une idée équivoque, ou qu'une image confuſe. Il peut donc ſembler extraordinaire qu'on aſſigne au chant, plus qu'à la parole, la puiſſance d'imiter. Il n'eſt pas hors de propos de rechercher dans quel ſens la propoſition d'Ariſtote nous paroîtra complètement vraie.

La parole peut donner l'idée nette d'une choſe, ſans pour cela imiter cette choſe même. Si je dis, *la mer s'agite*, *le vent s'élève*, je jette dans l'eſprit de ceux qui m'entendent, deux idées parfaitement claires; mais je ne produis à leurs ſens aucune peinture de la mer ni du vent. Si j'emploie des mots dont le ſon ſoit figuratif, ſi je dis du vent, *qu'il ſiffle*, *ſouffle*, ou bien en Grec ἲς ἀνέμοιο, ou bien en parlant de la mer πολυφλοίσβοιο θαλάσσης, je peins à l'oreille la choſe dont j'occupe l'eſprit : or, je conçois que des flûtes (pour ne parler ici que des inſtrumens familiers aux Grecs) puiſſent peindre avec plus de vérité & d'énergie que les mots, le renflement des flots, leur long mugiſſement, & peut-être auſſi le long ſifflement des vents déchaînés ; en ce ſens, l'aſſertion d'Ariſtote devient vraie, » *les chants ſont encore plus aſſervis à l'imitation, que les paroles* » ; cela doit être, ſi le chant imite par des moyens plus puiſſans & plus efficaces que la parole.

Que ſera pour la force & la vérité de l'imitation, le vers dactylique où Virgile peint le galop d'un cheval, comparé

avec un chant, où la voix & les inſtrumens feront entendre une ſuite de dactyles ? Certainement l'effet imitatif deviendra bien plus ſenſible & plus frappant, ſi la muſique le renforce de tous ſes moyens *(b)*.

Qu'eſt-ce que le calme & la gravité d'un vers ſpondaïque, prononcé ſeulement, ſi vous y comparez le calme & la tranquillité d'une muſique douce & lente ?

La muſique, n'en doutons pas, développe & met en évidence, bien plus que la parole, toutes les propriétés des ſons : cela doit être ; elle eſt uniquement l'art des ſons. La parole (ſi j'oſe ainſi m'exprimer) eſt l'art des idées, plus encore que des ſons.

Quoique les inflexions variées & les divers mouvemens de la voix ſoient très-ſenſibles dans une déclamation bien entendue, bien raiſonnée, ils le ſeront encore davantage dans un chant aſſervi à l'expreſſion de paſſions différentes ; le paſſage du doux au fort, de la lenteur à la rapidité, y ſera plus remarquable : le chant renforce l'expreſſion de la parole. Tout juſtifie donc la propoſition avancée par Ariſtote, que le chant ſe doit encore plus à l'imitation que la parole.

Les propriétés imitatives du chant, profondément étudiées par les Grecs, dûrent rendre très-expreſſive la déclamation chantée qu'ils adaptoient à la tragédie ; & les eſprits une fois tournés vers cette partie de l'art, il n'eſt pas étonnant, d'une part, que les concours de muſique euſſent pour objet l'imitation ; de l'autre, qu'il n'y eût point de concours de ſimple déclamation, & qu'ils fuſſent tous de muſique. Nous ne faiſons point uſage de pareils concours ; & dans nos muſiques nommées concertantes, parce qu'elles

---

(b) Il me ſemble qu'en muſique on emploîroit l'anapeſte préférablement au dactyle, pour peindre le galop du cheval. Le vers latin hexamètre n'admettant pas l'anapeſte, Virgile n'a pas pu l'employer ; mais il y a tant d'affinité entre l'anapeſte & le dactyle, qui ſont le renverſement l'un de l'autre, que l'effet imitatif de l'un peut remplacer l'effet imitatif de l'autre.

établiſſent

établiſſent une ſorte de défi entre des voix & des inſtrumens, l'attaque & la riposte ſe font en renchériſſant l'un ſur l'autre d'agrémens mélodiques, non en dirigeant à l'envi la mélodie vers l'expreſſion de pluſieurs effets différens. Nous allons voir tout-à-l'heure par le témoignage d'Ariſtote, que ces défis d'expreſſion & d'imitation exigeoient des talens formés par un grand exercice, des talens de profeſſeurs, plus que de perſonnes qui cultivaſſent la muſique par ſimple amuſement.

Pourſuivons l'examen de notre problème.

« Les dithyrambes, dit Ariſtote, depuis qu'ils ſont devenus imitatifs, n'ont plus d'antiſtrophes. D'abord ils en avoient ».

Tout ce que nous avons vu juſqu'à préſent, ayant éclairci la doctrine de notre philoſophe ſur l'antiſtrophe & ſur le chant imitatif, on conçoit que rien n'étoit ſi oppoſé à ce chant, que l'antiſtrophe aſſervie à la répétition du même air, exécuté ſur le même ton & dans le même mouvement. Rappelons-nous nos chants d'égliſe, exécutés par le chœur des aſſiſtans : telle eſt, je n'en doute pas, l'idée que nous devons nous faire des chants grecs antiſtrophiques. La même mélodie appliquée aux différens verſets de nos pſeaumes, détruit toute idée d'imitation dans le chant ; c'étoit de même chez les Grecs, pour les diverſes ſtrophes de l'ode, chantées uniformément.

Ariſtote avance ici que les dithyrambes n'étoient plus de ſon temps ce qu'ils avoient été d'abord ; ils ne procédoient plus par ſtrophes correſpondantes, depuis qu'on y avoit pour objet de peindre & d'imiter. J'aurois voulu fixer le temps de cette révolution dans le dithyrambe, & les cauſes qui l'avoient amenée ; mais toutes mes recherches, à cet égard, ont été vaines : nul autre paſſage que je connoiſſe n'atteſte ce changement. Ariſtote dans ſa Poëtique n'en parle point, quoiqu'il eût pu, au ſujet de l'imitation, en dire quelque choſe. Plutarque n'en fait nulle mention dans ſon Traité de la Muſique, où il indique en plus d'un endroit

les changemens arrivés successivement dans la musique. Il paroît que dès le temps de Pindare, le dithyrambe n'étoit plus coupé en strophes régulières.

Seu per audaces nova dithyrambos
Verba devolvit, numerisque fertur
Lege solutis.

Les dithyrambes Pindariques réunissoient donc des vers de différentes mesures, & ces différences n'avoient rien de symmétrique ni de régulier, *lege solutis.* Pour que ces poëmes servissent à des combats de chant, il falloit que deux ou plusieurs artistes en chantassent successivement, & à l'envi l'un de l'autre, les divers couplets; c'est ce qui n'est indiqué nulle part.

Aristote indique ici une raison du changement survenu dans la forme, dans la coupe des dithyrambes, changement qui les affranchissoit de la marche contrainte & régulière de l'antistrophe, & qui leur permettoit de devenir imitatifs. Voici la raison que le philosophe allègue : « Autrefois c'étoit » des hommes libres qui chantoient le dithyrambe, & qui le » chantoient en chœur : or, il étoit difficile d'établir un défi » de chant, d'un chœur à un autre, & il eût été impossible » de l'établir entre les personnes du même chœur qui chantoient toutes ensemble le même air ». Tant que le dithyrambe fut donc chanté par des hommes libres, il le fut en chœur; tant qu'il le fut en chœur, ce fut un seul & même air alternativement répété, & qui ne varioit point, quoique d'un verset à un autre les paroles changeassent de sens, d'esprit & de caractère. Ceci nous confirme toujours la même doctrine, & nous montre chez les Grecs le même goût de préférence pour le chant spécialement imitatif. Dès qu'on put tourner le dithyrambe vers l'imitation, on le fit : ce qui seul retarda cette révolution, ce fut que des hommes libres (éleuthères) chantoient le dithyrambe, & que ces *éleuthères*, sans doute, n'étant pas assez versés

dans l'art pour chanter en concurrence l'un de l'autre, *agonistiquement*, chantoient tous ensemble, ce qui devenoit plus facile. Longepierre, dans ses notes sur Théocrite, observe avec raison, que le mot ἐλεύθερος en grec, comme celui d'*ingenuus* en latin, signifie non-seulement l'homme libre, c'est-à-dire qui n'est point esclave, mais aussi l'homme doué des sentimens, & orné des connoissances qui conviennent aux hommes libres plus qu'aux esclaves. On sait qu'Aristote, au huitième livre de ses Politiques, & Platon dans sa République, recommandent de n'instruire dans la musique les gens bien nés, les citoyens, que jusqu'à un certain point. Ces deux philosophes ne veulent pas que dans cette condition d'hommes libres & distingués, on porte les talens de ce genre, aussi loin que ceux qui les professent; & c'est pour la musique seulement qu'ils ont eu cette opinion. On a droit de s'étonner que dans un pays où les premiers des citoyens avoient fait quelquefois en public les fonctions d'acteurs, ce qui suppose une étude consommée de cet art, celui de la musique fût traité moins avantageusement. Cela tenoit sans doute à l'extrême influence que les Grecs lui attribuoient sur les mœurs. Peut-être aussi l'art des sons ne conduisant, par lui-même, l'esprit à aucune instruction, paroissoit-il une perte de temps, & une pratique dangereuse, capable de dégoûter l'esprit de toute occupation sérieuse; ce qui en effet est plus vrai de la musique que des autres arts.

Quand les dithyrambes se chantoient en chœur, dit Aristote, le chant de ces poëmes se renfermoit dans une seule harmonie; ὥστε ἐν ἁρμονίᾳ μέλη ᾖδον, *de sorte qu'ils chantoient dans l'harmonie* mot à mot. L'un des manuscrits de la Bibliothèque du roi porte ἐναρμόνια écrit en un seul mot, ce qui signifieroit que les chants étoient dans le genre enharmonique, leçon à laquelle nous préférons de beaucoup celle-ci: *ils chantoient dans une seule harmonie.* Le sens général de la phrase conduit manifestement à cette

interprétation. Le mot ἁρμόνια comporte un ſens très-étendu, même dans les Traités de muſique ; quelquefois il ſignifie le chant, comme dans pluſieurs paſſages de la Poëtique d'Ariſtote, tels que celui-ci : ἅπασαι μὲν ποιοῦνται τὴν μίμησιν ἐν ῥυθμῷ, καὶ λόγῳ καὶ ἁρμόνιᾳ, *tous imitent avec le rhythme, la parole & le chant.* Dans Plutarque on trouve le mot ἁρμόνια employé pour ſignifier le diagramme ſimple ou diapaſon compoſé de deux tétracordes ou d'une ſeule octave ; dans ce même Plutarque & dans quelques autres muſiciens Grecs, ce mot ſignifie quelquefois le genre enharmonique *(c)* : ici il ſignifie le genre, le mode & le caractère du morceau de muſique exécuté ; l'enſemble de la phraſe ne permet pas d'en douter. « Il eût été difficile, dit Ariſtote, que des » chœurs exécutaſſent des chants dont le genre, le rhythme » & le mode euſſent beaucoup varié ; ces chants euſſent été d'une exécution trop ſavante & trop pénible ». En pluſieurs endroits de ſes problèmes, Ariſtote indique la peine que les chœurs avoient à chanter juſte avec enſemble & accord.

(c) Lucien, dans le premier de ſes Traités, intitulé *Prométhée*, diſcute les différences du dialogue & de la comédie : « Celle-ci, dit-il, » ridiculiſoit les faiſeurs de dithy- » rambes, &c. Le dialogue conte- » noit les graves entretiens des » philoſophes ſur la nature & ſur » la vertu ; comme, par exemple, » ce dialogue des muſiciens, où l'on » établit que l'harmonie embraſſe » deux diapaſons, en deſcendant » du ton le plus aigu au plus grave ». Ὥστε τὸ τῶν μουσικῶν τοῦτο, δὶς διὰ πασῶν, εἶναι τὴν ἁρμονίαν, ἀπὸ τοῦ ὀξυτάτου, ἐς τὸ βαρύτατον. Dans ce paſſage, le mot ἁρμόνια ſignifie le double diagramme ou le ſyſtème complet ; je ne ſais quel dialogue Lucien indique dans ce paſſage. Le ſyſtème complet des Grecs ſe renfermoit dans une ſeule octave, au temps d'Ariſtote ; il comprenoit plus de deux octaves du temps de Gaudence, poſtérieur, il eſt vrai, à Lucien. Le paſſage de Lucien, que nous venons de citer, confirme ce que M. l'abbé Rouſſier a établi dans ſes ouvrages, que l'échelle ou gamme des Grecs ſe chantoit de haut en bas, & non de bas en haut, ainſi que la gamme ſe chante parmi nous. Cette obſervation eſt eſſentielle ; elle jette de la clarté ſur quelques aſſertions des muſiciens Grecs, qu'autrement on auroit de la peine à entendre. Au reſte, je ne ſais comment quelques perſonnes très-verſées dans la langue grecque, ont été arrêtées par le paſſage de Lucien que j'ai cité ; il eſt, ſelon moi, de la plus grande clarté, & n'admet pas deux ſens différens.

« Il eſt plus facile, dit le philoſophe Grec, à un ſeul qu'à pluſieurs, & à un chanteur agoniſte qu'à ceux qui conſervent le même caractère, d'admettre pluſieurs changemens ». «

Conſerver le même caractère, c'eſt ne pas chercher à peindre, à exprimer diverſes ſituations, diverſes paſſions, & par conſéquent maintenir le chant dans le même mouvement, dans les mêmes intonations; ce que faiſoient les chœurs tragiques, tandis que les perſonnages de la tragédie, jetés dans des ſituations diverſes, & agités de mouvemens divers, varioient ſans ceſſe les propriétés du chant, qui en déterminent le caractère. Ariſtote, *au ſixième chapitre de ſa Poëtique,* voulant parler de la tragédie conſidérée en elle-même, ſans le charme de la repréſentation, ſe ſert du mot ἄγων, pour déſigner la repréſentation : ἄνευ ἀγῶνος, dit-il, *ſans la repréſentation.* Plus loin il dit, comme nous l'avons déjà obſervé, que les meilleurs poëtes alongeoient quelquefois leurs pièces par complaiſance pour les acteurs, parce que ceux-ci concouroient à l'envi l'un de l'autre, ce qui fit appeler quelquefois les acteurs ἀγωνισταὶ, comme l'a remarqué M. l'abbé le Batteux.

Il n'eſt pas aiſé d'entendre ce qu'Ariſtote a voulu dire, lorſqu'il a dit que « l'antiſtrophe eſt ſimple, car elle eſt un nombre, & ſe meſure par un ». Seroit-ce une façon de parler figurée, pour dire que ſi on vouloit déſigner numériquement ſa conſtitution ſimple & uniforme, on emploîroit le nombre *un!* Je ne puis le croire; un tel raiſonnnement ne me paroît pas digne d'Ariſtote. On doit ſoupçonner plutôt qu'il s'eſt appuyé de quelque calcul mathématique; mais les calculs mathématiques, applicables aux intervalles de quelques ſons meſurés entr'eux, & aux vibrations des cordes, ne paroiſſent pas l'être à la conſtitution ſimple d'un air ou d'un couplet qui ſe répète uniformément, ſans que le mouvement, le mode & le rhythme en ſoient altérés. Alléguer en preuve de la ſimplicité de cet air, *qu'il eſt un nombre, & qu'il ſe meſure par un,* ce n'eſt pas, ſelon nous du moins, parler un langage intelligible.

PROBLÈME XVI.

Pourquoi l'antiphonie eſt plus agréable que l'uniſſon? — Eſt-ce parce que dans l'antiphonie les voix ſe font entendre plus diſtinctement, au lieu que lorſqu'elles chantent à l'uniſſon, il arrive néceſſairement qu'elles ſe confondent enſemble, de manière que l'une efface l'autre?

REMARQUES.

La traduction de ce problème, telle que je viens de la lire, eſt copiée mot pour mot d'après M. Burette qui l'a inſérée dans ſa diſſertation ſur la ſymphonie des anciens. Je crois cette traduction bonne; elle rend le véritable ſens du problème, mais elle eſt ſuſceptible, ainſi que le texte même, de quelques obſervations. Voici le texte: *Διὰ τί ἥδιον τὸ ἀντίφωνον τοῦ συμφώνου; ἢ ὅτι μᾶλλον διάδηλον γίνεται τὸ Συμφώνειν, ἢ ὅταν πρὸς τὴν συμφωνίαν ᾄδῃ; ἀνάγκη γὰρ τὴν ἑτέραν ὁμοφώνειν· ὥστε δύο πρὸς μίαν φωνὴν γινόμεναι ἀφανίζουσι τὴν ἑτέραν.* La traduction littérale de ce problème ſeroit, « pourquoi l'antiphone eſt plus agréable que le ſymphone? » Arrêtons-nous d'abord à cette queſtion pour en éclaircir entièrement le ſens à ceux qui n'auroient pas aſſez préſente la ſignification des mots techniques employés dans la muſique grecque. Il n'y a aucun doute ſur la ſignification du mot *antiphone*, puiſqu'Ariſtote lui-même, & dans ce même ouvrage-ci, le définit. Au problème trente-neuvième il dit: « L'antiphone eſt le ſymphone à l'octave: » *τὸ μὲν ἀντίφωνον σύμφωνον ἐστὶ διὰ πασῶν*, ce qui ſignifie qu'*antiphoner*, c'eſt chanter à l'octave l'un de l'autre, ſens qu'Ariſtote confirme encore, lorſqu'après cette définition de l'antiphonie, il ajoute que les voix des enſans, plus aigües que celles des hommes faits, produiſent avec elles l'antiphonie. Ἐκ *παίδων γὰρ, νέων, καὶ ἄνδρων γίνεται τὸ ἀντίφωνον* (d). La queſtion établie

(d) M. Burette, dans l'explication qu'il a donnée de ce paſſage grec, fait de *νέων* l'adjectif de *παίδων*: il traduit, *de jeunes enfans.* Ne vaudroit-il

par le problème que nous commentons, eſt (en la traduiſant littéralement) : » Pourquoi l'antiphone eſt plus agréable que le ſymphone » ? On ne peut pas rendre ici le mot *ſymphone*, autrement que Burette ne l'a rendu, c'eſt-à-dire, par le mot *uniſſon ;* à prendre cependant les termes grecs dans leur ſignification rigoureuſe, ce ſeroit plutôt ὁμόφωνον, que σύμφωνον, qui ſignifieroit *uniſſon*. Tous ſons ſimultanés & qui peuvent aller l'un avec l'autre, ſont ſymphones en grec ; ce qui a fait faire à M. Burette ſon Traité de la ſymphonie des anciens, dans lequel il recherche les différentes manières de *ſymphonier*, connues des anciens, c'eſt-à-dire, les différentes manières d'exécuter en même temps le même chant. C'étoit ou à l'octave, ou à l'uniſſon : toutes les fois que c'étoit à l'octave, la ſymphonie étoit antiphonique. Ces deux choſes, *ſymphonie* & *antiphonie* ne s'excluant pas l'une l'autre, & pouvant ſubſiſter enſemble, il ſemble qu'Ariſtote ne s'eſt pas expliqué avec la plus parfaite juſteſſe, en établiſſant ainſi ſon problème : « Pourquoi l'antiphonie eſt plus agréable que la ſymphonie » ? Mais les mots techniques comportant ſouvent une certaine latitude, on reſſerre ici celui de *ſymphone*, & ſans le détourner de ſes termes radicaux, on lui fait ſignifier uniquement ce qui parlant en même temps ne forme de pluſieurs voix qu'une ſeule & même voix ; ſignification qui ſeroit plus clairement indiquée par le mot *omophonie*, que par celui de *ſymphonie*, comme nous l'avons déjà dit.

La propoſition établie par ce problème eſt donc : pourquoi il eſt plus agréable d'entendre chanter enſemble à l'octave qu'à l'uniſſon ? Voyons quelle eſt la ſolution ; la voici traduite littéralement. « Eſt-ce parce qu'il eſt plus clair, plus diſtinct διάδηλον, que l'on ſymphoniſe, que « lorſqu'on chante en ſymphonie : » ἢ ὅτι μᾶλλον διάδηλον

pas mieux mettre une virgule après παίδων, ce qui établiroit la diſtinction de trois voix différentes, celle des enfans, celle des jeunes gens, celle des hommes faits. Cela reviendroit à l'aſſociation uſitée parmi nous des voix de deſſus, de ténor & de baſſes.

γίνεται τὸ συμφώνειν, ἢ ὅταν πρὸς τ̀ συμφώνιαν ᾄδῃ. Je ne vois qu'une façon d'interpréter cette ſolution, pour lui donner un ſens raiſonnable ; c'eſt de la rendre ainſi: « Eſt-ce parce » qu'il eſt plus ſenſible que l'on chante pluſieurs enſemble, » lorſqu'on chante à l'octave, que lorſqu'on chante à l'uniſſon? » Car, pourſuit Ariſtote, lorſqu'on chante à l'uniſſon, il eſt » néceſſaire que l'une des voix omophone avec l'autre : or » deux voix s'aſſociant ſur le même ton, ſur la même note, l'une efface l'autre ».

On n'entend pas bien ce qu'Ariſtote a voulu dire par ces mots : « Lorſque deux voix chantent à l'uniſſon l'une de l'autre, il eſt néceſſaire que l'une omophone avec l'autre ». Omophoner & chanter à l'uniſſon, ſont deux choſes parfaitement ſynonimes ; Ariſtote paroît donc ici prouver *idem per idem :* on pourroit auſſi lui reprocher dans une matière de diſcuſſion telle que celle-ci, d'avoir employé deux fois & dans la même phraſe le mot *ſymphone*, avec une ſignification un peu différente. Ἢ ὅτι μᾶλλον διάδηλον γίνεται τὸ συμφώνειν : dans cette place συμφωνεῖν ſignifie ſimplement chanter pluſieurs enſemble en ſymphonie ; un peu plus loin, il ſignifie chanter à l'uniſſon : ἢ ὅταν πρὸς τ̀ συμφώνιαν ᾄδῃ. J'ai peine à croire que M. Burette, qui a bien ſaiſi le ſens général de ce problème, n'y eût pas relevé cette petite irrégularité d'expreſſion, s'il eût traité *ex profeſſo* de ce problème ; mais il n'en fait mention qu'accidentellement dans la diſſertation ſur la ſymphonie, & la traduction qu'il a donnée de ce problème-ci, ne met pas dans toute ſon évidence le ſens que je viens de développer. Burette traduit ἢ ὅτι μᾶλλον διάδηλον γίνεται τὸ συμφώνειν, eſt-ce parce que les voix ſe font entendre plus diſtinctement? Peut-être eſt-il plus exact encore de traduire, eſt-ce parce qu'il devient plus ſenſible qu'il y a pluſieurs voix qui chantent, & que l'on ſymphoniſe? τὸ συμφώνειν. Je ne ſuis pas éloigné de penſer qu'il faudroit lire ἢ ὅταν πρὸς τ̀ ὁμοφώνιαν ᾄδῃ, au lieu de πρὸς τ̀ συμφώνιαν ᾄδῃ : aucun manuſcrit n'indique cette leçon.

PROBLÈME

PROBLÈME XVII.

Pourquoi l'on n'antiphone pas à la quinte? = Eſt-ce parce qu'à ce degré d'intervalle, les cordes ne ſont pas ſymphones, comme à l'octave? car l'octave, ſoit grave, ſoit aigüe, conſerve un rapport avec une autre octave, de façon qu'en ſe mêlant, ces deux ſons ſont en même temps différens & pourtant le même. La quarte & la quinte ne produiſent pas cet effet; deux ſons à la quarte l'un de l'autre ne ſe repréſentent pas l'un l'autre, car ils ne font pas le même ſon.

REMARQUES.

Il faut ſuppléer au texte le mot διά qui y manque, & lire διὰ τὶ διὰ πέντε οὐκ ᾄδουσιν ἀντίφωνα, & non pas διὰ τί πέντε οὐκ ᾄδουσιν. Dans tous les muſiciens Grecs, & dans Ariſtote lui-même, le mot διὰ eſt toujours employé pour dire, *chanter à la quarte, à la quinte, à l'octave. Antiphoner*, ainſi que nous l'avons vu dans le problème précédent, c'eſt chanter le même chant avec une autre perſonne, mais plus haut ou plus bas qu'elle ne le chante; or, cela ne peut abſolument ſe pratiquer qu'en chantant à l'octave l'un de l'autre. La quarte & la quinte, quoiqu'elles forment des conſonnances amies de l'oreille, c'eſt-à-dire, qu'elles puiſſent faire coëxiſter accidentellement deux ſons diſtans l'un de l'autre à ce degré d'intervalle, la quarte & la quinte, dis-je, n'établiſſent pas entre les ſons un rapport d'identité, tel que l'on puiſſe exécuter en même temps le même chant, les deux voix chantant à une quarte ou à une quinte l'une de l'autre. De ce mélange, il réſulte une cacophonie qui ne permet pas de diſtinguer le chant ni dans le grave, ni dans l'aigu. Ces ſons ſe tuent les uns les autres; à l'octave au contraire, & dans toutes les octaves poſſibles multipliées, autant que les ſons peuvent monter vers l'aigu & deſcendre vers le grave, dans toutes les octaves, dis-je,

le chant ſimultanément exécuté ne s'en fait pas entendre avec moins de clarté, & il s'en fait entendre avec plus d'agrément; car ces ſons *octavés* (ſi j'oſe parler ainſi) ſe prêtent l'un à l'autre un reflet plus doux.

La raiſon qu'allègue Ariſtote de l'impoſſibilité d'antiphoner à la quarte & à la quinte, eſt ſingulièrement & preſque obſcurément énoncée. Ἢ ὅτι οὐχ ἡ αὐτὴ σύμφωνος τῇ συμφωνίᾳ, ὥσπερ ἐν τῷ διὰ πασῶν, il faut évidemment ſous-entendre χορδὴ, & dire : *eſt-ce parce que la corde ſymphone n'eſt pas la même en ſymphonie!* ce qui ſignifie que la quarte & la quinte, accords ſymphones, c'eſt-à-dire, qui parlent enſemble, ne produiſent pas la même choſe lorſqu'ils parlent continûment enſemble.

Ἐκείνη γὰρ ἐν τῷ βαρεῖ ἀνάλογον. Il paroît néceſſaire de ſous-entendre le verbe διατηρεῖ dans cette phraſe, qui ſans cela n'auroit point de verbe.

Ariſtote, pour exprimer que les ſons placés à la quarte l'un de l'autre ne peuvent pas ſe repréſenter l'un l'autre, ſe ſert d'une expreſſion remarquable : Ὅτι οὐκ ἐμφαίνεται ὁ τοῦ ἀντιθέτου φθόγγος. Le mot ἐμφαίνεσθαι eſt très-ſouvent employé dans les auteurs Grecs à l'occaſion d'objet réfléchis & repréſentés par un miroir. Ariſtote lui-même s'en eſt ſervi ailleurs dans ce ſens-là, qui convient parfaitement au problème que nous expliquons; car, ſoit que l'on conſidère un ſon placé à une octave d'un autre ſon, comme une de ſes réſonnances naturelles, ſoit que l'on faſſe attention à cette propriété des ſons, de produire abſolument le même chant, lorſqu'ils ſont placés à des octaves différentes; ſous ces deux rapports, le ſon qui eſt l'octave d'un autre, en eſt comme l'image catoptrique; c'eſt le même ſon, & ce n'eſt pas le même, αὐτὴ ἐστιν ἅμα καὶ ἄλλη, comme le dit Ariſtote. On pourroit ajouter que comme des lumières réfléchies par des glaces, ſemblent produire une clarté plus grande; de même les ſons réfléchis & repréſentés par leurs octaves, ſemblent acquérir, non pas plus d'éclat, mais plus de charme & de douceur.

PROBLÈME XVIII.

Pourquoi l'on ne ſymphoniſe qu'à l'octave, car on ne *magadiſe* que ce ſeul accord? — Eſt-ce parce que l'octave eſt le ſeul accord antiphonique? En chantant l'un des antiphones, on produit le même chant que ſi l'on chantoit l'autre antiphone; car l'une de ces deux cordes réunit en quelque ſorte le ſon des deux; de ſorte que l'un des antiphones étant chanté, l'air eſt le même que ſi les deux antiphones ſe faiſoient entendre; & l'un des antiphones étant chanté, l'autre en même temps étant exécuté ſur la flûte, c'eſt comme ſi les deux chantoient la même partie: c'eſt pourquoi l'octave ſeule ſe chante en ſymphonie, parce que les cordes antiphones ne forment qu'un même ſon.

REMARQUES.

Ce problème-ci, ainſi que le précédent, ne porte que ſur l'eſpèce d'identité des octaves, identité qui fait que les ſons ſont en même temps, comme le dit Ariſtote, & ſemblables & différens: ſemblables, en ce que le chant qui en réſulte eſt le même; différens, en ce que le grave & l'aigu les diſtinguent ſenſiblement l'un de l'autre. Ariſtote n'ajoute rien ici aux raiſons qu'il donnoit précédemment; il ſemble même ſe promener dans un cercle vicieux, & affirmer qu'on ne ſymphoniſe que les octaves, parce que les octaves ſeules ſont antiphoniques, & qu'elles ſont ſeules antiphoniques, puiſqu'on peut ſeules les ſymphoniſer. Ce qu'Ariſtote ajoute, mais comme en paſſant, que de deux cordes antiphones, l'une paroît réunir en elle le ſon de l'autre, cela, dis-je, ſemble tenir au phénomène des réſonnances, qui n'étoit point inconnu d'Ariſtote. Il en parle dans ſes problèmes, & j'ai déjà eu occaſion de l'obſerver dans mes précédens mémoires; mais il faut remarquer que du phénomène des réſonnances, on ne peut déduire que mathématiquement

la raiſon de l'identité des octaves, & non muſicalement. En effet, la réſonnance la plus forte & la plus ſenſible d'un ſon, eſt l'octave de ſa quinte, ce qui ne fait pas que la quinte ſoit un accord antiphonique. Le même chant, exécuté par deux voix ou par deux inſtrumens à la quinte de l'autre, ſeroit entièrement détruit, anéanti par cette ſimultanéité de ſons qui ne ſont pas antiphoniques. Dire que l'octave eſt compriſe dans les réſonnances naturelles du corps ſonore, ce n'eſt donc pas une raiſon de la ſimultanéité naturelle & de l'eſpèce d'identité des octaves.

Ariſtote dit qu'on ne *magadiſoit* que l'octave. M. Burette a ſi bien expliqué cette expreſſion, il en a tellement déterminé le ſens, qu'il ne me reſte qu'à renvoyer à ſes ſavans écrits, ou du moins à donner un ſommaire très-abrégé de ſa doctrine. Le *magadis* étoit chez les Grecs un inſtrument à cordes, & les cordes y étoient accouplées deux à deux, de façon que l'on ne pouvoit en toucher une, ſans toucher en même temps celle qui lui étoit adjointe de ſi près, & qui étoit montée à l'octave de l'autre. Au moyen de cette façon d'accorder l'inſtrument, chaque ſon qui parloit étoit double, il faiſoit entendre auſſi ſon octave. Du nom de cet inſtrument, *magadis*, on dériva le verbe *magadiſer*, qui s'appliquoit à toute ſymphonie exécutée à des octaves différentes. Les cordes de nos forte-pianos & de nos guitares ſont doubles auſſi, mais elles ſont à l'uniſſon l'une de l'autre.

Il y a une phraſe de ce problème qui n'eſt pas ſans difficulté : on eſt même tenté de ſoupçonner quelque défectuoſité dans le texte. Ariſtote, après avoir dit qu'une des deux cordes autiphones réunit en quelque ſorte le ſon des deux, ajoute : Ὥς τε καὶ μιᾶς ᾀδομένης ἐν ταύτῃ τῇ συμφωνίᾳ ᾄδεται ἡ συμφωνία ; mot à mot, *de ſorte que l'un des ſons étant chanté dans cette ſymphonie, la ſymphonie eſt chantée.* Il eſt difficile de tirer un ſens clair de cette phraſe, de quelque façon qu'on la prenne. Dans ce qui ſuit, nous admettons la variante indiquée, qui conſiſte à lire καὶ ἀμφοῖν ᾀδομένοιν, au lieu de καὶ ἄμφω ᾄδοντες, & le ſens de le phraſe

eſt que les deux parties antiphones étant exécutées en même temps, ſoit que l'une le ſoit par la voix, l'autre par la flûte, le réſultat, l'effet, eſt le même que ſi la flûte & la voix exécutoient la même partie, c'eſt-à-dire chantoientà l'uniſſon.

PROBLÈME XIX.

Pourquoi cela n'exiſte-t-il que pour les ſeules cordes antiphoniques ? = Eſt-ce parce qu'elles ſont ſeules également diſtantes de la *mèſe !* Or, ce milieu produit une ſorte de reſſemblance entre les deux ſons extrêmes ; & l'oreille paroît juger en même temps, & que c'eſt le même ſon, & que ce ſont les deux ſons extrêmes.

REMARQUES.

La propoſition énoncée dans ce problème eſt, pourquoi cela n'exiſte que pour les cordes antiphoniques? Le mot *cela* eſt relatif à ce qui précède; le ſens du problème eſt donc, pourquoi les ſeules cordes antiphones paroiſſent réunir en elles, chacune ſéparément, le ſon des deux, & pourquoi ces ſons ont ſeuls la propriété de ſe *mélodier* ſimultanément. On voit qu'Ariſtote s'attache & s'obſtine à l'eſpèce d'identité des octaves, & qu'il cherche à en découvrir la raiſon; celle qu'il allègue ici me ſemble incomplette, mais elle nous fait juger de la manière dont les anciens combinoient principalement le ſyſtème des ſons; & cette indication nouvelle nous confirme, à cet égard, toutes les notions qui nous viennent d'ailleurs ſur le même ſujet. La première choſe, en muſique, qui ait frappé l'oreille, & plus encore le jugement, l'eſprit des Grecs, c'eſt la conſonnance de la quarte. Frappés de cette première obſervation, ils n'ont, en quelque ſorte, vu que cela, ils y ont tout rapporté; & cette pierre fondamentale, placée pour ſoutenir le frêle édifice de leur muſique à peine naiſſante,

eſt demeurée le fondement de cet édifice agrandi & achevé. D'abord, leur gamme, pauvre de ſons, s'eſt bornée à un ſeul tétracorde ; à meſure qu'elle s'eſt enrichie de ſons nouveaux, on a continué à la conſidérer ſous le même point de vue, & tous les ſons qu'elle acquéroit ſe claſſoient en autant de tétracordes ajoutés les uns aux autres, toujours en vue de cette conſonnance de la quarte, premier rapport exact des ſons obſervé dans la muſique, & qu'on ſe faiſoit une ſorte de religion d'y conſerver, d'y retrouver ſans ceſſe, auquel on vouloit tout rapporter.

Voy. Plutarq. *de Muſic.*

Je ne ſaurois croire qu'il ſoit entièrement inutile d'obſerver cette marche de l'eſprit humain, qui me paroît lui être naturelle, que l'on retrouve dans pluſieurs de ſes inventions différentes, & qui détermine ſouvent telle ou telle forme aſſignée à un art, ſans qu'il y en ait d'autre raiſon qu'un premier principe découvert dans cet art même, principe que ſon antériorité ſur tous les autres a rendu reſpectable & comme ſacré, & ſur lequel on a réglé toute la conſtitution de l'art. C'eſt de même à peu-près que l'inſtitution du chœur & du chant, rendue l'attribut religieux de la tragédie Grecque, parce qu'elle en étoit l'origine, a déterminé, en partie, le genre & le caractère des tragédies que les Grecs compoſoient. Qu'a-t-il fallu pour donner à la comédie Grecque la forme nouvelle & l'eſprit entièrement nouveau que Menandre lui donna ? défendre la reſſemblance des maſques ! Jamais les poëtes dans leurs ouvrages n'euſſent peint des mœurs générales, tant qu'il eût été permis de repréſenter par le maſque tel ou tel individu. Je reviens au problème : on voulut donc ne point perdre de vue la première conſonnance reconnue en muſique ; & pour cela on réduiſit tout en tétracordes, diviſion que nous n'avons jamais imaginée nous autres modernes, & qui n'ajouteroit aucun avantage à notre ſyſtème muſical. Quand une ſuite diatonique de tétracordes détruiſoit l'idée de parité entière entre ces tétracordes, l'eſprit y ſuppléoit en interpoſant ou ſupprimant un intermé-

diaire d'un tétracorde à l'autre : ſuivant ces différences, on nommoit les tétracordes ou conjoints ou disjoints. L'eſſentiel étoit, que l'eſprit accoutumé à claſſer les ſons en montant & en deſcendant, dans l'intervalle d'une conſonnance rigoureuſement juſte, conſervât cette même méthode, cette même routine, propre à éclaircir & à ſimplifier ſes opérations.

L'eſprit humain aime en tout à procéder ainſi ; &, diſons-le en paſſant, c'eſt ce qui a produit dans tous les genres, & l'utilité des méthodes, & l'erreur des ſyſtèmes. Les méthodes ſimplifient, parce qu'elles claſſent enſemble pluſieurs idées, ou pluſieurs individus qui s'appartiennent par quelques rapports : les ſyſtèmes égarent lorſqu'ils claſſent trop enſemble des choſes qui ne ſont pas identiques.

Les différens genres, les différens modes de la muſique n'ont pas fait perdre de vue aux Grecs l'idée ſimple & *une de tétracorde :* que l'on procédât par ton, ou demi-ton, ou quart de ton, ces différences n'exiſtoient que pour les ſons intermédiaires du tétracorde, dont les deux cordes extrêmes demeurant inamovibles, marquoient les bornes d'un intervalle dans lequel la mélodie pouvoit marcher ſuivant des degrés différemment combinés. Cette doctrine des deux cordes extrêmes du tétracorde toujours immobiles, & des cordes intermédiaires ſujettes à ſe rapprocher ou à s'éloigner l'une de l'autre, toute cette doctrine, dis-je, eſt formellement exprimée dans les ouvrages qui traitent de la muſique Grecque : il n'eſt pas inutile de ſe la rappeler ici pour l'éclairciſſement du problème dont nous nous occupons.

Que l'on me permette une réflexion. Notre eſprit, nos ſens mêmes, une fois accoutumés à porter leur attention ſur telle partie de telle choſe, ſouvent n'y voient que cette partie dont elle s'occupe. Les anciens attachés & habitués à la diviſion des ſons par tétracordes, la cherchoient & la retrouvoient par-tout : fixés à ce point d'obſervation, ils paroiſſent avoir négligé, je dirois preſque ignoré, la diviſion

des ſons par octaves, je veux dire par gammes entières; diviſion qui nous eſt familière, & d'où eſt réſulté pour nous le ſentiment du ton principal, ou de la note tonique de chaque morceau, & le ſentiment du mode majeur ou mineur; notions qu'on ne retrouve nulle part chez les muſiciens Grecs, parce qu'elles ne réſultoient pas de l'aſſemblage des ſons diviſés par tétracordes. Qu'une comparaiſon imparfaite (toutes le ſont) faſſe juger de ceci aux perſonnes qui ne ſont pas muſiciennes. La rime eſt l'attribut le plus diſtinctif de notre poëſie, & par cette raiſon elle fixe eſſentiellement notre attention quand nous liſons des vers. Il s'enſuit que, hors des endroits où nous exigeons la rime, elle nous ſemble déplacée & offenſe notre oreille. Les anciens dont la poëſie métrique étoit affranchie du joug de la rime, n'y faiſoient aucune attention. Les mêmes déſinences de ſons & à l'extrémité des vers & dans le corps des vers, & dans la proſe, n'étoient pour eux ni un défaut, ni une grâce; ils en uſoient ou s'en abſtenoient indifféremment, ſuivant que la circonſtance les y portoit; de même ils voyoient tout diviſé par quartes dans la muſique: cette diviſion principale n'exiſte pas pour nous, parce que nous avons porté notre attention ſur une autre.

Le problème qui nous occupe eſt donc, pourquoi les ſeules cordes antiphoniques, c'eſt-à-dire, les ſeules octaves paroiſſent renfermer en elles, chacune ſéparément, le ſon l'une de l'autre, & pourquoi elles ont ſeules le droit d'être mélodiées ſimultanément? Cette propriété des octaves eſt, ſi je ne me trompe, un de ces phénomènes naturels dont il faut s'abſtenir de chercher la raiſon. La plus ſatisfaiſante que l'on pût donner, celle qui s'appuie ſur le calcul géométrique des longueurs des cordes & de leurs vibrations, n'éclaircit pas le fond de la difficulté, & il reſte toujours à demander pourquoi des cordes qui ſont l'une à l'autre dans le rapport de l'octave, ont le droit excluſif de parler ſimultanément & continûment à l'oreille.

Ariſtote, aſſez hardi pour chercher la raiſon de la ſimultanéité

néité des octaves, en allègue une qu'il déduit de la manière habituelle de considérer les tétracordes mélodiquement ajoutés l'un à l'autre. Il dit que les deux cordes extrêmes des deux tétracordes qui se suivent, sont à l'octave l'une de l'autre: il ajoute que ces deux cordes extrêmes sont également distantes de la *mèse*, & qu'enfin ce *milieu*, commun aux deux cordes extrêmes, aide l'esprit à découvrir entr'elles de la parité; cette parité est l'égale distance où elles sont l'une & l'autre de ce milieu commun. Ainsi l'esprit mesurant l'égalité de distance des deux extrémités au milieu, se dit, ces deux cordes ont entr'elles un rapport exact, une analogie vraie: l'esprit aussi, en considérant que les sons de ces deux cordes s'éloignent l'un de l'autre, en tendant, l'un vers l'aigu, l'autre vers le grave; l'esprit, dis-je, conçoit que ces deux sons, malgré l'identité du rapport qu'elles ont avec le milieu, ne sont pas un seul & même son. Tel est le premier commentaire que nous donnons de ce problème, & sur-tout de la solution qu'il contient. Nous entrerons tout-à-l'heure dans des éclaircissemens plus détaillés, qui réduiront toute cette doctrine à des idées plus simples & plus claires. Nous observerons ici d'abord l'espèce de tourment qu'Aristote se donne à lui-même, pour expliquer ce qui est en quelque sorte inexplicable. Car, comme nous l'avons déjà dit, la seule raison un peu plausible que l'on puisse donner de l'espèce d'identité des octaves, seroit la raison mathématique qui calcule l'exactitude & la perfection des rapports. Mais pourquoi les rapports de la quarte & de la quinte ne permettent-ils pas que le même chant s'exécute en même temps à la quarte, à la quinte comme à l'octave? pourquoi les sons qui sont entr'eux dans un rapport exact, ont-ils le droit de coëxister plus que d'autres? Le raisonnement sur ce point est en défaut.

Il s'agit de trouver pourquoi les sons placés à l'octave l'un de l'autre se confondent à l'oreille, au point d'être pour ainsi dire pris l'un pour l'autre, quoiqu'il existe cependant entr'eux une différence qui les distingue. Je ne

puis assez m'étonner que l'on cherche uniquement dans les combinaisons de l'esprit, la cause & la raison d'un effet sensible uniquement à l'oreille. Quand l'oreille jouit de la coëxistence des sons placés à des octaves différentes, quand elle les confond & les distingue pour ainsi dire en même temps, l'esprit n'a pas eu le temps de combiner l'égale distance des extrêmes avec leur milieu; & nous autres nations modernes, qui ne considérons point un milieu entre ces sons extrêmes, nous n'en recevons pas moins des sons *octavés* la même sensation qu'en recevoient les anciens, celle de sons identiques & différens. C'est donc s'amuser à de vaines subtilités, & se mettre en frais d'esprit pour rien, que de chercher dans les combinaisons de l'esprit, la raison de *l'identité différenciée* des octaves.

Maintenant, entrons dans de plus grands détails sur le problème qui nous occupe; tâchons d'éclaircir & la solution & la proposition elle-même.

« Pourquoi les seules cordes antiphoniques (c'est-à-dire,
» les seules octaves) semblent-elles contenir, chacune en elle,
» le son de l'autre? Pourquoi un chant quelconque ne peut-il être exécuté simultanément par plusieurs voix, qu'à l'octave »?

La raison qu'Aristote donne de cette propriété de l'octave, c'est que les deux sons extrêmes de deux tétracordes sont également distans de la *mèse*, ou de leur milieu.

Arrêtons-nous un moment à ceci.

Pour que les deux sons extrêmes d'un double tétracorde soient à l'octave l'un de l'autre, il faut que les deux tétracordes soient disjoints, c'est-à-dire, que le dernier son du premier tétracorde ne soit pas le premier son du second tétracorde; autrement les deux tétracordes ne donneroient en somme totale qu'un *heptacorde*, où par conséquent l'octave ne se trouveroit point.

Exemple des tétracordes conjoints.

Si, ut, ré, mi. { *Mi, fa, sol, la.*

Les deux cordes extrêmes sont, *si* & *la*, formant une

ſeptième, non une octave ; donc Ariſtote, dans ſon raiſonnement, avoit en vue deux tétracordes disjoints.

Exemple des tétracordes disjoints.

Si, ut, ré, mi. { *Fa, ſol, la, ſi.*

Les deux cordes extrêmes de ces deux tétracordes ſont, *ſi* en haut, *ſi* en bas, formant octave entr'eux ; & voilà bien l'hypothèſe établie par Ariſtote : mais elle nous jette dans une nouvelle difficulté. Suivant l'explication donnée par Ariſtote, les deux cordes extrêmes ſont également diſtantes de la *mèſe*. ὅτι μόναι ἴσον ἀπέχουσι τῆς μέσης. Certainement rien ne donne plus que ces paroles l'idée d'une ſeule & unique *mèſe*, commune au tétracorde inférieur & au ſupérieur ; mais cette *mèſe*, commune aux deux tétracordes, & diſtante également de leurs ſons extrêmes, n'exiſte pas. La *mèſe* du premier tétracorde eſt *mi*, quarte du *ſi* d'en bas. Si nous la prenons pour *mèſe* commune, elle ſe trouve à la quarte du *ſi*, qui lui eſt inférieur, & à la quinte du *ſi*, qui lui eſt ſupérieur. Il n'y a donc plus entre les deux extrêmes & leur milieu commun, l'égalité de rapport, qui, ſuivant Ariſtote, aide l'eſprit à concevoir identiques les deux extrêmes. Pour échapper à cette difficulté preſſante, j'obſerve qu'Ariſtote, après avoir dit que les deux ſons extrêmes ſont également *diſtans de la mèſe*, dit, *or ce milieu*, ἡ δὲ μεσότης. Il ne dit pas, *or cette mèſe ;* j'en conclus que l'intention d'Ariſtote n'a pas été de conſidérer une ſeule & unique *mèſe*, commune aux deux ſons extrêmes. Il conſidère, je crois, deux *mèſes*, & il veut dire, le *mi* du premier tétracorde eſt au *ſi* de ce même tétracorde, comme le *ſi* du ſecond tétracorde eſt au *fa* dièze de ce même ſecond tétracorde. Alors le milieu μεσότης, ſur lequel Ariſtote fixe ſon attention, conſiſte dans le *mi* & le *fa* dièze, & l'eſprit conçoit que le *mi* du premier tétracorde eſt au *ſi* d'en bas, comme le *ſi* d'en haut eſt au *la* dièze. Voilà la ſeule explication que j'aie pu trouver de ce problème.

MÉMOIRE
SUR LA DOCTRINE D'ALHAZEN ET DE VITELLON,
Touchant la réfraction des rayons solaires.

Par M. DUPUY.

Lû le 7 Janvier 1780.

JE me propose de montrer que dans les XII.e & XIII.e siècles, on connoissoit mieux les loix de la réfraction que ne l'imaginent bien des philosophes de notre âge. M. Dutens *(Origine des découvertes attribuées aux modernes, seconde édition, tome II, page 138 & suivantes)* a montré, après Bacon, que ce phénomène étoit connu du temps du mathématicien Ptolémée; mais on ignore assez ordinairement jusqu'où les anciens ont porté leurs connoissances sur les loix de la Nature à cet égard. Je ne veux donc pas remonter au-delà des siècles dont je viens de parler, puisque les débris de l'antiquité ne nous laissent pas sur ce point des lumières bien étendues; je me borne à ce qu'ont écrit sur cette matière Alhazen & Vitellon qui ont profité de celles de leurs prédécesseurs, & peut-être y ont-ils ajouté.

I. Alhazen, dans le premier livre de son *Optique*, après avoir décrit la forme de l'œil, avec les trois humeurs dont il est composé, l'aqueuse, la cristalline & la vitrée, observe *(n.° 17)* qu'un rayon lumineux pénètre les divers milieux sur lesquels il tombe perpendiculairement; mais qu'il souffre une réfraction, s'il y tombe obliquement. C'est de quoi, dit-il, nous parlerons dans le traité de la réfraction.

La vision se fait, dit-il ailleurs *(lib. IV n.° 1)* de trois manières différentes: *visio fit trifariam, rectè, reflexè & refractè.* Il avoit remarqué dans le second livre, *n.° 5*, que

l'humeur criſtalline & la vitrée n'ayant pas le même degré de diaphanéité, ne reçoivent pas la lumière & les couleurs d'une manière uniforme, la réfraction ne pouvant pas être la même dans l'une & dans l'autre.

C'eſt dans le ſeptième livre que l'auteur traite amplement de la réfraction des rayons de lumière. Il établit d'abord qu'ils ſuivent la ligne droite, s'ils tombent perpendiculairement ſur un milieu dont la diaphanéité eſt différente de celle du milieu d'où ils partent, mais qu'ils ſont rompus s'ils y tombent obliquement; & auſſitôt il donne la conſtruction d'un inſtrument qu'il appelle *organum refractionis*, pour déterminer l'angle de la réfraction qu'éprouvent les rayons tombant de l'air dans l'eau, ſur le verre & ſur des pierres diaphanes *(n.° 2)*. Il avoit auſſi décrit précédemment *(lib. IV n.° 7)* un inſtrument de réflexion, *organum reflexionis*, pour connoître la réflexion des rayons ſolaires ſur différentes formes de miroirs plans, ſphériques, concaves, convexes, &c. Enſuite il établit qu'un rayon tombant obliquement ſur un milieu plus denſe, ſe briſe en y entrant, & s'approche de la perpendiculaire élevée au point de réfraction: *Radius medio denſiori obliquus, refringitur ad perpendicularem a refractionis puncto excitatam (n.° 4)*; que le contraire arrive ſi le rayon oblique tombe ſur un milieu plus rare; car il s'éloigne alors de cette perpendiculaire *(n.os 7 & 8)*. Enſuite il explique de quelle manière on peut, à l'aide de ſon inſtrument, déterminer les angles de réfraction que ſouffre le rayon de lumière paſſant avec différens degrés d'incidence, de l'air dans l'eau; de même les réfractions qu'il ſubit en paſſant de l'air ou de l'eau dans un verre, ſoit plan, ſoit convexe, ſoit concave *(n.os 10, 11, 12)*. Il fait l'application de ces principes à la viſion, & en conclut qu'on ne voit une étoile que par réfraction, parce que la matière éclairée eſt moins denſe que l'air. *(n.° 15)*. La matière céleſte eſt même, dit-il, plus rare que le feu, *cœlum rarius eſt aëre & igne.*

Après pluſieurs propoſitions concernant différens effets

de la réfraction sur la vision, il expose les cas où l'image de l'objet paroît plus grande qu'elle n'est réellement; telle est par exemple celle d'un objet vu dans l'eau par l'œil placé dans l'air: *imago refracti visibilis ab aquâ ad aërem videtur major visibili (n.° 48).* Quoiqu'il reconnoisse que l'image d'un astre voisin de l'horizon, paroît plus grande que lorsqu'il s'approche du zénith, il n'en faut pas conclure que cet astre paroisse plus grand qu'il n'est réellement; car au contraire il établit dans les propositions suivantes *(n.os 52, 53, 54),* que le diamètre d'une étoile qu'on voit par réfraction (& on les voit presque toutes de cette manière), soit qu'elle se trouve vers le zénith, soit qu'elle se montre vers l'horizon, est toujours plus petit que si on la voyoit directement ou sans réfraction; de manière cependant que ce diamètre paroît plus petit à mesure que l'astre s'approche du zénith; ce qu'il faut entendre aussi de l'intervalle qui sépare deux étoiles, ou de leur distance. Il finit par expliquer pourquoi l'astre paroît plus grand vers l'horizon que lorsqu'il en est éloigné. Nous verrons bientôt quelle est son idée sur ce point.

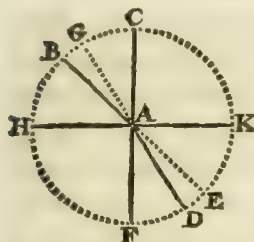
II. Vitellon, dans le second livre de son Optique, décrit aussi l'instrument *(a)* de réfraction, & établit les mêmes propositions qu'Alhazen; mais dans le dernier livre *(le X.e)*, il traite particulièrement de la réfraction, & donne les moyens de déterminer les angles de réfraction des rayons solaires passant de l'air dans l'eau, de même que de l'air ou de l'eau dans le verre ou plan, ou convexe, ou concave. Après quoi il présente une table des angles de réfraction de la lumière tombant de l'air dans l'eau,

---

(a) Cet instrument est construit de même que celui qu'avoit décrit Alhazen; & Vitellon, avant d'en exposer la forme, dit que les anciens ont employé pour le même effet différentes sortes d'instrumens, mais qu'il s'en tient à celui-ci, parce qu'il le trouve plus exact: *quod regularius huic prop sito credimus convenire.* Lib. X, n.° 1.

On voit que ces deux auteurs avoient lû des ouvrages anciens qui n'existent plus.

de l'air dans le verre, & de l'eau dans le verre, avec une autre table inverse, c'est-à-dire les angles de réfraction de la lumière passant de l'eau dans l'air, du verre dans l'air, & du verre dans l'eau. C'est avec le secours de l'instrument dont il a parlé, qu'il a dressé cette table de réfractions, relativement à divers angles d'incidence *(b)*.



(b) Dans ces tables, les angles d'incidence sont distribués de 10 en 10 degrés; c'est-à-dire depuis l'angle de 10 degrés jusqu'à celui de 80. Mais pour les entendre, il ne faut pas oublier les définitions de l'auteur; il distingue la ligne réfractée de la ligne de réfraction, & l'angle de réfraction de l'angle qu'il appelle *réfracté*. Pour s'en former une idée, soit, dans la figure ci-jointe, HK la surface de l'eau occupant la partie inférieure HFK, BA le rayon de lumière qui tombant au point A, se brise en suivant la ligne AD; au point d'incidence A soit tirée sur HK la perpendiculaire CF.

L'angle d'incidence, selon Vitellon, est le petit angle compris entre la ligne d'incidence & la perpendiculaire au point d'incidence : ainsi c'est BAC. Le rayon de lumière passant de l'air dans l'eau, au point A, se rompt & s'approche de la perpendiculaire AF, en formant l'angle FAD que l'auteur appelle *angle réfracté, (angulus refractus)*, & la ligne AD, ligne *réfractée*. Si le rayon BA passant de l'air dans l'eau, suivoit sa direction, il y décriroit la ligne AE, que l'auteur appelle ligne de *réfraction*, & il nomme angle de réfraction, l'angle DAE compris entre cette ligne de *réfraction* & la ligne *réfractée* DA.

Plusieurs modernes ont distingué de même l'angle *réfracté* & l'angle de *réfraction*. La doctrine de Vitellon sur ces angles, tantôt s'accorde assez bien, tantôt ne s'accorde pas avec la leur, comme le montre, à la fin de ce Mémoire un échantillon des tables de l'opticien du XIII.e siècle, & de celles qu'ont données le P. Dechales, & le P. Zahn dans son *Oculus artificialis, &c.* p. 221.

Si l'on suppose que le rayon de lumière DA passant de l'eau dans l'air au point A, suive la direction AB, prolongez DA jusqu'en G, l'angle d'incidence sera FAD, BAC l'angle réfracté, & GAB l'angle de réfraction.

On voit par-là que dans le premier cas, c'est-à-dire, lorsque le rayon solaire passe d'un milieu moins dense dans un milieu plus dense, l'angle de réfraction ajouté à l'angle réfracté, forme un angle égal à l'angle d'incidence; & qu'au contraire dans le second cas, il faut ôter l'angle de *réfraction* de l'angle *réfracté*, pour rendre celui-ci égal à l'angle d'incidence. Ces notions supposées, voici un échantillon de ces tables, dans le cas où l'angle d'incidence est de 40 degrés. Si le rayon solaire passe de l'air dans l'eau, l'angle réfracté est de 29, celui de réfraction de 11; de l'air dans le verre, l'angle réfracté est de 25, celui de réfraction de 15; de l'eau dans le

Après plusieurs propositions, il donne celle-ci. Avec une sphère de cristal opposée au soleil, il est possible d'enflammer de la matière placée derrière cette sphère *(n.° 48)*; il suppose des rayons partis du centre du soleil, & il montre que par la réfraction ils se réunissent dans un point derrière la sphère de cristal, sur la ligne qui passe par le centre de cette sphère & par celui du soleil.

Quand il veut ensuite expliquer pourquoi un corps céleste paroît plus grand vers l'horizon que vers le zénith, il rappelle une proposition qu'il a établie dans le quatrième livre, & qui n'avoit pas échappé à Alhazen; la voici: *Horizon videtur quasi peripheriæ terræ cohærere, distantiæ tamen majoris apparet quàm zenith capitis videntis.* Pour prouver la seconde partie de cette proposition, savoir, que l'horizon paroît à une plus grande distance que le zénith, il dit que cette distance de l'horizon est à la vérité physiquement plus grande, mais d'une manière insensible, au lieu qu'elle est très-sensible à la vue; & la raison qu'il en donne est précisément celle dont fit usage Malebranche dans sa dispute avec Régis. *Apparet tamen (illa quantitas distantiæ) sensibiliter major visui, virtute etiam distinctivâ sic judicante, quod accidit propter latitudinem spatii superficiei terræ, quod sentitur inter visum & horizonta, cùm inter zenith capitis & terram nihil percipiatur. Quia enim ex corporum mediorum sensibili distantiâ quantitas remotionis cognoscitur per decim. hujus, necesse est ubi major sensibilis quantitas interjacere videtur, major distantia judicetur: multò ergo magis videtur distantia peripheriæ horizontis, quàm distantia zenith capitis videntis; & similiter est de quâlibet aliâ cœli parte visâ, propter hoc quòd visus in medio terræ latitudinem comprehendit* (Prop. 13. lib. IV.)

---

verre, l'angle réfracté est de 35, celui de réfraction de 5.

Le rayon solaire passe-t-il de l'eau dans l'air, l'angle d'incidence étant toujours de 40 degrés! L'angle réfracté sera de 51, celui de réfraction de 11; du verre dans l'air, l'angle réfracté est de 55, l'angle de réfraction de 15; du verre dans l'eau, l'angle réfracté est de 45, celui de réfraction de 5.

Ainsi,

Ainsi, selon Vitellon, qui suit en cela Alhazen, la réfraction n'est pas la seule cause qui fait paroître les astres plus grands à l'horizon que vers le zénith. *Causa verò propter quam, omni vapore medio excluso, videntur stellæ & stellarum distantiæ majores in horizonte, quàm in medio cœli aut propè, coadjuvatur plurimùm per existimationem videntis: quoniam existimat stellas plus distare a visu in horizonte, quàm in medio cœli; existimans ipsam partem cœli, quæ est juxtà zenith capitis propinquiorem sibi, quàm eam quæ est in horizonte, ut ostendimus per 13 Th. 4. hujus. Comprehendit ergo visus quantitatem stellæ, & quantitatem distantiæ, quæ est inter stellas, cùm fuerint in horizonte aut propè ex comparatione anguli sub quo fit visio, ad distantiam remotam; & cùm fuerint in medio cœli aut propè illud, comprehendit ipsarum quantitatem, ex comparatione anguli æqualis primo aut ferè ad distantiam propinquam, inter quam & distantiam horizontis videtur diversitas maxima; & sic judicat stellarum quantitatem secundùm modum quo dijudicat quantitatem visibilium consuetorum. Quæ enim a remotiori sub eodem angulo videntur quo alia propinquiora: illa remotiora judicantur a videntibus esse majora, ut ostendimus hoc 4 libro hujus. Hæc enim causa visionis stellarum est perpetua & immutabilis, omnibus videntibus communis. Et eodem modo accidit videntibus in comprehensione distantiarum ipsarum stellarum; nam formæ harum distantiarum non diversantur apud visum in diversis temporibus, sed sunt semper eodem modo se habentes, & visus assimilat ipsas distantiis rerum assuetarum, quæ maximè distant a visu super superficiem terræ ipsius.* (Lib. X, pr. 54.)

Toute cette doctrine de Vitellon est absolument celle qu'a exposée Alhazen dans la cinquante-cinquième & dernière proposition de son septième livre: je ne sais si le père Malebranche connoissoit ces auteurs; mais il auroit pu y puiser tout le fond de cette théorie, qui, au jugement de l'Académie des Sciences, le fit triompher de M. Régis.

La plupart de nos modernes croient avoir beaucoup enchéri sur les anciens, & avoir donné la vraie cause

physique de ce phénomène, quand, après M. Smith, ils ont dit que le ciel est à nos yeux comme une *voûte surbaissée*, dans laquelle un astre vers l'horizon doit être vu sous un plus grand angle que lorsqu'il approche du zénith. Mais comment ne s'aperçoivent-ils pas que cette *voûte surbaissée* est elle-même un phénomène optique dont il faut chercher la cause, & que cette cause qui fait paroître le ciel comme une *voûte surbaissée*, est précisément la même qui nous montre un astre plus grand vers l'horizon que vers le zénith ? Ils nous donnent donc l'effet même qu'il s'agit d'expliquer pour la cause de cet effet. Il est bien clair que si le même corps nous paroît plus grand vers l'horizon que vers le zénith, quoique sa distance de nous soit toujours sensiblement la même, il faut bien que l'angle vers le zénith nous paroisse plus petit qu'auprès de l'horizon, & par conséquent que le ciel ait à nos yeux l'apparence d'une *voûte surbaissée*, quoique réellement ce n'en soit pas une. Quelle est donc la cause de cette apparence? la même absolument que celle qui nous fait paroître un corps céleste plus grand lorsqu'il est près de l'horizon, que lorsqu'il s'approche du zénith, c'est-à-dire, qui nous montre l'angle plus petit vers le zénith que vers l'horizon *(c)*.

C'est donc se faire illusion que de croire avoir rendu raison du phénomène dont il s'agit, par celui d'une *voûte surbaissée*; c'est seulement avoir présenté le même phénomène sous des termes différens.

(c) Quoique M. d'Alembert, *Doutes sur différentes questions d'optique*, tome I.er *de ses Opuscules Mathématiques*, prétende que, dans la vision directe, l'image apparente de l'objet ne dépend pas *uniquement* de l'angle visuel; quoiqu'il soupçonne même qu'elle n'en dépend pas généralement dans la vision réfléchie ou réfractée, il n'en est pas moins vrai que dans le cas sur-tout de la réfraction, qui est celui dont il s'agit ici, l'angle visuel est la principale cause de l'image apparente de l'objet: ce qui suffit pour la justesse de l'observation qu'on a faite.

ÉCHANTILLON des Tables de Vitellon, & de celles de Dechales & de Zahn, pour la réfraction des Rayons solaires.

	DE L'AIR DANS LE VERRE.		
	ANGLE D'INCLINAISON ou d'incidence.	ANGLE RÉFRACTÉ.	ANGLE de RÉFRACTION.
	Degrés.	*D. M. S.*	*D. M. S.*
VITELLON..	30.	19. 30. 0	10. 30. 0.
DECHALES..	....	19. 18. 16	10. 31. 34.
ZAHN.....	....	19. 29. 29	10. 30. 31.
	DU VERRE DANS L'AIR.		
VITELLON..	....	40. 30. 0	10. 30. 0.
DECHALES.	....	48. 35. 25	18. 35. 25.
ZAHN.....	....	48. 31. 40	18. 31. 40.



MÉMOIRE

SUR

LICURGUE, ORATEUR D'ATHÈNES.

Par M. l'Abbé AUGER.

Lû le 17 Août 1781.

AU nom de Lycurgue, on se rappelle d'abord le législateur de Lacédémone, cet homme extraordinaire qui conçut & exécuta le dessein d'arracher une multitude d'hommes à leurs affections les plus naturelles, pour les attacher uniquement à la patrie ; qui au sein de la Grèce créa une république nouvelle, dont le plan auroit paru chimérique, & l'auroit fait reléguer parmi les républiques imaginaires, si elle n'avoit réellement existé pendant plusieurs siècles dans toute sa force & dans toute sa vigueur. Mais bien des personnes ignorent qu'Athènes a produit un second Lycurgue, orateur distingué, excellent patriote, ame grande & fière, d'un caractère ferme, d'une probité rigide & irréprochable, aussi sévère à l'égard des autres qu'envers soi-même ; en un mot, le Caton des Athéniens. Philiscus, un de ses contemporains, disciple d'Isocrate, avoit composé sa vie dans un grand détail ; elle n'est point parvenue jusqu'à nous, mais quelques traits épars que nous offrent Démosthène, Plutarque, Photius, Diogène-Laërce, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, suffisent pour nous faire connoître un homme qui mérite assurément d'être connu. Nous le considérerons comme homme d'état & comme orateur.

Lycurgue naquit vers la XCIII.e Olympiade, environ quatre cent huit ans avant J. C. Il étoit de la famille des Étobutades, race sacerdotale fort ancienne parmi les

Athéniens. Son père, nommé Lycophron, périt victime de la tyrannie des Trente. Pour lui, il étudia en même temps la philoſophie & l'éloquence ſous Platon & ſous Iſocrate, ces deux grands maîtres qui formèrent les plus habiles orateurs de leur ſiècle. Remarquons en paſſant que les anciens ne ſéparoient jamais la ſcience des choſes & l'art du ſtyle : les mêmes maîtres donnoient en même temps des préceptes de philoſophie & des règles d'éloquence. En effet, à quoi ſervira de ſavoir écrire, ſi l'on n'a pas acquis un fonds ſuffiſant de connoiſſances utiles, qui ſoient comme le corps & la ſubſtance des paroles, leſquelles ſans ce ſoutien ne ſeroient que de vains ſons propres à flatter l'oreille, ſans rien dire à l'eſprit? D'un autre coté, la ſcience la plus profonde deviendra preſque inutile, ſi l'on néglige l'art de la communiquer aux autres, d'une manière agréable & intéreſſante. Quoi qu'il en ſoit, nous verrons comment Lycurgue ſut profiter des leçons de ſes illuſtres maîtres, & quels progrès il avoit faits dans l'art de penſer & de parler.

Il fut employé de bonne heure dans l'adminiſtration d'Athènes. Sa patrie étoit alors aux priſes avec Philippe. On ſait combien ce monarque étoit actif & ambitieux : Lycurgue ſe joignit à Démoſthène pour le traverſer dans les projets qu'il avoit formés contre Athènes & contre toute la Grèce. Ils parcoururent enſemble le Péloponèſe où ils furent envoyés en ambaſſade, & ils travaillèrent avec ſuccès à ſuſciter des ennemis au roi de Macédoine. Démoſthène parle de lui avec éloge dans une de ſes Philippiques, où il cite le fait que je viens de rapporter ; & il nous apprend, dans ſa troiſième lettre, qu'il écrivit aux Athéniens du lieu de ſon exil en faveur des enfans du même Lycurgue que l'on perſécutoit après la mort de leur père, il nous apprend que cet excellent homme s'étoit borné à l'adminiſtration des finances, & qu'il ne s'occupoit des autres parties que par occaſion, lorſqu'il falloit combattre les partiſans de Philippe, & appuyer les adver-

ſaires de ce prince : il nous apprend que les Athéniens avoient une telle confiance en ſa vertu, qu'ils prononcèrent plusieurs ſentences ſur ſa ſimple parole. Il fut chargé pendant quinze ans d'adminiſtrer tous les revenus de la république, & de régler la police dans l'intérieur d'Athènes; il s'acquitta du premier emploi avec une intégrité & une intelligence dignes de tous les éloges. Il montra dans le ſecond une rigueur qui effraya les méchans, & les obligea d'abandonner la ville. Sa ſévérité étoit extrême, & l'on a dit de lui comme de Dracon, que ſes loix & ſes ordonnances étoient écrites, non avec de l'encre, mais avec du ſang.

On raconte de lui un trait au ſujet du philoſophe Xénocrate, qui prouve à la fois la hauteur & la fermeté de ſon caractère, & ſon reſpect pour la vraie philoſophie. Xénocrate étoit ſi pauvre qu'il n'avoit pu payer la taxe miſe ſur les étrangers établis à Athènes : celui qui levoit cette taxe le traînoit en priſon. Lycurgue le rencontre; ce ſpectacle l'indigne; il maltraite le fermier public, arrache le philoſophe de ſes mains, & de ſa propre autorité il le traîne lui-même en priſon pour n'avoir pas ſu reſpecter dans un illuſtre étranger, la ſcience jointe à la vertu. Les Athéniens applaudirent tous à cette action auſſi courageuſe que ſingulière, ce qui fit dire à Xénocrate que Lycurgue avoit été payé ſur le champ de ſon zèle généreux par les éloges que tout le monde s'étoit empreſſé de lui donner. Xénocrate étoit de l'école Platonicienne, originaire de Chalcédoine; c'eſt lui dont la vertu auſtère le fit triompher de tous les charmes de la fameuſe Laïs.

Les Athéniens récompenſèrent les vertus & les ſervices de Lycurgue par le décret le plus honorable qui eût jamais été porté en faveur d'un citoyen. Il fut décidé qu'on lui érigeroit une ſtatue dans la place publique, que l'aîné de ſes deſcendans ſeroit nourri dans le Prytanée aux dépens du tréſor, que ſes loix & ſes ordonnances ſeroient gravées ſur une table d'airain, & placées dans la citadelle. Étant

près de mourir, ce vertueux républicain ſe fit porter au ſénat où il rendit compte de ſon adminiſtration, & confondit le plus acharné de ſes ennemis qui ſe diſpoſoit à la décrier. Après ce dernier acte de vigueur, il ſe fit reporter dans ſa maiſon où il mourut âgé de plus de quatre-vingts ans. Sa mort fut honorée par le deuil de tous les citoyens, & par une nouvelle ſtatue qu'on lui érigea dans le Céramique, où étoient placées celles des plus illuſtres perſonnages.

Ces honneurs rendus à ſa mémoire n'empêchèrent pas ſes ennemis de le pourſuivre quelque temps après dans la perſonne de ſes enfans. Ils attaquèrent ceux-ci comme débiteurs du tréſor au nom de leur père, les firent condamner à une amende conſidérable, & enfermer en priſon, parce qu'ils étoient hors d'état de la payer. J'ai déjà parlé d'une lettre de Démoſthène, écrite aux Athéniens du lieu de ſon exil. Il leur reproche avec beaucoup de force, mais avec les ménagemens convenables, leur ingratitude & leur inconſéquence envers Lycurgue qui leur avoit rendu les plus grands ſervices, & qu'ils avoient comblé de diſtinctions pendant ſa vie; il montre que la juſtice, l'honneur, leur propre intérêt, demandent qu'ils mettent ſes enfans en liberté. Apſine dans ſa Réthorique nous a conſervé un fragment d'Hypéride, qui eſt comme l'épitaphe de Lycurgue, & une ſorte d'épigramme contre la légèreté des Athéniens. Voici les paroles d'Hypéride: « Que dira-t-on en paſſant près de ſon tombeau? ſa vie a été ſage & régulière. Chargé « d'adminiſtrer les finances d'Athènes, il a ſu lui procurer « des fonds abondans; il a reparé les théâtres, conſtruit des « arſenaux, des galères, des ports: les Athéniens l'ont comblé « d'honneurs, & ont fait enfermer ſes fils. »

Nous avons vu juſqu'à préſent quel étoit Lycurgue comme homme d'état; il ne mérite pas moins d'être admiré comme orateur. Le temps nous a conſervé les titres de quinze de ſes diſcours; un ſeul parvenu juſqu'à nous fait regretter la perte des autres. Son humeur ſévère le portoit naturel-

lement à accuſer ; auſſi tous les titres de ſes plaidoyers que nous avons ſous les yeux, annoncent des accuſations. Plaidoyers contre Ariſtogiton, contre Eſchyrius, contre Antotolycus, contre Autoclès, contre Démade, contre Lycophron, contre Lyſiclès, contre Timocrate, &c. Plutarque dit qu'il accuſa pluſieurs citoyens, & qu'il les fit tous condamner ; ce qui prouve du moins qu'il étoit fondé dans les accuſations qu'il intentoit. Au contraire, il fut pluſieurs fois accuſé, & jamais condamné. Suivant Denys d'Halicarnaſſe, Lycurgue dans ſes harangues montre un cœur ami du vrai & plein de franchiſe ; ſon ton eſt impoſant & fier, ſon ſtyle a beaucoup de force & de dignité, mais peu de grâce & de délicateſſe. Diodore de Sicile dit que c'étoit le premier homme de ſon temps pour le mérite de l'éloquence, qu'il avoit exercé pendant douze années ſans aucun reproche la fonction d'adminiſtrateur des deniers publics, que ſa conduite étoit exempte de ſoupçon, mais que c'étoit le plus dur & le plus ardent des accuſateurs. Afin de prouver ce qu'il avance, il cite quelques paroles de ſon diſcours contre Lyſiclès qui avoit commandé les troupes à Chéronée. Voici en quels termes il s'exprime : « Quoi donc !
» Lyſiclès, ſous votre commandement, mille citoyens ont
» péri dans le combat, deux mille ont été faits priſonniers,
» un trophée a été érigé contre Athènes, la Grèce entière eſt
» tombée dans la ſervitude : ces triſtes événemens ont eu
» lieu lorſque vous étiez général, lorſque vous commandiez,
» & vous vivez encore ! & vous jouiſſez encore de la lu-
» mière du ſoleil ! & vous oſez paroître dans la place pu-
» blique, vous montrer à votre patrie pour lui rappeler la
mémoire de ſes malheurs & de ſon opprobre ! »

La même force règne dans le diſcours contre Léocrate, le ſeul qui ait échappé à l'injure des temps. Ce diſcours mérite ſans doute qu'on travaille à le faire connoître, voici quel en eſt le ſujet. Après la bataille de Chéronée, les Athéniens craignoient que Philippe ne vînt attaquer leur ville ; ils prirent donc toutes les précautions pour la mettre

mettre à l'abri d'insulte. Dans ces temps d'alarme, un particulier nommé Léocrate, sous prétexte de commerce, se transporta à Rhodes, puis à Mégares, & ne revint qu'après huit ans d'absence. Lycurgue le cite en justice; il l'accuse avec chaleur comme un citoyen lâche qui a abandonné la patrie lorsqu'elle avoit le plus de besoin de son secours, & lorsque tous les autres s'empressoient de la défendre. Je ferai une analyse rapide d'une pièce d'éloquence trop peu connue, & j'en citerai les morceaux qui m'ont paru les plus frappans. L'orateur débute d'une manière imposante :

« Le début de ce discours, ô Athéniens, sera tel que l'exigent mon respect pour les dieux & les égards que « je dois à votre tribunal. Puissent Minerve & les autres « divinités, puissent les héros qui ont des autels dans notre « ville & sur notre territoire, si j'ai dénoncé Léocrate avec « justice, si par une fuite honteuse il a livré à l'ennemi les « temples, les bois sacrés, les objets les plus saints de la « religion que nous ont transmis nos ancêtres; puissent-ils « dans cette cause m'inspirer tout le zèle & toute la vigueur « que demandent l'énormité du délit, les intérêts du peuple « & de la ville! Puissent-ils vous porter à user de la même « sévérité que s'il s'agissoit de vos parens, de vos enfans, « de vos épouses, de la patrie & des temples, à prononcer « sans aucun ménagement sur le sort d'un lâche dont la « retraite a laissé exposé à tous les excès du soldat ce que « vous avez de plus cher, ce qu'il y a de plus sacré! Puissent-ils aujourd'hui, puissent-ils désormais vous rendre « inaccessibles à l'indulgence & à la compassion, lorsque vous « jugez de semblables criminels! Mais si l'homme que je « cite devant les tribunaux n'a pas déserté la patrie, n'a pas « abandonné la ville & les temples, que les dieux & ses « juges le protègent & prennent soin de ses jours. «

Puisque le bien général demande que les coupables « soient accusés, je voudrois qu'on sût gré d'une accusation « comme d'un service rendu à ses compatriotes. Mais tel est «

» l'état actuel des choſes, celui qui court des riſques pour
» lui-même, & qui pour l'intérêt commun ſe fait des enne-
» mis particuliers, paſſe pour un eſprit inquiet & non pour
» un bon citoyen. Cette manière de penſer eſt auſſi fauſſe
» que nuiſible à l'état. La diſpoſition des loix, le ſuffrage
» des juges, & l'accuſation qui leur ſoumet les délits, voilà
» les trois principes qui forment la baſe du gouvernement
» populaire, & qui maintiennent la proſpérité d'une répu-
» blique. La loi marque les actions qui ſont défendues, l'ac-
» cuſateur dénonce ceux qui ont encouru la peine de la loi,
» & le juge punit les prévaricateurs que l'un & l'autre lui
» déſignent. Ainſi, ni la loi ni le juge ne peuvent rien ſans
l'accuſateur qui doit leur livrer les coupables. »

L'orateur expoſe enſuite les motifs qui lui ont fait entreprendre cette accuſation, l'importance de la cauſe, & l'énormité du crime de Léocrate.

Il paſſe à la narration ; il raconte dans quelles circonſtances & comment Léocrate eſt ſorti d'Athènes ; comment il s'eſt retiré à Rhodes & puis à Mégares ; comment il a fait tranſporter dans cette dernière ville les dieux de ſes pères, après avoir vendu les biens qu'il poſſédoit dans ſa patrie. Il attaque & preſſe l'accuſé par des dépoſitions de témoins & par de fortes inductions.

Tel eſt le corps du délit : après l'avoir établi ſolidement, Lycurgue ſe diſpoſe à faire un tableau de l'état critique où étoit la ville d'Athènes lorſque Léocrate l'a abandonnée. Pour entendre cet endroit que je vais lire, il faut ſe rappeler que toute l'Attique étoit plantée d'oliviers, & que comme ces arbres faiſoient la richeſſe du pays, l'état même ne ſe permettoit d'en abattre que dans les beſoins les plus preſſans. Il fut décidé après la bataille de Chéronée, qu'on en abattroit un certain nombre, qu'on démoliroit les tombeaux dont les pierres ſeroient employées à réparer les murs, & qu'on prendroit les armes ſuſpendues à la voûte & aux murs des temples. Ecoutons Lycurgue lui-même, & voyons le parti qu'il tire de toutes ces circonſtances :

« Je vais vous rappeler les tristes conjonctures & l'état critique où se trouvoit la ville d'Athènes, quand Léocrate l'a abandonnée lâchement. Greffier, prenez le décret d'Hypéride *(a)* & faites-en lecture.

On lit le décret.

Vous entendez le décret, ô Athéniens! il y est marqué que le sénat des Cinq-cents se transportera tout armé au Pirée pour aviser aux moyens de le défendre, & que sous les armes il prendra les résolutions qu'il jugera les plus avantageuses. Cependant, puisque des citoyens exempts de service delibéroient, en habits de guerriers, sur les affaires de la république, n'est-ce pas une preuve de la consternation où étoit alors la ville d'Athènes? C'est au milieu de telles alarmes que Léocrate a abandonné sa patrie, qu'il en a retiré ses effets, qu'il en a enlevé les dieux de ses pères: il n'a point tenu à ce traître que les temples des dieux ne restassent sans sacrificateurs, que les murs de la ville & son territoire ne fussent laissés sans défense en proie à l'ennemi. Cependant, quel citoyen dans ces conjonctures malheureuses, quel étranger établi depuis quelque temps au milieu de nous, n'a pas été touché de notre triste situation? quel homme assez ennemi de la ville & du peuple d'Athènes, a pu se voir d'ans l'inaction, lorsqu'on nous eut apporté la nouvelle de notre défaite, & que, livrés aux plus vives alarmes, nous n'avions de ressource que dans les citoyens âgés de plus de 50 ans? On voyoit aux portes, des femmes libres, consternées, abattues, inquiètes, s'informant de leurs époux, de leurs pères ou de leurs frères, dans un extérieur aussi conforme à leur affliction, que peu digne d'elles & de leur patrie. On

(a) Hypéride, un des dix principaux orateurs d'Athènes, porta un décret après la bataille de Chéronée, où il proposoit les moyens qu'il jugeoit les plus convenables pour mettre la ville à l'abri d'insulte; moyens que détaille l'orateur dans ses réflexions.

» voyoit en armes, distribués dans tous les quartiers de la » ville, quoique dispensés du service par les loix, des vieil» lards qui affoiblis & refroidis par l'âge, avoient gardé » leurs vêtemens ordinaires sous les habits de guerriers *(b)*. » Au milieu des maux & des infortunes qui accabloient la » ville & les particuliers, ce qui affligeoit le plus, ce qui » arrachoit des larmes sur les malheurs publics, c'étoit de » voir le peuple d'Athènes, ce peuple fier d'être né du pays » même *(c)*, d'être né libre; c'étoit de le voir réduit à » faire jouir de la liberté ses esclaves, à prodiguer aux étran» gers le droit de cité, à rétablir dans leurs priviléges les » citoyens qui en étoient déchus. Par la plus triste des révo» lutions, Athènes, cette ville qui avoit toujours combattu » pour la liberté des autres Grecs, se voyoit obligée de » combattre pour sa propre conservation; cette ville qu'on » vit autrefois dominer sur une vaste étendue de pays bar» bare, disputoit alors contre les Macédoniens son propre » territoire. Ce peuple dont Lacédémone, dont le Pélopo» nèse, dont les Grecs asiatiques avoient toujours réclamé » l'assistance, imploroit lui-même le secours de Chio, de » Trézène, d'Andros & d'Épidaure *(d)*.

» Mais, Athéniens, un homme qui, au milieu de telles » alarmes, dans des périls aussi pressans, dans des extré» mités aussi affligeantes, a déserté la ville, a refusé de dé» fendre la patrie, ne s'est pas offert aux généraux; un » homme qui, prenant honteusement la fuite, nous a laissés » tous exposés à une ruine totale, quel juge religieux & bon » patriote voudroit l'absoudre par son suffrage? quel orateur

(b) Les habits militaires étoient plus courts & plus légers, & par conséquent peu propres seuls à couvrir des vieillards foibles & refroidis par l'âge.

(c) Les Athéniens prétendoient que la terre même qu'ils habitoient leur avoit donné la naissance, & qu'ils n'étoient pas venus d'ailleurs s'établir dans l'Attique.

(d) Chio, Trezène, Andros & Épidaure, villes de Grèce peu considérables, qui donnèrent du secours aux Athéniens après la bataille de Chéronée.

proſtitueroit ſon éloquence à la défenſe d'un lâche qui n'a « pas eu le courage de pleurer avec nous, & de partager « les infortunes de la patrie, qui n'a contribué en rien à la « garde & à la ſûreté d'Athènes ? Toutefois dans ces jours « de triſteſſe les hommes de tout âge ſe dévouoient au « ſalut de la ville, dans un temps où le pays même aban- « donnoit *(e)* ſes arbres, où les morts cédoient leurs ſé- « pulcres, où les temples ſe dépouilloient des armes qu'on « y avoit conſacrées. Parmi les habitans, les uns travail- « loient à réparer les murs, les autres à creuſer des foſſés, « d'autres à élever des retranchemens ; nul n'étoit oiſif. « Léocrate ne s'eſt montré, ne s'eſt offert nulle part. Rappelez- « vous, ô Athéniens, rappelez-vous ces circonſtances & pu- « niſſez de mort un homme qui n'a voulu ni contribuer ni « aſſiſter aux funérailles des citoyens morts à Chéronée pour « la liberté & le ſalut de tous ; un homme qui, autant qu'il « étoit en lui, a laiſſé ſans ſépulture ces guerriers courageux. « Il a paſſé, ſans rougir, près de leurs tombeaux, lorſqu'après « huit ans d'abſence il a eu le front de ſe montrer à leur « patrie. «

Ici, Athéniens, je m'arrête pour vous parler de ces « héros ; écoutez-moi, je vous en conjure, & ne croyez « pas que de telles digreſſions ſoient étrangères dans une « pareille cauſe. Les louanges données au courage confondent « la lâcheté : d'ailleurs, on ne doit pas priver de vaillans « hommes morts pour nous défendre & nous ſauver tous, « des éloges qu'ils méritent, éloges qui ſont l'unique prix des « dangers où la bravoure s'expoſe. Conduits par l'honneur, «

(e) Pour entendre cet endroit, il faut ſe rappeler que l'Attique étoit plantée d'oliviers, & que comme ces arbres faiſoient la richeſſe du pays, l'État même ne ſe permettoit d'en abattre que dans les beſoins les plus preſſans. Il fut décidé, après la bataille de Chéronée, qu'on en abattroit un certain nombre, qu'on démoliroit les tombeaux dont les pierres ſeroient employées à réparer les murs, & qu'on prendroit les armes ſuſpendues à la voûte & aux murs des temples. Diodore de Sicile nous apprend qu'après la guerre des Perſes, les Athéniens prenoient les pierres des maiſons & des tombeaux pour réparer les murs.

» ils sont allés à la rencontre des ennemis sur les frontières
» de la Béotie ; ils ont combattu pour la liberté des Grecs,
» sans mettre leur espoir dans leurs murailles, sans aban-
» donner leur pays à la dévastation & au ravage, regardant
» leur valeur comme une défense plus sûre que des enceintes
» de pierres, rougissant enfin de laisser dévaster & ravager
» le pays qui les avoit nourris, & qui, certes, méritoit bien
» d'être défendu. En effet, comme un père adoptif n'a pas
» les mêmes droits à notre tendresse qu'un père que nous
» tenons de la nature ; ainsi nous n'avons pas pour un pays
» conquis le même amour que pour un pays dont nous
» avons été de tout temps possesseurs. Remplis de ces senti-
» mens, & s'exposant aux périls à l'exemple des plus braves,
» le succès n'a point couronné leur vaillance ; ils ne jouissent
» point de leur vertu pendant leur vie, mais ils sont morts
» laissant après eux une gloire qui ne meurt pas ; &, sans
» avoir été vaincus, ils ont seulement succombé dans le poste
» où ils étoient placés pour défendre la liberté publique.
» J'ajoute même (c'est une idée qui pourra surprendre, mais
» qui est vraie), ils sont morts victorieux. La liberté & la
» gloire sont le prix du vrai courage ; or le guerrier par
» son trépas s'assure l'une & l'autre. Non, sans doute, on ne
» peut être appelé vaincu, quand on a attendu l'ennemi
» avec intrépidité. Mourir glorieusement dans le combat,
» c'est moins subir une défaite, qu'aller au-devant d'une
» mort honorable pour éviter la servitude. Nos guerriers
» généreux en sont une preuve éclatante ; seuls de tous les
» Grecs, ils portoient dans leurs personnes la liberté de la
» Grèce *(f)*, puisqu'en même temps qu'ils sont tombés sous
» le glaive ennemi, cette liberté est tombée & a été ense-
» velie dans leur tombeau. Ils ont prouvé en mourant à
» tout l'univers que ce n'étoit point pour eux-mêmes qu'ils
» combattoient, mais qu'ils se sacrifioient pour la liberté

(f) Après la bataille de Chéronée, toute la Grèce resta asservie aux Macédoniens, dont elle ne put parvenir à secouer le joug.

commune. Je ne crains donc pas de dire que leur vertu eſt la gloire & la couronne de la patrie. Et doit-on s'étonner qu'ils aient montré un tel courage? De tous les Grecs, vous êtes les ſeuls, ô Athéniens, qui ſachiez récompenſer la bravoure : par-tout ailleurs, c'eſt aux athlètes victorieux qu'on érige des ſtatues *(g)* dans les places publiques ; ici, c'eſt aux braves généraux & aux meurtriers d'un tyran que cet honneur eſt décerné. De pareils hommes ne ſont pas faciles à trouver dans toute l'étendue de la Grèce : on rencontre aiſément par-tout des athlètes qui ont vaincu dans les jeux & obtenu la couronne. Puis donc, Athéniens, que vous accordez les plus grandes récompenſes aux guerriers dont la valeur a défendu & honoré la patrie, n'eſt-il pas juſte que vous infligiez les dernières peines à ces lâches qui la trahiſſent & qui la déshonorent? »

Après cette excurſion éloquente, Lycurgue montre aux juges qu'il leur eſt impoſſible d'abſoudre Léocrate ; il réfute victorieuſement toutes les défenſes qu'il pourroit employer. On ſait que les Athéniens, dans la guerre contre Xerxès, avoient abandonné généreuſement leur ville, qu'ils avoient tranſporté leurs femmes & leurs enfans à Salamine, & qu'ils s'étoient mis ſur leurs vaiſſeaux pour défendre leur liberté & celle de toute la Grèce. Quelques défenſeurs de Léocrate diſoient qu'abandonner la ville n'étoit pas eſſentiellement un crime ; que les Athéniens, dans la guerre contre Xerxès, l'avoient abandonnée ſans être coupables. Lycurgue réfute cette raiſon des adverſaires avec une indignation vraiment patriotique. Voici ſes propres paroles :

« Mais ce qui m'irrite davantage, c'eſt d'entendre dire à un de ſes défenſeurs, qu'abandonner la ville n'eſt pas toujours un crime ; que, dans la guerre contre Xerxès, nos

(g) Alexandre voyant à Milet un grand nombre de ſtatues d'athlètes qui avoient vaincu aux jeux Pythiques & Olympiques : Et où étoient donc, demanda-t-il aux Miléſiens, tous ces hommes, lorſque les Barbares aſſiégeoient votre ville ! C'eſt Plutarque qui nous a conſervé cette parole d'Alexandre.

» ancêtres abandonnèrent la ville & paſsèrent à Salamine. On » a aſſez peu de raiſon, & l'on fait de vous aſſez peu de » cas pour vouloir comparer la réſolution la plus magna- » nime avec l'action la plus infâme. Dans quel pays, en » effet, le courage de ces grands hommes n'eſt-il pas célèbre? » l'envie même n'oſeroit déprimer leurs exploits, & l'homme » le plus lâche voudroit les avoir partagés. On peut dire » qu'ils ont moins abandonné leur ville que changé de place, » par un conſeil également généreux & ſage que leur inſpira » le péril commun. Le Lacédémonien Etéonice *(h)*, le Co- » rinthien Adimante, & la flotte des Éginètes, vouloient ſe » retirer pendant la nuit & ſe mettre en sûreté: nos an- » cêtres les forcèrent de combattre avec eux à Salamine » contre les Barbares; & quoiqu'abandonnés des autres » Grecs, ils mirent toute la Grèce en liberté malgré elle. » Ils ſont les ſeuls qui aient vaincu en même temps & leurs » ennemis par les armes, & leurs alliés par des bienfaits. » Eſt-il rien dans cette conduite qui reſſemble à l'action d'un » lâche qui abandonnant ſa patrie, fait ſur mer un voyage » de quatre jours pour ſe retirer à Rhodes? Aucun de ces » héros fameux eût-il ſouffert une pareille lâcheté? n'euſſent- » ils pas lapidé le traître qui eût deshonoré leur bravoure? » Ils étoient tous enflammés d'un tel amour pour la patrie, » que peu s'en fallut qu'ils ne lapidaſſent un roi *(i)* de » Macédoine, leur ami fidèle, parce qu'il leur demandoit la » terre & l'eau de la part de Xerxès dont il étoit le député.

(h) Hérodote, qui dans le huitième livre de ſon hiſtoire a rapporté fort en détail le combat de Salamine, appelle Euribyade celui que Lycurgue nomme Étéonice. Il parle d'un Adimante Corinthien fort oppoſé au conſeil que donnoit Thémiſtocle.

(i) Ce roi de Macédoine étoit Alexandre, un des ancêtres de Philippe & du fameux Alexandre. Mardonius, général de Xerxès, qu'il avoit laiſſé en Grèce avec une partie de ſes troupes, l'envoya aux Athéniens leur ami, pour leur propoſer de ſe ſoumettre au roi de Perſe qui leur faiſoit de grands avantages. Sa propoſition fut fort mal reçue, & il eut ordre de ſe retirer ſur-le-champ. *Parce qu'il leur demandoit la terre & l'eau:* c'étoit la manière dont les Perſes propoſoient aux peuples de ſe ſoumettre à eux.

Mais

Mais puiſqu'ils vouloient punir de ſimples paroles, n'euſſent- «
ils pas fait ſubir les dernières peines à un Léocrate qui, par «
une perfidie réelle, a trahi notre cité & l'a livrée aux «
ennemis? Animés de ces ſentimens, ils ont été pendant près «
d'un ſiècle *(k)* les arbitres des Grecs; ils ont ravagé la «
Phénicie & la Cilicie, remporté des victoires ſur terre & «
ſur mer auprès de l'Eurymédon, enlevé aux Perſes cent «
vaiſſeaux, parcouru & dévaſté toute l'Aſie; enfin, non con- «
tens d'avoir érigé un trophée à Salamine, ils ont mis le «
comble à leur gloire en preſcrivant des bornes aux Bar- «
bares, & mettant pour toujours la liberté commune à l'abri «
de leurs inſultes, par un traité de paix qui leur défendoit «
de s'avancer avec un long vaiſſeau entre les iſles Cyanées «
& la ville de Phaſélis, & qui aſſuroit aux Grecs d'Europe «
& d'Aſie une indépendance abſolue. Si à l'exemple de «
Léocrate, ils euſſent fui les périls, croyez-vous qu'ils ſe «
fuſſent ſignalés par de telles actions? ou même habiterions- «
nous encore ce pays? Vous donc qui vantez & honorez «
la bravoure, vous devez haïr, vous devez punir les lâches, «
& ſur-tout Léocrate qui n'a ni reſpecté vos ordres, ni redouté votre juſtice. »

Le reſte du diſcours juſqu'à la péroraiſon, renferme une foule de faits tirés de la fable & de l'hiſtoire, que cite l'orateur & qu'il tourne contre l'accuſé. Il fait mention entre autres du dévouement généreux de Codrus, roi d'Athènes, qui s'étoit expoſé à une mort certaine pour le ſalut de la ville où il régnoit. Les anciens rois & héros d'Athènes avoient donné leur nom aux divers cantons du pays pour lequel ils avoient témoigné un amour ſingulier. Voici les réflexions que fait à ce ſujet Lycurgue :

(k) Pendant près d'un ſiècle. Lycurgue dit quatre-vingt-dix ans. Les auteurs varient ſur le nombre des années que dura l'empire des Athéniens dans la Grèce; ceux qui en comptent le plus, ne diſent que ſoixante-dix ans. Au reſte, les faits particuliers que rapporte enſuite l'orateur, ſont confirmés par l'hiſtoire, & furent les ſuites glorieuſes des victoires de Salamine & de Platée.

« Voyez, Athéniens, ſi nos anciens rois aimoient leur
» patrie comme Léocrate, eux qui avoient le courage de
» mourir pour elle en trompant les ennemis, & de ſe ſa-
» crifier pour le ſalut commun ; auſſi ſont-ils les ſeuls qui
» aient donné leurs noms au pays, honneur qui n'eſt déféré
» qu'aux dieux, & que ces héros avoient bien mérité. Oui,
» ſans doute, ils devoient même après leur mort continuer
» en quelque ſorte de regner ſur un pays pour lequel ils
» avoient témoigné tant d'amour. Léocrate ne doit y trouver
» ni d'aſyle pendant ſa vie, ni de ſépulture après ſa mort ;
» lui ſeul doit être rejeté d'un ſol que ſa fuite a laiſſé en
» proie aux ennemis. Seroit-il convenable, en effet, que la
» même terre couvrît les cendres & des citoyens les plus
braves & du plus lâche des hommes » ?

Je citerois tout le diſcours, ſi je voulois préſenter tout ce qu'il offre de beau. On y trouve deux morceaux précieux ; un fragment d'une pièce d'Euripide & une exhortation de Tyrtée à des guerriers qui vont combattre ; j'offrirai les idées des deux poëtes, telles que j'ai tâché de les rendre en proſe. Je commence par le fragment d'Euripide, dont voici le ſujet. Eumolpe, fils de Neptune, accompagné des Thraces, s'étoit jeté ſur l'Attique. Erecthée étoit pour lors roi d'Athènes ; il avoit pour femme Praxithée, fille de Céphiſe. A l'approche d'une grande armée qui ſe diſpoſoit à envahir ſes états, il alla à Delphes interroger le dieu, & lui demander ce qu'il devoit faire pour remporter la victoire ſur ſes ennemis. Le dieu lui répondit que s'il vouloit vaincre, il devoit immoler ſa fille avant le combat. Il exécuta cet ordre & chaſſa les ennemis de ſon royaume. Praxithée abandonne avec courage ſa fille pour le ſalut de ſon pays. Voici le diſcours généreux qu'Euripide lui met dans la bouche ; je n'en donnerai qu'une partie.

« Si, au lieu de filles, j'avois un enfant mâle en état de
» porter les armes, & que mon pays fût en proie aux
» flammes des ennemis, la crainte de perdre mon fils m'em-

pêcheroit-elle de l'envoyer au combat? Puissé-je avoir des « enfans dont le courage se signale dans les batailles, & qui « ne soient pas dans leurs cités des membres inutiles! Les « larmes que versent les mères lorsque leurs fils partent pour « une expédition, énervent & amollissent les combattans. Je « ne puis souffrir ces femmes qui préfèrent la vie de leurs « enfans à l'honneur; qui aiment mieux les voir déshonorés, « que de les voir périr glorieusement dans la mêlée, & ob- « tenir avec plusieurs autres une sépulture honorable & les « éloges dûs à la bravoure. Ma fille aura l'avantage d'être « la seule qui meure pour sa patrie; elle sauvera sa mère & « ses deux jeunes frères : ne sera-t-elle pas assez payée de « son sacrifice? Ma fille n'est à moi que par la naissance, « je l'abandonne pour sauver mon pays. La ville une fois « détruite, à quoi me serviroient mes enfans? Je soutien- « drai donc l'état dans ses alarmes : que d'autres règnent « dans Athènes; moi, je la sauverai. On ne renversera pas, « grâce à ma foiblesse, les sages établissemens de nos ancêtres, « d'où dépend le salut commun; les Thraces avec Eumolpe « leur chef, ne détruiront pas le temple de Minerve dont « le bras puissant protège la ville qui lui est consacrée; les « ennemis n'orneront pas leur front des lauriers de la « victoire. O mes concitoyens, je vous abandonne mes en- « fans! soyez sauvés, soyez victorieux par leur trépas. Non, « je ne laisserai point périr toute la ville pour conserver une « seule tête. Puissent tous ceux qui t'habitent, ô ma patrie, « te chérir autant que moi! nous serons alors heureux dans ton sein, & tu n'essuieras aucune disgrâce.»

Avant de citer la pièce de Tyrtée, nous allons dire à quelle occasion il la composa. Les Lacédémoniens avoient essuyé plusieurs défaites contre les peuples de la Messénie, avec lesquels ils étoient en guerre. Ils interrogèrent l'oracle qui leur répondit que pour triompher de leurs ennemis, il falloit qu'ils envoyassent demander un chef aux Athéniens. Ceux-ci leur donnèrent Tyrtée qui dans un corps tout contrefait, portoit une ame forte & un génie vraiment

poëtique. Animés par les vers qu'il leur récita avant le combat, les Lacédémoniens défirent entièrement leurs adversaires, & décidèrent que par la suite, lorsqu'on seroit près de livrer la bataille, les guerriers s'assembleroient à la tente du général qui leur réciteroit les vers de Tyrtée. Voici à peu-près les pensées de ce poëte, rendues en prose françoise.

Vers de Tyrtée.

« Il est beau pour un homme courageux de périr dans » les premiers rangs en combattant pour sa patrie. Le comble » du malheur est d'être obligé d'abandonner sa ville & ses » campagnes, d'aller chercher sa subsistance, errant avec un » père & une mère chargés d'années, avec de tendres enfans » & une jeune épouse. Réduit à la plus triste indigence, odieux » à tous ceux qu'il visite, le malheureux vaincu avilit sa » noble origine, & déshonore la beauté de ses traits. Accom- » pagné de l'infamie & de la bassesse, dans sa course vaga- » bonde il n'a plus d'égard pour rien, il n'a plus de honte » ni de pudeur. Nous devons donc signaler notre courage » pour notre pays & pour nos enfans, sans redouter le péril » ni la mort. Jeunes guerriers, combattez serrés les uns » contre les autres, ne donnez l'exemple ni de la fuite ni » de la crainte. Animés d'une héroïque ardeur, attaquez » l'ennemi sans ménager vos personnes. N'abandonnez pas » dans la mêlée les vieillards dont les genoux ne sont plus » agiles. Il est honteux de voir tomber devant vous aux » premiers rangs, un vieux soldat blanchi sous les armes, » qui expire couché nu sur la poussière, triste objet pour » ceux qui le voient. Un jeune guerrier, dans la fleur de » l'âge, est agréable par-tout : les hommes ont du plaisir à » le voir, les femmes le chérissent ; il est aussi beau lorsqu'il » meurt au premier rang, que lorsqu'il est plein de vie. » Que chacun reste donc ferme dans son poste, avec cette » contenance fière qui réjouit le dieu Mars, & qui intimide l'ennemi ».

Je reviens à Lycurgue dont je vais lire la péroraiſon; elle me paroît un des plus beaux morceaux d'éloquence qui exiſte. La voici telle que j'ai pu la traduire dans notre langue.

« Il faudroit, je penſe, malgré l'uſage reçu, que du moins dans le procès d'un lâche qui a pris la fuite, les juges en « prononçant fiſſent aſſeoir à leurs côtés leurs femmes & leurs « enfans; & cela, pour que la vue de ces infortunés qui « avoient le plus à craindre dans le péril, rappelant à leur « ſouvenir que la foibleſſe de l'âge & du ſexe ſollicite la « compaſſion de tous les hommes, leur fît rendre un juge- « ment plus ſévère. Mais comme la loi & l'uſage s'y oppoſent, « vous devez du moins, par votre ſentence, venger vos « femmes & vos enfans. Annoncez-leur donc par le ſupplice « de Léocrate, qu'arbitre du ſort d'un lâche dont la retraite « les a laiſſés expoſés à la fureur du ſoldat, vous l'avez « puni comme il le méritoit. Eh! n'eſt-il pas triſte, n'eſt-il » pas révoltant de voir Léocrate prétendre partager dans « cette ville les mêmes droits & les mêmes priviléges, lui « qui a fui, avec ceux qui ont tenu ferme; lui qui a craint « le péril, avec ceux qui ont livré le combat; lui qui a « déſerté la patrie, avec ceux qui l'ont défendue, & qu'il « vienne participer aux objets ſacrés & civils, aux loix, « au gouvernement, à la place publique, à tous ces avantages « pour la défenſe deſquels mille de nos citoyens morts à « Chéronée ont obtenu, aux dépens du tréſor, les honneurs « de la ſépulture? L'inſcription gravée ſur leurs tombeaux n'a « point fait rougir ce perfide à ſon retour; il croit encore « pouvoir paroître avec une aſſurance effrontée aux yeux « des Athéniens qui ont pleuré leur trépas. Et il viendra « vous prier d'écouter ſa juſtification en vertu des loix! « mais, vous, demandez-lui en vertu de quelles loix? n'eſt-ce « pas de celles auxquelles il a renoncé en ſe retirant? Il « vous conjurera de le laiſſer vivre dans l'enceinte des murs « de ſa patrie; mais de quels murs? n'eſt-ce pas de ceux « qu'il a refuſé de garder avec tous les autres citoyens? Il «

» invoquera les dieux pour le tirer du péril ; mais quels dieux? » ne ſont-ce pas ceux-mêmes dont ſa fuite a laiſſé expoſés » à la profanation & aux ravages les temples, les autels & » les bois ſacrés? Il implorera la compaſſion.... eh! de qui? » n'eſt-ce point des hommes mêmes à la ſûreté deſquels il » n'a pas eu le courage de contribuer comme les autres? » Qu'il aille implorer les Rhodiens, puiſqu'il a cru trouver » chez eux un aſyle plus ſûr que dans ſa propre patrie. Qui » donc lui devroit de la pitié? les vieillards? mais en les » abandonnant il les a privés, autant qu'il étoit en lui, de » l'avantage d'être ſuſtentés dans leur vieilleſſe, d'être enterrés » libres dans le ſol libre de leur patrie : les jeunes gens? » mais qui d'entr'eux, ſe rappelant les jeunes citoyens dont » ils ont partagé les périls à Chéronée, ſauveroit le lâche » qui a livré à l'ennemi leurs tombeaux, & par le même » ſuffrage taxeroit de folie ceux qui ſont morts pour la » liberté, & applaudiroit, en le renvoyant abſous, à la » ſageſſe de celui qui a laiſſé ſon pays ſans défenſe. Un pareil » jugement enhardiroit ces hommes mal intentionnés pour » vous & pour le peuple, qui ne parlent & n'agiſſent que » pour vous nuire. On ne doit pas regarder comme le ſimple » retour d'un exilé, le retour d'un homme qui, après avoir » abandonné ſa patrie, s'être condamné lui-même à l'exil, & » être reſté à Mégares ſous un protecteur pendant près de » ſix ans, reparoît tout-à-coup au milieu de ſes compatriotes; » le retour d'un homme qui, après avoir condamné l'Attique » à n'être plus qu'une campagne déſerte, uniquement propre » à nourrir des troupeaux, habitera de nouveau & culti- » vera l'Attique avec nous. Encore un mot, & je finis; je » vais rapporter un décret du peuple concernant les devoirs » d'un citoyen envers les dieux, envers ſa patrie, envers » ſes parens. Greffier, liſez ce décret: cette lecture ſera utile pour des juges qui vont prononcer ».

On lit le décret.

« Ainſi, Athéniens, je vous dénonce un homme qui a

violé tous ces devoirs; je vous le dénonce à vous qui « êtes maîtres de le punir. Vous vous devez le supplice « de Léocrate, vous le devez aux dieux. Avant que les « délits soient jugés, celui qui les a commis est seul cou- « pable; lorsque le jugement est rendu, les juges qui ont « négligé de les punir deviennent complices. Vous le savez « encore, les suffrages de chacun de vous seront secrets, mais « les sentimens de son cœur seront connus du ciel. Pour « moi, il me semble que, par une seule sentence, vous « allez prononcer en ce jour sur la multitude des crimes « dont Léocrate s'est chargé lui-même: crime de trahison, « puisque par sa retraite il a abandonné & livré la ville aux « ennemis; crime de lèze-majesté envers le peuple, puis- « qu'il a refusé de combattre pour la liberté; crime d'im- « piété, puisque, autant qu'il dépendoit de lui, il a laissé « ravager les campagnes sacrées, piller & ruiner les temples; « crime d'outrage envers ses parens, puisqu'il n'a pas em- « pêché pour sa part que leurs tombeaux ne fussent détruits, « que leurs cendres ne fussent privées des honneurs qui leur « sont rendus; crime de désertion & de fuite de service, « puisqu'il ne s'est pas offert aux généraux qui lui auroient « assigné son poste. Qui de vous, après cela, pourroit le « renvoyer absous? pourriez-vous lui pardonner tant de « crimes renfermés dans un seul? seriez-vous assez dépourvus « de raison pour abandonner, en sauvant un lâche, votre « propre salut à ces hommes toujours ennemis de l'intérêt « public; pour vous exposer de gaieté de cœur, par une « compassion funeste, à être accablés par les ennemis sans « aucune pitié; enfin pour encourir la vengeance des dieux, « sans autre but que d'obliger un traître à la patrie? «

Quant à ce qui me regarde, je l'ai défendue cette patrie, « j'ai défendu la religion & les loix, j'ai poursuivi en leur « nom l'accusé avec toute la droiture dont j'étois capable, « sans me permettre aucun écart sur le reste de ses actions, « & sans rien dire d'étranger à la cause. C'est à vous, Athé- « niens, de vous persuader que prononcer en faveur de «

» Léocrate & lui faire grâce de la vie, ce feroit prononcer contre
» la patrie elle-même, contre les hommes & les enfans qu'elle
» renferme. Deux urnes font placées dans le tribunal *(l)*,
» l'une pour la condamnation du traître, l'autre pour le ren-
» voyer abfous ; & fuivant que vous jetterez les marques de
» vos fuffrages dans l'une ou dans l'autre, vous déciderez pour
» la deftruction d'Athènes, ou pour fa sûreté & fon bonheur.
» En abfolvant Léocrate, vous apprendrez aux citoyens à
» livrer à l'ennemi, par une fuite honteufe, la ville & toutes
» fes forces, les objets facrés & civils ; en le condamnant à
» mort, vous porterez les autres à défendre & à garder la
» patrie, à maintenir fes revenus & fa profpérité. Imaginez-
» vous donc que le pays même, que les arbres, les ports,
» les arfenaux, que les murs de la ville, que les temples
» & les autels vous conjurent & vous fupplient de prendre
» en main leur défenfe, & de faire un exemple de Léocrate.
» Rappelez-vous tous les griefs de l'accufation, & n'oubliez
» pas que ni la pitié ni les larmes ne doivent prévaloir dans
vos efprits fur la confervation des loix & de la république. »

Efchine, dans fa harangue fur la couronne, nous apprend quelle fut l'iffue de cette accufation ; les juges allèrent aux fuffrages, & il ne s'en fallut que d'une voix que Léocrate ne fût condamné à la mort, ou à un exil perpétuel.

(l) On voit ici & ailleurs que les juges à Athènes mettoient les marques de leurs fuffrages dans deux urnes, celles d'abfolution dans l'une, celles de condamnation dans l'autre.



MÉMOIRE

Sur des restitutions faites au texte d'un Discours de Lysias, & d'un passage d'Isée.

Par M. l'Abbé AUGER.

DES savans dont j'estime beaucoup le jugement, & que je consulte dans mes travaux avec la plus grande confiance, auroient desiré que j'eusse mis dans mes éditions grecques plus de discussions critiques, & que j'eusse étendu davantage mes notes. Je ne puis être ici de leur avis, & je crois qu'il faut bien distinguer le travail d'un critique, de celui d'un éditeur. Il est permis à un critique, & même c'est la tâche qui lui est imposée, de raisonner, de discuter, de développer, d'approfondir, de rendre compte, avec quelque étendue, des procédés qu'il a suivis, des points d'histoire ou de grammaire qu'il a éclaircis, en se tenant toujours néanmoins dans de justes bornes, suivant cette maxime que nul écrivain ne doit jamais perdre de vue: *Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire.* L'office d'un éditeur des anciens est d'épurer, le mieux qu'il lui est possible, le texte de son auteur, d'après les meilleures leçons des manuscrits, d'après ses propres conjectures & celles des savans qui l'ont précédé: son but est d'en rendre la lecture facile; & c'est à quoi il ne pourra parvenir que par des notes courtes & substantielles, qui expliquent en peu de mots les restitutions qu'il a faites, les difficultés qu'il a résolues, & qui instruisent le lecteur sans l'arrêter. Il faut qu'il s'interdise toute discussion un peu longue, & qu'il ne donne que des résultats. Il doit, sans doute, avant que de prendre un parti, discuter avec soin les objets, chercher en lui-même ou hors de lui les

Lû le 13 Janvier 1784.

raisonnemens & les autorités qui le décident ; mais quand il est parvenu au terme de son travail, il faut qu'il se contente d'indiquer ce terme, sans marquer toutes les routes qu'il a parcourues pour y arriver ; il faut en un mot qu'il fasse généreusement le sacrifice de toute l'érudition qu'il a pu acquérir par ses études, sauf à rendre un compte plus détaillé de son travail dans des ouvrages à part, s'il le juge convenable. Je vois qu'en général les premiers éditeurs des écrivains Grecs se bornoient à donner le texte pur, que quelques-uns se permettoient seulement quelques notes marginales fort précises ; cela ne suffit pas sans doute pour qu'on puisse lire facilement l'auteur publié, sur-tout quand son texte est fort corrompu ; mais ce seroit donner dans un autre excès, que d'accompagner une édition, comme ont fait quelques éditeurs qui sont venus depuis, d'un fastueux appareil de critique, & de ce luxe d'érudition qui a décrié, avec quelque raison, les commentateurs ; qui a fait dire que leurs commentaires sont beaucoup plus difficiles à lire que le texte qu'ils prétendent éclaircir. Il s'en faut bien cependant que ces commentaires soient sans mérite, & je ne suis pas étonné que des savans aiment à les trouver dans des éditions. J'avouerai pour moi, que tout en blâmant l'érudition diffuse de Taylor, j'ai tâché de la mettre à profit : ses savantes recherches m'ont épargné beaucoup de travail, & ses éditions m'ont été plus utiles que si elles avoient été faites avec plus de goût. Mais c'est l'utilité générale, & non son utilité particulière qu'on doit envisager dans les ouvrages, & c'est toujours d'après ce principe qu'on doit les juger.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions préliminaires, je vais rendre compte des restitutions que j'ai faites au texte d'un discours de Lysias & d'un passage d'Isée.

Le discours de Lysias se trouve, *tome I.er*, *page 164* de mon édition de cet orateur ; il est intitulé, Λυσίου κατηγορεία πρὸς τοὺς συνουσιαστὰς, κακολογιῶν. Pour entendre ce titre, il faut savoir qu'à Athènes il y avoit certaines asso-

ciations, c'est-à-dire, un nombre de citoyens qui se réunissoient, qui s'engageoient à se secourir, à se soutenir & à se défendre dans toutes les affaires publiques & particulières ; ils se servoient mutuellement de témoins & d'avocats. Ces associations se nommoient en grec συνωμοσίαι, σύνοδοι, ou plus communément ἑταιρεῖαι ; ceux qui les composoient étoient appelés συνωμόται, ἑταῖροι. Isocrate, dans un discours supposé adressé par Nicoclès, roi de Salamine, à ses sujets, fait dire à ce prince : « Ne formez sans mon aveu, ni associations, ni assemblées ; elles peuvent être « utiles dans d'autres gouvernemens ; dans une monarchie, « elles seroient dangereuses » : ἑταιρείας μὴ ποιεῖτε, μήτε συνόδους... Les hommes les plus habiles, Henri Étienne, Scaliger, Saumaise, Paulmier, André Schot, Markland, Taylor, Reiske, ont travaillé à éclaircir ce discours, dont le texte est fort mutilé, & ils sont tous convenus, après les plus grands efforts, qu'il étoit impossible dans certains endroits de tirer des sens raisonnables. Taylor, qui nous a donné une version latine de Lysias, n'a pu traduire ce discours entier, même en latin, sans parler de plusieurs lacunes qu'il a marquées par des astérisques ; voici ses propres paroles dans le milieu de sa version : *horrida græca, neque interpretatione digna.* Effrayé par l'inutilité des efforts de tous ces savans, & par l'obscurité même de l'ouvrage qui me paroissoit impénétrable, j'avois renoncé d'abord à éclaircir un discours, qui d'ailleurs, par le peu que je pouvois entrevoir à travers les ténèbres, ne me sembloit point très-intéressant pour le fond. Mais après avoir éclairci tous les autres discours du même orateur, j'avois quelque regret d'abandonner celui-ci. Je le repris donc avec courage ; irrité par les difficultés mêmes, aidé par le travail de mes prédécesseurs, je m'assurai d'abord de la suite & de la marche du discours : les ténèbres commencèrent à se dissiper, & j'examinai les détails avec la plus grande patience. Revenant à plusieurs reprises, suivant l'orateur pas à pas, devinant ce qu'il avoit pu dire

pour découvrir ce qu'il a dit en effet, je crois être parvenu après un long & pénible travail, mais qui devenoit de plus en plus satisfaisant, parce qu'à mesure que j'avançois le voile se levoit peu-à-peu; je crois, dis-je, être parvenu à tout expliquer, de manière qu'il ne reste aucun nuage. J'ai rétabli le texte par-tout où il m'a semblé altéré, sans faire de changemens considérables, & cherchant toujours les élémens de la restitution dans l'altération même. Je vais entrer dans le détail des restitutions.

Page 164, ligne 4. Τοὺς μὲν γὰρ. J'ai changé ici οὓς en τοὺς, j'y ai été autorisé par le second membre τοῖς δὲ & par plusieurs manuscrits qui portent τοὺς. Dans la même ligne, en proposant γοῦν pour γὰρ, j'ai observé qu'on pouvoit retenir γὰρ, qui en grec n'étoit pas toujours le signe d'une preuve, mais qui annonçoit souvent le passage d'un objet à un autre: les auteurs en offrent mille exemples.

Page 166, ligne 2. Νῦν a été substitué à οὖν. Il est évident qu'οὖν trouble la suite des idées, & que νῦν la rétablit, & l'on voit clairement comment l'un a pu être copié pour l'autre. Ce changement est d'autant plus nécessaire, que la phrase commençant par οὖν, ce mot n'a pu être répété au milieu de la même phrase. Le savant Reiske, dans son édition, propose νῦν au lieu d'οὖν, sans l'insérer dans le texte.

Ligne 4. Δυνατὸς ἦν. J'ai lu ἦν pour ἂν d'après l'autorité d'un manuscrit, & par la force du sens qui le demandoit, comme il demandoit aussi ἐπήγγειλε au lieu d'ἀπήγγελεν. Reiske a inséré dans le texte ἐπήγγειλε, & je n'ai point balancé de le faire à son exemple. On trouve dans quelques manuscrits ἀπήγγειλεν.

Ligne 7. Διαβάλλετε. Étienne propose à la marge διεβάλλετε que j'aimerois mieux; mais j'ai cru devoir retenir διαβάλλετε, d'après le principe qu'on ne doit toucher en rien au texte lorsqu'il présente un sens raisonnable, & que la locution commune peut être motivée.

Lignes 7 & 9. Καίτοι οὕτως ἐκεῖνος εἶπεν. C'est ici un des endroits qui étoit le plus altéré dans le texte, & dont la restitution a été pour moi comme la clé de tout le discours. J'ai vu qu'il y étoit beaucoup question d'un tiers qui avoit fait des rapports au plaignant, de propos tenus contre lui par ceux dont il se plaint : ce tiers y est désigné par le terme d'ἐκεῖνος. Ceux qui ont lû les orateurs Grecs, savent l'usage qu'ils font des pronoms ὅδε, οὗτος, ἐκεῖνος. Ὅδε marque ordinairement celui pour lequel ils parlent, οὗτος celui contre lequel ils parlent; ἐκεῖνος est un tiers dans la cause, un homme mort ou vivant. Les Latins emploient de même les pronoms *hic*, *iste*, *ille*. D'après ces réflexions & ces idées j'ai travaillé à la restitution de l'ancien texte, οὕτως ἐνοχλεῖ. D'abord j'ai trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain καὶ τοιούτως; c'est une leçon corrompue, mais qui m'a donné la bonne leçon καίτοι οὕτως. Ensuite j'ai cru apercevoir dans ἐνοχλεῖ les élémens d'ἐκεῖνος εἶπεν. Ceux qui sont versés dans la lecture des manuscrits, qui connoissent la manière dont les mots sont abrégés, & quelquefois mêlés les uns avec les autres, voient, au seul coup-d'œil, comment les deux mots ἐκεῖνος εἶπεν ont pu être confondus par les copistes dans le seul mot ἐνοχλεῖ.

Ligne 9. L'ancien texte porte, ἢ μᾶλλον ἐμοῦ κατειπεῖν: cela n'offre aucun sens. Reiske propose la restitution ἢ ἄλλων πρὸς ἐμὲ κατειπεῖν: elle m'a paru heureuse, & je l'ai admise dans le texte.

Ligne 12. Ταῦτα δέξαιμι de l'ancien texte ne présentant aucun sens, j'ai cru pouvoir le changer en πάντα λέξαιμι qui en présente un fort beau. J'ai changé de même, *ligne 13*, ταῦτα en τ'αὐτά.

Ligne 16. J'ai ajouté le pronom ἡμῶν dont on ne peut ici se passer, & qui a pu se perdre par le voisinage d'ὑμῖν. Le savant Markland propose βίᾳ ὑμῶν en changeant ὑμῖν en ὑμῶν.

Page 168, ligne 1. Οὐκ ἔχειν ὅπως. Ici j'ai adopté l'excellente correction de Saumaise. On lit dans l'ancien texte, οὐκ ἐκεῖνο πῶς.

Ligne 4. A la place d'οἴεσθε & d'ἀποφαίνετε, Markland voudroit qu'on lût ᾤεσθε & ἀπεφαίνετε, à cause des imparfaits qui suivent. Cela seroit plus régulier sans doute ; mais on sait que les orateurs Athéniens mettoient souvent un temps à la place d'un autre. Ils vouloient probablement par ces irrégularités affectées mettre plus de naturel dans leurs phrases.

Ligne 6. Ἄνδρα λάθρα, ancien texte λάθρα ἄνδρα. La phrase demandoit qu'ἄνδρα fût près de τὸν αὐτὸν, & λάθρα près d'ἐλοιδορεῖτε. On trouve cette transposition nécessaire, dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain.

Ligne 9. J'ai lû ἀπειπόντας à la place d'ἀπειπόντα. La bibliothèque du roi possède un exemplaire de l'édition de Lysias & de quelques autres orateurs, par Henri-Étienne, lequel exemplaire renferme un petit nombre de corrections marginales, dont la plupart sont très-justes, de la main d'un savant nommé *Brulart.* Ce Brulart paroît être le même que celui dont la famille est connue sous le nom de *Sillery,* évêque d'abord d'Avranches, & ensuite de Soissons. Il étoit des Académies Françoise & des Belles-Lettres, & il a laissé plusieurs ouvrages imprimés & manuscrits. Né dans la Lorraine en 1655, il mourut en 1714. Dans l'imprimé dont je parle, on trouve à la marge écrit à la main ἀπειπόντας.

Lignes 11, 12, 13. La nécessité du sens m'a obligé de lire αὐτὸς ἐξεῦρον, παρείδετε, ἑώρων, au lieu de οὗτος ἐξεῦρεν, παρεῖδε, θεωρῶν, que présente l'ancien texte. La première & la seconde de ces restitutions sont proposées par Schot, & la troisième par Reiske.

Page 170, ligne 3. Ὑμᾶς étoit omis dans l'ancien texte, je l'y ai remis. Reiske le croit aussi nécessaire.

Ligne 4 & 5. Ancien texte, ὅτι πρὸς τοὺς τελευταίους ἔλεγχον, οὓς ᾤεσθε ἀπαγγέλλειν ἡμῖν. Ce texte est fort altéré comme l'on

voit; je l'ai reſtitué le mieux qu'il m'a été poſſible, en me tenant autant que j'ai pu aux altérations mêmes du texte. Je lis donc ὅτι πρὸς τοῖς πόλλοις ἄλλοις ἐλέγετε οὐκ ἄρεσθαι ἀπαγγελεῖν ἐκεῖνον ἡμῖν. J'ai trouvé ἀπαγγελεῖν dans un manuſcrit de la bibliothèque du roi, & j'ai penſé qu'ἐκεῖνον ajouté avoit bien pu ſe perdre dans la ſyllabe λεῖν.

Ligne 9. Ancien texte ἐρήσεσθε. J'ai adopté la reſtitution heureuſe de Reiske, ἄρ' εἴσεσθε.

Ligne 11. Ici il y a une faute dans mon édition; ταῦτα eſt l'ancien texte, & j'annonce dans une note que je lui ſubſtitue τ' αὐτά.

Lignes 17 & 18. Ἐλέγχειν étoit l'ancienne leçon; j'ai mis à la place ἐξελέγχειν qu'Henri-Étienne propoſe à la marge, & qui ſe trouve dans pluſieurs manuſcrits.

Ligne 18. Νῦν δ'. Il y a ici une réticence, & il faut ſous-entendre οὐκ ἠπίστων. La réticence m'a paru un peu dure, & j'aurois bien voulu ajouter les mots ſous-entendus; mais je n'ai pas cru dèvoir prendre cette hardieſſe.

Page 172, depuis ligne 3 juſqu'à ligne 13. Ancien texte, ἅπαντα δι' ὑμῶν πράξαντά με περὶ τῆς θέσεως τοῦ ἵππου. Περισπῆγε μαχόμενον κάμνοντα τὸν ἵππον, ἀνάγκην με βουλευθιον. Διόδωρος οὗτος ἀποτρέπειν ἐπειρᾶτο, φάσκων οὐδὲν ἀντιλέξειν περὶ τῶν δώδεκα μνῶν Πολυκλέα, ἀλλ' ἀποδώσειν τότε λέγων ταῦτα, μετὰ τὸν θάνατον τοῦ ἵππου. Κατέστη τελευτῶν ἀντίδικος, μὴ τούτων λέγειν ὡς οὐ δίκαιόν με εἴη κομίσασθαι τὸ ἀργύριον, καίτοι γε ἐφ' ὧν γε αὐτὸν κατηγόρειν.

C'eſt ici où le texte étoit le plus embrouillé; c'eſt ici où Taylor qui a accompagné ſon édition de Lyſias d'une verſion latine, après pluſieurs petites lacunes dans ſa verſion, marquées d'un aſtériſque, en met une plus conſidérable avec ces mots, *horrida græca, neque interpretatione digna.* Cet endroit n'étoit pourtant pas le plus difficile à reſtituer, parce qu'il ne s'agiſſoit preſque que de rétablir la ponctuation. Ce ſont les deux premières lignes qui pouvoient embarraſſer davantage. D'abord il y avoit un accuſatif,

προσάξαντά με ſans verbe régiſſeur; j'ai cherché & j'ai pris celui qui m'a paru s'accommoder le mieux avec les idées du plaignant, lequel rapporte une circonſtance où il a été joué & trompé par ceux auxquels il parle & dont il ſe plaint. Le verbe que j'ajoute eſt ἐξηπατᾶτε. La ſeconde difficulté étoit un verbe ſans nominatif, προσῆγε. La phraſe elle-même me l'a fourni : on y nomme un certain Polyclès le principal agent du fait dont il eſt queſtion; j'ai donc ajouté ὁ Πολυκλῆς avec la liaiſon γάρ. Après ἵππον, au lieu d'une ſimple virgule, j'ai mis un point ſupérieur. Il n'y avoit aucune ponctuation après ἀποδώσειν, j'ai mis un point qui termine la phraſe, & j'ai ajouté deux petits mots, καὶ ὁ pour renouer le ſens. Il y avoit un point inférieur après τοῦ ἵππου; j'y ai ſubſtitué une ſimple virgule; j'ai tranſporté après τούτων la virgule qui étoit après ἀντίδικος: j'ai terminé la phraſe à ἀργύριον, par un point inférieur. Avec de légères additions & des ponctuations changées ou tranſpoſées, tout alloit juſque-là aſſez bien. La petite phraſe, καίτοι γε ἐφ' ὧν γε αὐτοὶ κατηγόρουν, qui devoit terminer tout le ſens, n'en préſentoit aucun : je m'en ſuis tiré le mieux que j'ai pu en y faiſant quelques changemens & additions, καὶ ταῦτ' ἐστὶν ἐφ' ὧν δικαίως ἂν αὐτῶν κατηγόρουν. Un manuſcrit de la bibliothèque du roi m'a donné αὐτῶν: c'eſt le ſeul ſecours que j'ai trouvé dans les manuſcrits pour le rétabliſſement d'un endroit fort embarraſſé, que j'ai tâché de débrouiller aux moindres frais poſſibles.

Ligne 13. La néceſſité du ſens m'a forcé de changer ἂν μὴ τούτων de l'ancien texte en περὶ τούτων, qui eſt auſſi propoſé par Reiske.

Page 174, ligne 1.re Ancien texte, διαιτητῶν ὀργιζόμενοι, ὁ Πολυκλῆς. On trouve dans pluſieurs manuſcrits διαιτητῶν. Ὀργιζόμενος ὁ, ce qui a conduit Markland à la bonne leçon διαιτητήν. Ὀργιζόμενος ὁ. J'ai ajouté γὰρ pour faire la liaiſon.

Ligne 2. J'ai lû δοκοίην pour δοκοίη, forcé par le ſens.

Ligne 3. A λέγομεν j'ai ſubſtitué ἔλεγον, troiſième perſonne plurielle de l'imparfait.

Ligne

Ligne 5. Ἀποτρέπειν : j'aimerois mieux avec Reiske le futur ἀποτρέψειν, mais j'ai gardé le présent qui peut se prendre ici pour le futur.

Ligne 6. Κωλύσαιτε, ancien texte, κωλύσετε. Ceux qui ont lû les manuscrits, savent que la diphthongue αι est souvent mise à la place de la lettre ε, aussi-bien que la lettre ε à la place de la diphthongue αι, sans doute parce que la prononciation étoit à peu-près la même. Reiske insère aussi dans le texte κωλύσαιτε.

Ligne 6 jusqu'à 11. Ancien texte, καὶ ταῦτα τί με δεῖ φανερώτερον ἐξελέγχειν, ὅτι φέρε γὰρ ἤδη ποτὲ ἐκεῖνος· ὅτι Κλειτοδίκου δεηθεὶς ἐκλέγειν οὐκ ἔτυχεν. Οὐ γὰρ δὴ παρῆν τούτοις, ἐπεὶ κέρδος ἦν αὐτῷ διαβάλλειν ἐμὲ πρὸς ὑμᾶς οὕτω. Ce texte est des plus altérés, & on ne peut trop applaudir au jugement & à la pénétration de Markland qui a su le rétablir avec une telle adresse, qu'il présente dans toutes ses parties un sens clair & raisonnable. J'ai admis sa restitution toute entière, excepté qu'après λέγειν j'ai ajouté ὑπὲρ ἐμοῦ proposé par Schot.

Ligne 13. J'ai ajouté le premier ὑμᾶς, que propose Reiske, & que demande la phrase.

Page 176, ligne 1.re. Αὐτὸς, ancien texte οὗτος. Un second οὗτος qui est tout près, a pu faire naître le premier qui est certainement défectueux.

Ligne 2. Ancien texte, διεπεράττετο : j'ai adopté l'excellente restitution de Reiske, διεπαράττετο.

Lignes 2 & 3. Μετὰ τοῦτον de l'ancien texte ne me sembloit offrir aucun sens; j'en ai trouvé un en retranchant le ν, & en lisant μετὰ τοῦτο qui s'emploie quelquefois pour μετὰ ταῦτα. Je conviendrai cependant qu'en revoyant de plus près le texte, d'après l'observation de M. de Villoison, notre savant confrère, j'ai remarqué que τοῦτον pouvoit se rapporter à un nommé Diodore dont il est parlé dans la phrase qui précède. Après Diodore, il fut question d'un autre; & il suit réellement un second fait du même genre que le premier: ainsi d'après le principe qu'on ne doit pas

toucher au texte quand il présente un sens raisonnable; j'aurois dû laisser μὴ τοῦτον.

Ligne 14. Ancien texte, κακώσας, κλέπτη δ' οὐδὲν. J'ai adopté l'heureuse correction de Markland, κακώσαντες, κλέπτετε οὐδὲν. La seconde partie de cette correction paroît confirmée par les leçons corrompues & barbares de trois manuscrits. On trouve dans un de ces trois manuscrits λεπτίδι οὐδὲν, dans un second λεπτίδι' οὐδὲν, dans un troisième cité par Reiske, κλεπτίδι οὐδὲν.

Ligne 17. Au lieu d'ἔλεγε, j'ai lû ἐλέγετε.

Lignes 18 & 19. Ancien texte, πάντες, εἴρηκα πρὸς ὑμᾶς κατά τι δή τι ταῦτα ἐφυλαττόμην, εὐηθές. C'est un endroit fort altéré que j'ai rétabli le mieux que j'ai pu, en changeant la ponctuation, en mettant un point inferieur après πάντες, & après ἐφυλαττόμην, en substituant εἰρήκαμι à εἴρηκα, & en ajoutant δέ. Τι δή τι, ce second τι étoit certainement vicieux; il m'a semblé, comme à Markland, qu'il y avoit quelques lettres omises & une de changée, & qu'il falloit lire τι δήποτε. J'aurois pu supprimer le second τι sans y rien substituer, d'autant plus qu'il ne se trouve pas dans deux manuscrits. Au reste, il s'est glissé dans mon texte une faute d'impression; il faut lire κατὰ au lieu de κακά.

Page 178, ligne 3. J'ai ajouté, par le conseil de Reiske, κακῶς à ἐλέγετε: la raison en est évidente.

Ligne 11. J'ai ajouté ἀλλὰ que la phrase exige, selon Markland.

Lignes 13 & 14. Ancien texte, ἀντιδίκοις. Ἐμαρτυρεῖτε ὡς εὔνοις ὄντες. J'ai ôté le point inférieur après ἀντιδίκοις; j'ai changé avec Reiske ἐμαρτυρεῖτε en καὶ μαρτυρεῖτε, d'après l'autorité d'un manuscrit qu'il cite; enfin j'ai mis un point inférieur après μαρτυρεῖτε, & j'ai recommencé une nouvelle phrase.

Ligne 16. J'ai lû le présent λέγετε, au lieu de l'imparfait ἐλέγετε.

Ligne 20. Ancien texte, μηνύσω: j'ai adopté l'excellente

reſtitution de Markland, μὴ συνδ. Il n'eſt pas beſoin de montrer combien cette reſtitution eſt juſte & heureuſe.

Même ligne, j'ai ſubſtitué le préſent πρέπεσθε au futur πρέψεσθε.

Page 180, ligne 1. Ancienne leçon ἀπαχθήσεσθε: j'ai inſéré dans le texte ἀπεχθήσεσθε qu'Étienne propoſe à la marge de ſon édition.

Ligne 2. J'ai changé d'après la conjecture du même Étienne εἰς & αὐτὸν en εἷς & αὑτὸν : conjecture digne d'un éditeur célèbre auquel les lettres grecques ont de ſi grandes obligations.

Ligne 3. Ancien texte, προῦτον μ : Reiske propoſe προύπτως, qui m'a paru trop juſte pour ne pas l'admettre.

Telles ſont les reſtitutions que j'ai faites, ſur-tout d'après mes propres conjectures & d'après celles de ſavans diſtingués; car on a dû voir que les manuſcrits m'ont été d'une bien foible reſſource. Il me ſemble par ces reſtitutions, avoir mis en état d'être lû un diſcours ſans liaiſon & ſans ſuite, que les altérations multipliées du texte rendoient inintelligible. Je n'ai pas fait ces reſtitutions témérairement & au haſard, mais lorſque l'évidence du ſens m'y forçoit, & en m'éloignant toujours le moins qu'il m'étoit poſſible des anciennes leçons que je n'ai jamais manqué de renvoyer au bas des pages. Les ſavans les plus célèbres dans cette partie avoient déjà fort avancé ce travail. Parmi leurs corrections, j'ai choiſi celles qui m'ont paru les plus évidentes, ou du moins les plus probables; & en y ajoutant les miennes, j'ai achevé, autant qu'il m'a été poſſible, d'épurer le texte, ſans prétendre cependant que nos travaux réunis aient épuiſé les découvertes, & que d'autres ne pourront rien trouver après nous. Si j'avois fait une première ou ſeconde édition de Lyſias d'après des manuſcrits, je me ſerois contenté, après avoir conféré enſemble ces manuſcrits, de mettre au jour les meilleures leçons qu'ils auroient pu m'offrir. Mais venant après plu-

ſieurs éditeurs, il m'a ſemblé qu'il ſeroit inutile de publier de nouveau des diſcours dont la plupart ſont fort maltraités par les copiſtes, ſi je les donnois auſſi peu liſibles qu'ils avoient été juſqu'alors. C'eſt le même motif & le même eſprit qui m'ont dirigé dans les reſtitutions que j'ai faites à un paſſage de l'orateur Iſée.

Voici le ſujet du plaidoyer où ſe trouve le paſſage que nous allons examiner. Un premier Ariſtarque avoit pour enfans Cyronide, Démocharès, la mère de celui qui parle, & une autre fille. Cyronide, père de Xénénète, partie adverſe, fut adopté dans une autre maiſon, en ſorte qu'il n'avoit plus aucun droit aux biens du premier Ariſtarque. Celui-ci mourut & laiſſa ſes biens à Démocharès ſon ſecond fils, qui mourut étant enfant; la ſeconde fille mourut auſſi, & par-là la ſucceſſion appartenoit à la mère de celui pour qui eſt compoſé le plaidoyer. Mais Ariſtomène frère du premier Ariſtarque, au lieu de prendre pour lui l'héritière, ou de la revendiquer pour ſon fils Apollodore, maria ſa fille à Cyronide avec les biens de cette héritière, & maria l'héritière au père de celui qui parle. Du mariage de la fille d'Ariſtomène avec Cyronide, naquirent Xénénète partie adverſe, & un Ariſtarque qui fut adopté au premier Ariſtarque, & dont la ſucceſſion eſt conteſtée. Le ſecond Ariſtarque mourut & légua ſes biens par teſtament à Xénénète. Celui qui parle revendique ces mêmes biens au nom de ſa mère, comme étant à elle & devant lui revenir. Il ſe plaint de l'irrégularité des procédés de ſes adverſaires, & entr'autres de la demande de Cyronide. Il prétend que Cyronide ayant été adopté à une maiſon étrangère, pouvoit retourner à la maiſon paternelle en laiſſant un fils à lui dans la maiſon où il avoit été adopté, mais non pas adopter un fils à la maiſon paternelle, en reſtant lui-même dans la maiſon adoptive.

J'ai vu que la manière d'Iſée étoit vive & préciſe; je me ſuis bien aſſuré de ſon raiſonnement dans la circonſtance préſente; & c'eſt d'après cela que j'ai reſtitué le paſſage

que je vais mettre ſous les yeux de la Compagnie. Je vais lire d'abord ma traduction françoiſe de tout l'endroit, dans laquelle, je crois, on ne trouvera rien que de clair & de net. « Cyronide ne pouvoit pas non plus donner ſon fils au premier Ariſtarque ; il pouvoit ſeulement, après avoir « laiſſé un fils dans la maiſon de Xénénète, retourner lui- « même à la maiſon paternelle, mais non donner un fils à « cette maiſon. Ainſi nos adverſaires ne pourroient dire que « Cyronide ait donné un fils au premier Ariſtarque ; ou, « ſuppoſé qu'il l'ait fait, ils ne pourroient citer de loi qui « l'autorisât ».

Voici maintenant le paſſage d'Iſée avec ſes altérations. Οὐ τοίνυν, ὦ ἄνδρες, οὐδὲ Κυρωνίδην οἷόν τε ἦν υἱὸν Ἀριστάρχῳ εἰσποιῆσαι, ἀλλ' αὐτῷ μὲν ἐπανελθεῖν εἰς τὸν πατρῷον οἶκον, ἐγκαταλιπόντα ἐν τῷ Ξεναινέτου οἴκῳ ἐξῆν, υἱὸν * αὐτοῦ δ' αὖ ψεύσονται. Ὥστε οὐδ' ἂν φάσκωσιν τινὰ ἀγαγεῖν, οὐκ ἔστι νόμος· ἢ ἐὰν φῶσιν ὑπ' ἐκείνου ποιηθῆναι, νόμον ἔξουσι δεῖξαι καθ' ὃν ἐξῆν αὐτῷ ταῦτα πρᾶξαι.

J'ai aperçu d'abord dans ce paſſage des inutilités, & dans Iſée il n'y a jamais rien d'inutile. J'ai donc ſoupçonné qu'on avoit introduit dans le texte des variantes ou ſcholies dont il falloit le débarraſſer; par exemple, ἔστι νόμος, νόμον ἔξουσι δεῖξαι . . . . La partie la plus malade étoit ἐξῆν, υἱὸν αὐτοῦ δ' αὖ, ψεύσονται. J'ai d'abord tranſpoſé ἐξῆν, & j'ai lû de ſuite en marquant αὑτοῦ d'un eſprit rude, ἐν τῷ Ξεναινέτου οἴκῳ υἱὸν αὑτοῦ, ἐξῆν : après quoi la force du ſens m'a fait lire, οὐκ υἱὸν δ' αὐτὸν εἰσποιῆσαι. Dans ὥστε οὐδ' ἂν φάσκωσιν τινὰ ἀγαγεῖν, le ν paragogique du verbe φάσκωσιν placé devant une conſonne, ſemble annoncer un mot qui manque & qui commence par une voyelle; la force du ſens m'a fait lire οὔτοι ἐκεῖνον τινὰ εἰσαγαγεῖν, ajoutant εἰς à ἀγαγεῖν. Ὑπ' ἐκείνου εἰσποιηθῆναι (car je crois qu'il faut lire εἰσποιηθῆναι au lieu de ποιηθῆναι) m'a paru une ſcholie ou variante de ἐκεῖνον τινὰ εἰσαγαγεῖν, auſſi-bien que νόμον οὐχ ἔξουσι δεῖξαι, de οὐκ ἔστι νόμος : j'ai ajouté οὐχ d'après Reiske qui avec raiſon l'a jugé néceſſaire, mais qui d'ailleurs a laiſſé tout le paſſage tel qu'il l'a trouvé, parce qu'il penſoit

qu'on ne pouvoit y apporter remède. Ainsi ajoutant, retranchant, changeant, transposant (car le passage renferme dans un court espace toutes les sortes d'altérations possibles), voici comme je lis tout l'endroit en laissant les scholies ou variantes enfermées entre deux crochets. Οὐ τοίνυν, ὦ ἄνδρες, οὐδὲ Κυρωνίδην οἷόν τε ἦν υἱὸν Ἀριστάρχῳ εἰσποιῆσαι, ἀλλ' αὐτῷ μὲν ἐπανελθεῖν εἰς τὸν πατρῷον οἶκον, ἐγκαταλιπόντα ἐν τῷ Ξεναινέτου οἴκῳ υἱὸν αὐτοῦ, ἐξῆν, οὐκ υἱὸν δὲ αὐτὸν εἰσποιῆσαι. Ὥστε οὐδ' ἂν φάσκωσιν οὗτοι ἐκεῖνον τινὰ εἰσαγαγεῖν [ὑπ' ἐκείνου εἰσποιηθῆναι]· ἢ ἐὰν φῶσιν, οὐκ ἔστι νόμος [νόμον οὐχ ἕξουσι δεῖξαι] καθ' ὃν ἐξῆν αὐτῷ ταῦτα πρᾶξαι.



NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LA CYROPÉDIE.

Par M. le Baron DE SAINTE-CROIX.

L'AUTORITÉ de Cicéron & celle de Denys d'Halicarnaſſe auroient dû entraîner tous les ſuffrages, & fixer le jugement de la poſtérité ſur la Cyropédie. Ces deux anciens écrivains la regardoient comme un roman hiſtorique, dans lequel Xénophon avoit voulu étaler ſes maximes ſur les devoirs d'un prince. Uſſérius adoptant le ſentiment de Joſephe & de Saint-Jérôme, oſa dans le dernier ſiècle, appeler de cette déciſion, & ſuivre le récit du philoſophe Grec concernant Cyrus. L'opinion de cet habile chronologiſte fut depuis embraſſée ſans examen par des hommes dont le nom ſeul peut impoſer, tels que Boſſuet, Pezron, Marsham, Prideaux, &c. Ils n'eurent aucun égard à l'avis de Scaliger qui n'avoit pas craint d'avancer qu'on ne devoit pas ajouter plus de foi à cet ouvrage de Xénophon qu'au roman d'Héliodore *(a)*. Pétau, malgré l'envie qu'il avoit de critiquer cet illuſtre ſavant, ne crut cependant pas pouvoir s'écarter à ce ſujet de ſon ſentiment. à le 21 Juin 1782.

M. Fréret s'y conforma, mais il eut le mérite d'avoir le premier diſcuté à fond cette matière avec autant de ſagacité & d'impartialité que de ſavoir & de juſteſſe. Il démontra que les évènemens rapportés dans la Cyropédie ne peuvent ſe concilier, non-ſeulement avec ceux que nous liſons dans les hiſtoriens profanes, mais même avec le témoignage de l'Écriture ſainte. Il prouva encore, 1.° que Xénophon a ſupprimé la guerre de Cyrus contre les

(a) Emend. Temp. Proleg. *pag. 32.*

Mèdes ; 2.° que le Cyaxare de la Cyropédie est un personnage imaginaire ; 3.° que Xénophon a fait un anachronisme de vingt-six ans sur la prise de Sardes, & un de vingt-huit sur celle de Babylone ; 4.° enfin que Xénophon semble reconnoître lui-même qu'il a altéré dans la Cyropédie les évènemens du règne de Cyrus, par ce qu'il rapporte sur les villes de Larissa & de Mespila dans la retraite des Dix-mille *(b)*.

Le savant Desvignoles travailloit, en même temps que M. Fréret, à détruire la certitude des faits rapportés dans la Cyropédie, & à démontrer la foiblesse des preuves employées par les apologistes de Xénophon *(c)*. Son objet étoit cependant moins de justifier Hérodote dont il rejette le témoignage, que d'établir celui de Ctésias pour lequel il fait toujours paroître une grande prédilection ; ce qui l'a engagé à avancer beaucoup de paradoxes. Un des plus singuliers est l'abdication faite par Cyrus du royaume de Babylone, en faveur de Darius Médus, auquel il est supposé avoir ensuite lui-même succédé ; opinion dénuée de tout fondement, & suffisamment réfutée par la suite des rois que nous donne le précieux Canon chronologique attribué à Ptolémée *(d)*.

Après les travaux de savans aussi éclairés & d'une réputation bien méritée, me convenoit-il de revenir sur leurs traces, & d'agiter de nouveau des questions qu'ils paroissent avoir entièrement décidées? J'avoue que je n'y aurois pas même pensé, si l'auteur d'une excellente traduction de la Cyropédie,

(b) Voyez les Mém. de l'Acad. des Inscr. *tom. VII, p. 447 & suiv.*

(c) Voyez la Chronol. de l'Hist. Sainte, *tome II, page 529, &c.*

(d) Il n'est pas certain que ce fameux astronome, auquel l'école d'Alexandrie doit une partie de sa célébrité, soit l'auteur de l'ouvrage dont je parle. Un savant anonyme l'attribue à Théon, son commentateur. *Observ. in fast. Græc. §. XIV, page 170.* Je me propose de discuter cette opinion dans un autre mémoire. Il me suffit d'observer ici que la liste des rois, avant Alexandre de Macédoine, est regardée comme appartenant à Bérose, écrivain dont l'autorité ne peut être que d'un grand poids dans cette matière.

Cyropédie (M. Dacier) eût été moins éloigné de reconnoître la certitude des preuves que rapportent Desvignoles & M. Fréret. D'ailleurs ce dernier s'étant trop livré aux conjectures, j'ai cru qu'il importoit de les examiner avec soin, & d'éclaircir par-là quelques points de l'ancienne géographie, que l'habile Académicien a eu principalement en vue dans ses observations.

Plus on lit la Cyropédie, moins il me semble qu'on puisse se persuader que Xénophon y ait eu dessein d'écrire une histoire exacte de Cyrus. L'objet de cet auteur n'est pas difficile à découvrir; il cherche toujours à y mettre la morale en action. D'abord il veut prouver qu'un roi doit régner par la bienfaisance, & qu'avec cette seule vertu il aura plus de supériorité sur ses ennemis qu'avec ses armes. D'après cette maxime, il nous montre l'empire de Babylone renversé par la défection des peuples & des grands gagnés par les bienfaits de Cyrus, & servant ensuite d'instrumens à son triomphe. Les détails concernant l'éducation de ce conquérant, ne sont amenés que pour faire sentir la nécessité chez tous les hommes de développer de bonne heure leurs qualités naturelles, & de les perfectionner par de sages institutions. Xénophon termine cette espèce de cours de morale adapté aux principes de l'école de Socrate, par un parallèle des anciennes mœurs des Perses, avec leur manière de vivre de son temps. En montrant combien ce peuple avoit dégénéré, & que sa puissance ne se soutenoit plus que par le secours des Grecs mercenaires, n'auroit-il pas voulu convaincre sa nation de la facilité qu'elle auroit à se débarrasser de ses anciens ennemis, l'exhorter à une union qui tourneroit à sa gloire, enfin lui exposer tout le danger qu'il y a d'abandonner les usages de ses pères pour se livrer au luxe que produisoient les richesses, fruit de ses succès? Telles sont, je crois, les vues de Xénophon dans la Cyropédie, où il a su encore donner avec art plusieurs excellentes leçons de tactique. Elles font regarder Cyrus comme un grand

général; & font connoître les Perses, dont on ignoroit avant ce prince les exploits, & qui avoient été soumis aux Mèdes, pour une nation libre & belliqueuse.

Il paroît que Xénophon auroit dû, pour déguiser son roman, s'attacher à l'exactitude géographique; au contraire, il l'a négligée; peut-être afin que ses lecteurs s'aperçussent mieux de la fiction. Sans cela, comment seroit-il possible d'imaginer qu'un auteur si exact dans son ouvrage sur la retraite des Dix-mille, le soit si peu dans celui de la Cyropédie? Le résultat des discussions dans lesquelles je vais entrer, prouve, ce me semble, cette dernière assertion.

Les Indiens dont parle Xénophon *(e)*, paroissent d'abord être les peuples que nous connoissons aujourd'hui sous ce nom. Les richesses qu'il leur attribue, & la proposition que fait Cyrus à leur roi, de le choisir pour arbitre des différends qui partagoient alors les Mèdes & les Babyloniens *(f)*, nous donnent une grande idée de la puissance de ces Indiens, laquelle ne sauroit convenir à aucune nation circonvoisine. Le philosophe historien ajoute cependant que les Chaldéens dont il sera bientôt question, servoient dans les troupes du monarque Indien, ce qui n'auroit pas été praticable, si ce prince eût règné sur les peuples de l'Indus & du Gange. La conjecture de M. Fréret, qui suppose les Indiens de la Cyropédie être les habitans de l'ancienne Colchide, auroit été plus vraisemblable, si les preuves dont il l'appuie n'eussent pas été moins foibles; on en jugera par celle-ci. Selon ce savant, les Grecs du Pont-Euxin ayant un Caucase & un Tanaïs dans leur voisinage, & trouvant des peuples noirs, les Colches, qu'il regarde comme Éthiopiens, les crurent Indiens, parce que dans leur système de géographie, les Indes & le Caucase étoient inséparables. M. Fréret auroit dû faire attention qu'Hérodote ne parle point d'un pareil système, imaginé

(e) Cyrop. ed. Hutchinson, *pag. 58, 150, &c.*

(f) Id. *page 158.*

ſeulement par les compagnons d'armes d'Alexandre, & par conſéquent poſtérieur au temps de Xénophon. Il ne ſeroit pas néanmoins impoſſible que les richeſſes de la Colchide euſſent fait donner aux peuples qui l'habitoient le nom d'Indiens, nation dont l'opulence étoit célèbre. Il en put être de même que des pays ſitués à l'orient de cette première contrée, connue à préſent ſous les noms d'Imméréta & de Carduels, & fort remplis de mines d'or *(g)*, qui par cette raiſon s'appelèrent Ibérie, ſuivant la remarque de Strabon *(h)*.

Un paſſage d'Hérodote *(i)* a donné lieu aux conjectures de M. Fréret. Cet ancien hiſtorien y parle des Indiens, peuple du Boſphore : il n'eſt pas auſſi indifférent que le penſe l'habile Académicien, d'y lire Indiens, ou *Sindiens (k)*. Holſtenius & Weſſeling ſe ſont déclarés pour cette dernière leçon qui ſe trouve confirmée par un fragment d'Hellanicus *(l)*, & par l'autorité de Scylax *(m)*, de Strabon *(n)*, d'Arrien *(o)*, de l'écrivain Grec à qui nous devons le poëme des Argonautes *(p)*, fauſſement attribué à Orphée, de Pomponius Mela *(q)*, enfin de Valérius Flaccus *(r)*. Une ſeule lettre, ou une ſimple terminaiſon change ſouvent le nom des peuples & ſert à

(g) On connoît ſur-tout celle de *Gumuchekhana* dans les monts Pariadres, ſitués au ſud-eſt de Trébiſonde dans le pays des Lazes, qui eſt l'ancienne Colchide Tranſphaſiane.

(h) . . . . . Ἴϐηρας ὁμωνύμως τοῖς Ἑσπερίοις καλοῦσιν ἀπὸ τῶν ἑκατέρωθι χρυσείων. Strab. lib. XI, pag. 343.

(i) Hérod. *lib. IV, c. XXVIII.*

(k) Acad. des Inſcr. *tome IV, page 604.*

(l) Βόσπορον δὲ πλεύσαντα Σινδοί· ἄνω δὲ τούτων Μαλιῶται Σκύθαι. . . . . ſchol. Apoll. lib. IV, v. 322, *ubi legend.* Μαιῶται, *pro* μαλιῶται.

(m) Μετὰ δὲ Μαιῶτας Σιντοὶ ἔθνος. *Per. pag. 29, 30.* Il faut encore lire dans ce paſſage Σινδοὶ pour Σιντοὶ, puiſqu'on voit après Σινδικὸς λιμήν.

(n) *Lib. XI, pag. 339.*

(o) Peripl. Pont-Eux. *éd. Blanc. p. 131.* Cet auteur met le pays des Sindes ou Sindiens, à 540 ſtades de Panticape, ville du Boſphore Cimmérien.

(p) ... Σιντῶν δ' ἀγερώχων, *v. 1044 legend.* Σινδῶν.

(q) *Sindos in Sindonum ab ipſis terrarum cultoribus condita eſt.* L. I, cap. XIX. C'eſt une erreur, ce peuple n'avoit point de villes.

(r) Argon. *lib. VI, v. 86.*

les diſtinguer entr'eux, ſoit pour déſigner leur différente origine, ſoit pour conſtater leur émigration. Citons-en un exemple : les *Sintiens*, Σίντιοι, habitoient autrefois l'île de Lemnos *(ſ)*; en paſſant dans la Thrace ils ne s'appelèrent plus que *Sintes*, Σίντοι *(t)*. On m'objectera ſans doute la diviſion de l'Inde admiſe par les géographes Arabes, ſous les noms de *Hend* & de *Scnd*, mais elle n'étoit pas connue au temps de Xénophon ; d'ailleurs les Sindes ne pouvoient avoir aucun rapport, même éloigné, avec les habitans des bords de l'Indus. Les premiers étoient au-deſſus des Méotes, & faiſoient partie des Scythes *(u)*; ils avoient donc les mœurs ſauvages & agreſtes, ce qui n'annonce guère une nation puiſſante. Ils firent néanmoins quelqu'invaſion, dont ils perdirent le fruit avec leur liberté, ſuivant une tradition que Valérius Flaccus nous déſigne d'une manière un peu obſcure dans ces vers :

Degenereſque ruunt Sindi, glomerantque paterno
Crimine, nunc etiam metuentes verbera turmas (x).

Cyrus força les Chaldéens de faire la paix avec les Arméniens. Il eſt évident par tous les détails qu'on trouve dans la Cyropédie ſur le premier de ces deux peuples *(y)*, que Xénophon, comme l'obſerve M. Fréret *(z)*, n'a point voulu parler des Aſſyriens de la Méſopotamie, mais des Chalybes, nation dont une partie habitoit au midi du Pont-Euxin, & l'autre au nord de l'Arménie. Ceux-ci furent connus dans l'antiquité ſous le nom de Chaldéens *(a)*, nom dérivé, ſuivant Euſtathe, de celui des Chalybes *(b)*, appelés au temps d'Homère, Aliſones *(c)*, enſuite Alybes *(d)*.

(ſ) Thucyd. *lib. II, §. 98.*
(t) Schol. Thucyd. *id. h. l.*
(u) Strab. *lib. XI, pag. 341.*
(x) Argon. *lib. VI. v. 86, 87.*
(y) Cyr. *p. 101, 185, 196, &c.*
(z) Acad. des Inſcr. *tome IV, pages 594, 595.*
(a) Strab. *lib. XII, pag. 378.*
(b) Euſtath. *ad Dionyſ. Perieg. v. 768.*
(c) Iliad. *lib. II. v. 857.*
(d) Strab. *lib. XII, pag. 378, Steph. Byz. in v.*

Perſonne n'ignore que ce peuple s'étoit entièrement adonné aux travaux des mines, & paſſoit pour d'habiles forgerons. Bochart cite à ce ſujet un paſſage curieux du *Poliorceticon* de Daimaque *(e)*. Cette réputation fut cauſe que le nom de Chalybes etoit ſouvent pris, par métonymie, pour le fer *(f)* & toute ſorte d'armes *(g)*. On leur attribua même la découverte de ce métal, & de l'art qui le fait ſervir à nos beſoins *(h)*. Il eſt d'autant moins étonnant que cette ocupation fît négliger aux Chalybes la culture de leurs terres, qu'elles étoient ſituées dans un pays aride & montueux *(i)*. La vente de leurs ouvrages leur fourniſſoit le néceſſaire *(k)*; mais ne les enrichiſſant pas, ils eurent d'abord des troupes à la ſolde d'Aſtyage, roi des Perſes; enſuite ils ſe livrèrent à la profeſſion de brigands *(l)*. Ils ne ceſsèrent de l'exercer ſur le territoire des Arméniens, qu'au moment où ceux-ci leur cédèrent, par le conſeil de Cyrus, une portion de leurs montagnes qui étoit demeurée inculte, quoiqu'elle fût très-fertile *(m)*. Ce fait mérite d'être remarqué, puiſqu'il conſtate la ſéparation des Chalybes d'avec les Chaldéens, & nous montre l'origine, juſqu'à préſent inconnue, de ces deux différentes dénominations. Il convient de l'éclaircir par de nouvelles recherches.

Dans l'ouvrage ſur la retraite des Dix-mille, Xénophon nous dit que les Grecs, après la bataille de Cunaxa,

---

(e) Boch. Phaleg. *l. III, c. XII.*

(f) *Vulnificuſque chalybs vaſtâ fornace liqueſcit.*
Virg. Æn. l. VIII, v. 446.

Chalybs appellatur ferrum, quia primùm apud Chalybas...... inventum eſt. Serv. ad H. V. *Populi ſunt apud quos naſcitur ferrum, undè abuſivè dicitur chalybs ipſa materies.* Serv. ad Æn. lib. I, v. 58.

(g) Χάλυβος Σκυθῶν ἄποικος, Eſchyl. Sept. ad Thebas *v. 736,* ubi ſchol. σιπαματοποίηκε γὸ τ̃ σίδηρον. M. de Pompignan traduit le paſſage de ce poëte: *Le fer, ce mortel poiſon des Scythes.* Trad. d'Eſchyle, page 116. Ce qui plutôt ſignifie: *le fer qui nous vient des Scythes: qui a été tranſporté de la Scythie où il croît.*

(h) Ammian. Marcell. *l. XXII, cap. VIII, &c. &c.*

(i) *Gens Chalybum, duris patiens cui cultus in arvis.*
Val. Flacc. l. IV, v. 611. Vid. Schol. Apoll. Argon. ad lib. II, v. 1007.

(k) Schol. Apollon. loc. ſupr. cit.

(l) Cyrop. *lib. II, pag. 203.*

(m) Id. *page 200.*

dirigèrent leur marche vers l'Arménie, & que les généraux Perses ayant avec eux les Mygdoniens, les Arméniens & les Chaldéens mercenaires, voulurent s'opposer à leur entrée dans cette contrée. Cet historien ajoute tout de suite que ces derniers étoient braves & libres *(n)*. Au contraire, il parle ailleurs des Chalybes comme d'une nation soumise aux Mosynœciens & vivant presque toute du travail des forges *(o)* dans le voisinage de Sinope *(p)*. Ils différoient des Chaldéens, selon lui, par la manière dont ils étoient armés *(q)*. Il les en distingue formellement dans l'énumération des pays que les Dix-mille parcoururent en Asie *(r)*. D'après un passage d'Hécatée, ce dernier peuple habitoit avec les Arméniens près des monts Scydisses. Leur territoire étoit limitrophe de la Basilisène, de la Phasiane & de la Chorzène, provinces de l'Arménie *(s)*, & avoit au nord celui des Macrones, appelés depuis *Sanniens (t)*. Ces Chalybes sont les Chaldéens de la Cyropédie. Les autres, dont ceux-ci étoient une colonie, avoient conservé leur ancien nom; ils demeurèrent toujours entre Sinope & Amisus *(u)*. Apollonius de Rhodes les rapproche des côtes du Pont-Euxin, pour les mettre sur les bords du Thermodon *(x)*; Scylax les place entre les Tibarènes & les Assyriens du Pont *(y)*; enfin Pline embrasse la seconde opinion, en fixant leur demeure près de Thémiscyre. Cet illustre naturaliste en fait très-bien la différence d'avec les Arméno-Chalybes, *gens Armeno-Chalybes (z)*, ou Chaldéens de la petite Arménie *(a)*.

(n) Οἱ Χαλδαῖοι ἐλεύθεροι καὶ ἄλκιμοι... *Exp. Cyr. ed. Hutch. p. 184.*

(o) ...Ὑπήκοοι τῶν Μοσυνοίκων.... *&c. Id. lib. V, pag. 394.*

(p) *Id. pag. 395, 396.*

(q) *Id. pag. 184 & 335.*

(r) ...Χάλυβες καὶ Χαλδαῖοι...*p. 616.*

(s) Ap. Steph. Byz. *in v.* Χάλυβες.

(t) Strab. *lib. XII, pag. 378.*

(u) Pomp. Mela. *lib. I, c. XIX.*

(x) Id. *l. II, v. 370, 1003,* ἀσχάλων Χαλύβων, *l. IV, v. 1475.*

(y) Peripl. *pag. 31, 32.*

(z) Hist. Nat. *liv. VI, c. III,* Vid. Strab. *liv. XII, page 378.*

(a) Depuis que j'ai communiqué ces observations à l'Académie, j'ai eu connoissance de celles de M. Michaëlis sur les Chaldéens. Il prétend que ceux du Pont-Euxin ou Cha-

Xénophon fait mention *(b)* d'un présent que Cyrus fit aux chefs des Syriens, & d'un ordre qu'on publia en Syrien, Συειστὶ, après la prise de Babylone, pour obliger ses habitans de se renfermer dans leurs maisons, leur promettant à cette condition leur grâce. Cet écrivain a voulu parler dans ce passage des Assyriens à qui les Grecs donnoient le nom de Syriens *(c)*. Les peuples que nous connoissons sous cette dernière dénomination, étoient proprement appelés par les Grecs *Araméens (d)*. Suivant l'usage de sa nation, Strabon donne le nom de Syriens à Ninus & à Sémiramis *(e)*, & appelle l'ancien royaume d'Assyrie, l'empire des Syriens, τὴν Σύρων ἀρχήν. Pomponius-Méla comprend dans la Syrie, la Cœlé-Syrie, ou Syrie creuse, entre le Liban & l'Antiliban, la Mésopotamie, la Damascène, l'Adiabène, la Babylonie, la Judée & la Comagène *(f)*. Tout le pays depuis Babylone jusqu'au golfe d'Issus & au Pont-Euxin, étoit habité par différens peuples connus en général sous le nom de Syriens *(g)*. L'Écriture *(h)* & les Orientaux *(i)* se servent encore de la dénomination de Syriens, pour désigner les peuples de la Mésopotamie *(k)*.

Cyrus allant de Sardes à Babylone, soumit les Cappadociens & les Arabes *(l)*. Ces derniers doivent être des

---

lybes ne faisoient anciennement qu'une même nation avec les Chaldéens de la Mésopotamie, où plusieurs hordes de ces pasteurs vinrent s'établir. Ce passage de Jérémie, relatif à ce peuple, *frangetur ne ferrum! ferrum septentrionale ut æs*, c. XV, ℣. 12, me paroît une preuve décisive. Le savant & judicieux professeur de Goettingue en rapporte néanmoins d'autres qu'il faut lire dans son propre ouvrage. *Spicileg. geogr. Hebræorum ext. post Bochartum, pars secunda*, p. 77 — 94.

(b) Cyrop. *page 600.*

(c) Herodot. *lib. VII, c.* LXIII.

(d) Strab. *lib. I, pag. 28.*

(e) Lib. II, page 58.

(f) Lib. I, c. XI.

(g) Strab. *lib. XVI, init. p. 507.*

(h) Genes. *c.* XXVIII, *v. 6 & 7. ex vers.* LXX. Interpr. Joseph. Ant. Jud. *liv. VII, c.* VIII.

(i) Alferg. Elem. astron. *c. 1*, & Goll. not. *page 17.*

(k) M. Dacier excuse sur cet article son auteur, en disant que, conformément à cet usage, il se permet d'étendre ou de restreindre à son gré cette dénomination, *note 1, page 5.*

(l) Cyrop. *page 517.*

Arabes Scénites qui habitoient les montagnes de Cilicie & le mont Amanus, & que Pompée vainquit ; ou ceux qui erroient dans les déserts situés à l'occident de l'Euphrate, & dont Xénophon fait mention dans sa retraite des Dix-mille *(m)*. Ces Scénites avoient-ils leur demeure dans l'Arabie dont Cyrus fit une satrapie particulière, qu'il donna, selon Xénophon, à Mégabyze *(n)* ! Un pays stérile & sans eau *(o)* pouvoit-il être une province importante de l'empire de Cyrus ? Je crois que Xénophon a compris, sous le nom d'Arabie, la Palestine, l'Idumée, la Phœnicie, l'Arabie pétrée, celle d'Héroum, enfin toute la contrée, depuis la ville de Posidéon jusqu'à l'entrée de la presqu'île d'Arabie, laquelle formoit, selon Hérodote, la sixième satrapie, du temps de Darius fils d'Hystape *(p)*. On observera encore que les Arabes Scénites qui étoient à l'occident de l'Euphrate, ont été connus sous la dénomination de Syriens *(q)*.

Dans le récit des expéditions militaires que Cyrus fit dans la Babylonie, Xénophon paroît avoir négligé l'exactitude géographique. « On cherchera inutilement, dit le savant
» Desvignoles, Suze, Ninive ou Ecbatane, si renommées
» dans l'histoire des Mèdes. La seule Babylone est nommée
» dans le V.[e] livre, comme si la haute Asie n'en avoit point
» d'autres : ce n'est qu'à la fin de la vie de Cyrus qu'il y joint
» Suze & Ecbatane. Nous ne saurions pas même que la rivière
» qui traversoit cette ville (Babylone) s'appelle l'Euphrate, si
» nous ne l'apprenions d'ailleurs ; & on diroit que c'est l'unique
» rivière de ce pays-là. On ne parle d'aucune autre, &c. *(r)* ».

Xénophon s'est donné à l'égard de la position de plusieurs peuples une liberté qu'on auroit peine à souffrir dans un poëme épique. M. Fréret remarque très-bien *(s)* que

(m) *Liv. I, page 45.*
(n) Cyrop. *liv. VIII, p. 638.*
(o) Ἄνυδρα ϗ λυπρὰ, *ut ex l. XVI,* Strab.
(p) Herodot. *lib. III, c. XCI.*
(q) Strab. *lib. XVI, pag. 507.*
(r) Chronol. de l'Hist. Sainte, *tome II, pages 539, 540.*
(s) Acad. des Inscr. *tome IV, pag. 604, t. VII, p. 428 & suiv.*

les

les Hyrcaniens, les Caduséens, les Saques ne sauroient être placés, selon la Cyropédie, qu'à l'occident de l'Euphrate. La marche de Cyrus qui passa près de Babylone, en revenant du pays qu'habitoient ces peuples, & retourna ensuite sur les frontières des Mèdes & des Assyriens *(t)*, démontre ce que nous venons d'avancer, & on ne peut encore douter que ces trois peuples ne fussent voisins les uns des autres, suivant ce que le chef des Hyrcaniens dit lui-même à Cyrus *(u)*. L'historien Grec nous découvre ainsi la vraie position de ces peuples, & la contradiction dans laquelle il est tombé.

On lit dans le discours qu'il met dans la bouche de Cyrus, peu de temps avant sa mort, que ce prince donne à Tanaoxares, son second fils, une satrapie composée de pays habités par les Arméniens, les Mèdes, & *troisièmement* par les Caduséens *(x)*. Comment seroit-il possible que la satrapie de Tanaoxares fût composée de peuples situés au nord & à l'est de Babylone, comme les Arméniens & les Mèdes, & d'une autre nation dont la demeure eût été au sud-ouest de la même ville, & séparée des deux premières par l'Assyrie, & des Mèdes par deux grands fleuves, le Tigre & l'Euphrate, si l'on ne supposoit pas que les Caduséens de la Cyropédie fussent placés au midi de l'Araxe sur les bords de la mer Caspienne, dont ils habitoient, au rapport de Patrocle, une partie de la côte fort montueuse & d'environ cinq mille stades d'étendue *(y)*! Eustathe nous dit que les Caduséens étoient très-habiles à gravir contre les rochers *(z)*. Strabon assure que ce peuple, ainsi que les Amardes, les Tapyres, les Cyrtes & quelques

(t) Cyrop. *p. 383, 386, 387.*

(u) Καδούσιοι, ἔθνος μάλα πολὺ καὶ ἄλκιμον Σάκαι γε μὴν, ὅμοροι ἡμῖν, ... *pag. 339.* Cette phrase doit être ainsi ponctuée; le sens & ces mots αὐτοὺς ἀμφοτέρους l'indiquent.

(x) Σατράπην εἶναι δίδωμι Μήδων τε καὶ Ἀρμενίων, καὶ τρίτων Καδουσίων, lib. VIII, p. 651.

(y) Strab. *l. XI, p. 350. Vid.* Dyonis. Perieg. *v. 732.*

(z) Ἄνδρες δεινοὶ πετροβατεῖν, *in v. suprà citato.*

autres s'étoient émigrés; ils s'étoient répandus dans les monts Xiphates & Zagrus, où ils vivoient en brigands *(a)*. Ce témoignage se trouve confirmé par celui de Ptolémée qui met les Caduséens dans le voisinage des Carduchéens *(b)*, nation qui habitoit au nord de l'Assyrie.

M. Fréret prétend que les Caduséens étoient les *Khadesii*, Arabes, selon lui, à demeure fixe, situés à l'occident de l'Euphrate *(c)*. Strabon ne parle cependant que d'Arabes Scénites ou errans, qui parcouroient les déserts de cette région. Al-kadesiah est un village d'Arabes voisins de ces déserts, & dont parle Abulfeda *(d)*. Ce village paroît être les restes de l'ancienne Cadytis, ville des Syriens de la Palestine, suivant Hérodote *(e)*, & appelé *Keduscha*. *Kedischa* en hébreu, & *Kedutha*, *Keditha* dans le dialecte syriaque. Quelques écrivains l'ont prise pour Jérusalem *(f)*; mais il paroît plus probable que ce soit la ville de Cades, dont il est parlé dans le livre des Nombres *(g)* & dans celui de Josué *(h)*. Elle étoit située un peu au-dessus de l'Arabie, près des déserts de Sin *(i)*; ce qui suffiroit pour nous empêcher d'adopter la conjecture de M. Fréret, si d'ailleurs elle n'étoit pas entièrement détruite par ce passage de Pline, *Gelæ quos Græci Cadusios appellavêre* *(k)*: le nom de Caduséens ne peut donc avoir une origine orientale.

Les Caduséens répandus sur les montagnes de Xiphates & de Zagrus, au nord & à l'orient de l'Assyrie, se joignirent vraisemblablement à Cyrus, & cette partie de ce peuple put être regardée alors comme voisine des Assyriens, quoique le corps entier de la nation eût continué d'habiter les bords de la mer Caspienne. Sa position détermine

---

(a) Strab. *lib. XI, pag. 360.*
(b) Id. *lib. VI, cap. II.*
(c) Acad. tome VII, page 433.
(d) Clim. Erak-Arabi, *c. III.*
(e) Id. *lib. III, cap. V.*
(f) Vid. *Coring. adversf. Chronol.* cap. XV.
(g) Id. *c. XXXIV, N. 4 & 5.*
(h) Id. *XV, N. 3 & 4.*
(i) Vid. *Perizon, orig. Ægypt.* cap. XXIII.
(k) Id. *lib. VI, cap. XVI.*

aſſez celle des Hyrcaniens ſitués au midi de l'Oxus & à l'orient de la mer Caſpienne. Leur pays s'étendoit juſqu'aux portes Caſpiennes, où celui des Caduſéens, des Tapyres, des Amardes, &c. compris en général ſous la dénomination du premier de ces peuples, venoit encore aboutir *(l)*.

On pourra objecter avec M. Fréret, que les Hyrcaniens étoient une nation peu nombreuſe & ſoumiſe, ſuivant Xénophon, aux Aſſyriens qui les traitoient comme les Lacédémoniens, les Ilotes leurs eſclaves *(m)*; ce qui ne ſauroit convenir à la grande nation des Hyrcaniens. 1.° M. Fréret paroît avoir ſuivi la verſion de Philelphes, qui l'a induit en erreur : dans le paſſage de la Cyropédie que nous venons de rapporter, Xénophon y dit ſeulement que les Aſſyriens ſe ſervoient des Hyrcaniens, comme les Lacédémoniens des *Scirites (n)*. On ſait que les Scirites étoient un corps de troupes qui marchoit *(o)* chez les Lacédémoniens à la tête de l'armée, ou qui accompagnoit, ſelon Diodore de Sicile, leur roi, & lui ſervoit de corps de réſerve *(p)*. 2.° Il eſt vrai que Xénophon nous dit que les Hyrcaniens, voiſins des Aſſyriens, étoient une nation peu nombreuſe *(q)*; mais cet écrivain ne veut parler que d'une petite partie des Hyrcaniens qui s'étoient répandus, avec les Caduſéens & les Tapyres leurs voiſins, dans les montagnes de l'Aſſyrie. La fertilité de l'Hyrcanie n'avoit pu y fixer les Scythes ſes habitans, ou les rendre cultivateurs. Cette contrée n'étoit qu'un déſert rempli de nomades & de brigands qui, infeſtant par leurs courſes les pays circonvoiſins, les avoient rendus ſemblables au leur *(r)*. Il eſt vraiſemblable que quelque corps d'Hyrcaniens s'étant joint aux Caduſéens, avoit pénétré par la Mantienne, appelée depuis Atropatène, province ſepten-

(l) Strab. *l. XI, p. 350.*
(m) Acad. *tome p. 604.*
(n) Τοῖς Σκιρίταις, p. 248.
(o) Heſych. *in h. v.*
(p) Vid. *not. Hutchins*, p. 249.

(q) Xenoph. *p. 248.*
(r) Ἡ γείτων ἅπασα χώρα, λῃστῶν καὶ νομάδων μεστὴ, καὶ ἐρημίας. Strab. *l. XI, p. 350.*

trionale de la Médie, dans les plaines de l'Aſſyrie. Comme ces Hyrcaniens étoient ſéparés du corps de leur nation, & trop éloignés pour en recevoir du ſecours, ils furent bientôt réduits à un petit nombre d'hommes qui ſe trouvèrent par-là obligés de ſe ſoumettre au monarque de l'Aſſyrie *(ſ)*. Ces ſortes d'émigrations n'étoient point ſans exemple chez les Hyrcaniens; le nom d'une plaine de l'Aſie mineure qui portoit leur nom *(t)*, y conſtatoit leur établiſſement *(u)*. Il faut donc diſtinguer dans Xénophon les Hyrcaniens voiſins de l'Aſſyrie, de ceux qui habitoient à l'oueſt & au ſud de la mer Caſpienne.

M. Fréret a recours aux conjectures pour concilier le récit de Xénophon avec celui des autres écrivains de l'antiquité. Trouvant quelque reſſemblance entre *Irac* & le nom des Hyrcaniens, il prétend que ces derniers étoient une nation de l'*Irac-Arabi*, laquelle étoit à cinq journées au midi de Babylone *(x)*. Le texte de la Cyropédie place au contraire ce peuple à l'oueſt de cette capitale de l'Aſſyrie. D'ailleurs le premier de ces noms n'étant connu que des Orientaux modernes & des géographes Arabes, a conſéquemment dû être ignoré des Grecs, dont Xénophon ſuit toujours, dans la Cyropédie, l'opinion ſur les différens peuples de l'Aſie.

Le roi d'Aſſyrie avoit envoyé Abradate, prince de la Suſiane, en ambaſſade auprès du roi de la Bactriane, pour lui demander du ſecours. Abradate étoit uni avec ce monarque par le lien de l'hoſpitalité *(y)*. Ce récit de Xénophon ne prouve point la proximité des Bactriens & des Aſſyriens. Le premier de ces peuples, quoiqu'éloigné, pouvoit être fort utile au roi de Babylone pour faire une diverſion, en attaquant les provinces orientales de la

---

(ſ) Ἔθνος δ' οὐ πολὺ διὸ καὶ ὑπήκοοι τῶν Ἀσσυρίων ἦσαν. Cyr. *p.* 248.
(t) Τὸ Ὑρκανίον πεδίον.
(u) Καὶ ἐποίκους, *&c.* Strab. *l. XIII, pag.* 432.
(x) Acad. *tom. IV, pag.* 605.
(y) Cyrop. *pag.* 314.

Médie & de la Perſe. On doit croire que le roi de la Bactriane avoit alors ſous ſa domination l'Aſie & la Margiane, comme les rois Grecs de cette même contrée ſituée entre l'Oxus & le Paropamiſe, les eurent après la mort d'Alexandre. M. Fréret ſuppoſe que Xénophon a voulu déſigner, par le nom de Bactriane, tous les pays indiſtinctement qui étoient ſitués à l'orient de la Suſiane *(z)*. Le ſavant Académicien établit ſon opinion ſur l'étymologie de *Bakter* qui ſignifie *orient;* c'eſt à peu-près comme ſi nous voulions donner le nom d'Heſpérie à toutes les contrées placées à l'occident de la Grèce, parce que ce nom ſignifie occident ou couchant chez les Grecs, qui le donnoient particulièrement à l'Eſpagne, à cauſe de ſa ſituation.

Du temps de Cyrus, la Bactriane n'avoit point d'autres limites que celles que les géographes ont données depuis à cette contrée. Dans la diviſion des ſatrapies, faite par Darius peu d'années après la mort de Cyrus, la Bactriane formoit ſeule la douzième de ces provinces ou ſatrapies; l'Arie & la Parthie, qui en étoient à l'occident, ſe trouvoient compriſes dans la ſeizième *(a)*. Ctéſias nous dit que Cyrus donna au plus jeune de ſes fils la Bactriane, le pays des Parthes, &c. *(b)*. Si ceux-ci habitoient à l'occident de la Bactriane, comme il n'eſt pas permis d'en douter, cette dernière contrée n'a donc pas eu une extenſion auſſi grande que le ſuppoſe M. Fréret.

Dans la quatrième ſection de l'examen critique des hiſtoriens d'Alexandre, j'ai traité avec aſſez d'étendue ce qui concerne la ſituation du pays des Saques qui habitoient à l'orient de la Sogdiane. Il eſt vraiſemblable que cette dernière province leur étoit ſoumiſe au temps de Cyrus; c'eſt pourquoi Xénophon nous dit que les Saques étoient

(z) Acad. *tome IV, page 609.*

(a) Herodot. *l. III, c. 92, 93.*

(b) Perſ. ap. Phot. *Col. 109, edit. Steph.*

voiſins des Hyrcaniens dont le pays étoit limitrophe de celui des Sogdiens. Les Saques ont pu ſe joindre aux Hyrcaniens pour pénétrer dans l'Aſſyrie, & y prendre part aux entrepriſes de Cyrus.

Les limites que donne Xénophon à l'empire de ce prince, démontreront au plus incrédule combien cet écrivain a négligé l'exactitude géographique. Les états de Cyrus, ſelon lui, avoient au nord le Pont-Euxin, au levant la mer Érythrée; ils étoient bornés au couchant par l'Égypte & l'iſle de Cypre, & au midi par l'Ethiopie *(c)*. Cette portion de l'Aſie connue dans les ſiècles poſtérieurs ſous le nom d'Aſie mineure, & dont Cyrus avoit fait la conquête, avoit indubitablement au nord le Pont-Euxin; mais preſque toute l'Arménie, la Médie, les pays ſitués à l'orient de ce royaume, qui formoient enſemble la plus grande partie de l'empire de Cyrus, ne pouvoient avoir pour borne au ſeptentrion cette mer. Xénophon l'auroit-il confondue avec celle d'Hyrcanie ou Caſpienne? s'il les a diſtinguées, que devient alors cette dernière? Suivant les notions les plus exactes, les états de Cyrus devoient avoir à l'orient les Indes; ſon hiſtorien en fixe cependant la limite aux bords de la mer Érythrée qui baignoit les côtes méridionales de la Perſe, de l'Aſſyrie, de l'Arabie, & en formant un golfe conſidérable, la partie occidentale de cette dernière contrée.

L'île de Cypre peut-elle ſervir de limite occidentale à l'empire de Cyrus? c'eſt comme ſi l'on diſoit que la Toſcane eſt bornée à l'oueſt par la Corſe. L'Égypte ne ſauroit encore être limitrophe que d'une très-petite portion de ce même empire, puiſque l'iſthme qui la ſéparoit de l'Arabie, d'Héroum & de la Syrie, étoit fort étroit. Enfin l'Égypte & l'île de Cypre ayant été conquiſes, ſuivant Xénophon, par Cyrus, & faiſant partie de ſes états *(d)*, ne pouvoient

(c) Cyrop. *pag. 644, 645, 660.*
(d) Id. *pag. 5.*

donc en être regardées comme les limites. On m'objectera peut-être que cette dernière île n'étoit que tributaire de Cyrus, & que ce prince n'y envoya point de ſatrapes pour la gouverner, à cauſe des ſecours qu'elle lui avoit fournis *(e)*. L'Arménie devroit être auſſi excluе du nombre des provinces de cet empire, ſelon cette ſuppoſition qui ne ſe concilie point avec les expreſſions de Xénophon *(f)*.

Si dans le dénombrement des états de Cyrus, l'Égypte a été compriſe, & ſi l'on y ajoute encore cette partie de l'Arabie qui portoit dans ce temps le nom d'Éthiopie, comme on peut le conjecturer d'après le texte de l'Écriture *(g)*, le pays des peuples appelés Éthiopiens ne formera alors qu'une portion de la frontière méridionale de l'empire de Cyrus. Rien n'eſt donc plus inexact que tout le détail géographique de Xénophon : il auroit dû s'en tenir à ce qu'il inſinue *(h)* ſur l'étendue des états de Cyrus, leſquels comprenoient, ſelon lui, tous les pays habitables de l'Aſie & de l'Afrique ; néanmoins cela n'eſt pas exactement vrai, par exemple, pour ce qui concerne l'Inde, dont Cyrus ne connut que les parties les plus voiſines de la Perſe *(i)*.

(e) Cyrop. *pag. 638, 639.*
(f) Ἐπῆρχε δὲ . . . . . . καὶ Κυπρίων καὶ Αἰγυπτίων. Cyrop. *l. I. p. 5.*
(g) Paralip. *c. XIV, N. 12, 13, 14.*
(h) Cyrop. *pag. 645.*
(i) Voyez l'examen crit. des hiſt. d'Alex. *pag. 230 & ſuiv.*



OBSERVATIONS CRITIQUES SUR L'HYMNE À CÉRÈS,

Attribué à Homère, & publié par M. Ruhnkénius.

Par M. DUPUY.

Lû le 1.er Février 1782.

LORSQUE M. Chrétien-Alexandre Matthæus, digne disciple de feu M. Ernesti, & connu dans la république des lettres par plusieurs ouvrages, entr'autres par ses *Lectiones Mosquenses*, découvrit à Moscou cette pièce, qui comme plusieurs autres de ce genre, portoit dans le même manuscrit le nom d'Homère, il ne pouvoit mieux s'adresser, pour la publier, qu'à M. Ruhnkénius pour qui la littérature Grecque & Latine n'a rien de caché, ainsi que l'attestent tant de doctes productions de sa plume. Mais à peine l'édition avoit-elle paru en 1780 à Leyde, qu'il fut très-affligé de voir que, pour s'être livré avec un peu de précipitation au desir qu'il avoit de communiquer à M. Ruhnkénius une ancienne pièce jusqu'alors inconnue, il avoit omis par mégarde une vingtaine de vers dans sa copie. Le mal fut bientôt réparé par une nouvelle édition qui parut en 1781, & que M. Ruhnkénius déclara être la seule vraie, la seule complette, & même la première, regardant la précédente comme nulle. Celle-ci fut enrichie de notes plus amples, & d'une traduction latine en prose, que M. Jean-Henri Vossius, dont le nom n'étoit pas encore connu, entreprit à la prière du savant éditeur. C'est aussi cette édition seule que je suivrai dans les remarques que je vais communiquer à la compagnie, après avoir averti que M. Ruhnkénius ne défère pas absolument au jugement de Pausanias, qui ne doute point que cet

cet hymne à Cérès ne ſoit réellement d'Homère ; mais ſes ſoupçons ne l'empêchent pas de regarder cette pièce comme très-ancienne.

I.

La première de ces obſervations aura pour objet une queſtion de grammaire. Il s'agit de ſavoir ſi la conjonction ἂν ou κὲν poëtique, qu'on appelle *potentielle*, peut régulièrement ſe conſtruire avec le préſent & le futur de l'indicatif. On la trouve ſouvent avec l'imparfait & les aoriſtes de ce mode : aucune conteſtation ſur ce point. Mais parmi les grammairiens modernes, il en eſt qui décident que, hors les temps dont on vient de parler, cette conjonction doit néceſſairement être accompagnée du ſubjonctif ou de l'optatif. En conſéquence, ils font main-baſſe ſur tous les paſſages où ils trouvent leur prétendue règle violée, & les réforment à leur gré d'après leurs idées, au mépris de tous les manuſcrits qui leur ſont contraires. C'eſt de quoi l'édition de l'hymne à Cérès fournit quelques exemples ; mais à cet égard même on y remarque une variété ſingulière. Tantôt le texte y montre, comme dans le manuſcrit, cette conjonction ſuivie de l'indicatif ; mais on eſt averti par une note qu'il faut ſubſtituer une autre leçon : tantôt cette nouvelle leçon ſe fait voir ſeule dans le texte, contre l'autorité du manuſcrit de Moſcou, le ſeul qu'on ait eu ſous les yeux.

Ainſi, lorſqu'au vers 162 & ſuivans, les filles de Célée demandent ſi elles peuvent aller joindre leur mère Métanire, pour ſavoir ſi elle veut que Cérès lui ſoit amenée, on lit dans le texte comme dans le manuſcrit :

Αἴ κέ σ' ἀνώγει
ἡμετέρονδ' ἴεναι, &c.

Si fortè te juſſerit noſtram domum venire, comme traduit M. Voſſius.

Mais dans la note ſur ces mots, un critique veut qu'on liſe ἀνώγοι à l'optatif, un autre ἀνώγῃ ſubjonctif, & cite un

passage d'Homère, au lieu de cent qu'il auroit pu produire aussi inutilement ; parce qu'on ne contestera jamais que la construction qu'il propose ne soit régulière, & qu'il s'agit seulement de savoir si celle qui lui déplaît est réellement vicieuse.

De même, lorsque les filles de Célée demandent à Cérès pourquoi elle n'entre pas dans la ville où elle trouveroit des femmes qui lui feroient un bon accueil, le texte porte comme le manuscrit :

Αἵ κέ σε φιλέωνται ἠμὲν ἔπει, ἠδὲ καὶ ἔργῳ.

117.

Quæ te exciperent amicis & verbis & factis. (Voss.)

M. Ruhnkénius dans sa note déclare qu'un célèbre grammairien a raison de lire Αἵ κέ σε φιλήσαιντ'.

Mais ensuite, lorsque Jupiter s'engage à punir ceux qui n'immoleront pas des victimes à Cérès, on lit dans le texte, *v. 367 & suiv.*

Τῶνδ' ἀδικησάντων τίσις ἔσσεται ἤματα πάντα
οἵ κεν μὴ θυσίῃσι τεὸν μένος ἱλάσσωνται.

Le manuscrit porte au présent de l'indicatif ἱλάσκονται; mais M. Ruhnkénius déclare qu'il a inséré dans le texte la correction nécessaire de feu M. Valckenaer, *recepi necessariam Valckenarii correctionem.*

Il seroit facile de démontrer par une foule de citations, que rien n'est moins nécessaire que la correction dont il s'agit, & que la particule ἂν ou κε s'allie très-régulièrement au présent & au futur de l'indicatif. Il suffira d'en présenter quelques-unes, qui donneront à cette vérité le dernier degré d'évidence.

Patrocle dans l'Iliade *XIV, v. 269*, exhorte ses compagnons à combattre avec courage, pour se montrer dignes d'Achille.

Μνήσασθε δὲ θούριδος ἀλκῆς
ὡς ἂν Πηλείδην τιμήσομεν, ὅς μέγ' ἄριστος.

On voit ici la particule ὡς jointe à ἂν, & néanmoins conſtruite avec le futur de l'indicatif, qu'il n'eſt pas poſſible de remplacer par le ſubjonctif, ni par l'optatif.

Jupiter, au *l.er de l'Odyſſée, 40, 41,* annonce qu'Oreſte, lorſqu'il ſera parvenu à l'âge de maturité, & animé du deſir de poſſéder l'héritage paternel, vengera la mort de ſon père.

Ἐκ γὰρ Ὀρέσταο τίσις ἔσσεται Ἀτρείδαο
ὁππότ' ἂν ἡβήσῃ τε, καὶ ἧς ἱμείρεται αἴης.

Dans ce paſſage, ἂν eſt conſtruite à la fois avec un ſubjonctif & avec le préſent d'un indicatif; Ἀττικὸν σχῆμα, dit ici Barnès.

Hélène, *Odyſſ. IV, 240,* dit qu'elle ne ſauroit raconter ni nommer tous les travaux d'Ulyſſe.

Πάντα μὲν οὐκ ἂν ἐγὼ μυθήσομαι, οὐδ' ὀνομήνω.

Quelques-uns veulent que ὀνομήνω ſoit le préſent indicatif pour ὀνομαίνω, d'autres que ce ſoit l'aoriſte premier du ſubjonctif. Quant à μυθήσομαι, il ne peut y avoir de difficulté; c'eſt inconteſtablement le futur de l'indicatif.

Télémaque, s'il reçoit la mort, deſire que Pirée jouiſſe des biens paternels plutôt qu'aucun des amans de Pénélope. *Odyſſ. XVII, 79 & ſuiv.*

Εἴ κεν ἐμὲ μνηστῆρες
λάθρῃ κτείναντες, πατρώϊα πάντα δάσονται
αὐτὸν ἔχοντά σε βούλομ' ἐπαυρέμεν ἤ τινα τῶνδε.

Les deux conjonctions εἰ & κεν ſe trouvent ici réunies & conſtruites avec le futur indicatif.

Qu'il me ſoit permis, dit Pénélope à ſes amans, d'achever la robe funéraire que je prépare pour Laërte, afin d'éviter

les reproches que je ne manquerois pas d'essuyer, si on le voyoit dans le tombeau sans cette triste parure, αἴ κεν ἄτερ σπείρου κεῖται. *Odyss. XIX. 147.*

Circé voyant que la boisson qu'elle avoit préparée ne produisoit aucun effet sur Ulysse : Tout autre que vous, dit-elle, n'eût-il fait qu'y toucher du bout des lèvres, en auroit aussi-tôt éprouvé la vertu.

> Οὐδὲ γὰρ οὐδέ τις ἄλλος ἀνὴρ τάδε φάρμακ' ἀνέτλη
> ὅς κε πίῃ, καὶ πρῶτον ἀμείψεται ἕρκος ὀδόντων.

Quicumque hauserit, & primum transmiserit septum dentium. Odyss. X, 27.

On voit encore ici une double construction, & cette forme Attique dont Barnès vient de parler. Pour l'uniformité, il auroit fallu le subjonctif ἀμείψηται, comme πίῃ, au lieu de ἀμείψεται, qui seul convient à la versification.

Nestor ayant donné un conseil à Agamemnon : Si vous le suivez, dit-il, & si les Grecs exécutent vos ordres, vous reconnoîtrez bientôt qui sont les lâches & les gens de cœur, tant parmi les chefs que parmi les soldats.

> Εἰ δέ κεν ὣς ἔρξεις, καί τοι πείθονται Ἀχαιοί
> γνώσῃ ἔπειθ' ὅς θ' ἡγεμόνων κακὸς, ὅς τέ νυ λαῶν,
> ἠδ' ὅς κ' ἐσθλὸς ἔῃσι.
>
> *Iliade. II, 366 & seq.*

Les deux conjonctions réunies εἰ & κεν se voient ici construites d'abord avec le futur & le présent de l'indicatif; ensuite κεν avec le subjonctif.

Dans l'Andromaque d'Euripide, *v. 464 & s.* le chœur dit :

> Οὐδέ ποτ' ἂν δίδυμα
> λέκτρ' ἐπαινέσω βροτῶν.

Numquam geminos laudabo lectos mortalium.

Musgrave, dans cet endroit, a donné des exemples de ἂν construite avec le futur indicatif.

Doit-on après cela être ſurpris de la voir avec le préſent de l'infinitif, quoiqu'elle y ait le ſens du futur ?

Dans l'Andromaque, la ſuivante dit à ſa maîtreſſe : Je crois que vous n'auriez pas été auſſi malheureuſe que vous l'êtes, ſi Néoptolème n'eût pas été abſent.

> Δοκῶ γὰρ οὐκ ἂν ὧδέ σ' ἂν πράσσειν κακῶς
> κείνου παρόντος.
>
> *v. 77 & ſeq.*

A la lettre, *credo te non eſſe*, pour *futuram fuiſſe.* Cependant le poëte pouvoit facilement employer le futur de l'infinif πράξειν, ou l'aoriſte πρᾶξαι, ſans que le vers en ſouffrît.

Sophocle ſe ſervant de l'aoriſte au lieu du futur, fait dire de même à Œdipe : Apollon nous a répondu que le ſeul moyen de faire ceſſer cette peſte, eſt de donner la mort aux meurtriers de Laïus.

> Ἔκλυσιν
> μόνην ἂν ἐλθεῖν τοῦδε τοῦ νοσήματος
> εἰ, &c.
>
> *Œd. Tyr. v. 315.*

Littéralement, *ſolutionem unam venire*, pour *venturam eſſe.* Déjà depuis long-temps des grammairiens ont obſervé que dans ces expreſſions de Xénophon, ποιεῖν ἂν, ἔχειν ἂν, les préſens ont la même force que les futurs ποιήσειν, ἕξειν. Ils ont encore remarqué que dans Démoſthène, la conjonction ἂν ſe trouve jointe au prétérit de l'infinitif, & lui donne la vertu d'un futur, πάνθ' ὑπὸ βαρβάρων ἂν ἑαλωκέναι, *omnia hæc a Barbaris captum iri ;* ce qui montre que par la vertu qui lui eſt propre, elle s'allie à tous les temps, & qu'elle la conſerve par-tout où elle eſt placée. Quand Platon *(in Phædr. non longè ab init.)* dit οὐκ ἂν οἴει με, &c. *non tu putas !* c'eſt comme ſi nous diſions, *pourriez-vous ne pas croire*, &c. *eſt-il poſſible que vous ne croyiez*

pas (a)! &, ſans interrogation, au *liv. V de Rep.* ἄν τινος ἐπιθυμητικὸν λέγωμεν, *ſi quem cujuſpiam rei cupidum dicimus.* Hérodote s'en ſert de même avec l'indicatif, ſans interrogation, comme *au livre I.er c. 1, 33.* Ὁ ϛέγαρχος ἐν τῷ ἂν ἐόντες βουλεύονται, *dominus in cujus ædibus conſultaverint.*

Cet uſage doit d'autant moins étonner, qu'on trouve même ὄφρα, dans le ſens de *ut, quò,* conſtruit avec le préſent de l'indicatif. Circé dit à Ulyſſe:

Νῶϊ δ' ἔπειτα
εὐνῆς ἡμετέρης ἐπιβήσομεν, ὄφρα μιγέντε
εὐνῇ καὶ φιλότητι πεποίθομεν ἀλλήλοισι.

Odyſſ. X, v. 334.

C'eſt-à-dire, πιστεύσωμεν, θαῤῥήσωμεν, comme le remarque le ſcholiaſte, quoique πεποίθομεν ſoit le prétérit indicatif de πεποίθω formé du prétérit moyen πέποιθα.

Si votre maître, que j'aſſure être plein de vie, n'arrive pas, dit Ulyſſe à Eumée, *Odyſ. XIV, 400,* faites-moi précipiter de ce rocher, afin qu'aucun autre mendiant ne s'aviſe de vous tromper :

Ὄφρα καὶ ἄλλος πτωχὸς ἀλεύεται ἠπεροπεύειν.

Une conſtruction pareille ſeroit en latin un barbariſme preſque inintelligible ; mais chaque langue a ſes idiotiſmes, ſes uſages, qui paroiſſent quelquefois peu conformes aux règles de l'analogie, mais qui n'en ſont pas moins autoriſés & légitimes. Tel eſt celui qui fait l'objet de cette remarque, & qu'il ſeroit ſuperflu de confirmer encore par une multitude d'autres exemples. Ceux qu'on vient de voir ſuffiſent pour ſe convaincre que comme la règle que des grammairiens modernes voudroient établir au ſujet du régime de la conjonction ἂν, eſt abſolument fauſſe, les entrepriſes qu'ils font ſur les textes anciens tendent

---

(a) Je cite ce paſſage de Platon, que je n'ai pas vérifié, d'après Hoogeveen ſur les *Idiotiſmes* de Viger, *troiſième édition, page 3.*

bien moins à les corriger qu'à les corrompre *(b)*. Mais combien de fois les écrits des anciens n'ont-ils pas eu à souffrir de la licence des modernes, qui, quoique divisés entr'eux sur des principes de grammaire, ne laissent pas de corriger, de refondre, d'altérer les textes qu'ils examinent ou qu'ils publient, chacun pour ne les pas trouver en contradiction avec l'opinion particulière dont il est imbu? Combien de ravages n'ont pas produits les sentimens divers sur la place que peut occuper l'anapeste dans le vers ïambe? Si de la part d'un simple commentateur, c'est unehardiesse qu'on peut mépriser, c'est dans un éditeur un crime impardonnable aux yeux de la saine critique.

Tel est aussi le reproche que méritent ceux qui, prenant pour règle que la conjonction εἰ ne doit jamais être accompagnée d'un subjonctif, corrompent avec une audace inconcevable tous les textes qui démentent leur maxime, toute fausse qu'elle est. Quand j'affirme qu'elle est fausse, je ne le fais que d'après une multitude innombrable de passages qu'il seroit facile de produire, & que fournissent des écrivains de tout genre, poëtes, orateurs, historiens, soit parmi les auteurs profanes, soit parmi les auteurs ecclésiastiques; mais ce détail pourra trouver place ailleurs *(c)*.

II.

De toutes les fleurs que cueilloit Proserpine lorsqu'elle fut enlevée, le narcisse étoit celle qui la flattoit le plus; le poëte prend plaisir à en décrire l'éclat. Docile aux volontés de Jupiter qui favorisoit le ravisseur, la terre s'étoit comme empressée de lui prodiguer ses dons en la formant; de sorte qu'en ce moment sa beauté & son odeur charmoient les dieux & les hommes.

(b) C'est ainsi que dans l'anthologie de Reiske, *p. 111*, M. Toup veut qu'on lise εἰ δ' ἐπιστέλλεις, parce que, dit-il, la particule ἂν que porte le texte, est un solécisme. *Emend. in Suid. parte II.ª p. 20.*

(c) Il en a été question dans le Journal des Savans, où l'on a rendu compte de la nouvelle édition grecque & latine du poëme d'Oppien sur la chasse, donnee par M. Belin de Ballu.

Οὐ φύσε
γαῖα Διὸς βουλῇσι χαριζομένη Πολυδέκτῃ
θαυμαστὸν γανόωντα, σέβας τότε πᾶσιν ἰδέσθαι
. . . .
Τοῦ καὶ ἀπὸ ῥίζης ἑκατὸν κάρα ἐξεπεφύκει,
κῶδις τ' ὀδμῇ πᾶς δ' οὐρανὸς εὐρὺς ὕπερθε
γαῖά τε πᾶσ' ἐγέλασε καὶ ἁλμυρὸν οἶδμα θαλάσσης.
verſ. 9 & ſeq.

Il eſt viſible que le pénultième vers eſt imparfait, ce qui oblige M. Ruhnkénius de lire κηώδει δ' ὀδμῇ πᾶς τ' οὐρανὸς, &c. *fragrante odore.* Cette conjecture eſt très-ingénieuſe; mais ce ſavant ajoute, que κωδὶς qu'on trouve dans Héſychius, pour κωδεία, ne peut convenir en cet endroit, *non aptum huic loco;* & c'eſt ce que je ne vois point. Seroit-ce parce qu'au rapport de ce lexicographe, ce mot ſignifie la tête ſéparée du corps, κεφαλὴ χωρὶς σώματος? Mais Héſychius a ici en vue l'endroit où Homère dit que Pénélée montra la tête d'Ilionée qu'il avoit coupée, ὁ δὲ φῆ κώδειαν ἀνασχών. (Ilia. ξ', *509*). Sur quoi le ſcholiaſte dit que κωδεία eſt, au propre, la tête du pavot, ἡ τῆς μήκωνος κεφαλή; & c'eſt ainſi qu'il faut lire dans Héſychius, au lieu de μύκωνος, comme le prouve encore l'autorité d'Harpocration *. Mais on ne doit pas s'imaginer qu'on n'ait fait uſage de ce mot qu'à l'égard du pavot; Théophraſte l'applique auſſi à la fève d'Égypte.

* Au mot κωδία.

Héſychius au mot κώδων, qui a la même origine que κωδία ou κωδεία, préſente entr'autres ces deux ſignifications, μύκων, ſans doute pour μήκων, & κάλυξ. Ainſi rien n'empêche que κωδεία n'ait pu s'appliquer au narciſſe dont parle le poëte, auſſi-bien qu'au pavot. En attendant donc que quelqu'autre manuſcrit nous montre la vraie leçon, je propoſerois de lire avec un moindre changement, κώδειαι τ', *calyces,* au lieu du κῶδις τ' du manuſcrit, & du κηώδει δ' de M. Ruhnkénius.

Si l'on objectoit que κάρα qui précède, & κωδειαι ont à peu-près

peu-près le même ſens, on pourroit en convenir ſans conſéquence, puiſque c'eſt un uſage fréquent chez les poëtes, de joindre, par une eſpèce de pléonaſme, des mots dont les ſens ont beaucoup d'affinité entr'eux. C'eſt ainſi qu'on voit dans Homère, θαυμαστόν τε μέροντε.

Au reſte, comme Jupiter avoit fait naître exprès ce merveilleux narciſſe, pour ſeconder les vues de Pluton & pour ſéduire Proſerpine, il paroît que M. Wyttembach n'étoit pas fondé à corriger le dixième vers, en liſant σέβας δέ τε πᾶσιν, &c. au lieu de σέβας τότε πᾶσιν, & que le τότε du manuſcrit n'eſt pas auſſi froid que M. Ruhnkénius voudroit le faire entendre. Tout narciſſe n'a pas les mêmes charmes qu'avoit alors celui dont il s'agit.

III.

Les cris lamentables que pouſſe Proſerpine au moment qu'elle fut enlevée, ne furent entendus ni des dieux ni des hommes.

> Οὐδέ τις ἀθανάτων, οὐδὲ θνητῶν ἀνθρώπων
> ἤκουσεν φωνῆς, οὐδ' ἀγλαόκαρποι ἐλαῖαι.
>
> *verſ 22 & ſeq.*

Comme dans la première édition, M. Ruhnkénius avoit déclaré qu'il n'entendoit pas le ſens de ce dernier vers, où en effet ἐλαῖαι paroît déplacé, j'avois propoſé dans le Journal des Savans, de lire ἑταῖραι. D'autres critiques ont propoſé la même leçon; & tout en l'adoptant, l'habile & ſage éditeur s'eſt bien gardé de l'inſérer dans le texte réimprimé.

Ce n'eſt qu'une conjecture, mais très-vraiſemblable; car, la regarder comme une répétition froide & inutile, parce que le poëte ayant dit que la voix de Proſerpine n'avoit été entendue ni des dieux ni des hommes, n'auroit pas dû ajouter qu'elle ne l'avoit pas été non plus des compagnes de la Déeſſe; ce ſeroit montrer peu de goût. On doit ſentir que le poëte inſiſte ſur ce prodige; & c'eſt pour

le rendre plus ſenſible, qu'il dit que ni les dieux, ni les hommes, ni même les vingt-deux nymphes, filles de l'Océan, n'entendirent les cris perçans de Proſerpine qui étoit au milieu d'elles.

Mais au lieu de ἀγλαόκαρποι, épithète qui convient à l'olive, M. Ruhnkénius veut qu'on liſe ἀγλαόμορφοι. Pindare, il eſt vrai, donne la première de ces épithètes à Thétis, mais ce n'eſt, dit-il, que pour avoir mis au jour Achille; Καρπὸς *enim cum ſimilibus verbis eleganter ad liberos tranſfertur*. Enſuite il montre que ces mots θάλος, ὄρπηξ, στάχυς, ont été employés dans le même ſens métaphorique. Reſteroit à ſavoir ſi les filles de l'Océan, qu'Héſiode *(Θεο. 366)* appelle θεάων ἀγλαὰ τέκνα, & qui diſperſées, comme il le dit, de tous côtés, fécondent les campagnes, ne méritent pas le titre de ἀγλαόκαρποι auſſi-bien qu'une fille de Nérée. De plus Eurynome, une d'elles, fit Jupiter père des trois Grâces; une autre nommée Perſéis, donna au Soleil Circé & le roi Aétès, au rapport d'Héſiode *(ibid. 908, 957)*.

Chryſaor eut de Callirhoé Géryon *(287)*.

Électre donne à Thaumas Iris, les Harpies, Aello & Ocypète *(265)*.

Mais rien n'approche de la fécondité de Doris, une des filles de l'Océan. Elle épouſe Nérée, & devient mère de cinquante déeſſes dont Héſiode a conſervé les noms *(240)*.

D'ailleurs l'épithète dont il s'agit peut ne déſigner que la beauté, & c'eſt dans ce ſens qu'elle eſt entendue, dans Pindare, par pluſieurs interprètes *(aux belles mains)*.

IV.

Hécate & le Soleil furent les ſeuls qui entendirent la voix de Proſerpine. Celui-ci, loin des autres dieux, recevoit dans un temple les hommages des mortels *(v. 27)*.

Ὁ δὲ νόσφιν
ἧστο θεῶν ἀπάνευθε πολυκλίστῳ ἐνὶ νηῷ.

C'eſt ainſi que porte le manuſcrit; mais M. Ruhnkénius croit qu'il faut lire, πολυκλίστῳ, expreſſion qui ſe trouve dans l'hymne en faveur d'Apollon, attribué auſſi à Homère, & que le manuſcrit de Moſcou préſente avec la même faute de copiſte. La conjecture eſt heureuſe : celle qui propoſeroit πολυκλείτῳ, *percelebri*, ou πολυκλείστῳ, *benè clauſo*, le ſeroit peut-être moins, quoique cette dernière épithète conviendroit aſſez à la ſolitude où le Soleil ſe trouvoit en ce moment.

V.

Dans le déſeſpoir d'avoir perdu ſa fille, Cérès s'interdit le boire & le manger, *v. 49 & ſ.*

> Οὐδέ ποτ' ἀμβροσίης καὶ νέκταρος ἡδυπότοιο
> πάσσατ' ἀκηχεμένη.

C'eſt ainſi que porte l'imprimé : on lit dans le manuſcrit καὶ νέκταρος ἤδε πότοιο πᾶσαι τ'. Il n'y a guère de fautes que dans l'accentuation ; écrivez ἠδὲ, au lieu de ἤδε, & le premier vers étant complet, ſans qu'il ſoit néceſſaire de mettre ἡδυπότοιο, nous fera entendre que Cérès s'interdit abſolument toute eſpèce de boiſſon. Quant au ſecond, il manque tout au plus une lettre au premier mot, avec un autre accent ; & l'on ne voit pas pourquoi le ſavant éditeur ne s'eſt pas borné à ces légers changemens. Il nous dira dans la ſuite lui-même que πάσατ' ſe prononçoit πάσσατ'.

V I.

Cérès parcouroit depuis neuf jours la terre & les mers pour chercher Proſerpine, ſans en apprendre des nouvelles, lorſqu'Hécate venant la joindre, lui demande quel eſt parmi les dieux ou parmi les mortels, celui qui a enlevé ſa fille ; car, dit-elle, j'ai bien entendu la voix de Proſerpine, mais je n'ai rien vu. Tout ce que je vous dis eſt vrai. Cérès ne répond rien, & à l'inſtant les deux Déeſſes partent comme de concert, & vont conſulter le

Soleil, dont il n'a pas été queſtion dans cette entrevue. Tout cela eſt bien bruſque. Conçoit-on qu'Homère, à qui on ne reproche pas d'épargner les détails, ou celui qui l'a imité, en ait ici oublié qui paroiſſent néceſſaires? Je préſume donc que le manuſcrit dans cet endroit eſt incomplet, & que l'entretien des deux déeſſes n'y eſt pas rapporté en entier. Sans doute Hécate avoit dit que le Soleil avoit vu tout ce qui s'étoit paſſé, & qu'il falloit s'adreſſer à lui pour en être inſtruit; & c'eſt cette partie du diſcours, à laquelle Cérès ne répond rien, qui manque dans le manuſcrit.

VII.

Après avoir fait connoître le raviſſeur de Proſerpine, le Soleil eſſaye de calmer la mère. *v. 83.*

Οὐδέ τι σε χρὴ
μὰψ αὔτως ἄπλητον ἔχειν χόλον. Οὔτοι ἀεικὴς
γαμβρὸς, *&c.*

On pourroit croire, dit M. Ruhnkénius, qu'il faut lire ἀπλητον, au lieu de ἄπλητον, d'autant que le premier de ces mots ſe trouve dans le même tour de phraſe *(Odyſſ. 110)*, & que le ſecond ne paroît point dans les écrits d'Homère. Il convient cependant qu'Héſiode s'en eſt ſervi, & qu'on chercheroit inutilement dans les poëmes d'Homère quelques mots qu'on remarque dans celui-ci. Mais il veut qu'on retranche le mot ἄπλητος de l'épitaphe d'Hérodote, rapportée par Étienne de Byz. au mot Θυρίοι, où l'on lit:

Τὸν γὰρ ἄπλητον
Μῶμον ὑπεκπροφυγὼν Θούριον ἔσχε πάτρην.

Quelques manuſcrits portent ἄπλητος: donc, conclut-il, il faut mettre *(ſcribendum)* ἄδηκτος. Je ne vois point la néceſſité de cette conſéquence. S'il y a quelque changement à faire, Berkélius a déjà obſervé qu'il ſuffit de lire

τῶν, au lieu de τὸν ou de τῷ qu'on voit dans quelques éditions. D'ailleurs, ſi les traits des envieux concitoyens d'Hérodote n'avoient aucune priſe ſur lui, s'il n'en pouvoit être piqué, s'il étoit comme invulnérable *(ἄδηκτος)* pourquoi fuyoit-il ſa patrie? Il étoit naturel au contraire qu'il la quittât, ſi la haine de ſes compatriotes étoit inſatiable, ſans bornes, portée à l'excès *(ἄπλητος)* *(c)*.

Je n'imagine pas pourquoi le critique dont parle M. Ruhnkénius veut, au lieu de οὗτοι, lire οὗ τῷ, en rapportant ce dernier mot à Jupiter qui eſt fort éloigné. On cite des paſſages d'Ovide, où Pluton a le titre de gendre de Jupiter. Mais que prouvent-ils ? Pluton épouſant Proſerpine, devenoit le gendre de Jupiter & de Cérès, puiſque l'un étoit le père, & la ſeconde étoit la mère de la femme que prenoit le dieu des enfers. Ne ſeroit-il donc pas plus naturel de penſer que le Soleil, pour conſoler Cérès, lui repréſente que Pluton n'eſt pas un gendre indigne d'elle? Ainſi, fallût-il changer la leçon du texte qui porte οὗτοὶ, il ſeroit plus raiſonnable de lire en deux mots οὗ τοὶ pour οὗ σοὶ, que οὗ τῷ. Mais la leçon imprimée, & telle qu'elle eſt dans le manuſcrit, vaut beaucoup mieux que ces deux dernières, parce que le poëte dit généralement que Pluton, ſoit pour Jupiter, ſoit pour Cérès, ſoit pour tout autre, n'eſt pas un gendre à mépriſer. Ne riſque-t-on pas de paſſer pour manquer de goût, ſi on ne ſent pas que la leçon du texte vaut mieux que celle qu'on propoſe ?

(c) M. Larcher, dans la vie d'Hérodote, a cru ne devoir rien changer dans cette épitaphe, puiſqu'il a traduit : *fuyant l'inſatiable Momus, Thurium devint ſa patrie ;* mais il ajoute que ſi on étoit aſſuré que l'inſcription fut trouvée à Thurium, la queſtion ſur le lieu de la mort d'Hérodote ſeroit décidée; « car, » dit-il, le premier vers de cette inſ» cription atteſte que les cendres de » notre hiſtorien repoſoient ſous ce tombeau ». Mais cette inſcription n'auroit pas de ſens, ſi la pierre où elle étoit gravée n'eût pas été à Thurium. Voici ce qu'elle porte: « Sous cette pierre repoſent les cendres d'Hérodote. . . . . car fuyant « l'inſatiable Momus (ou ſe déro- « bant aux outrages de ſes citoyens) », il eut Thurium pour patrie ». Ce *car* oublié par M. Larcher, ne montre-t-il pas clairement que la pierre étoit dans cette ville !

VIII.

Cérès indignée contre Jupiter, renonce au séjour des dieux, pour vivre parmi les hommes.

Νοσφισθεῖσα θεῶν ἀγορὴν καὶ μακρὸν Ὄλυμπον.
vers. 92.

Le savant qui, choqué de voir l'accusatif avec νοσφίζεσθαι, proposoit de lire

Νόσφιν ἰοῦσα θεῶν ἀγορῆς κατὰ μακρὸν Ὄλυμπον,

quoique M. Ruhnkénius, après Henri Étienne, lui donne un exemple de ἀπονοσφίζεσθαι construit avec l'accusatif, pouvoit sans faire tant de changemens, lire

ἀγορῆς καὶ μακροῦ Ὀλύμπου,

puisqu'en effet Cérès ne vouloit plus alors reparoître sur l'Olympe, ni se trouver à l'assemblée des dieux. Mais il n'y a rien à changer.

IX.

Cérès sous un nom emprunté, & sous la forme d'une vieille femme, rencontre les filles de Célée, & les prie de s'intéresser à elle. *v. 136 & seq.*

Ἐμὲ δ' αὖτ' οἰκτείρατε, κοῦραι,
προφρονέως, φίλα τέκνα, τέως πρὸς δώμαθ' ἵκωμαι
ἀνέρος ἠδὲ γυναικὸς, ἵνα σφίσιν ἐργάζωμαι
πρόφρων, οἷα γυναικὸς ἀφήλικος ἔργα τέτυκται.

Meî autem misereminini, puellæ, . . donec ad ædes venero, &c.

C'est ainsi qu'on lit dans l'imprimé, mais le manuscrit, au lieu de τέως porte τέων, ce qui vaut peut-être mieux, pour τίνων. Cérès venoit de dire qu'elle ignoroit dans quel pays elle se trouvoit; elle peut donc fort bien ajouter:

Quorumnam ad ædes accessero, viri aut mulieris, apud illos operatura libenter, &c.

Ulysse, dans des conjonctures pareilles, dit deux fois:

Ὤ μοι ἐγώ, τέων αὖτε βροτῶν ἐς γαῖαν ἱκάνω.

Odyss. ζ 119, *N.* 200.

Ailleurs on disoit de lui:

Ὢ πόποι, ὡς ὅδε πᾶσι φίλος καὶ τίμιός ἐστι
ἀνθρώποις, ὅτεων τε πόλιν καὶ γαῖαν ἵκηται.

Ad quorumcumque urbem & terram veniat.

Priam dit à Mercure qu'il ne connoissoit pas: Qui êtes-vous, & qui sont vos parens? τέων δ' ἐξ ἐσσι τοκέων.

Cérès demande en effet si elle ne pourroit pas trouver quelque maison pour y exercer les fonctions qui conviennent à une vieille femme; & c'est pour répondre à cette question, qu'une des filles de Célée lui indique plusieurs bonnes maisons où elle ne manquera pas d'être accueillie.

X.

Cérès ajoute qu'elle seroit propre à soigner un enfant, à garder la maison, à dresser le lit du maître, enfin, καὶ κ' ἔργα ἀγαθήσαιμι γυναικός. *(144)*; c'est-à-dire, selon la traduction de M. Vossius, *& opera (artes texendi) docerem mulieres:* c'est que cet habile interprète juge qu'il faut lire ἔργα διδασκήσαιμι γυναῖκας, & M. Ruhnkénius affirme que rien n'est plus certain que cette correction, quoiqu'il ne l'ait pas insérée dans le texte, *nihil certius.* Viennent ensuite deux passages, dans l'un desquels Hésiode dit que Jupiter donna à Minerve le talent d'enseigner à faire des ouvrages, ἔργα διδασκῆσαι. *(*Εργ. *64.)* Dans un autre, la nourrice Euryclée dit qu'Ulysse avoit dans sa maison cinquante filles à qui elle avoit appris à travailler. *(Odyss. XXII.)* ἔργα διδάξαμεν. Je ne vois pas ce que cela prouve en faveur

de la leçon que propose M. Vossius. Prétendroit-il que l'expression ἔργα ἀγαπᾶσθαι n'est pas grecque? car si elle l'est, le poëte a pu s'en servir, quoiqu'Homère ait employé celle de ἔργα διδάσκειν : elles ont d'ailleurs assez d'affinité. Entre présider aux ouvrages de femme dans une maison, les régler, les distribuer & les y enseigner, la différence est-elle si grande? La leçon du manuscrit déplaîroit-elle à M. Vossius, parce qu'elle lui paroît blesser les loix de la versification? Mais la seconde syllabe de ἀγα est longue, à cause de la lettre double qui suit, comme elle l'est dans ἀγαφθέρου (*Iliad. N. 625*). N'y a-t il pas mille exemples pareils? Loin donc d'être expulsée du texte, elle doit y être conservée; & s'il y avoit quelque changement à faire, ce seroit peut-être de lire γυναικῶν ou γυναιξὶ, au lieu de γυναικὸς; mais cela n'est pas nécessaire.

X I.

Θεῶν μὲν δῶρα, καὶ ἀχνύμενοί περ, ἀνάγκη
τέτλαμεν ἄνθρωποι.
vers. 147.

M. Ruhnkénius remarque fort bien que θεῶν δῶρα dans Homère est généralement *sors divinitùs data*, & cette phrase exprime une maxime ou sentence qui se trouve fréquemment dans les écrits des anciens; elle est même répétée un peu plus bas dans les mêmes termes (*v. 216*). Cependant le savant éditeur approuve une correction qu'on propose, en lisant καὶ ἀχνυμένοις περ ἀνάγκη τετλάμεν ἀνθρώποις; & je n'en saurois voir la raison. Croiroit-on que τετλάμεν ne peut être qu'un infinitif, & que par conséquent il ne peut se construire avec le nominatif ἄνθρωποι? Qu'on me permette donc de citer ce vers d'Homère (*Odyss. Y. 311*):

Ἀλλ' ἔμπης τάδε μὲν καὶ τέτλαμεν εἰσορόωντες.

Sed tamen hæc quidem & toleravimus inspicientes,

& de demander si τέτλαμεν est ici un infinitif: si c'en est un,

un, il y eſt conſtruit avec un nominatif; pourquoi ne pourroit-il pas l'être de même dans l'hymne à Cérès? Si ce n'eſt pas un infinitif dans l'Odyſſée, pourquoi en ſeroit-il un dans cette pièce?

Les grammairiens obſervent que πέτλαμεν vient de πετλήκαμεν, comme βέβαμεν de βεβήκαμεν, quoique d'autres le prennent pour un prétérit moyen, & que πετλάμεν (l'accent ſur la pénultième) eſt un infinitif dorique pour τετλάναι, πετλαμέναι. J'ajoute que le premier pourroit même être la première perſonne du pluriel au préſent de l'indicatif de τλῆμι qui vient de τλάω; car comme ἵστημι fait ἵσταμεν, de même de τλῆμι on aura τλάμεν, & avec la réduplication πέτλαμεν. Concluons donc que rien n'eſt plus futile que la correction dont il s'agit. M. Voſſius a bien rendu le ſens dans ſa traduction, *deorum munera, quamvis gravatè, neceſſariò toleramus homines.* Je ſais bien que le même ſens réſulte des corrections qu'on propoſe; mais c'étoit une raiſon de plus pour ſe les interdire. On n'a dû ſe les permettre que dans la perſuaſion que πέτλαμεν ne pouvoit être qu'un infinitif: or rien n'eſt plus faux.

XII.

Ἐπίμεινον, ἵνα πρὸς δώματα πατρὸς ἔλθωμεν.

(160).

C'eſt ce que dit à Cérès une des filles de Célée. M. Ruhnkénius croit que ἵνα ne convient pas aſſez bien ici: écrivez donc, dit-il, ἕως, *donec.* Si ce dernier mot ſe trouvoit dans le texte, on l'y laiſſeroit ſans doute; mais je ne vois pas la néceſſité d'exclure ἵνα. Cette jeune perſonne dit à Cérès: Reſtez ici ſeule, ſi vous le trouvez bon, *afin que* nous allions prévenir nos parens, & que nous ſachions s'ils deſirent que vous ne cherchiez pas d'autre demeure que la leur. Qu'elle diſe, reſtez ici juſqu'à ce que nous allions, &c. trouvera-t-on que cette dernière phraſe vaille beaucoup mieux que la première? Tenons-nous-en donc

à ce qui est écrit, & ne tourmentons pas un texte pour des minuties.

XIII.

Autre minutie; il s'agit d'une comparaison. La première édition portoit, comme le manuscrit, ὥς τοι ἔλαφοι, ἢ πόρτιες; on lit dans la seconde, ὥστ' ἢ ἔλαφοι, ἢ πόρτιες *(174)*.

En quoi consiste la différence? Dans l'une, le poëte avoit dit: *semblables à des cerfs ou à des génisses, &c.* Dans la seconde, on lui fait dire: *semblables ou à des cerfs, ou à des génisses, &c.* Y avoit-il donc quelque nécessité de toucher au manuscrit? aucune.

XIV.

Comme Cérès dans le palais de Célée, étoit toujours plongée dans une morne tristesse, Iambé trouve le secret de la faire rire, καὶ ἵλαον σχεῖν θύμον *(204)*; sur quoi M. Ruhnkénius dit: *Huic manifestæ corruptelæ, non habeo quomodo medear.* Après cet aveu, osera-t-on proposer une conjecture, & lire ἵλαον ἴσχειν θύμον? La quantité des syllabes du mot ἵλαος n'est pas constante chez les poëtes. Quelques grammairiens croient que la seconde est ordinairement longue; mais ce vers d'Homère,

Αὐτίκ' ἔπειθ ἵλαος ὀλύμπιος ἔσσεται ὑμῖν
(Il. A. 584.)

ne peut pas servir à décider la question, du moins s'il faut lire οὐλύμπιος, la dernière syllabe de ἵλαος pouvant être longue comme césure.

Quoi qu'il en soit, il suffira qu'on trouve ἵλαος dactyle, pour rendre probable cette correction. Or, Homère lui-même le fait dactyle, Il. I, 635, ἵλαον ἔνθεο θυμὸν; d'ailleurs, dans un hymne attribué à Homère en l'honneur de Vesta & de Mercure *(édition de Barnès, n.° 28)*, on lit au vers 9:

Ἵλαος ὢν ἐπάρηγε, σὺν αἰδοίῃ τε φίλῃ τε
ἑστίῃ.

Oppien fait longue la première syllabe de ἰλίγκοις, *lib. I.* Αλ. 73, & celle de ἰλιγγ se trouve aussi plus d'une fois longue dans les hymnes attribués à Homère & ailleurs.

Quant à ἴσχειν, on sait qu'il n'a souvent que la simple signification de ἔχω. Hercule dit à son fils *(Trach. 814), si vous avez pitié de moi*, εἰδ' οἶκτον ἴσχεις.

Au vers suivant, le copiste a écrit ἔβαδεν, au lieu de ἔυαδεν, à cause de la prononciation du υ souvent semblable à celle du β, comme lorsque les copistes latins ont écrit *bibas*, au lieu de *vivas*.

X V.

Δῶναι μίξασαν . . . . . γλήχωνι τερείνῃ
(209).

Le sens que M. Ruhnkénius paroît donner à ce dernier mot, est celui de *mollis*, *tener*. Le manuscrit porte τεξίνῃ, & ce peut être la vraie leçon. Je ne sais pas si c'est celle que M. Vossius a voulu exprimer par *contritus*, lorsqu'il a traduit *jussit verò farinam & aquam dare mixtam . . . . . pulegio contrito.* Auroit-il rendu par ce dernier mot l'idée que présentent ces expressions citées par M. Ruhnkénius, παρθένος τέρεινα, ποίη τερείνη? Quoi qu'il en soit, on voit celle de τεξίνη dans Phavorin, rendue par τετριμμένη. Οἱ δὲ τερπαλή.

X V I.

Cérès goûte de la boisson qui lui avoit été préparée.

Δεξαμένη δ' ὁσίης ἕνεκεν πολυπότνια Δηώ
τῇσι δὲ μύθων ἦρχεν ἐΰζωνος Μετάνειρα.
(211).

L'idée de M. Vossius qui lit ἐπέβη, au lieu de ἕνεκεν, est plus ingénieuse que solide. Il traduit en conséquence, *quâ acceptâ, sacro honore primùm potita est alma Ceres.* Mais comment peut-on dire qu'en buvant de ce mélange, Cérès commença à jouir d'un honneur sacré? Les mystères de la déesse n'existoient pas encore alors; & d'ailleurs il auroit fallu dire qu'en ce moment elle établit cet honneur sacré,

non qu'elle en jouît. On sait qu'il étoit commun à tous ceux qui célébroient les mystères de Cérès, puisque le temps du jeûne passé, ils buvoient de cette liqueur; en un mot, l'honneur étoit pour eux, non pas pour la déesse.

L'expression ὁσίης εἵνεκεν est fort bonne dans le sens de *dicis causâ, perfunctoriè,* ce que nous rendons par ces mots, *par manière d'acquit.* Mais les Latins ne sauroient, non plus que nous, exprimer autrement que par une circonlocution l'idée que les Grecs indiquoient par un seul mot ἀφοσιώσασθαι. La boisson préparée n'étoit point faite pour une déesse dont l'aliment naturel est le nectar & l'ambroisie; Cérès néanmoins l'accepte & en fait usage comme si elle eût été une mortelle, parce qu'elle vouloit alors se faire passer pour telle, loin de songer à des honneurs distingués. Voilà ce que le poëte vouloit faire entendre; ce qui n'empêche pas qu'il n'ait eu en vue le breuvage qu'on donnoit aux initiés.

Mais au lieu de corriger le texte, comment ne s'est-on pas aperçu qu'il est ici incomplet? Le vers 211 ne termine pas la phrase qui reste suspendue; le mot τῇσι du vers suivant paroît ne se rapporter à rien; & le discours de Métanire est amené si brusquement, qu'on voit bien qu'il a dû être préparé par quelque chose qui manque.

XVII.

Métanire dit de son fils qu'elle confie à Cérès,

Πολυάρητος δέ μοι ἔστιν.
(220).

Le manuscrit porte πολυήρατος δέ μοι ἔστιν; & comme, suivant cette leçon, la fin du vers se trouve défectueuse, M. Ruhnkénius n'a pas hésité de la remplacer par πολυάρητος qui se voit souvent dans Homère. L'auteur de cette pièce a donné aussi l'épithète de πολυήρατος à Cérès, πολυήρατον εἶδος ἔχουσαν (315). On fait venir ce dernier mot, de même que ἐπήρατος, du verbe ἐράω, *amo,* par le chan-

gement de ε en η, origine qui m'est suspecte. Hésychius donne la même signification à πολυάρητος (qu'il écrit πολυάρρητος) & à πολυήρατος, celle de πολύευκτος. Homère a employé plus d'une fois ces deux mots, & le scholiaste les a expliqués, comme Hésychius, par πολύευκτος ; ce qui suppose que l'un & l'autre viennent également de ἀρά. M. Ruhnkénius se plaint des copistes, & même d'Hésychius, qui ont, dit-il, confondu ces deux termes; mais cette confusion ne peut avoir lieu dans les vers d'Homère que j'ai en vue. Par exemple, le 354 de l'Odyss. ψ finit par ces mots, πολυήρατον ἱκόμεθ' εὐνήν, & le 281 de l'Od. Ζ, par ceux-ci, πολυάρητος θεὸς ἦλθεν. Or le scholiaste rend également le sens de ces deux mots par πολύευκτος, épithète qui est la même que celle de πολυεύχετος donnée par le poëte au fils de Métanire (v. 165).

Mais la supposition que ἀρά soit l'origine commune de ces deux mots, n'empêchera pas qu'ils ne puissent s'employer dans le sens de *amabilis*, de même que ἀρητὸς, qui signifie non-seulement *precibus expetitus*, mais encore, par extension d'idée, *dignus qui votis expetatur ;* ce qui rentre dans le sens de *amabilis*.

Homère a toujours fait longue la première syllabe de ἀρά & de ses dérivés, mais les auteurs dramatiques la font ordinairement brève; ce qui me fait croire qu'Hésychius a écrit πολυάρρητος, parce qu'il a tiré ce mot de quelque poëte qui, pour faire longue la troisième syllabe, avoit redoublé le ρ.

Je conclus de ces observations, qu'il convenoit de laisser ici πολυήρατος, puisqu'il se trouve encore dans un autre endroit de la même pièce. Le vers finissoit peut-être par ces mots ὅς δέ μοι 'ἐστιν, *qui quidem a me multis est expetitus votis*, & le copiste en aura oublié le premier, à cause de la finale du précédent. Mais, sans toucher au mot πολυήρατος, on peut imaginer plus d'un moyen, pour sauver les loix de la versification.

XVIII.

Cérès se chargeant d'élever le jeune fils de Célée & de Métanire, promet de le garantir des enchantemens.

Οὔτ' ἄρ ἐπιλυσίη δηλήσεται, οὔθ' ὑποταμνόν.
Οἶδα γὰρ ἀντίτομον μέγα φέρτερον ὑλοτόμοις.
Οἶδα δ' ἐπηλυσίης πολυπήμονος ἐσθλὸν ἐρυσμόν.
(228 & seq).

M. Ruhnkénius dit sur ὑποταμνὸν, *ab hoc ulcere manum abstineo.* En attendant mieux, je soupçonne ὑποτέμνων, ou doriquement ὑποτάμνων, i. e. τέμνων φάρμακον. Il est certain, & il l'a remarqué lui-même, que cette expression signifie *medicamentum parans.* Peut-être la préposition ὑπὸ désigne-t-elle que la préparation s'en faisoit secrètement, ou avec une méthode particulière, usitée en pareil cas. Ὑποτέμνω signifie quelquefois couper de biais, en biseau; & c'est ainsi qu'on coupoit le cuir pour y faire paroître plus d'épaisseur; il est employé dans ce sens par Aristophane. Il peut donc se faire qu'il y ait eu quelque usage particulier, à peu-près de cette espèce, pour couper & préparer les simples ou autres matières destinées aux *vénéfices.* L'*alexipharmaque* ou remède qu'on opposoit à la préparation nuisible s'appeloit ἀντίτομον, comme le dit Hésychius.

M. Ruhnkénius ne dit rien sur l'*hylotome* du vers 229; que M. Vossius traduit, *novi enim remedium multò efficacius hylotomo.* Je crois que ce mot désigne une composition tirée de quelque simple, ou de quelque production terrestre que ce puisse être. De sorte que Proserpine dit: Je connois un alexipharmaque plus efficace que celui que la terre peut fournir. On trouve ἔκτομον pour signifier une espèce d'ellebore; aussi Cérès ne donne ni pain ni lait à Démophon; elle le nourrit d'ambroisie, pour le rendre immortel, & comme s'il eût eu une origine divine. Euripide *(Alceste 972)* se sert de l'expression ἀντιτέμνειν φάρμακα, quand il

dit que rien ne peut résister au pouvoir de la nécessité, ni les ressources qu'Orphée a enseignées aux Thraces, ni les remèdes qu'Apollon a préparés pour le soulagement des humains.

Οὐδ' ὅσα Φοῖβος
ἀσκληπιάδαισιν παρέδωκε
φάρμακα, πολυπόνοις
ἀντιπέμων βροτοῖσι.

Le mot ἐπιλυσίη a rappelé à M. Ruhnkénius le 37.e vers de l'hymne à Mercure, ἐπιλυσίης . . . ἐασεχη αἰχμὰ, ou ἄχμα, comme porte le manuscrit de Moscou, mot qu'il remplace par ἔχμα, *idem*, dit-il, *quod* ἐρυσμὸς. Mais il me paroît qu'il n'y a rien à changer, d'autant que αἶχμα se trouve encore dans Hésychius, αἴχματα, ἔχματα, κωλύματα; car c'est ainsi qu'il faut lire, comme le montre l'article ἔχματα en son rang. Les critiques, comme le remarque Alberti, ont cru que la prononciation avoit occasionné cette manière d'écrire, la seule véritable étant ἔχματα, en quoi j'ai peine à être de leur avis; car si ces deux mots n'étoient réellement pas différens, pourquoi Hésychius en eût-il fait deux articles, dont chacun est placé au rang qui lui convient? Je suis donc porté à croire que ces deux mots ont existé avec une origine différente, l'un venant de αἰχμὴ, *cuspis, telum*, l'autre du verbe ἔχω, & comme dit Hésychius, ἀπὸ τοῦ ἐπέχειν. Je vois qu'on a donné à ce dernier trois significations, mais liées entr'elles: 1.° *retinaculum, vel junctura & nexus quo res duæ cohærent;* 2.° *stabilimentum, fulcimentum;* 3.° *obstaculum.* Voilà donc des idées de fermeté, de solidité, d'appui, de soutien, de défense, d'obstacle, qui garantit du mal qu'on craint, &c. On voit par-là pourquoi Apollonius Rhod. IV, 201, cité par M. Ruhnkénius, appelle les boucliers δηΐων ἔχμα βολάων, puisqu'on est, par leur moyen, garanti des traits meurtriers.

Or l'idée attachée à αἶχμα, en vertu de son origine αἰχμὴ, rentre dans celles que tient ἔχμα de la sienne ἔχω,

& il n'en a pas fallu davantage pour employer indifféremment l'un ou l'autre de ces mots, en leur donnant le même sens. Aussi Scapula a-t-il traduit le passage de l'hymne à Mercure par ces mots : *veneficiis multinoxiis eris telum* (au mot ἐπηλυσίη). Voilà l'idée de défense, de protection, de préservatif, d'empêchement qui convient aussi au mot ἔχμα. Barnès veut que dans ce passage on lise ἀκμὴ, au lieu de αἶχμὰ : *Certè αἶχμὰ numquam dixerit Homerus, sive Homeridarum aliquis.* Mais je ne comprends point pourquoi Homère auroit plutôt employé ἀκμὴ qu'αἶχμα, pour exprimer sa pensée ; car, sans s'arrêter à je ne sais quelle explication que Barnès donne, soit dans sa version, soit dans sa note, le mot ἀκμὴ ne doit se prendre que dans le sens de *telum*, donné par Scapula & par d'autres à αἶχμα, si l'on veut saisir la pensée de l'écrivain.

XIX.

Mercure étant descendu aux enfers, par l'ordre de Jupiter, pour en ramener Proserpine, trouve Pluton dans son palais.

> Ἥμενον ἐν λεχέεσσι σὺν αἰδοίῃ παρακοίτι
> πόλλ' ἀεκαζομένῃ μητρὸς πόθῳ· ἡδ' ἐπ' ἀτλήτων
> ἔργοις θεῶν μακάρων μητίσετο βουλῇ
>
> *(343 & seq.)*

Pro μετίσετο βουλῇ, facilè patet scribendum esse μητίετο βουλὴν, dit M. Ruhnkénius ; *sed reliqua felicioribus ingeniis emendanda relinquo.* J'avois d'abord imaginé une correction, d'où résulte un sens bien lié à toutes les parties du texte ; mais qui peut garantir que ce soit celui de l'écrivain ? & combien d'autres leçons ne pourra-t-on pas trouver qui présenteront aussi un bon sens, & n'en seront pas plus certaines ? Toute réflexion faite, autant vaut rester dans l'ignorance, & attendre que quelque bon manuscrit nous donne les lumières qui nous manquent.

Le texte est certainement altéré & le vers 345 mutilé ; mais

mais je ne vois pas ce qui a déterminé M. Vossius à traduire :

Et invenit illum regem ædibus intùs sedentem in toro cum venerandâ conjuge, multa reluctante ob matris desiderium : sed illa nihil dum cessans rebus deorum felicium grave intendebat consilium.

Je ne comprends pas à quoi répondent ces mots *nihil dum cessans*, ni quelle expression de l'original y a pu donner lieu : je ne trouve même aucune vraisemblance dans la supposition qu'alors Proserpine se soit mêlée des affaires de l'empire souterrain. Aussi lorsque Pluton consent qu'elle en sorte pour revoir sa mère, il la presse de calmer son courroux, en lui représentant qu'il ne sera pas un époux indigne d'elle, & qu'après son retour, elle règnera en souveraine, & partagera tous les honneurs dont jouissent les immortels. Je sais bien que M. Ruhnkénius veut encore corriger le texte en cet endroit ; mais rien ne l'y oblige, comme on le verra dans la remarque suivante. Il suffit d'observer ici qu'en ce moment Pluton ne se regarde point encore comme le vrai & légitime époux de Proserpine, quoiqu'il n'eût rien fait sans le consentement de Jupiter : & Proserpine elle-même pouvoit-elle se regarder comme une des divinités de ce séjour, en vertu d'une union forcée, faite contre son gré, à l'insu & sans l'aveu de sa mère ?

Et que sera-ce si après le milieu du 343.[e] vers il n'est plus question de Proserpine, & si le reste de ce vers & le suivant ne regardent que Pluton ? Or cela peut fort bien être : comment sortir de cette incertitude ?

X X.

Pluton exhortant Proserpine à retourner vers sa mère, lui dit :

Ἐνθάδ' ἰοῦσα
δεσπόσσεις πάντων, ὁπόσα ζώει τε καὶ ἕρπει

τιμὰς δὲ σχήσηϑα μετ' ἀϑανάτοισι μεγίςας,
τῶνδ' ἀδικησάντων τίσις ἔσσεται ἤματα πάντα.
(364 & ſeq.)

Il n'y a aucune néceſſité de mettre, comme M. Ruhnkénius, δεσπόζῃς au lieu de δεσπόσεις; encore moins de remplacer au vers ſuivant τιμὰς δὲ σχήσηϑα par ἀμφὶ δ' τιμὰς ἕχηϑα, comme le propoſe ce ſavant. Pourquoi en effet ſuppoſer que ce ſont deux préſens du ſubjonctif, *domineris, fruaris*, comme a traduit M. Voſſius? Non-ſeulement ces mots ſont ſuivis, ils ſont auſſi précédés d'un futur, ἔσσομαι, ἔσσεται qui détermine leur nature. Δεσπόσῃς eſt pour δεσπόσσεις, comme dans l'Odyſ. K. 439, σπασάμενος eſt pour σπάσσαμενος. M. Ruhnkénius n'a-t-il pas remarqué lui-même ſur le v. 339, qu'en pareil cas on redoubloit dans la prononciation la lettre qui manquoit dans l'écriture? Il en a cité pluſieurs exemples tirés de cette pièce, ἐγέλασε, ἐφράσατο, &c. Pourquoi n'y joint-il pas δεσπόσῃς?

Pour σχήσηϑα, qui eſt fort bon, c'eſt le futur σχήσεις, dont les Doriens changent l'ει en ῃ, comme λαβῆν pour λαβεῖν, avec le paragogique Ionien & Éolien ϑα. On trouve dans Homère le futur σχήσω, σχήσουσιν, σχήσῃ, dans le ſens de *tenere, retinere, cohibere, &c.* Dans cet endroit, ἔχηϑα n'auroit pas la même force que σχήσηϑα ou σχήσῃϑα, qui marque une poſſeſſion conſtante, ferme, immuable.

Enfin M. Ruhnkénius propoſe de lire au v. 364, ἐνϑαδ' ἐοῦσα, au lieu de ἰοῦσα que porte ſon édition d'après le manuſcrit. Mais ſans examiner ſi ἔνϑα ne peut pas s'allier à un verbe de mouvement, de même que ἐνταῦϑα, on peut dire que la correction n'eſt point néceſſaire, puiſque rien n'empêche que ἔνϑα ne ſe rapporte à δεσπόσεις.

X X I.

Pluton donne à Proſerpine un grain de grenade à manger.

Αὐτὰρ ὅγ' αὐτὸς
ῥοιῆς κόκκον ἔδωκε φαγεῖν μελιηδέα λάϑρῃ

ἀμφί ἑ νωμήσας, ἵνα μὴ μένοι ἤματα πάντα.
(371 & seq.)

M. Ruhnkénius dit qu'il n'entend pas ce paſſage. On a remarqué dans le Journal des Savans, que le verbe νωμάω a ici la même ſignification que dans Homère κέρδεα νωμῶν, *verſans aſtutias*, ou *lucra ;* & qu'ainſi le poëte dit que, lorſque Pluton donna une grenade à Proſerpine, il avoit médité ſecrètement au dedans de lui-même ſur les moyens d'empêcher que cette déeſſe, ſortie de l'Érèbe, ne reſtât toujours auprès de ſa mère ; il n'y a donc abſolument rien à changer dans le texte. Le mot λάθρη eſt fort bon, & rien n'oblige de le remplacer par δαῖτα que propoſe M. Ruhnkénius. M. Voſſius a penſé que le poëte, par ces mots ἀμφὶ ἑ νωμήσας, a voulu dire que Pluton avoit attiré à lui Proſerpine, en lui donnant à manger la grenade : *Ille ei mali punici granum dedit edendum* . . . . *ad ſe tractæ.* Ce n'eſt pas donner une grande idée du poëte.

XXII.

On conçoit quels dûrent être les tranſports de Cérès quand elle revit ſa chère Proſerpine.

Ἡ δὲ ἰδοῦσα
ἤϊξ' ἠΰτε μαινὰς ὄρος κατὰ δάσκιον ὕλης.
(385).

M. Ruhnkénius eſt revolté de voir Cérès comparée à une Ménade : il faut, à ſon avis, avoir perdu l'eſprit pour ſe permettre une pareille comparaiſon. Il expulſe donc cette Ménade & lui ſubſtitue un faon, κεμμὰς. Son indignation eſt très-légitime, ſi le point de comparaiſon eſt la fureur inſenſée dont l'ame des Ménades étoit poſſédée ; mais y aura-t-il un ſi grand inconvénient ſi, pour peindre la joie dont treſſaillit Cérès à la vue de ſa fille, le poëte en a comparé les tranſports à ceux d'une Ménade, ſans faire entendre qu'ils partiſſent d'un même principe ?

M. Ruhnkénius lit enſuite ὕλῃ, au lieu de ὕλης que le

copiste avoit peut-être écrit pour ὕλαις, quoique ce plurier ne soit pas fréquent chez les poëtes.

XXIII.

Après le vers 384, il y a une lacune, parce que le manuscrit a souffert en cet endroit, de sorte que plusieurs vers sont imparfaits, tantôt au commencement, tantôt à la fin, & quelques-uns ont été réparés par une main plus récente. Il y a peu de fond à faire sur une restauration qui vraisemblablement n'est que conjecturale; mais c'est en pareil cas sur-tout qu'il est permis de hazarder des conjectures, pourvu qu'on ne veuille pas faire recevoir le texte ainsi fabriqué pour celui même de l'auteur. Voici de quelle manière est présenté le 399.e vers réparé:

Οἰκήσεις ὀρέων τριτάτην μοῖραν εἰς ἐνιαυτόν.

Comme ces derniers mots ne peuvent terminer le vers, *mihi placet*, dit M. Ruhnkénius, *Cl. Fonteinii supplementum* παρ' ἀκοίτῃ; cependant, comme au vers 446 on lit τριτάτην μὲν μοῖραν ὑπὸ ζόφον, je me persuade que c'est par ces mots ὑπὸ ζόφον que finissoit le 399. Le poëte a fait longue la première syllabe de ζόφος, à cause de la lettre double φ, comme au vers 446 il a fait longue la dernière syllabe de ὑπὸ, à cause de la lettre double ζ.

M. Ruhnkénius remarque avec raison qu'après le vers 403 il manque quelque chose.

XXIV.

Proserpine parlant de Pluton à sa mère, dit:

Ἔμβαλέ μοι ῥοιῆς κόκκον
ἄκουσαν δὲ βίῃ με προσηνάγκασε πάσασθαι.
(412).

M. Ruhnkénius prétend que le second vers est altéré: *vitioso versui sic medetur Fonteinius :* ἄκουσαν δὲ βίῃ μέρος ἠνάγκασε πάσασθαι. Pourquoi donc ce vers seroit-il défectueux?

il faut que ϖρὸς soit bref, & pourquoi ne le seroit-il pas devant une voyelle? il faut que κα soit long, & pourquoi ne le seroit-il pas? M. Ruhnkénius, comme nous l'avons vu, n'a-t-il pas rapporté lui-même plusieurs exemples où le défaut d'une lettre n'empêchoit pas la syllabe d'être longue, parce qu'elle étoit suppléée dans la prononciation? Enfin, on ne contestera pas que ϖροσαναγκάζω ne soit grec : où est donc la nécessité de recourir à une correction conjecturale? celle sur-tout de M. Fontaine est-elle admissible?

X X V.

Proserpine parle de quelques fleurs qu'elle cueilloit lorsqu'elle fut enlevée. *(425 & suiv.)*

Δρέπομεν
μίγδα κροκόεντα γανὸν, καὶ ἀγαλλίδας, ἠδ' ὑάκινθον
καὶ ῥοδέας κάλυκας, καὶ λείρια θαῦμα ἰδέσθαι,
νάρκισσόνθ' ὃν ἔφυσ', ὥσπερ κρόκον, εὐρεῖα χθών.

M. Ruhnkénius doute que γανός appliqué à une fleur, soit grec; cependant le poëte avoit dit du narcisse : ναρκισσὸν γανόωντα, *(v. 10)*. On pourroit peut-être douter aussi si du temps de l'écrivain, γανὸς n'étoit pas indifféremment masculin ou neutre, comme tant d'autres mots; & alors κροκόεντα seroit censé ne former que trois syllabes κροκοῦντα. La leçon de M. Valckenaer, κρόκου τε γανὸς, me paroît bien préférable à celle de M. Fonteine, κρόκῳ κύανον. Mais puisqu'il ne s'agit que de conjecturer, je puis aussi proposer κροκοῦν τε γανὸς, pour κροκόεν τε, οε se contractant en ου, comme de πλακόεν se fait πλακοῦν, de μελιτόεσσα, μελιτοῦσσα, & une multitude d'autres.

Mais dans le vers suivant, ῥοδέας κάλυκας est une expression que M. Ruhnkénius a insérée dans le texte, d'après l'idée de quelques critiques, & qui n'étoit point dans la première édition, où on lisoit comme dans le manuscrit, καὶ ῥόδα ἐς κάλυκας. M. Ruhnkénius avoit fait sur ce dernier

mot une bonne note, en disant qu'il signifioit un ornement de cou ou de chevelure; & c'est dans ce sens que d'anciens grammairiens ont pris ce terme, *Iliade* Σ. 401. J'ajoute que, suivant d'anciens lexicographes, κάλυξις signifie un ornement fait de roses, κόσμος τις ἐκ ῥόδων. Il est donc clair que la leçon du manuscrit présente un très-bon sens, & qu'elle devoit rester dans le texte. M. Ruhnkénius a montré trop de complaisance pour des amis. Ces mots ἅσπερ κρόκον lui paroissent froids, & il peut avoir raison; mais il fait bien aussi de n'y pas toucher: que de ravages n'a pas produits un pareil prétexte dans les écrits des anciens? Je puis bien avouer aussi, sans conséquence, que j'aimerois mieux voir ici ἅσπερ δόλον, expression qui se trouve au vers 8. Νάρκισσόν θ' ὃν φῦσε δόλον, &c.

XXVI.

Proserpine continuant son récit, dit (429 & suiv.)

> Αὐτὰρ ἐγὼ δρεπομένη περὶ χάρματι, γαῖα δ' ἔνερθε
> χώρησεν. Τῇ δ' ἔκθορ' ἄναξ κρατερὸς Πολυδέγμων.

Le premier vers n'étant pas régulier, M. Ruhnkénius dit qu'il faut lire δρεπόμην, au lieu de δρεπομένη; & quoiqu'au vers 16, où se trouve la même pensée, on lise τῇ ὄρουσεν ἄναξ, il prétend qu'ici le verbe ἐκθορεῖν demande le génitif, τῆσδ' ἔκθορ'. Voilà ce que je ne saurois concevoir: ici τῇ ne paroît pas plus le régime du verbe qu'au vers 16, & signifie également *hîc*, *hac parte;* il n'y a du moins aucune nécessité de l'entendre autrement, ni par conséquent de rien changer au texte. M. Ruhnkénius désapprouve ensuite comme vicieuse l'expression περὶ χάρματι, *vitium hæret;* à cet égard je suis assez de son avis. Si du moins il y avoit ἐπὶ χάρματι, l'expression pourroit passer, à l'exemple de ἐπὶ τύχῃ.

Mais puisqu'on est réduit aux conjectures, je vais proposer la mienne dont je ne fais pas plus de cas que des

autres. En mettant χάσματι au lieu de χάρματι, & faisant un petit changement je lis,

> Αὐτὰρ ἐγὼ δρέπον ἧπερ χάσματι γαῖα ἔνερθε
> χώρησεν. Τῇδε, &c.

At ego legebam (flores) *quà terra subtus hiatu subsidit: Illac autem exsiliit rex.* Je ne suis point choqué de l'*hiatus* γαῖα ἔνερθε, non plus que d'autres qu'on remarque dans cette pièce, comme au v. 241, ἄντα ἐώκει; au 222, τίς σε ἰδοῦσα; au 190, σέβας τε, ἰδὲ; aux 338 & 349, ὄφρα ἑ, &c. Je pourrois bien encore lire: ἐγὼ δρέπομην, περὶ χάσματι γαῖα δ' ἔνερθε χώρησεν, pour περιχώρησεν. Mais que résulteroit-il de certain de pareilles conjectures?

XXVII.

> Ταῖς δὲ μετ' ἄγγελον ἧκε βαρύκτυπος εὐρύοπα Ζεὺς
> Ῥείην ἠΰκομον, Δημήτερα κυανόπεπλον
> ἀξέμεναι μετὰ φῦλα θεῶν.
> (*441 & seq.*)

Voici un exemple remarquable d'un texte ancien, altéré par la hardiesse des modernes. Je vois avec peine que le savant M. Ruhnkénius, par un excès de complaisance pour eux, se soit attiré un reproche qu'il n'avoit pas d'abord mérité. Dans la première édition il avoit imprimé, conformément à son manuscrit, Ῥείην ἠΰκομον, ἣν μητέρα: ayant dans la seconde remplacé ces deux mots par Δημήτερα, *hanc scripturam*, dit-il, *reposui de verissimâ Fonteinii emendatione;* & après avoir rapporté la leçon du manuscrit, il ajoute: *Primum* ἣν *non convenit huic loco, quòd Rhea non ad solam Cererem, sed ad Cererem & Proserpinam missa est. Deinde verbum* ἀξέμεναι *non potest carere suo casu.*

Cette correction, ou plutôt corruption du texte, est donc fondée sur ce qu'on a cru que ces mots ἣν μητέρα, *suam matrem,* désignoient la mère de Proserpine, c'est-à-dire Cérès; & suivant cette idée, M. Vossius a traduit, *his verò*

nunciam misit. . . . Jupiter Rheam. . . . quæ Cererem. . . . duceret ad nationes deorum. Mais ce qui est bien étrange, c'est qu'on n'ait pas vu que la raison qu'on alléguoit contre la leçon du manuscrit, n'étoit pas moins forte contre celle qu'on introduisoit dans le texte; car Jupiter envoyoit Rhéa, non à Cérès seule, mais à Cérès & à Proserpine: or celle-ci ne paroît point dans le texte réformé; donc la nouvelle leçon ne vaut pas mieux que l'ancienne, qu'on supposoit ne faire mention que de Cérès. Voilà sans contredit où conduisoit le principe d'où l'on étoit parti.

Mais tous ces raisonnemens sont hors de propos, & de la plus grande futilité; car il ne s'agit point du tout de la mère de Proserpine, mais uniquement de la mère de Jupiter. Le poëte dit que ce dieu députa Rhéa, sa propre mère, ἣν μητέρα, vers Cérès & Proserpine, auxquelles se rapporte le ταῖς du premier vers cité dans cette remarque.

Mais, dit-on, le verbe ἀξέμεναι doit avoir son cas. Sans doute, ou exprimé ou sous-entendu. Or, après ταῖς qui précède, ce cas n'est-il pas suffisamment indiqué, & peut-on être embarrassé? il ne paroît pas possible de s'y méprendre.

Dira-t-on enfin qu'alors la dernière syllabe de εὔκομον sera longue? cela est vrai: n'a-t-elle pas le privilége de l'être à deux titres, & comme césure, & comme suivie d'une lettre aspirée? il y en a mille exemples, & cette pièce seule en fournit plus d'un.

J'ai donc raison de conclure que la leçon du manuscrit est la seule bonne, & que celle qui lui a été substituée est une altération manifeste d'un texte dont on n'a pas compris le sens, quelque simple qu'il soit. On y lit ensuite:

XXVIII.

Υ'πέδεκτο δὲ τιμὰς
δωσέμεν, ἃς κεν ἕλοιτο μετ' ἀθανάτοισι θεοῖσι
νεῦσε δ' οἱ κούρην, &c.
(443 & seq.)

Pollicitus

Pollicitus est honores se daturum, quoscunque optaret inter immortales deos, annuitque ei puellam anni circonvolventis tertiam partem sub tenebris caligantibus, duas verò apud matrem & cæteros immortales. Sic dixit, nec recusavit dea Jovis mandata, &c.

C'est la traduction de M. Vossius que je ne blâme point; je ne cherche qu'à écarter le doute qu'elle peut laisser dans l'esprit. Jupiter promet d'accorder les honneurs qu'on desirera, & consent que Proserpine passe les deux tiers de l'année auprès de sa mère. A qui fait-il cette promesse? quelle est la personne qui desire, & aux vœux de laquelle il défère? On seroit d'abord tenté de croire que c'est Cérès; mais on se tromperoit. C'est encore Rhéa; c'est à elle que Jupiter laisse le choix des honneurs qui seront accordés à Proserpine. C'est pour répondre au desir de Rhéa, qu'il consent que Proserpine ne passe dans les enfers que le tiers de l'année. En un mot, Jupiter & Rhéa conviennent entr'eux des propositions de paix que celle-ci sera chargée de porter à Cérès. Elle descend en effet de l'Olympe pour venir faire part à Cérès des conditions proposées; Cérès accepte, & la paix est conclue. Malgré la lacune qui se trouve au verso du feuillet endommagé, on voit que Rhéa répète à Cérès une grande partie de l'entretien qu'elle avoit eu avec Jupiter.

X X I X.

Le lieu où Rhéa joignit Cérès avoit été auparavant très-fertile; il ne l'étoit plus : la terre, par l'ordre de cette déesse, avoit fermé son sein; tous les travaux des agriculteurs étoient perdus pour eux, tout espoir leur étoit enlevé.

Α'ταὰρ τότεγ' ὔπι φερέσβιον, ἀλλὰ ἕκηλον
εἱςήκει πανάφυλλον.

Ces expressions présentent une grande image que les

corrections des critiques font disparoître. *Lege*, dit M. Ruhnkénius, *partim de meâ, partim de Cl. Wittembachii conjecturâ :* ἀλλ' ἀπέτηλον ἔσκε καὶ πανάφυλλον. Il entend par ἀπέτηλον, *sine culmis, sive sterile*, & renvoie à Hésiode. Asp. 289, où πέτηλα désigne des feuilles, marque de fécondité. Quoique cet ἀπέτηλον plaise aussi à M. Fonteine, il faut bien se garder d'adopter ces conjectures qui dessèchent un morceau poëtique plein de suc & d'énergie. Sans remarquer qu'ἀπέτηλον & πανάφυλλον ont beaucoup d'affinité & ne réveillent que l'idée de feuillage, qu'on se représente une campagne où règne un morne silence & un funeste repos; plus de mouvement, plus de soins, plus de travaux; les bras des cultivateurs y sont dans une inaction totale; tout y est comme mort: on aura l'image qu'a voulu présenter le poëte par ἕκηλον. Tant pis pour ceux qui ne la saisissent pas; mais du moins ne faut-il pas tenter, à l'aide de froides conjectures, de l'affoiblir & de l'effacer, si on n'en connoît pas le prix. L'épithète πανάφυλλον qui suit, fortifie l'image d'un sol sec & aride, où tout est sans vigueur & sans vie.

XXX.

Cette calamité ne devoit pas durer; après la réconciliation de Cérès avec les dieux, la terre devoit comme autrefois se couvrir de verdure & de riches moissons.

> Μέλλεν ἄφαρ ταναοῖσι κομήσειν ἀσταχύεσσιν
> πέδῳ δ' ἄρα πίονες ὄγμοι
> βρυσέμεν ἀσταχύων.
> *(454 & seq.)*

M. Ruhnkénius aimeroit mieux ἀνθερίκεσσιν que ἀσταχύεσσιν, parce que la répétition d'un même mot, à une si petite distance, est désagréable. Cela peut être, mais ne prouve point que cette petite négligence, si c'en est une, ne doive pas être mise sur le compte du poëte; on auroit pu en remarquer précédemment une bien plus forte. Le mot

θυμὸς répété dans trois vers consécutifs (*432 & seq.*) devoit bien plus choquer l'oreille délicate des critiques.

Βρυσέμδυ déplaît aussi à M. Ruhnkénius, parce que la première syllabe en est brève. Il prescrit donc de lire *βείσδν*, parce que *βείθειν* est un mot propre à marquer l'abondance. Il me paroît que *βρύειν* n'est pas moins propre pour désigner les abondantes productions de la terre ; & si la première syllabe est brève, les poëtes savent l'alonger, *βρυσσέμδυ*. Nous avons déjà vu plusieurs exemples d'une lettre qui se prononçoit double, quoiqu'elle ne le fût pas dans l'écriture. Si l'on m'objecte que *βρύειν* se construit ordinairement avec le datif, je pourrai bien en dire autant de *βρίσειν*.

Si je n'avois craint de paroître minutieux, j'aurois parlé de plusieurs autres conjectures qui sont d'autant plus inutiles, que la leçon du manuscrit présente un sens raisonnable : elles peuvent avoir le mérite de donner quelquefois au texte un peu plus d'élégance ; mais dans cette matière sur-tout, quand on a ce qui suffit, il ne faut pas se tourmenter l'esprit pour avoir du superflu.



MÉMOIRE

Sur les connoiſſances & l'uſage de la Soie chez les Romains.

Par M. l'Abbé BROTIER.

Lû le 15 Juin 1784.

QUELLES connoiſſances les Romains ont-ils eues de la ſoie? quel uſage en ont-ils fait? Voilà ce que je dois développer dans ce Mémoire.

Les Romains ont diſtingué trois ſortes de ſoie ; celle des Sères, celle de l'Aſſyrie & celle de l'île de Cos. La première ſe tiroit du pays où les Sères habitoient au-delà de la Scythie une contrée propre à la ſoie, que nous nommons aujourd'hui l'Eygur, vers le 110.ᵉ degré de longitude & le 45.ᵉ de latitude ſeptentrionale ; cette ſoie fut la plus eſtimée des Romains, ſans en être la plus connue. Les Sères étoient un peuple doux, mais ſauvage, qui avoit un ſon de voix rude & une langue que les autres nations n'entendoient pas. Ils faiſoient le commerce d'échange ſans parler. Ce qu'ils avoient à vendre étoit expoſé ſur le bord d'un fleuve, près des marchandiſes qu'apportoient les négocians étrangers ; l'échange ſe faiſoit ſi l'œil étoit ſatisfait : ce ſilence ne pouvoit pas inſtruire ſur la nature de la ſoie. De-là cette connoiſſance vague tranſmiſe par Virgile, par Pline, par Ammien-Marcellin, que la ſoie des Sères étoit une laine qu'ils recueilloient dans leurs forêts ſur les feuilles des arbres, & qu'ils la filoient après l'avoir amollie dans l'eau. Ces auteurs ne parlent point du ver à ſoie ; leur récit ne doit cependant s'entendre, & les perſonnes habiles dans l'hiſtoire naturelle ne l'ont jamais entendu que de la ſoie. Nous verrons Pline la caractériſer encore avec les mêmes traits, lorſque nous parlerons de la ſoie de l'île de Cos.

Virgil. Georg. II, 121. Plin. Hiſt. Nat. VI, 17 & 22. Amm. Marcell. XXIII, 11.

On ne doit pas confondre cette ſoie des Sères avec une

autre production de l'Eygur, dont a parlé M. Visdelou, évêque de Claudiopolis. « Il y croît, dit-il, une espèce particulière d'herbe ou d'arbrisseau qui porte un fruit semblable au cocon du ver à soie : on en tire un fil très-fin & très-blanc qui se nomme *thié-lié :* les habitans en font des toiles dont ils trafiquent ». Dans cette relation de M. Visdelou, on ne voit qu'une espèce de coton bien différente de la soie ; & Pline lui-même reconnoît la différence des cotoniers & des arbres des Sères.

Bibliothèque orientale d'Herbelot, avec les observations de M. Visdelou, tome IV, édit. in-4.°

Plin. XII, 10.

L'Assyrie étoit plus accessible ; sa soie fut mieux connue : elle étoit produite par un grand ver qui portoit le nom de *bombyx ;* c'est ce qui donna chez les Romains le nom aux étoffes qu'ils appeloient *bombycines.* « Le bombyx étoit d'abord une chenille ; on l'appeloit ensuite *bombyle* ; après « il devenoit *nécydale*, & cela en six mois : ce ver faisoit « des toiles à la manière des araignées ». Quelque succincte que soit cette description qu'on trouve également dans Aristote & dans Pline, on y reconnoît les principaux caractères du ver à soie ; sa naissance sous la forme de chenille, sa croissance, ses mues, son travail, lorsqu'on le nommoit *bombyle ;* le temps enfin où il se renfermoit dans son cocon de soie, & s'y changeoit en *nécydale*, ou en chrysalide. Un ver à soie n'emploie pas ordinairement six mois depuis le moment de sa production jusqu'à celui de sa métamorphose ; mais l'intempérie des saisons, la différence d'exposition plus ou moins avantageuse des œufs, & quelques espèces mêmes de vers qu'on voit éclore plus tôt ou plus tard que les autres, justifient le temps déterminé par Aristote & par Pline. C'est dans les six premiers mois de l'année que se fait cette opération de la nature ; elle ne se prolonge au-delà de ce terme, que quand on veut avoir deux récoltes de soie dans la même année ; alors elle peut durer jusqu'à l'automne. Pour le travail du ver à soie, quoiqu'il ne ressemble pas par la forme aux toiles des araignées, c'est toujours la même industrie, le même procédé ; & c'est l'idée la plus juste que les anciens nous en aient

Aristot. Hist. animal. V, 19. Plin. XI, 22.

laiſſée, & qu'ils aient même pu nous laiſſer. Je parlerai ailleurs de la production du ver à ſoie, qui ne ſort pas d'un grand ver, mais de l'œuf d'un papillon.

Pline ajoute qu'une femme de l'île de Céos, nommée Pamphile, fille de *Latoüs,* fut la première qui inventa l'art de filer les toiles des vers à ſoie; cette invention fut peut-être nouvelle pour les Grecs, mais elle étoit bien ancienne dans l'Orient. Les annales de la Chine parlent de l'art de nourrir les vers à ſoie & des étoffes de ſoie, preſque dès les premiers temps de l'empire. Ariſtote diffère de Pline, & dit que Pamphile étoit de l'île de Cos. Cela paroît aſſez vraiſemblable, parce que l'île de Cos étoit bien plus voiſine de l'Aſie que l'île de Céos; & c'eſt de l'Aſie qu'eſt venue la ſoie, & qu'elle s'eſt répandue de proche en proche.

Elle pénétra dans l'île de Cos, ſans qu'on ſache dans quel temps; mais ce qu'il eſt très-important de ſavoir & ce

Plin. XI, 23. que Pline nous apprend, c'eſt qu'il y avoit dans cette île quatre ſortes de vers à ſoie, ceux du cyprès, du térébinthe, du frêne & du chêne. Il eſt étonnant que ſous le règne de Veſpaſien, on connût à Rome plus d'eſpèces de vers à ſoie que nous n'en poſſédons dans un ſiècle où le goût de l'hiſtoire naturelle eſt le goût dominant, & où les voyages & la communication libre de l'univers permettent de raſſembler preſque toutes les richeſſes de la Nature; on n'accuſera cependant pas Pline de nous en avoir impoſé. La Chine, ſi riche par ſa culture des vers à ſoie du mûrier, nous apprend qu'elle a auſſi les vers à ſoie du fagara, du frêne & du chêne. Ces trois eſpèces ſont ſauvages, fort indociles, & ne peuvent pas être aſſujetties à une éducation réglée; mais elles donnent beaucoup de ſoie & entretiennent une branche conſidérable de commerce. Ces détails authentiques ſuffiſent pour conſtater la vérité du récit de Pline & l'exiſtence des vers à ſoie du cyprès & du térébinthe, quoique nous ne les ayons pas encore retrouvés.

Mémoires concernant l'Hiſtoire des Sciences, &c. des Chinois, t. II, p. 574 & ſuiv.

Des recherches & le temps pourront les faire découvrir & nous donner de nouvelles lumières: profitons de celles que nous avons; elles suffisent pour expliquer le texte de Pline, pour rectifier même les erreurs où il est tombé; plusieurs tiennent à des vérités. Il ne faut que rapprocher Pline de la pratique & des usages bien connus de la Chine, & sur-tout le confronter avec les tableaux envoyés de Pékin par le P. d'Incarville, où les Chinois ont représenté au naturel les divers états de leurs vers à soie sauvages, & les travaux qu'on fait avec leur soie.

Pline dit en commençant son récit, que les vers à soie qui étoient dans l'île de Cos naissoient des fleurs de cyprès, de térébinthe, de frêne & de chêne que la pluie avoit abattues, & que la vapeur de la terre animoit; ce n'est point là la voie ni la marche de la Nature. Les vers à soie ne naissoient point de ces fleurs, mais des œufs déposés sur ces fleurs ou ailleurs, & animés par la chaleur, sur-tout par une chaleur humide, qui est la disposition de l'air la plus favorable au développement des germes & à la naissance des vers à soie. Nous verrons plus bas les soins de l'île de Cos & de la Chine pour préparer les voies à cette naissance dans le printemps qui est la saison des fleurs.

Pline ajoute qu'il paroissoit alors de petits papillons nus; il confond des états bien différens. En parlant du ver à soie de l'Assyrie, il l'avoit conduit jusqu'à sa métamorphose en *nécydale* ou en chrysalide; il n'a pas saisi celle qui suit cet état, & qui termine tous les changemens des vers à soie. Ils sortent de l'état de *nécydales* sous la forme de papillons; mais ils ne sont ni petits, ni nus; ils ont presque la même grosseur que le *nécydale* ou la chrysalide; & bientôt ils donnent les œufs qui doivent renouveler & propager l'espèce. Quand ces œufs viennent à éclore, ce ne sont pas de petits papillons qui paroissent, mais de petites chenilles. Pline en décrivant le ver à soie de l'Assyrie, avoit bien reconnu cet état de la chenille; & le grand ver dont il l'avoit fait naître n'étoit autre chose que le papillon,

qui a ſes deux longues antennes ou ſes cornes, comme Pline s'explique en cet endroit.

Par une ſuite de ſon erreur, il dit que ces papillons ne pouvant point ſupporter le froid ſe hériſſent de poils, & que pour ſe défendre contre l'hiver, ils ſe préparent d'épaiſſes tuniques, en détachant par le frottement rude de leurs pieds le duvet des feuilles des arbres; qu'ils le cardent avec leurs ongles, qu'ils le tirent entre les branches, & en font un fil auſſi délié, auſſi fin que s'il paſſoit par le peigne; qu'ils appliquent ce duvet à leur corps, & ſe renferment, pour me ſervir de l'expreſſion de Pline, dans ce nid roulant: voilà un grand mélange de vérités & d'erreurs. Ce ne ſont pas de petits papillons, mais de petites chenilles qui ſe hériſſent de poils, encore celles du ver à ſoie du frêne n'en ont-elles point; ce ſont celles du ver à ſoie du chêne qui en ſont couvertes. Nous ne pouvons rien dire de celles du cyprès & du térébinthe qu'on n'a pas encore retrouvées. Pline ne parle pas de leurs mues; il y en a cependant quatre qui durent environ quatre jours chacune. Sa deſcription du travail manque auſſi d'exactitude. La ſoie n'eſt point le duvet des feuilles que ces vers détachent, qu'ils cardent, dans lequel ils ſe roulent. Mais on reconnoît ici, comme je l'ai déjà annoncé, la ſource de l'erreur qui a trompé Virgile, Pline & Ammien-Marcellin, lorſqu'ils ont parlé de l'origine de la ſoie chez les Sères. Tous ces vers à ſoie depuis leur naiſſance & pendant le temps de leurs mues, ſe nourriſſent de la feuille des arbres; une partie de cette nourriture devient la matière de la ſoie qu'ils filent comme l'araignée; ils commencent à la filer vingt à vingt-deux jours après leur naiſſance, & à la fin de ce travail ils ſe renferment au centre de leur ſoie dans leur cocon.

C'eſt alors qu'on fait la récolte de la ſoie & des vers à ſoie. Pline l'exprime en ces termes: « On les prend, on » les met dans des vaſes de terre; on les y entretient dans » un air qui n'eſt ni froid, ni chaud, avec une nourriture de

de son ». Ces paroles, sans être fort exactes, sont remarquables; elles indiquent la méthode que l'on suivoit dans l'île de Cos. Lorsque la récolte des cocons de vers à soie étoit faite, on la partageoit en deux parts; l'une, pour en mettre aussitôt la soie en œuvre; l'autre, que l'on réservoit pour avoir les papillons qui devoient propager l'espèce. On choisissoit pour celle-ci les plus beaux cocons; & on savoit sans doute dans l'île de Cos, comme à la Chine, reconnoître ceux qui devoient porter des papillons mâles & des papillons femelles. Ces cocons régénérateurs se mettoient dans des vases de terre, à une exposition qui n'étoit ni chaude ni froide, & sur du son, non pas pour nourrir les vers à soie, comme Pline l'a cru; dans l'état de *nécydales* ou de chrysalides, les vers à soie ne peuvent pas manger; mais pour les tenir mollement & les préserver d'une humidité nuisible. A la Chine, on suit une méthode plus facile & qui se rapproche davantage de la nature; on s'y contente d'enfiler légèrement ces cocons dans un fil de soie; on les suspend au grand air dans un endroit qui est à l'abri du vent du nord, de la pluie & du soleil. Quand les froids de l'hiver sont passés, & que la douce saison commence, on porte ces cocons dans une chambre chaude; on les arrose & on les humecte plusieurs fois pendant le jour dans le temps de la plus grande chaleur; il y en a même qui aiment mieux les exposer à la vapeur d'un grand vase d'eau chaude, pour avoir la température douce & humide qui les fait éclore dans le temps de pluie. Les expressions de Pline, trop concises, ont peut-être quelque rapport à ces procédés simples & naturels; probablement ce n'étoit qu'après avoir tenu les cocons suspendus sous quelque abri, qu'on les mettoit aux approches du printemps dans des vases de terre, sur du son, à un air tiède qui facilitoit la dernière métamorphose & le développement des *nécydales* en papillons.

Quoi qu'il en soit, Pline a décrit assez exactement cette métamorphose: « Il pousse, dit-il, aux papillons des plumes,

» & quand ils en ſont revêtus, on les lâche pour de nouveaux travaux ». Voilà bien le paſſage de l'état de *nécydale* à celui de papillon; & Pline y nomme expreſſément les plumes qui couvrent les ailes des papillons. C'eſt en effet quand elles ſont développées, qu'on lâche les papillons; ils vont travailler à régénérer l'eſpèce, & terminent par cette opération les travaux & la vie des vers à ſoie. Peut-être que dans l'île de Cos, quand on lâchoit les papillons, on leur donnoit toute liberté pour qu'ils allaſſent dépoſer leurs œufs ſur les fleurs des arbres qui conviennent à chaque eſpèce particulière; on pouvoit auſſi, quoique Pline ne l'ait point clairement exprimé, ſe ſervir d'un moyen aſſez ſimple & plus ſûr qu'on emploie à la Chine. Quand les papillons ſont entièrement ſortis des cocons, & que leurs ailes ſont développées, on les prend, on les attache avec un fil par une aile à un petit faiſceau de moëlle ſéchée de grand millet; le fil avec lequel on les attache eſt aſſez long pour leur laiſſer la liberté de marcher & de voltiger; on attache à chaque faiſceau un papillon mâle & un papillon femelle, chacun à une des extrémités du faiſceau & le dos tourné l'un à l'autre. Il y en a qui n'attachent au faiſceau que le papillon femelle, & laiſſent le mâle en liberté : d'une façon ou de l'autre l'accouplement eſt bientôt fait; il eſt ſuivi de la ponte qui dure huit ou dix jours, & va juſqu'à quatre ou cinq cents œufs. Au bout de dix à onze jours les œufs commencent à éclore ; on attache un faiſceau garni d'œufs à une branche de frêne ou de chêne, ſelon l'eſpèce de ver à ſoie; ordinairement la branche ſe pique dans l'eau, ſur le bord d'une rivière ou de quelque ruiſſeau; quelquefois auſſi, ſur-tout ſi l'on craint le vent, on la met dans un vaſe plein d'eau. Les petits vers, dès qu'ils ſont éclos, paſſent ſur la branche pour s'y nourrir de ces feuilles; le lendemain on y attache une branche nouvelle qui leur ſert d'aliment; chaque jour on renouvelle la branche juſqu'à ce qu'ils aient mué pour la ſeconde fois. Alors on attache la branche à l'arbre

même ſur lequel ils ſe répandent avec toute liberté pour chercher leur nourriture, achever leurs mues, prendre tout leur accroiſſement & filer leur ſoie. Quand elle eſt filée, on en fait la récolte comme nous l'avons expliqué. Voilà ce qui a trompé les anciens, & ce qui leur a fait croire qu'il y avoit des arbres qui portoient de la laine.

Il ne reſtoit plus à Pline qu'à enſeigner comment on mettoit la ſoie en œuvre dans l'île de Cos, & quelle en étoit la qualité; il le fait avec exactitude : « On amollit, dit-il, les cocons dans l'eau ; on les file avec un fuſeau de « jonc : cette ſoie le cède en beauté à celle de l'Aſſyrie ». Sans doute même qu'il y avoit dans ces ſoies différens degrés de qualité, & peut-être dans l'ordre où Pline a nommé les quatre eſpèces des vers à ſoie du cyprès, du térébinthe, du frêne & du chêne; celle du chêne eſt la moins belle. Ces procédés & ces diſtinctions de qualité de la ſoie ſe retrouvent à la Chine. Pour amollir les cocons, on les met dans une leſſive bouillante de cendres de jujubier, ou de bled ſarraſin, ou de perſicaire. On les nettoie de leurs *nécydales* ou de leurs chryſalides; on les fait paſſer par une eau tiède, & on les file avec un fuſeau de jonc ou de roſeau; cette ſoie ne ſe dévide pas, elle ſe file. Les ſoies du fagara & du frêne ſont plus belles que celles du chêne; les étoffes qu'on fait avec ces ſoies ſont d'un beau gris-de-lin, ſe tachent difficilement, ſe lavent comme le linge, & durent le double des étoffes faites avec la ſoie du mûrier, quoique celle-ci ſoit d'une qualité ſupérieure, beaucoup plus belle, & qu'elle prenne bien les couleurs de la teinture, ce que ne font pas les autres ſoies. Cette particularité de la teinture de la ſoie du mûrier autoriſe à croire que c'étoit celle qu'on cultivoit chez les Sères, puiſqu'il eſt parlé dans la vie de l'empereur Aurélien, d'un manteau de cette ſoie teint en pourpre, & la ſoie de l'Aſſyrie ne paroît pas avoir été différente de celle des Sères. Il falloit ces rapprochemens & tous ces développemens de la Chine pour expliquer Pline & ſe former

une juste idée des connoissances des Romains sur la soie. Il me reste à dire l'usage qu'ils en ont fait.

La soie, si utile dans l'Orient où elle entretient l'industrie du peuple, fournit à ses besoins & multiplie ses richesses, n'a été pour les Romains qu'un objet de magnificence, de luxe & de mollesse. Les négocians qui l'apportoient à Rome la vendoient au poids de l'or; malgré ce prix excessif, elle devoit s'y trouver en assez grande quantité, si, comme Dion le rapporte d'après quelques Auteurs, Jules César fit étendre des voiles de la soie des Sères pour mettre les spectateurs à couvert du soleil dans les jeux magnifiques qu'il donna l'an de Rome 708. Caïus Caligula déploya le même genre de magnificence pour faire couvrir le *Forum* dans l'auguste cérémonie où il distribua en 791 des couronnes à quatre rois, & les mit en possession de l'Iturée, de l'Arménie mineure, du Pont & du Bosphore. On employoit encore la soie pour les décorations, pour les ornemens; & Horace remarque que les livres mêmes des Stoïciens aimoient à reposer sur des coussins de soie.

Dio, XLIII, pag. 226.

Id. LIX, pag. 649.

Horat. epod. VIII.

Mais la grande consommation étoit dans l'habillement, où elle étoit préférée aux soies de l'île de Cos. Des femmes la filoient; elles en faisoient des gazes légères & des étoffes transparentes pour la parure des dames Romaines. Ce goût de mollesse passa aux hommes; le sénat voulut s'y opposer. Il porta une loi, l'an de Rome 769, qui défendoit aux hommes de se deshonorer par des habits de la soie des Sères; la loi ne fut point observée. On pressa Tibère de s'expliquer; ce prince habile éluda : il pensoit que le luxe suivoit la fortune des états; qu'il ne cédoit chez les riches qu'à la satiété, chez les pauvres qu'à l'indigence. La licence fut autorisée par les exemples de Caligula son successeur, qui parut lui-même en public avec des habits de soie. Les mœurs antiques & austères de Vespasien modérèrent le luxe qui s'étoit accrû sous Néron. Les hommes abandonnèrent aux dames Romaines la soie de l'Assyrie, &

Tac. Annal. II, 33.

Id. III, 53.

par conséquent celle des Sères; ils se réduisirent aux soies de l'île de Cos pour avoir des habits légers dans les chaleurs de l'été. L'habit, pour me servir des expressions de Pline, paroissoit un poids à des hommes dont les pères avoient vécu sous la cuirasse.

Marc-Aurèle fut contraint de remplir le trésor qu'il avoit épuisé par la guerre des Marcomans, des Sarmates & des Vandales. Il vendit avec les bijoux de l'empire les robes de soie & d'or de l'impératrice son épouse; ce n'étoit pas le moyen de réprimer le luxe, mais de le répandre.

Jul. Capitolin. in Marc.-Aur. cap. XVII.

Une mode nouvelle avoit encore ramené l'usage de la soie des Sères; on l'employoit dans la trame des étoffes. L'empereur Antonin-Héliogabale affecta de se distinguer par plus d'opulence; il fut le premier qui porta l'habit entièrement de soie des Sères. L'exemple du prince paroît avoir fait une révolution dans le goût des Romains. Il n'est plus parlé, après Héliogabale, ni de la soie, ni des vers à soie de l'île de Cos; sans doute que la mode en étoit passée : il n'en fallut pas davantage pour les faire oublier, & même pour les détruire.

Lamprid. in Heliogab. cap. XXVI.

La consommation & le prix de la soie des Sères ne purent qu'augmenter, & les richesses diminuoient dans Rome. L'empereur Aurélien voulut combattre l'exemple d'Héliogabale par ses propres exemples. Il n'eut dans ses garde-robes aucun habit entièrement de soie; il ne permit à personne de porter cet habit de luxe; & quand l'impératrice son épouse lui en demanda un manteau couleur de pourpre, il la refusa, en disant qu'il ne changeoit pas de l'or contre du fil. La livre de soie se payoit alors une livre d'or.

Vopiscus in Aurelian. cap. XLV.

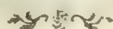
Ces exemples ne furent point suivis; on continua à porter les habits tout de soie. L'empereur Tacite déploya la force des loix pour les proscrire; son règne fut trop court pour opérer quelque changement : le goût de la soie & des dépenses continua. Rome n'avoit qu'un moyen

Id. in Tacit. cap. X.

pour empêcher la ruine que ce luxe entraînoit; c'étoit de se procurer des vers à soie & de les élever dans ses provinces; elle ne l'imagina pas. Ce défaut de politique en entraîna un autre encore plus funeste; le partage de l'empire porta les richesses à Constantinople, & le luxe de la soie y devint plus grand qu'à Rome. Il ne se borna plus aux familles nobles; il descendit jusqu'aux plus basses conditions.

Un tel excès & la politique de Justinien inspirèrent enfin des pensées sages. Ce prince étoit sur le point de déclarer la guerre à la Perse; elle possédoit les belles provinces de l'Assyrie, & faisoit le commerce des Indes. La soie étoit entre ses mains, & le luxe de Constrantinople lui payoit un tribut qui la mettoit en état de soutenir la guerre avec l'argent de ses ennemis. Justinien pensa d'abord à changer la direction du commerce de la soie & à la tirer par l'Éthiopie, pour empêcher que les trésors de ses états ne passassent dans la Perse; mais il fut encore mieux servi par d'heureuses circonstances. Des moines de l'Inde où la soie des Sères étoit alors cultivée, lui apportèrent de la graine de vers à soie; l'essai s'en fit avec le plus grand succès, l'an 557 de notre ère.

C'est de-là que la soie s'est répandue, mais lentement, dans l'Europe. Elle a été plus de huit siècles à venir de l'Asie à Constantinople; il lui a fallu près de six siècles pour venir de Constantinople en Sicile, où le comte Roger l'apporta vers le milieu du douzième siècle. Ce n'est encore que bien des siècles après qu'elle a été solidement établie en France, tant la marche des connoissances & des arts même utiles, a été lente dans les âges qui nous ont précédés. Les temps sont changés; une noble émulation règne dans tous les états pour s'enrichir des découvertes & des avantages de tous les siècles & de toutes les nations. Pour le Chinois, toujours constant dans ses usages, il conserve les différentes espèces de vers à soie, qu'il avoit dès le temps des Romains.



MÉMOIRE

Sur le Tableau de Ialyſus, peint par Protogène, & ſur la Peinture à pluſieurs enduits.

Par M. l'Abbé BROTIER.

L'IMMORTALITÉ eſt le vœu du génie; elle l'anime, elle le ſoutient; elle eſt ſa vraie & ſa plus noble récompenſe. C'eſt à ce ſentiment ſi vif dans l'ame des grands artiſtes, que l'on doit les procédés les plus ſinguliers des arts; la peinture à pluſieurs enduits, que je vais faire connoître, n'eſt pas un des moins étonnans.

Lû le 18 Mars 1783.

Protogène, né à Caune, ville de Carie, mais de la dépendance des Rhodiens, floriſſoit vers la CXII.^e^ Olympiade, trois cents trente-deux ans avant J. C. temps où la peinture fut portée au plus haut degré de perfection. Son eſprit pénétrant lui fit enviſager le modèle de la beauté dans ce beau idéal, où brillent ſans mélange d'imperfections la proportion & l'harmonie, caractères éternels du vrai & du beau. Il ſaiſit ces caractères, & il en fut ſi frappé, qu'il ne redouta plus ni peines ni travaux pour que ſon pinceau rendît l'expreſſion des ſublimes idées dont ſon imagination étoit remplie. Deux hommes partageoient alors la gloire de la peinture. Apelle, doux & gracieux, ſavoit faire paſſer dans ſes ouvrages la grâce qui eſt le charme de la beauté. Plus fier & plus mâle, Protogène ne s'attachoit qu'au beau & ſacrifioit la grâce à la vérité: chacun immortaliſa ſon talent par des ouvrages accomplis. La Vénus d'Apelle fut le chef-d'œuvre du genre gracieux: on admira la perfection du beau dans le Ialyſus de Protogène. Cos & Rhodes furent également renommées pour ces merveilles de l'art; Rome les conſacra dans ſes temples, monumens ſomptueux de ſes victoires.

Plin. Hiſt. Nat. XXXV, 10.

Cic. in Bruto, XVIII, num. 70; in Orat. II, num. 5; epiſt. ad Att. II, 21.

Je passe rapidement sur ces faits & sur la brillante destinée du tableau de Ialysus qui sauva Rhodes, & fit lever le siége à Démétrius Poliorcète. Il vouloit se venger de cette ville qui avoit refusé du secours à son père dans la guerre de Chypre; mais dès qu'il vit qu'il ne pouvoit s'en emparer sans exposer l'endroit où étoit le tableau à être réduit en cendres, il n'hésita pas; il sacrifia la gloire d'une victoire pour ne pas se flétrir par l'opprobre d'avoir fait périr un chef-d'œuvre de l'art. Jamais la peinture ne vit un triomphe plus éclatant; Protogène en fut spectateur. Les horreurs de la guerre n'avoient point interrompu ses travaux; il étoit dans sa petite maison, hors des murs de la ville, au milieu même du camp ennemi & sous le glaive; mais il étoit couvert de sa gloire, & Démétrius venoit lui rendre visite pour admirer & pour honorer le talent. Protogène exprima sa sécurité & sa reconnoissance par le tableau célèbre où il représenta le repos du Satyre. Je remarque ce fait, parce qu'il est une preuve certaine que Protogène ne manquoit pas de facilité dans le travail, & que si dans des occasions sa main se retiroit si difficilement d'un tableau, ce n'étoit ni lenteur ni pesanteur, mais une connoissance intime de l'art, un sentiment profond du beau & le desir de l'immortalité.

Plin. ibid. Plutarch. in Demetrio, pag. 898; Gellius, Noct. Attic. XV, 3; Ælian. Hist. variar. XII, 41.

C'est ce qui l'attacha si long-temps à la composition du Ialysus, sujet heureux & flatteur pour l'île de Rhodes qui reconnoissoit dans le jeune chasseur un de ses héros, fondateur de villes, fils du Soleil & d'Acanthe. Pour ces tableaux que la peinture antique consacroit à être des monumens d'un beau fini, elle évitoit les compositions vastes où la multitude & l'action des personnages nuit à l'intérêt & à la perfection des formes. Elle préféroit des compositions peu chargées, souvent même des objets seuls, ou qui n'avoient que quelque accompagnement naturel, tel qu'étoit dans le tableau de Ialysus l'animal fidèle que l'instinct & l'éducation attachent aux chasseurs. L'art déployoit alors toutes ses ressources, parce que le moindre défaut étoit senti,

Cic. de Nat. Deor. III, 21, num. 54.

ſenti, & qu'on n'emportoit l'admiration que par des beautés pures & fortement prononcées. Elles durent être bien frappantes dans le tableau de Ialyſus, puiſqu'au moment qu'Apelle le vit, il reſta interdit, & la voix lui manqua pour exprimer ſa ſurpriſe.

Mais que de fatigues, que de ſoins ce chef-d'œuvre n'avoit-il point coûtés! Protogène y avoit travaillé pendant ſept années, & dans la crainte d'émouſſer ſes ſens par des alimens trop doux, il s'étoit réduit à une nourriture de lupins trempés; précaution étrange, & qui nous paroîtroit peut-être incroyable, ſi le ſiècle dernier n'avoit point vu Dominique Zampieri, ſi connu ſous le nom du Dominiquin, renouveler pour ſon tableau fameux de la Communion de ſaint Jérome, le régime auſtère & le ſuccès de Protogène. On n'arrive à la célébrité que par de grands efforts; & perſonne n'a dû en faire de plus grands que Protogène, ſi l'on conſidère la nouveauté, la longueur & la difficulté du travail qu'il entreprit pour faire paſſer à la poſtérité la plus reculée le tableau qu'il deſtinoit à être le monument de ſa gloire. *Plin. XXXV, 10.*

Pline en a conſacré la mémoire dans l'ouvrage où il a renfermé avec une briéveté & une élégance admirables l'hiſtoire de la nature & des arts; il s'eſt même arrêté dans ſa marche rapide, pour inſiſter ſur diverſes particularités de ce tableau. La partie du travail eſt exprimée avec cette préciſion, cette propriété de termes, jamais plus remarquable dans ce grand écrivain, que quand il s'agit d'un objet recommandable par le ſublime des idées, ou par la ſingularité de l'exécution. C'eſt ce qu'on voit dans ces belles deſcriptions du Laocoon, de la ſtatue du Nil, de la Moſaïque des colombes, & de quelques autres monumens qui ſont parvenus juſqu'à nous, & nous garantiſſent ſon exactitude dans la deſcription des monumens qui n'exiſtent plus. Rapportons donc ſes propres expreſſions ſur le procédé tenu par Protogène dans la peinture du tableau de Ialyſus: *Huic picturæ quater colorem induxit,* *Plin. ibid. ſect. 37.*

subsidia injuriæ & vetustatis, ut decedente superiore, inferior succederet.

Avant que d'en venir à l'explication de ces paroles, je ne peux me refuser à une réflexion qui en facilite l'intelligence & en détermine le sens. Quel plaisir délicieux n'éprouva pas le prélat Joseph-Alexandre Furietti, depuis cardinal, lorsqu'en 1737 il découvrit à Tivoli dans la maison de campagne de l'empereur Adrien, la superbe mosaïque des Colombes! Au comble de la joie que lui inspire une découverte si heureuse, ses yeux restent attachés sur ce monument précieux de l'antiquité; il contemple la beauté du vase, son eau limpide; il admire la colombe qui boit, & l'eau rembrunie par l'ombre de sa tête; il est charmé de l'attitude de trois autres colombes qui prennent Plin. XXXVI. 25. le soleil & se nettoient sur le bord du vase. Après avoir satisfait ce premier mouvement de curiosité, son empressement est de connoître l'auteur d'un ouvrage si accompli, & le pays où il a été travaillé. Il a recours à Pline, source inépuisable des connoissances anciennes: nouvelle surprise aussi agréable, aussi forte que la première; il y reconnoît sa mosaïque; il voit que c'est le plus bel ouvrage de l'antiquité, l'ouvrage que Sosus avoit exécuté à Pergame dans l'*Asarotos oecos*, c'est-à-dire dans la salle qui n'est pas balayée. La mosaïque est l'explication véritable de Pline, & Pline est le tableau le plus naturel de la mosaïque. Son admiration se partage entre le grand artiste de l'Asie & le grand écrivain de Rome; au milieu de ses transports, malgré les charmes impérieux de la propriété & de la nouveauté, il applaudit à Pline & à son histoire plus riche, plus curieuse que la mosaïque même qu'il vient de découvrir, parce qu'il paroît qu'Adrien n'en a transporté qu'une partie; l'autre au moins n'a pas encore été trouvée dans Tivoli.

N'éprouveroit-on pas autant ou plus de plaisir, si on découvroit aujourd'hui dans les ruines du temple de la Paix, qui existent encore à Rome près du palais des

Césars, le Ialysus de Protogène? Avec quel ravissement on verroit la noble attitude de ce héros, moins majestueux que les dieux, mais plus beau que les hommes! On admireroit la pureté du dessin, la justesse des proportions, le génie de l'expression, l'harmonie des couleurs & la force du pinceau. La superficie même du tableau fût-elle endommagée par les ruines du temple, ou par l'injure du temps, on auroit la ressource ménagée par Protogène; on détacheroit le premier fond, & on verroit un second tableau succéder au premier, *ut decedente superiore, inferior succederet.* Une jouissance si nouvelle & si brillante n'empêcheroit pas de sonder encore à quelque extrémité, pour s'assurer s'il ne reste pas sur deux autres fonds un troisième & un quatrième tableau, dernières ressources pour la jouissance des races futures : *Huic picturæ quater colorem induxit, subsidia injuriæ & vetustatis.*

Ne nous fût-il resté de l'antiquité aucun monument qui nous conservât l'idée de ce genre nouveau de peinture, l'explication n'en seroit pas moins certaine, puisqu'elle n'est que le développement naturel & littéral des expressions de Pline : mais le secours de l'antiquité ne nous manque pas; c'est elle-même qui nous éclaire & nous instruit. Dans un des plus beaux tableaux trouvés dans les fouilles d'Herculanum en 1739, on voit le centaure Chiron qui apprend au jeune Achille à toucher la lyre. Le Centaure & Achille ont été peints sur une fresque sèche d'architecture; la couche qui forme les corps du Centaure & d'Achille tomberoit, que le tableau d'architecture resteroit en entier: ce n'est donc pas une chose inouïe chez les anciens de mettre couleur sur couleur; ce genre de peinture se voit encore dans le tableau de Marsyas, qui apprend à son fils, le jeune Olympus, à jouer de la flûte. Ce tableau est endommagé dans une partie de l'épaule & du bras droit de Marsyas, défaut qui fait mieux distinguer les différentes couches de peinture: voilà donc des traces dans l'antiquité.

Le Pitture antiche d'Ercolano, tom. I, Tavol. VIII.

Ibid. Tav. IX.

Produisons un exemple, nous le tirerons de l'Asie;

exemple ſingulier, connu dès la fin du ſiècle dernier, & qui ſeroit peut-être oublié pour jamais, ſi je ne le rappelois pas aujourd'hui à la mémoire.

M. Antoine Galland, qui a fait trois voyages dans le Levant pour des recherches d'antiquité, arriva à Smyrne dans ſon dernier voyage au mois de mars 1680. Cette ville fort ſujette aux tremblemens de terre, en eſſuyoit de fréquens depuis près de deux mois; ces ſecouſſes, trop ſouvent funeſtes, expoſent quelquefois au grand jour les tréſors que la terre recèle dans ſon ſein. C'eſt dans un de ces momens favorables pour les ſciences, qu'un négociant Hollandois venoit de faire une riche découverte dans une vigne ſituée au-deſſous du ſtade de Smyrne. M. Galland, auſſitôt après ſon arrivée, alla ſaluer le négociant, & vit chez lui les ſtatues, les buſtes qu'il avoit trouvés, & le deſſin d'une belle ſtatue d'Apollon Pythien, qui s'appuie ſur un tronc d'arbre entouré du ſerpent Python. Cette ſtatue de marbre avoit été achetée peu de temps après la découverte, & avoit été auſſitôt envoyée en France ſous l'eſcorte d'un vaiſſeau du Roi; elle a été depuis placée dans la galerie du château de Verſailles. Pluſieurs inſcriptions grecques gravées ſous Domitien & ſous les empereurs ſes ſucceſſeurs, avoient été trouvées avec ces ſtatues; il y étoit parlé de Bacchus Briſéen & des jeux Iſélyſiens qui ſe célébroient en ſon honneur. La plus curieuſe de ces inſcriptions étoit une lettre de Marc-Aurèle, encore Céſar, aux prêtres de Bacchus, pour les remercier des complimens qu'ils lui avoient faits ſur la naiſſance d'un fils. Une autre inſcription, conſacrée à la même divinité par un certain Oenomaüs, avoit une ſingularité remarquable; elle étoit gravée dans les mêmes termes & avec les mêmes caractères devant & derrière la baſe; tant le goût de ménager des reſſources & de perpétuer le ſouvenir des monumens étoit naturel à l'antiquité.

Charmé de voir ces reſtes précieux des arts & de l'empire Romain, M. Galland voulut viſiter l'endroit où ils

avoient été trouvés, & on l'avertit qu'il y avoit encore des objets dignes de sa curiosité; il y alla avec le consul de France. Ici je vais rapporter ses propres expressions, que je tire, sans y changer un seul mot, du manuscrit original & authentique de son voyage; elles sont essentielles, parce qu'elles caractérisent un genre singulier de peinture, la peinture à plusieurs enduits; écoutons-le donc parler lui-même: « Nous vîmes là une rareté qui doit donner de la jalousie & de l'envie à tout ce qu'il y « a de véritables curieux & de peintres modernes; c'étoit « une peinture antique, qui représentoit au naturel une « figure à cheval, armée avec le casque en tête, une autre « environ à demi-corps d'un homme nu & en posture d'une « personne à qui une autre figure étoit en état de couper la « tête, avec trois autres grandes figures de vieillards vêtus « de long; les têtes sur-tout étoient très-bien conservées, « d'un très-beau dessin. Le tout étoit peint à l'huile sur une « couche de plâtre qui n'avoit pas plus de deux lignes « géométriques d'épaisseur, ce qui faisoit qu'elle se rompoit « fort aisément sans qu'on en pût rien enlever d'entier: au- « dessous de cette couche on en voyoit une seconde de « même épaisseur; une troisième au-dessous de celle-ci, « avec des traits qui montroient qu'on y avoit dépeint la « même histoire que sur la première. Cette invention pour « perpétuer davantage une peinture, me parut assez parti- « culière, ces couches ayant été faites pour succéder l'une à « l'autre à mesure que les injures de l'air ou le nombre des « années les gâteroient. Le lieu où elles étoient étoit un « bâtiment carré plus long que large, couvert d'une voûte « peinte à la mosaïque, qui est ce que les Latins appeloient « *tessellatum opus*, à cause des petites pièces de différentes « couleurs qui le composoient. «

Cette mosaïque étoit sans représentation de figures « dont on ne voyoit plus rien, parce que la voûte étoit déjà « toute démolie. On y trouvoit aussi des plaques de marbre « de différentes couleurs, très-polies, qui devoient avoir été «

» appliquées contre des murailles en manière d'incrustation.
» Parmi les matériaux, il y avoit quelques morceaux d'inf-
» criptions grecques que je négligeai de copier, parce qu'on
» ne pouvoit en tirer aucun fens; j'y remarquai néanmoins
» les jeux Iſélyſiens dont j'ai déjà parlé.
» A voir la peinture que j'ai dite, quelques-uns pourroient
» ſoupçonner que ce fut une égliſe des anciens chrétiens,
» puiſqu'il ſemble qu'elle repréſentoit le martyre de quelque
» ſaint; mais j'ai de la peine à ſuivre ce ſentiment, après
» avoir remarqué que cette peinture eſt extrêmement vive,
» hardie, bien figurée, & qu'elle n'a rien du méchant goût
» de la peinture Grecque moderne: néanmoins ſi elle repré-
» ſentoit un martyre, ce devoit être un ouvrage des premiers
» ſiècles du chriſtianiſme, où la peinture & la ſculpture
» étoient encore en vigueur & dans une grande réputation;
» mais d'un autre côté ces ſtatues, ces inſcriptions payennes,
» trouvées dans le même lieu, donnent lieu de penſer autre-
» ment. Il faut pourtant conſidérer qu'elles y étoient ren-
» verſées par terre & ſans baſe, & que la dernière qui en
» fut enlevée, étoit plâtrée pour conſerver quelques endroits
» de la draperie délicatement travaillés. Enfin il ſemble que
» ces ſtatues, ces marbres & cet édifice ſe ſoient trouvés
» enſevelis dans quelqu'un de ces furieux tremblemens de
» terre qui ont ruiné pluſieurs fois la ville de Smyrne. On
» en ſentit pluſieurs cette année (1680) dans les mois de
» janvier, février & mars; entr'autres il en fit un fort grand
dans le carnaval ».

Tel eſt le récit de M. Galland; on ne peut s'empêcher d'y reconnoître la peinture à pluſieurs enduits; les caractères en ſont clairement marqués, le procédé en eſt évident. Qu'on rapproche maintenant de la deſcription du tableau de Smyrne, celle du tableau de Protogène, on y voit également des couches qui ſe ſuccèdent, & le même deſſein de braver l'injure du temps & le ravage des années. Le tableau de Protogène a donc été auſſi une peinture à pluſieurs enduits, probablement moins épais que dans le

tableau de Smyrne, & qui approchoient peut-être davantage de la manière des tableaux d'Herculanum dont j'ai parlé. C'eſt ainſi que l'autorité même de l'antiquité confirme la deſcription exacte du tableau de Ialyſus que Pline avoit ſous les yeux; il étoit alors placé dans le temple de la Paix que Veſpaſien venoit de conſtruire & qu'il avoit décoré des dépouilles de Jéruſalem & des plus beaux monumens de l'univers raſſemblés de toutes parts.

La peinture du tableau de Protogène n'eſt donc pas un ſecret ignoré, comme l'a cru le P. Hardouin, célèbre commentateur de Pline. M. Durand *(a)* & les ſavans qui l'ont ſuivi ont encore moins connu l'artifice de ce tableau, lorſqu'ils l'ont réduit à un empâtement de couleurs : l'empâtement donne des couleurs plus fortes, plus moëlleuſes; mais il ne peut pas donner des couleurs & des couches qui ſe ſuccèdent, *ut decedente ſuperiore, inferior ſuccederet.*

Titien & Gérard Douw ont employé l'empâtement, comme avoient fait avant eux les peintres anciens & modernes; ce n'eſt pas une pratique qui leur ait été particulière; mais comme ils avoient une grande intelligence du coloris, ils ont fait uſage d'un empâtement plus fort dans les tableaux auxquels ils ont voulu donner un ton de couleur plus vigoureux. Un moyen dont Titien s'eſt ſervi, & qui pourroit paroître avoir quelque reſſemblance avec le procédé de Protogène, eſt cependant bien différent. Ce grand coloriſte étoit fâché de voir que dans la peinture à l'huile, quelques couleurs, mais ſur-tout les blanches, perdent beaucoup de leur éclat; il tâcha de maſquer ce défaut, & dans quelques tableaux il releva ſes blancs à l'huile avec des couches légères de blanc de détrempe. Le preſtige de cet artifice ne pouvoit manquer de plaire & d'éblouir par une beauté éclatante, mais caduque & paſſagère; Protogène

(a) David Durand, hiſtoire de la Peinture ancienne, extraite de l'Hiſtoire naturelle de Pline, *pag. 80.* M. le comte de Caylus a expoſé le même ſentiment dans les Mémoires de l'Academie des Inſcriptions, *t. XIX, p. 262.*

au contraire avoit travaillé pour procurer à ſon tableau une beauté ſolide & durable.

Quelle auroit été ſa joie, ſi quatre ſiècles après il avoit pu être témoin du ſuccès de l'heureuſe tentative qu'il Plin. XXXV, 9. avoit faite dans le Ialyſus! La Vénus d'Apelle, malgré tout ſon art & ſon vernis inimitable, avoit été atteinte de la carie dans le temple de Jules Céſar : dès le temps de Néron, ce prince fut forcé de lui ſubſtituer un autre tableau de la main de Dorothée. Le Ialyſus au contraire ſoutenoit ſa gloire ſous Veſpaſien, brilloit dans le temple de la Paix, avoit la palme ſur tous les ouvrages de Protogène, & pourroit encore ſubſiſter aujourd'hui, ſi au lieu d'avoir été conſacré dans le temple de la Paix, le plus beau & le plus grand des temples de Rome, mais qui a péri dans un incendie ſous l'empire de Commode, il avoit été placé dans le temple de Jupiter vengeur, plus connu ſous le nom de Panthéon, qui exiſte toujours, & eſt une des merveilles de l'architecture. Il y avoit donc dans ce genre de peinture un avantage réel que l'invention de la moſaïque nouvelle qu'on exécute au Vatican, ne devroit peut-être pas faire oublier. Cette moſaïque, en quelque ſorte éternelle, l'emportera ſur la durée des tableaux la plus prolongée ; mais elle n'eſt pas l'ouvrage du peintre, on n'y voit pas la ſcience & l'eſprit du pinceau ; ſes reflets ſont ſouvent incommodes à l'œil, & malgré tout l'art, on aperçoit le tiſſu, on diſtingue les jointures : d'ailleurs quelle différence dans le prix qui bornera toujours beaucoup l'uſage de la moſaïque moderne! Tout ſe réunit au contraire en faveur du genre de peinture employé dans le Ialyſus & dans le tableau de Smyrne, ſur-tout s'il s'agit de monumens : j'en appelle à un exemple que nous avons ſous les yeux.

On voit dans le cloître des Chartreux de cette ville un tableau de quinze pieds de largeur ſur quatre pieds & demi de hauteur, dans un enfoncement de quatre pouces ; il repréſente la fondation de quatorze Chartreux, faite en 1290 par

par Jeanne de Châtillon, comteſſe de Blois, épouſe de Pierre de France comte d'Alençon, cinquième fils de ſaint Louis. Ce tableau ſeroit aujourd'hui un objet de curioſité pour l'art & le coſtume, s'il avoit été exécuté ſuivant la méthode de la peinture à pluſieurs enduits; l'enſoncement même en facilitoit & en indiquoit les moyens. Faute de les avoir employés, que reſte-t-il? un plan général & quelques acceſſoires; les parties principales ſont toutes changées & défigurées: la peinture originale a ſubſiſté juſqu'au commencement du ſiècle préſent. Deux frères de l'illuſtre maiſon de Châtillon-ſur-Marne, le comte & le marquis de Châtillon, voulurent perpétuer un monument ſi honorable pour leur famille; ils le firent rétablir en 1712, & chargèrent un peintre nommé Landois, de refaire le tableau conformément à l'original. Un artiſte qui a du talent s'aſtreint difficilement à être copiſte; Landois a cependant ſuivi la diſpoſition primitive dans le fond du tableau, qui eſt diviſé en quatorze petites arcades & deux grandes ſurmontées de dix-ſept écuſſons des armes d'Alençon-France & de Châtillon placées alternativement; mais il a changé le coſtume dans les quatorze Chartreux qui ſont à genoux ſous les quatorze petites arcades: l'étoffe de leur habillement & leur air de tête les montrent tels qu'ils ſont au XVIII.e ſiècle, & non pas tels qu'ils étoient au XIII.e Le peintre s'eſt donné encore plus de liberté pour la comteſſe Jeanne de Châtillon; il lui a donné un manteau bleu ſemé de fleurs-de-lys, au lieu d'un manteau blanc fourré de vair ſans fleurs-de-lys, qu'elle avoit dans l'ancien tableau. C'eſt ainſi que ces reſtitutions de monumens, celles même qu'on atteſte être conformes aux originaux, bien loin d'y reſſembler, les changent & les dénaturent, tandis qu'une peinture à pluſieurs enduits, telle que celle de Smyrne, les conſerveroit & les propageroit. Je dois même remarquer que la peinture de Landois qui ne date que de 1712, vu l'état où elle eſt actuellement, ne [illegible] ſûrement pas autant que la freſque ancienne avoit

duré : il n'y a pas jusqu'à l'or qui s'altère dans cette peinture, tandis que l'or de la fresque étoit si bien conservé, que quand on l'eut lavé en 1712, il se trouva aussi beau & aussi brillant que s'il venoit d'être appliqué.

Il ne me reste plus que deux réflexions à faire sur la peinture de Smyrne : la première, c'est que M. Galland a remarqué que cette peinture étoit à l'huile ; observation importante & bien digne d'attention, puisqu'elle fait remonter l'origine de la peinture à l'huile vers le temps de l'empereur Marc-Aurèle. Malvasia & le marquis Scipion Maffei avoient déjà averti qu'il existoit à Boulogne & à Vérone des tableaux du XIII.e & du XIV.e siècle, peints à l'huile & assez bien exécutés. Jean Van Eyck, connu ordinairement sous le nom de Jean de Bruges, n'a donc pas été dans le quinzième siècle l'inventeur de la peinture à l'huile ; il n'en a été que le restaurateur & le propagateur : des recherches plus attentives pourront nous faire découvrir d'autres monumens peints à l'huile entre le temps de Marc-Aurèle & les XIII.e & XIV.e siècles. Combien de monumens ignorés, parce qu'on ne les cherche pas, parce qu'on ne se doute pas même de leur existence ! La seconde réflexion sera sur le sujet que représentoit la peinture de Smyrne : tout annonce dans l'endroit où elle a été trouvée, un temple des payens ; on n'y voit aucun vestige, aucune trace de christianisme. M. Galland paroît donc autorisé à croire qu'il ne s'agit pas du martyre de quelque Saint ; mais il ne dit pas quel autre objet a pu être représenté dans ce tableau, & il est assez difficile de le conjecturer, parce que M. Galland n'a pas vu la peinture en entier ; une partie étoit cachée par la terre qui n'étoit pas encore tirée, & qui empêchoit de voir le bas du tableau ; c'est cependant cette partie basse de la peinture qui en auroit déterminé le sujet. Si dans ce tableau la personne qui est prête à couper la tête, avoit eu des ailes aux pieds, il auroit été alors incontestable que ce tableau représentoit Persée qui coupe la tête à Méduse. On

voit ce ſujet repréſenté, & probablement d'après un tableau antique, ſur le revers d'un beau médaillon d'Antonin Caracalla, frappé par la ville de Sébaſte en Phrygie, & publié par M. Pellerin : il y a une figure en pied qui a le caſque en tête, la lance à la main droite, & le bouclier au bras gauche; Perſée qui a des ailes aux pieds, tient Méduſe, à moitié nue, par les cheveux, & lui met le glaive ſur la gorge : voilà des traits de reſſemblance avec la deſcription que M. Galland a faite du tableau de Smyrne. Les trois vieillards ne paroiſſent point dans le revers du médaillon, parce que le champ n'eſt pas aſſez grand, & que d'ailleurs c'eſt un acceſſoire qui peut convenir à un tableau, & qui eſt inutile ſur une médaille ; mais les conjectures quelles qu'elles ſoient ne ſeront jamais fondées, dès que le tableau n'a pas été vu en entier.

Recueil de Médailles de peuples & de villes, tome III, page 255.

On ſera peut-être ſurpris que dans un mémoire ſur le tableau de Ialyſus, je n'aye point parlé du chien eſſoufflé & de ſon écume merveilleuſe produite par le hazard : ces objets ſecondaires ne m'ont pas paru aſſez intéreſſans pour en parler juſqu'à préſent & troubler l'ordre de mon mémoire ; mais je vais répondre en peu de mots aux queſtions que M. Durand & d'autres ont propoſées. Le chien étoit-il ſur une ſeule couche du tableau ? il étoit ſur toutes les couches, puiſqu'il étoit l'accompagnement du Ialyſus. L'écume produite par le hazard étoit-elle auſſi ſur toutes les couches? non aſſurément, elle n'y étoit point, parce que le hazard ne ſe répète pas. Sans doute qu'aux couches inférieures, Protogène avoit peint cette écume de manière à ſe ſatisfaire lui-même, ou au moins de manière à eſpérer de pouvoir ſe ſatisfaire ſur la dernière couche qui devoit préſenter ſon ouvrage dans toute ſa perfection ; mais trop d'envie de bien faire, trop de ſoin ſont ſouvent des obſtacles inſurmontables dans les arts comme dans la littérature. Protogène l'éprouva malgré tous ſes efforts ; l'écume qu'il peint ſur la dernière couche ne lui paroît jamais aſſez naturelle ; il ſent toujours l'art, il ne voit pas la nature:

de dépit il jette ſon éponge ſur le tableau, & le hazard rend la nature que l'art n'avoit point produite. C'eſt un événement heureux, mais qui ne fait pas le mérite eſſentiel du tableau; ce mérite n'exiſte que dans l'enſemble & dans la perfection du Ialyſus, comme dans le tableau du repos du Satyre il conſiſtoit dans le Satyre. Sur la colonne à laquelle ce Satyre étoit appuyé, Protogène, pour mieux faire ſentir ſa ſécurité & ſes amuſemens tranquilles, avoit peint une perdrix : tous les yeux du peuple ſe fixoient ſur l'oiſeau; il apportoit des perdrix qui reconnoiſſoient leur ſemblable & lui applaudiſſoient; les acclamations populaires éclatoient, & on oublioit le Satyre. Protogène demande aux gardes du temple à y entrer; il s'y renferme & il efface la perdrix. Il n'appartenoit qu'à un auſſi grand homme que Protogène de donner cette ſublime leçon de la manière de voir, de juger & d'admirer les tableaux.

Strab. l. XIV, pag. 652.



PREMIER MÉMOIRE SUR LA MÉTALLURGIE DES ANCIENS.

EXPLOITATION DES MINES D'OR.

Par M. AMEILHON (*a*).

NOUS ne pouvons laiſſer rien d'entier ſur ce globe qui nous ſoutient : peu contens des richeſſes que la terre nous prodigue à ſa ſuperficie, nous portons une main ſacrilége dans ſes entrailles ; nous ouvrons le ſein de cette mère commune, pour en arracher avec violence ce qu'elle a voulu dérober à nos regards ; pour en tirer de funeſtes métaux, dont les uns ſervent d'aliment à une honteuſe avarice, & les autres d'inſtrument à nos vengeances & à notre férocité. Nous allons chercher des tréſors juſqu'au ſéjour des mânes, comme ſi la terre n'étoit pas aſſez féconde pour ſatisfaire à nos beſoins, par-tout où on peut la cultiver : *Imus in viſcera ejus & in ſede manium opes quærimus, tanquam parùm benigna fertiliſque quaqua ſecatur.* Telles ſont en ſubſtance les réflexions par leſquelles Pline débute dans le trente-troiſième livre de ſon Hiſtoire naturelle, où il traite des mines & des métaux : à ces déclamations oratoires il ſeroit aiſé d'en oppoſer d'autres qui peut-être paroîtroient également fondées. En prenant Pline par ſes propres paroles, n'auroit-on pas droit de lui demander comment il ſeroit poſſible d'obtenir de cette terre, qu'à l'entendre nous traitons ſi cruellement, les productions qui ſervent à notre nourriture, ſans le ſecours de ces métaux qu'elle cache dans ſes flancs ? Le commerce, ſans un ſigne

Lû à la ſeance publique d'après la S.t-Martin de 1777.

(*a*) Ce Mémoire auroit dû être imprimé dans le volume XLIII du Recueil de l'Académie, mais l'auteur ne l'a pas remis aſſez tôt pour qu'on pût l'y placer.

repréſentatif des échanges, pourroit-il ſubſiſter entre de grandes nations? Que d'arts, que de métiers, du nombre de ceux qui ſont devenus pour nous de première néceſſité, ou n'exiſteroient pas, ou ne s'exerceroient qu'avec des peines infinies, ſi la métallurgie ne nous fourniſſoit des inſtrumens de travail & même des matières! Les plus anciens monumens de l'hiſtoire nous apprennent que les hommes, dès qu'ils commencèrent à ſe réunir en ſociété, ſentirent le beſoin de travailler les métaux. Mais laiſſons ces raiſonnemens : notre objet n'eſt point d'examiner en politiques ou en moraliſtes, ſi l'on a bien ou mal fait d'exploiter les mines, mais ſeulement de rechercher comment on les a exploitées jadis; en un mot, de faire voir quel étoit chez les anciens l'état de cet art que les Grecs déſignoient ſous le nom de μεταλλευτική, la *métallique,* de cet art dont l'origine touche preſque au berceau du monde. Tubalcain qui vivoit dans le premier âge de la création, & qui paroît avoir été le Vulcain de la Gentilité, étoit très-habile dans la fabrique des métaux; il ſavoit travailler le fer & le cuivre, ce qui ſuppoſe que la métallurgie avoit déjà fait de grands progrès; car on ſait combien il eſt difficile d'exploiter ces deux matières métalliques.

L'or ayant toujours juſtement tenu le premier rang parmi les métaux, il convient qu'il ſoit auſſi le premier qui fixe ici notre attention; d'ailleurs, il n'eſt point de mines ſur l'exploitation deſquelles les écrivains de l'antiquité nous aient fourni plus de détails que les mines d'or. Ajoutons que ces détails doivent ſervir à nous donner d'avance une idée de la manière dont les anciens conduiſoient les travaux ſouterrains qu'ils entreprenoient pour extraire le minérai de toutes les autres eſpèces de mines, puiſque ces travaux ne différoient, comme ils n'en diffèrent encore, que par quelques manipulations particulières, que nous aurons ſoin de faire remarquer, lorſqu'il ſera queſtion des autres ſubſtances métalliques.

Pour traiter avec méthode le ſujet qui va nous occuper,

nous ne pouvons mieux faire que de ſuivre l'ordre ſucceſſif des opérations : ainſi, 1.° j'examinerai quels étoient les travaux des anciens, ſoit pour ouvrir le terrain qu'ils croyoient contenir de l'or, ſoit pour en extraire le minérai; 2.° je détaillerai les diverſes préparations qu'ils donnoient à la mine, lorſqu'elle étoit ſortie de terre, pour la diſpoſer à être fondue; 3.° je traiterai de la fonte & de l'affinage de l'or, ſuivant leur procédé; 4.° je ferai connoître les différentes claſſes d'ouvriers employés à chacune de ces opérations, & je parlerai des outils, uſtenſiles & inſtrumens dont ils ſe ſervoient; ce qui partagera ces recherches en quatre articles ou ſections.

ARTICLE PREMIER.

Travaux pour recueillir l'Or dans les rivières, & l'extraire des mines.

Pline diſtingue trois ſortes d'or; celui qui ſe trouve dans les rivières & dans les ruiſſeaux, celui qu'on rencontre en maſſe ſur la terre ou à peu de diſtance de ſa ſuperficie, & enfin l'or des mines. Avant d'entrer dans le détail des manipulations en uſage chez les anciens pour tirer l'or du ſein de la terre, je crois ne pouvoir me diſpenſer de m'arrêter quelques inſtans à la manière dont ils récoltoient celui des rivières.

Les fleuves les plus renommés dans l'antiquité parmi ceux qui rouloient des parcelles d'or, étoient le Tage en Eſpagne, le Pô en Italie, l'Hèbre dans la Thrace, le Pactole en Phrygie, le Tmolus *(b)* en Lydie, le Gange dans l'Inde *(c)*. Ovide, en parlant de l'embrâſement uni- *Plinius, lib. XXXIII, ſect. XXI, ed. Hard.*

(b) Herod. *lib. I, p. 93, edit. Steph.*

(c) Pline dit expreſſément qu'on trouvoit ces paillettes d'or dans le Gange; cependant le P. Tieffentaller dans ſes obſervations ſur le Gange, remiſes en 1775 à M. Anquetil, prétend que ce fleuve ne roule ni or ni pierres précieuſes. *Journal des Savans, décembre 1776, I.er vol. in-4.° page 808.*

Ovid. de Phaët. incend. Metam. lib. II, v. 251.

Pl. l. IV, sect. XXXV, edit. Hard.

verſel cauſé par la chute de Phaëton, dit que l'or du Tage ſe fondit; ce fleuve étoit encore célèbre du temps de Pline, par ſes ſables aurifères *(d)*. Les fleuves de la Gaule méritent également d'être cités. Diodore de Sicile atteſte qu'un grand nombre de rivières & de petits ruiſſeaux qui arroſent le pays des Gaulois, détachent du pied des montagnes qu'elles baignent, des parcelles d'or que les habitans ont grand ſoin de recueillir *(e)*; il ajoute que c'étoit les femmes & les vieillards qui faiſoient cette récolte. Athénée fait auſſi la même obſervation dans l'endroit où il traite des mines & des métaux. Pluſieurs de nos rivières charient encore avec leurs eaux des paillettes d'or, comme on peut le voir en jetant les yeux ſur un mémoire de M. de Réaumur, imprimé dans le recueil de l'Académie des Sciences. Ce ſavant y explique de quelle manière on s'y prend pour ramaſſer ces paillettes; il nous dit que c'eſt en lavant à diverſes repriſes le ſable dans lequel elles ſont diſperſées, qu'on parvient à les en ſéparer: l'opération eſt dirigée de façon que l'eau entraîne le ſable & laiſſe en arrière le métal qui lui réſiſte par ſa peſanteur. C'étoit auſſi par des lotions réitérées que les Gaulois ſéparoient du ſable l'or des rivières; ils le fondoient enſuite pour en faire des anneaux, des colliers & des bracelets. M. de Réaumur obſerve que dans certains pays, lorſque

Athen. lib. VI, cap. IV.

Acad. des Scienc. [illegible] ann. [illegible] 1718.

(d) Tagus auriferis arenis celebratur. Plin. lib. IV, ſect. XXXV.

(e) « On a eu beau ſuivre les » rivières, &c. qui charient de l'or, » en remontant vers leurs ſources » dans les montagnes, il ne paroît » pas qu'on ſoit parvenu jamais à la » découverte d'aucune de ces mines. » Lorſqu'on en trouve dans le lit » des rivières, c'eſt pour l'ordinaire » dans un lieu déterminé & fixe, & » jamais au-deſſus ni au-deſſous; » c'eſt ce que M. le baron de Dietrich » a très-bien obſervé au ſujet de l'Ariège dans le comté de Foix. « Cet eſpace que les harpailleurs ex- « ploitent, ne s'étend pas au de-là « de ſix ou huit lieues; le terrain « qui borde là cette rivière, eſt une « mine de fer, & cette mine eſt la « véritable matrice de l'or que la « rivière fournit ». Cette note m'a été communiquée par M. d'Arcet, de l'Académie Royale des Sciences; ce ſavant à qui la ſaine chimie eſt ſi fort redevable, a bien voulu s'intéreſſer à mon travail, & m'aider quelquefois de ſes lumières.

les

les fleuves ou les ruiſſeaux aurifères commencent à groſſir, les habitans couvrent de peaux de moutons les chauſſées ou digues des moulins, & que les eaux venant à ſe déborder, dépoſent ſur ces peaux des paillettes d'or qu'on détache par des ſecouſſes. Appien, dans ſon livre de la guerre des Romains contre Mithridate, obſerve que pluſieurs ſources ou rivières qui deſcendent du mont Caucaſe, roulent des grains d'or, & que les habitans, pour les recueillir, plongent dans l'eau des peaux de brebis ; alors les petits grains de métal s'engagent dans la laine & y demeurent comme enchaînés, juſqu'à ce qu'on les en délivre. C'eſt ainſi qu'on ramaſſoit l'or dans les fleuves de la Colchide ; voilà probablement la véritable origine de cette Toiſon d'or ſi fameuſe dans l'hiſtoire des Argonautes : cette explication qui ſe trouve indiquée dans Strabon, dans Pline & dans Appien, eſt ſans doute plus naturelle que celle qui a été imaginée par quelques alchimiſtes. Ces viſionnaires ont prétendu que l'expédition de Jaſon & de ſes compagnons cachoit, ſous le voile d'une fable, tous les myſtères du grand œuvre. Hérodote fait auſſi mention d'une manière particulière de pêcher pour ainſi dire de l'or dans les rivières. Il rapporte que dans une certaine île de la Lybie, appelée Cyranis, il y a un lac d'où les jeunes filles retirent avec des plumes d'oiſeau enduites de poix, des paillettes d'or. Pline remarque que l'or des rivières étoit regardé comme le plus fin qui exiſtât dans la nature ; c'eſt encore l'opinion des naturaliſtes modernes : cependant, quel que ſoit le degré de pureté de ce métal, il eſt toujours mélangé d'un peu d'argent *(f)*. On prétend que la poudre d'or d'Afrique ne va pas au-delà de vingt-trois carats ; c'étoit auſſi le titre de l'or du Pactole, qui paſſoit pour être le plus pur qu'on connût : néanmoins Pline *(g)* nous parle d'un or vierge qui étoit encore plus

App. p. 242, ed. Henr. Steph.

Strab. l. XI, p. 499, edit. Caſaub.

Pl. l. XXXIII, ſect. XV, edit. Hard.

Herod. l. III. c. CCXCV, et Steph.

Monnet, expoſition des mines.

(f) Souvent auſſi il contient du fer, &c.

(g) In uno tantùm Galliæ metallo, quod vocant Albicratenſe, *triceſima ſexta portio invenitur ; ideò cæteris præeſt.* Plin. l. XXXIII, ſect. XXXIII.

Pl. l. XXXIII, ſect. XXIII. fin, puiſqu'il ne contenoit qu'un trente-ſixième d'argent; cet or ſe trouvoit dans un certain canton de la Gaule, appelé *Albicrate.*

L'or des rivières ne coûte que la peine de le ramaſſer; il ne demande enſuite qu'une ſimple fuſion : il en eſt de même de celui qui ſe rencontre quelquefois en maſſe ſur la ſuperficie de la terre & dans l'intérieur des mines. *Strab. p. 191, edit. Caſaub.* Strabon a écrit qu'au pays des Tarbelliens dans la Gaule Narbonnoiſe on trouvoit, en creuſant la terre à peu de profondeur, des morceaux d'or dont un ſeul ſuffiſoit pour remplir la main, & que cet or n'avoit pas beſoin d'un grand travail pour être purifié. Pline aſſure qu'on rencontroit quelquefois des maſſes d'or qui excédoient le poids de dix livres *(h)*; il remarque même que les Eſpagnols avoient un mot particulier pour déſigner ces maſſes d'or extraordinaires *(i)*. Cependant un habile minéralogiſte de nos jours prétend qu'on ne trouve que rarement, pour ne pas dire jamais, des morceaux d'or qui pèſent plus d'une once; il ne croit point ſans doute ce que pluſieurs écrivains de réputation rapportent à ce ſujet.

M. Frezier, dans la relation de ſon voyage de la mer *Pag. 151.* du Sud, fait mention de deux morceaux d'or natif qui peſoient, l'un quarante-cinq marcs, & l'autre ſoixante-quatre & quelques onces; il dit que ce dernier avoit été acheté par le comte de Montcloa vice-roi du Pérou, pour être offert en préſent au roi d'Eſpagne. Le père Feuillée aſſure avoir vu une maſſe de pareil or du poids de ſoixante-ſix marcs & plus, dans le cabinet d'Antonio Porto-Carrero.

Si l'or ſe rencontre quelquefois répandu ſur la ſurface du globe, le plus ſouvent il ſe trouve enfoui dans l'intérieur de la terre. Deux auteurs de l'antiquité, l'un Grec, Agatharchidès, & l'autre Romain, Pline, ſe ſont attachés à nous

---

(h) Necnon etiam denas excedentes libras. Plin. lib. XXXIII, ſect. XXI.

(i) Ils les appeloient *palacras* ou *palacranas. Plin. l. XXXIII, ſect. XXI.* Voyez Strabon, *pag. 146.*

faire connoître la manière dont on l'en tiroit. C'est le récit combiné de ces deux écrivains, qui va faire la base de ce que nous nous proposons de dire sur ce premier travail des mines.

Les anciens ne s'engageoient pas au hazard dans l'exploïtation d'une mine; ils avoient des indices auxquels ils reconnoissoient qu'un terrain contenoit des substances métalliques; ces indices étoient la stérilité du sol, l'état languissant de ses productions végétales, la promptitude avec laquelle la neige s'y fondoit. Nos livres de metallurgie parlent aussi de ces mêmes signes qui en général sont vagues & ne fournissent que des indications peu sûres; mais les anciens ne s'en contentoient pas: pour l'ordinaire ils ne se déterminoient à fouiller une mine, qu'après s'être assurés de la nature du minérai qu'elle pouvoit fournir, & même du produit qu'on en devoit espérer; c'est un fait que Pline nous atteste. Il dit que ceux qui cherchoient de l'or, avoient soin, avant tout, de faire une sorte d'essai. *Aurum qui quærunt, ante omnia segullum tollunt; ita vocatur indicium. Alveus hic est, arenæque lavantur, atque ex eo quod resedit, conjectura capitur;* c'est-à-dire: « Lorsque ceux qui vont à la recherche de l'or, ont trouvé une terre qui par son extérieur leur annonce qu'elle cache quelque mine de ce précieux métal, ils la découvrent ou la creusent, *alveus hic est;* puis ils enlèvent une certaine portion du sable ou de la mine aurifère; ils la lavent, *arenæque lavantur*, & la quantité d'or qui reste après que les matières hétérogènes ont été entraînées par le lavage, leur fait conjecturer ce qu'ils peuvent attendre de cette exploitation: *atque ex eo quod resedit, conjectura capitur (k).* » Les anciens faisoient donc aussi

Pl. l. XXXIII. sect. XXI.

(k) Cette explication est très-naturelle, & Durand n'a pas compris le vrai sens de ce passage de Pline. Durand, après avoir rapporté dans son Histoire de l'or & de l'argent, la manière d'exploiter les mines d'or, usitée au Pérou, s'exprime en ces termes: « C'est ce qu'on faisoit » aussi du temps de Pline; *arenæque* » *lavantur,* voilà le lavage; *atque* » *ex eo quod resedit,* voilà le sédi» ment des matières & l'écoulement

l'essai des mines, ils avoient donc aussi leur docimasie, & par conséquent ils ne se conduisoient point tout-à-fait à l'aventure dans l'exploitation des mines.

Quand on avoit reconnu qu'une montagne receloit de l'or dans ses flancs, on l'ouvroit ou en creusant des puits, ou en perçant des galeries souterraines, ou plutôt en réunissant ces deux moyens. Si la mine, dit Pline, a une direction verticale, c'est-à-dire, si elle s'enfonce perpendiculairement dans la terre, on creuse des puits qu'on a soin d'étançonner afin que les terres ne s'éboulent point *(l)*; les travailleurs avec des outils convenables arrachent l'or qui serpente sur les parois du puits, ou bien ils entaillent, quand il est nécessaire, la pierre ou la roche dans laquelle le métal se trouve disséminé par petits grains: *micas amplexum marmoris.* C'est en cet état que nous rencontrons communément l'or dans les mines; souvent il est dispersé dans la pierre en parcelles si fines, qu'on ne peut l'y apercevoir à l'œil. On suit encore aujourd'hui pour exploiter les mines, la méthode que Pline vient de décrire. Nos mineurs creusent dans la terre des trous qui s'appellent puits, & ils ont l'attention d'y attacher de côté & d'autre des pièces de charpente pour empêcher que les terres ne s'éboulent *(m)*.

Plin. lib. III, sect. XXI, ed. Hard.

» de l'eau & le sable de pur or qui » demeure. Vous voyez donc, ajou» te-t-il, que *conjectura* par *agitation* méritoit bien une petite note ». Il blâme le P. Hardouin de n'avoir pas fait cette petite note; c'est lui-même qui mérite ici des reproches, & sa critique tombe absolument à faux. Si le mot *conjectura* a jamais signifié *agitation*, ce ne peut être dans ce passage; il est clair qu'il y est employé dans le sens ordinaire, & qu'il n'y signifie autre chose que *conjecture*.

(l) Tellus quæ ligneis columnis suspenditur. Pl. l. XXXIII, sect. XXI.

(m) On peut voir les détails de ces travaux dans un bon ouvrage intitulé : *Traité de l'exploitation des mines, &c.* avec un *Traité particulier sur la préparation & le lavage des mines*, le tout traduit de l'allemand, par M. Monnet, *in-4.°* avec un grand nombre de planches, à Paris, chez Didot l'aîné, 1773. On expose dans ce livre les principes & les instructions du collége des mines de Freyberg en Saxe, c'est-à-dire, des plus habiles métallurgistes que nous connoissions; car il n'est point de pays au monde où l'on entende mieux à exploiter les mines, que dans cet électorat. Il faut consulter aussi

Quand la mine prenoit une autre direction que la verticale, lorsqu'elle couroit horizontalement, on pratiquoit sous terre de longues allées ou galeries. Ces galeries, comme l'observe Agatharchidès, ne s'étendoient pas toujours en ligne droite; quelquefois elles formoient des sinuosités pour mieux suivre la marche du filon. Diodore de Sicile en parlant de l'ancienne Ibérie, aujourd'hui l'Espagne, dit qu'on y faisoit des excavations qui se détournoient tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, selon qu'il étoit nécessaire pour atteindre le minérai *(n)*. Cette description de la disposition des filons & des diverses routes qu'ils suivent dans l'intérieur de la terre, est tout-à-fait semblable à celles que nous en donnent nos traités modernes sur l'exploitation des mines.

Pline parle aussi de ces galeries souterraines qu'il appelle *cuniculi*, & il dit qu'on avoit coutume, pour soutenir le terrain, d'y pratiquer de distance en distance des voûtes, qui sans doute s'appuyoient sur des piliers taillés dans le corps de la montagne ou du rocher *(o)*. Nous avons pareillement soin de conserver dans nos galeries des massifs pour servir d'étais au roc; Pline ajoute que ces souterrains se prolongeoient souvent très-loin : ce qui paroît bien extraordinaire, *Delius, t. I, pag. 252.*

---

un autre ouvrage du même genre, & non moins important, intitulé : *Traité sur la science de l'exploitation des mines, par théorie & pratique, fait pour l'Académie Impériale & Royale de Chemnitz, par Christophe-François Delius,* vol. II, in-4.°

Pour ne pas trop alonger mon Mémoire, je n'ai pas toujours transcrit les passages correspondans qui se trouvent dans nos ouvrages modernes sur la métallurgie. Je me contente d'y renvoyer le lecteur, afin que les vrais curieux puissent juger par eux-mêmes de l'exactitude du parallèle. Quoique je ne connusse pas l'ouvrage de Delius quand je lus cette dissertation à l'Académie, puisque la traduction n'en a paru qu'en 1778, j'ai cru néamoins pouvoir le citer aujourd'hui pour la commodité de ceux qui l'ayant dans leur bibliothèque, n'auroient pas les autres métallurgistes modernes.

(n) Καταβαίνοντες τε, οὐ μόνον εἰς μῆκος ἀλλὰ καὶ ἐπὶ τὸ βάθος παρεκτείνοντες ἐπὶ πολλοὺς σταδίους τὰ ὀρύγματα, καὶ πλαγίους καὶ σκολιὰς διαδύσεις ποικίλως μεταλλουργοῦντες, ἀνάγουσιν ἐκ βυθῶν τὴν τὸ κέρδος αὐτοῖς παρεχομένην βῶλον. Diod. Sic. lib. V, pag. 359, tom. I, edit. Wesseling.

(o) Relinquntur itaque fornices crebri montibus sustinendis. Plin. lib. XXXIII, sect. XXI.

c'eſt que ſi on veut l'en croire, ces fouilles immenſes, ces travaux prodigieux, ne ſe faiſoient pas ſeulement pour former des galeries à demeure ; quelquefois on les entreprenoit dans l'unique vue de préparer l'éboulement d'une montagne, qui renfermoit dans ſon ſein quelqu'une de ces mines où l'or n'ayant que peu d'adhérence avec les matières étrangères, pouvoit en être détaché facilement par le lavage. Suivant cet ancien naturaliſte, quand la montagne avoit été ſuffiſamment excavée de toutes parts, des hommes ſappoient tous enſemble les voûtes & les colonnes qu'on y avoit laiſſées en la creuſant, pour la ſoutenir juſqu'au temps où on jugeroit à propos de l'abattre. Lorſqu'elle s'étoit écroulée, on mettoit en liberté d'immenſes volumes d'eau qu'on tenoit en réſerve dans des baſſins conſtruits à une aſſez grande élévation; cette eau ſe précipitant avec impétuoſité ſur ces vaſtes débris, en détachoit le métal, l'entraînoit & le dépoſoit dans des rigoles préparées pour le recevoir.

Ne retenons de ce pompeux récit que l'eſſentiel ; écartons-en quelques acceſſoires un peu trop merveilleux *(p)*,

---

(p) Il faut ſe rappeler que Pline débute par annoncer beaucoup d'humeur contre les hommes, de ce qu'ils ont déchiré les entrailles de la terre pour en tirer les métaux. Dans cette diſpoſition d'eſprit, il ne ſeroit pas étonnant qu'il eût cherché ici à tourner les objets du côté qui lui paroiſſoit devoir donner plus de priſe à la cenſure, & que l'envie de critiquer l'eût empêché de méditer ſuffiſamment ce qu'il vouloit dire. Eſt-il poſſible de n'avoir pas des doutes ſur l'exactitude de ſon récit, lorſqu'il avance, par exemple, qu'un homme placé ſur le ſommet d'une montagne aurifère pendant qu'on la creuſoit en tout ſens, avertiſſoit de la voix, ou en frappant ſur quelque inſtrument, les travailleurs occupés à en abattre les appuis, qu'il étoit temps pour eux de ſe retirer! *Peracto opere, cervices fornicum ab ultimo cædunt ; dat ſignum ruina, eamque ſolus intelligit in cacumine montis ejus pervigil. Hic voce ictuve evocari jubet operas, pariterque ipſe devolat. Mons fractus cadit ab ſeſe longè, fragore qui concipi humanâ mente non poſſit, & flatu incredibili* *. Peut-on croire qu'un homme poſté ſur la crête d'une montagne, puiſſe ſe faire entendre d'autres hommes enſevelis dans ſes flancs! Et quand le fait ſeroit poſſible, il faudroit encore ſuppoſer que ces ouvriers chargés de démolir les voûtes qui ſoutenoient la maſſe de la montagne, conduiſoient leur travail avec tant d'accord & d'harmonie, qu'ils arrivoient tous en même temps

* *Plinius, lib. XXXIII, ſect. XXI, edit. Hard.*

& nous verrons qu'il s'agit ici d'une manière d'exploiter les mines dont nous retrouvons des exemples dans George Agricola *(q)*.

Diodore de Sicile, en parlant des travaux entrepris par les Romains pour exploiter les mines des Pyrénées, obſerve qu'ils donnoient à leurs excavations, non-ſeulement la longueur de pluſieurs ſtades, mais encore une profondeur extraordinaire. Si l'on veut s'aſſurer par ſoi-même de la

Diod. Sic. lib. V, pag. 359, edit. Weſſeling.

---

au même point, malgré les variétés que pouvoient y apporter mille circonſtances & mille accidens particuliers. Comment ces travailleurs diſperſés dans de vaſtes ſouterrains, & par conſéquent à des diſtances inégales des iſſues, auroient-ils pu ſortir tous enſemble avant l'éboulement de la montagne ! Cette montagne attendoit-elle complaiſamment qu'ils ſe fuſſent tous retirés pour s'écrouler ! Ces queſtions & beaucoup d'autres que je ſupprime, ſont autant de problèmes qui paroiſſent bien difficiles à réſoudre. Le plus merveilleux encore eſt ce que Pline ajoute; ſavoir, que ces travaux, qu'il appelle des travaux de géans, ſe faiſoient ſans qu'on ſût ſi les montagnes qu'on exploitoit ainſi, contenoient de l'or. « Ils triomphent, dit-il, de voir » la nature ſuccomber ſous l'effort » de leurs bras, & s'écrouler pour » ainſi dire à leurs pieds; cependant » le métal qu'on cherhe ne paroît » point encore; ils ne ſavoient pas » même s'ils en trouveroient lorſ- » qu'ils ont entrepris ces immenſes » excavations : l'eſpérance ſeule de » contenter leur inſatiable cupidité » a ſuffi pour les engager à courir » de ſi grands dangers & à faire des dépenſes ſi exceſſives ». *Spectant victores ruinam naturæ, nec tamen adhuc aurum eſt, nec ſciêre eſſe cum foderent; tantaque ad pericula & impendia ſatis fuit cauſæ ſperare quod cuperent* *. Et c'étoit, ſi l'on veut en croire notre auteur, c'étoit pour laver ces ruines qu'on commençoit par faire venir de l'eau au moyen d'un canal de plus de trente lieues de long, & conſtruit avec des dépenſes & des peines infinies, ſans toutefois qu'on eût la moindre certitude ſi ce canal ſeroit utile ou non. Peut-on ſuppoſer qu'il ſe ſoit jamais trouvé des hommes capables d'une pareille démence ! Il eſt encore aujourd'hui certaines mines que l'on met à découvert en creuſant le terrain, & en le faiſant enſuite ébouler; mais on s'y prend autrement que ne faiſoient les mineurs Eſpagnols. On ſoutient le terrain excavé, avec des piliers de bois placés de diſtance en diſtance, puis on y met le feu : lorſque ces étais ſont brûlés, tout s'écroule ſans que les ouvriers qui ont eu le temps de ſe retirer, courent aucun riſque pour leur vie. C'eſt probablement ainſi que s'opéroient ces grands éboulemens dont Pline nous parle ſi emphatiquement & avec des circonſtances ſi incroyables; ce qui eſt d'autant plus vraiſemblable, que les anciens employoient ce même moyen pour renverſer les murailles & les fortifications des places qu'ils aſſiégeoient.

* *Plinius, lib. XXXIII, ſect. XXI.*

(q) Voyez ſur-tout le huitième livre de Georg. Agricola, *de re metallicâ*.

vérité de ces faits, on peut ou examiner les lieux, si on en a la facilité, ou les écrits de ceux qui ont visité les restes des anciens travaux des Romains qui subsistent encore aujourd'hui dans ces montagnes fameuses, & dans d'autres cantons de la France ou des pays voisins. « Il est certain » dit un savant métallurgiste moderne *(r)*, que les Romains » n'épargnoient ni peines ni dépenses pour former leurs » galeries; ils mettoient même une sorte de recherche & » d'élégance dans leurs travaux souterrains; ils les faisoient » vastes, commodes & d'une grande propreté; tout étoit » taillé au ciseau, à la pointe & avec parement, sur-tout » les galeries qui communiquoient au gros des travaux *(s)*: » aussi ces circonstances font-elles reconnoître aisément leurs » travaux parmi ceux qui ont été faits dans des temps postérieurs ».

A ce témoignage, ajoutons celui de Jean de Malus père, maître de la monnoie de Bordeaux, qui fut chargé par ordre de Henri IV, de visiter les mines du royaume *(t)*. Il assure qu'il existe dans la montagne appelée le *Poueg de Gouaz* au comté de Foix, de grands travaux des anciens Romains, & des galeries dont les unes ont une demi-lieue d'étendue dans la montagne; les autres une lieue, & même une lieue & demie. « On voit, écrivoit alors, c'est-à-dire » en 1600, Jean Dupuy qui tient ici la plume pour Jean de » Malus, on voit vers le sommet de cette montagne (le Poueg » de Gouaz), un trou fait en forme de puits, que ceux du » pays appellent le *trou de la barre*, si profond qu'il va au

(r) M. de Gensane, page 15 de la préface de son Traité de la fonte des mines par le charbon de terre, *in-4.°*

(s) Ces galeries s'appellent galeries de poursuite, ainsi nommées, parce qu'elles suivent la mine dans sa direction & dans ses écarts : ce sont celles que l'on pratique pour entailler le filon à droite & à gauche. Voyez le *Traité de l'exploitation des mines.*

(t) Consultez un ouvrage intitulé : Recherches & découverte des mi- « nes des montagnes Pyrennées, « faicte en l'année 1600, par Jean « de Malus père, escuyer & maître « de la monnoye de Bourdeaux; & « rédigée en escrit par M. Jean « Dupuy docteur ez droits, lieute- « nant principal en la jugerie de « Rivière, au siége royal de Trye ».

fond

fond de la montagne. . . . En divers endroits de la mon- « tagne, continue le même écrivain, on trouve de grands « ſoupiraux juſqu'au nombre de neuf, les uns ayant ſix « braſſes de largeur, les autres quatre, les autres trois, les « autres deux, plus ou moins; de profondeur, de quarante, « de ſoixante & quatre-vingts braſſes ». Enfin Jean Dupuy, qui eſt ici l'interprète de Malus, comme nous venons de le faire remarquer, termine ce récit en diſant: « On ne ſauroit croire les grands travaux que les anciens ont faits « en ces montagnes, tirant les mines d'argent avec une telle « & ſi grande dépenſe, qu'il n'y a langue qui le ſçeut dire, « ni plume qui le peut exprimer; car à vray dire, la veüe de « ces choſes ſi merveilleuſes eſtonne d'eſbahiſſement les plus « capables & judicieux. » Malus le fils confirma dans la ſuite tout ce que Dupuy avoit dit au nom de ſon père *(u)*.

M. Hellot, dans l'*État des mines du royaume*, qu'il a mis à la tête de ſa traduction de l'ouvrage de Schlutter, cite l'autorité du ſieur Hautin de Villars, qui dans un Mémoire ſur les mines de France, aſſure que la mine d'Iſturie ſituée aux Pyrénées, dans cette partie de la Navarre qui apparte-noit autrefois à la monarchie Eſpagnole, doit être regardée comme une des plus grandes entrepriſes des Romains en ce genre. L'excavation de cette mine a, ſelon cet auteur, plus de douze cents pieds de profondeur *(x)*. Il ajoute

(u) Voyez ADVIS des riches mines d'or & d'argent, & de toutes eſpèces de métaux & minéraux des monts Pyrénées, par le ſieur de *Malus* fils, tiré des mémoires de feu ſon père, & des advis qu'il a reçus d'ailleurs. *Ann. 1632.*

(x) « Cette profondeur a lieu » d'étonner, quand on ſait que les » anciens mineurs ne deſcendoient » preſque jamais au-deſſous des val- » lons & des lits des torrens & des » rivières qui y coulent, parce que » n'ayant pas de grands moyens » d'épuiſement, ils étoient obligés » de s'en tenir aux galeries de per- » cement. S'ils fuſſent deſcendus plus » bas, ils auroient été gagnés par l'eau: » cependant il arrive quelquefois » qu'on trouve au-deſſous du niveau » des vallées & des rivières, un terrain » ou une roche imperméable à l'eau. » Il a pu ſe faire qu'en pareille cir- » conſtance, les anciens aient pour- » ſuivi le minérai à des profondeurs » prolongées beaucoup au-delà du » terme où l'inſuffiſance de leurs » moyens les forçoit communément de s'arrêter ». *Autre note communiquée par M. d'Arcet.*

que la montagne eſt percée d'outre en outre pour l'écoulement des eaux *(y)*. M. Hellot nous parle encore d'autres travaux des anciens Romains, qui ſe voyoient au temps où il écrivoit, dans la montagne d'Aſſo-eſcoria à une lieue & demie de Baigorri; ils conſiſtoient en plus de cinquante galeries & autant de puits. En général, les habitans des Pyrénées paſſoient jadis pour être très-entendus dans la fouille des mines, dans l'art de percer des puits & d'ouvrir des galeries ſous terre. Jules Céſar reconnoît que les Aquitains excelloient dans ce genre d'entrepriſe; il obſerve même qu'ils ſurent tirer avantage de l'expérience qu'ils y avoient acquiſe, pour venir ruiner par des ſouterrains les machines de guerre que ſes troupes avoient dreſſées contre une de leurs villes.

Mém. de M. Hellot ſur l'exploit. des mines de Baigorri en baſſe-Navarre, 1756.

Cæſar, de bello Gallic. c. XXI.

Comme la Nature eſt conſtante & qu'elle ne change point avec le temps, les anciens mineurs ne pouvoient manquer de rencontrer dans ces vaſtes ſouterrains où ils s'enſeveliſſoient pour en tirer les métaux, les mêmes obſtacles & les mêmes difficultés que les nôtres y rencontrent auſſi.

Ces obſtacles venoient ou de la nature même du terrain qu'il falloit creuſer, ou des eaux ſouterraines qui inondoient les travaux, ou des vapeurs ou moffettes qui s'élevoient ſoit dans les puits, ſoit dans les galeries, & enfin du défaut d'air. Voyons comment les anciens remédioient à ces divers inconvéniens.

Suivant Agatharchidès, ſi le filon eſt trop dur, on lui fait éprouver l'action d'un feu violent *(z)*; la chaleur dilatant

(y) Quelque vaſtes & quelque étendues qu'aient été les fouilles pratiquées par les anciens ſous terre, pour en extraire les métaux, il n'y a pas cependant d'apparence qu'ils aient jamais rien fait en ce genre de comparable à ce qui ſe voit aujourd'hui dans les travaux de Chemnitz en Hongrie *: on y admire une galerie dont l'extenſion, tant dans le roc que ſur les veines, va à plus de ſix mille toiſes.

(z) Τὴς δὲ τὸν χρυσὸν ἐχούσης γῆς τὴν μὲν σκληροτάτην πυρὶ πολλῷ καύσαντες, καὶ ποιήσαντες χαύνην, προσάγουσι τὴν διὰ τῶν χειρῶν κατεργασίαν. Diod. Sic. ex Agatharch. lib. III, p. 182, t. I, edit. Weſſeling.

* *Delius, t. I, pag. 265.*

ſes pores, en diminue la dureté, & les ouvriers ont moins de peine à l'entamer. Pline dit que lorſque les mineurs rencontrent quelque roche ou quelque matière qui oppoſe une trop forte réſiſtance au pic, on la rend plus traitable en y mettant d'abord le feu, & en y verſant enſuite du vinaigre *(a)*. Cette méthode de chauffer la roche & la gangue, eſt moins uſitée depuis qu'on a reconnu qu'il étoit plus avantageux & plus expéditif de les faire éclater par le moyen de la poudre à canon *(b)*. Cependant il y a encore des pays où l'on a conſervé l'ancienne pratique; il eſt même des circonſtances où l'on ne peut ſe diſpenſer d'y avoir recours. Il paroît au reſte que cet uſage d'employer le feu & le vinaigre pour réduire des pierres qu'il eût été trop difficile d'entamer avec le fer ſeul, avoit communément lieu chez les Romains. « Les pierres ſiliceuſes, dit Vitruve, que le fer & le feu ne peuvent rompre, ſe briſent & ſautent en éclat, ſi après leur avoir fait éprouver l'action du feu, on les arroſe avec du vinaigre *(c)*. » Agricola nous apprend dans ſa métallurgie, que de ſon temps on employoit auſſi dans le travail des mines ce double moyen pour attendrir la roche; ce qui nous rappelle le fait rapporté dans l'hiſtoire d'Annibal, & qu'on a traité plus d'une fois de fable ridicule *(d)*. Divers écrivains, & Tite-Live

---

(a) Occurſant in utroque genere (c'eſt-à-dire dans les puits & les galeries) *ſilices; hos igni & aceto rumpunt.* Pl. lib. XXXIII, ſect. XXI.

(b) La méthode d'exploiter les mines, au moyen de la poudre à canon, ne date, ſuivant le collége des mines de Freyberg, que de l'an 1613. *Exploit. des mines, p. 71.*

(c) Saxa ſilicea quæ neque ferrum neque ignis poteſt per ſe diſſolvere, cum ab igni ſunt percalefacta, aceto ſparſo diſſiliunt & diſſolvuntur. Vitr. lib. VIII, cap. III.

(d) Il faut bien diſtinguer ici le fait & l'effet. Je ne crois pas que d'après des témoignages auſſi formels & auſſi multipliés que ceux que nous trouvons dans les auteurs graves & accrédités, on puiſſe douter que les anciens fuſſent dans l'uſage de verſer du vinaigre ſur les ſubſtances pierreuſes qu'ils vouloient rompre plus facilement, après les avoir expoſées à une forte chaleur; & rien n'empêche de croire qu'Annibal n'ait eu véritablement, comme Tite-Live & Plutarque nous l'aſſurent, recours à cet expédient pour faire éclater dans les Alpes quelques quartiers de roche qui faiſoient obſtacle à ſon paſſage. On ſavoit de tout temps

en particulier, racontent que ce guerrier voulant s'ouvrir une route à travers les Alpes, fit allumer de grands bûchers sur des rochers qui nuisoient à son passage, & qu'ensuite on y répandit du vinaigre, *ardentiaque saxa infuso aceto putrefaciunt.* Annibal avoit appris ce secret en Espagne, ce pays si riche en mines, & où lui-même en avoit fait fouiller plusieurs qui se voyoient encore du temps de Pline *(e)*. Cet écrivain observe qu'on distinguoit ces mines les unes des autres par les noms de ceux qui les avoient découvertes : cet usage s'est conservé jusqu'à présent ; nous avons coutume de donner aux mines que nous exploitons

Tit.-Livius, lib. XXI, cap. XXXVII, ed. Crev. tom. II, pag. 154.

que le vinaigre avoit la propriété de dissoudre certaines matières. Pline observe que si on n répand à terre, on le voit aussitôt bouillonner. Les anciens probablement n'avoient pas étudié d'assez près la nature des substances pierreuses pour distinguer celles qui sont attaquables par les acides, de celles qui résistent à leur action. Quand ils versoient du vinaigre sur des pierres fortement échauffées, que ces pierres fussent calcaires, ou du quartz, ou du silex, ou de granit, &c. ils les voyoient toujours éclater & se fendre. *Saxa rumpit infusum (acetum) quæ non ruperit ignis antecedens,* dit Pline. Cela suffisoit pour entretenir les anciens dans le préjugé, que cet effet devoit être attribué à la vertu dissolvante du vinaigre, tandis que de l'eau pure en eut fait autant, versée même sur les pierres quartzeuses ou autres qui ne font point effervescence avec les acides.

** Dio-Cassius, l. XXXVI, t. I, pag. 87, edit. Reimari.*

** Hard. not. Pl. l. IV, in-4.° pag. 259.*

On a coutume de demander où Annibal auroit pu trouver assez de vinaigre pour son opération : * *Mirum sanè unde Annibali tantùm suppeditaverit aceti ; & quidem nihil tale habet Polybius.* Cette question ne peut embarrasser que ceux qui ignorent qu'il y avoit toujours dans les approvisionnemens militaires, une grande quantité de vinaigre pour la boisson du soldat.

** Crevier, in notula ad verba citata Livii, lib. XXI, cap. XXXVII, ed. Crev. tom. II, pag. 114.*

S'il y a ici de l'absurdité, elle est dans la chose même qui est racontée, & nullement dans le récit des historiens, & il ne seroit pas juste de les en rendre responsables. On trouve dans d'autres auteurs, des faits analogues qui ne sont guère moins étonnans que celui d'Annibal. * Dion-Cassius n'a-t-il pas écrit que Metellus se rendit maître de la ville d'Éleuthère en Crète, par l'artifice de quelques traîtres qui minèrent une tour en l'humectant de vinaigre pendant plusieurs nuits, ce qui en rendit la destruction plus facile ! * Le P. Hardouin observe, à l'occasion de ce dernier trait d'histoire, que le duc de Guise dans son expédition de Naples en 1647, se servit aussi de vinaigre pour miner une muraille : c'est ce seigneur qui rapporte ce fait dans ses mémoires.

(e) Mirum adhuc per Hispanias ab Hannibale inchoatos puteos durare, sua ab inventoribus nomina habentes. Ex quîs Bebulo appellatur hodieque, qui CCC pondo Hannibali subministravit in dies, &c. Pl. L. XXXIII, sect. XXXI. Ces mines étoient d'argent.

une dénomination particulière, empruntée de quelques circonstances remarquables, & assez souvent du nom du prince ou de l'entrepreneur qui les a fait ouvrir.

Cependant, comme on n'avoit eu que trop souvent lieu de remarquer que l'exploitation des mines par le feu faisoit développer des vapeurs sulfureuses & malfaisantes qui suffoquoient les travailleurs *(f)*, on évitoit autant qu'il étoit possible d'avoir recours à cet expédient *(g)*; c'est au moins ce que le texte de Pline nous fait entendre ici. Ce naturaliste observe que quand on rencontroit une mine plus dure que de coutume, on redoubloit d'efforts, ou qu'on employoit plus de bras, qu'on se servoit d'instrumens plus pesans & mieux acérés: si le filon entroit dans une roche, qui à la dureté joignît de plus l'inconvénient de se trop étendre, alors, au lieu d'entreprendre de la percer, on faisoit faire à la galerie un demi-tour pour qu'elle allât rejoindre le filon par derrière *(h)*; c'est encore ce qui se pratique aujourd'hui en pareil cas dans nos mines. Pline qui nous apprend cette particularité, ajoute que les travailleurs aimoient mieux rencontrer de la roche, qu'une certaine terre du genre des argiles qui étoit mêlée avec du gravier: « Ce mélange est, dit cet ancien auteur, presque inexpugnable, les ouvriers ne peuvent l'entamer « qu'avec des coins de fer, sur lesquels ils frappent à grands « coups de marteau. »

La rencontre des sources est encore un des inconvéniens

(f) *In cuniculis vapor & fumus strangulat.* Pl. l. XXXIII. Voyez ce que George Agricola dit sur le danger des vapeurs que les feux qu'on allume dans les mines pour attendrir la roche ou la gangue, peuvent exciter, *page 172.*

(g) D'autres motifs pouvoient encore déterminer les anciens à ne pas faire toujours usage de la méthode de torréfier la mine: 1.° la trop grande consommation de bois; 2.° les éboulemens occasionnés souvent par cette opération, & qu'il n'est pas toujours possible de prévenir; 3.° aussi la nature de la mine à qui cette torréfaction pouvoit être très-préjudiciable. Il est vrai que ce dernier motif ne pouvoit avoir lieu pour les mines d'or, métal qui n'a rien à redouter du feu le plus violent.

(h) *Si longior videtur silex, latus sequitur fossa, ambitque.* Plin. lib. XXXIII, cap. IV.

qui nuisent davantage à l'exploitation des mines. Pour surmonter cet obstacle, les anciens avoient, comme nous, recours aux pompes & aux machines hydrauliques; ils s'en servoient pour épuiser les eaux, ou bien ils leur ménageoient des issues par des galeries de décharge; c'est ce que nous apprenons de Diodore de Sicile qui s'exprime en ces termes: « Les mineurs, dit-il, rencontrent quelquefois dans ces souterrains de ces fleuves qui coulent sous terre; mais ils savent s'en rendre maîtres & les écarter du centre de leurs travaux, en leur creusant des canaux qui par des détours les portent au dehors. L'espoir d'un profit qui ne peut leur manquer, soutient ces hommes dans l'exécution d'une si vaste entreprise, & les fait triompher de tous les obstacles. Ce qui est plus surprenant encore, est la facilité avec laquelle ils viennent à bout d'épuiser ces torrens par le moyen des vis Égyptiennes qu'Archimède de Syracuse inventa pendant son voyage en Egypte; ces ingénieuses machines poussant continuellement l'eau hors de la mine, laissent à sec le lieu où se trouve le métal, & alors les ouvriers peuvent y travailler à leur aise *(i)*. »

On voit encore, suivant l'interprète de Jean de Malus, dans les anciennes mines des Pyrénées, de grands égouts pour détourner & recevoir les eaux.

Outre les moffettes *(k)* que faisoient naître les feux qu'on allumoit dans l'intérieur des mines pour calciner la roche, & contre lesquelles on ne manquoit pas apparemment de se précautionner, en s'abstenant, comme nous le

(i) Ἀπαντλοῦσι γὰρ τὰς ῥύσεις τῶν ὑδάτων τοῖς Αἰγυπτιακοῖς λεγομένοις κοχλίαις . . . . . διὰ δὲ τούτων συνεχῶς ἐκ διαδοχῆς παραδιδόντες μέχρι τοῦ στομίου τὸν τῶν μετάλλων τόπον ἀναξηραίνουσι, καὶ κατασκευάζουσιν εὔθετον τὴν πρὸς τὰς ἐργασίας πραγματείαν *. Comparez ces détails avec ceux qui se trouvent *sur les galeries*, dans l'instruction sur l'art des mines, par Delius, *ch. II, t. I.*

* *Diod. Sic. lib. V, tom. I, pag. 360, ed. Wesselingii.*

(k) Le vinaigre que les anciens versoient sur le roc, après l'avoir fait rougir au feu, pouvoit, jusqu'à un certain point, servir d'antidote contre les moffettes, ou au moins en diminuer les effets. On sait que c'est un puissant antiméphitique; mais il n'est pas probable que ce soit cette raison qui ait engagé les anciens à en faire ici usage.

pratiquons encore, pendant quelques jours, d'entrer dans la galerie, il en étoit aussi qui s'élevoient spontanément & suffoquoient tout-à-coup les ouvriers. Ces hommes employoient, pour prévenir ces accidens, divers moyens; il est certain qu'ils établissoient sur les galeries des courans d'air en y ouvrant des puits : nous avons observé plus haut qu'on voit encore de ces ouvertures pratiquées à cette intention, dans les anciennes mines des Romains. Pline dit que lorsqu'il s'élevoit dans un puits qu'on avoit entrepris de creuser, des vapeurs dangereuses, on avoit soin d'ouvrir aux deux côtés de ce puits des ventouses, disposées sans doute de manière que l'air extérieur entrant par l'une, forçoit l'air intérieur & les exhalaisons malfaisantes de sortir par l'autre *(l)*. Le même auteur nous apprend encore qu'à cet expédient on en ajoutoit un autre assez singulier : deux hommes postés à l'embouchure du puits, agitoient fortement une pièce d'étoffe ou de toile, & par cette opération ils raffraîchissoient l'air & le remettoient en circulation *(m)*. Quoique Pline ne nous parle ici que de puits domestiques, George Agricola ne doutoit cependant pas que les anciens n'eussent fait usage aussi de cette dernière manœuvre dans le travail des mines, car il la met au nombre de celles qu'il indique pour renouveler l'air dans les galeries; il a même fait représenter dans une des gravures qui ornent son ouvrage, deux hommes placés à l'entrée d'une mine, & occupés à secouer une espèce de grande couverture. Aujourd'hui nous employons pour produire les mêmes effets, des moyens plus efficaces; savoir, des feux, des courans ou chutes d'eau, des soufflets, des ventilateurs. En général, les anciens étoient assez attentifs pour prévenir les accidens qu'ont à craindre ceux qui sont des

---

(l) *Tunc secundùm puteum dextrâ ac sinistrâ fodiuntur æstuaria, quæ graviorem illum halitum recipiant.* Plin. lib. XXXI, cap. III.

(m) *Fit altitudine ipsâ gravior aër, quem emendant assiduò linteorum jactatu eventilando.* Plin. lib. XXXI, cap. III. Vitruve dit aussi la même chose, *l. VIII. c. VII.*

excavations ſous terre; ils avoient même des ſignes auxquels ils reconnoiſſoient ſi l'air d'un lieu pouvoit être dangereux à reſpirer ; ils en jugeoient à l'extinction ou à l'affoibliſſement des lumières; c'étoit l'expérience qu'ils faiſoient communément avant de s'engager dans un ſouterrain dont ils ſe défioient : nous nous ſervons encore aujourd'hui de la même épreuve, & dans les mêmes vues.

Ce ſont probablement les effets de ces moffettes, & les ſuffocations ſubites, occaſionnées par un air ou trop denſe ou trop raréfié, qui dans les temps d'ignorance auront fait naître l'opinion ridicule qu'il ſe rencontroit dans les mines de petits diables, & que ces lutins dans leur mauvaiſe humeur étrangloient quelquefois les ouvriers. George Agricola qui étoit doué de beaucoup de raiſon, n'en avoit pas cependant aſſez pour ſe mettre au-deſſus de ce préjugé; il cite même à ce ſujet pluſieurs faits fort ſinguliers : la manière dont il les raconte, prouve qu'il y croyoit très-fermement, & il ne tient pas à lui que nous n'y croyions auſſi. Par exemple, il aſſure que dans une mine d'Anneberg, nommée la couronne Rozée, un démon tua tout d'un coup douze mineurs, de ſorte que cette mine fut abandonnée. Comme ces accidens arrivoient ſubitement & ſans aucune cauſe apparente ou palpable, on conçoit aiſément que des hommes groſſiers & ignorans ont pu les attribuer à des êtres inviſibles, à des puiſſances infernales; de plus, l'effet de ces accidens étant de troubler le cerveau, il ne ſeroit pas étonnant que ceux qui après en avoir été attaqués, n'y ſuccomboient pas, s'imaginaſſent avoir aperçu dans leur état d'évanouiſſement des ſpectres ou des monſtres : on en vint même juſqu'à décrire la figure de ces petits démons *(n)*.

Georg. Agric. l. VI, p. 173, 174.

Idem, in Bermanno.

(n) La baronne de Beauſoleil, cette femme ſingulière qui ſe vantoit d'être deſcendue dans preſque toutes les mines de l'univers, fait la deſcription de ces malins eſprits dans un mémoire préſenté au cardinal de Richelieu, ce miniſtre qui, par malheur pour le curé de Loudun, croyoit ou feignoit de croire ſi fortement aux ſorciers : « Bien ſouvent,

Quoique

Quoique les anciens fussent très-superstitieux, je n'ai rien rencontré de pareil dans leurs écrits, à moins qu'on ne veuille assimiler aux prétendus spectres de nos mineurs, ces griffons qui gardoient les mines d'or dans un certain canton de l'Inde. Cette histoire qui a été répétée par un grand nombre d'écrivains, vient originairement de Ctésias médecin de la cour de Perse, l'écrivain le plus décrié de l'antiquité pour ses mensonges. Ces griffons n'étoient probablement que des soldats préposés à la garde des mines, & qu'on appeloit peut-être ainsi à cause de la forme de leur armure ou des ornemens de leurs casques. D'ailleurs Ctésias dit que les Arimaspes se réunissoient en corps de troupes de mille hommes & quelquefois de deux mille, pour aller surprendre la vigilance des griffons & enlever l'or qu'ils gardoient. Rien ne ressemble mieux aux expéditions militaires des Espagnols contre les sauvages de l'Amérique. Ctésias qui étoit de l'île de Cnide & Grec d'origine, n'entendoit, selon toute apparence, que fort peu les langues Indiennes; il se sera laissé tromper par quelques-unes de ces équivoques de mots qui en général ont produit tant

Herod. p. 201 & 225.

Ctesiæ fragm. apud Herod. p. 699, 700. Pausan. l. 1, pag. 45.

» dit la baronne, se rencontrent de » petits nains de la hauteur de trois » ou quatre paulmes, vieux & vêtus » comme ceux qui travaillent aux » mines, à savoir d'un vieux robon » & d'un tablier de cuir qui leur » pend au fort du corps, d'un habit » blanc avec un capuchon, une » lampe & un bâton à la main, spec- » tres épouvantables à ceux que » l'expérience dans la descente des mines n'a pas encore asseurée *(a)* ».

C'étoient pourtant ces contes puériles qui faisoient croire alors qu'il falloit être en société avec les puissances du ténébreux séjour, pour oser entreprendre d'exploiter des mines, & qui empêchoient en partie d'accorder des permissions de fouiller la terre pour en tirer les métaux. La baronne de Beausoleil met cette raison ridicule qu'elle entreprend sérieusement de réfuter, au nombre de celles qui inspiroient même aux personnes en place de l'éloignement pour l'exploitation des mines.

On peut voir encore ce que M. Belon, médecin de la Faculté de Paris, raconte d'un de ces prétendus démons métalliques, *dæmon metallicus*, dans sa *Description des mines de Sidérocapsa en Macédoine, suivant les ordres de François I.er*

(a) La Restitution de Pluton, par Martine de Bertereau, dame & baronne de Beausoleil, &c. 1640.

d'erreurs dans l'hiſtoire. C'eſt en partant du même principe & en ſuivant la même idée, qu'il faut expliquer ce paſſage où Hérodote parle de fourmis qui dans les Indes fouilloient les mines d'or; ces fourmis n'étoient probablement que des mineurs à qui dans le langage populaire on donnoit ce nom, parce qu'effectivement leur travail reſſemble aſſez à celui de ces inſectes, lequel conſiſte à fouiller la terre & à la jeter au dehors. Comme des fourmis ordinaires n'euſſent pas été capables de remuer un filon, il a bien fallu leur ſuppoſer un certain degré de force, une certaine groſſeur, & on a dit qu'elles étoient auſſi grandes que des renards; d'autres, pour achever le portrait, leur ont donné des ailes: mais rentrons dans nos mines.

Herod. p. 203 & 204. Plin. lib. XI, cap. XXXI.

Nous y trouverons deux eſpèces de travailleurs; les uns occupés à détacher le minérai, & les autres à l'enlever pour le conduire au dehors. Le travail des premiers étoit infiniment pénible; outre les efforts qu'il leur falloit faire pour briſer la mine avec des outils très-peſans, ils ſe trouvoient ſouvent forcés par la diſpoſition particulière du filon, de ſe mettre, pour travailler, dans des ſituations fort gênantes. C'eſt Agatharchidès qui en fait l'obſervation: le même auteur nous apprend que de petits enfans s'introduiſoient dans les trous & les fentes que les mineurs avoient pratiqués avec leurs outils dans l'épaiſſeur de la roche, & qu'ils en tiroient les fragmens de mine: ces enfans ſervoient encore à ramaſſer le minérai à meſure que les travailleurs le détachoient; ils le donnoient à des hommes dont l'office étoit de le tranſporter au dehors. Si le travail ſe faiſoit dans un puits, ou ſi les galeries n'avoient d'autre ouverture que des puits, il y a toute apparence qu'on montoit le minérai par le moyen de cordages, de tourniquets & d'autres machines de ce genre, dont la fabrique & l'uſage étoient très-connus des anciens. Quand il y avoit des galeries de décharge qui conduiſoient aux travaux, alors la ſortie du minérai devenoit bien plus facile: nos travailleurs le voiturent communément dans des brouettes ou des

chariots. Les anciens pouvoient bien en faire autant; mais nous lisons dans Diodore de Sicile, que des hommes formoient la chaîne depuis l'endroit où le mineur travailloit, jusqu'au bout de la galerie, & qu'ils se transmettoient le minérai de main en main en le portant sur leurs épaules *(o)*. Il est encore des circonstances où l'on ne fait pas autrement pour conduire les matières hors de la mine.

Diod. tom. I, pag. 4[illegible]

ARTICLE II.

Grillage, trituration & lavage de la mine d'or.

Lorsque le minérai étoit sorti de dessous terre, on commençoit par le réduire en morceaux assez menus, en le broyant dans des mortiers avec des pilons de fer. Si la roche ou la gangue qui contenoit l'or étoit trop dure, avant de la piler, on la torréfioit pour l'attendrir, *uritur.* Le minérai ainsi concassé étoit mis sous des meules de moulin qui le réduisoient en une poussière aussi fine que de la farine. Toutes ces opérations sont exposées dans ce passage de Pline, quoiqu'elles ne s'y trouvent point rangées dans leur ordre naturel : *Quod effossum est, tunditur, lavatur, uritur, molitur in farinam, ac pilis cudunt.*

Plinius, lib. XXXIII, sect. XXI.

Quand le minérai étoit réduit en poudre, il s'agissoit de le purger de la terre, de la roche & des autres matières étrangères qui pouvoient y être mêlées, & avec lesquelles il n'étoit point combiné. Pour opérer cette séparation, les anciens avoient, ainsi que les modernes, recours au lavage. Voici de quelle manière Agatharchidès nous décrit cette manipulation : « Lorsque la mine, dit-il, est sortie de dessous le moulin, on l'étend sur des planches larges & un peu « inclinées ; on fait ensuite couler dessus un flux d'eau ; cette « eau en descendant le long de la planche, entraîne les parties «

(o) Egeruntque humeris noctibus ac diebus per tenebras proximis tradentes. Plin. lib. XXXIII, sect. XXI.

» terreuſes ou la roche, & laiſſe l'or que ſa peſanteur em-
» pêche de céder à ſon impulſion. Ceux qui ſont employés
» à ce travail, répètent pluſieurs fois ces lotions; enſuite ils
» frottent pendant quelque temps la matière entre leurs
» mains, puis ils l'eſſuient avec de petites éponges pour
» achever d'enlever les impuretés que l'eau n'a pu emporter.
Alors la poudre d'or demeure entièrement nette *(p)*. »

Ce détail eſt digne d'attention; on y reconnoît le lavage aux tables, tel à peu-près qu'il ſe pratique encore aujourd'hui, & tel qu'il eſt décrit dans les livres qui traitent de l'exploitation des mines. Ce lavage conſommoit une grande quantité d'eau; auſſi les anciens ne ménageoient-ils rien pour s'en procurer: nous en avons une preuve remarquable dans un paſſage de Pline. Cet auteur nous dit qu'en Eſpagne, après avoir remué le terrain des montagnes qui contenoient de l'or, on faiſoit venir de lieux très-élevés & quelquefois d'une diſtance de cent milles, c'eſt-à-dire, de plus de trente lieues, des fleuves entiers pour laver ces ruines; qu'on établiſſoit en prenant avec beaucoup de ſoin & des peines infinies tous les nivellemens néceſſaires *(q)*, des canaux, tantôt creuſés dans le roc, tantôt formés de conduits artificiels, qui paſſant d'une colline à l'autre, déchargeoient les eaux dans des piſcines ou réſervoirs établis ſur le ſommet d'une montagne; que ces réſervoirs avoient deux cents pieds de long ſur une largeur de même étendue, & dix pieds de profondeur; qu'on y pratiquoit cinq ouvertures chacune de trois pieds carrés, & que quand on

Traité de l'exploit. des mines, in-4.° p. 291.

(p) Τὸ δὲ τελευταῖον οἱ τεχνῖται παραλαβόντες τὸν ἀληλεσμένον λίθον, πρὸς τὴν ὅλην ἄγουσι συντέλειαν. Ἐπὶ γὰρ πλατείας σανίδος μικρὸν ἐγκεκλιμένης τρίβουσι τὴν κατειργασμένην μάρμαρον, ὕδωρ ἐπιχέοντες. Εἶτα τὸ μὲν γεῶδες αὐτῆς ἐκτηκόμενον διὰ τῶν ὑγρῶν καταρρεῖ κατὰ τὴν τῆς σανίδος ἔγκλισιν, τὸ δὲ χρυσίον ἔχον ἐπὶ τοῦ ξύλου παραμένει διὰ τὸ βάρος. Πολλάκις δὲ τοῦτο ποιοῦντες, τὸ μὲν πρῶτον ταῖς χερσὶν ἐλαφρῶς τρίβουσι, μετὰ δὲ ταῦτα σπόγγοις ἀραιοῖς κούφως ἐπιθλίβοντες, τὸ χαῦνον καὶ γεῶδες διὰ τούτων ἀναλαμβάνουσι, μέχρις ἂν ὅτου καθαρὸν γένηται τὸ ψῆγμα τοῦ χρυσοῦ. Diod. Sic. ex Agatharchide, l. III, p. 183, edit. Weſſeling.

(q) Præcepiſſe libramentum oportet. Plin. lib. XXXIII, ſect. XXI, edit. Hard.

vouloit faire usage de l'eau contenue dans ces vastes piscines, on ouvroit les bondes; qu'alors on en voyoit sortir un torrent qui s'élançant avec impétuosité, entraînoit tout ce qu'il rencontroit sur son passage, & même les pierres *(r)*. Arrivé dans la plaine, il entroit dans des rigoles préparées pour le recevoir ; ces rigoles étoient jonchées de branches d'une espèce d'arbrisseau semblable à du romarin, dont les feuilles remplies d'aspérités servoient à retenir l'or que charioit l'eau qui couloit à travers les rameaux de l'arbuste. Cette eau, après avoir déposé le métal dont elle étoit chargée, alloit se perdre à la mer : on levoit ensuite toutes les branches qui étoient couchées dans les rigoles; on les séchoit, on les brûloit, puis on en lavoit les cendres, en faisant couler l'eau sur du gazon, afin que les grains d'or s'y attachassent *(s)*. C'étoit ainsi qu'on exploitoit anciennement ce précieux métal en différentes provinces d'Espagne. Quelques-uns ont écrit, dit Pline, qu'il y a eu un temps où l'Asturie, la Galice & la Lusitanie produisoient chaque année jusqu'à vingt mille livres pesant d'or, par cette manière de l'exploiter.

Nous serions tentés de croire qu'il y a de l'exagération dans le récit de Pline *(t)*, si nous ne savions, par le témoignage d'un grand nombre d'autres écrivains & par les restes des anciens aqueducs qui subsistent encore, que dans ces temps antiques on n'épargnoit ni peines, ni frais pour faire venir de l'eau dans les lieux où il en manquoit: les anciens se jouoient, pour ainsi dire, avec ces sortes de travaux. Il est aussi des circonstances où nous sommes également obligés d'entreprendre de très-grands ouvrages & de faire des dépenses prodigieuses pour avoir

---

(r) Emissaria in his quina pedum quadratorum ternûm ferè linquuntur, & repleto stagno excussis obturamentis, erumpit torrens tantâ vi, ut saxa provolvat. Plin. lib. XXXIII, sect. XXI, edit. Hard.

(s) Cinis ejus lavatur cespite herboso, ut sidat aurum. Plin. l. XXXIII, c. IV.

(t) L'exagération n'est pas dans la dimension de ce canal, mais dans sa destination. Voyez la note *(p)*, page 486.

de l'eau. Quand la mine qu'on veut exploiter ſe trouve éloignée des rivières & des ſources, pour y ſuppléer on ramaſſe les eaux de pluie ou de neige fondue dans de vaſtes étangs placés quelquefois ſur le penchant d'une montagne, & qu'il faut conſtruire avec une ſolidité extrême, & par conſéquent avec des frais énormes. On ſent bien qu'on ne fait de pareils travaux que pour des mines de la plus grande conſéquence, & qui promettent devoir durer très-long-temps. Perſonne n'ignore qu'il y a des mines auxquelles on travaille depuis des ſiècles & qui paroiſſent inépuiſables. Le merveilleux canal des anciens Eſpagnols, dont Pline vient de nous faire la deſcription, avoit ſans doute été conſtruit pour le ſervice d'une très-grande exploitation, & non pas pour un uſage inſtantané, lequel, s'il falloit s'en rapporter à ce que cet auteur veut nous faire entendre, ſe ſeroit borné à laver les débris & les décombres d'une montagne qu'on auroit fouillée ſur le ſimple ſoupçon qu'elle pouvoit contenir de l'or en paillettes: *Alius par labor, ac vel majoris impendii, flumina ad lavandam hanc ruinam jugis montium ducere obiter à centeſimo plerumque lapide.* Cependant Pline nous aide lui-même, ſans y penſer, à rectifier ici les fauſſes idées qu'il nous avoit données d'abord; car il nous apprend qu'on apportoit dans ce même canal le minérai qui ſe tiroit des puits voiſins pour y être lavé *(u)*; preuve donc que ce canal n'avoit pas été entrepris uniquement pour le lavage des débris de ces montagnes qu'on minoit à ſi grands frais & avec tant d'appareil, afin de pouvoir les abattre enſuite avec plus de facilité.

Plinius, lib. XXXIII, ſect. XXI, ed. Hard.

La manière dont les anciens Eſpagnols faiſoient uſage des eaux de ce canal, ſe concevra plus aiſément en jetant les yeux ſur quelques-uns des procédés qui étoient en pratique pour laver les mines du temps de George

---

(u) In priore genere, quæ exhauriuntur immenſo labore, ne occupent puteos, in hoc rigantur. Plin. lib. XXXIII, ſect. XXI.

Agricola. Il faut faire attention ſur-tout au ſeptième de ces procédés. Agricola dit qu'en Portugal, lorſqu'on avoit découvert quelque mine d'or ou d'étain dans une montagne où il ne ſe trouvoit point d'eau, on diſpoſoit en caſcade ſur la pente, des foſſés ou petits lacs, au nombre quelquefois de plus de cinquante, & qu'on avoit ſoin de les placer à peu-près ſur le paſſage, ou au moins dans le voiſinage de quelque torrent qui dans la ſaiſon des pluies ne manquoit pas de deſcendre du haut de cette montagne. Agricola ajoute qu'au retour de ce torrent, on voyoit les travailleurs s'empreſſer les uns d'y jeter les matières métalliques qu'ils avoient tirées de la terre en la fouillant avec des hoyaux, & les autres occupés à en diriger le cours, de façon qu'il ſe versât ſucceſſivement dans les lacs ou réſervoirs qui lui étoient préparés. Quand le torrent étoit paſſé ou qu'il ceſſoit de couler, on retiroit le minérai de toutes les foſſés où les eaux l'avoient dépoſé en les traverſant. Telle eſt en ſubſtance le récit d'Agricola, auquel j'ai ajouté, pour le rendre un peu plus intelligible, quelques légères circonſtances qui, ſi elles ne ſont pas clairement exprimées dans le texte, doivent néceſſairement ſe ſuppoſer.

Agricola, de re metall. lib. VIII, p. 278.

C'eſt toujours une bonne fortune pour ceux qui entreprennent l'exploitation d'une mine, d'avoir à leur portée quelques rivières ou ruiſſeaux dont ils puiſſent diſpoſer. Auſſi les Salaſſes, peuple de l'Italie dans les Alpes *(x)*, avoient ſu profiter, pour exploiter les mines d'or qui ſe trouvoient en abondance dans leurs montagnes, du voiſinage d'une rivière appelée ὁ ποταμὸς Δούριος, aujourd'hui la grande Doire. Strabon nous apprend que les Salaſſes la coupoient en une multitude de petits canaux pour le ſervice de leurs mines, de ſorte que ſouvent elle ne pouvoit plus fournir aux habitans de la plaine l'eau néceſſaire pour arroſer leurs champs; ce qui donnoit lieu à

Strab. l. IV, p. 205, edit. Casaub.

(x) Aujourd'hui les habitans du marquiſat de Saluces.

des guerres continuelles entre les montagnards & ceux du plat-pays. Lorſque Rome ſe fut rendue maîtreſſe de cette contrée, elle s'appropria ces mines & les fit exploiter par des fermiers ou des entrepreneurs, qui étoient obligés d'acheter des Salaſſes l'eau de leur fleuve; il en réſultoit ſouvent entre ceux-ci & les entrepreneurs, de grands démêlés dont la déciſion étoit portée devant le commandant de la province pour les Romains. On n'a point de peine à prévoir en faveur de qui ces procès étoient preſque toujours jugés.

« Aujourd'hui pour éviter les inconvéniens dont on vient » de parler à l'occaſion des Salaſſes, lorſque quelque entre- » preneur ſe préſente pour exploiter une mine, le mi- » niſtère, avant que de lui accorder le privilége qu'il ſolli- » cite, a ſoin, dit M. Hellot, de s'informer ſi la rivière ou » le ruiſſeau qui ſe trouve dans le voiſinage & dont on » prétend faire uſage pour laver le minérai, n'arroſent pas » des prairies conſidérables; ſi les matières détachées de la » mine par le lavage, & entraînées dans ces prairies ne les deſſécheroient ou ne les altéreroient pas ».

Je crois cependant que le lavage n'étoit pas le ſeul moyen employé par les anciens pour ſéparer l'or des matières étrangères avec leſquelles il pouvoit être mêlé; il eſt très-croyable que quelquefois ils ſe ſervoient auſſi, pour la même fin, de mercure ou vif-argent. Pline s'exprime à ce ſujet d'une manière qui n'eſt point équivoque; il dit expreſſément que le vif-argent fournit un excellent moyen pour purifier ce métal: *ideò & optimè purgat, ceteras ejus ſordes exſpuens.* Il explique enſuite comment ſe faiſoit cette opération: ainſi M. Goguet n'auroit point dû décider, ſans modifier au moins ſa phraſe par quelque reſtriction, « qu'en général il ne paroît pas que les an- » ciens aient fait uſage de vif-argent pour purifier l'or & l'argent ». Il pouvoit ſeulement révoquer en doute qu'ils exploitaſſent en grand leurs mines avec le mercure, comme on le fait au Potoſi, au Bréſil & au Chili; & avec d'autant plus

Pl. l. XXXIII, ſect. XXXII.

plus d'apparence, que le mercure étoit très-rare chez les anciens; *& aliàs argentum vivum non largum inventum eſt.*

ARTICLE III.

Fonte & affinage de l'or.

Quand la mine étoit bien lavée & dégagée autant qu'il étoit poſſible de toute matière étrangère, on la confioit à des ouvriers diſtingués des autres, qui achevoient de la purifier en la mettant à la fonte. Agatharchidès nous décrit ainſi cette opération.

« Les fondeurs, après avoir reçu au poids & à la meſure une certaine quantité de minérai, le dépoſent dans « un vaſe de terre; ils y ajoutent du plomb proportionnel- « lement à cette quantité, avec du ſel, un peu d'étain & « du ſon d'orge; ils recouvrent le vaſe ou creuſet d'un « couvercle qu'on lutte très-exactement. Ils expoſent le « creuſet à un feu de fourneau pendant cinq jours & cinq « nuits ſans diſcontinuer: après ce temps ils laiſſent refroidir « la matière; alors on voit paroître l'or ſeul très-pur & « ſans la moindre trace des ſubſtances étrangères qu'on y « avoit mêlées en le mettant dans le creuſet; le métal n'a « perdu que fort peu de choſe de ſon poids *(x).* »

Ce paſſage mérite d'être remarqué; il fait voir que les anciens n'ignoroient pas l'art d'employer le plomb comme intermède pour purifier les métaux parfaits.

On ſait que lorſqu'on veut purifier l'or & l'argent au creuſet ou à la coupelle, on y joint du plomb; ce dernier métal a la propriété de ſe vitrifier très-promptement

(x) Τὸ δὲ τελευταῖον ἄλλοι τεχνῖται παραλαμβάνοντες μέτρῳ καὶ σταθμῷ τὸ συνηγμένον, εἰς κεραμέους χύτρας ἐμβάλλουσι, μίξαντες δὲ κατὰ τὸ πλῆθος ἀνάλογον μολίβδου βῶλον καὶ χόνδρους ἁλῶν, ἔτι δὲ βραχὺ καττιτέρου, καὶ κρίθινον πίτυρον προσεμβάλλουσιν. Ἁρμοστὸν δ' ἐπίθεμα ποιήσαντες, καὶ πηλῷ φιλοπόνως περιχρίσαντες, ὀπτῶσιν ἐν καμίνῳ πέντε ἡμέρας καὶ νύκτας ἴσας ἀδιαλείπτως. Ἔπειτα ἐάσαντες ψυχθῆναι, τῶν μὲν ἄλλων οὐδὲν εὑρίσκουσιν ἐν τοῖς ἀγγείοις, τὸν δὲ χρυσὸν καθαρὸν λαμβάνουσιν, ὀλίγης ἀπουσίας γεγενημένης. Diod. Sic. ex Agatharchide, l. III, p. 183, ed. Weſſel.

& de vitrifier en même temps tous les métaux imparfaits, les ſemi-métaux & les autres matières ſuſceptibles de vitrification, avec leſquelles il ſe trouve expoſé à l'action du feu. Lorſque le plomb eſt dans cet état de vitrification, où il échappe à travers le creuſet, ou on lui ménage une iſſue, & en partant il entraîne tout ce qui n'eſt ni or ni argent; le métal fin reſte ſeul. La preuve que les anciens n'agiſſoient point ici au hazard, c'eſt qu'ils avoient l'attention de proportionner, ainſi qu'il convient de le faire, la quantité de plomb qu'ils employoient dans cette opération, à celle du métal qu'ils vouloient affiner; c'eſt ce que ſignifient expreſſément ces mots du texte : *μίξαντες κατὰ τὸ πλῆθος ἀνάλογον μολίβδου βῶλον.* Cependant le paſſage d'Agatharchidès ne laiſſe pas d'être ſuſceptible de quelques difficultés.

En effet, il n'eſt pas trop aiſé de concevoir à quel deſſein les anciens ajoutoient au plomb de l'étain & du ſon d'orge : on ſait qu'il ne faut qu'un atôme d'étain pour faire manquer la coupellation, & que le ſon d'orge n'étoit propre qu'à fournir du phlogiſtique au plomb & à en retarder la vitrification. Quant au ſel marin, il ne pouvoit encore que produire un aſſez mauvais effet en couvrant le plomb & l'empêchant de ſe vitrifier. Peut-être Agatharchidès confond-il ici deux opérations qui doivent être bien diſtinguées, la coupellation & la ſcorification *(y)*.

Une autre circonſtance qui devoit nuire encore à l'opération, étoit le ſoin qu'on prenoit de lutter le creuſet; par-là la matière miſe en fonte, étoit privée du contact de l'air extérieur qui eſt pourtant néceſſaire pour que les métaux imparfaits, ou les ſemi-métaux qui ſe trouvent

(y) La ſcorification eſt une première fonte à laquelle on ſoumet les métaux parfaits au ſortir de la mine, pour les dégager des autres ſubſtances métalliques qui peuvent y être mêlées : pour faciliter la ſéparation de ces matières étrangères, on met dans le creuſet des ſels, des fondans, des flux noirs ou blancs. Après cette première opération, on procède à la coupellation des métaux parfaits pour achever de les purifier.

unis à l'or, tombent en vitrification; car aucune ſubſtance métallique ne ſe réduit en verre, qu'autant qu'elle a perdu en tout ou en grande partie ſon phlogiſtique: or il n'eſt pas poſſible que le phlogiſtique ſe diſſipe dans des vaiſſeaux clos.

On peut donc ſuppoſer ou qu'Agatharchidès n'a point été aſſez exact dans ſon récit, ou que le lut du creuſet ne pouvant réſiſter à l'action d'un feu violent continué pendant cinq jours & cinq nuits conſécutifs, s'entr'ouvroit & permettoit à l'air d'entrer.

De quelque manière que les choſes ſe paſſaſſent, l'effet de la coupellation n'en avoit pas moins lieu, puiſque, ſuivant Agatharchidès, le plomb & les autres matières qu'on avoit miſes dans le creuſet diſparoiſſoient, & qu'il n'y reſtoit plus que l'or.

Sans doute que dans la ſuite on apprit à mieux faire. Je trouve dans les ouvrages de Geber la deſcription d'une méthode pour affiner les métaux précieux, qui mérite quelque attention. Il eſt vrai qu'il y a loin d'Agatharchidès à l'Arabe Geber qui vivoit dans le IX.[e] ſiècle; mais il eſt bon d'obſerver ici que ce dernier fait profeſſion de tenir des anciens philoſophes ce qu'il enſeigne dans ſes ouvrages, *ex libris antiquorum philoſophorum abbreviavimus.* Nous pouvons donc regarder ce qu'il nous dit comme appartenant aux anciens; d'ailleurs, entre Agatharchidès & cet auteur, nous retrouvons Pline qui nous apprend auſſi que de ſon temps on employoit le plomb pour purifier l'or, ce qui étoit même pour lui un objet d'admiration: *mirum . . . . ut purgetur cum plumbo coqui.*

Plinius, lib. XXXIII, ſect. XIX, ed. Hard.

Voyons maintenant ce que Geber nous enſeigne. Il obſerve d'abord, & avec raiſon, qu'il n'y a que l'or & l'argent qui puiſſent réſiſter à l'effet de la coupellation: *Eſt igitur ſola lunaris atque ſolaris ſubſtantia in cineritii perdurans examine.* Geber nous décrit enſuite la manière de préparer une cendrée ou coupelle: « Il faut, dit-il, prendre ou de la cendre paſſée au tamis, ou de la chaux, ou de la «

Lib. IV, Summæ Gebri, cap. XIV.

» poudre faite avec des os d'animaux brûlés, ou bien réunir » ensemble toutes ces matières, ou quelques-unes seulement; » ensuite on humecte ce mélange avec de l'eau, on le pétrit » avec la main, puis on en fabrique une espèce d'aire ou » de plancher ferme & solide, au milieu duquel on pratique » un creux ou bassin de forme ronde. Il faut que ce creux » conserve bien sa forme, & que l'intérieur en soit parfaitement poli (z). »

On voit que du temps de Geber les matières employées pour faire des coupelles, étoient les mêmes que celles dont nous nous servons aujourd'hui. « Les cendres de bois & » d'os d'animaux sont, dit M. Macquer, les terres les plus propres qu'on ait trouvées jusqu'à présent pour les coupelles. » Quelques-uns y ajoutent un peu d'argile : Geber conseille de se servir de chaux, sans doute éteinte, pour donner du liant à la pâte; il recommande aussi qu'on fasse bien sécher l'appareil avant de s'en servir. En effet, s'il restoit dans une coupelle, comme dans un creuset, la moindre humidité, il n'en faudroit pas davantage pour faire fendre ces vaisseaux.

Dict. de Chimie.

Suivant les instructions de Geber, lorsqu'on procédoit à l'affinage de l'or & de l'argent, on commençoit par couvrir le fond de la coupelle d'un lit de verre pilé, sur lequel on plaçoit le métal qu'on avoit dessein d'épurer. Ce verre pilé pouvoit contribuer à accélérer la fusion & même la vitrification des matières hétérogènes unies à l'or & à l'argent. « Allumez ensuite, continue cet auteur, » sur la coupelle un grand feu de charbon & soufflez jusqu'à ce que la matière que vous voulez affiner tombe en » fusion; alors jetez dans la fonte des parcelles de plomb » l'une après l'autre, & ne cessez de souffler de manière que

---

(z) *Est igitur modus illius (cineritii) ut tollatur cinis cribellatus, aut calx, aut pulvis ossium animalium combustorum, aut horum omnium commixtio, aut quorumdam. Dehinc itaque cum aquâ madefiat, & super illud prematur manus & fiat stratum firmum & solidum, & in medio strati fiat rotunda fovea, solida & polita.* Summa Gebri, l. IV, c. XIV.

l'activité de la flamme se porte sur la surface du métal. « Tant que vous le verrez s'agiter & éprouver de fortes « commotions, il n'est pas suffisamment purifié; il faut atten- « dre que le plomb que vous y avez mis d'abord soit en- « tièrement dissipé, & recommencer à en projeter de nouveau « jusqu'à ce que la fonte devienne paisible, & que la sur- « face en soit très-brillante. »

A ce signe on reconnoît, suivant Geber, que le métal est parvenu à son dernier terme de pureté.

Faire réverbérer la flamme sur le métal & souffler fortement dessus, est sans doute très-bien opérer : le vent des soufflets se portant sur la surface de la fonte, accélère la calcination, & ensuite la vitrification du plomb d'où dépend la réussite de l'opération. Tout ce que prescrit ici Geber se pratique encore maintenant dans nos ateliers, lorsqu'il s'agit de la coupelle en grand: ce chimiste ajoute que dans l'opération le plomb s'évanouissoit; il ne nous dit pas ce qu'il devenoit; il observe seulement que ce plomb entraînoit les autres métaux imparfaits, *imperfectorum eorum quodque secum de commixto trahit.* Sans doute que le plomb, après s'être vitrifié, alloit se perdre dans l'épaisseur de la coupelle & de l'aire qui en faisoit la continuité. Le même auteur dit encore qu'on peut se contenter, pour faire la coupellation, d'un creuset de terre ordinaire qu'on entoure de matières combustibles, & sur l'ouverture duquel on dirige la flamme avec le soufflet.

Lorsque l'or avoit passé par la coupelle, ou qu'il avoit essuyé pendant long-temps l'action du feu, on le nommoit *aurum obrysum.* C'est ce qui résulte d'un passage du scholiaste de Thucydide, qui interprète ces mots du texte, χρυσίον ἄπεφθον, *aurum coctum*, par ceux-ci : πολλάκις ἑψηθὲν ὥστε γενέσθαι ὄβρυσον; *sæpius coctum, ita ut fiat obrysum.* Les Grecs appeloient même ὀβρύση & les Latins *obrussa*, l'opération à laquelle on soumettoit l'or, ou pour lui donner le dernier degré de pureté, ou pour reconnoître s'il l'avoit acquis. Cicéron s'est servi de cette expression dans

Thucyd. l. II, edit. Dukeri, fol. p. 106.

Cic. in Bruto.

un ſens allégorique, & on voit par l'emploi qu'il en fait, que l'*obruſſa* étoit une épreuve relative à la purification de l'or, & qui ſervoit à juger ſi cette purification étoit complette. Sénèque, dans ſes Queſtions naturelles & dans le treizième livre de ſes Épîtres, en donne la même idée. Suétone, dans la vie de l'empereur Néron, dit que ce prince vouloit que les impôts lui fuſſent payés avec de l'or qui eût paſſé par l'épreuve en queſtion, *exigit . . . . aurum ad obruſſam.* Mais en quoi conſiſtoit cette épreuve, ou plutôt quels étoient les ſignes auxquels on pouvoit s'aſſurer que l'or étoit arrivé à ce degré de pureté néceſſaire pour qu'il méritât d'être appelé *aurum obryſum!*

Nos affineurs reconnoiſſent que de l'or qu'ils purifient par le feu, touche à ſon dernier terme de pureté, lorſqu'ils voient ſe former à ſa ſurface une petite flamme verdâtre, & ils jugent que l'opération eſt conſommée au moment que la ſurface du métal en fuſion s'éclaircit tout-à-coup & jette un éclat de fulguration qui éblouit les yeux des ſpectateurs; ce qui s'appelle en terme de l'art, *l'éclair.* Ces deux phénomènes qui ne manquent guère de paroître à la fin de l'opération, n'auront pas certainement échappé aux anciens, & je croirois volontiers que c'eſt ce que leurs écrivains ont voulu exprimer par le mot ὄϐρυζον dont nous ne connoiſſons pas trop l'étymologie *(a).* Enſuite quand il s'agiſſoit de ſavoir ſi de l'or qu'on avoit intérêt d'examiner, étoit de l'or qui eût paſſé par cette épreuve, on l'eſſayoit par une autre qui s'appeloit également *obruſſa.* Pline nous apprend en quoi elle conſiſtoit: *Aurique experimentum ignis eſt, ut ſimili colore rubeat igneſcatque, id ipſum obruſſam vocant.* « C'eſt par le feu qu'on » éprouve l'or; & on reconnoît qu'il eſt pur, lorſqu'en

Plinius, lib. XXXIII, ſect. XIX.

(a) Au reſte, je ne hazarde cette interprétation que comme une ſimple conjecture que je ſuis prêt à ſacrifier à quiconque m'en fournira une autre plus vraiſemblable; car je ſais qu'on peut me demander pourquoi les anciens, en parlant de l'argent, ne diſoient pas auſſi *argentum obryſum*, puiſque ce dernier métal fait également l'éclair dans l'opération de la coupelle.

rougiſſant & pendant l'ignition, il prend une teinte par-tout « uniforme. » En effet, ſi dans un métal qu'on expoſe à un feu violent, toutes les parties ne ſont pas homogènes, ſi elles ne ſont point également propres à ſoutenir le même degré de chaleur, s'il s'en trouve que cette chaleur puiſſe détruire, il eſt néceſſaire que la matière ignée agiſſe diverſement ſur chacune de ces différentes parties, & que de cette diverſité d'action, il réſulte dans les apparences des variétés qui ſe font remarquer ſur la ſurface du corps métallique.

Cependant, comme ni des coctions répétées, ni l'opération de la coupelle, ne pouvoient dégager de l'or, l'argent qui, ſuivant Pline & ſuivant l'expérience, eſt toujours uni à ce précieux métal en plus ou moins grande quantité, il falloit bien que les anciens euſſent auſſi pour opérer cette ſéparation un procédé particulier; il ſemble même que s'il en eût été autrement, les princes n'auroient pu rendre des ordonnances pour régler le degré de fin auquel ils jugeoient à propos que l'or fût amené. La chimie a maintenant pour départir l'or de l'argent, divers moyens dont elle ſe ſert avec ſuccès; elle les emploie les uns préférablement aux autres, ſuivant qu'il eſt néceſſaire: tantôt elle a recours à l'eau-forte, qui diſſout l'argent ſans toucher à l'or; tantôt, mais plus rarement, à l'eau régale qui diſſout très-bien l'or & ne diſſout point l'argent, ou plutôt le précipite, s'il y a excès d'acide marin, en lune cornée.

Ces deux moyens s'appellent le départ par la voie humide. Le départ par la voie sèche s'exécute en employant ou le ſoufre qui ſcorifie l'argent & laiſſe l'or dans ſon intégrité, ou l'antimoine qui produit le même effet, ou enfin le cément royal. C'eſt de ce dernier moyen que les anciens faiſoient uſage : je crois en voir des traces dans Strabon. Ce géographe, en traitant de la manière dont on exploitoit les mines en Eſpagne, dit qu'après avoir fait paſſer le minérai au feu, il en réſultoit un mélange tenant or & argent, *μίγμα ἔχοντος ἀργύρου καὶ χρυσοῦ*;

qu'on expofoit à une nouvelle coction ce mélange ; que l'argent dans cette dernière opération étoit détruit, ou plutôt brulé, τὸν μὲν ἄργυρον ἀποκαίεσθαι, & que l'or reftoit feul au fond du creufet, τὸν δὲ χρυσὸν ὑπομένειν. La preuve qu'il donne de la deftruction de l'argent, c'eft que les fcories qui fortoient du vafe, reffembloient à une maffe de pierre fondue *(b)*.

De ce paffage dans lequel l'auteur s'explique affez obfcurément, fans doute parce qu'il n'avoit que des idées confufes fur les diverfes manipulations de la métallique, il réfulte que les fondeurs Efpagnols poffédoient l'art de féparer l'or de l'argent. Comme le feu feul ne pouvoit être un agent fuffifant pour produire cet effet, il étoit néceffaire qu'ils euffent recours à quelque compofition auxiliaire, qui fît ce que la chaleur portée même à fon plus haut degré, n'étoit pas en état d'opérer. Cette matière pierreufe & vitrifiée, διάχυτος ὁ τύπος καὶ λιθώδης, qui reftoit dans le creufet après l'opération, étoit fans doute les débris de cette compofition. Strabon ne nous dit point en quoi elle confiftoit, mais fi je ne me trompe, je la trouve plus clairement expofée dans Pline. « On met, dit cet auteur, » avec l'or dans un vafe de terre, deux parties de fel com- » mun, trois parties de myfi, deux parties d'un autre fel, » & une partie d'une pierre qu'on appelle fchifte ; on ex- » pofe ce vafe à la chaleur du feu, alors la compofition » s'empare de tout ce qui eft étranger à l'or qui demeure très-pur. » *Torretur (aurum) & cum falis gemino pondere, triplici myfeos, & rursùm cum duabus falis portionibus, & unâ lapidis quem fchifton vocant; ita virus tradit rebus unà crematis in fictili vafe, ipfum purum & incorruptum.* Un pareil mélange ne pouvoit manquer de féparer de l'or, non-

Plinius, lib. XXXIII, fect. XXV, edit. Hard.

(b) Ἐκ δὲ τοῦ χρυσοῦ ἑψομένου καὶ καθαιρομένου στυπτηριώδει τινὶ γῇ, τὸ κάθαρμα ἤλεκτρον εἶναι· πάλιν δὲ τούτου καθεψομένου, μίγμα ἔχοντος ἀργύρου καὶ χρυσοῦ, τὸν μὲν ἄργυρον ἀποκαίεσθαι, τὸν δὲ χρυσὸν ὑπομένειν· διάχυτος γὰρ ὁ τύπος καὶ λιθώδης· Strab. lib. III, pag. 146, edit. Cafaub. Strabon fe trompoit en croyant que l'argent étoit détruit : ce métal eft auffi indeftructible que l'or.

feulement

ſeulement tous les autres métaux qui s'y trouvoient unis, mais encore l'argent. En effet, cette pierre ou terre ſchiteuſe dont parle ici Pline, étoit probablement une argile ou une terre alumineuſe. Nous voyons qu'il eſt ſouvent fait mention dans cet auteur d'une eſpèce d'alun qu'il appelle *ſchiſteux (c)*. Nos ſchiſtes contiennent aſſez communément de l'alun, ou les matériaux de ce ſel minéral: or une ſubſtance de cette eſpèce enfermée avec du ſel marin dans un creuſet qui eſt expoſé à une forte chaleur, ne peut manquer de décompoſer ce ſel; c'eſt-à-dire, que l'acide vitriolique qu'elle contient, doit s'emparer, ſuivant la loi des affinités, de l'alkali du ſel marin, & laiſſer ſon acide à nu: alors cet acide du ſel marin ſe trouvant dans un état de concentration pouſſée au dernier période, ſera aſſez puiſſant pour attaquer l'argent avec lequel il ſe combinera ſans toucher à l'or. Voilà la théorie des effets de notre cément royal, qui n'eſt autre choſe qu'un compoſé de brique ou de terre argileuſe & de ſel marin *(d)*.

(c) Alumine ſchiſto, *Plin. lib. XXXV. ſect. LII, Hard.*

(d) Je ne dois point diſſimuler qu'on peut me conteſter l'interprétation que je viens de donner à ce paſſage de Pline: *Torretur (aurum) & cum ſalis gemino pondere, triplici myſeos, & rursùm cum duabus ſalis portionibus & unâ lapidis quem ſchiſton vocant; ita virus tradit rebus unà crematis in fictili vaſe, ipſum purum & incorruptum* *. En effet, Pline paroît avoir voulu parler ici d'une opération qui ſervoit plutôt à extraire de l'or un poiſon, qu'à purifier ce métal. Mais ſous quelque point de vue qu'on enviſage ce texte, on n'y retrouve pas moins les ingrédiens, les matériaux d'un vrai cément, ſavoir du ſel commun & de l'argile; & l'or qu'on expoſoit par quelque motif que ce fût, avec ces ſubſtances dans un creuſet à l'action du feu, devoit néceſſairement ſe trouver dégagé de toute eſpèce d'alliage, & même de l'argent qui pouvoit y être uni. J'ai avancé qu'il entroit dans cette compoſition du *ſel commun*. Quoique Pline ne le diſe point décidément, & que, par une négligence qui lui eſt trop ordinaire, il ne parle que vaguement de deux eſpèces de ſels ſans daigner les diſtingue; on ne peut douter que l'un de ces deux ſels ne fût du ſel marin. Il n'y auroit ici aucune difficulté, ſi on admettoit la leçon de certaines éditions, où, au lieu de *torretur & cum ſalis gemino pondere, triplici myſeos*, on lit *torretur & cum ſalis grumo, pondere triplici miſſo*. Mais le P. Hardouin a corrigé, d'après deux manuſcrits de la bibliothèque du Roi, ce dernier texte qu'il a rejeté comme un texte inepte, *ineptè;* qualification un peu forte, puiſque ſi ce texte

* *Plin. lib. XXXIII. ſect. XXV.*

Geber, cet auteur Arabe dont j'ai déjà fait mention & qui nous assure, comme on l'a fait observer plus haut, ne parler que d'après les anciens, nous a donné la composition d'un cément particulier & des instructions sur la manière de l'employer. « Il y entroit, dit-il, du vitriol, du » sel ammoniac, de la fleur de cuivre ou du vert-de-gris, » de la vieille terre à potier, une petite quantité de soufre ou » point du tout : on pétrissoit ces ingrédiens avec de l'urine » humaine, on en faisoit une pâte sur laquelle on arran- » geoit l'or qu'on vouloit purifier, après l'avoir réduit en » lamelles très-minces, & on avoit soin que ces lamelles ne » se touchassent point, afin qu'elles ne pussent se défendre » mutuellement contre l'activité du feu. On enfermoit le » tout dans un vase de terre qu'on exposoit à une forte chaleur pendant trois jours & trois nuits consécutifs *(e)*. » Ce cément ne diffère pas essentiellement de celui de Pline, si ce n'est qu'il est plus composé, ce qui peut-être n'en fait pas le mérite. Au reste, il devoit produire le même effet,

---

étoit le véritable, il seroit susceptible d'un très-bon sens; il signifieroit que l'on *mettoit dans le creuset avec l'or, trois parties de sel en grain ou de sel commun.* Remarquez que Pline ne nous dit point quels étoient les effets de ce poison qu'on tiroit de l'or, comment il agissoit, ni sur quoi. C'est que problablement l'auteur original de qui il avoit emprunté cette recette, ne contenoit rien de pareil; c'est que cet auteur ne parloit que de la cémentation; c'est que Pline qui souvent compile sans trop entendre la matière qu'il traite, se sera laissé tromper par le mot *virus*, ou quelqu'autre équivalent dont son auteur s'étoit servi pour exprimer l'effet de la cémentation qui est de dépouiller l'or de toutes ses impuretés, de toutes ses souillures, qu'il laisse dans le cément, ce qui est très-bien exprimé par ces mots, *ita virus tradit rebus unà crema is in fictili vase ipsum purum & incorruptum.* D'ailleurs, nous avons vu dans Strabon, au moins, l'ébauche d'une opération qui ne peut être que la cémentation : ce qui se faisoit du temps de Strabon, devoit se faire aussi du temps de Pline. Enfin, puisque les anciens séparoient l'argent de l'or, & qu'ils n'avoient pas d'autre moyen pour y réussir que la cémentation, pourquoi refuserions-nous de la reconnoître dans ce passage où on retrouve tous ses caractères, avec des indices qui nous autorisent à soupçonner Pline de s'être trompé dans l'usage qu'il en a fait !

(e) Vitriolum, sal armoniacus & æris flos, & lapis figuli antiquus, & sulphuris minima quantitas aut nihil. . . . . . Cemententur igitur hæc omnia cum urinâ virili, &c. Lib. IV Summæ Geberi, cap. XV.

& cet effet s'explique par les mêmes principes & la même théorie que je viens d'expoſer en interprétant le procédé du naturaliſte Romain. L'acide du ſel ammoniac dégagé de ſon alkali par l'acide du vitriol ou celui de la terre à potier, ſe trouvoit réduit à un état de concentration qui le rendoit propre à ſcorifier l'argent, & par conſéquent à rompre ſon aggrégation avec l'or. Mais pour que cette opération réuſsit, il falloit, comme l'obſerve très-bien Geber, ménager tellement le feu, que l'or ne pût tomber en fuſion *(f)*. En effet, ſi l'on n'a ſoin de prévenir cet inconvénient, l'or en fondant ſe reſſaiſit de l'argent, & il faut recommencer le travail.

Nous avons donc prouvé d'un coté, que les anciens ſavoient débarraſſer par la coupellation, l'or de tous les métaux imparfaits ou ſubſtances ſemi-métalliques avec leſquels il pouvoit être allié ; & de l'autre, qu'ils avoient dans la cémentation un moyen pour le ſéparer de l'argent qui lui eſt toujours uni : mais ils ne poſſédoient pas l'art de dégager enſuite cet argent du cément dans lequel il étoit enſeveli. Ils étoient bien éloignés d'entreprendre cette opération ni même d'y penſer, puiſqu'ils croyoient que ce métal ſe détruiſoit par la cémentation ; ce préjugé ſubſiſtoit encore du temps de Geber. Il n'y a, dit-il, que l'or qui puiſſe réſiſter à l'épreuve du cément, parce que c'eſt le ſeul de tous les métaux qui ſoit incombuſtible *(g)*. Il y avoit donc toujours beaucoup à perdre lorſqu'on faiſoit uſage de la cémentation; auſſi je crois qu'on n'employoit ce moyen que dans les circonſtances où l'on avoit beſoin de ſe procurer un or très-pur, & que communément on laiſſoit l'argent avec l'or auquel il ſe trouvoit uni.

Non-ſeulement nous ſavons délivrer l'argent du cément

(f) Cautela tamen adhibeatur, ut igniantur tabellæ, ſed non fundantur. Geberi Summæ, lib. IV, cap. XV.

(g) Cum igitur unum ſolum incombuſtibile, ſolum illud ad illius naturam præparatum, in cemento ſalvatur. Geberi Summæ, lib. IV, cap. XV.

qui l'enveloppe, mais nous pouvons encore par d'autres moyens plus commodes & plus sûrs ſéparer l'or de l'argent; nous nous ſervons à cet effet, comme nous l'avons déjà dit plus haut, de l'eau-forte & de l'eau régale dont les anciens n'avoient sûrement pas l'uſage. Ce ne fut guère que vers la fin du quatorzième ſiècle qu'on trouva l'eau-forte, & l'année 1400 eſt à peu-près l'époque où les Vénitiens commencèrent à l'employer pour faire le départ de l'argent d'avec l'or. La découverte de l'eau régale ne ſe fit que long-temps après; il ne faut donc pas s'en laiſſer impoſer par Saliat, qui le premier a traduit Hérodote en notre langue. Ce traducteur *(h)* fait dire à cet hiſtorien « que les Lydiens offrirent dans le temple de Delphes » des lingots d'or, & que parmi ces lingots il y en avoit » quatre qui étoient de *fin or*, & que le demeurant étoit *d'or de départ.* » Ces derniers mots pris à la lettre donneroient lieu de croire que du temps d'Hérodote on avoit l'art de départir l'or de l'argent par les diſſolvans; mais il ſuffit de jeter les yeux ſur le texte grec pour réformer ces fauſſes idées; on y verra qu'il y eſt queſtion de deux eſpèces d'or dont l'une eſt déſignée ſous la dénomination d'ἀπέφθου χρυσοῦ, & l'autre ſous celle de λευκοῦ χρυσοῦ: or, ἀπέφθον χρυσὸν ſignifie de l'or qui a éprouvé l'action d'un feu violent, & c'eſt ce que Saliat traduit par de *l'or fin.* Hérodote oppoſe ici cet or à de l'or *blanc*, λευκὸν χρυσὸν. C'eſt cet or blanc qu'il plaît à Saliat d'appeler de *l'or de départ;* en quoi il ſe trompe, car, ſuivant Hérodote, l'or blanc étoit fort inférieur à celui qu'il nomme ἀπέφθον χρυσὸν; cependant l'or de départ eſt le plus pur qui puiſſe exiſter, ſoit que ce départ ſe faſſe par la voie sèche ou par la voie humide. Ainſi oppoſer, comme le fait Saliat, de l'or fin à de l'or de départ, c'eſt dire une abſurdité en chimie.

Herod. l. I, pag. 19, edit. Henr. Steph.

Examinons maintenant quelle étoit la nature de cet or

(h) Hérodote traduit par P. Saliat, ſecrétaire du cardinal de Châtillon. Paris, 1556, fol. 8, v.° Saliat cité ici par Durand, hiſt. de l'or, p. 199.

blanc dont parle Hérodote. Il faudroit être bien peu instruit pour le confondre avec cette substance métallique que nous désignons aujourd'hui sous le même nom. On sait que notre or blanc ou platine est un métal particulier que les Espagnols ont découvert au Pérou, il n'y a pas encore un grand nombre d'années. L'or blanc des anciens étoit de l'or uni à de l'argent. Dans les premiers temps, & sur-tout avant qu'on eût découvert l'art de la cémentation, comme on n'avoit aucun moyen pour détacher l'argent de l'or, il avoit bien fallu prendre le parti de les laisser subsister ensemble, & l'on étoit convenu de les regarder dans cet état comme un métal mixte, auquel l'opinion attachoit un prix plus ou moins considérable, suivant que l'un des deux métaux dominoit plus ou moins sur l'autre: on donnoit à ce métal le nom d'*electrum*. Pline remarque qu'il étoit très-estimé dès les siècles les plus reculés, & il cite l'autorité d'Homère qui dit qu'on voyoit briller de toutes parts dans le palais de Ménélas, l'or, l'*electrum*, l'argent & l'ivoire. On l'employoit à faire des vases & des ornemens pour les meubles. Ce même auteur nous apprend que de son temps on en fabriquoit des lampes, parce que ce métal paroissoit réfléchir la lumière beaucoup mieux que l'argent pur; ce qui prouve, pour l'observer en passant, que les anciens avoient aussi des lampes à réflexion ou à réverbère. Lorsqu'on rencontre dans les écrivains de l'antiquité ce mot *electrum*, il faut donc être très-attentif au sens qu'il convient de lui donner, & ne pas confondre, comme on a fait quelquefois, l'*electrum* métal, avec l'*electrum* qui désigne cette espèce de résine connue sous le nom d'ambre ou de succin *(i)*.

Plinius, lib. XXXIII, sect. XXIII.
Odyss. l. IV, vers. 71.

(i) L'abbé Gedoyn, traducteur de Pausanias, est tombé dans cette erreur: il confond l'*electrum* métal, avec l'*electrum*, cette substance fossile ou minérale si connue par son odeur & sa propriété électrique.

Pausanias dans le huitième livre de son voyage historique de la Grèce, en parlant des effets de l'eau du Styx, dit qu'il n'est rien qui puisse lui résister; qu'elle détruit le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, l'argent,

ARTICLE IV.

Artistes & ouvriers employés aux travaux des mines d'or, leurs outils & ustensiles.

Quand on avoit fait la découverte d'une mine, ceux à qui elle appartenoit ou la faisoient exploiter par eux-mêmes, ou la donnoient à des entrepreneurs qui se chargeoient de la mettre en valeur. Diodore de Sicile nous apprend que dans l'Attique, il se trouvoit des gens qui recherchoient ces sortes d'entreprises; mais en même temps il observe que souvent au lieu de s'y enrichir, ils s'y

Diod. Sic. t. I, pag. 359, ed. Wessel.

l'*electrum*, ϰ̀ τὸ ἤλεκτρον; & que même l'or est forcé de céder à son action. Il est clair qu'il s'agit ici de ce métal connu des anciens sous le nom d'*electrum*: cependant l'abbé Gedoyn le traduit par le mot *ambre*, qui dans notre langue ne nous présente d'autre idée que celle de l'*ambre*, bitume ou résine. Cet abbé, en traduisant le cinquième livre de Pausanias *, avoit déjà commis la même faute, & avec des circonstances qui le rendent encore moins excusable. Pausanias, dans ce livre, dit avoir vu une statue d'Auguste faite avec de l'ambre qui se trouvoit dans le Pô; puis il ajoute: Τὸ δὲ ἄλλο ἤλεκτρον, ἀναμεμιγμένος ἐστὶν ἀργύρῳ χρυσός; ce que l'abbé Gedoyn traduit ainsi: * « Il semble, au reste, que l'ambre » n'est autre chose qu'un mélange de l'or & de l'argent. » A cette traduction incorrecte & même ridicule, le translateur ajoute la note suivante, laquelle tombe sur le mot *ambre*. « AUTRE ERREUR *(a)*. » La physique des anciens étoit » fort courte; aujourd'hui l'on est » plus éclairé sur les effets de la » nature; les naturalistes modernes » disent que l'ambre est une espèce de poix fossile ou de bitume, &c. » Si l'abbé Gedoyn avoit lû avec plus d'attention le texte grec, il auroit évité une méprise qu'il attribue injustement à l'auteur, & au lieu de traduire, *il semble, au reste, que l'ambre n'est autre chose qu'un mélange de l'or & de l'argent*, il eût dit avec Pausanias, *il y a une autre espèce d'*electrum*:* Τὸ δὲ ἄλλο ἤλεκτρον, *qui consiste dans un mélange d'or & d'argent*. Pausanias n'a donc point prétendu que l'ambre, proprement dit, fût un mélange d'or & d'argent. Il y a toute apparence que l'abbé Gedoyn n'avoit lui-même aucune idée de ce métal mixte, désigné par les anciens sous le nom d'*electrum*, & dont cependant il est si souvent fait mention dans leurs ouvrages, à commencer par Homère. Après cela, fiez-vous aux traducteurs & à leurs notes; étudiez l'antiquité dans leurs versions!

** Voyez trad. Pauf. t. II, p. 169.*
Voyez texte, page 484.

** Trad. Pauf. t. I, p. 439. Voy. text. l. V, p. 310, typ. Wechel. Han. 1613, fol.*

(a) De la part de Pausanias, d'avoir cru que l'ambre étoit un mélange d'or & d'argent. Voilà ce que veut dire ici l'abbé Gedoin.

ruinoient, ce qui n'eſt que trop ſouvent arrivé chez les modernes. Combien de fois n'a-t-on pas vu des entrepreneurs inexpérimentés, ou ſe charger d'exploiter des mines ſans s'être aſſurés ſi le profit qu'elles promettoient couvriroit avec avantage les frais, ou abſorber en dépenſes inutiles & même de luxe les produits! Ces abus plus fréquens peut-être parmi nous qu'ailleurs, doivent être regardés comme une des principales cauſes qui ont toujours fait languir en France l'exploitation des mines, quoique ce royaume ſoit abondamment pourvu de cette ſource de richeſſes, qu'Ariſtote mettoit au nombre de celles qui tiennent le premier rang après les productions de l'agriculture. *Ariſtotel. de curâ rei famil. cap. II.*

Nous avons dit en parlant des Salaſſes, que chez les Romains c'étoit aſſez l'uſage de donner à ferme les mines de l'État à des publicains, qui les faiſoient exploiter & en rendoient au fiſc un prix convenu. Ces fermiers avoient ſoin de ſe pourvoir d'artiſtes qui ſuſſent experts dans l'exploitation des mines, & propres à en conduire toutes les manipulations. Diodore de Sicile déſigne ces artiſtes ſous la dénomination générale d'inſpecteurs aux travaux des mines *(k)*. Ces hommes étoient à la tête de tous les ouvriers; ils les dirigeoient dans leurs opérations; ils traçoient aux mineurs la route qu'ils devoient ſuivre dans la fouille des mines, leur indiquoient où étoit le filon, & diſtribuoient à chacun ſa tâche, comme on le voit par ce paſſage : Καὶ τὸν μὲν ὅλης πραγματείας ὁ τὸν λίθον διακρίνων τεχνίτης καθηγεῖται, καὶ τοῖς ἐργαζομένοις ὑποδείκνυσι. Ces chefs avoient ſous eux des ſubalternes qui examinoient les matières au ſortir de la mine, qui en faiſoient le triage, & les diſtribuoient enſuite à ceux qui étoient chargés de piler & de moudre le minérai; ils ſurveilloient auſſi les *Diod. Sic. t. I, pag. 182, ed. Weſſel.*

(k) Παραδιδόασι τοῖς ἐφεστηκόσι ταῖς μεταλλικαῖς ἐργασίαις. *Diod. l. V, t. I, pag. 359, edit. Weſſel.* Le même auteur déſigne encore ces inſpecteurs ſous le nom de προσεδρεύοντες τοῖς μεταλλικοῖς ἔργοις. Tom. I, pag. 181.

travailleurs & les empêchoient de perdre le temps ou de faire de mauvais ouvrage, & punissoient les paresseux à grands coups de fouet *(l)*; car c'étoit ou des esclaves ou des criminels qu'on employoit aux travaux les plus grossiers, à ceux qui ne demandoient que de la force & des bras.

Si l'on veut juger du nombre d'esclaves que les Romains occupoient à ces travaux, & en même temps se former une idée de la grandeur & de l'importance de leurs exploitations, qu'on se rappelle cette loi Censorienne par laquelle il fut défendu d'employer plus de cinq mille esclaves pour le service des mines que les fermiers de l'État faisoient fouiller dans un seul petit canton du territoire de Verceil. Lorsque Rome se fut emparée de l'Ibérie, on vit les citoyens excités par l'espoir d'une fortune rapide, y courir en foule, & y traîner avec eux des troupeaux d'esclaves qu'ils achetoient à grands frais, pour les faire travailler aux mines d'or, d'argent & de cuivre dont ce pays étoit rempli. Ces Ibériens ne soupçonnoient pas que leurs descendans iroient, seize ou dix-sept siècles après, faire dans un monde inconnu, ce que les Romains faisoient alors dans leur pays, avec cette différence cependant qu'il n'est pas dit que les Romains aient traité les Ibériens aussi cruellement que les Espagnols traitèrent depuis les malheureux Américains.

Plinius, lib. XXXIII, sect. XXI, edit. Hard.

L'usage d'envoyer aux mines les criminels, avoit généralement lieu chez tous les peuples de l'antiquité; c'étoit le châtiment auquel les anciens rois d'Egypte condamnoient ceux qui avoient encouru leur disgrâce, ou commis quelque crime qui ne méritoit pas la mort. Agatharchidès prétend qu'on voyoit dans les mines de ce pays, des *myriades (m)*, de ces malheureux occupés sans cesse à les

(l) Καὶ τοῦτο ἀδιαλείπτως ἐνεργοῦσι, πρὸς ἐπιστάτου βαρύτητα καὶ πληγάς. Diod. tom. I, pag. 182.

(m) Myriade est une expression grecque qui signifie *dix mille.*

fouiller

fouiller. Pour leur ôter tout moyen & tout espoir de se mettre en liberté, on leur attachoit des fers aux pieds, & ils étoient gardés par des soldats étrangers qui n'entendoient point leur langue : on les accabloit de coups, on les excédoit de fatigues, de sorte qu'ils auroient mille fois mieux aimé mourir que de conserver une vie si misérable. Nous savons combien chez les Romains, la condamnation aux mines étoit redoutée, & combien étoit cruel le sort de ceux qui avoient encouru cette peine. Il faut voir dans Diodore de Sicile, la peinture affligeante des maux qu'on faisoit souffrir à ceux qui exploitoient les mines en Égypte.

Les anciens employoient au travail des mines des personnes de tout âge, des hommes forts & robustes, des femmes, des enfans, & même des vieillards. On voit aussi dans nos ateliers de mineurs, des femmes, des enfans & de vieilles gens, occupés suivant leurs forces & leurs talens, & auxquels on donne un salaire proportionné à ce qu'ils peuvent faire.

De tous les travaux qu'exige l'exploitation d'une mine, il n'en est point de plus pénibles que ceux qui se font sous terre : outre la peine qui y est attachée, ils sont encore très-préjudiciables à la santé. C'est ce que Silius Italicus exprime assez heureusement dans ces vers :

Astur avarus
Visceribus laceræ telluris mergitur imis, *Sil. Ital. l. I, vers. 231.*
Et redit infelix effosso concolor auro.

« L'avare Asturien, après avoir déchiré les entrailles de la terre, s'y enfonce le plus profondément qu'il lui est pos- «
sible, & n'en sort qu'avec un visage pâle & livide, dont «
la couleur le dispute à celle de l'or qu'il rapporte de «
ces gouffres ténébreux. » En effet, il est d'expérience que les mineurs ne vivent pas long-temps ; George Agricola en fait la remarque, & c'est pourquoi, dit-il, on a vu dans les mines du mont Carpathe des femmes qui avoient *Georg. Agric. de re metall. p. 172.*

époufé jufqu'à fept maris. Les mineurs n'en font pas toujours quittes pour la perte de la fanté; la mort eft fans ceffe fufpendue fur leur tête. Malgré les précautions que prenoient les anciens pour prévenir les éboulemens, il en arrivoit toujours; ce qui a fait dire à Pline *(n)* qu'il y avoit beaucoup moins de témérité à fe précipiter dans les abymes de la mer pour y aller chercher les perles. Ces malheurs ne fe font que trop fouvent répétés dans nos mines, comme on peut le voir en confultant les annales des pays où il s'en exploite. George Agricola rapporte qu'à Gofelar, la mine de Romelfberg s'affaiffa un jour fubitement, & qu'elle enfevelit un fi grand nombre d'ouvriers, que près de quatre cents femmes fe trouvèrent veuves par cet accident.

Les inftrumens néceffaires à ceux qui fouilloient la mine; étoient des pioches, des pics, des marteaux, des coins de fer & d'autres outils de toute efpèce que les Latins défignoient fous le titre général de *ferramenta.* M. de Genffane qui a examiné les reftes de travaux faits par les Romains & peut-être par les Carthaginois, dans les mines qu'ils ont anciennement exploitées, qui a recueilli avec un zèle fi eftimable plufieurs de leurs outils ou inftrumens échappés au ravage des temps, nous a donné la defcription d'un fer particulier dont le hazard l'a mis en poffeffion, & qu'il croit avoir été à l'ufage des anciens mineurs. « Ce fer a, dit-il, environ cinq pouces de long & un » pouce carré; les vives-arêtes en font abattues; il eft percé » en canon par une de fes extrémités, d'un trou carré » d'environ huit lignes, finiffant en pointe, à quatre pouces » de profondeur. Cette cavité étoit remplie par un autre fer, qui avoit une tête fur laquelle on frappoit. » M. de Genffane croit que cet inftrument fervoit à marquer le travail des mineurs dans les galeries.

(n) Siduntque rimæ fubitò, & opprimunt operatos, ut jam minùs temerarium videatur è profundo maris petere margaritas, tantò nocentiores fecimus terras. Plin. lib. XXXIII, fect. XXI.

Originairement tous les outils dont on se servoit dans les mines étoient de cuivre. Agatharchidès dit qu'on trouvoit encore de son temps dans les mines qui avoient été ouvertes en Égypte par les anciens rois de ce pays, des pics faits de cuivre, parce qu'alors, ajoute-t-il, le fer n'étoit pas encore connu. Les anciens possédoient, s'il en faut croire M. le comte de Caylus, l'art de forger & de tremper le cuivre *(o)*; mais dans la suite, le fer ayant été découvert, ou étant devenu plus commun, on en préféra l'usage, parce qu'il étoit possible de lui donner par le travail une dureté qui surpassoit de beaucoup celle du cuivre le mieux trempé. On s'empressa d'en fabriquer des instrumens propres à lutter contre les substances les plus réfractaires. Pline parle de marteaux de fer dont on se servoit dans les mines pour entailler la roche & le minérai, lesquels pesoient jusqu'à cent cinquante livres *(p)*;

Agath. de rebus mari. Geogr. min. tom. I.

Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, tom. XVI, p. 355.

(o) M. Monnet, Inspecteur des mines de France, qui a beaucoup travaillé sur la métallurgie, ne croit point aux expériences du comte de Caylus. Au reste, il n'est pas le seul.

(p) Occursant in utroque genere silices. Hos igni & aceto rumpunt. Sæpiùs verò, quoniam in cuniculis vapor & fumus strangulat, cædunt fracturis CL libras ferè agentibus. Plin. l. XXXIII, sect. XXI, ed. Hard.

La dernière partie de cette phrase se trouve corrompue dans tous les manuscrits & imprimés. Le P. Hardouin qui l'a travaillée suivant sa méthode ordinaire, croit qu'il faut lire *cædunt fracturis CL libras ferè agentibus.* On voit bien par la manière dont j'ai traduit, que je n'ai pas jugé à propos de suivre cette dernière leçon; j'ai mieux aimé me conformer à celle que Durand a cru devoir adopter dans son histoire de l'or & de l'argent, & qui est conçue en ces termes: *cædunt fractariis CL libras ferri agentibus.* La leçon de Durand est plus conforme aux vrais principes qui doivent diriger un éditeur prudent; elle conserve le mot *ferri* qui se trouve dans les manuscrits, & auquel le P. Hardouin a eu besoin de substituer l'adverbe *ferè* qui ne paroît dans aucun. Si on y admet le mot *fractariis*, marteaux, au lieu de *fracturis*, éclats de roche brisée, au moins peut-on dire que ce changement est autorisé par un manuscrit, par celui dont *Pintianus* s'est servi. Enfin, cette phrase ainsi restituée a de plus l'avantage de ne pas faire déraisonner Pline. Dans la phrase de la composition du P. Hardouin, que dit cet auteur? « Comme les vapeurs & la fumée » qui s'élèvent dans les mines aux» quelles on a appliqué le feu, peu» vent suffoquer les travailleurs, on » brise la roche par quartiers de cent cinquante livres pesant. » Je le demande, quelle liaison y a-t-il ici

ainsi il falloit qu'ils fussent mis en mouvement par l'effort de plusieurs hommes réunis.

Les ouvriers qui travailloient sous terre avoient besoin d'être éclairés; c'est pourquoi ils portoient des lampes suspendues à leur front *(q)*: c'est ce qui se pratique encore aujourd'hui. Nos mineurs portent aussi des lumières attachées à leurs bonnets ou à leurs boutonnières. M. de Gensane possède une de ces lampes dont les anciens se servoient dans les mines; elle est de terre vernissée avec la maganèse, & artistement faite.

Pline dit que ceux qui sont employés à fouiller les mines, restent ensevelis sous terre des mois entiers sans voir le jour : *multisque mensibus non cernitur dies*. Comme il régnoit dans ces vastes souterrains une nuit perpétuelle, c'étoit sur la durée de la lumière des lampes qu'on y mesuroit le temps, qui par-là se trouvoit toujours partagé en veilles ou portions égales : *eadem mensura vigiliarum est (r)*. Cette même durée de la lumière des lampes, servoit aussi

Plinius, lib. XXXIII, sect. XXI.

entre le principe & la conséquence ! pourquoi faut-il que ces quartiers de roche soient de cent cinquante livres juste ! pourquoi ne seroient-ils pas de tout autre poids & de toute autre mesure ! En lisant *fractariis CL libras ferri agentibus*, le sens du passage est clair, naturel ; Pline s'exprime avec justesse, & voici son raisonnement : « Comme il est à » craindre, lorsqu'on allume du feu » dans les mines pour attendrir la » roche, que les ouvriers ne soient » suffoqués par la vapeur & la fumée, » on renonce à cet expédient, on » attaque la roche, non avec des » outils ordinaires, *mais avec des » marteaux qui pesant cent cinquante » livres, peuvent, à raison de leur » poids, triompher plus aisément de sa résistance.* »

(q) Λύχνους ἐπὶ τῶν μετώπων περιδεδεμένοις περιφέρουσι. Diod. Sic. lib. III, pag. 182.

(r) On sait que chez les Romains le nombre des veilles étoit toujours le même, mais que leur durée varioit comme celle des jours ; qu'elles étoient plus courtes en été, & plus longues en hiver. Les mines n'étant jamais éclairées de la lumière du soleil, il falloit bien que les veilles y fussent toutes de la même mesure. Voilà ce que Pline a voulu dire lorsqu'il s'est exprimé ainsi : *eadem mensura vigiliarum est* *. Le P. Hardouin me paroît n'avoir point saisi le vrai sens de cette glose : *quamdiu labor is durat, tamdiu nox est* ; c'est-à-dire, la nuit dure autant que le travail ; phrase oiseuse, tout-à-fait insignifiante, & qui n'ajoute rien à ce que Pline avoit déjà dit.

* *Idem, ibidem.*

de règle pour fixer la tâche des travailleurs *(s)*. George Agricola nous apprend qu'au fiecle où il écrivoit, on jugeoit que le terme du travail prefcrit aux ouvriers approchoit, lorfque le fuif ou l'huile de leurs lampes touchoit à fa fin.

Il falloit encore fe munir de pompes pour épuifer les eaux qui fe rencontroient fouvent dans les galeries & dans les puits, & qui en inondoient les travaux. Nous avons vu qu'en Efpagne on fe fervoit de la vis d'Archimède; fans doute que par la fuite on fut appliquer à l'épuifement de ces eaux fouterraines & fi incommodes, plufieurs autres machines ingénieufes qui n'étoient pas inconnues aux anciens. Au refte, ce travail, de quelque manière qu'on y procédât, étoit infiniment laborieux, puifqu'il ne fouffroit aucune interruption. Dans l'Aquitaine, ceux qu'on emploie à deffécher les mines, font, dit Pline, fur pied nuit & jour : *Aquitani ftantes diebus noctibufque egerunt aquas.* Nous avons maintenant pour prévenir les inondations dans les mines, ou pour y remédier, un très-grand nombre d'inftrumens mécaniques dont on peut voir la defcription & même les deffins dans le Traité de l'exploitation des mines, d'après les renfeignemens du collège de Freyberg, & auffi dans l'ouvrage de George Agricola fur la métallique, ouvrage que nous citons volontiers, que ceux qui veulent connoître ces matières ne peuvent trop confulter, & qui mériteroit bien d'être traduit en notre langue *(t)*.

Plinius, lib. XXXIII, fect. XXXI.

Enfin les travailleurs qui détachoient de la roche ou de fa gangue le minérai, avoient auffi befoin de paniers &

(s) *Aquitani ftantes diebus noctibufque egerunt aquas lucernarum menfurâ.* Plin. lib. XXXIII, fect. XXXI.

(t) Quoique ce Traité ait été compofé fous le règne de l'empereur Charles V, & que par conféquent il foit déjà un peu ancien, il faut cependant convenir que nos ouvrages modernes fur la métallurgie, malgré tout leur merite, ne l'ont point encore laiffé affez loin du terme où ils font arrivés, pour que la lecture en foit devenue inutile.

Plinius, lib. XXXIII, sect. XXI; libro XXXIV, sect. XLVII, edit. Hard.

de corbeilles pour le recueillir. Pline donne le nom de *sportæ* & de *calathi* à ces paniers. De pareils ustensiles n'étoient pas moins utiles à ceux qui travailloient au jour, c'est-à-dire hors de la mine.

Diod. Sic. l. III, p. 182, edit. Wessel.

Il falloit de plus à ces derniers des mortiers & des pilons pour piler la mine. Les mortiers, suivant Agatharchidès, étoient de pierre, & sans doute de pierre assez dure pour résister au choc des pilons qui étoient de fer; venoient ensuite des moulins pour broyer le minérai & le réduire en poudre, après qu'il avoit été concassé dans le mortier. Agatharchidès dit que ces moulins se voyoient rangés en bel ordre dans l'atelier, & qu'on mettoit trois personnes sur chaque pour le faire mouvoir. Les pièces principales de ces moulins consistoient en deux meules, entre lesquelles on plaçoit le minérai pour y être pulvérisé. Jean de Malus, en visitant les ruines d'anciens travaux pratiqués par les Romains dans la montagne du Poueg-de-Gouaz, dont il a déjà été question dans le premier article de ce mémoire, découvrit vingt-sept meules à moudre les mines *(u)*; M. de Genssane *(x)* en conserve deux entières, du nombre de celles qui se rencontrent en grande quantité dans les Pyrénées, & ailleurs; elles sont de granite. Le même artiste nous fait encore la description de trois moulins qu'il découvrit avec leurs meules & quelques débris de leur monture, en faisant creuser des décombres dans une ancienne mine à Planché au pays des Vosges. Il paroît que communément on faisoit mouvoir ces moulins à bras d'hommes; dans la suite, on sut profiter des courans d'eau pour les mettre en action, mais il n'est guere possible de fixer l'époque de cet usage que nous voyons pratiqué de temps immémorial dans nos mines.

(u) Dupuy, *chap. XXXV. Voyez* Traité des mines en France, par M. Hellot, à la tête du Shlutter.

(x) Mémoire sur l'exploitation des mines d'Alsace & du comté de Bourgogne, 1756.

On peut toutefois présumer qu'il eut lieu chez les anciens, aussitôt qu'ils eurent inventé les moulins à eau.

On ne cessa de pulvériser la mine à sec sous des meules, que lorsqu'on eut inventé le bocard; ce fut un Allemand nommé Sigismond de Maltiz qui l'établit le premier en son pays, vers l'an 1507. Le bocard est, comme on sait, une machine composée de plusieurs pilons, que fait agir un cylindre qui tourne au moyen d'un courant d'eau. Ces pilons sont reçus dans des augets où l'on met la mine; elle y est broyée en parties plus ou moins fines; en même temps un flux d'eau qui coule dans les augets des pilons, l'entraîne à mesure qu'elle est pilée, & la dépose dans des réservoirs préparés pour la recueillir.

Il étoit de plus nécessaire que l'atelier fût suffisamment pourvu de tables pour le lavage, d'éponges pour séparer de l'or les impuretés que l'eau ne pouvoit entraîner; enfin de fourneaux, de soufflets, de creusets pour fondre la matière & la purifier. Ces deux dernières opérations étoient confiées, comme nous l'avons déjà observé, à des ouvriers distingués de tous les autres, parce qu'elles demandoient plus d'intelligence & de talens. Ces ouvriers étoient les fondeurs & les affineurs.

C'est des fondeurs principalement qu'a toujours dépendu le bon ou le mauvais succès de l'exploitation d'une mine. S'ils ne savent pas séparer les métaux les uns des autres, quand ils se trouvent réunis plusieurs ensemble, s'ils laissent dans les scories une partie de la substance métallique, il doit en résulter des pertes pour les entrepreneurs: c'est peut-être la raison pour laquelle on voyoit chez les Athéniens tant de gens que l'exploitation des mines avoit ruinés; car Strabon nous apprend que ce pays n'avoit pas toujours eu d'habiles fondeurs. « Il y avoit, dit-il, anciennement dans l'Attique des mines « d'argent très-riches, qui cessèrent avec le temps de pro- « duire. Les ouvriers voyant que le profit ne répondoit « point à leur travail, prirent le parti de refondre de nouveau «

les écumes & les ſcories provenant des anciennes ſontes qui y avoient été faites, & ils en tirèrent de l'argent très-pur; *tant,* ajoute-t-il, *les anciens étoient peu expérimentés dans l'art de fondre les mines (y).* »

L'art de fondre les métaux avoit donc fait des progrès ſenſibles du temps de Strabon; c'eſt la conſéquence qu'on doit néceſſairement tirer des dernières paroles du paſſage que nous venons de citer; ce qui n'empêche cependant pas que l'on ne trouve auſſi quelquefois dans les ſcories d'anciennes mines exploitées par les Romains, du métal en quantité ſuffiſante pour dédommager avec profit des frais de ce travail.

Si l'or qu'il s'agiſſoit de fondre étoit en paillettes, en filamens, en grains, ou en petites maſſes, il paſſoit immédiatement des mains de ceux qui le recueilloient, aux affineurs qui lui donnoient ſon dernier degré de pureté en le mettant à la coupelle. Si ce précieux métal étoit tellement inhérent à des corps étrangers, qu'il ne fût pas poſſible de l'en détacher par le lavage, s'il ſe trouvoit uni à pluſieurs autres ſubſtances métalliques minéraliſées enſemble, alors il falloit employer des procédés particuliers, tels peut-être que la ſcorification & autres que nous ne pouvons que ſoupçonner d'après de légers aperçus, les anciens ayant négligé de nous donner ſur ces procédés des lumières ſuffiſantes pour aſſeoir une opinion bien certaine. Il y a apparence qu'en général les anciens ne traitoient comme mines d'or, que celles où ce métal ſe manifeſtoit aſſez ſenſiblement, & qu'ils ne s'aviſoient guère de chercher dans pluſieurs quintaux de matières, ces petites quantités d'or que nous ſavons en tirer avec tant d'adreſſe; ils le laiſſoient confondu dans le métal dominant: c'eſt pourquoi on retrouve dans leur cuivre de

(y) *Τὰ δ' ἀργύρεια τὰ ἐν τῇ Ἀττικῇ κατ' ἀρχὰς μὲν ἦν ἀξιόλογα, νυνὶ δ' ἐκλείπει· καὶ δὴ καὶ οἱ ἐργαζόμενοι, τῆς μεταλλείας ἀσθενῶς ὑπακουούσης, τὴν παλαιὰν ἐκβολάδα καὶ σκωρίαν ἀναχωνεύοντες, εὕρισκον ἔτι ἐξ αὐτῆς ἀποκαθαιρόμενον ἀργύριον, τῶν ἀρχαίων ἀπείρως καμινευόντων.* Strab. lib. IX, pag. 399.

l'or qui n'y exiſteroit pas ſi ce cuivre eût paſſé par les mains de nos fondeurs ; preuve donc que les anciens n'avoient point encore porté auſſi loin que nous l'art de ſéparer les métaux les uns des autres. Quoi qu'il en ſoit, leurs fondeurs n'en avoient pas moins beſoin de fourneaux.

Un fourneau de fonderie s'appeloit en grec *κάμινος*, & en latin *caminus* ou *fornax*. Pline diſtingue dans ces fourneaux les côtés, le dôme & la bouche, *latera, cameræ & os;* du reſte, il eſt aſſez difficile de déterminer au juſte quelle étoit leur forme. Tout ce qu'on peut aſſurer, c'eſt qu'elle varioit beaucoup, ſuivant les lieux ou plutôt ſuivant la nature de la mine qu'il s'agiſſoit de fondre ; *fornacum maxima differentia eſt.* *Plinius, lib. XXXIV, ſect. XL.*

La forme de quelques loupes ou culots de fonte trouvés dans les anciens travaux des Romains, donnent lieu de préſumer qu'ils ont été fondus dans des fourneaux qui devoient reſſembler à peu-près à ceux dont on fait encore uſage pour la fonte du fer en Catalogne, & dans une bonne partie des Pyrénées.

Les anciens s'étudioient ſans doute à conſtruire leurs fourneaux de manière à donner la plus grande intenſité poſſible au feu, qui étoit encore animé par l'action des ſoufflets. Horace parle de ſoufflets qui ſervoient dans les forges à fondre ou à amollir le fer, & dont les cuirs étoient de peaux de bouc :

At tu concluſas hircinis follibus auras,
Uſque laborantes dum ferrum molliat ignis,
Ut mavis, imitare. *Hor. lib. I, ſat. IV, v. 19.*

Il falloit, au reſte, que les anciens ſuſſent, ſoit par la conſtruction de leurs fourneaux, ſoit par le jeu de leurs ſoufflets, donner au feu une grande puiſſance, puiſque communément ils réuſſiſſoient à fondre les matières auſſi parfaitement que nous le pouvons faire aujourd'hui. C'eſt un témoignage que leur rend M. de Genſſane. « A en juger,

» dit-il, par les ſcories ou létiers qu'on voit encore en diffé-
» rens endroits, tant dans les Voſges & le mont Jura, que
» dans les Cévènes & les Pyrénées, on ne peut diſconvenir
» qu'en général, quelle que fût leur méthode de fondre, elle
» ne le cédoit en rien à celle dont nous faiſons uſage, car
» les létiers, dans la plupart de ces endroits, ſont auſſi
» bien vitrifiés & auſſi nets que ceux de nos meilleures fonderies *(z)*. »

Quoique la fabrique du ſoufflet ſoit aſſez ſimple, elle a été ignorée pendant long-temps de certains peuples. Alonzo Barba rapporte que les naturels du Pérou ne connoiſſoient point cet inſtrument, encore qu'ils fondiſſent les métaux; ils attendoient pour faire leurs fontes, les vents, comme on les attend pour mettre à la voile: leurs fourneaux étoient percés de trous propres à recevoir l'air *(a)*.

Alonz. Barb. Métall. trad. en franç. t. IV, c. VI.

Outre des fourneaux, il falloit encore des creuſets ou des vaſes propres à tenir la matière en fuſion, à ſoutenir les coups de feu & le vent des ſoufflets. Pline parle d'une terre blanche, ſemblable à de l'argile, qui réuniſſoit toutes ces qualités, & avec laquelle on faiſoit les creuſets pour les fonderies: il déſigne cette terre ſous le nom de *taſconium (b)*; elle s'appeloit ainſi, parce que ſelon toute apparence on la tiroit d'un canton de la Gaule, nommé le pays des *Taſconi*, peuple ſitué ſur les bords de la rivière du Teſcon, qui ſépare le Quercy du Languedoc.

Herod. l. III, cap. XCV.

Plinius, lib. XXXIII, ſect. XXI.

Quand les métaux précieux avoient été dégagés par une première fonte des corps étrangers les plus groſſiers qui

(z) Préface du Traité des Fontes par le feu de charbon. Voyez auſſi Mémoire ſur l'exploitation des mines d'Alſace & du comté de Bourgogne, par le même.

(a) Nous avons auſſi des fourneaux d'une ſtructure particulière, qui ſont très-bien leur ſervice ſans le ſecours des ſoufflets; mais il n'eſt pas néceſſaire pour s'en ſervir, d'attendre, comme faiſoient les Péruviens, le retour périodique de certains vents.

(b) Catini fiunt ex taſconio; hoc eſt terra alba ſimilis argilæ: neque enim aliud flatum, ignemque & ardentem materiam tolerat. Plin. lib. XXXIII, ſect. XXI.

pouvoient y être mêlés, on les remettoit à d'autres artistes qui achevoient de les purifier; ce sont ceux à qui on a donné le titre d'affineurs. Dans les premiers temps, on n'avoit d'autre moyen pour affiner les métaux précieux, qu'un feu violent, continué pendant très-long-temps; de-là cette manière de parler qui se rencontre si fréquemment dans la Bible: « *Dieu nous éprouvera comme l'or dans la fournaise. Vous nous avez éprouvé, Seigneur, comme de l'argent qui a passé sept fois par le feu.* » L'embrasement de ces fournaises étoit si étonnant, & l'aspect en étoit si imposant, que les écrivains sacrés s'en servent quelquefois comme d'un symbole propre à représenter la majesté de Dieu; ce qui paroît être assez dans la nature. Il n'est en effet personne qui n'éprouve, à la vue d'un feu de verrerie ou de fonderie en pleine incandescence, une secrette émotion, sur-tout si c'est pour la première fois qu'on jouit de ce spectacle.

Il n'y a pas lieu de douter qu'une chaleur poussée au plus haut degré & long-temps continuée, ne puisse, comme nous l'avons déjà dit, suffire seule pour purifier l'or & l'argent, & les débarrasser de tous les autres métaux qui leur sont presque toujours alliés. La violence du feu scorifie, brûle ces métaux, les dépouille de leur phlogistique *(c)*, leur fait perdre leur état métallique; dès-lors leur association avec l'or & l'argent se trouve totalement rompue, & il faut nécessairement qu'ils s'en séparent: mais cette méthode de purifier l'or & l'argent étoit très-pénible, très-longue, très-dispendieuse & toujours imparfaite. On trouva dans la suite un expédient plus commode & plus sûr, ce fut la coupellation, ou l'art de purifier

Voy. Macquer, dict. au mot affinage.

(c) J'ai toujours parlé du *phlogistique* suivant le langage de l'ancienne chimie. La nouvelle doctrine n'étoit point encore connue, quand cette dissertation a été composée; d'ailleurs, les vieux principes ne sont pas encore assez éloignés de notre temps & de notre mémoire, pour qu'on ne puisse plus m'entendre.

les métaux précieux par le plomb : nous avons vu que cette découverte remonte à des temps assez reculés.

Les affineurs, pour faire l'opération de la coupelle, imaginèrent des creusets d'une espèce particulière : ces creusets étoient faits de cendres de bois bien lavées & d'os calcinés; ils ont l'avantage de soutenir l'action du feu le plus violent sans se fendre ni se vitrifier, & de plus leur porosité les rend propres à laisser échapper le plomb, lorsqu'il est tombé en vitrification, ou même à l'absorber.

Quand les affineurs eurent inventé la cémentation pour séparer l'argent de l'or, ce que la coupelle ne pouvoit faire, il leur fallut des fourneaux, des vaisseaux, enfin un appareil approprié à cette nouvelle opération ; il leur fallut pour composer leur cément, des ingrédiens particuliers. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit plus haut à ce sujet ; nous remarquerons seulement que c'étoit par la cémentation que les anciens réussissoient à porter l'or à un degré de fin qui seroit bien prodigieux si l'on pouvoit s'en rapporter à un fait raconté par Bodin, dans le sixième livre de sa République. Cet auteur dit, « que par un essai qui » fut fait de son temps à Paris, on trouva que les médailles » d'or de Vespasien étoient à si haut titre de fin & bonté, » que les orfèvres & le président de la cour des monnoies » n'y trouvèrent qu'une sept cents quatre-vingt-huitième partie d'empirance. » Comme l'or vierge le plus pur qui existe dans la nature ne va pas, dit-on, au-delà de vingt-trois karats, il falloit que les affineurs Romains fussent bien habiles pour l'élever à un si haut degré de fin, qu'il ne s'en manquât que d'une sept-cent-quatre-vingt-huitième partie qu'il ne fût à vingt-quatre karats *(d)*. Comment les

---

(d) Voyez ici le sixième chapitre des Recherches sur la métallurgie des anciens, par Louis Savot, médecin de la Faculté de Paris. Cet ouvrage qui a paru en 1627, est très-savant & rempli de bonnes observations. Il m'a fait naître le dessein de traiter aussi le même sujet, parce qu'il s'en faut beaucoup que l'auteur ait épuisé la matière, comme il sera aisé de s'en convaincre en comparant mon travail avec le sien.

affineurs s'y prenoient-ils pour juger du titre de l'or? ils avoient recours à la pierre-de-touche. Pline dit que ceux qui avoient l'habitude de faire cet essai, étoient en état de dire à l'inspection de la trace que le lingot laissoit sur la pierre, la quantité d'alliage qui se trouvoit mêlée à l'or ou à l'argent, & avec une telle précision qu'ils ne se trompoient pas d'un scrupule *(e)*. *Plinius, lib. XXXIII, sect. XLIII.*

Les outils, ustensiles & instrumens dont nous venons de donner le détail, servoient pour la plupart à l'exploitation de presque toutes les mines. Quant à ceux dont l'usage étoit particulier à telle ou telle espèce de minéraï, nous les ferons connoître dans les Mémoires suivans, à mesure que l'occasion s'en présentera.

(e) His coticulis periti, cum e venâ ut lima rapuerint experimentum, protinùs dicunt quantùm auri sit in eâ, quantùm argenti vel æris, scrupulari differentiâ, mirabili ratione non fallente. Plin. lib. XXXIII, sect. XLIII, edit. Hard.



IDÉE GÉNÉRALE

Du commerce & des liaisons que les Chinois ont eus avec les Nations occidentales.

Par M. DE GUIGNES.

Lû le 4 Mai 1784.

LES Chinois doivent-ils à leur propre génie les connoissances qu'ils ont acquises dans les sciences & dans les arts, ou les ont-ils empruntées des autres nations? sont-ils un peuple isolé qui long-temps sans commercer avec les étrangers, a été privé par-là de la communication des découvertes que ceux-ci ont faites? Les partisans des Chinois leur accordent la plus haute antiquité & l'honneur d'avoir eux seuls tout inventé; mais ils sont obligés d'avouer qu'ils n'ont rien perfectionné: quelques-uns pensent même qu'ils sont les instituteurs des plus anciennes nations; que les Égyptiens, les Chaldéens, & par une suite nécessaire, les Grecs, doivent aux Chinois toutes leurs connoissances. Une opinion si extraordinaire ne doit point fixer notre attention; il suffit de lire les Annales de la Chine avec réflexion & sans préjugé, & on sera convaincu du contraire.

Pour traiter à fond le sujet que je me propose d'examiner, il faudroit consulter tout ce que les Chinois ont écrit sur leurs arts, sur leurs sciences & sur l'époque des différentes inventions qu'ils s'attribuent: travail immense qui exigeroit plusieurs volumes. Afin d'abréger, je me bornerai à faire voir que de tout temps ils ont eu commerce avec les nations étrangères, & qu'ils ont profité de ce commerce pour étendre & perfectionner leurs connoissances, & pour acquérir celles qu'ils n'avoient point auparavant. Il est vrai qu'ils s'en sont attribués la gloire;

ils veulent avoir connu dès le règne d'Yao, deux mille trois cents cinquante-ſept ans avant Jéſus-Chriſt, l'art de fabriquer la ſoie & les étoffes, de faire des toiles de toute eſpèce & des vernis; d'employer l'or, l'argent, le fer, l'acier, l'étain, les pierres précieuſes, & de pêcher les perles. Ils prétendent avoir porté la muſique à un haut degré de perfection, & calculé toutes les proportions harmoniques; avoir fait des obſervations aſtronomiques à la faveur deſquelles ils ont trouvé la durée préciſe de l'année fixée à trois cents ſoixante-cinq jours & un quart, ce que les autres nations inſtruites ignoroient alors. Ils étoient encore verſés, dit-on, dans la géométrie & l'art de niveler les terrains, de diriger & de changer le cours des rivières, de faire des canaux & d'entreprendre des ouvrages de cette eſpèce qui étonneroient notre ſiècle. Tel étoit, à ce que l'on prétend, l'état des connoiſſances Chinoiſes ſous Yao, dans un temps où la Chine étoit couverte d'eau & de forêts pleines de bêtes féroces, où les hommes étoient dans des antres & des cavernes, où, en ſortant de-là, il fallut leur apprendre à labourer & à cultiver la terre pour ſubvenir aux premiers beſoins, dans un temps où ils avouent qu'on leur donnoit les premières loix qui forment les ſociétés. Eſt-il poſſible que dans cet état, un peuple ait acquis les connoiſſances qu'on lui attribue; & de tels détails ne ſuffiſent-ils pas pour démontrer la fauſſeté de ſes prétentions?

Dans ce Mémoire, je procéderai en rétrogradant, c'eſt-à-dire, que je commencerai mes recherches par le temps préſent, d'où remontant d'époques en époques, je parviendrai au temps où la nation paroît être dans ſon berceau. Cet ordre rétrograde, ſi contraire à l'hiſtoire, nous mettra à portée de juger plus facilement par l'état actuel, de ce qui a pu arriver ou de ce qui ſe préparoit dans le ſiècle précédent. Nos connoiſſances préſentes ſuppoſent néceſſairement des connoiſſances antérieures: ainſi lorſqu'on verra la nation Chinoiſe avoir un grand commerce avec

l'Occident, au second siècle de l'ère chrétienne, on sera naturellement porté à croire que ce commerce avoit commencé dès le premier siècle, & cette assertion déjà appuyée sur les événemens postérieurs, aura moins besoin de discussions & de témoignages historiques. On me permettra de faire usage ici de quelques observations que j'ai déjà employées dans différens mémoires où j'ai parlé du commerce des Romains sous une époque particulière, & de quelques autres liaisons des Chinois avec les étrangers, mais incidemment ; j'ai cru devoir les rapprocher dans ces nouvelles recherches, qui peuvent être regardées comme un supplément à ce que j'ai dit. Je commence par l'état actuel sur lequel je passe rapidement, parce que nous en sommes assez instruits.

Première époque : depuis 1368 de J.C. jusqu'à présent.

DEPUIS que les Chinois sont en commerce avec les Européens, & qu'il y a dans le palais de l'empereur des Missionnaires qui y sont occupés de l'astronomie, de l'architecture, de l'hydraulique, de la peinture & des différens arts, on ne peut disconvenir que ces peuples, malgré le mépris qu'ils ont pour les étrangers, n'aient acquis de nouvelles connoissances en différens genres. Ce sont des Missionnaires qui, par l'ordre de Kanghi, ont le plus contribué à la perfection des cartes de l'empire de la Chine. Les Chinois, avant cette époque, en dressoient, mais sans graduation & si imparfaites, qu'elles ne peuvent être d'une grande utilité.

La dynastie des Ming qui précède celle qui règne à présent, eut pour fondateur en 1368 de J. C. Hongvou qui voulut comme ses prédécesseurs avoir un tribunal d'astronomie. L'astronome dont ce prince se servit étoit un Persan nommé Haidar, qui composa en Chinois un traité d'astronomie, dans lequel on retrouve encore les noms des mois Persans & toute l'astronomie Persane. Depuis cette

Gaubil, tom. II, pag. 132.

cette époque, les Mahométans sont toujours restés dans le tribunal, & ils y étoient encore du temps du P. Ricci, c'est-à-dire, dans les premiers temps de l'établissement de nos missionnaires. *Trigaut, p. 25* Ce tribunal étoit composé de Chinois & de Musulmans; les premiers arrangeoient le calendrier & supputoient les éclipses suivant leur méthode, & les Musulmans suivant la leur, après quoi ils se communiquoient leur travail & s'éclairoient réciproquement : ils avoient un observatoire commun & des machines de fonte d'une grandeur extraordinaire. Ces Mahométans qui ont toujours eu un libre accès à la Chine, s'opposèrent autant qu'ils le purent à l'établissement de nos missionnaires à Pékin, mais sur-tout à leur entrée dans le tribunal des mathématiques. Du temps du P. Verbiest, il y avoit encore un astronome Arabe dans ce tribunal; ce père examina les ouvrages de cet étranger, en fit connoître les erreurs & les contradictions, & parvint à être nommé directeur. La direction de ce tribunal mise ainsi entre les mains des étrangers depuis le fondateur de la dynastie des Ming, est une preuve certaine du besoin que les Chinois avoient de ces étrangers pour la perfection de leur calendrier.

Pendant le règne de cette même dynastie, la Chine ouverte à toutes les nations qui sont situées à son occident, reçut plusieurs ambassades de la part des princes qui régnoient vers le Khorasan & la Bactriane, & leur envoya des ambassadeurs. Les peuples de toutes ces contrées commerçoient entr'eux, & par-là les Chinois avoient été à portée de profiter de ce que Oulough-begh descendu de Tamerlan, qui régnoit en 1463, avoit fait pour le progrès de l'astronomie & des mathématiques. Ce prince avoit rassemblé à Samarcande les plus célèbres astronomes de l'Orient, qui par ses ordres avoient composé des tables astronomiques: ainsi les Mahométans qui étoient les directeurs du tribunal d'astronomie à la Chine, ont dû porter dans ce pays la connoissance de ces travaux.

Nous ne dirons rien de celles que nos miſſionnaires ſous les Ming & ſous la dynaſtie actuellement régnante y ont portées; elles ſont aſſez connues par leurs relations, & elles ont pour objet toutes les ſciences & les arts. Ces miſſionnaires ont traduit pluſieurs ouvrages Européens en Chinois, ou en ont composé eux-mêmes ſur les mathématiques, ſur l'aſtronomie, ſur l'hiſtoire naturelle & ſur d'autres ſciences de cette eſpèce, dans leſquelles les Chinois n'étoient pas fort habiles. Le P. Ricci a traduit dans leur langue les Élémens d'Euclide; les Pères Verbieſt & Adam Schal ont donné un grand nombre de traités ſur toutes les parties des mathématiques, des tables de toutes les eſpèces, un ouvrage ſur la fonte & l'uſage des canons, & malgré leur répugnance, ils ont été obligés d'en faire fondre eux-mêmes. Les Chinois leur ſont encore redevables de la connoiſſance d'une infinité d'étoiles, qu'ils ont placées dans leurs planiſphères céleſtes ſous des noms qui prouvent qu'ils les tiennent de nous. Quoiqu'on prétende qu'ils ſe ſont livrés à l'étude de l'aſtronomie plus de deux mille ans avant J. C. & qu'ils ont toujours obſervé, il eſt conſtant que plus aſtrologues qu'aſtronomes, ils n'ont pas fait de grands progrès dans cette ſcience.

Duhalde, t. II, pag. 369.

Si nous examinions ce qui concerne les arts, nous pourrions trouver également des preuves que nous n'avons pas été inutiles aux Chinois; je me borne à un ſeul exemple. Dans un cérémonial Chinois, composé par ordre de l'empereur, on a fait graver tous les inſtrumens qui ſervent dans l'obſervatoire : parmi ces inſtrumens, nous en voyons pluſieurs ſur leſquels on a laiſſé ſubſiſter nos lettres Européennes & nos chiffres Romains; mais la vanité des Chinois a toujours été pour eux un obſtacle aux progrès de leurs connoiſſances. « Entêtés de leur pays, de leurs » mœurs, de leurs coutumes & de leurs maximes, dit le Père » Duhalde *(tome II, page 78)*, ils ne peuvent ſe perſuader » qu'il y ait rien de bon hors de la Chine, ni rien de vrai que leurs ſavans ont ignoré. » Cette manière de penſer

qui a toujours dû nuire au progrès des connoiſſances humaines, eſt ſans doute ce qui les a portés à vouloir retrouver chez leurs ancêtres des veſtiges de ce qu'on leur communiquoit de nouveau.

En général, il eſt inutile d'inſiſter ſur le commerce de tous les Européens avec les Chinois, & ſur les avantages que ceux-ci ont pu en tirer pour étendre leurs connoiſſances. Perſonne n'ignore quelles ſont les différentes branches de ce commerce, ni comment il ſe fait avec nous: la ſoie en a été le principal objet, & elle eſt devenue ſi commune en Europe, le luxe de cette eſpèce eſt parvenu à un tel degré, que nous pouvons dire avec Ammien Marcellin en parlant de cette même ſoie, *ad uſus antehac nobilium, nunc etiam infimorum ſine ullâ diſcretione proficiens.* Les Romains n'ont pas été plus ſages que nous à cet égard, & ce luxe étoit ancien parmi eux, puiſqu'au rapport de Tacite on avoit été obligé de défendre aux hommes de porter des habits de ſoie: *decretumque . . . . . ne veſtis ſerica viros fœdaret.*

Juſqu'au temps de la dynaſtie des Ming, la Chine ne nous avoit été pour ainſi dire connue que de nom, malgré les voyages antérieurs de Marc Paul que l'on traite de menteur. Tout le commerce des Indes, depuis les Ptolémées, étoit concentré dans Alexandrie, & ſe faiſoit par la mer Rouge. On ſait qu'en 1493, Barthélemi Diaz découvrit & doubla le premier le cap de Bonne-eſpérance; qu'en 1497, Vaſquo de Gama le doubla de rechef, & pénétra dans les Indes. Cette entrepriſe hardie, nouvelle pour les Européens, mais exécutée bien des ſiècles auparavant par Nécao, roi d'Égypte, changea la marche du commerce qui paſſa aux nations Européennes, & les Muſulmans ne fournirent plus l'Europe. Je ne m'arrête pas plus long-temps ſur cette époque, parce que les faits ſont connus.

Seconde époque : depuis 1147 de J. C. jusqu'en 1368.

La dynastie qui précéda celle des Ming, est appelée *Yuen :* originaire de Tartarie, où elle portoit le nom de Mogols, elle commença l'an 1147. Les trois successeurs de Gengis-khan firent de grandes conquêtes dans la Chine; ces Mogols sembloient devoir être les ennemis de toutes les sciences & de tous les arts. En effet, que doit-on attendre d'une nation qui, après avoir pris des villes, propose de les raser & d'en égorger tous les habitans, afin que les campagnes destinées à fournir à la subsistance de ceux-ci, deviennent autant de plaines pour y laisser paître des chevaux & pour y vivre en nomades ? Tels furent les nouveaux maîtres de la Chine ; mais ils se dépouillèrent bientôt de cette barbarie pour cultiver, à l'exemple des Chinois, les arts & les sciences. Il semble que les Tartares n'aient besoin que d'un sol étranger pour égaler à cet égard les autres nations.

C'est sous le règne de Mangou-khan, l'un de ces princes, que Haiton, roi d'Arménie, se rendit à Caracorom, pour engager ce grand khan à faire la guerre aux Musulmans. Rubruquis envoyé par Saint-Louis, s'y rendit également en 1254, & ce religieux visita Caracorom qu'il trouva remplie de Musulmans & de Chinois; il y vit un orfèvre de Paris qui avoit fait, pour ce prince, une magnifique machine d'orfévrerie.

Kublai successeur de Mangou-khan, devenu maître de toute la Chine vers l'an 1260, alla s'y établir, & ordonna à un mathématicien Persan nommé Dgemaleddin, de faire un traité d'astronomie & des instrumens pour observer : voilà donc encore l'astronomie Chinoise entre les mains des étrangers. Un Européen nommé *Gaisue*, fut chargé de ce qui regardoit la médecine, & plusieurs savans d'Igour, de la Bactriane & de la Perse, eurent ordre de traduire en langue Chinoise quantité de livres de leur pays. En

général, les Européens n'avoient encore que des idées confuſes de la Chine. Jacques de Vitri qui vivoit vers le même temps en 1213, croyoit que la ſoie croiſſoit ſur des arbres : *Quædam etiam arbores ſunt*, dit-il, *apud Seres, folia tanquam lanam ex ſe procreantes, ex quibus veſtes ſubtiles contexuntur.* Cependant on avoit apporté depuis long-temps des vers à ſoie à Conſtantinople, & des ouvriers ſavoient en tirer la ſoie & la fabriquer. *Hiſt. Ieheroſ. pag. 1100.*

Sous le règne de Kublai devenu empereur de la Chine, il y avoit hors de l'enceinte de Pékin un endroit deſtiné pour les étrangers & pour les marchands qui venoient de l'Inde & de la Syrie, parce que la Chine étoit alors remplie d'étrangers qui ſe rendoient dans ſes ports & parcouroient librement tout l'empire. En 1290, le même Kublai envoya dans les Indes des perſonnes chargées d'engager ceux de ce pays qui étoient verſés dans les ſciences, à paſſer à la Chine. Il fit auſſi venir de l'étranger des ouvriers habiles, des officiers de terre & de mer, & des interprètes pour diverſes langues, ſans doute parce qu'il ne trouvoit pas chez les Chinois tous les ſecours dont il avoit beſoin pour ſes grands deſſeins. L'aſtronomie Chinoiſe tira de grandes lumières des aſtronomes étrangers, & il y avoit à la cour un tribunal de mathématiciens d'Occident. *Gaubil, t. II, pag. 192.*

C'eſt ſous ce règne que Marc Paul, en 1269, parcourut toute la Chine; il y entra par la province de Chenſi, & par le déſert de Tartarie; il trouva dans pluſieurs villes des Mahométans & des Chrétiens Neſtoriens. Pékin étoit le rendez-vous d'une foule de marchands étrangers, venus des Indes & d'autres endroits. Il dit que dans la Chine méridionale, avant qu'elle fût ſoumiſe aux Mogols, les étrangers pouvoient voyager ſoit de jour ſoit de nuit, ſans avoir rien à craindre; ainſi ſous les princes Chinois, même les étrangers avoient un libre accès dans ce pays : pourquoi ſont-ils plus gênés à préſent? *Lib. II, cap. LIII.*

C'eſt dans le ſiége d'une de ces villes du Midi, nommée

Lib. II, cap. LVIII. Siangfou, que Marc Paul fit faire par des charpentiers Chrétiens, trois machines si grandes qu'elles jetoient des pierres de trois cents livres pesant, ce qui contribua le plus à la reddition de la place : ainsi les Chinois profitèrent en cette occasion des connoissances des Européens. Ce récit de Marc Paul ne peut être révoqué en doute, puisqu'il est confirmé par les propres écrits des Chinois, qui disent qu'au siége *Likitou, lib. XII.* de Kin-tsai que Marc Paul appelle *Quinsai*, on employa une machine à lancer des pierres, & que cette machine avoit été faite par des gens d'Europe. Un autre auteur dit qu'on *Tching tse tong.* s'en servit aussi au siége de Siang yang, & que pour cette raison on la nomma *Siang yang pao ;* cette ville est celle que Marc Paul nomme Siangfou. *Pao* désigne une baliste ; on donne aussi ce nom aux canons, que les Chinois attestent avoir reçus des Francs. Sous la dynastie des Ming, dont nous avons parlé dans l'article précédent, avant cet usage des canons dont à peine ils savoient se servir, ils n'employoient dans leurs siéges que des balistes & le feu que nous appelons grégeois. Parmi les différens effets singuliers que ce feu produisoit, il y en avoit qui ressembloient beaucoup à ceux de la poudre : on en trouve des détails dans les historiens Chinois, & ces détails sont les mêmes que ceux que nous lisons dans les nôtres ; d'où il résulte que les Chinois n'ont connu la vraie poudre & les armes à feu que sous les Ming. Leur premier fusil fut appelé la *victoire Françoise ou Franque.*

On a prétendu aussi que Marc Paul avoit apporté de la Chine la connoissance de la boussole, ce qui ne peut être, puisque Jacques de Vitry qui vivoit avant lui (vers l'an *Pag. 1106.* 1213), dit *acus ferrea, postquam adamantem contigerit, ad stellam septentrionalem quæ velut axis firmamenti aliis vergentibus non movetur, semper convertitur.* Il ajoute que cette pierre se trouvoit dans l'Inde, *in ultimâ Indiâ reperitur*, & il la distingue du *magnes* qu'il appelle aussi *lapis Indicus :* apparemment que de son temps le meilleur aimant & le plus propre à aimanter l'aiguille étoit tiré de l'Inde. Les

Arabes parcouroient depuis long-temps toutes les Indes que nous ne connoiſſions que de nom.

Marc Paul qui pénétra dans toute la Chine, alla à Quinſai, qui, avant la conquête par les Tartares, avoit été la réſidence du Fakfour ou de l'empereur de la dynaſtie des Song. Il y trouva une égliſe de Chrétiens Neſtoriens; & en parlant de *Conſu*, qui doit être Kouang-fou ou Kang-tong, il raconte qu'il y aborde une quantité de vaiſſeaux de l'Inde & des autres pays. Il dit la même choſe de Zarten, autre port du midi de la Chine, où ſe rendoient les vaiſſeaux Indiens, ou venus de l'Inde, qui tranſportoient de-là les marchandiſes à Alexandrie, d'où elles étoient portées en Europe.

Lib. II, cap. LXIV.

Ce fut ſous cette dynaſtie des Mogols, & à l'occaſion de ce grand commerce de terre & de mer, que le cotonnier arbre fut connu dans toute la Chine: juſque-là il n'en étoit mention que dans les livres. Vers le même temps, c'eſt-à-dire, vers la fin du onzième ſiècle, le cotonnier herbacée fut auſſi apporté dans le Chenſi par les habitans du Sifan ou Thibet: auparavant une robe de coton étoit une choſe rare, & on remarque comme extraordinaire que Vouty, empereur des Leang, cinq cents deux ans après J. C. eut une robe de cette eſpèce. Les Chinois doivent ces connoiſſances à ce grand concours d'étrangers qui alloient chercher les productions de la Chine, & les échangeoient contre celles de leur pays. On y a même porté juſqu'à des tableaux & des peintures d'Europe. Un miſſionnaire dit que l'empereur actuel en conſerve encore que les Chinois tiennent des François, du temps des dernières croiſades.

Mém. de la Chine, t. III, pag. 604.

Ibid. p. 484.

Quand on examine avec attention l'hiſtoire de la Chine, on eſt étonné des grandes relations que ces peuples ont toujours eues avec les étrangers: les détails que je rapporte ſuffiſent pour nous en donner une idée générale. Remontons maintenant à la dynaſtie précédente; nous ne ſerons pas ſurpris de trouver ce commerce également établi: ce que nous venons de dire nous autoriſe à le croire.

Troisième époque: depuis 960 de J.C. jusqu'en 1147.

La dynastie des Song qui fut détruite par les Mogols, étoit montée sur le trône de la Chine l'an 960 de J. C. Il n'y a presque pas d'empereur de cette famille qui n'ait vu arriver à sa cour des ambassadeurs de différentes contrées de l'Inde, soit du continent, soit des îles. Ils étoient accompagnés de négocians qui apportoient à Canton leurs marchandises, pendant que d'autres se rendoient par le désert dans la province de Chensi. En même temps les Chinois eux-mêmes parcouroient toutes les Indes, soit pour leur commerce, soit pour y chercher des livres de la religion Indienne qu'ils traduisoient en Chinois: on voyoit à la Chine des princes Indiens & des Brahmes. Je ne m'arrête pas sur cette partie, parce que dans trois mémoires particuliers j'ai fait connoître dans le plus grand détail tout ce commerce de la Chine avec l'Inde, depuis l'an 65 de J. C. J'y fais voir combien on a traduit en Chinois de livres Indiens en tout genre, & sur-tout en astronomie, & que les Indiens étoient les astronomes des empereurs de la Chine.

Indépendamment de ce commerce avec l'Inde & avec toutes les autres nations de l'Asie qui alloient d'Alexandrie dans les Indes, les Mahométans de l'Égypte & de la Syrie se rendoient également eux-mêmes à la Chine. L'an 974, le khalif y envoya des ambassadeurs, & ce ne fut pas la seule fois; de même en 1081, il y en arriva de la part de l'empereur de Constantinople. La Chine & la Tartarie étoient ouvertes à toutes les nations occidentales; des princes Tartares dont la domination s'étendoit jusqu'à la Bactriane, s'étoient emparés de toute la Chine septentrionale: par-là les peuples de la Perse & des contrées voisines, se rendoient vers la province de Chensi, pendant que les nations méridionales, comme les Indiens & ceux qui s'embarquoient à Alexandrie, abordoient à Canton.

Mais

Mais on concevra une plus grande idée de ce commerce, d'après ce que nous avons à dire sous la dynastie précédente. En général, les Chinois n'ont point fermé si exactement qu'on le prétend, l'entrée de leur pays aux étrangers.

Quatrième époque : depuis 620 de J. C. jusqu'en 960.

Je ne parlerai point ici de cinq petites dynasties qui régnèrent successivement à la Chine, depuis l'an 907 jusqu'en 960 ; ce fut un temps de troubles pendant lequel les étrangers Indiens & Arabes, ou Mahométans en général, continuèrent d'aller à la Chine ; & je passe à la célèbre dynastie des Tang, qui précéda immédiatement ces cinq familles, & qui commença l'an 620 de J. C. Sous cette dynastie, la Chine eut le plus grand commerce & des liaisons politiques avec les nations étrangères ; elle fut l'asyle des princes de la race des Sassanides qui, vaincus par les Arabes, avoient été obligés d'abandonner la Perse. Le fils de Jazdejerd se réfugia dans la Chine, & les Chinois avoient dessein d'aller le rétablir sur son trône. Dès les premiers temps de cette dynastie, les disciples de Mahomet portèrent leur religion dans ce pays, & les Mahométans y sont restés depuis. Les Chrétiens Nestoriens, en 635, y établirent aussi une mission qui devint considérable ; & il y avoit à la Chine un si grand nombre de ces étrangers, qu'à la prise de Canton par un rebelle, il périt cent vingt mille Mahométans, Juifs, Chrétiens & Perses qui demeuroient dans cette ville pour leur négoce : cet événement arriva vers l'an 879. Auparavant, c'est-à-dire en 768, les Arabes & les Musulmans envoyés par le khalif, étoient venus pour secourir l'empereur de la Chine ; un corps de leurs troupes arrivé par la Tartarie, traversa tout le pays, alla brûler les magasins de Canton & se retira ensuite par mer. Les Arabes & les Persans, c'est-à-dire les Musulmans en général, avoient alors un cadhi dans cette ville.

Voyage Arab. page 52.

Annal. Chin.

Sous chacun des empereurs de la dynastie des Tang,

on voyoit arriver des ambaſſadeurs de toutes les contrées de l'Aſie, de Samarcande, du Khoraſan, du Kaſchmir, des Indes & des îles Indiennes, de Conſtantinople même & du khalif. Les Chinois avoient fait des conquêtes du côté de la Bactriane, & c'eſt ce qui les obligeoit de prendre part aux affaires des princes voiſins qui imploroient ſouvent leurs ſecours contre les Arabes; ils en vinrent même aux mains avec ces peuples près de Tharaz.

Les liaiſons n'étoient pas moins grandes du côté de l'Inde: la Chine étoit remplie d'Indiens négocians & de Brahmes, j'en ai parlé ailleurs; un général Chinois avoit battu les Indiens ſur les bords du Gange; les Chinois alloient dans l'Inde en pélerinage, & les Indiens apportoient leurs livres à la Chine. Un voyageur Arabe qui étoit
Page 46. à la Chine à cette époque, dit que la médecine & la philoſophie étoient cultivées dans l'Inde; mais qu'à la Chine, la médecine ne conſiſtoit preſque entièrement que dans l'art d'appliquer des fers chauds ou des cautères; que pour l'aſtronomie, les Indiens ſurpaſſoient les Chinois, ce qui eſt prouvé par l'hiſtoire de la Chine, puiſqu'en 727, un brahme Indien, nommé Ku-tan, étoit aſtronome de l'empereur, & avoit traduit en Chinois un traité d'aſtronomie Indienne. Un autre Indien, nommé Pou-kong, vers l'an 732, traduiſit auſſi pluſieurs livres Indiens, & ce fut lui qui apprit aux Chinois les noms que nous donnons aux douze ſignes du Zodiaque, Bélier, Taureau, &c. il dreſſa auſſi un catalogue d'étoiles. Le P. Gaubil obſerve que tous ces aſtronomes étrangers qui venoient à la Chine, avoient tiré
Gaubil, pag. 73. leurs principes de Ptolémée & d'Hipparque. Ce fut vers ce même temps, vers l'an 721, que l'empereur de la Chine fit faire des gnomons, des ſphères, des aſtrolabes, des quarts-de-cercle, &c. & qu'il envoya des mathématiciens dans le Nord & dans le Midi pour meſurer la terre. Un Chinois nommé Y-hang, qui étoit diſciple des Brahmes, & qui eut beaucoup de part à ces travaux, voulut auſſi fixer la chronologie Chinoiſe, en ſe ſervant d'époques aſtrono-

miques empruntées des Indiens. D'un autre côté, un roi de Samarcande avoit envoyé à l'empereur un traité d'astronomie ; on en avoit reçu plusieurs de l'Occident, & on les traduisoit en Chinois.

Dans ce même temps, selon deux voyageurs Arabes, les vaisseaux de la mer Rouge se rassembloient à Mascate, sur les côtes de l'Arabie, & Siraf dans le golfe Persique, étoit l'entrepôt de tout le commerce de Bassora : là les vaisseaux Chinois venoient charger les marchandises apportées de Bassora, d'où ils se rendoient à Mascate & delà aux Indes. Nous trouvons également dans l'histoire de cette dynastie, une route détaillée depuis Canton jusqu'à Siraf & à l'Euphrate, qui sert à confirmer le récit des Arabes. Selon l'auteur Chinois, on passoit le détroit de Malaca, d'où l'on se rendoit à Ceylan, au cap Comorin, à la côte de Malabar, aux embouchures de l'Indus, & ensuite à Siraf. On parle des différens lieux de l'Asie où les marchandises étoient ensuite portées, & on indique les lieux de commerce sur la côte d'Afrique.

Anc. Relat. page 10.

Tangchou.

C'est à cette époque que l'on doit rapporter ce que M. Huet a tiré des Annales d'Ormuz ; elles constatent, dit-il, qu'on a vu dans le golfe d'Ormuz jusqu'à quatre cents vaisseaux Chinois se décharger & se charger d'une infinité de marchandises précieuses. M. Huet, dans son ouvrage, emploie toutes les autorités indistinctement pour toutes les époques : il veut parler ici des anciens Chinois, mais il est constant qu'avant qu'ils eussent soumis les provinces méridionales de leur pays, ils n'entreprenoient point de tels voyages ; ainsi il ne peut être question ici que des Chinois modernes, c'est-à-dire, de ceux de ce siècle, & ce seroit prendre de fausses idées, si on attribuoit un pareil commerce aux anciens, comme M. Huet semble le croire. Pour éviter de semblables méprises, je n'emploie, dans ce mémoire, les auteurs que pour le temps où ils ont vécu.

Histoire du Comm. p. 41.

Sous cette même époque, les Chinois acquirent de nouvelles connoissances. S'il faut en croire un missionnaire qui

Mém. de la Chine, tome V, page 499.

a examiné les teintures de la Chine, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de connoître quel étoit l'état de cet art chez les anciens Chinois. Il dit que dans les temps les plus reculés, chacun teignoit dans sa famille ses toiles & ses soieries, & qu'on se servoit pour cela des plantes, mais qu'il n'y a plus moyen de savoir quelle étoit leur pratique, & sur quel fondement on a vanté cette teinture. Il avoue que la nouvelle teinture faite avec la couperose, l'alun, le bois d'Inde, &c. dont les anciens ne vouloient point faire usage, a pris le dessus; que la teinture marchande a été tirée, pour le fond, de la Perse & de l'Inde, vers la fin du VII.e siècle, & qu'elle se rapproche beaucoup plus de la nôtre que l'ancienne. Ainsi les Chinois, suivant ce missionnaire, tiendroient cette teinture des Persans & des Indiens; mais on ne sauroit être trop en garde contre tout ce qu'il rapporte.

Sous cette époque, comme on vient de le voir, les Arabes & les Persans étoient de grands navigateurs, & faisoient tout le commerce des Indes. Ils se guidoient dans leurs voyages de mer par l'étoile de Canope, située dans le timon du navire Argo.

Il est assez singulier que les Chinois qui étoient à portée, comme eux, de parcourir les mers du Midi, & qui se livroient à l'étude de l'astronomie, ne parlent de cette étoile que sous cette époque. Le P. Gaubil assure que ce fut vers l'an 721 de J. C. qu'ils commencèrent à connoître les étoiles qui sont au Sud, & sur-tout celle de Canope: ce sont cependant celles qu'ils devoient le mieux connoître, mais ils étoient trop livrés à leur astrologie, & paroissent n'avoir pas cherché à rendre l'astronomie utile à la navigation. Il y a lieu de présumer qu'ils doivent cette connoissance de quelques étoiles du Midi aux Arabes qui étoient alors à la Chine, & qui, ainsi que les Grecs, connoissoient celle de Canope depuis bien des siècles, puisque suivant Geminus elle étoit visible à Alexandrie.

Gaubil, *Cap. II.* *Kuangtong-sin yu, l. I.*

Un historien Chinois qui confirme ce que dit le P.

Gaubil sur le peu de connoissance que l'on avoit en Chine des étoiles méridionales, rapporte que sous les Tang, un homme, dans un voyage qu'il fit sur mer, vit une étoile que l'on appela *Laogin*, le *Vieillard*, qui fut regardée comme l'étoile polaire méridionale, non qu'elle fût au pôle, mais parce qu'elle en étoit voisine, de même que le Boisseau du nord (la grande Ourse) est regardée comme l'étoile polaire du Nord : cette étoile Laogin est celle que nous nommons Canope. Le même historien dit que ce voyageur vit plusieurs autres étoiles au-delà, qui toutes n'avoient pas de nom chez les anciens; ainsi on ne les connoissoit point encore, & les astronomes Chinois n'en parloient point. Telles sont celles que cet historien nomme *Hai-che*, ou rocher de mer; *Kin-yu*, ou poisson d'or, c'est la Dorade; *Fi-yu*, poisson volant; *Siao-teou*, ou le petit Boisseau; *Fou-pe*, &c. Comme l'historien de qui j'emprunte ces détails est moderne, on ne doit pas être étonné de trouver dans son récit plusieurs des noms que nous donnons aux mêmes étoiles.

La boussole est une de ces découvertes si utiles, qu'elle a été promptement répandue chez toutes les nations commerçantes : nous la voyons chez nous vers le XII.ᵉ siècle de l'ère chrétienne. Guyot de Provins & Jacques de Vitry qui vivoient alors, en parlent comme d'une chose connue: plusieurs en attribuent l'invention aux Chinois, & dans ce cas, elle nous seroit parvenue par les Arabes qui trafiquoient alors à la Chine. Le P. Gaubil, dans une histoire de la dynastie des Tang, qu'il a donnée, a mis sous le règne d'Hien-tsong, l'an 819, un note marginale qui n'est point relative au texte; il s'exprime ainsi : « C'est sous le règne de l'empereur Hien-tsong, que les Chinois donnèrent à « la boussole la forme qu'elle a aujourd'hui. » Ce passage est clair & précis; mais c'est en vain que j'ai cherché dans les Annales sous ce règne, sur quoi ce fait peut être fondé; il n'en est fait aucune mention. Il paroît que le P. Gaubil l'a tiré d'un autre endroit de ces Annales pour le reporter au

règne d'Hien-tſong; il eſt trop important ici pour le négliger.

Hoang-ti qui régnoit vers l'an 2611 avant J. C, ayant à combattre, diſent les Annales, un géant monſtrueux qui avoit le talent de faire naître les ténèbres, *fit conſtruire un char avec lequel il pouvoit connoître les quatre parties du monde*. Voilà le texte, mais il faut remarquer que ce char eſt appelé *Tchi-nan*, c'eſt-à-dire, *qui indique le midi*, & que ce nom eſt celui que l'on donne à préſent à la bouſſole. Le règne de Hoang-ti eſt un règne dont l'hiſtoire eſt pleine de fables, & dont les détails ne ſont pris que dans des écrivains qui ne ſont pas anciens; & on ne peut guère ajouter plus de foi à cette hiſtoire, qu'à celle du combat des dieux contre les géants chez les Grecs. Quoi qu'il en ſoit, dans ces mêmes Annales, les éditeurs Chinois ont ajouté des notes, & on trouve à cette occaſion celle-ci qui concerne ce char, & que le P. Gaubil paroît avoir reportée au règne d'Hien-tſong. Tchin-yn dit au ſujet de ce char: « Les anciens n'ont pu connoître encore ce » que c'étoit que cette machine: l'empereur Hien-tſong fut » le premier qui entreprit de la déterminer; ſur le char qu'il » fit faire, il fit mettre un plancher aux quatre extrémités » duquel on avoit repréſenté une figure de dragon en bois, » au milieu l'on avoit de même ſculpté la figure d'un *ſien-* » *gin* ou d'un immortel, & de quelque côté que le char tournât, cette figure montroit toujours de ſa main le midi. » Tel eſt le char que Hien-tſong fit faire pour imiter celui de Hoang-ti qui avoit été inconnu juſqu'alors. A la ſuite de cette note on ajoute: « Il y en a qui diſent que ſur ce char il y » avoit un baſſin, dans lequel étoit une aiguille qui ſervoit à » indiquer le minuit & le midi, ou le nord & le ſud, pour déterminer les quatre parties du monde. » Voilà bien exactement le texte des Annales.

1.° On voit qu'avant Hien-tſong on n'avoit aucune idée de ce char de Hoang-ti, & qu'on ne peut pas dire que ce fût la bouſſole; d'ailleurs les hiſtoriens qui racontent ce fait ſont modernes.

2.° Le char qu'Hien-tſong fit faire en étoit-il lui-même une, & comment d'après cela pouvoir aſſurer que ce prince donna à la bouſſole la forme qu'elle a actuellement? il vouloit ſeulement imiter le char de Hoang-ti dont la figure étoit inconnue ; c'eſt en quelque façon une nouvelle invention, & non une machine d'un uſage commun.

3.° Ce qu'on ajoute, qu'il y en a qui diſent que c'étoit une aiguille poſée dans un baſſin, &c. prouve que ceux-ci qui ſont encore plus modernes, conjecturoient que ce char de Hoang-ti étoit une véritable bouſſole, mais qu'il y en avoit qui ne le penſoient pas. Ainſi le P. Gaubil a eu tort de voir dans ce texte une vraie bouſſole, & de dire que Hien-tſong donna alors à cette machine la forme qu'elle a à préſent. Hien-tſong n'avoit point deſtiné ce char à la marine; il ne vouloit qu'imiter & retrouver celui de Hoang-ti, qui n'eſt qu'une fable.

Cinquième époque : depuis 420 de J. C. juſqu'en 620.

Si nous remontons à une époque plus ancienne, à l'an 420 de J. C., temps où la Chine fut diviſée en deux empires, l'un dans le Nord & l'autre dans le Midi, nous apercevrons les mêmes relations, parce que les ſouverains qui régnèrent dans ces deux empires, y laiſsèrent un libre accès aux étrangers : ceux du Nord étoient Tartares & portoient la guerre juſque vers la Bactriane; par-là leurs états étoient ouverts à tous les peuples d'Occident. En effet, ces princes étoient en relation avec les rois de Perſe qui leur envoyèrent pluſieurs fois des ambaſſadeurs, & les Indiens ſe rendoient également en grand nombre par terre à la Chine. *Ann. Chin.*

Quant aux empereurs du Midi, qui étoient Chinois, ils laiſsèrent leurs ports ouverts à ces mêmes Indiens qui y venoient commercer, & aux Brahmes qui y portoient leurs livres. Coſmas Indopleuſtès qui vivoit ſous cette époque, vers l'an 527, dit qu'on tranſportoit du pays de

Tsin la soie jusqu'en Perse, en la recevant de main en main, voie beaucoup plus courte que celle de mer, par la Taprobane ou l'île de Ceylan; & c'est, dit-il, pour cette raison qu'on trouve en Perse une si grande quantité de soie. Il nous apprend encore qu'on voyoit aborder dans cette île de Taprobane beaucoup de vaisseaux des Indes, de l'Éthiopie, de la Chine & des autres pays orientaux.

Indépendamment de ces indications générales, il est constant que les Indiens, sous cette époque, étoient répandus dans toute la Chine, & qu'ils y enseignoient leur religion & leur philosophie. Jusqu'à l'an 440, dit le P. Gaubil, les Chinois n'avoient pas encore de méthode exacte pour observer & calculer les solstices, & toutes les saisons devoient être mal indiquées dans leur calendrier. Parmi les Indiens qui se rendoient à la Chine, il en vint un très-versé dans l'astronomie, qui eut de grandes conférences avec un astronome Chinois, & lui apprit beaucoup de choses concernant l'astronomie & la géographie des Indes. Il est surprenant, dit le P. Gaubil, que les Chinois n'aient commencé que dans ce temps à employer la véritable méthode de trouver les solstices, & il soupçonne l'Indien de leur avoir procuré cette connoissance.

Gaubil, t. II, p. 47, 131.

Mais il ne faut pas attribuer aux seuls Indiens les différentes connoissances que les Chinois ont pu acquérir dans les arts & dans les sciences, puisque les Persans se rendoient alors également à la Chine, & faisoient exclusivement le commerce de la soie qu'ils vendoient fort cher; c'est ce qui obligea les Grecs de chercher les moyens d'en avoir par eux-mêmes plus abondamment. Ce fut alors, c'est-à-dire sous Justinien, vers l'an 536 de J. C. qu'on apporta à Constantinople des œufs de vers à soie que l'on fit éclore dans du fumier, & qu'il s'établit dans la Grèce des ouvriers en soie qui fabriquèrent des étoffes. Ces manufactures ne firent pas cependant ralentir les voyages de la Chine, ni le commerce de la soie. Nous avons vu sous les époques dont nous venons de parler, combien de nations

nations s'empressoient d'y aller, & quoique ces fabriques aient passé en Italie & de-là dans les autres contrées, on a toujours été & on va encore à présent chercher de la soie chez les Chinois.

Sixième époque : depuis 265 de J. C. jusqu'en 420.

Les Tsin ont précédé cette division de l'empire dont nous avons parlé plus haut, & ont commencé à régner vers l'an 265 : les liaisons & le commerce avec l'Inde subsistoient dès-lors comme je l'ai dit ailleurs ; la route la plus fréquentée consistoit à remonter de l'Inde vers la Bactriane, & à se rendre de-là en droite ligne par le désert, pour entrer dans la Chine par la province de Chensi ; on s'y rendoit aussi par mer. Quant à la route intermédiaire & directe de l'Inde à la Chine par les montagnes du Pegou, elle est impraticable à cause de ces montagnes & des déserts. Plusieurs Chinois qui parcoururent les Indes, l'an 400 de J. C. prirent la première de ces routes, & s'en revinrent par Ceylan à Canton.

Vers l'an 383, un prince Chinois qui n'étoit point soumis à l'empereur, avoit poussé ses conquêtes jusqu'aux environs de Kaschgar, & revint à la Chine chargé de grands trésors, emmenant avec lui des brahmes savans, qui traduisirent beaucoup de livres Indiens.

Avant cette époque, c'est-à-dire en 284, on vit arriver à la Chine des Romains avec des présens pour l'empereur Vou-ti qui régnoit alors. On remarque ces faits parce qu'ils concernent l'empereur ; mais l'histoire ne parle pas de tous les étrangers qui venoient simplement pour leur commerce : il n'en résulte pas moins que les Romains & les Persans connoissoient les Chinois & trafiquoient avec eux.

Ammien Marcellin qui vivoit sous cette époque, vers l'an 370 de J. C. en parlant des Saces, dit qu'au-delà *Liv. XXIII, 491.* des montagnes qui sont dans leur pays, il y a un chemin que suivent les marchands qui vont chez les Sères : *Prœter*

quorum radices & vicum quem Lithinon-pyrgon appellant, iter longissimum patet mercatoribus, ad Seras subinde commeantibus. Ensuite il parle, sous le règne de Julien, de la Sérique, d'une manière à reconnoître facilement la Chine, & fait mention de la soie qu'on alloit y chercher. Il suppose qu'elle croissoit sur des arbres.

Agunt autem ipsi quietiùs Seres, armorum semper & præliorum expertes, utque hominibus sedatis & placidis est otium voluptabile, nulli finitimorum molesti. Cœli apud eos jucunda salubrisque temperies, aëris facies munda, leniumque ventorum commodissimus flatus, & abundæ sylvæ sublucidæ, à quibus arborum fœtus aquarum asperginibus crebris velut quædam vellera mollientes, ex lanugine & liquore mixtam subtilitatem tenerrimam pectunt, nentesque subtegmina conficiunt sericum ad usus antehac nobilium, nunc etiam infimorum sine ulla discretione proficiens.

Ce qu'il dit de cette soie qui vient sur les arbres, est sans doute fondé sur ce qu'il y a une espèce de soie sauvage dont les arbres des forêts sont couverts, & qui y est déposée par des vers à soie dont personne ne prend soin; ce doit être là la première soie dont on se servit avant qu'on eût trouvé l'art d'élever ces vers. Il paroît que les anciens ont toujours été persuadés qu'elle venoit sur les arbres.

Nous voyons par ce passage, qu'elle étoit devenue si commune, que tout le peuple sans distinction en portoit, au lieu qu'auparavant il n'y avoit que les personnes distinguées qui en fissent usage. Cette critique qu'Ammien fait du luxe des Romains, est confirmée par ce qu'il en avoit dit auparavant en parlant de la grande abondance de soie sous Constance & Julien, *usus que abundantes serici & textiles auctæ sunt artes.*

Si d'un côté les Romains recherchoient avec tant d'empressement cette production de la Chine, d'un autre côté ils pouvoient être utiles aux Chinois, en leur procurant la connoissance de certains arts. Dès le commencement du IIIe siècle, le roi du Tatsin, c'est-à-dire, l'empereur des

Mém. de la Chine, tome V, page 478.

Romains avoit fait à l'empereur des Ouei, nommé Tai-tſou, des préſens qui conſiſtoient en verreries de toutes les couleurs, & quelques années après il lui avoit envoyé un homme qui pouvoit changer par le feu des cailloux en criſtal, & qui en apprit le ſecret à des diſciples, ce qui acquit beaucoup de gloire à ceux qui venoient d'Occident. Les Chinois ont donc été à portée de recevoir de l'Occident des connoiſſances de pluſieurs arts; & ſi nous examinions toute leur hiſtoire, nous en trouverions beaucoup de preuves qui détruiroient nos préjugés à leur égard, & nous ceſſerions de croire qu'ils ont tout inventé.

Septième époque : depuis 25 de J. C. juſqu'en 265.

NOUS trouvons plus de détails ſur ce commerce, ſi nous remontons juſqu'à l'an 25 de J. C. temps où commence la ſeconde branche de la dynaſtie des Han, & ces détails ſervent à nous en donner une plus grande idée, lorſque ſous les époques dont nous avons parlé, nous ne nous ſommes pas aſſez étendus.

Kouang-vou-ti qui fut le fondateur de cette ſeconde branche des Han, reçut l'an 38 de J. C. des ambaſſadeurs des peuples voiſins de Kaſchgar; ce fut ſon ſucceſſeur Ming-ti qui l'an 65 envoya dans les Indes chercher des livres de la religion Indienne, & c'eſt à cette époque que commence ce grand commerce de la Chine avec l'Inde. En 94 de J. C. un général Chinois, nommé Pan-tchao, fit trembler toute la petite Bucharie & s'avança juſqu'au bord de la mer Caſpienne: les Parthes dont la puiſſance s'étendoit beaucoup vers l'Orient, envoyèrent en même temps des ambaſſadeurs à l'empereur. L'an 166 de J. C. on en vit également arriver de la part de Marc-Aurèle Antonin; ceux-ci vinrent par l'Inde pour éviter les Parthes qui s'étoient emparés du commerce par terre. Le P. Gaubil remarque que vers l'an 164, les Chinois eurent connoiſſance d'un traité d'aſtronomie qui leur fut *Tom. II, pag. 115.*

apporté du Tatsin, ou des pays soumis aux Romains, qu'ils examinèrent ce traité, & le comparèrent avec ceux qu'ils avoient. Ailleurs il dit qu'il y avoit quantité de familles Juives venues d'Occident, qui s'étoient établies alors dans le Honan, & sur-tout à Kaifong-fou où ils sont restés depuis & où ils sont encore avec une synagogue. On ne peut pas supposer que ces Juifs, une fois établis dans la Chine, y soient restés sans avoir de commerce avec les Juifs des autres pays, sur-tout dans une contrée où les nations les plus éloignées étoient jalouses de se rendre. Dès-lors cet établissement a dû servir d'entrepôt pour tous les Juifs qui y ont pénétré dans la suite, & être en même temps une occasion de s'y rendre.

Gaubil, tom. III, pag. 26.

Ce nouvel établissement des Juifs à la Chine, car on suppose qu'il y en avoit auparavant, a pu être occasionné par le massacre horrible que les Romains en firent l'an 135, massacre qui rendit la Judée presque déserte. Ceux qui échappèrent ont dû aller chercher un asyle dans des contrées éloignées, & plusieurs ont pu passer à la Chine, pays qui ne devoit pas être inconnu, comme nous venons de le voir.

Les Chinois, suivant le P. Gaubil, n'avoient alors que des connoissances fort imparfaites dans l'astronomie, & c'est dans ce même temps qu'ils firent quelques progrès. Vers l'an 164, ils construisirent des armilles, des sphères, des globes célestes, & composèrent un livre qui expliquoit l'usage de ces instrumens; mais on avoue qu'ils ne savoient pas bien donner le mouvement convenable aux cercles & aux globes, ce qui nous autorise à croire qu'ils n'en étoient pas les véritables inventeurs, quoiqu'ils eussent auparavant de semblables instrumens. Ce seroit inutilement, dit le P. Gaubil, qu'on chercheroit quel étoit le système d'astronomie des auteurs du temps des Han; ils n'avoient aucune connoissance de la trigonométrie sphérique, & en général leur astronomie étoit très-imparfaite. D'après tous ces faits, il y a lieu de croire qu'ils devoient aux étrangers leurs

foibles progrès en aſtronomie; & ce qui paroîtra ſurprenant, c'eſt que pendant les quinze cents ans qui ſuivirent cette époque, ils ont encore eu beſoin des étrangers.

Dans un mémoire que j'ai lû à l'Académie, j'avois déjà parlé de cette ambaſſade des Romains à la Chine, vers l'an 166 de J. C. M. Paw qui hazarde tout ſans preuve, oſe la nier; je n'ai à lui oppoſer que le témoignage même des Annales Chinoiſes qui en ſont mention, & qui nous inſtruiſent de toutes les liaiſons qu'il y avoit alors entre les Chinois, les Parthes, les Romains, & pluſieurs autres nations, liaiſons dont on a de la peine à apercevoir des veſtiges dans les hiſtoriens Romains; cependant on en découvre, ſi on veut les lire avec attention. Pline qui vivoit dans l'époque que je parcours, c'eſt-à-dire, vers l'an 74 de J. C. parle des Chinois ſous le nom de *Sères*. C'eſt en vain que M. d'Anville s'efforce de prouver que ce nom ne leur appartient pas, en même temps qu'il place *Sera metropolis*, la capitale des Sères, à Kan-tcheou, ville de la Chine, & que dans ſon *Orbis vetus* il étend le nom de Sères ſur toute la partie ſeptentrionale de la Chine. A l'époque dont il s'agit, les Chinois étoient ſi puiſſans dans toute la Tartarie, que lorſqu'on étoit arrivé à Kan-tcheou, une des premières villes du Chenſi, le reſte de l'empire ne pouvoit être inconnu : ainſi le nom de Sères appartient aux peuples ſeptentrionaux de la Chine, c'eſt-à-dire aux véritables Chinois, puiſque les provinces méridionales de ce vaſte empire, n'étoient que des provinces nouvellement conquiſes, habitées par des barbares que l'on venoit de policer.

Tom. XXXII, page 355.

Quoi qu'il en ſoit, Pline, auteur contemporain des événemens dont il s'agit, & dont le témoignage doit en même temps influer ſur une époque plus ancienne, après avoir parlé de vaſtes déſerts : Au-delà, dit-il, *primi ſunt hominum qui noſcantur, Seres, lanicio ſylvarum nobiles, perfuſam aquâ frondium caniciem; undè geminus noſtris fœminis labor, redordiendi fila, rursùmque texendi.* Il s'agit de la ſoie que l'on

Lib. VI, cap. XVII.

ſuppoſoit croître ſur des arbres, comme je l'ai déjà remarqué. Saumaiſe & M. Mahudel qui ont examiné ce texte de Pline, penſent que pour expliquer les mots *redordiendi, rurſùmque texendi,* il faut ſuppoſer que les femmes Romaines défaiſoient ou parfiloient les étoffes de la Chine, pour en faire de nouvelles plus légères, ce qui en augmentoit la quantité. S'il eſt difficile d'entendre autrement ces deux mots, il eſt également difficile de croire qu'on décomposât ainſi ces belles étoffes de la Chine; probablement on ne faiſoit cette opération que ſur celles qui étoient plus groſſières, plus épaiſſes & moins bien travaillées. Ces nouvelles étoffes étoient deſtinées à la parure des dames Romaines: *Tam multiplici opere*, dit Pline, *tam longinquo orbe petitur, ut in publico matrona tranſluceat;* les dames Romaines étoient donc alors vêtues d'habits dont la matière étoit tirée de la Chine. Pline nomme enſuite différens fleuves du pays des Sères: *Primus eorum noſcitur Pſitaras, proximum Carabi, tertium Lanos, à quo promontorium, Chryſe ſinus, Cyrnaba flumen, Attanos ſinus & gens hominum Attacorum, apricis ab omni noxio afflatu ſecluſa collibus, eâdem quâ Hyperborei degunt temperie. De iis privatim condidit volumen Amometus ſicut Hecatæus de Hyperboreis.* Amometus avoit donc composé, avant Pline, un ouvrage ſur les *Attacori,* une des nations du pays des Sères ou Chinois. Comme à cette époque les Chinois étoient très-puiſſans, peut-être Pline, dans cette deſcription, comprend-il quelques fleuves des pays conquis.

Mémoires de l'Acad.

En décrivant l'île de Taprobane ou de Ceylan, Pline parle encore des Sères, quoique ſes connoiſſances géographiques de ces contrées éloignées ſoient fort confuſes, & qu'on ne doive pas y chercher une poſition bien exacte: *Seras quoque ab ipſis aſpici*, dit-il, *notas etiam commercio.* Il ajoute que le père d'un certain Rachias y avoit voyagé: *Patrem Rachiæ commeaſſe eò, advenis ibi feras occurſare, ipſos verò excedere hominum magnitudinem, rutilis comis, cæruleis oculis, oris ſono truci, nulli commercio linguæ.* Voilà le portrait qu'il fait des Chinois.

Plin. lib. VI, cap. XXII, pag. 91.

Advenis ſibi Seras, ed. Brot.

Rachias étoit un homme de l'île de Ceylan, qui, sous l'empire de Claude, entre l'an 41 & l'an 54 de J. C. étoit venu à Rome en qualité d'ambassadeur de cette île; c'étoit son père qui avoit voyagé à la Chine. Pline ne rapporte que ce peu de mots du récit du père de Rachias, & finit par dire que le reste est conforme à celui des marchands, *cætera eademque nostri negotiatores*, ce qui prouve que les Romains y alloient alors eux-mêmes; puis il ajoute : *Fluminis ulteriore ripâ, merces positas juxtà venalia, tolli ab his si placeat permutatio : non aliter odio justiore luxuriæ, quam si perducta mens illuc usque cogitat, quid & quo petatur & quare.* Telle étoit, suivant Pline, la manière de commercer avec ces peuples.

D'après le même auteur, ce commerce ne se bornoit pas à la soie qui est la principale production de la Chine. En parlant des différentes espèces de fer, il donne la préférence à celui de la Chine : *Ex omnibus autem generibus, palma Serico ferro est : Seres hoc cum vestibus suis pellibusque mittunt.* Après ce fer de la Chine, il met celui que l'on tiroit du pays des Parthes, *secunda Parthico;* on voit par-là que les Romains tiroient du fer des pays les plus éloignés & de la Chine, que l'on apportoit avec les étoffes & les pelleteries. Dans la province de Chansi, voisine de celle du Chensi qui étoit l'abord de tous ces étrangers, on trouve, dit le P. Duhalde, de tous côtés des mines de fer très-abondantes, dont on fait toutes sortes d'ustensiles de cuisine, que l'on transporte de-là dans tout l'empire. A Tai-yuen-fou, capitale de cette province, on tire des montagnes quantité du meilleur fer dont il se fait encore un grand commerce; quant aux pelleteries, la Chine moins peuplée alors & moins défrichée, pouvoit en fournir par elle-même une grande quantité.

Plinius, lib. XXXIV, cap. XIV.

Duhalde, tom. I, pag. 203.

L'auteur du Périple d'Arrien, postérieur à Pline, parle aussi de la Chine comme située à l'extrémité de l'orient, par-delà les Indes, & s'étendant vers le nord dans le parallèle de la mer Caspienne; il nomme les habitans *Thinæ,*

& dit qu'on tiroit d'eux de la laine & de la ſoie qui étoient tranſportées par terre juſque dans la Bactriane, & delà dans les Indes, où on les chargeoit ſur des vaiſſeaux : c'étoit-là en effet le chemin que les Chinois tenoient pour aller aux Indes à cette époque. La Chine méridionale qu'il faut toujours diſtinguer de celle du nord, ne commençoit qu'à ſe policer & à être ſoumiſe à la véritable nation Chinoiſe, & le port de Canton n'étoit pas encore l'abord des étrangers, ou ne commençoit qu'à l'être, d'autant plus que le récit de ces écrivains, ſouvent pris dans d'autres qui ſont plus anciens, doit nous repréſenter la Chine ſous une époque antérieure. L'auteur du Périple ajoute qu'il eſt difficile de ſe rendre dans la ville des *Thinæ*, & que de tous ceux qui y vont, peu en reviennent.

Strabon qui vivoit ſous Auguſte, parle auſſi des *Thinæ*; nom formé de celui de Tſin, dynaſtie qui commença à régner l'an 246 avant J. C. Chi-hoang-ti qui eſt le premier prince de cette dynaſtie, eſt celui qui proprement a formé l'empire de la Chine, en ſoumettant pluſieurs petits royaumes, & une partie des nations barbares ſituées au-delà du Kiang. Probablement les étrangers qui ſont venus de ſon temps à la Chine, ont pris ce nom & l'ont depuis conſervé dans leurs écrits, en diſant indifféremment *Thinæ* ou *Sinæ*. Quant au nom de *Sères*, qu'ils ont auſſi donné aux habitans de ce pays, il paroît avoir été employé par des écrivains plus anciens qui ont écrit avant la dynaſtie des Tſin; nous avons vu qu'Amometus, cité par Pline, avoit écrit ſur les *Attacori*, une des nations du pays des Sères. Ptolomée qui vivoit vers la fin de cette époque, c'eſt-à-dire vers l'an 147 de J. C. parle aſſez exactement de la Sérique, & on reconnoît clairement dans ſon texte la Chine & les conquêtes que les Chinois avoient faites alors au-delà de leur pays; mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il place dans cette Sérique une contrée d'Iſſedons. Hérodote qui parle des mêmes Iſſedons, les fixe dans la Scythie. Il faut bien qu'il ſe fît alors un grand commerce de la ſoie, puiſqu'au

rapport de Tacite qui vivoit vers l'an 97 de J. C. il fut ordonné sous la préture d'Octavius Fronto, que les hommes ne portassent plus d'habits de soie : *Decretumque ne vasa auro solida ministrandis cibis fierent, ne vestis serica viros fœdaret.* D'un autre côté, Pline qui cite Varron, nous indique la route que l'on tenoit pour apporter chez les Romains toutes ces marchandises étrangères. Celles de l'Inde venoient par la Bactriane : *In Bactros VII diebus ex Indiâ perveniri ad Icarum flumen quod in Oxum influat, & ex eo per Caspium in Cyrum subvectas, quinque non ampliùs dierum terreno itinere ad Phasin in Pontum Indicas posse devehi merces.* Ce texte ne regarde que les marchandises de l'Inde; mais il est évident que celles de la Chine devoient suivre la même route, puisqu'elles étoient apportées jusque dans la Bactriane. Arrien, dans son Périple, dit positivement que les soieries étoient portées par terre de la Chine à la Bactriane, que de là on les transportoit à Barigaza où on les embarquoit; ainsi il y avoit deux routes pour aller en Occident. Tous ces détails servent à nous rendre plus croyable le récit de Moyse de Khoresne, historien Arménien, qui place en Arménie une colonie partie de la Chine. Dans un mémoire sur le commerce des Romains avec la Chine, j'avois quelque peine à adopter ce récit qui nous apprend qu'un Chinois rebelle, nommé Mangou, s'étoit réfugié en Perse auprès d'Ardschir. L'empereur de la Chine le fit redemander, & sur le refus d'Ardschir, il se disposoit à faire la guerre aux Persans : c'est dans ces circonstances que mourut Ardschir en 238 de J. C. Sapor qui lui succéda, envoya Mangou en Arménie, & fit savoir aux Chinois qu'il l'avoit exilé plus loin. Ce Mangou, avec sa famille, forma dans ce pays une peuplade, & ses descendans furent appelés Mancouniens. Aucun motif pris de l'éloignement des lieux ne peut nous engager à rejeter ce récit, puisque nous avons d'ailleurs des preuves que les Chinois fréquentoient ces contrées. Ce fut sous cette époque, vers l'an 95 de J. C. que ces peuples qui jusqu'alors avoient écrit sur des pièces de toile

Annal. Tac. lib. II.

Plinius, l. VI, cap. XVII.

Mémoires de l'Acad. tome XXXII.

Il y a un autre Ardschir vers 379.

Duhalde, t. II, page 240.

ou de ſoie, ou ſur des feuilles de roſeaux, firent du papier qu'ils ont beaucoup perfectionné depuis, en profitant des différentes matières que leur pays leur fourniſſoit. Il y avoit long-temps qu'il exiſtoit en Occident, & les Chinois dans leurs courſes pouvoient ou en avoir entendu parler, ou en avoir vu, ce qui a dû ſuffire pour chercher les moyens d'en faire de ſemblable.

Huitième époque : depuis 207 avant J. C. juſqu'en 25 de J. C.

TRANSPORTONS-NOUS maintenant à une époque plus ancienne, c'eſt-à-dire, à l'an 207 avant J. C. temps où la célèbre dynaſtie des Han eſt montée ſur le trône de la Chine.

A cette époque régnoient en Égypte Ptolémée Épiphane, & en Syrie, Antiochus le Grand; les Romains s'étoient déjà rendus redoutables en Aſie. On ſait ce que les Ptolémées ont fait pour étendre le commerce de l'Égypte, ſur-tout dans les Indes par la mer Rouge; les vaiſſeaux Égyptiens parcouroient toutes les côtes de l'Inde, ſe rendoient à Ceylan, & delà à Palibothra ſur le Gange. Ceylan étoit leur principal entrepôt; ils avoient envoyé des gens habiles qui étoient chargés de faire des découvertes. J'indique ces faits pour faire voir que ces peuples ſe rapprochoient des lieux qui pouvoient les mettre à portée de connoître les Chinois. Du côté de la terre, quelques-uns des Ptolémées avoient pouſſé leurs conquêtes juſque vers la Bactriane.

Dans le même temps, les Séleucides étoient très-puiſſans en Syrie. Antiochus, après avoir fait la paix avec les Parthes, tourna, l'an 207 avant J. C. ſes armes contre Euthydème, roi Grec de la Bactriane. Les Grecs, après la mort d'Alexandre, avoient fondé dans cette contrée un royaume, & avoient fait des conquêtes du côté de l'Indus. Cette puiſſance fut détruite par des Scythes, l'an 126 avant J. C. Les hiſtoriens Grecs, peu inſtruits de ce qui concernoit

ces Scythes, ont confondu ſous ce nom les armées Chinoiſes qui, ſous la conduite de Tchang-kien, vinrent juſqu'au bord de la mer Caſpienne : ce général à ſon retour, l'an 126, fit part à l'empereur Vouti de tout ce qu'il avoit vu, & de « l'eſtime que les peuples de ces contrées avoient pour tout ce qu'on leur portoit de la Chine.» Il parle des productions du Khoraſan, & compare cette province à celle de Setchuen. Les hiſtoriens Chinois de ce temps diſent que les Parthes étoient fort adonnés au commerce qu'ils faiſoient dans les pays voiſins. Les Chinois eurent alors quelques démêlés avec un prince qui régnoit dans Samarcande. Le même Vouti envoya des ambaſſadeurs chez les Parthes, & ce prince qui avoit été tenté de faire la conquête de ces pays, étoit curieux d'avoir des chevaux d'une eſpèce particulière que l'on élevoit dans les environs de la mer Caſpienne; ce ſont les chevaux Niſéens dont il eſt parlé dans Hérodote. Les Chinois envoyèrent de ce côté cent mille hommes, & obtinrent d'abord trois mille paires de ces chevaux, & enſuite un tribut annuel de deux paires. Au milieu de toutes ces courſes, ils connurent les Romains, & ce qu'ils en rapportent eſt plus exact que ce que ceux-ci diſent des Sères. *Seki.*

Tous ces détails ſont plus que ſuffiſans pour nous faire connoître que les Chinois ont eu de grandes liaiſons ſous cette époque avec les nations occidentales. Tchang-kien vit dans le Khoraſan des marchandiſes de l'Inde, & voilà la première connoiſſance que les Chinois eurent des Indiens; lorſque dans la ſuite ils voulurent aller aux Indes, ils s'y rendirent pendant long-temps par la route de la Bactriane, comme les Indiens pour aller à la Chine ſuivirent la même route : on n'alloit point encore à la Chine par Canton ſitué dans un pays dont les habitans à peine réunis à la domination Chinoiſe, étoient encore peu policés; ainſi il paroît que les navigateurs Égyptiens n'avoient guère pénétré dans les mers qui ſont au delà des embouchures du Gange.

Le P. Gaubil obſerve qu'à cette époque, c'eſt-à-dire,

Page 3. ſous ces premiers Han, les Chinois étoient fort ignorans dans l'aſtronomie, & peu en état de dreſſer un calendrier: mais ils étoient curieux de s'inſtruire; ils avoient été à portée de fréquenter les Grecs qui s'étoient répandus dans ces contrées, & il étoit aiſé à ces Grecs de pénétrer à la Chine, puiſque les Chinois alloient facilement dans la Bactriane, & que toutes ces contrées étoient remplies de commerçans ſortis de l'Égypte, de la Syrie & du pays des Parthes, &c. C'eſt dans ces circonſtances, vers l'an 104 avant J. C. que ces Chinois commencèrent à raſſembler ce qu'ils avoient d'aſtronomie, & que vers l'an 66 ils en firent un traité entier, auquel ils donnèrent le titre de *San-tong* ou *des trois Principes*. Les Juifs, ſelon le rapport des miſſionnaires, étoient alors établis dans la Chine, ce qui eſt très-vraiſemblable, vu le caractère de cette nation & le grand commerce qui exiſtoit entre tous ces peuples.
Tome II, p. 43. Le P. Gaubil ſoupçonne même que quelques auteurs Chinois pourroient bien avoir pris leur idée de chronologie, du moins en général, du calcul de la Bible qui, dit-il, a été ſûrement à la Chine pluſieurs ſiècles avant J. C.

C'eſt dans ces mêmes circonſtances que Sematſien, le premier hiſtorien de la Chine, a écrit ſon hiſtoire, & on l'accuſe d'avoir voulu flatter la vanité de ſa nation en donnant à l'empire une antiquité qui le diſputât à celle que les autres peuples s'attribuoient.

Les Chinois cherchoient à profiter de la facilité de ce commerce pour acquérir des connoiſſances. Sous le règne de Vou-ti, cent quarante ans avant J. C. il vint des environs de la Bactriane un homme habile à jouer d'une eſpèce de lyre; ils admirèrent ſon talent & examinèrent ſes principes.

Vers le même temps on leur parla auſſi des plants de vigne de Samarcande. Un miſſionnaire Chinois qui a examiné l'hiſtoire de la porcelaine, dit qu'elle eſt connue à la *Mém. t. II, page 464.* Chine au moins depuis les Han, mais qu'on ne peut pas remonter plus haut; il ajoute que les Chinois avouent en avoir perdu quatre ou cinq fois le ſecret, parce qu'il n'y

avoit en Chine qu'une ſeule manufacture pour l'empereur dans la capitale; que cette manufacture étant négligée dans les grandes révolutions, les ouvriers ſe diſperſoient, le ſecret ſe perdoit, de manière que dans la ſuite il falloit faire de nouveaux eſſais ſur des traditions & des ſouvenirs; d'où il eſt arrivé pluſieurs fois, dit-il, que la porcelaine d'une nouvelle dynaſtie a été une nouvelle invention: ce n'eſt, ajoute-t-il, que ſous la dynaſtie précédente, celle des Ming qui a commencé en 1368 de J. C. qu'il y a eu pluſieurs manufactures. Le même miſſionnaire dit que les arts à la Chine, ſi on en excepte ceux de beſoin, ont été traités de même, en ſorte que les Chinois ont inventé, perdu & oublié, puis inventé de nouveau, ce qui n'eſt guère vraiſemblable. Le miſſionnaire qui veut donner une haute antiquité aux Chinois, jette par-là une grande obſcurité ſur l'hiſtoire de leurs arts, afin qu'on ne puiſſe en trouver l'époque, & pouvoir dire que ces arts exiſtoient plus anciennement, comme font les Chinois qui les attribuent à leurs premiers empereurs. Ce qu'il y a de certain cependant, c'eſt qu'il eſt difficile de remonter au-delà des Han, deux cents ſept ans avant J. C. pour ce qui concerne les différens arts.

Je place ici un procédé que perſonne ne conteſtera avoir été Égyptien & avoir appartenu à l'Égypte ſeule; il eſt cité par M. Paw qui dit: « On ne trouve pas, que je ſache, dans l'hiſtoire, d'autres nations qui aient fait uſage de l'incubation des œufs, ſoit qu'elles n'aient pu en approfondir les principes, ſoit que leur climat s'y ſoit oppoſé. » M. Paw qui ne veut trouver aucun rapport entre les Chinois & les Égyptiens, ſe rejette pour établir une différence ſur ce que les Chinois font éclore des œufs de canards, au lieu que les Égyptiens faiſoient éclore des œufs de poules, diſtinction frivole, comme ſi l'opération n'étoit pas la même; en ſecond lieu, ſur ce que les Chinois emploient des eſpèces de fours, au lieu que les Égyptiens ſe ſervoient, dit-il, de fumier. Mais on voit dans Ariſtote, que ceux-ci ſe ſervoient & de

Tome I, page 168.

ſumier & de fours, & dans le P. Duhalde, que les Chinois employoient également l'une & l'autre méthode. Telle eſt la manière de raiſonner d'un écrivain dont l'érudition a fait beaucoup de bruit parmi nous : je ne parle pas ici de ſa mauvaiſe foi, ni de l'altération des paſſages qu'il emploie pour ramener tout à ſes idées, & nier les faits les plus avérés.

Je ne puis encore paſſer ſous ſilence un autre fait qui prouve que les Chinois tiennent leurs connoiſſances aſtronomiques des peuples de l'Occident. Parmi les vingt-huit conſtellations qui forment leur Zodiaque, il y en a deux dont l'une eſt appelée *ſin*, le *cœur*, & l'autre *ouei*, c'eſt-à-dire la queue. Le *cœur* eſt composé de trois étoiles, & la *queue* de neuf. Comme ces ſignes doivent répondre à ceux que nous avons placés dans notre Zodiaque, il paroîtra ſingulier que la conſtellation qu'ils nomment le *cœur*, ſoit formée de l'étoile que nous appelons le cœur du Scorpion & des deux qui en ſont voiſines. De même celle que les Chinois appellent la *queue*, renferme les étoiles qui dans notre Zodiaque composent la queue de ce même Scorpion, quoiqu'ils n'aient pas placé cet animal parmi leurs ſignes. Il réſulte des noms des deux conſtellations dont je viens de parler, que quand ils ont appliqué ces noms à ces deux conſtellations, ils devoient avoir ſous les yeux un planiſphère qui repréſentoit cet animal ; autrement par quel hazard ces deux noms ſe rapporteroient-ils exactement à ces deux parties de notre Scorpion ? Cet emprunt paroît démontré, & il doit être ancien, puiſque ces deux conſtellations ſont ainſi nommées dans le Ulh-ya, dictionnaire Chinois du temps des Han.

Si l'on examinoit ainſi tout ce que les Chinois s'attribuent, on parviendroit à connoître qu'ils ont beaucoup plus emprunté de connoiſſances que nous ne le penſons; c'eſt ce que j'ai examiné dans un ouvrage particulier. Il le faut avouer, ils ne ſont proprement qu'aſtrologues, & toutes leurs obſervations ne tendent qu'à connoître ce qui dans le cours de la vie doit réſulter de l'influence des

aſtres. Dans les catalogues d'écliſes de Soleil & de Lune, dans la liſte des apparitions de comètes & des autres phénomènes que l'on trouve dans leurs ouvrages, on voit toujours l'événement heureux ou malheureux qui a ſuivi le phénomène, & en cela on peut les comparer aux Égyptiens qui tenoient regiſtre des phénomènes dans la même vue. Les Chinois ne les rapportent que pour cet objet, & non pas pour le progrès de l'aſtronomie.

J'ai dit plus haut qu'ils déguiſoient leurs emprunts; c'eſt ce qu'ils ont fait encore dans ces derniers temps où nous leur avons porté la connoiſſance de pluſieurs conſtellations du pôle auſtral. Ils ont conſervé les noms que nous avons impoſés à ces conſtellations; mais ils ont diviſé ces mêmes conſtellations différemment, & ne leur ont pas donné toute l'étendue, ni le même nombre d'étoiles que nous leur aſſignons. Si la preuve de communication étoit interceptée, comme ils n'ont point de figures d'animaux dans leur Zodiaque, il ſeroit difficile de reconnoître qu'ils doivent cet état du pôle auſtral à nos miſſionnaires. Sous cette époque des Han, où les Chinois s'appliquèrent aux Lettres, leurs premiers écrivains ſont remplis de faits & de circonſtances qui prouvent évidemment qu'ils ont eu connoiſſance des livres des nations occidentales; Hoai-nan-tſe entr'autres paroît en avoir beaucoup profité, & pluſieurs livres qui paſſent pour anciens à la Chine, n'ont été faits que vers cette époque, & enſuite publiés ſous des noms plus anciens. On peut reprocher aux Chinois d'en avoir ainſi ſuppoſé un grand nombre; on en ſera convaincu quand on examinera l'hiſtoire littéraire de ces ſiècles; mais les bornes que je me ſuis preſcrites ne me permettent pas d'entrer dans ces détails, & je reviens à mon ſujet.

Je crois avoir ſuffiſamment prouvé juſqu'ici le commerce par terre de la Chine à la Bactriane, & de-là par mer & par terre avec le reſte des autres nations occidentales, ſans qu'il ſoit néceſſaire de répondre aux difficultés qu'une pareille route peut préſenter. Il eſt conſtant qu'elle

a été ſuivie non-ſeulement par les négocians, mais encore par des armées : en général, il n'y a pas plus de deux mois de chemin des frontières de la Chine à la Bactriane. Lorſqu'on étoit dans les environs de cette contrée, ou on s'embarquoit ſur l'Oxus & la mer Caſpienne pour aller en Arménie, ou on profitoit de l'Indus pour tranſporter les marchandiſes à Barigaza ſur la côte de l'Inde, d'où elles étoient conduites dans la mer Rouge. On a pris auſſi dans la ſuite la route du Gange, & on alloit à l'île de Ceylan qui a ſervi d'entrepôt à toutes les nations anciennes. Mais plus on remonte dans l'antiquité, moins on peut ſuppoſer qu'on pouvoit aller à la Chine par mer. Au-delà de l'époque qui nous occupe, toute la Chine méridionale voiſine de la mer, étoit habitée par des Barbares & non par des Chinois, & il n'y avoit point de ſoie dans ces pays méridionaux.

Mém. de la Chine, tome II, page 577.

Neuvième époque : depuis 246 ans avant J. C. juſqu'en 207.

Je ne remonte qu'à quarante ans au-deſſus de l'époque précédente, c'eſt-à-dire, au règne de Chi-hoang-ti qui eſt le fondateur de la dynaſtie Impériale des Tſin, de laquelle les peuples occidentaux ont emprunté les noms de *Thinæ* ou de *Sinæ*. Ce prince régnoit d'abord dans le Chenſi qui eſt la province de la Chine la plus occidentale, par laquelle tous les étrangers arrivent dans ce pays. Le nom de *Sinæ* donné à la nation par les anciens, paroîtroit être une eſpèce de preuve qu'on alloit à la Chine pendant le règne de cette dynaſtie; & en effet, il eſt difficile de croire que ce commerce qui étoit ſi bien établi ſous l'époque dont je viens de parler, n'ait point exiſté & n'ait pas été préparé quarante ans auparavant, ſur-tout ſous le règne d'un prince que l'on peut regarder comme le premier empereur de la Chine, & qui paroît avoir pris pour modèle Alexandre. Les conquêtes de celui-ci ont été portées aſſez loin vers l'Orient, pour avoir été connues à la Chine,

Chine, ſur-tout par le moyen de ces Nomades, voiſins de la Bactriane où le conquérant Macédonien avoit pénétré.

C'eſt Chi-hoang-ti qui le premier ſoumit pluſieurs provinces méridionales de la Chine juſque vers Canton, & qui y envoya de nombreuſes colonies Chinoiſes pour en civiliſer les barbares; il détruiſit auſſi tous les petits princes Chinois qui régnoient en différens endroits de la Chine.

S'il faut en croire le P. Martini, les Chinois ſous ſon règne parcoururent pour la première fois les côtes maritimes des Indes avec de groſſes flottes, en aſſujettirent la plus grande partie, & envoyèrent des troupes par terre juſqu'au Bengale & à Cambaye. Il ajoute que la trente-unième année de ſon règne, un perſonnage nommé Lu-ſing vint rendre compte à Chi-hoang-ti d'une navigation qu'il avoit entrepriſe par ſon ordre, & lui préſenta une carte des pays ſitués à l'extrémité de l'Aſie & des îles de la mer orientale, d'où l'on doit conjecturer, ſelon le P. Martini, que les Chinois avoient découvert les Indes, le Japon, les îles de Luçon. Il porte même plus loin cette conjecture, & dit que quelques-uns croient qu'ils ont donné le nom de Cingala à une partie de l'île de Ceylan, à cauſe d'une flotte qu'ils ont perdue dans ſes écueils : j'abandonne ces conjectures qui n'ont aucun fondement. Il eſt impoſſible que les Chinois, à cette époque, aient pénétré dans l'île de Ceylan avec une grande flotte, encore moins qu'ils aient été à Madagaſcar, comme le dit plus bas le P. Martini ; mais il eſt bien vrai qu'ils ont connu dans la ſuite Ceylan, & qu'ils alloient y trafiquer. Bornons-nous donc au récit des Annales ; elles rapportent que ce prince, la vingt-ſixième année de ſon règne, après avoir ſoumis pluſieurs petits royaumes & avoir pris le titre d'empereur, alla viſiter l'année ſuivante les provinces de ſon nouvel empire du côté du nord-oueſt, enſuite du coté de l'eſt, & que la trente-deuxième année il alla vers le nord. Il avoit envoyé Lu-ſing pour reconnoître divers pays; celui-ci à ſon retour en rapporta une carte & fit

Tome II, p. 6.

Ibid. p. 36.

Kang-mo. l. II.

la relation de ſon voyage. Vers le même temps l'empereur envoya une armée de trois cents mille hommes en Tartarie; une ſi grande expédition devoit rapprocher les Chinois des pays où les Grecs & les Parthes s'étoient établis : ils n'étoient ſéparés les uns des autres que par des peuples nomades qui ne ceſſoient de ſe promener d'Orient en Occident, & qui traſiquoient dans la Bactriane; ainſi on a dû les connoître à la Chine. Ce prince fit également des conquêtes vers le Midi, c'eſt-à-dire, dans les provinces de Kouang-ſi, de Kouang-tong, dans le Tonquin, la Cochinchine & vers Siam, pays occupés par des nations barbares.

C'eſt ſous ſon règne que Ptolémée Évergète roi d'Égypte monta ſur le trône : il avoit porté ſes conquêtes juſque dans l'Éthiopie du côté du midi, & du côté de l'eſt juſque vers la Bactriane, dans les environs de laquelle les troupes de Chi-hoang-ti pénétrèrent; leurs mouvemens dûrent faire du bruit, & les Grecs dûrent en entendre parler. Le commerce d'Égypte dans les Indes étoit alors très-floriſſant, & Ceylan étoit une des îles que l'on fréquentoit le plus.

Monum. adul. fabric. l. III, c. XXIV, pag. 605.

Chi-hoang-ti envoya des vaiſſeaux dans la mer Orientale, non pour découvrir des pays, mais des drogues qui le rendiſſent immortel : quelques autres princes qui avoient eu la même folie avant lui, avoient fait faire le même voyage qui ſe bornoit à quelques îles ſur les côtes de la Chine. Voilà ce que diſent les Annales ſur les courſes hors de la Chine, du temps de ce prince.

Les miſſionnaires ſoutiennent qu'il y avoit des Juifs à la Chine, même avant cette dynaſtie. On ſait que le premier des Ptolémées en avoit fait venir une grande quantité à Alexandrie devenue alors le centre du commerce de l'Orient. Cette nation avide de gain a dû ſuivre les Égyptiens dans toutes leurs courſes, & même aller au-delà, tant par mer que par terre. En général, rien ne devoit arrêter les commerçans du côté de l'Orient & de la Bactriane, d'où il leur étoit aiſé de pénétrer à la Chine:

d'un autre côté, les Grecs qui avoient établi dans cette même Bactriane un royaume, & qui firent des conquêtes le long de l'Indus, dûrent tenter des voyages vers l'Orient, & ils ne pouvoient aller loin sans entendre parler de la Chine.

D'après ce que j'ai dit dans ce Mémoire sur les liaisons & le commerce des Chinois avec les étrangers, depuis l'an 246 avant J. C. jusqu'à présent, il faut avouer que si ces peuples avoient été à cette époque des barbares, ils auroient eu depuis, pendant deux mille ans de communication non interrompue, le temps & la facilité de se policer & de s'instruire même plus qu'ils ne le sont dans les sciences. Mais ils l'étoient avant cette époque; ils avoient composé des ouvrages, & si l'on ne peut disconvenir que ces liaisons leur procurèrent de nouvelles connoissances dont ils manquoient, il y a lieu de croire que des liaisons plus anciennes les firent sortir insensiblement de leur première barbarie; mais il ne faut pas les faire remonter à des siècles très-reculés. Long-temps après les Han, ou après l'an 306 avant J. C. les Chinois étoient peu habiles dans l'astronomie, encore moins dans les mathématiques, dans la physique, ce qui a fait dire aux Arabes qui y voyageoient dans le XII.e siècle, qu'ils étoient peu versés dans la philosophie. Ils n'excellent que dans la morale, à laquelle ils se sont toujours livrés en se répétant sans cesse les uns les autres. Quant aux arts, on ne voit point à quel degré ils les avoient portés anciennement.

Au-delà de l'époque que je viens de parcourir, les monumens Chinois qui sont en petit nombre sont plus obscurs, moins authentiques, & ne sont que des fragmens dont aucun ne remonte au-delà de Confucius, environ cinq cents cinquante ans avant J. C. Il est assez singulier que pour ce qui concerne les arts & les sciences, on ne puisse guère remonter avec certitude au-delà de l'an 246 avant J. C. comme je l'ai déjà observé. Au milieu de tant de difficultés, en rapprochant ce qu'on peut trouver chez les Grecs, & en examinant les grandes révolutions qui sont arrivées dans

l'Asie, je vais essayer de nous transporter à des temps plus anciens, & voir si les Chinois ont été à portée d'avoir avec les peuples occidentaux des liaisons qui ont servi à les faire sortir de la première barbarie.

Il faut rabattre beaucoup des grandes idées que nous nous sommes formées de l'empire de la Chine. Avant le règne des Tsin, cet empire n'étoit pas tel que nous le voyons à présent; dix de ses provinces étoient encore occupées par des peuples barbares, & n'avoient point été civilisées. Les Chinois n'habitoient que dans les provinces de Chensi, de Chansi, de Chantong, de Petcheli & de Honan. Du temps d'Alexandre, le prince qu'on appelle Empereur, n'occupoit qu'une vingtaine de villages; & si nous remontons jusqu'à l'an 722, les différens petits royaumes Chinois sont encore moins étendus: ils renfermoient peu de villes, & les Barbares même étoient répandus dans ces cinq provinces où ils vivoient avec les peuples policés. Ces Barbares semblent être les anciens naturels du pays: ainsi on voit cet empire se former insensiblement depuis le X ou le XI.[e] siècle avant J. C. & ses habitans devenir insensiblement un grand peuple.

Strab. l. XV. Il paroît que du temps d'Alexandre, les nations commerçantes avoient pénétré jusqu'à la Chine. Onesicrite parle des Sères & de l'île de Taprobane ou Ceylan qui *Herodot. l. III.* étoit fréquentée par les Phéniciens. Hérodote, en décrivant les Indes, fait mention d'un pays où il croît des arbres sauvages qui produisent une espèce de laine plus belle que celle des moutons, dont les habitans se font des habits. On se rappelle que Pline en parlant de la soie a dit: *Seres lanicio sylvarum nobiles*. M. Mahudel a pensé que dès-lors, c'est-à-dire du temps d'Hérodote, on avoit connoissance de cette matière, & il ne seroit pas impossible que cet historien ait parlé des peuples de la Chine dans sa description de la Scythie. En effet, les grandes conquêtes des Perses ont dû beaucoup contribuer à étendre les connoissances géographiques. Darius fit parcourir l'Indus par Scylax, qui

en ſortant de ce fleuve entra dans la mer Rouge. Ce prince porta auſſi la guerre dans les Indes, & nous voyons par l'énumération que fait Hérodote des ſatrapies ou gouvernemens de l'empire des Perſes, que les Bactriens, les Saces & les Maſſagètes, peuples aſſez voiſins de la Chine, ſi l'on conſidère qu'ils ſont nomades, en faiſoient partie. Le même hiſtorien nous apprend que les Bactriens & ceux qui ſont voiſins de la Bactriane, alloient voyager dans des contrées plus éloignées pour en rapporter de l'or. Dès ce temps, ces peuples faiſoient le commerce de l'Orient, & la Bactriane paroît être dès-lors ce qu'elle n'a ceſſé d'être depuis, l'entrepôt du commerce des nations plus orientales avec celles qui étoient à l'occident. Nous avons vu que tous ceux qui alloient à la Chine quelques ſiècles après, ſe rendoient dans cette province qui n'en eſt éloignée que de deux mois de chemin. Les Égyptiens, les Phéniciens, les Juifs, les Babyloniens qui étoient répandus dans l'empire Perſe, & qui alloient dans les Indes, ont dû également ſe porter plus directement vers l'Orient & la Chine. Les peuples nomades qui les en ſéparoient, & qui vont ſans ceſſe de la Chine à la Bactriane, pouvoient leur en donner des connoiſſances capables d'exciter & la curioſité & l'avidité des nations commerçantes, tels qu'étoient les Tyriens. L'armée innombrable que Xerxès mena contre la Grèce, eſt une preuve des grands mouvemens qui ſe faiſoient alors, & des communications que les hommes de ce temps pouvoient avoir les uns avec les autres ; elle étoit compoſée de corps entiers d'Hyrcaniens, de Bactriens, de Saces, d'Indiens d'au-delà de l'Indus, d'Arabes, de peuples de l'Aſie mineure, de ceux des îles de la mer Érythréenne où les rois de Perſe envoyoient leurs exilés, d'Éthiopiens & d'autres Africains. Les Phéniciens, les Syriens, les Grecs, &c. avoient fourni des vaiſſeaux & des hommes pour l'armée navale. Il eſt étonnant que tant de nations ſe trouvent réunies dans ces armées, & il eſt à préſumer que les commerçans de ces différens pays pouvoient aller

librement depuis la Grèce jusqu'au-delà de l'Indus & de la Bactriane. Avant cette époque on avoit déjà fait, pour étendre & faciliter le commerce, des efforts incroyables. Nécao roi d'Égypte résolut de faire un canal qui conduisît du Nil à la mer Rouge pour faciliter le commerce entre les deux mers; cent vingt mille hommes périrent dans cette entreprise qui ne fut achevée que par Darius: mais ce qui prouve la hardiesse des anciens navigateurs, & combien ils étoient curieux de faire des découvertes, c'est le voyage que fit faire ce prince. Par son ordre, des Phéniciens s'embarquèrent sur la mer Rouge, firent le tour de l'Afrique, & s'en revinrent par le détroit de Gibraltar: ainsi environ six cents ans avant J. C. ils doublèrent ce fameux cap de Bonne-espérance que nous avons découvert pour la première fois en 1493 de J. C. Les Phéniciens employèrent trois ans à ce voyage, parce qu'aux approches de l'automne ils débarquoient pour semer du blé, & ne se rembarquoient qu'après la moisson, ce qui devoit leur épargner le soin de faire de grandes provisions & les mettre à portée de mieux connoître le pays. De pareils efforts supposent un grand commerce, qui par terre devoit s'étendre bien loin au-delà de la Bactriane. Dans la suite, Xerxès ordonna que l'on fît le même voyage: un nommé Sataspes partit d'Égypte par son ordre, passa le détroit de Gibraltar & tourna vers le Midi pour doubler le cap & rentrer dans la mer Rouge; mais ce Perse qui ne réussit point dans cette entreprise, s'en revint en Égypte quelques mois après. Il rapporta qu'il avoit aperçu sur les côtes d'Afrique des petits hommes vêtus à la Phénicienne, qui, à la vue de ses vaisseaux, avoient pris la fuite: ainsi ces côtes étoient fréquentées par les Phéniciens, & peut-être que ceux-ci qui étoient employés dans toutes ces entreprises, parce qu'ils étoient plus habiles dans la navigation que tous les autres peuples, jaloux de ce que les Perses vouloient faire de pareilles découvertes, les firent échouer; car long-temps auparavant existoient déjà cette rivalité entre

les nations, & cette ambition de faire le commerce exclusif dans des contrées éloignées & inconnues aux autres. Vers l'an 740, Josaphat roi de Juda n'avoit point voulu consentir que les sujets d'Ochosias allassent avec les siens à Ophir pour en rapporter de l'or : *Vadant*, dit Ochosias, *cum servis tuis in navibus, & noluit Josaphat.* Reg. lib. III. Paral. lib. II, c. XX, v. 36.

Si nous avions plus de connoissance des termes que l'Écriture emploie pour désigner certaines productions rares & étrangères, nous aurions des preuves de l'antiquité du commerce de la soie. Isaïe & Ézéchiel nous donnent la plus grande idée du commerce des Tyriens. Dans Ézéchiel il est parlé du *kodkod* que quelques interprètes prennent pour le *sericum :* dans un de ces passages il est dit : *Confundentur qui operabantur linum pectentes & texentes subtilia.* Cap. XIX, v. 9. Quelques-uns rendent *scherikot*, שריקות par *linum ;* d'autres ont pensé qu'il exprimoit la *soie :* ce mot ne se trouve qu'une seule fois dans l'Écriture, mais ce qui me détermineroit pour ce dernier sens, *sericum,* c'est que les Arabes dont la langue est encore vivante, entendent par *saraca* سرقة, une pièce de soie. On trouve encore dans l'Écriture quelques autres mots que les interprètes rendent par *soie ;* mais leur interprétation n'est pas assez solidement appuyée pour en faire usage. Il n'en est pas moins constant que les Tyriens & les Juifs faisoient alors un très-grand commerce qui leur avoit procuré beaucoup de richesses. Nous ne devons pas croire que les Babyloniens qui avoient cultivé les arts & les sciences, qui avoient au centre de leur empire le golfe Persique, aient négligé de faire un pareil commerce soit du côté de l'Inde, soit du côté de la Bactriane, qui étoit de leur dépendance. Les Bactriens qui étoient en quelque façon les derniers peuples policés du côté de l'Orient, devoient connoître leurs voisins, c'est-à-dire, ces Scythes nomades qui parcourent si facilement ces plaines de la Tartarie jusqu'à la Chine.

D'un autre côté, ces anciennes nations policées, les Égyptiens, les Phéniciens, les Babyloniens, les Juifs, &c. conservoient encore dans les guerres qu'ils faisoient une férocité & une barbarie que je crois devoir regarder comme une des principales causes de plusieurs émigrations, qui ont contribué à porter les arts & les sciences chez d'autres nations plus éloignées; il est arrivé souvent qu'on égorgeoit tout ce qui se présentoit, & que ceux qui restoient, réduits en esclavage, étoient vendus & emmenés hors de leur pays. Une pareille conduite a dû obliger ceux qui pouvoient s'échapper, d'aller chercher un asile loin de la domination du vainqueur : la Scythie, les Indes & la Chine ont pu leur en servir.

Nous ne connoissons point les grandes révolutions qui sont arrivées en Égypte : il paroît que les conquêtes de Sésostris se sont étendues fort loin, mais nous n'en sommes pas assez instruits. Suivant Hérodote & Diodore, elles ont occasionné l'établissement d'une colonie Égyptienne dans l'Ibérie vers la mer Caspienne, où elle conserva les usages Égyptiens; de-là elle pouvoit pénétrer plus aisément du côté de l'Orient. Vers l'an 726 avant J. C. l'Éthiopien Sabacon envahit l'Égypte, & ce pays fut en guerre jusqu'au temps de Psammétique : sous le règne de celui-ci, deux cents quarante mille Égyptiens mécontens se retirèrent en Éthiopie, & allèrent s'établir dans le pays des Automales; émigration qui contribua, dit Hérodote, à adoucir les mœurs féroces de ces Éthiopiens & à les rendre plus humains. Dans le même temps, une armée de Scythes vint du côté de la mer Caspienne envahir la Médie, entra en Syrie & s'avança jusqu'aux frontières d'Égypte : ces Scythes restèrent dans les pays qu'ils avoient conquis pendant vingt-huit ans, après quoi ils furent chassés par les Mèdes. Cette incursion semble devoir faire supposer que les Mèdes & les Babyloniens connoissoient ces peuples, & qu'ils étoient en relation avec eux.

Herodot. l. II.

Si nous jetons les yeux sur les conquêtes des Assyriens, nous

nous voyons qu'elles ont dû produire de grandes émigrations. Salmanasar, après la destruction du royaume d'Israël, vers l'an 721, transporta les Israélites dans les villes des Mèdes où il les plaça; de-là ces Juifs à portée de passer dans la Bactriane, pouvoient aller chercher un asyle dans des contrées situées au-delà. D'après un passage du IV.e livre d'Esdras, on a proposé diverses opinions sur cette translation des dix tribus des Juifs: il est dit dans ce livre qui ne fait point partie du canon, que ces Juifs prirent la résolution de quitter le pays où on les avoit placés pour se retirer dans des terres inconnues, *ubi nunquam inhabitavit genus humanum;* qu'ils marchèrent pendant un an & demi, & vinrent dans une contrée nommée *Arsareth*, où ils se fixèrent en corps de nation. D'après ce passage, les uns ont cru qu'ils s'étoient retirés bien avant dans la Tartarie, d'autres dans la Chine; quelques-uns même pensent qu'ils ont passé en Amérique. Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, il est très-vraisemblable que plusieurs auront quitté le pays où on les avoit placés: il est constant de plus qu'il y a depuis très-long-temps des Juifs à la Chine, comme je l'ai déjà observé; & quand on examine les livres Chinois, on y trouve beaucoup de faits qui prouvent que les Chinois ont eu des communications avec eux, de même qu'ils en ont eues avec les Égyptiens.

Cap. XIII, v. 44.

Nabuchodonosor transporta à Babylone un grand nombre de Juifs, & sur-tout des ouvriers de toute espèce. Il ruina la ville de Tyr, & parmi les Tyriens qui depuis long-temps parcouroient les mers, qui avoient fait le tour de l'Afrique avec les Égyptiens qui voyageoient dans les Indes, plusieurs dûrent aller se fixer dans les lieux de leur commerce.

En 598.

Cambyse détruisit en quelque façon la nation Égyptienne, brûla ses temples, & emmena un grand nombre d'ouvriers Égyptiens qu'il employa à construire des palais dans plusieurs villes de la Médie. En rapprochant tous ces

faits de ce que j'ai dit de l'état du commerce de ces mêmes nations dans les contrées les plus éloignées, il est tout naturel de penser que ces grandes persécutions ont déterminé les peuples chassés de leur pays, à aller chercher des asyles dans des contrées éloignées. En prenant la route de la Bactriane, plusieurs ont dû passer du côté de la Chine dont la situation devenoit pour eux un asyle, en même temps que la température & la fertilité leur procuroient un séjour agréable.

Si nos missionnaires ont attribué aux Chinois une très-haute antiquité, l'invention des arts & de toutes les sciences, les auteurs Arabes, & sur-tout Masoudi qui vivoit dans le XIIe siècle de l'ère chrétienne, ne sont pas si prévenus à cet égard. Ils racontent que dans un temps fort ancien, un vaisseau Chinois fut poussé par la tempête jusqu'à Babylone, & que c'est depuis cet événement que les Chinois se sont formés dans les arts & dans les sciences. La circonstance du vaisseau ne peut être que fabuleuse, mais il semble devoir résulter de-là, que suivant les Arabes, les Chinois ont été instruits par les Babyloniens. Suivant une tradition rapportée par un écrivain Chinois du IIIe siècle de l'ère chrétienne, Lao-tse, philosophe un peu plus ancien que Confucius, avoit voyagé dans les pays qui ont été depuis de la domination Romaine, & en avoit rapporté son Tao-te-king; & l'an 400 de J. C. il existoit vers Khoten dans la route de la Bactriane, un temple qui avoit été construit en mémoire du passage de Lao-tse dans ce pays. Ces traditions obscures semblent attribuer à des nations occidentales l'origine de la civilisation des Chinois. J'ai remarqué dans d'autres mémoires que leurs observations astronomiques ne remontoient qu'à l'ère de Nabonassar; j'ajoute ici qu'à l'exemple des anciens Perses, les Chinois ont divisé leur zodiaque en vingt-huit constellations qui sont présidées, comme chez les Perses, par quatre génies. L'examen suivi de l'astronomie Chinoise, fournit une foule

de preuves des communications que les Chinois ont eues avec les peuples occidentaux ; d'où il résulte qu'ils tiennent des Égyptiens, & vraisemblablement des Phéniciens, des Babyloniens & des autres peuples voisins, les premiers principes de leurs sciences & de leurs arts ; que dans la suite ils ont acquis de nouvelles connoissances par le commerce qu'ils ont eu avec les Grecs, les Romains, les Arabes ou les Musulmans, & enfin avec les Européens : ainsi ils ne sont point une nation isolée qui ne doit qu'à elle-même toutes ses connoissances. Les Chinois ont été policés comme tous les autres peuples de proche en proche, par le commerce & par les liaisons qu'ils ont eues avec les autres, & sur-tout avec ceux de l'Égypte, de la Chaldée & de la Babylonie.



MÉMOIRE
SUR
L'ORIGINE DU PEUPLE SUÉDOIS.

Par M. DE KÉRALIO.

Lû le 26 Février 1782.

L'OBJET de ce mémoire eſt de prouver que le peuple ſuédois a été cimbre ; que les Cimbres étoient une branche des Cimmériens, & ceux-ci une portion de la grande nation tudeſque, connue par les Romains & les Grecs ſous le nom de *Germains,* qui ſe répandit dans tout le nord de l'Europe, & qui l'occupe encore.

Je diviſerai ce mémoire en trois parties : la première comprendra les établiſſemens des Cimmériens ſur le Pont-Euxin, leurs expéditions en Aſie, leur paſſage en Europe, où long-temps après ils reparoiſſent ſous le nom de Cimbres, leurs incurſions dans la Germanie, dans les Gaules & dans l'Italie.

Cette première partie, tout à la fois hiſtorique & critique, ſervira d'introduction & de preuves à la ſeconde, qui préſentera le parallèle des mœurs cimbriques avec celles des peuples tudeſques ou germains, & prouvera par leur extrême reſſemblance, que les Cimbres appartenoient à la nation tudeſque.

Dans la troiſième, après avoir jeté quelques principes fondamentaux ſur les affinités des langues & ſur les moyens de reconnoître leur identité ou leur entière différence, je comparerai toutes les langues cimbriques & tudeſques anciennes & modernes; ſavoir, l'iſlandoiſe, la danoiſe, la ſuédoiſe, la gothique, l'anglo-ſaxone, l'angloiſe, la hollandoiſe, l'ancienne théotiſque & l'allemande ; & je prouverai, par des tableaux comparatifs, qu'elles ne ſont

originairement que des dialectes d'une ſeule & même langue parlée par la même nation.

PREMIÈRE PARTIE.

Des Cimmériens & des Cimbres.

Afin de répandre plus de clarté ſur le paſſage des Cimmériens, du Pont-Euxin dans l'Europe, je vais jeter ici quelques idées générales ſur l'état primitif des ſociétés, & ſur la marche progreſſive des peuples qui ſont venus habiter cette partie du monde.

Si on embraſſe d'un coup-d'œil le corps entier de l'hiſtoire, on y voit que l'homme paſſe lentement de l'état ſauvage à la civiliſation. D'abord chaſſeur, enſuite nomade, il ſe diſperſe, s'étend ſur la terre; il y occupe en petit nombre un grand eſpace, & dans ces premiers degrés de la ſociété humaine, il n'exerce que les arts groſſiers de première néceſſité. Ce fut dans cette barbarie que Séſoſtris, Darius, les Grecs, les Romains trouvèrent le nord du Pont-Euxin, & les Phéniciens la Grèce; telle étoit encore la Germanie, lorſque Rome tenta d'y porter ſes loix, & que Tacite écrivoit des mœurs des Germains. N'a-t-on pas trouvé dans ces derniers ſiècles l'Amérique peuplée du nord au midi, & preſque toute barbare? n'eſt-ce pas auſſi l'état où les navigateurs européens ont vu tout récemment ces îles nombreuſes qui entourent le pôle auſtral? Les hommes ſe diſperſent & ſe multiplient long-temps avant de faire dans les arts des progrès ſenſibles: ils ont trouvé promptement ſans doute celui de naviguer dans un canot d'écorce ou de peaux. La faculté de nager qui leur eſt commune avec tout le genre animal, les a préſervés de la crainte, & le premier corps qu'ils ont vu flotter, tel qu'un arbre déraciné & entraîné par les eaux, aura été le premier navire: tel fut celui d'Ouſoüs qui, ſuivant

Art. V, §. 19. Sanchoniathon, osa le premier aller en mer. Virgile en attribue l'invention à l'âge de Jupiter:

Georg. lib. I, vers. 136.

Tunc alnos fluvii primùm sensere cavatas;

& nous le trouvons encore en usage depuis la Sibérie jusqu'au pôle austral.

Je doute qu'il y ait un peuple assez sauvage pour n'avoir pas fait ce premier pas; mais de-là jusqu'au terme de l'art, jusqu'à ces connoissances qui sont construire un vaisseau & enseignent à le diriger, qui réalisent la fable d'Éole en nous soumettant les vents, qui réglant notre course par celle des autres, nous conduisent dans toutes les mers & loin de toutes les terres, quelle distance immense, & combien de degrés intermédiaires! Les troncs d'arbres creusés, les canots d'écorce, de papyrus, de peaux d'animaux, l'invention de la rame par les Copes dans la Béotie, celle de la voile attribuée par les Égyptiens à Isis, par les Grecs à Icare, par Eschyle à Prométhée; celle du gouvernail par Typhis, du mât par Dédale, des ancres de pierre, de bois, de métal, attribuée aux Tyrrhéniens, & perfectionnée par Anacharsis; combien d'arts à inventer & perfectionner! la métallurgie, la corderie, l'astronomie, la géographie, le commerce: l'homme a employé moins de temps à peupler le globe, qu'à parcourir ce long intervalle. Porté par un petit & fragile bâtiment au milieu de cet océan immense, où durant des mois entiers il ne voit que l'air & les eaux, ses forces naturelles sont insuffisantes: il faut là qu'il dompte la Nature, & qu'il en soumette à son usage les puissances les plus terribles. Il n'y a qu'une longue expérience de son industrie, une confiance entière dans ses arts & un courage extraordinaire qui les puisse braver. Ceux qui osèrent s'y exposer avec Christophe Colomb étoient accoutumés à la mer; ils y avoient fait de fréquens voyages. A peine cependant ils perdent l'Espagne de vue, que la terreur les saisit; ils versent des larmes de désespoir, & leur chef ne les rassure qu'en les trompant;

Plin. l. VII, cap. LVI.

Esch. Prometh. vers. 156.

il leur cache tous les jours une partie de la route qu'ils ont faite. S'ils découvrent à l'horizon quelque apparence de terre, il les soutient dans cette illusion, quoiqu'il sache qu'elle doit bientôt se dissiper comme les nuages qui la causent. Mais, malgré tant de soins, l'idée d'une mort certaine est la seule qui les occupe; ils ne voient plus qu'elle; plus d'espoir que dans le retour, & nul autre moyen de l'obtenir qu'en sacrifiant à leur salut celui qui veut, disent-ils, les sacrifier à ses chimères. Tout ce que la fermeté peut avoir d'imposant, l'adresse & la douceur de persuasif, fut employé par Colomb, & suffit à peine pour contenir ces esprits frappés de terreur.

Ainsi les navigations lointaines & le trajet des mers étendues, demandent ce que le génie, l'industrie, les arts & le courage de l'homme peuvent produire de plus excellent. Ces entreprises grandes & hardies sont très-supérieures à la civilisation naissante; elles sont dues à l'expérience, aux travaux & aux connoissances de plusieurs siècles. Il n'appartient qu'à l'homme civilisé depuis un long-temps de les rassembler, de les conserver, & de préjuger par elles ce qui doit exister dans les régions qu'il ne connoît point encore. La connoissance du sauvage est pour ainsi dire éphémère; resserré dans ses bornes étroites, il quitte à peine le rivage; il passera d'une île ou d'un continent à l'autre, lorsqu'il pourra le distinguer, comme Pline dit que les premières navigations sur des radeaux se sont faites entre les îles de la mer Rouge; mais s'il a devant lui un espace immense, sa ténébreuse intelligence ne soupçonnant rien au-delà s'attache à la côte. Il semble que la nature ait destiné l'homme sauvage à peupler le globe par la dispersion, l'homme civilisé à rechercher, retrouver ses frères, à les réunir par le commerce, à les élever par ses instructions & par son exemple au degré de perfection où lui-même il est monté.

Lib. VII, cap. LVI.

L'homme s'est d'abord répandu par familles dispersées & errantes en tout sens dans un grand espace. Les peuplades

s'étant accrues, ſe ſont rencontrées avec ſurpriſe : de quelque violence exercée entre des hommes qui ne ſe connoiſſoient pas, ſont nés le reſſentiment & la défiance. Une querelle au ſujet d'un lieu propre à la chaſſe, d'un pâturage, d'un animal bleſſé, de quelques fruits ou d'autres accidens ſemblables, a produit la contention. Le ſouffle de la guerre excité dans un ſeul point, a ébranlé toute la maſſe. La formation des cités, des empires & des royaumes a tantôt ſoutenu & tantôt cauſé ce mouvement. Appuyés ſur des fondemens fixes & inébranlables, ils ont pouſſé au loin leurs limites, & avec elles les peuplades ſauvages : celles-ci errantes, mobiles, preſſées, confondues, détruites & renouvelées comme les flots de l'Océan, ſe ſont portées comme eux de l'orient vers l'occident. Il ſemble que le mouvement & la vie de la nature aient paru dans l'orient avec le ſoleil ; c'eſt en Aſie que ſont nés les arts, les loix, les villes & les royaumes. Toute l'hiſtoire nous atteſte que cette féconde partie de la terre avoit vu pluſieurs empires s'élever, fleurir, tomber vers ſon midi, avant que le nord eût des cabanes ; & ſi, portant plus loin notre vue, nous conſidérons l'homme tel qu'il eſt ſorti des mains de la Nature, ces mains qui le formèrent ſans vêtement & ſans connoiſſances, & qui raſſemblent tous les êtres ſuivant leurs rapports, le placèrent ſans doute en un climat où à ſa naiſſance il a pu ſubſiſter par les ſeules facultés & propriétés animales, ſans le ſecours de cette induſtrie qui ſe développe avec tant de lenteur.

Si de ce point nous continuons à ſuivre la Nature dans ſes effets, nous verrons que les premières cités ont dû ſe former où la chaleur du ſoleil plus active rend la terre plus féconde & l'homme plus ſédentaire. On pourroit peut-être affirmer que dans les régions voiſines du pôle, comme la Sibérie, la Laponie, le Groënland, le nord de l'Amérique, les hommes toujours dominés par l'âpreté du climat n'y ſeront jamais ni cultivés, ni policés, ni civiliſés. Pour que l'homme encore ſauvage, & pour ainſi

ainsi dire sans arts, vive dans ces terres pauvres & inanimées du nord, il faut qu'il y soit dans ce mouvement continuel qu'un climat glacé rend nécessaire à l'entretien des forces vitales & à la recherche toujours laborieuse des moyens de subsistance. Un ciel nébuleux, un air chargé de frimats, une terre condensée par le froid, couverte de neige, ne permettent point à des hommes nouveaux cette vie fixe & tranquille que demandent la culture des arts, & la formation des grandes sociétés. C'est aux climats pénétrés des feux du soleil, que l'homme a reçu la vie; c'est de là qu'il la porte aux régions glacées. Nous voyons dans toute la terre la civilisation fondée vers le midi, s'avancer rapidement à l'orient & à l'occident, suivant les mêmes parallèles, lentement dans les contrées septentrionales; tout le reste de l'Asie policé, & les deux Scythies barbares : dans l'Europe, la Grèce, l'Italie, les Gaules, remplies de cités long-temps avant la Germanie; dans l'Afrique, les plus grands royaumes établis vers l'équateur, & la civilisation diminuant par degrés depuis l'Égypte jusqu'aux Samoïèdes, depuis les Maures jusqu'aux Hottentots; dans l'Amérique, le premier empire s'élever à la partie la plus exposée aux influences du soleil : les Péruviens disoient avec raison qu'ils en étoient les fils; & comme les peuples de la Grèce, ils auroient pu le nommer le dieu des arts & des sciences.

Les peuplades barbares se pressant l'une l'autre, sur-tout le long des grandes rivières & des mers, se jetèrent par où les isthmes du continent leur offroient de grands passages. Elles entrèrent donc en Europe du côté du nord, & les premières, poussées par les suivantes, parvinrent par degrés au détroit de Gades, long-temps peut-être avant que les peuplades africaines fussent en état de le franchir: exceptons-en cependant quelques petites portions qui ont pu, en se retirant dans les hautes montagnes ou dans les presqu'îles, s'échapper au flux général.

Mais l'Europe n'a-t-elle point reçu des habitans avant

que l'Océan rompant une de ses digues, la séparât de l'Afrique en formant la mer Méditerranée ? On dit qu'au détroit de Gibraltar, la correspondance exacte des deux rivages offre un monument de cette révolution. Si elle a existé, il est certain que dans les temps qui lui sont antérieurs, l'Europe a pu se peupler par le midi comme par le nord; mais, quelque grande & violente que cette irruption ait dû être, aucun monument historique, aucune tradition ne nous en a transmis la mémoire. Les premiers navigateurs venus de l'Orient aux rivages Européens, y trouvèrent des habitans qui n'avoient aucune connoissance de ce grand déplacement des eaux. Si leurs ancêtres en eussent été les témoins, si fuyant devant les flots, & trouvant à peine un asyle sur le sommet des hautes montagnes, ils avoient vu au-dessous d'eux l'Océan submerger les habitations, les villes, les forêts, les nations entières, ils en auroient conservé l'épouvantable idée; ils l'auroient transmise à leurs descendans, & le temps même n'auroit pu en effacer l'impression profonde.

Si donc on ne peut assigner aucune époque où la connoissance d'un événement si extraordinaire ait été générale en Europe, il faut, ou que l'inondation ait noyé les peuples qui l'occupoient alors, ou que s'il y en eut quelques foibles restes, les peuples qui vinrent ensuite de l'orient par le nord, les ayent anéantis, ou en ayent fait des esclaves dont les traditions ne leur ont paru que des fables dignes d'oubli, ou qu'ils les ayent contraints à se retirer aux extrémités, ou peut-être dans les îles voisines, pour y vivre séparés long-temps du reste du monde.

J'ai supposé qu'une irruption de l'Océan forma la Méditerranée; cependant, comme rien ne prouve par quel côté les flots ont rompu la digue, comme depuis certaines parties très-élevées des Pyrénées & des Alpes jusqu'aux rivages, le sol de l'Europe atteste qu'il a été sous les eaux, rien n'empêche de croire que la Méditerranée n'est pas un bras de l'Océan introduit dans le continent, mais plutôt

qu'elle eſt un reſte de cette grande mer, laiſſé par elle comme un veſtige de ſon ſéjour ſur les terres qu'elle abandonnoit.

Dans l'une ou l'autre hypothèſe, les nations qui occupent aujourd'hui l'Europe, y ſeront venues par terre & par le nord. Les premiers peuples qui ſeront entrés dans cette partie du continent, ſans ceſſe preſſés par tous ceux qui ſuivoient la même direction, ſe ſeront avancés vers l'occident & vers le midi. Ainſi les peuples celtiques ayant d'abord occupé les parties ſeptentrionales, auront été pouſſés par les peuples tudeſques dans l'Italie, dans les Gaules, & juſque dans l'Ibérie. Ce mouvement progreſſif nous explique les anciens auteurs qui placent d'abord les Celtes au nord de l'Europe, & nous les font voir établis enſuite dans les contrées méridionales. Hérodote met les ſources de l'Iſter au pays des Celtes *(a)*. Dion nous dit que dans les plus anciens temps, les habitans des deux rives du Rhin étoient appelés Celtes *(b)*. Quelques-uns diſoient, ſuivant Plutarque, que la Galatie s'étendoit depuis l'Océan & les climats ſeptentrionaux vers l'orient, juſqu'au Palus Mœotide *(c)* & à la Scythie Pontique. Enfin Céſar attribue ce nom aux ſeuls Gaulois, & nous apprend que c'étoit celui qu'ils ſe donnoient eux-mêmes *(d)*. D'après cette diverſité des anciens auteurs, quelques modernes, trop jaloux de la gloire des peuples celtiques, ont cru pouvoir les placer à la même époque dans toute l'Europe, ſans tenir compte du temps écoulé entre Hérodote & Céſar. Il me paroît vraiſemblable qu'ils ne l'ont occupée que ſucceſſivement : ils auront été déplacés par les peuples tudeſques pouſſés par les Scythes & les Sarmates. Cette marche néceſſaire dans l'ordre de la nature, eſt conforme à la

---

(a) Ὁ Ἴστρος ἀρξάμενος ἐκ Κελτῶν. Lib. II & IV.

(b) Ἐπεὶ τόγε πάνυ ἀρχαῖον Κελτοὶ ἑκάτεροι οἱ ἐπ' ἀμφότερα τοῦ ποταμοῦ οἰκοῦντες ὠνομάζοντο. Lib. XXXIX, p. 127, B.

(c) Εἰσὶ δ' οἳ καὶ τὴν Κελτικὴν διὰ βάθος χώρας καὶ μέγεθος, ἀπὸ τῆς ἔξωθεν θαλάσσης καὶ τῶν ὑπαρκτίων κλιμάτων, πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα κατὰ τὴν Μαιῶτιν ἐπιστρέφουσαν, ἅπτεσθαι τῆς Ποντικῆς Σκυθίας. Plut. pag. 411, D.

(d) Qui ipſorum linguâ Celtæ, noſtrâ Galli appellantur. Lib. I, c. I.

ſavante & belle obſervation de M. de Guignes, qui dans toute ſon hiſtoire des Huns & des Tartares, nous met ſous les yeux ce flux des peuples portés ſans ceſſe de l'orient vers l'occident, préciſément aux mêmes époques. Ce fut vers celle de la priſe de Troie qu'un de ces grands mouvemens commença, pour ne ceſſer qu'après quinze ſiècles par la deſtruction de l'empire Romain. Peu après la guerre de Troie, dit Strabon, les émigrations des Grecs, des Trères, des Cimmériens, des Lydiens, des Perſes, des Macédoniens, des Gaulois, confondirent tout *(e)*.

Homère nomme les Cimmériens & les place vers l'occident : lorſqu'il conduit Ulyſſe aux Enfers, il le fait arriver à pleines voiles chez ce peuple enveloppé de brumes & de nuages, aux extrémités du profond Océan, dans ces lieux que le ſoleil n'embraſſe point en ſa courſe, & que ſes rayons n'éclairent jamais. Quelques auteurs ont cru que ces expreſſions déſignoient le nord & les Cimmériens du Pont-Euxin; mais elles ne conviennent point à cette partie du globe que le ſoleil éclaire & embraſſe, & il me paroît que les vaſtes connoiſſances du poëte s'étendoient plus loin. Suivant l'opinion générale que cet aſtre ſe plongeoit dans l'Océan, tout ce qui étoit au-delà du point d'immerſion, c'eſt-à-dire de l'occident aux extrémités des mers, étoit cenſé hors du cours de l'aſtre & dans une nuit éternelle. Une autre circonſtance détermine plus préciſément le ſens du poëte; c'eſt que le vent qui conduit le vaiſſeau d'Ulyſſe eſt Borée, le vent de nord-eſt : *Le ſouffle de Borée*, lui dit Circé, *conduira ton navire (f)*; & Ulyſſe raconte enſuite qu'*à ſa poupe bleuâtre, la déeſſe envoya un vent favorable qui remplit la voile (g)*. J'ajouterai à cette

Odyſſ. l. XI, v. 13 & ſuiv. Strab. p. 6. B. C.

(e) Μετὰ δὲ τὰ Τρωϊκὰ αἵ τε τῶν Ἑλλήνων ἀποικίαι, καὶ αἱ Τρηρῶν, καὶ αἱ Κιμμερίων ἔφοδοι, καὶ Λυδῶν, καὶ μετὰ ταῦτα Περσῶν, καὶ Μακεδόνων, τελευταῖον Γαλατῶν ἐτάραξαν πάντα καὶ συνέχεαν. Pag. 573, D.

(f) Τὴν δέ κε πνοιὴ Βορέαο φέρῃσιν. Lib. X, v. 507.

(g) Ἡμῖν δ' αὖ κατόπισθε νεὸς κυανοπρῴροιο
Ἴκμενον οὖρον ἵει πλησίστιον.
Lib. XI, v. 6 & 7.

explication le témoignage de Claudien, qui empruntant la pensée d'Homère, l'exprime avec moins de poësie & plus de clarté; il dit qu'Ulysse évoqua les ombres sur le rivage de l'Océan, à l'extrémité de la Gaule *(h)*. Enfin, je peux l'autoriser du sentiment de Plutarque, qui plaçant les Cimbres aux derniers rivages de la Germanie, vers le pôle septentrional, dit que cette position a donné au poëte Grec l'idée de sa fable sur les enfers *(i)*.

Il y avoit donc au temps d'Homère des Cimmériens dans cette contrée nommée depuis Germanie; ils y étoient venus des bords septentrionaux du Pont-Euxin qu'ils occupèrent encore long-temps après, & d'où ils firent ces incursions dont Hérodote & Strabon nous apprennent quelques détails; ils occupoient aussi la Chersonèse appelée depuis Taurique. La ville de Cimmérium établie dans une presqu'île à l'embouchure du Bosphore, les rendoit maîtres de ce bras de mer qui prit d'eux le nom de Cimmérien. Ils le passèrent plusieurs fois pour aller infester la rive orientale du Pont-Euxin & les terres voisines. Environ onze siècles avant J. C. ils ravagèrent l'Eolide & l'Ionie [a]. Les Saques, nation d'origine Scythe, & les Trères, peuple Cimmérien séparé du reste de la nation & gouverné par ses propres rois [b], accompagnèrent les Cimmériens dans toutes leurs expéditions.

Strab. XI, p. 494. A.

Ils attaquèrent ensemble la Phrygie & la Cappadoce. En vain le poëte Callinus pressa les Ioniens de s'opposer à ce torrent qui ravageoit les contrées voisines : il pénétra en Lydie [c], tandis que les Héraclides y régnoient. Sardes fut pillée par les Cimmériens [d], & ce fut peut-être vers ce temps qu'ils se rendirent maîtres d'Antandros, ville des

[a] *Id. I, p. 61. C, D; XI, p. 494; III, p. 149; XII, p. 552. Mém. de l'Acad. t. XIX, p. 594. Eusebius, ann. 1076.*

[b] *Str. I, p. 59, c. VII, p. 303. A; XIII, pag. 586. C. Steph. Byz.*

[c] *Stobæi serm. 49.*

[d] *Strab. lib. XIV, p. 648, A. Vers 720 avant J. C.*

(h) *Est locus, extremum quâ pandit Gallia littus,*
Oceani prætentus aquis, ubi fertur Ulysses
Sanguine libato populum movisse silentûm.
Claud. lib. I, carm. III, v. 123.

(i) Διὸ καὶ τὴν ἀποιείαν τοῦ μυθεύματος Ὁμήρῳ γενέσθαι πρὸς τὴν νεκυίαν. Pag. 411. F.

Lélèges, nommée auparavant Edonis. Elle étoit sur le golfe Adramyttéen, au pied du mont nommé Alexandreia, parce qu'on disoit que Pâris y avoit jugé les trois déesses: ils la nommèrent Cimméris [a]. Comme ils faisoient la guerre par incursions & seulement pour le pillage, les villes ne leur étoient nécessaires que pour y déposer leur butin; celle-ci leur servit à cet usage durant cent années.

Quelque temps après la prise de Sardes, Magnésie fut détruite par les Trères [b], la Phrygie dévastée par eux, & Midas roi de ce pays se donna la mort en buvant, dit-on, du sang de taureau. Sous Ardys fils de Gyges, ils entrèrent en Lydie avec les Lyciens de la Troade, prirent la ville de Sardes, mais non la citadelle, s'avancèrent jusqu'en Ionie, s'emparèrent d'Éphèse, brûlèrent le temple de Diane, pillèrent les villes, mais sans les détruire, & passèrent en Cilicie où mourut leur chef Lygdamis [c]. Alyattes, petit-fils d'Ardys, chassa d'Asie ces barbares.

Cette troisième incursion fut l'effet d'une invasion des Scythes nomades. « Suivant la tradition qui me paroît la » plus vraisemblable, nous dit Hérodote, les Scythes nomades » qui habitent en Asie, attaqués sans cesse par les Massagètes, passèrent l'Araxe & marchèrent au pays des Cimmériens; car on croit que celui que les Scythes occupent, » étoit autrefois aux Cimmériens. Ceux-ci apprenant la » marche des Scythes, délibérèrent comme à l'approche d'une » grande armée; il y eut deux avis différens, tous deux » pleins de force, mais celui des rois étoit le plus magnanime. L'avis du peuple étoit qu'il falloit se retirer, & » ne pas risquer le combat contre un si grand nombre; » celui des rois, qu'il falloit défendre le pays contre l'invasion. Ainsi le peuple refusant de suivre le conseil des » rois, & les rois celui du peuple, l'un résolut de se retirer, » abandonnant le pays aux nouveaux occupans; les autres » préférèrent d'y mourir, plutôt que de fuir avec le peuple, » se représentant tous les biens dont ils avoient joui, & » tous les maux que doivent attendre ceux qui abandonnent

[a] Steph. Byz. Strab. XIII, 606, D. Plin. lib. V, c. XXX. Mémoires de l'Acad. tome XIX, p. 594.

[b] Strab. XIV, pag. 647, D. Vers 683 av. J. C. Id. l. I, 61, C. Herodot. I, pag. 7, §. 15; 3, §. 6. Callimach. Dian. v. 252. Hesych. Lygdamis.

[c] Strab. I, 61, D; XIII, 627, C. Herod. l. I, p. 7, §. 16.

leur patrie. Cédant à cette penſée, ils ſe partagèrent en « deux troupes qu'ils rendirent égales en nombre, ſe com- « battirent & ſe tuèrent tous les uns les autres. Le peuple « cimmérien, après les avoir enterrés près du Tyras, où « l'on voit encore leurs tombeaux, ſortit de cette contrée, « & les Scythes ſurvenans occupèrent ces régions déſertes. « On trouve encore dans la Scythie des murailles cimmé- « riennes, des ports cimmériens, un pays qui porte ce nom, « & le Boſphore nommé cimmérien. «

Il paroît que les Cimmériens fuyant les Scythes, paſ- « sèrent en Aſie, & s'établirent dans la Cherſonèſe où eſt « maintenant la ville grecque nommée Sinope *(k)*. »

On voit que dans tout ce récit, l'hiſtorien ne croit pas avoir des preuves & des témoignages ſuffiſans pour affirmer; il héſite, il doute, il préſente les faits ſeulement comme vraiſemblables, & par-là nous laiſſe la liberté des conjectures. Imitons cette ſage circonſpection, & cherchons avec lui ce qui peut être le plus conforme au génie des deux nations, à leurs mœurs, & aux circonſtances où elles ſe trouvoient.

(k) Ἔστι δὲ καὶ ἄλλος λόγος ἔχων ὧδε· (τῷ μάλιστα λεγομένῳ αὐτὸς πρόσκειμαι)· Σκύθας τοὺς νομάδας οἰκέοντας ἐν τῇ Ἀσίῃ, πολέμῳ πιεσθέντας ὑπὸ Μασσαγετέων, οἴχεσθαι διαβάντας ποταμὸν Ἀράξην ἐπὶ γῆν τὴν Κιμμερίην. Τὴν γὰρ νῦν νέμονται Σκύθαι, αὕτη λέγεται τὸ παλαιὸν εἶναι Κιμμερίων. Τοὺς δὲ Κιμμερίους ἐπιόντων Σκυθέων βουλεύεσθαι ὡς στρατοῦ ἐπιόντος μεγάλου· καὶ δὴ τὰς γνώμας σφέων κεχωρισμένας, ἐντόνους μὲν ἀμφοτέρας, ἀμείνω δὲ τὴν τῶν βασιλέων. Τὴν μὲν γὰρ δὴ τοῦ δήμου φέρειν γνώμην, ὡς ἀπαλλάσσεσθαι πρῆγμα εἴη, μηδὲ πρὸς πολλοὺς δεόμενον κινδυνεύειν· τὴν δὲ τῶν βασιλέων διαμάχεσθαι περὶ τῆς χώρης τοῖσι ἐπιοῦσι. Οὔκων δὴ ἐθέλειν πείθεσθαι, οὔτε τοῖσι βασιλεῦσι τὸν δῆμον, οὔτε τῷ δήμῳ τοὺς βασιλέας; τοὺς μὲν δὴ ἀπαλλάσσεσθαι βουλεύεσθαι ἀμαχητὶ, τὴν χώρην παραδόντας τοῖσι ἐπιοῦσι· τοῖσι δὲ βασιλεῦσι δόξαι ἐν τῇ ἑωυτῶν κέεσθαι ἀποθανόντας μηδὲ συμφεύγειν τῷ δήμῳ· λογισαμένους ὅσα τε ἀγαθὰ πεπόνθασι, καὶ ὅσα φεύγοντας ἐκ τῆς πατρίδος κακὰ ἐπίδοξα καταλαμβάνει. Ὡς δὲ δόξαι σφι ταῦτα, διαστάντας καὶ ἀριθμὸν ἴσους γενομένους, μάχεσθαι πρὸς ἀλλήλους, καὶ τοὺς μὲν ἀποθανόντας πάντας ὑπ' ἑωυτῶν θάψαι τὸν δῆμον τῶν Κιμμερίων παρὰ ποταμὸν Τύρην· καί σφεων ἔτι δῆλος ἐστι ὁ τάφος. Θάψαντας δὲ οὕτω τὴν ἔξοδον ἐκ τῆς χώρης ποιέεσθαι· Σκύθας δὲ ἐπελθόντας λαβεῖν ἐρήμην τὴν χώρην. Καὶ νῦν ἔστι μὲν ἐν τῇ Σκυθικῇ Κιμμέρεια τείχεα· ἔστι δὲ πορθμήια Κιμμέρεια· ἔστι δὲ καὶ χώρη οὔνομα Κιμμερίη· ἔστι δὲ Βόσπορος Κιμμέριος καλεόμενος.

Φαίνονται δὲ οἱ Κιμμέριοι φεύγοντες ἐς τὴν Ἀσίην τοὺς Σκύθας, καὶ τὴν Χερσόνησον κτίσαντες ἐν τῇ νῦν Σινώπη πόλις Ἑλλὰς οἴκισται.

Lib. IV, pag. 226, 11 & 12.

Les Cimmériens occupoient cette vaſte contrée qui s'étend du Tanaïs au Tyras; c'eſt-là que réſidoit le corps de la nation; c'eſt de-là que ſortirent ces armées qui ravagèrent l'Aſie mineure: la nation étoit donc nomade & guerrière. Tout-à-coup ils apprennent que les Scythes ont paſſé l'Araxe (c'eſt-à-dire le Wolga, le Rhaa de Ptolémée, ſuivant la conjecture très-vraiſemblable de M. Fréret), & que ce peuple marche tout entier à leur pays pour y chercher ſa ſubſiſtance. Il n'eſt pas vraiſemblable qu'une nation belliqueuſe, dont quelques petites portions avoient eu l'audace de porter la guerre & de s'établir par la force au milieu de l'Aſie, eût abandonné un pays qu'elle occupoit depuis long-temps, ſi elle n'eût pas eſpéré de trouver ailleurs de plus grands avantages. Il me paroît donc que ce ne fut pas, comme le portent quelques manuſcrits d'Hérodote *(l)*, que ce ne fut pas dis-je, le

Mém. t. XXI, page 603.

(l) On y lit: Μηδὲ πρὸς πολλοὺς δεόμενον κινδυνεύειν. Gronovius avance que tous les manuſcrits ont μηδὲ πρὸ πολλοῦ δεόμενα κινδυνεύειν, leçon qui n'eſt pas intelligible. M. Larcher qui a bien voulu me communiquer ſes remarques ſur ce paſſage, m'a dit qu'il a vérifié dans les manuſcrits A & B de la bibliothèque du Roi, πρὸς πολλοὺς δεόμενον, & que M. Weſſeling l'a trouvé de même dans un manuſcrit de la bibliothèque Impériale, & dans celui de Sancroft. Suivant les notes de l'édition de Londres, données par Thomas Gale, quelques manuſcrits portent πρὸς πολλούς: il paroît que c'eſt le ſens qu'il faut donner à ce paſſage; mais comme les manuſcrits varient, il n'eſt pas certain que ce ſoit le vrai.

M. Weſſeling conjecture qu'il faut lire δεομένου, en le faiſant rapporter à δήμου qui eſt un peu plus haut. M. Walckenaër propoſe ὡς ἀπαλλάσσεσθαι πρῆγμα εἴη μηδὲ πρὸς πολλοὺς οὐδὲν δέον μένοντας κινδυνεύειν. Mais cette correction exige de trop grands changemens, & M. Larcher penſe avec M. Weſſeling que le mot δεόμενον eſt inutile, & qu'il faut le ſupprimer.

Si j'oſe riſquer mon ſentiment après celui de ces ſavans, je dirai que le ſens pourroit ſe paſſer du mot δεόμενον, mais que ce mot ou un autre ſemblable eſt néceſſaire à mon oreille; qu'avec lui la phraſe eſt douce & bien ſoutenue: μηδὲ πρὸς πολλοὺς δεόμενον κινδυνεύειν, & que ſans lui elle tombe durement, μηδὲ πρὸς πολλοὺς κινδυνεύειν; défaut qui, ſuivant le témoignage de Cicéron & de Quintilien, n'eſt pas celui d'Hérodote. On pourroit peut-être auſſi propoſer de lire μηδὲ πρὸς πολλοὺς δεομένους κινδυνεύειν. Mais quelque favorable que fût cette leçon à mon opinion ſur la cauſe de la retraite des Cimmériens, j'avoue qu'on ne peut pas l'admettre, puiſqu'il y a des manuſcrits qui en donnent une claire & intelligible.

grand

grand nombre de Scythes qui lui ſeul détermina les Cimmériens à la retraite.

En renonçant à ſe défendre, ils pouvoient prendre deux partis ; l'un étoit de ſuivre l'exemple de ceux de leurs ancêtres qui avoient paſſé dans l'Aſie : mais cotoyer le Pont-Euxin en traverſant des pays montagneux & de grandes rivières avec femmes, enfans & troupeaux, c'étoit une entrepriſe peut-être impoſſible en corps de nation, ou du moins très-difficile. L'autre parti étoit de rejoindre les Cimmériens déjà répandus vers l'occident depuis pluſieurs ſiècles ; un troiſième qui ne convenoit qu'à une petite partie de la nation, c'étoit de reſter dans la Cherſonèſe. Il me ſemble que ces trois partis furent embraſſés ſuivant que chacun d'eux ſe trouva plus conforme aux différentes portions du peuple. La plus belliqueuſe entra dans la Cherſonèſe à l'approche des Scythes, & paſſant le Boſphore, pénétra juſqu'en Aſie. Celle qui avoit des établiſſemens dans la Cherſonèſe, & déjà même des villes & des ports *(m)*, ne les quitta pas ; elle y forma ce royaume qui dura juſqu'à Mithridate. Les nomades ſe retirèrent vers le Tyras : tout pays couvert de pâturages convenoit à leur vie errante. Peu attachés à celui où les Scythes venoient chercher un aſyle, déſeſpérant de pouvoir y vivre avec une nation nombreuſe qui étoit auſſi nomade, ne doutant pas d'en trouver un autre ſuffiſant à leurs beſoins, ils réſolurent de l'abandonner; & ce qui me porte à croire que ce ne fut point, comme Hérodote le conjecture, cette partie retirée vers le Tyras qui revint ſur ſes pas dans la Cherſonèſe, & de-là dans l'Aſie, ce fut la réſolution que prirent ſes chefs : ils étoient braves, déſiroient la guerre ; auroient-ils préféré de ſe tuer tous juſqu'au dernier, à l'honneur de conduire des troupes guerrières, qui alloient dans un pays étranger chercher ou la mort, ou la gloire & les richeſſes ? L'Aſie

M. de Boſe. Mémoires de l'Acad. t. VI, page 554.

Πολλῶ δεομένη.

(m) Κιμμέρια τείχεα, πορθμήια κιμμέρια. Voyez le paſſage cité.

leur offroit de plus grands biens que ceux dont ils jouiſſoient, & l'acquiſition de ces biens, de même que la conſervation de leur pays, étoit au hazard d'un combat. Il me paroît donc vraiſemblable qu'ils ſuivirent leurs tribus, dans l'eſpoir de les engager à la défenſe de leurs antiques poſſeſſions. Lorſqu'ils les virent déterminées à en chercher de nouvelles au hazard & ſans combattre, ils préférèrent la mort à cet abandon qu'ils regardoient comme un opprobre.

« Il paroît, ajoute l'hiſtorien Grec, que les Scythes » en les pourſuivant, ſe trompèrent de chemin, & en- » trèrent en Médie ; car les Cimmériens, en fuyant, ſui- » virent toujours la mer ; mais les Scythes les pourſuivirent » en laiſſant le Caucaſe à droite, & détournés comme ils » l'étoient de leur route, ils parvinrent au milieu des terres, & ſe jetèrent dans la Médie *(n)*. »

Je ne ſais ſi je me trompe, mais j'ai peine à croire que cette partie des Scythes ait ſuivi les Cimmériens comme ennemis. L'objet de leur guerre étoit le butin ; qu'auroient-ils enlevé à des peuples auſſi pauvres qu'eux ? je penſe donc que cette armée Scythe a pu ſuivre les Cimmériens comme les Saques l'ont fait, ſuivant Strabon, dans toutes leurs incurſions, c'eſt-à-dire, pour prendre part à leurs conquêtes & à leurs rapines, & ce ne fut peut-être point par erreur, mais pour faciliter leur marche & leur ſubſiſtance, qu'ils laiſsèrent le Caucaſe & les Cimmériens à leur droite.

L'explication que je hazarde de ce paſſage d'Hérodote, eſt contraire en quelques points au ſentiment de M. Fréret dans ſon mémoire ſur les Cimmériens. M'éloigner de l'opinion d'un ſavant ſi diſtingué par ſa vaſte érudition,

Tome XIX.

(n) Φανεροὶ δ' εἰσὶ καὶ οἱ Σκύθαι διώξαντες αὐτοὺς καὶ ἐσβαλόντες ἐς γῆν τὴν Μηδικὴν, ἁμαρτόντες τῆς ὁδοῦ. Οἱ μὲν γὰρ Κιμμέριοι αἰεὶ τὴν παρὰ θάλασσαν ἔφευγον· οἱ δὲ Σκύθαι ἐν δεξιῇ τὸν Καύκασον ἔχοντες ἐδίωκον ἐς ὃ ἐσέβαλον ἐς τὴν Μηδικὴν γῆν, ἐς μεσόγαιαν, τὴν ὁδὸν τραφθέντες. Ibidem.

paroîtroit en moi témérité, si je n'exposois pas toutes les raisons qui semblent m'y autoriser.

« Posidonius assure, dit M. Fréret, que les Cimmériens « s'étoient avancés d'abord de proche en proche des bords « de l'Océan jusque dans le milieu de la Germanie, & « que de nouveaux essaims se joignant tous les ans aux « premiers, ils avoient à la fin occupé tous les pays qui « s'étendent depuis l'Océan jusqu'au Pont-Euxin. » *Tome XIX, page 595.*

Mais l'auteur Grec ne s'exprime pas aussi précisément dans Strabon. « Posidonius, dit ce géographe, conjecture « avec vraisemblance que les Cimbres étant brigands & « errans, firent des incursions jusqu'aux environs du Palus « Mœotide, & que d'après eux, le Bosphore fut nommé « cimmérien, c'est-à-dire, cimbrique, les Grecs nommant Cimmériens les Cimbres *(o)*. » On voit qu'il ne parle ici ni d'Océan, ni de Germanie, ni du lieu d'où ce peuple vint au Palus Mœotide. M. Fréret dit « que les Cimmériens établis sur les bords du Danube furent effrayés de « ce que les Scythes avoient passé l'Araxe. » J'ai relû le passage d'Hérodote qu'il cite ici, & je n'y ai point trouvé que cet historien place des Cimmériens sur le Danube. Je ne doute point qu'il n'y eût alors sur ce fleuve des peuples tudesques ; mais je ne connois aucun auteur qui les ait nommés Cimmériens. *Pag. 603. Lib. IV, 11 & 12.*

M. Fréret conjecture « que leur principal établissement & pour ainsi dire le chef-lieu de la cité, étoit vers les « bords du Tyras, » puisque c'étoit là qu'ils s'assemblèrent pour tenir la diète ou le conseil général de la nation. Mais Hérodote leur assigne toute la contrée occupée depuis par les Scythes, & ne parle ni de chef-lieu, ni d'établissement principal : il dit bien que les rois qui se tuèrent les uns les autres, furent enterrés près du Tyras, *Pag. 596 & 609.*

(o) Ποσειδώνιος, καὶ οὐ κακῶς, εἰκάζει ὅτι λῃστρικοὶ ὄντες καὶ πλανῆτες οἱ Κίμβροι, καὶ μέχρι τῶν περὶ τὴν Μαιῶτιν ποιήσαιντο στρατείαν· ἀπ' ἐκείνων δὲ καὶ ὁ κιμμέριος κληθεὶς βόσπορος, οἷον κιμβρικὸς, Κιμμερίους τοὺς Κίμβρους ὀνομασάντων τῶν Ἑλλήνων. Lib. VIII, pag. 293. A.

& ce qu'on en peut conclure, c'est qu'une partie de sa nation s'y étoit retirée.

Pag. 596. Je ne trouve pas non plus dans Hérodote ce que dit M. Fréret, « que les Cimmériens s'étant avancés vers » l'orient, traversèrent l'Hypanis & le Boristhène, & passèrent dans la Chersonèse. » Ainsi l'opinion qu'il avoit sur leur marche, n'étant pas fondée sur un témoignage précis de l'historien Grec, se réduit à une conjecture par laquelle il fait venir les Cimmériens d'occident en orient, le long du Danube & par le mont Carpath sur le Tyras. J'avoue que ce mouvement fait en sens contraire au mouvement général qui a porté constamment les peuples de l'orient vers l'occident, me paroît sans vraisemblance. L'histoire nous montre toujours une nation poussant l'autre dans cette direction, & la remplaçant dans ses demeures. Tant qu'elles ont eu devant elles des espaces vides, elles s'y sont avancées; mais tout celui qu'elles laissoient derrière elles étant rempli, le mouvement rétrograde devenoit impossible. Je ne connois pas d'exemple d'une nation entière qui soit revenue sur ses pas, & nous voyons au contraire que lorsque le midi de l'Europe a été rempli par les Celtes, l'occident & le nord par les peuples tudesques & par les Sarmates, que tout en un mot a été plein, le mouvement général a cessé : s'il y en a eu de particulier d'occident en orient, ce n'ont été que des réactions faites par de petites portions de peuple qui n'y ont jamais formé ni d'empires ni d'établissement en corps de nation.

Pag. 604. M. Fréret parlant du combat des rois cimmériens, me paroît s'éloigner en quelques points du récit d'Hérodote. « Les chefs des différens cantons, dit-il, ceux à qui » Hérodote donne le nom de rois, étoient d'avis de marcher au devant des Scythes & de les combattre. Cet » avis n'ayant pas été reçu par le corps de la nation, la » dispute s'échauffa, & pour en prévenir les suites, on » convint de choisir un nombre égal de champions pour

chacune des deux opinions, & de remettre la décision au « sort des armes. Hérodote ne nous apprend point quel « fut le succès du combat; il dit seulement que les morts « avoient été enterrés sur les bords du Tyras, & que de « son temps on montroit encore leurs tombeaux. On peut « observer en passant que cette manière de décider les « questions douteuses par les armes, étoit particulière aux « nations germaniques & celtiques, & qu'elle a subsisté « long-temps chez eux; mais je ne vois pas qu'on ait fait « attention à cet exemple, qui montre combien la coutume « étoit ancienne parmi les Germains. »

On a vu dans le passage d'Hérodote déjà cité, que ce furent les rois eux-mêmes & non des champions choisis qui se combattirent. L'historien Grec ne se tait point sur le succès du combat, puisqu'il dit qu'ils se tuèrent tous. Il énonce expressément que ces chefs ne s'armèrent les uns contre les autres, qu'après avoir essayé inutilement d'engager le peuple à défendre ses possessions : ainsi le dessein de la retraite étoit pris par le peuple; celui de mourir plutôt que de fuir l'étoit par les rois, & il ne s'agissoit plus d'une proposition indécise. Il me semble donc que ce combat, tel qu'il est raconté par Hérodote, ne peut être une preuve de l'antiquité de l'usage qu'avoient les Celtes & les Germains de décider par les armes les questions douteuses.

M. Fréret cherche ensuite à infirmer l'opinion d'Hérodote, qui regarde comme vraisemblable que les Cimmériens passèrent alors en Asie; il objecte que s'avancer des bords du Tyras vers l'orient, c'étoit aller à la rencontre des Scythes & non pas les éviter: mais pourquoi ceux-ci voyant les Cimmériens déterminés à la retraite, les auroient-ils attaqués? pourquoi auroient-ils remis au hazard d'un combat une possession qui leur étoit abandonnée, puisque, suivant M. Fréret même, « il n'y avoit d'ailleurs aucun sujet de haine particulière entre les deux nations? « il objecte « qu'ils auroient eu de grands fleuves à traverser

Pag. 605.

» & qu'une nation qui marchoit avec troupeaux, femmes & enfans, ne pouvoit choisir une pareille route.» Je conviens qu'il pouvoit y avoir impossibilité pour toute la nation, mais non pour une partie. Lorsqu'au siècle de Marius je vois une grande portion des Cimbres & des Teutons, partis du fond de la Germanie, avec troupeaux, femmes & enfans, parcourir la Pannonie, l'Helvétie, la Germanie, les Gaules, l'Ibérie & l'Italie, la marche d'une partie des Cimmériens en Asie ne me paroît point hors de vraisemblance; mais ce qui me fait douter que les Cimmériens qui se rassemblèrent sur le Tyras, soient ceux qui passèrent alors en Asie, c'est qu'habitant cette contrée depuis plusieurs siècles, & la connoissant bien sans doute, ils ne seroient pas allés jusqu'à cette rivière pour revenir à la Chersonèse, & que leurs chefs, au lieu de se tuer, se seroient mis à leur tête. Il me paroît plus vraisemblable que suivant le cours général des nations, déterminé vers l'occident, ils se répandirent dans la Germanie.

Je ne sais si ce fut alors ou antérieurement qu'un peuple Cimmérien s'avança jusqu'au rivage occidental de la mer Germanique, où il devint célèbre sous le nom de Cimbres. J'ignore également comment & dans quel temps les Cimmériens qu'Éphore & la tradition plaçoient en Italie près du lac Averne, auroient pu s'y rendre. Suivant cet historien, ils y avoient sous terre des demeures qu'ils nommoient *argilles*, & qui communiquoient l'une à l'autre par des galeries; c'étoit par-là qu'ils menoient leurs hôtes à une grande profondeur, en un lieu où leur divinité rendoit un oracle : ils vivoient du travail des mines, ainsi que du produit de leurs divinations, dont ils payoient aussi un tribut à leur roi. C'étoit parmi eux une ancienne coutume, que ceux qui desservoient l'oracle ne voyoient jamais le soleil; ils ne sortoient que de nuit de leurs cavernes : c'est, ajoutoit Éphore, ce qui a fait dire à Homère que le soleil ne les voyoit jamais. Ces Cimmériens furent

Strab. lib. v, p. 244. B, C, D.

détruits par un roi qui trouva faux leur oracle, & il fut transporté dans un autre lieu. Voilà, dit Strabon, ce que nous racontent ceux qui nous ont précédés.

Od. lib. XI, v. 15.

Il paroît que ce récit n'étoit à ses yeux qu'une fable; & en effet il me semble que ce n'est pas cette tradition qui a fait parler Homère, mais au contraire que les vers d'Homère ont produit la tradition; ils ont pu être appliqués à des ouvriers de mines, qui travaillant tout le jour dans leurs galeries, & n'en sortant que de nuit, auront été nommés Cimmériens. S'il étoit raisonnable de fonder une opinion sur l'étymologie d'un seul mot, je pourrois trouver dans les langues cimbres que le mot *argille* signifie *caverne productrice (p)*, & en conclure l'origine du peuple cimmérien d'Éphore; mais il ne faut pas plus prendre les mots que l'argent pour une vraie richesse.

Quant à l'origine des Cimbres établis sur l'Océan, nous avons plus de lumières & de certitude. Strabon nous a conservé ce qu'en avoit écrit un philosophe que ses connoissances rendirent célèbre; c'étoit le stoïcien Posidonius, naturaliste, géographe, mathématicien, astronome, historien grave & judicieux: il tint une école à Rhodes, & s'y fit une si grande réputation, que les Rhodiens le créèrent prytane, quoiqu'il ne fût pas leur concitoyen; Apamée étoit sa patrie. Pompée revenant vainqueur de Mithridate, voulut, en passant à Rhodes, voir Posidonius; il se rendit chez lui & défendit au licteur de frapper aux portes, suivant l'usage: celui à qui l'orient & l'occident s'étoient soumis, déposa la pompe des faisceaux devant l'humble toit du philosophe. Cet illustre savant qui avoit lû des histoires que nous n'avons plus, qui vivoit près de la Lydie, que les Cimmériens avoient occupée long-temps, qui fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur, eut des conférences avec Marius, & put

Hist. de l'Ac. t. VII, p. 80. Strab. lib. I, p. 2, A; II, 94, C; 97, C, D, 98, B, C, D, VI, 266, A, 277, A, VII, 316, C, D; XI, 491, D; XVI, 753, B; XIV, 655, C.

Plin. l. VII, cap. XXX.

Plut. Mar. p. 432, D, E.

(p) De *ar*, principe, production, & de *gill*, crevasse de la terre, caverne, vallée etroite.

Lib. VIII, p. 293, C, D.

y interroger des esclaves cimbres & teutons, disoit que le nom de Cimmériens étoit celui que les Grecs donnoient aux Cimbres. Ajoutons à ce témoignage celui de Diodore qui s'exprime ainsi : « Quelques-uns disent que les peuples » nommés Cimmériens, qui dans les siècles précédens par- » coururent toute l'Asie, sont les mêmes qu'une altération » légère, produite par le temps dans la dénomination, fait aujourd'hui nommer Cimbres *(q)*. »

In Mar. pag. 411, D.

Lib. I, p. 1. Bell. Gall. l. VI; Mar. p. 408, D.

La vraie signification de ce nom n'a pas été connue des anciens. Festus le traduit par *latro* soldat, homme qui fait la guerre pour une solde *(r)*, & Plutarque par λῃστής, pirate ; mais dans les anciennes langues du nord, le nom Cimbre ne signifioit ni l'usage inconnu parmi ce peuple de recevoir une solde pour faire la guerre, ni les rapines qu'il exerçoit, & auxquelles les anciens peuples n'attachoient point d'idée infamante, comme Thucydide l'a dit des Grecs, César des Germains, & Plutarque des Ibères ; c'étoit un de ces titres honorables par lesquels plusieurs peuples cimmériens ont exprimé la qualité dont ils faisoient gloire. De même que les noms de *Taures* & *Taurisques* signifioient hardis, celui de *Trères*, audacieux; le nom *Cimbri* signifioit vigoureux, brave, combattant *(s)*, titre convenable à un peuple qui se distingua par ses expéditions guerrières.

Wolfgang. Laz. de migratione.

Ranzov. de origine Cimbr. Petræus præf. ad Cimbr. orig. Melancth. epist. libel. isagog. P. pallad. præfixa.

Quelques auteurs ont proposé une autre étymologie; mais elle mérite à peine qu'on en fasse mention. Ils font venir le nom de Cimbres de celui de Gomer, & font

---

(q) Φασὶ τινὲς ἐν τοῖς παλαιοῖς χρόνοις τοὺς τὴν Ἀσίαν ἅπασαν καταδραμόντας ὀνομαζομένους δὲ Κιμμερίους τούτους εἶναι, βραχὺ τοῦ χρόνου τὴν λέξιν φθείραντος ἐν τῇ τῶν καλουμένων Κίμβρων προσηγορίᾳ. Lib. V, p. 309, ed. Rhodom. marg. 214.

(r) Cimbri linguâ Gallicâ latrones dicuntur. Et au mot *latro : latrones eos antiqui dicebant qui conducti militabant.* (de τὸ λάτρον, salaire).

(s) Racine *kam*, main en langue franque; kamp, *Island. Dan. Belg. Theotisc. Armor.* combat, kempe, *Isl.* kœmpe, *Sued.* kemper, *Dan.* kamper, *Belg.* kampioen, *Franc. Angl.* compa, kempa, *Anglo-S.* champion, combattant. Sheringham dit qu'en Nord-folk on dit *a kemperold man*, un vieillard vigoureux : de même en Suédois, *en kœmpa karl, quinna*, veut dire un bel homme, une femme grande & forte.

voyager

vòyager un Gomer II, fils de Thogorma, fils de Gomer, sur le bosphore cimmérien, d'où après y avoir établi des colonies, il repart précisément l'an du monde 1850 pour aller former des établissemens dans la Chersonèse cimbrique. Quelques princes danois ont porté le nom de Gorm; c'est évidemment pour Pétréus celui de Thogorma, fils de Gomer, suivant Bérose. De même le nom danois *Tage* est celui de Tagumorma, comme Javan ou Jonas, dit le même auteur, est le Janus des Latins. *Cimbr. & Gothor. orig. præfat.*

Les Cimbres, continue Pétréus, furent d'abord gouvernés par un certain nombre d'hommes supérieurs qui administrèrent la justice. Ils eurent ensuite des rois, au nombre desquels fut Gomer II qui vécut au-delà de cent ans, & mourut *summâ cum animi alacritate.* Son fils Segub lui succéda l'an du monde 1960, & mourut en 2020, laissant deux fils, Aser & Ostride, celui-ci âgé de vingt ans.

Aser qui étoit l'aîné, régna & eut un fils nommé Trudus qui lui succéda, & encouragea l'agriculture en 2085. Ce fut alors que le pays nommé *Middles-let* ou plaine du milieu, fut nommé *Sœland* ou terre de moisson, parce que ses habitans cultivèrent mieux que les autres. Ce fut alors aussi que les Sœlandois commencèrent à diviser leurs champs, invention qui parut si merveilleuse à Trudus, qu'il s'établit en Sœlande.

Thielvar son fils lui succéda, & après lui Ostrid fils de Thielvar, âgé de 18 ans. Ici Pétréus ne veut pas nous laisser ignorer que le pays de Lœland fut alors ainsi nommé, parce qu'on y fit des aires plus grandes & plus propres à battre le blé que dans tout le reste du royaume. *Lœ* en Danois signifie *aire.*

Pétréus parle ensuite des guerres extérieures des Cimbres; il les joint aux Gaulois qui s'emparèrent de Rome; ensuite dit-il, ils se répandirent dans l'Illyrie & la Pannonie, passèrent dans la Grèce avec Brennus, pillèrent le temple de Delphes, & tuèrent Ptolémée Céraunus. C'est d'un manuscrit conservé dans l'île de Gothland, que Pétréus a

tiré ces faits & leurs dates plus précises que celles de toute l'histoire ancienne : il éprouva, dit-il, beaucoup d'obstacles, avant de parvenir à voir ce précieux fragment, & fut obligé de gagner un scribe de la citadelle de Wistberg qui lui en donna communication.

Pétréus possédant ce trésor, le copia fidèlement, l'estima plus ancien de 1800 ans que Saxon le grammairien, le publia dans ses *Origines* des Cimbres, & peu après on traduisit cet ouvrage en Danois sous le titre d'*Origine & premier commencement du Danemarck*. Il fut ensuite publié en cette langue, & intitulé : *Anciennes origines & actions des Cimbres & des Goths.* Lyschander historiographe de Danemarck adopta cette hypothèse historique, ainsi que Strelow dans sa chronique de Gothland ; mais ce fragment prétendu antique ayant été publié en caractères runiques dans l'ouvrage de Lyschander, ne put soutenir le grand jour ; on y vit aussitôt des marques de supposition : premièrement, une chronologie exacte qui ne se trouve dans aucun monument historique du Nord, antérieur au temps où la religion chrétienne y fut portée ; ensuite un style moderne, revêtu seulement des anciennes terminaisons, mais d'une manière impropre qui décèle dans l'auteur peu de connoissance de l'ancienne langue : c'est le jugement qu'en ont porté deux célèbres savans du Nord, Torfœus & Olaüs Verelius.

Synopf. histor. Dani ar. & J. Lyschandri antiquit. Danic. sermon. XVI.

Vid. opus genea og. in Synopf.

Torf. series reg. Daniæ. Verel. n. t. ad Gothr. & Rolf. saga, pag. 7.

La première contrée que les Cimbres occupèrent, ne nous est pas mieux connue que la date de leur établissement. Au temps de Tacite & de Strabon il y en avoit au nord des Chauques ; mais cette position générale ne nous donne aucune limite, & il en est ainsi de tous les peuples qui occupoient alors la Germanie. Dans leurs mœurs, il étoit impossible qu'ils eussent des limites déterminées ; les uns craignant leurs voisins & redoutés par eux se faisoient gloire de vivre au milieu d'une vaste solitude ; d'autres nomades & errans avoient besoin d'une grande étendue dont ils n'occupoient jamais qu'une petite partie. Ainsi tous les savans qui ont voulu marquer entre

Tacit. Germ.

ces peuples des limites fixes, ont entrepris une tâche impossible, & ne pouvoient arriver qu'à des résultats très-différens. Nous voyons donc chacun d'eux, suivant l'opinion qu'il s'étoit faite, tantôt suivre les anciens, & tantôt les contredire ou les interpréter de la manière la plus favorable à son système. Nous voyons Danckwerth placer les *Fosi* de Tacite sur la Boda & la Selk, parce qu'on y trouve un lieu nommé Bosgard qui par le changement du *b* en *f* devient Fosgard ou villes des Foses; Leibnitz les mettre en deçà de l'Elbe, sur la Fuse qui passe à Peine, & se jette dans l'Aller auprès de Zell; c'est aussi à peu près la position que leur donne M. d'Anville; Spéner & Cellarius les transporter au-delà de l'Elbe; Danckwerth accuser d'erreur Ptolémée qui distingue les Chauques des Saxons, prétendant que c'étoit un même peuple, & cela d'après le rapport qu'il croit apercevoir entre les mots de *Chauci* & de *Sasi.* Nous voyons aussi Cluvier renfermer dans le petit duché de Brème les Chauques auxquels Tacite attribue un espace immense: *tam immensum terrarum spatium non tenent tantùm Chauci, sed & implent;* & M. Anchersend prenant à la lettre cette expression, les étendre depuis la Hesse jusqu'au promontoire de Bowberg & à l'île de Mors, dans l'électorat d'Hanovre, la Stormarsie, la Dithmarsie, le duché de Slesvich & l'évêché de Ripa. Cet auteur prétend que le froid attribué par Pline aux pays des Chauques, indique la Dithmarsie; mais outre qu'à l'endroit qu'il cite, aucune expression de Pline ne marque un froid excessif *(t)*, nous savons que toute l'Europe, couverte alors de grandes forêts, étoit plus froide qu'aujourd'hui. M. Anchersend croit aussi que les deux lacs dont l'auteur Latin a parlé, faisoient partie du sinus Lymique; mais n'y a-t-il pas des lacs plus bas vers l'intérieur de l'Allemagne?

Chorogr. Daniæ.

German.

Vallis Herthæ deæ, & orig. Daniæ, 1747, in-4.°

Lib. XVI, c. 1.

(t) Aliud è sylvis miraculum, totam reliquam Germaniam replent, adduntque frigori umbras.

Germ. l. III, cap. XXVII, p. 105. Coming. ad Gronov. Tacit. p. 427. Spener. l. V, c. VI, pag. 33. Mutius, de Germ. origin.

Parlerai-je de la différence d'opinions sur tous les peuples germaniques, des *Reudigni* de Tacite changés par Cluvier en *Thuringi*, des Avions changés par le même en *Cavions*, & par Mutius en *Avians;* des mêmes *Avions* transportés par Althamer en Fionie, tandis qu'il mène en Suède les Nuithons que Cluvier place dans le Brandebourg? Montrerai-je celui-ci disant que tous les noms sont changés & tout l'ordre géographique interverti dans Strabon & Ptolémée, parce qu'il ne les trouve pas favorables à ses opinions *(u);* ce même géographe moderne plaçant les Eudoses & les Swardons dans la Poméranie, Danckwerth dans la Wagrie & le Meckelbourg; Althamer étendant les sept peuples adorateurs de la déesse Hertha, depuis le centre du Holstein jusqu'aux frontières de la Livonie, tandis que Danckwerth, Cluvier & Spéner les resserrent entre la Trave & l'Oder; enfin M. Anchersend établissant qu'elles devoient former autour de l'île habitée par la déesse, un cercle dont elle étoit le centre? Suivant lui, cette île étoit la Selande, & les sept peuples habitoient depuis l'Elbe jusqu'au golfe Lymique. Si on leur donne plus d'étendue, dit-il, comment auroit-on pu transporter la déesse chez ses adorateurs, ou comment auroient-ils pu se rassembler pour leur culte? comment ceux qui étoient en Prusse pouvoient-ils observer la paix sacrée, lorsqu'elle étoit en Holsace? Mais Tacite ne dit ni que ces peuples se rassembloient, ni qu'on portoit la déesse chez eux tous; c'étoit seulement chez ceux qu'elle choisissoit & honoroit de sa présence: *festa loca quæcumque adventu hospitioque dignatur.* Il suppose que la déesse venue par mer à terre, ne pouvoit faire qu'un mille d'Allemagne

---

(u) Il dit que ces deux anciens ont écrit, *perturbatoriè, parùm benâ fide; pessimè tamen Ptolemæus, adeò perturbans Germaniam, ut si autoritatem ejus fidemque in omnibus sequi velis, (id quod factitatum plerisque nostri ævi geographi video ac doleo, imò indignor) planè diversam ab aliorum autorum Germaniâ, habiturus sis Germaniam. Quod, ut prorsus absurdum, ne fiat, magnopere cavendum censeo.* Lib. III, c. XL, p. 170.

où deux lieues, à cause des dangers du versement & des difficultés du chemin. Il ne fait pas attention & ne se rappelle pas avoir dit lui-même que les peuples Suèves se *C. IV, §. 71.* servoient de chariots. Pourquoi la déesse auroit-elle voyagé plus difficilement qu'une famille Suève ?

« Cluvier, dit-il, place les sept nations de manière que quatre d'entr'elles ne pouvoient aller à la mer & à l'île de Hertha qu'en passant par les terres des Angles, des Varins & des Eudoses; & ces nations ne devoient pas permettre le passage aux autres. » Mais d'où seroit venue cette jalousie ? Tacite n'en parle pas ; il ne dit point qu'on alla visiter le lieu saint en corps de nation, pas même en pélerinage. Il faut donc croire qu'il n'y avoit que quelques dévots qui s'y transportoient, si on veut à cet égard croire quelque chose.

Quant à ceux qui resserrent les adorateurs de Hertha dans un très-petit espace, M. Anchersend objecte que ce resserrement ne convenoit point à des peuples Suèves, c'est-à-dire, selon lui, errans & nomades : cela est vrai en supposant que les sept nations étoient nombreuses ; mais on sait ce qu'alors on désignoit par le nom de peuple ou de nation. Quant à ce qu'ils regardoient comme une gloire d'avoir un désert autour d'eux, César le dit des Suèves *Lib. IV.* en général, & non pas de chaque peuple Suève. Ceux-ci auroient donc pu n'occuper que le Meckelbourg & y vivre en Suèves : les Longobards seuls le faisoient bien. M. Anchersend paroît avoir cru que chacune des sept nations *P. 150, §. 44.* avoit un désert autour d'elle ; cela n'étoit pas nécessaire, il suffisoit que tout le corps Suève en eût un.

On ne trouve pas moins de différence dans les opinions à l'égard du pays habité par les Cimbres au temps de Tacite. Sperlingius ne leur accorde qu'une petite partie *De Danic. ling. & nominis antiq. gloriâ.* du duché de Bréme, à l'embouchure de l'Elbe & à sa rive gauche. Il prétend qu'on n'a donné leur nom à la Chersonèse que parce qu'ils en étoient voisins, & qu'elle n'avoit pour habitans que des Suèves ; mais alors, lui

Præf. ad Moller. Cimbr. litteratam.

répond Gramm, ne l'auroit-on pas nommée Suévique? M. Anchersend, qui étend les Chauques jusqu'au sinus Lymique, place les Cimbres dans l'évêché d'Aalborg. Suivant lui, la partie occidentale du sinus servoit de limites entre ces deux peuples, les Chauques ayant occupé la partie occidentale de la Chersonèse, abandonnée par les Cimbres qui avoient émigré. Cette partie du sinus, divisée, dit-il, en plusieurs lacs & parties marécageuses, a pu donner lieu à l'expression de Claudien :

De 4.ᵉ honor. consulatu, vers. 451.

Latisque paludibus exit
Cimber.

Ceci pourroit être une preuve, s'il n'y avoit pas de lacs ailleurs; mais ceux qui sont encore en grand nombre dans les évêchés de Ripa, de Wiborg & d'Arhus, & qui pouvoient être plus grands & plus nombreux lorsque le pays étoit moins cultivé, ont pu faire dire ceci au poëte latin.

C'est ainsi que les détails géographiques de l'ancienne Germanie étant d'une obscurité impénétrable, fournissent un vaste champ à toutes les conjectures. Nous en avons encore un exemple dans les *castra in utrâque ripâ* dont parle Tacite. Cluvier les place en Italie ou dans les Gaules sur les principales rivières où les Cimbres assirent leurs camps, & dit qu'il n'y a que les plus ineptes des hommes (*ineptissimi homines*) qui puissent croire que ce sont les ouvrages nommés *Dœnenwerck* entre le golfe Slyé & la Tréie. Spéner pense que ce sont des digues faites sur les deux rives de la Chersonèse pour la garantir des inondations, & entend par *castra & spatia*, les terres basses garanties par les digues. Pichéna & Kirchmaïer qui ont trouvé extraordinaire que des digues fussent désignées par le mot *castra*, croient que c'étoient des vestiges de camps répandus sur les deux rives de la Chersonèse. M. Anchersend croit que ce mot désigne les lieux occupés par les Cimbres pour faire paître les troupeaux. Par *spatia* il entend

Germ. antiq. l. III, c. XXII, pag. 90.
German. l. V, c. 1, §. 6, p. 8.

Comment. ad Tacit.

1.ʳᵉ part. §. 18, p. 57.

ſtadia, & par *ſtadia*, des eſpèces de manèges où les Germains, dit-il, exerçoient leurs chevaux, & il cite pluſieurs paſſages où *ſpatium* eſt employé pour *ſtadium* (x). Il croit cependant que ces *ſtadia* pourroient bien être des parcs de bœufs ou de moutons : au reſte, il les place à la côte occidentale de la Cherſonèſe. Mais ce qu'il y a de plus particulier, c'eſt que par *eumdem Germaniæ ſinum*, il entend la Cherſonèſe même ; voici comme il s'en explique : *Sinus terræ ut hic, Germaniæ, juxtà Latinis eſt ſoli flexus in mare tractu aliquo longiori procurrentis, ac ſinus maris, ſali, lacuſve eſt terram pari modo irrumpentis atque cum infractu eam ſecantis.* Les autorités ſur leſquelles il ſe fonde ſont les trois paſſages ſuivans tirés de Tacite. Voici le premier : *Nam Glota & Bodotria . . . . . anguſto terrarum ſpatio dirimuntur : quod tum præſidiis firmabatur, atque omnis propior ſinus tenebatur ſummotis velut in aliam inſulam hoſtibus.* Il me ſemble que le mot *ſinus* eſt pris ici dans ſon acception ordinaire ; la rivière de Glota & le golfe de Bodotrie étoient ſéparés par un petit intervalle qui étoit gardé, & tout le *ſinus* voiſin étoit occupé par les troupes d'Agricola ; ainſi les ennemis étoient reſſerrés dans la partie ſeptentrionale, comme dans une autre île. Il ne ſuffiſoit pas ſans doute de garder le petit intervalle qui ne peut pas ici être confondu avec le *ſinus* ; il falloit encore occuper la côte du golfe.

Tacit. Germ. cap. 11.

Ibid. §. 27, pag. 61.

Agric. c. III, v. 2.

Second paſſage. *Cætera Africæ per duas legiones, parique numero Ægyptus. Dehinc initio ab Syriâ uſque ad flumen Euphratem, quantùm ingenti terrarum ſinu ambitur, quatuor legionibus coercita.* L'auteur Latin commence par l'Afrique, paſſe delà en Égypte, & met enſuite quatre légions depuis la

Annal. IV, c. V, v. 3.

(x) *Sicut fortis equus ſpatio qui forte ſupremo.*
Enn. ap. Cicer. de ſenect. c. 5.

Qui motus non minùs ſudorem excutiebat quàm ſi in ſpatio decurrerent.
Cornel. Nep. Eumen. cap. V, verſ. 5.

Nam quomodo nobiles equos curſus & ſpatia probant.
Dialog. de Oratoribus.

Syrie jusqu'à l'Euphrate, à la pointe que ce fleuve fait vers la Cilicie, le long du grand *sinus* ou fond de la mer interne. Je ne vois encore ici que l'acception ordinaire du mot *sinus ;* il y signifie la concavité des rivages baignés par la mer.

Troisième passage. *Sed quod nomen, quem statum filio ejus (Vitellii) Germanico fore! nunc pecuniam & familiam & beatos Campaniæ sinus promitti.* Il me paroît évident que ces heureux *sinus* de la Campanie ne sont autre chose que les rivages de ce fertile & beau pays; que si on veut les prendre avec M. Anchersend pour les sinuosités des vallons, le mot *sinus* peut conserver ici comme par-tout ailleurs sa signification primitive; qu'il exprime une cavité, soit au sens figuré, soit au propre, & n'est jamais employé pour un promontoire ou une presqu'île. Il me paroît aussi que sans aller jusqu'à la pointe nord de la Chersonèse, le *sinus* désigné par Tacite, peut être celui dont l'Elbe occupe le centre; que l'*utraque ripa* sont les deux rives de ce golfe, plutôt que celle de la péninsule dont cet historien ne parle pas; que le grand coude, *ingens flexus,* où il dit que la côte de la Germanie se dirige au nord, est l'angle qu'elle forme vers l'embouchure de l'Elbe, & non pas, comme l'entend M. Anchersend, celui que cette même côte fait à la pointe de la Chersonèse pour revenir de-là vers le midi.

Lib. III, c. LXVI.

Les Cimbres pouvoient avoir laissé des vestiges de leur séjour sur tous ces rivages, puisque, suivant Strabon, ils ont habité depuis l'embouchure du Rhin jusqu'à l'Elbe *(y).* Quant au mot *spatia,* il ne signifie ni des manèges ni des parcs, mais des espaces plus grands encore ; c'est Tacite lui-même qui nous l'explique. Les Germains, dit-il, disposent leurs habitations, non pas à notre manière, en joignant les édifices l'un à l'autre ; chacun entoure sa maison d'un espace, *suam quisque domum spatio circumdat.* Cet usage étoit celui de tous les peuples Cimbres; ils appeloient

(y) Γνωρίζονται δ' ἀπὸ τῶν ἐκβολῶν τοῦ Ῥήνου λαβόντες τὴν ἀρχὴν μέχρι τοῦ Ἄλβιος. Τούτων δ' εἰσὶ γνωριμώτατοι Σούγαμβροί τε καὶ Κίμβροι. Lib. VII, p. 294. B.

gaard

gaard, cet eſpace qui renfermoit la maiſon, les beſtiaux, les parcs, & même les pâturages ; le même mot ſignifie encore en danois & en ſuédois, une terre, une maiſon de campagne. Pour peu que le peuple fût nombreux, des habitations de cette eſpèce devoient occuper en effet une très-grande étendue ; & comme ils en changeoient chaque année, on devoit en trouver par-tout des veſtiges.

Autre ſujet de diſſention, car tout peut l'être dans ces détails. Pline a dit : *Promontorium Cimbrorum excurrens in maria longè peninſulam efficit, quæ Cartris appellatur.* On demande ce qu'il entend par promontoire des Cimbres ; eſt-ce toute la Cherſonèſe, ou ſeulement cette eſpèce de péninſule qui s'étend depuis le ſinus Lymique juſqu'à la pointe nommée aujourd'hui *Scaven* ? ce dernier ſens a paru le plus naturel à Spéner. Il ne peut croire que l'auteur latin ait donné le nom de promontoire à une étendue auſſi grande que l'eſt toute la Cherſonèſe ; mais n'en juge-t-il point trop d'après l'idée juſte qu'il a de cette étendue, & ne faut-il pas ici ſe mettre à la place de Pline qui n'avoit pas une idée préciſe de la grandeur de cette preſqu'île ? Le paſſage ſuivant du même auteur, paroît expliquer clairement ce qu'il a voulu dire : *Septentrionalis Oceanus majori ex parte navigatus eſt auſpiciis Auguſti, Germaniam claſſe circumvectâ ad promontorium Cimbrorum.* Or la flotte romaine, loin d'être parvenue à Scaven, ne paſſa pas l'Elbe. Pline donne donc ici à toute la Cherſonèſe le nom de promontoire des Cimbres, & c'eſt ce promontoire, cette *péninſule* qu'il nomme *Cartris.* Spéner qui rapporte lui-même ce ſecond paſſage, perſiſte cependant en ſon premier ſentiment ; & il faut convenir que c'eſt contre l'avis du plus grand nombre, & pour ainſi dire contre l'évidence. Il faudroit donc, dit-il, commencer à l'Elbe le promontoire des Cimbres : non ſans doute, ce n'eſt point à l'Elbe, ce n'eſt point à l'Eidora ; nous ne devons déterminer ni cette limite, ni aucune autre, lorſque nul ancien ne l'a fait.

Lib. IV, c. 13.

German. l. V, c. 1, 3, 2, p. 5.

Lib. II, c. LXVII.

V. Vell. lib. II.

Quant aux Teutons, on convient assez généralement que le corps de la nation occupoit les îles du sinus Codanus; cependant M. Anchersend leur donne de plus toute la côte orientale de la Chersonèse, depuis le golfe Lymique jusqu'à l'Elbe & une partie du Meckelbourg. Il ne fonde cette opinion que sur ces mots de Méla: *Codanonia quam adhuc Teutoni tenent.* Il en infère que ce peuple occupoit auparavant une plus grande étendue; autrement, dit-il, ce mot *adhuc* seroit inutile: mais le géographe latin n'ayant point parlé d'autres terres occupées par les Teutons, il me paroît évident que le mot *adhuc* n'a ici de rapport qu'au temps; & ce qu'il ne me semble pas inutile d'observer, c'est que les autres géographes grecs & latins n'ont point parlé des Teutons comme habitans de ces îles. Ne pourroit-on pas, d'après leur silence, conjecturer que la plus grande partie de la nation avoit émigré avec les Cimbres, que ce fut alors ou peu après que leur nom se perdit dans cette contrée, & qu'il ne fut conservé que dans les établissemens qu'ils avoient en Germanie sur la Baltique, & dans l'intérieur sur le Weser & le Danube?

Ptolem. geogr.

Quant à l'origine de leur nom, les savans se sont partagés. Il ne faut pas s'arrêter sans doute à l'étymologie de Mélancthon, qui dérive le mot Teutons d'Askenas, non plus qu'à celle d'Annius de Viterbe qui nous parle de deux rois *Tuiscon* & *Teuton* dont les noms s'étendirent aux peuples nommés Teutons & Tudesques. Je passe donc à Leibnitz qui dérive d'abord le nom des Teutons du mot *thiod* ou *thidde*, comme signifiant grand peuple ou peuple par excellence; mais il propose ensuite le mot *theut*, nom de dieu chez les Germains, comme origine de *Tudesque* & de *Teuton.* Ceci paroît être plus près de la vérité. *Teut-ung* veut dire fils de Dieu; & l'usage des peuples cimbres étoit de joindre ainsi le mot *yng* ou *ung* qui veut dire fils, au nom de la tige, comme on le voit dans leur histoire, en ceux d'Ynglinger, Skioldunger,

De vocabul. gentium apud Sim. Schard. tom. I.

Sturlunger, &c. Les Romains rapprochèrent le nom *Teut-ung* de leur orthographe & de leur langue en écrivant *Teutoni;* mais les écrivains du bas-empire, mieux inſtruits des noms, de la langue & de l'orthographe tudeſque, écrivirent *Teuthungi, Gautungi, Juthungi,* &c.

Cette étymologie appuyée d'une part ſur leurs coutumes & leur langue, l'eſt auſſi ſur leurs idées théologiques que Tacite nous a conſervées : « Dans leurs chants antiques, dit-il, qui eſt chez eux le ſeul genre de mémoires & d'annales, ils célèbrent Tuiſton, dieu né de la terre, & ſon fils Mannus, origine & fondateurs de la nation. » *German. . II.*

Il eſt vraiſemblable que cette dénomination qui ſubſiſte encore dans celle de *teutſch* ou *tudeſque,* étoit commune à tous les peuples que les anciens ont nommés Germains. Ils ont rarement donné aux nations leur véritable nom, celui qu'elles ſe donnoient elles-mêmes. Hérodote nous dit que les Scythes ſe nommoient Scolotes; Céſar, que les Galates ou Gaulois ſe nommoient Celtes. Auſſi nous voyons qu'à meſure que les Germains furent mieux connus, les hiſtoriens les déſignèrent par le nom commun de Teutons, Teutoniques, Tuitſques, Teudiskes, Théotiſques, variés ſuivant les dialectes. Le nom de Germain, ſelon Procope, étoit celui du peuple connu depuis ſous celui de Franc. « Le nom de Germanie, dit Tacite, eſt récent & impoſé depuis peu ; les premiers qui paſſant le Rhin expulsèrent les Gaulois, furent nommés alors Germains & ſont maintenant nommés Tongres : ainſi ce nom eſt devenu peu à peu, non celui d'un peuple, mais de la nation, de ſorte que tous ayant d'abord été nommés *Germains* par le peuple vainqueur pour inſpirer plus de crainte, ont bientôt adopté cette dénomination qu'ils ont trouvée établie *(z).* » Ils prirent donc au dehors ce nom

Lib. IV, c. VI.

Serv. notit. imper. Leg. longob. Nithard. Procop. l. I, Gothic. Hyer. Hilar. vita.

(z) Cæterùm Germaniæ vocabulum recens & nuper additum, quoniam qui primi Rhenum tranſgreſſi Gallos expulerint, nunc Tungri, nunc Germani vocati ſint. Ita nationis nomen, non gentis evaluiſſe paulatim, ut omnes primùm à victore ob metum, mox à ſe ipſis invento nomine Germani vocarentur.

qui inſpiroit la terreur, & conſervèrent le leur chez eux. C'eſt ainſi qu'a prévalu parmi nous le nom particulier d'Allemand, & que nous le donnons à toute la nation qui a conſervé ſon antique nom de *Teutſch* ou *Tudeſque.*

Vers ces temps où elle forma des établiſſemens durables, on commence à mieux diſtinguer leurs poſitions & leurs limites; quant à ceux des temps de ſa barbarie, ils nous ſeront toujours inconnus. Si tant de laborieuſes recherches faites par les modernes ſur l'ancien état de la Germanie n'y répandent que des ténèbres, elles nous diſent du moins que tous les détails de cet objet trop éloigné, ſont anéantis. Les anciens qui en ont été placés le plus près, n'ont oſé nous en tracer que les traits les plus généraux; puiſque nous ne pouvons ſavoir ſans eux, ſachons ignorer avec eux. L'imitation de cette ſageſſe peut ſeule conduire à la vérité qui eſt le partage du jugement, comme la fiction eſt celui de l'imagination, dont les jeux corrompent & dégradent la majeſté de l'hiſtoire.

An de Rome 638.

Ce fut environ cent quinze ans avant notre ère, que les Cimbres commencèrent cette émigration qui les a rendus célèbres; ils habitoient les rivages les plus reculés de la Germanie, & principalement la preſqu'île qui porta enſuite leur nom. Ces régions étoient ombragées par d'épaiſſes & profondes forêts qui s'étendoient juſqu'à l'Hercynienne. On y voyoit encore au temps de Tacite, ſur l'un & l'autre rivage, les veſtiges de leur ancienne renommée, de leurs habitations, de leurs camps, dont l'étendue donnoit la meſure de leur puiſſance & atteſtoit la grandeur de l'armée qui en ſortit pour aller chercher d'autres demeures; ce fut ſans doute la plus grande partie de la nation, puiſque vers le temps de Ptolémée, elle n'occupoit que la pointe de la Cherſonèſe, & que vers celui de Tacite, elle ne formoit plus qu'une petite cité.

Plut. Mar. p. 411. E. German.

On dit que la mer ayant franchi ſes limites ordinaires, inonda une grande partie de cette preſqu'île que les Cimbres occupoient. Strabon qui nous a conſervé auſſi

Flor. lib. III, cap. III.

cette tradition, la rejette comme fabuleuse. « On ne peut croire, dit-il, qu'ils soient devenus vagabonds & brigands « parce qu'habitant une presqu'île, ils en ont été chassés « par un grand flux de l'Océan ; ils occupent encore le « pays qu'ils occupoient auparavant. Ils ont fait à Auguste « le don & l'envoi du bassin qu'ils regardoient comme le « plus sacré, lui demandant, avec son amitié, l'oubli du « passé ; & obtenant l'un & l'autre, ils sont retournés d'où « ils venoient. Ne seroit-il pas risible qu'irrités par un évé- « nement régulier qui arrive deux fois chaque jour, ils « fussent sortis de leur pays ? la supposition d'un flux ex- « cessif paroît donc une fable. L'Océan dans ses mouve- « mens reçoit, il est vrai, des augmentations & des dimi- « nutions, mais régulières & bornées. . . . . Puisque le flux « arrive deux fois par jour, comment peut-on croire qu'ils « n'ayent jamais compris que ce mouvement de la mer étoit « naturel, sans danger, & non pas propre à eux seuls, mais commun à tous les habitans des rivages de l'Océan *(a)* ! »

Geograph. lib. VII, p. 292. D.

On voit que Strabon ne reconnoît dans la mer que le seul flux, comme cause d'inondation ; cependant de tous les temps la mer a souvent inondé des terres, elle en a pris & abandonné sur les côtes de la Frise [a], & celles du Danemarck [b] offrent des preuves évidentes de ces révolutions : les bancs de sable qui l'environnent, savoir à l'ouest, le *Dogger-bank*, au nord le grand *Jydske-riff*, à l'est les petits bancs ou le *Rifshorn*, paroissent être des terrains envahis par l'Océan ; & autant qu'on en peut

[a] *Géograph. de Varen. tom. II, chap. XIII, propr. 17.*

[b] *Gram. litterat. ad Mol. Cimbr. litterat. p. 3.. Consider. sur l'espr. milit. des Germ. p. 15.*

(a) Οὔτε γὰρ τὴν τοιαύτην αἰτίαν τοῦ πλάνητας γενέσθαι καὶ λῃστρικοὺς ἀποδέξαιτ' ἄν τις, ὅτι χερρόνησον οἰκοῦντες μεγάλῃ πλημμυρίδι ἐξελαθεῖεν ἐκ τῶν τόπων. Καὶ γὰρ νῦν ἔχουσι τὴν χώραν ἣν εἶχον πρότερον, καὶ ἔπεμψαν τῷ Σεβαστῷ δῶρον, τὸν ἱερώτατον παρ' αὐτοῖς λέβητα, αἰτούμενοι φιλίαν, καὶ ἀμνηστίαν τῶν ὑπηργμένων. Τυχόντες δὲ ὧν ἠξίουν ἀπῆραν· γελοῖον δὲ τῷ φυσικῷ καὶ αἰωνίῳ πάθει, δὶς ἑκάστης ἡμέρας συμβαίνοντι παροργισθέντας ἀπελθεῖν ἐκ τοῦ τόπου. Ἔοικε δὲ πλάσματι τὸ συμβῆναί ποτε πλημμυρίδα ὑπερβάλλουσαν· ἐπιτάσεις μὲν γὰρ, καὶ ἀνέσεις δέχεται τεταγμένας δὲ καὶ περιοδιζούσας ὁ Ὠκεανὸς ἐν τοῖς τοιούτοις πάθεσιν. . . . δὶς γὰρ ἑκάστης ἡμέρας τούτου συμβαίνοντος, τὸ μηδ' ἅπαξ αἰσθάνεσθαι φυσικὴν οὖσαν τὴν παλίρροιαν καὶ ἀβλαβῆ, καὶ οὐ μόνοις τούτοις συμβαίνουσαν, ἀλλὰ τοῖς παρωκεανίταις πᾶσι πῶς οὐκ ἀπίθανον. Lib. VII, pag. 292. D. 293, A, B.

juger par ce qui est aperçu sous les eaux, les terres inondées étoient aussi étendues que celles qui sont restées à découvert. Lorsqu'on jette l'ancre ou les filets au *Store Jydske-riff*, entre Bowberg & Handklint, sur ces bancs qui s'approchant l'un de l'autre forment une espèce de canal nommé *Dekimmen*, & se réunissent au-dessus de l'Écosse vers le rocher nommé *Rokoll*, on retire très-souvent des racines d'arbres pétrifiées; il se peut même que les îles voisines ayent fait partie du continent. L'île de Rugen offre par-tout l'aspect d'une terre inondée; c'est du côté de l'ouest qu'elle présente le plus d'inégalités: outre les grandes îles de Hidde & d'Ummantz, on en voit plusieurs petites qui paroissent avoir tenu à la principale. Toute la côte est brisée & couverte d'écueils. Au *Wistow-schen fâhr*, la mer a envahi l'intérieur même des terres, & n'a laissé qu'un isthme très-mince entre Wittow & la terre de *Jasmund*. Le détroit qui sépare l'île du continent est exactement dans la direction du couchant d'été. C'est aussi vers le même point du ciel que toutes les îles du Danemarck ont des terres basses & des bancs de sable.

Alb. G. Schwartz, introd. ad geogr. sept. Gryphiswald, 8.°

Puisque l'état présent de ces côtes nous atteste que la mer en a couvert une grande partie, il est plus naturel d'attribuer à une inondation qu'à l'esprit de conquête l'émigration des Cimbres qui paroissent jusque-là n'être pas sortis de leurs demeures. Soit qu'ils ayent craint une submersion totale, ou qu'ils se trouvassent alors trop resserrés dans les terres que les eaux leur avoient laissées, une partie de ce peuple & de celui des Teutons se résolut à en chercher de nouvelles. Ils partirent avec troupeaux, femmes & enfans, & s'avancèrent lentement le long des grandes rivières où ils pouvoient trouver des pâturages: l'embarras & les difficultés de faire assez de radeaux pour transporter de l'un à l'autre bord une aussi grande multitude, devoit aussi les obliger à remonter vers les sources, pour trouver des gués ou des passages plus faciles; & cette même raison jointe au silence des auteurs anciens

ſur une ſéparation des deux peuples, peut faire penſer qu'ils ſuivirent tous la même route.

Leur marche n'étoit pas continue; elle recommençoit au printemps de chaque année, lorſque la terre fourniſſoit à leur bétail de nouveaux herbages. Quand ils étoient grands & mûrs, ils s'arrêtoient au lieu qui les produiſoit en plus grande abondance, les coupoient & les conſommoient pendant l'automne & l'hiver. C'étoit leur vie ordinaire, avec cette différence qu'au lieu d'errer dans la même région, ils avançoient devant eux & en changeoient chaque année: ce fut ſans doute l'Elbe qui les conduiſit au pays des Boïens. Ceux-ci habitoient une partie de la forêt Hercynienne; ils en défendirent le paſſage. Les Cimbres repouſſés prirent à leur droite, paſsèrent le Danube, deſcendirent vers le confluent de la Drave avec cette rivière juſqu'au pays des Scordiſques qui habitoient une partie du Mont-claude; de-là ils paſsèrent à l'autre côté de ce mont chez les Teuriſtes & les Tauriſques. Ils y purent trouver de l'or qui au temps de Polybe, c'eſt-à-dire quelques années auparavant, y étoit en abondance à deux pieds de la ſurface & parmi le ſable des rivières; ils purent y apprendre auſſi qu'il y en avoit encore plus dans la Noricie & vers Aquilée. Ce fut peut-être cet or qui les attira au-delà des Alpes noriques; en ſortant de ces montagnes, ils ſe dirigèrent ſur Noreïa, & défirent aux environs de cette ville une armée Romaine commandée par Cneïus Papirius Carbon.

Plut. Mar. p. 411. D.

Strab. pag. 293. C.

Id. lib. IV, p. 205, C, D.

An de Rome 640. Flor. ep. liv. LXIII, Tacit. German. Strab. lib. V, 214, D. Faſt. conſul.

Cette date préciſe peut ſervir à déterminer l'année de leur départ. Ils ne marchoient qu'au printemps, & s'arrêtoient où les pâturages étoient le plus abondans. Si on leur ſuppoſe cinquante jours de marche à trois lieues ſeulement par jour, ils faiſoient chaque année environ cent cinquante lieues; c'eſt, il me ſemble, tout ce que pouvoit une auſſi grande multitude. De la Cherſonèſe cimbrique au Mont-claude, il y a en droiture à peu près 265 lieues de 2500 toiſes, & en tenant compte

des détours, environ 300 lieues. Ils peuvent donc s'y être rendus en deux années ; au printemps de la troisième ils auront passé par les Alpes noriques & battu près de Noréïa le consul Carbon, l'an de Rome 640 ; ce qui fixe leur départ au printemps de 638, avant J. C. 115.

Les Cimbres & les Teutons, après leur victoire, passèrent en Helvétie dans la même année. S'ils étoient restés dans le Noricum, il n'est pas douteux que les Romains eussent envoyé une armée pour défendre l'entrée de l'Italie, & il n'y en eut en cette partie, ni dans cette année ni dans les suivantes. Les Cimbres ayant donc remonté chez les Helvétiens, séduisirent ce peuple heureux en faisant briller à ses yeux les richesses qu'ils avoient enlevées, biens très-inférieurs à ceux d'une vie simple & paisible desquels il jouissoit, malheureux seulement de n'en pas connoître le prix. Les Tigurins sur-tout & les Tugéniens leur préférèrent les produits incertains & peu durables, les dangers & les ravages de la guerre; dans l'espoir d'un riche butin, ils prirent part aux projets & à l'expédition des Cimbres.

Strab. l. VII, p. 293. D.

C'est de ce point seulement que la marche des peuples confédérés paroît arrêtée & déterminée contre les Gaules. Jusque-là les Cimbres & les Teutons n'avoient tenu qu'une route incertaine ; ils erroient sans dessein formé : du moins il est évident que celui d'entrer en Italie n'étoit pas encore dans leur pensée, puisqu'en étant si près, ils s'en éloignèrent.

An de Rome 641. Cæs. lib. II.

Du sommet des Alpes helvétiennes ils descendirent le Rhin par sa rive gauche & attaquèrent les Belges. Repoussés par ce peuple belliqueux, ils s'avancèrent dans les Gaules, & laissèrent vers le Rhin, sous la garde de six mille hommes, une partie de leurs bagages qu'ils ne pouvoient ni porter ni emmener.

Leur marche fut marquée par des ravages : les Gaulois retirés derrière leurs murs souffrirent long-temps la famine, & plutôt que de se rendre, vécurent des corps de

de ceux que leur âge rendoit inutiles à la guerre. Il paroît qu'ils se dirigèrent du nord au midi, en suivant les grandes rivières, suivant leur usage. Ils remontèrent donc ou la Meuse ou la Moselle, & suivirent ensuite le Rhône. Ce qui prouve cette longue route de l'Helvétie vers la Belgique, & de-là vers la province romaine, c'est que, pendant trois ans entiers, depuis la défaite de Carbon jusques au consulat de Silanus, Rome n'eut point d'armée dans la Gaule, & que César marque expressément la direction des Cimbres & des Teutons, des bords du Rhin à la province *(b)*. Ce fut en 641 qu'ils attaquèrent les Belges, & en 642, comme le marque Appien, qu'ils s'avancèrent dans les Gaules. Je vais donner quelques détails sur leurs victoires & leurs défaites, parce qu'on ne les trouve qu'épars dans les anciens, & qu'ils ne sont exacts, discutés, & tous rassemblés dans aucun historien moderne. *Cæs. lib. VII.*

La nouvelle de l'irruption de ces barbares parvint à Rome avec celle des succès de Métellus en Numidie; les bruits qui s'en répandirent parurent incroyables, & furent cependant trouvés au dessous du vrai. Ils étoient trois cents mille combattans, & on disoit qu'ils avoient avec eux un nombre encore plus grand de femmes & d'enfans. Cette énorme multitude cherchoit & demandoit des terres où elle pût s'établir; elle suivoit en cela l'exemple de ses ancêtres; mais le temps n'étoit plus où les nations étant errantes, l'une pouvoit pousser l'autre & la remplacer. L'Europe étoit remplie de peuples civilisés; il falloit les exterminer pour se mettre à leur place, ou l'être par eux. *An de Rome 643.* *Plutarch. mar. p. 411. B. C.*

Les Cimbres & les Teutons rencontrèrent sur les bords du Rhône, le consul Marcus Julius Silanus à la tête d'une

(b) *Ipsi erant (Atuatici) ex Cimbris Teutonisque prognati; qui, cùm iter in provinciam nostram facerent, his impedimentis quæ secum agere ac portare non poterant, citrà flumen Rhenum depositis, custodiæ ex suis ac præsidio sex millia hominum unà reliquerunt.* Lib. II.

Flor. lib. III, cap. III. Tit.-Liv. epist. lib. LXV. fast. consul. An de Rome 644.

armée romaine. Ils envoyèrent à son camp & ensuite au
sénat des ambassadeurs chargés d'offrir au peuple de Mars
le secours de leurs armes, s'il vouloit leur donner des
terres pour solde; mais les Romains que leurs partages
agraires alloient encore diviser, rejetèrent leur demande.
Aussitôt les Cimbres courent aux armes pour conquérir
645. ce qu'on leur refuse; Silanus est mis en fuite, & Marcus
Scaurus qui lui succède est vaincu l'année suivante.

Les Tiguriens, ce peuple helvétien qui s'étoit séparé
646. de la cité, se montrèrent aussi sur le Rhône, soit qu'ils
eussent suivi les Cimbres & ensuite résolu d'agir séparément,
ou qu'ayant employé plusieurs années à leurs
préparatifs, ils n'ayent pu commencer plus tôt leurs attaques.
Ce fut le consul Lucius Cassius Longinus qu'ils eurent à
combattre; il les suivit quelque temps & les joignit aux
frontières des Allobroges; mais ayant donné dans une
Liv. epist. lib. 65. Oros. hist. lib. V, cap. XV. Cæs. lib. I. embuscade, il y périt avec Lucius Pison, un de ses lieutenans,
& une partie de son armée. Quintus Publilius,
l'autre lieutenant, ne crut pouvoir sauver à ce qui en
restoit la vie & la liberté, qu'en les livrant à l'infamie de
passer sous le joug, & en abandonnant au vainqueur la
moitié de leurs biens avec des otages.

647. Une nouvelle armée romaine est envoyée dans les
Gaules, & le consul Quintus Servilius Cæpion qui la commande,
enlève à Toulouse dans le temple d'Apollon une
grande quantité d'or & d'argent. On ignore la raison ou le
prétexte de cette violence, & si ce fut par la seule cupidité,
ou comme châtiment de quelques secours donnés aux barbares
par les Tectosages.

648. Fast. consul. Le commandement prorogé à Cæpion fut divisé entre
lui & le consul Cneïus Mallius : ce partage réussit rarement.
Tandis que les deux généraux jaloux l'un de l'autre cherchent
à se ravir les honneurs d'un triomphe imaginaire,
& campent séparément sur les bords du Rhône, les Barbares
tous réunis se jettent sur eux, les accablent & détruisent leur
armée : quatre-vingt mille Romains ou alliés, soixante mille

valets, deux fils de Mallius perdirent la vie. Les Ambrons, peuple ligurien confédéré avec les Cimbres, eurent la plus grande part à cette victoire. Sertorius qui s'acquit depuis tant de célébrité, reçut en cette action plusieurs blessures, & n'échappa aux vainqueurs qu'en passant le Rhône à la nage, couvert de sa cuirasse, & tenant son bouclier. Ceux-ci jetèrent dans le fleuve, comme ne leur étant d'aucun usage, les armes, les harnois & même les chevaux qu'ils avoient pris; mais qu'ils y ayent aussi jeté, comme le dit Orose, l'or & l'argent dont ils étoient si avides, c'est ce qu'il est difficile de croire, & ce que ne dit aucun autre historien. Marcus Aurélius Scaurus, lieutenant du consul, y fut fait prisonnier. Appelé au conseil où les généraux cimbres & teutons délibéroient s'ils devoient passer les Alpes, Scaurus voulut les en détourner, en leur disant que Rome étoit invincible: à ces mots, Boïorix, jeune homme impétueux, s'élance vers le Romain & le frappe d'un coup mortel.

Plutarch. Mar. p. 416. C. Ibid. Sertor. p. 569. A.

Lib. V, cap. XVI, initio.

Liv. epit. 67.

En apprenant cette défaite, Rome consternée crut revoir les Gaulois dans ses murs; tous les citoyens furent en deuil; les loix se turent, & Marius absent, élu consul pour la seconde fois, fut rappelé d'Afrique à la défense de la patrie.

649.

La fortune favorisa Rome & son nouveau Camille; ses ennemis négligèrent l'avantage qu'ils pouvoient tirer de l'effroi dont la défaite de cinq armées consulaires avoit frappé le sénat, le peuple & les légions. La riche proie que les Gaules & l'Ibérie leur offroient encore, les retint en deçà des Alpes.

Jusqu'ici tous les historiens s'accordent à nous montrer les Cimbres & les Teutons toujours réunis, marchant & agissant ensemble; c'est à ce point seulement qu'ils les séparent. Les Cimbres marchèrent aux Pyrénées & franchirent ces montagnes, tandis que les Tigurins, les Teutons & les Ambrons continuèrent de ravager les Gaules. Cependant le consul revenoit d'Afrique avec ses légions; il entra dans Rome en triomphe, menant Jugurtha & ses deux fils captifs. Ensuite, faisant usage du délai que lui donnoient

Liv. epitom. 67. Jul. obseq.

650, calend. januar.

Plut. Mar. p. 412. C.

Grater. inscr. p. 456, 3. Plut. Mar. p. 413. les Cimbres & les Teutons, il ranima le courage & la
confiance des légions épouvantées, en rétabliſſant les exer-
cices négligés, en déployant à leurs yeux ſes talens mili-
taires, ſes reſſources & ſa juſtice, en les accoutumant à ſes
défauts mêmes, à ſes manières bruſques & ſauvages, à la
dureté de ſa diſcipline.

Cependant les Cimbres ne paroiſſoient pas; mais on les
attendoit, on les craignoit, & Marius abſent fut créé conſul
650. pour la troiſième fois. L'ennemi toujours annoncé ne parut
point encore. Marius revenu à Rome au temps des comices,
651. y fut créé conſul pour la quatrième fois.

Les Cimbres mis en fuite par les Celtibères, étoient
Liv. epitom. l. 67. rentrés dans la Gaule, & avoient rejoint les Teutons & les
Ambrons. Ils réſolurent alors de ne former aucun établiſ-
Plut. Mar. p. 412. B. Oroſ. l. V, c. XVI, initio. ſement, qu'ils n'euſſent ravagé l'Italie & renverſé Rome.

Le paſſage des Alpes leur ayant paru trop difficile pour
une auſſi grande multitude, ils le firent par deux endroits,
Plut. ibid. p. 414. B. les Cimbres par l'Helvétie, les Teutons & les Ambrons
par la Ligurie, le long de la côte.

Dès qu'on apprit à Rome que ces deux corps marchoient
aux Alpes, le conſul Luctatius Catulus ſe porta ſur l'Athéſis,
652. & Marius vint camper vers l'embouchure du Rhône pour
ſe rendre maître de la mer, aſſurer ſes vivres, faciliter leur
tranſport, & ne combattre qu'à ſa volonté.

Les premiers qui vinrent à lui furent les Teutons & les
Ambrons, peuples formidables, différens de tous les autres
par les ſons de la voix, les cris & le bruit de guerre. Ils
Plut. ibid. occupèrent preſque toute la plaine, ſe campèrent devant
Marius, & l'appelèrent au combat. Le conſul ſachant que
l'habitude affoiblit la crainte, contint ſes troupes dans l'en-
ceinte de leurs retranchemens, les accoutuma peu-à-peu à
voir de près les Teutons, les fit obſerver dans leur camp
même, & ce fut Sertorius qui s'y introduiſit en habit gaulois.
Plutarque ne dit point expreſſément où ſe fit cette recon-
noiſſance; mais il le déſigne aſſez en diſant que ce fut
lorſque les Barbares marchèrent contre les Romains après

la défaite de Cæpion, & qu'il étoit important que le ſoldat fût contenu & docile *(c)*. Bientôt l'aſpect des Teutons parut moins terrible; leurs menaces, leurs dégâts, leurs cris inſultans ranimèrent l'ardeur des légions, & la prudence du conſul fut nommée lâcheté par ſes ennemis : ils attaquèrent ſon camp, mais ſans avantage. Oroſe place ce camp aux confluens du Rhône & de l'Isère. Pluſieurs raiſons me font douter de cette poſition; premièrement le ſilence de Plutarque, qui mettant le premier camp de Marius aux bouches du Rhône, ne dit point qu'il en ait changé avant l'attaque inutile & le départ des Teutons; enſuite l'imprudence de ce mouvement qui auroit été contraire aux premières vues du conſul, & auroit expoſé ſa communication en laiſſant l'ennemi maître du cours du Rhône, par ſa marche de l'Isère à Aix. Je ſais que Marius auroit pu riſquer des fautes vis-à-vis des Teutons; mais il falloit qu'il en réſultât pour lui un grand avantage, & je ne vois pas à quoi celle-ci lui auroit ſervi.

Les Teutons ayant échoué à leur attaque, réſolurent de laiſſer dans ſon camp le conſul & ſes légions; ils défilèrent à leur vue durant ſix jours, & demandoient aux Romains s'ils ne vouloient rien mander à leurs femmes par les Teutons qui ſeroient bientôt avec elles. Cette longue ſuite de troupeaux, de chariots, de femmes, d'enfans qu'ils traînoient après eux, dut contribuer beaucoup à relever l'eſpérance des Romains : outre celle du butin, ils connoiſſoient trop la guerre pour ignorer qu'une armée ſi embarraſſée n'eſt pas difficile à vaincre. Marius les ſuivit de près, établit ſes camps à la vue des leurs, en des poſtes ſûrs, & ſe retrancha toutes les nuits. *Flor. 3. 3.* *Plut. Mar. p. 415. F.*

(c) *Πρῶτον μὲν οὖν, Κίμβρων καὶ Τευτόνων ἐμβεβληκότων εἰς Γαλατίαν στρατευόμενος ὑπὸ Σκιπίωνι (Καιπίωνι), κακῶς ἀγωνισαμένων τῶν Ῥωμαίων, ... τὸν Ῥοδανὸν διεπέρασεν... Δεύτερον δὲ τῶν αὐτῶν ἐπερχομένων μυριάσι πολλαῖς καὶ δειναῖς ἀπειλαῖς, ὥστε καὶ τὸ μένειν ἄνδρα Ῥωμαῖον ἐν τάξει τότε καὶ τὸ πείθεσθαι τῷ στρατηγῷ, μέγα ἔργον εἶναι. (Μάριος μὲν ἡγεῖτο) Σερτώριος δὲ κατασκοπὴν ὑπέστη τῶν πολεμίων, ἐσθῆτι δὲ κελτικῇ.* Sertor. p. 569. A. B.

Ils arrivèrent aux environs d'Aix, & campèrent près d'une rivière qui arrosoit une vallée : les Alpes étant à peu de distance, le consul résolut de combattre ; il prit un camp voisin du leur, dans un lieu d'accès difficile, mais éloigné de l'eau. Les soldats romains s'en plaignirent : achetez-la de votre sang, dit Marius. Conduisez-nous, répondirent-ils, tandis que notre sang coule encore dans nos veines : il faut auparavant nous retrancher, dit le général ; les soldats obéirent.

Cependant les valets de l'armée n'ayant d'eau ni pour eux ni pour leurs chevaux, marchèrent en armes à la rivière. Les Ambrons en étoient le plus près : tandis que les uns réparoient les fatigues de la marche par l'abondance du vin & des alimens, quelques-uns invités par les beautés de la vallée & par les sources d'eau chaude qu'ils y trouvèrent, prenoient les plaisirs du bain. Les valets romains survenant fondent sur eux & en tuent plusieurs : aux cris des blessés, les Ambrons prennent les armes & marchent au nombre de plus de trente mille. Ce n'étoit ni le désordre, ni l'ivresse, ni la confusion, ni les hurlemens barbares ; mais frappant leurs boucliers en mesure, ils marchoient ensemble en répétant leur nom plusieurs fois, & en criant *Ambrons, Ambrons.* A cet ordre & ce cri de guerre, les Liguriens qui étoient dans l'armée Romaine, reconnoissant leur ancien nom, (& c'étoit encore celui que leur nation se donnoit) ils y répondent par un cri semblable, & s'avancent contr'eux. Les Ambrons passent le torrent ; mais avant qu'ils se soient reformés au-delà, les Liguriens les joignent & commencent le combat. A cette vue, les légions ne se contiennent plus, elles abandonnent leurs travaux, courent aux armes & descendent de la colline avec impétuosité, se jettent sur l'ennemi, le repoussent jusqu'à la rivière, en tuent un grand nombre, poursuivent le reste jusqu'à leurs chariots : là les femmes Ambronnes armées d'épées & de haches, se mêlent aux combattans, frappent les fuyards comme traîtres, les Romains comme ennemis ; saisissent

Plut. Mar. p. 416, C. D.

leurs boucliers, leurs épées mêmes avec les mains nues; ni les coups ni les blessures ne peuvent les arrêter.

La nuit termina ce premier combat; les vainqueurs se retirèrent & veillèrent dans la crainte : leur camp étoit sans défense. Marius craignoit la confusion & les hazards d'un combat nocturne : ils entendirent la nuit dans le quartier des Ambrons l'affreuse expression du désespoir; c'étoient moins des gémissemens humains que des rugissemens entremêlés de menaces & de plaintes lugubres que les rochers & les cavités des montagnes renvoyoient plus horribles. *Plutarch. p. 417. A.*

Le jour parut & finit sans aucun mouvement des Teutons; ils préparoient un nouveau combat. Marius voyant au dessus d'eux les sinuosités des vallons couronnées dépaisses forêts, ordonne à Claudius Marcellus de s'y porter avec trois mille hommes. Le lendemain, quand les alimens & le sommeil eurent donné à son armée les forces nécessaires, il la fait sortir du camp à la pointe du jour, la forme en bataille, & lui donne ses derniers ordres. La vue de l'ennemi excite l'ardeur des Teutons; ils prennent les armes & courent à la colline occupée par les Romains : ceux-ci les voyant à portée, lancent leurs javelots & s'ébranlent tous à la fois. Instruits par le consul, animés par son exemple, (car Marius étoit au premier rang) ils présentent leurs boucliers, & de leurs épées frappant les Teutons, arrêtent cette masse informe dont les pas mal assurés sur le penchant inégal de la colline, confondoient les rangs & rendoient les coups incertains. Forcés de reculer jusque dans la plaine, le désordre se communique à leurs dernières troupes : un cri subit des légions augmente l'effroi, & avertit Marcellus; sa troupe y répond par un cri semblable, & charge à dos les Teutons. Attaqués de toutes parts, ils s'abandonnent à la fuite, & la plupart sont tués ou pris; trois mille à peine s'échappèrent *(d)*.

(d) Deux cents mille tués, quatre-vingts à quatre-vingt-dix mille pris, leur chef Teutobok tué, suivant Orose, pris & mené en triomphe, suivant

Marius ayant réservé pour le triomphe les plus belles armes & les plus riches dépouilles, fit mettre le reste sur un bûcher; & revêtu de la toge prétexte, environné des légions en armes, tenant un flambeau & levant les mains au ciel, il alloit porter la flamme sous cet amas d'épées, de vêtemens, de boucliers brisés & sanglans, lorsqu'on vit arriver précipitamment quelques-uns de ses amis. L'armée en silence attendoit l'événement: ils courent à lui, l'embrassent, & de la part du sénat le saluent consul pour la cinquième fois. Aussitôt les acclamations & le bruit des armes éclatent; les chefs couronnent le consul; & lui, mettant le feu au bûcher, achève la cérémonie. Cette circonstance fixe le temps du combat à peu-près au mois de juillet de l'an 652, temps des comices consulaires.

Gruch. de Comitiis, pag. 254.

La joie que ces succès & ces honneurs dûrent causer à Marius, fut troublée peu de jours après par les nouvelles qu'il reçut de l'armée de son collègue. Les Cimbres descendus des Alpes rhétiennes par les montagnes de Tridentum, étoient parvenus à l'Athésis où Catulus s'étoit retranché. Il me paroît que ce pouvoit être sur cette partie de la rivière qui descendant des montagnes, coule de l'orient à l'occident. Campé sur la rive droite, il avoit porté à l'autre bord une partie de ses troupes & communiquoit avec elles par un pont jeté sur la rivière; ce fut dans cette disposition foible & dangereuse qu'il attendit l'ennemi. Les Cimbres vinrent camper à peu de distance; ils reconnurent la rivière, la position des Romains, & tentèrent de séparer les deux corps en rompant le pont. Ils roulèrent de grands quartiers de rochers dans le lit de l'Athésis, y jetèrent des monceaux de terre détachés des escarpemens & des arbres déracinés, afin que les

Florus qui le nomme Teutobod. L'un & l'autre noms signifient *chef des Teutons*. Bocke en islandois & ancien suédois, Buk en danois, chef, maitre.
Bod, island. empire, ordre. *Biôdur,* général, chef. *Bud,* dan. ordre; sued. ordre, injonction; *Byde, binda,* commander.

eaux

eaux resserrées par ces obstacles, devinssent plus rapides, & que ces masses emportées par le courant, allassent heurter les piliers du pont. Florus dit qu'ils voulurent arrêter le cours de l'eau en lui opposant avec une stupidité barbare, d'abord leurs corps, ensuite leurs boucliers & leurs mains *(e)*. Mais il est évident par ce que dit Plutarque des arbres qu'ils jetèrent dans la rivière pour ébranler & rompre le pont, que leur dessein n'étoit ni stupide ni barbare *(f)*; & s'ils y firent entrer des corps de troupes, ce peut être pour le même objet, c'est-à-dire pour augmenter la rapidité des eaux. *Lib. III, cap. III.*

L'armée romaine effrayée se retira sans ordre. En vain Catulus tenta de l'arrêter par ses remontrances; lorsqu'il vit la fuite décidée, il fit porter l'aigle devant les légions, & marchant lui-même à leur tête, parut les conduire. Citoyen plus magnanime que général habile, il sacrifia sa propre gloire à celle du nom romain. Les Cimbres voyant fuir l'armée ennemie, attaquèrent aussitôt le corps abandonné à la rive gauche; malgré la supériorité du nombre, il soutint long-temps leur attaque avec ce courage qui force dans tous les hommes le respect & l'admiration. Les Cimbres honorant ces braves guerriers qu'ils pouvoient accabler, firent avec eux une trève & leur permirent de se retirer. Ils purent ensuite passer l'Athésis sur le pont que l'armée romaine leur abandonnoit, & ce ne fut pas sans doute sur cette forêt que Florus leur fait jeter dans les eaux : jamais armée n'a passé la rivière sur un pareil

(e) Atesim flumen non ponte nec navibus, sed quâdam stoliditate barbaricâ primùm corporibus aggressi, postquam retinere amnem manibus & clypeis frustrà tentaverant, ingestâ obrutum sylvâ transiluêre. Lib. III, cap. III.

(f) Ὡς δὲ παραστρατοπεδεύσαντες ἐγγὺς καὶ κατασκεψάμενοι τὸν πόρον, ἤρξαντο χοῦν καὶ τοὺς πέριξ λόφους ἀναρρηγνύντες, ὥσπερ οἱ γίγαντες, ἅμα δένδρα πρόρριζα καὶ κρημνῶν ἀπορράγματα καὶ γῆς κολωνοὺς ἐφόρουν εἰς τὸν ποταμὸν, ἐκθλίβοντες τὸ ῥεῦμα, καὶ τοῖς ἐρείδουσι τὰ ζεύγματα βάθροις ἐφιέντες βάρη μεγάλα, συρόμενα κατὰ ῥοῦν καὶ τινάσσοντα ταῖς πληγαῖς τὴν γέφυραν, ἀποδειλιάσαντες οἱ πλεῖστοι τῶν στρατιωτῶν ἐξέλιπον τὸ μέγα στρατόπεδον καὶ ἀνεχώρουν. Pag. 418, E, F.

pont, ſur-tout quand elle eſt de deux cents mille hommes ſuivis de leurs femmes & de leurs enfans portés ſur des chariots. La fuite de l'armée romaine laiſſoit à découvert la Gaule ciſalpine entre l'Athéſis & le Pô : les Cimbres la ravagèrent.

Plut. p. 419, B, C, &c. Cependant Marius ayant joint ſon collègue & fait venir des Gaules ſes légions, paſſe le Pô & marche vers eux. Ceux-ci qui de jour en jour attendoient leurs alliés, différèrent le combat. Lorſqu'ils en apprirent la défaite, dans les premiers momens de leur indignation ils maltraitèrent les Teutons qui vinrent les en inſtruire; enſuite feignant de l'ignorer, ou ne la croyant pas totale, ils envoyèrent demander à Marius des terres & des villes pour y habiter eux & leurs frères. Qui ſont vos frères? dit le conſul : les envoyés nommèrent les Teutons; à ce nom, les Romains ſourirent. N'en parlez plus, dit Marius; nous leur avons donné une terre qu'ils auront toujours. Offenſés de l'ironie, les envoyés proteſtèrent que les Cimbres s'en vengeroient, dès que les Teutons les auroient joints. Vous les allez voir, continua le Romain; il ne conviendroit pas de vous retirer ſans avoir ſalué vos frères : auſſitôt on amena les rois teutons que la fuite n'avoit pu ſauver, & que les Séquaniens avoient pris dans les montagnes.

Dès que les Cimbres apprirent ce que leurs envoyés venoient de voir & d'entendre, ils marchèrent au camp romain. Leur roi Boïorix *(g)* s'avançant peu accompagné, ſomma le conſul de venir en un jour & un lieu fixé, décider par la voie des armes de la poſſeſſion des terres que ſes peuples demandoient. Marius répondit que les Romains ne donnoient jamais le mot à leurs ennemis pour

---

(g) Ce nom *Boïo-rik* peut ſignifier riche en hommes, de *boy,* angloſax & anglois, garçon, jeune homme, & de *rik,* riche : ou riche en habitation, de *bu* iſland. habitation, *bo* ſuédois, *boe* danois : ou riche en biens, de *bun* iſland. *bo* ſued. biens domeſtiques ou riche en chaînes. *Boïa* ſued. chaine, & pluriel *boïor.*

le combat *(h)*; que cependant ils le feroient volontiers en faveur des Cimbres, & les verroient dans trois jours aux plaines de Verceil. Ce lieu étoit propre au développement de la cavalerie romaine qui pouvoit facilement mettre en confuſion cette multitude ſans art & ſans règle.

Les Cimbres diſpoſés en ordre carré s'avancèrent d'un pas grave & tranquille : pour empêcher le déſordre & la diviſion des rangs, de longues chaînes uniſſoient ceux qui formoient le premier de l'infanterie. Suivant Plutarque, *Pag. 420, B.* chaque côté du carré avoit trente ſtades ; en ſuppoſant que cette dimenſion ait été bien eſtimée, le carré ne pouvoit pas être plein, car en prenant le ſtade de 10 au mille de 756 toiſes, & donnant à chaque ſoldat la diſtance exceſſive d'une toiſe, ce carré auroit contenu 5,143,824 hommes. Si on ſuppoſe le centre vide, & les files de vingt hommes à trois pieds de diſtance, on aura 182,540 hommes ; c'eſt à peu près le nombre auquel on trouva enſuite que l'armée montoit.

Leur cavalerie au nombre de quinze mille hommes ſe déploya dans la plaine ; elle étoit armée de cuiraſſes de fer, de boucliers blancs, de deux javelots *(i)*, de caſques ſurmontés de figures horribles d'animaux & de grandes aigrettes : de près, ils ne combattoient qu'avec des épées longues & peſantes.

Marius avoit mis au centre de ſa ligne les vingt mille hommes de Catulus ; trente-deux mille qu'il commandoit en formoient les ailes ; il avoit de plus ſaiſi l'avantage du vent & du ſoleil. La cavalerie cimbre ne marcha pas directement à l'armée ennemie ; mais appuyant ſur ſa droite, elle ſe porta peu à peu contre le centre des Romains, & l'infanterie de leur gauche *(k)*. Les conſuls

---

(h) Τοῦ δὲ Μαρίου φήσαντος οὐδέποτε Ῥωμαίοις συμβούλοις κεχρῆσθαι περὶ μάχης τοῖς πολεμίοις. Plut. p. 419, F.

(i) Ἀκόντισμα δὲ ἦν ἑκάστῳ διβόλια.

(k) Τότε δὲ καὶ κατὰ στόμα προσεφέροντο τοῖς Ῥωμαίοις· ἀλλ' ἐκκλίνοντες ἐπὶ δεξιὰ, ὑπῆγον αὐτοὺς κατὰ μικρὸν, ἐμβάλλοντες εἰς τὸ μέσον αὐτῶν τε καὶ τῶν πεζῶν ἐξ ἀριστερᾶς παρατεταγμένων. Plut. p. 420, C.

virent leur deſſein, mais ils ne purent contenir les troupes. Un ſoldat romain s'étant écrié que les ennemis fuyoient, toute l'armée s'ébranla pour les pourſuivre; cependant on voyoit l'infanterie des Cimbres flotter dans la plaine comme une mer orageuſe. Un nuage immenſe de pouſſière s'élevant ſous les pieds des deux armées, elles errèrent aſſez long-temps avant de ſe joindre; enfin les Cimbres vinrent par hazard choquer les troupes de Catulus. Peu accoutumés au climat, & combattant au temps le plus chaud de l'année, haletans, couverts de ſueur, offuſqués par le ſoleil, occupés à oppoſer leurs boucliers à ſes rayons comme aux traits ennemis, ils pouvoient à peine combattre. Les Romains au contraire, endurcis à la chaleur, n'éprouvoient ni ſueur ni laſſitude, & la pouſſière leur ôtoit la vue & la crainte du grand nombre de leurs ennemis: cependant le combat fut long, opiniâtre; les plus valeureux des Cimbres y perdirent la vie; le reſte prit la fuite, & fut pourſuivi juſqu'à ſon camp. Là s'offrit aux yeux des Romains un étrange & affreux ſpectacle. Les femmes cimbres, armées de lances & de javelots, tuoient leurs maris, leurs frères, leurs fils qui fuyoient devant les Romains, & du haut de leurs chariots, elles combattoient les vainqueurs; mais voyant la victoire déſeſpérée, elles firent demander à Marius le ſacerdoce & la liberté. Leur demande, contraire aux loix, fut rejetée par le conſul. Alors ces femmes ne pouvant ſouffrir ni pour elles ni pour leurs enfans l'opprobre de l'eſclavage, ſe livrèrent au plus affreux déſeſpoir. Elles s'élançoient ſur leurs malheureux enfans, les ſaiſiſſoient, les étouffoient, les jetoient contre les rochers, ſous les roues des chariots, ſous les pieds des chevaux, & ſe frappoient enſuite, ou coupant leurs cheveux, s'en ſervoient pour ſe pendre aux arbres & aux timons des chariots. Une d'elles y fut trouvée avec ſes deux enfans pendus à ſes pieds. Les hommes s'attachoient par le cou, les uns aux cornes & d'autres aux jambes de leurs bœufs, & les aiguillonnant, ſe faiſoient

3 des calend. d'août, ou 30 juillet.

Flor. 3, 3.

traîner, déchirer & étrangler. Deux des chefs se tuèrent l'un l'autre. On prit cependant soixante mille hommes, & suivant tous les historiens, il en périt environ deux fois autant, sans y comprendre les femmes qui se tuèrent. Orose nomme parmi les morts, Boïorix & Lucius ou Lugius; il met au nombre de ceux qui furent pris, Claudicus & Césorix.

V. Plut. Flor. Eutrop. Oros.

Les Tiguriens qui dans toute cette guerre paroissent avoir agi séparément de leurs alliés, quoiqu'il pût y en avoir quelques corps avec les Teutons & les Cimbres, occupoient alors les Alpes noriques. Instruits de la défaite entière de ces deux armées, ils se répandirent dans les montagnes, & n'y exercèrent plus que des brigandages particuliers.

Flor. l. III, cap. III.

L'esclavage des Teutons & des Cimbres ne fut pas tranquille; ils employèrent bientôt leurs chaînes à se fabriquer des armes, & combattirent les Romains avec des succès divers sous Eunus Athénien, Spartacus, Érix, Œnomaüs, Cinna, sous Marius lui-même. Ses bardiéens, c'est-à-dire en langue cimbrique, gardes ou licteurs *(l)*, immolèrent un grand nombre de citoyens à ses vengeances & à leur haine.

Id. lib. III, cap. XX.

Plut. Mar. p. 431, A.

Ceux qui avoient été laissés vers le Rhin, eurent un sort plus heureux. Après une guerre de plusieurs années contre les peuples voisins, tous enfin consentirent à faire la paix, & ce petit peuple s'établit parmi ceux de la Belgique sous le nom d'*Atuatici*, nom qui signifiant *commis à la garde (m)*, exprime la commission dont ils étoient chargés, celle de garder les gros bagages. Atuatuca étoit leur ville principale. Cinquante-cinq ans après leur arrivée sur le

---

(l) Wart, ward, island. garde, suéd. *vard* & *wario. Bart, sveogoth* hache; *barten,* combattre; *bardagi,* combat; d'où *war,* anglos. guerre, *wæriar,* island. armes, *wæringiar,* soldats : *wæria* suéd. épée. *Bardiæi,* gardes, hommes armés de haches, licteurs.

(m) At signifie à, *wakt,* garde, *atwaktigr,* commis à la garde. *Ptolem. lib. III, Belgic.* Ἀτουατικοι.

Rhín, lorſque Céſar attaqua les Belges, il apprit des Rhémois que les Atuatiques pouvoient armer vingt-neuf mille hommes, & lorſqu'ils ſe rendirent à lui, le cens des citoyens fut de cinquante-trois mille. Ennemis conſtans des Romains comme tous les peuples tudeſques, ils ſecoururent contre eux leurs voiſins les Éburons, les Nerviens & les Ménapiens. On pourroit croire qu'ils ont fait partie des Cimbres méditerranées que Pline a placés vers le Rhin *(n)*, & peut-être y joindre, comme le fait Strabon, les Sicambres ou Sougambres qui habitoient, ſuivant lui, avec les Cimbres, depuis l'embouchure du Rhin juſqu'à l'Elbe. Ptolémée les marque auſſi près du Rhin ſous le nom de Sygambres. Cypræus veut que ce nom ſignifie Cimbres de la mer *(See-Cimber)*; mais cette dénomination ne les auroit point diſtingués des Cimbres de la Cherſonèſe qui habitoient les rivages. Il me ſemble que ſuivant l'uſage des peuples tudeſques dont j'ai déjà parlé, je veux dire celui de ſe donner des noms honorables, celui-ci a pu ſe compoſer de *ſig* & de *kæmpe*, mots qui réunis ſignifient guerriers de la victoire. Si une étymologie peut avoir quelque degré de vraiſemblance, c'eſt lorſqu'elle eſt appuyée ſur l'uſage conſtant de toute une nation. Il y a encore, mais un peu plus haut que ne l'étoient les Atuatiques, un diſtrict dont le nom approche de celui des Cimbres; c'eſt le duché de Simmern, entre la Nahe, la Moſelle & le Rhin. Pluſieurs lieux de la Forêt noire offrent la même ſimilitude, & quelques auteurs les rapportent comme des veſtiges du paſſage & du ſéjour des Cimbres dans la Germanie; mais ces noms peuvent avoir auſſi d'autres ſignifications dans la langue allemande *(o)*, & leur rapport avec celui de *kimber* ou *kæmper* ne me paroît point aſſez grand

Lib. VII, p. 294, B.

De Cimbror. origine.

Wolfg. Laz. de migrat. gent. Cypræus de Cimbr. origine.

(n) Proximi autem Rheus Iſtævones, quorum pars Cimbri mediterranei. Lib. IV, cap. XIV.

(o) Zimmer, habitation, chambre, charpente; *ſummer,* meſure.

pour en tirer cette conséquence. Ptolémée place des Teutonaires entre les Saxons & les Suèves; des Teutons entre les Suèves & les Pharadéniens, une ville de Teutebourg sur le Danube dans la Pannonie. La forêt de Teutobourg, aujourd'hui Teuteberg, devint célèbre par la défaite de Varus. Les peuplades répandues dans ces différens lieux étoient-elles sorties de la Codanonie, ou s'étoient-elles séparées des Teutons lors de leur émigration?

Lib. II, Germ.
Just. Lips. in Tacit.
Tacit. annal. I.

Après avoir présenté dans les faits historiques précédens les traits les plus généraux des mœurs & du caractère des Cimbres & des Teutons, je vais entrer dans un plus grand détail, & les comparer aux mœurs des autres peuples tudesques; ce sera l'objet de la seconde partie.



PREMIER MÉMOIRE
SUR
LA NOBLESSE FRANÇOISE,

Où l'on examine quelle fut ſon origine, comment elle devint héréditaire, & à quelle époque remonte l'établiſſement des juſtices ſeigneuriales.

Par M. DÉSORMEAUX.

Lû le 27 Mars 1772.

TOUS les hommes naiſſent égaux dans l'ordre de la Nature; mais pluſieurs d'entr'eux, jaloux de s'élever au-deſſus de leurs ſemblables, ont inventé les diſtinctions dont la nobleſſe eſt la principale. Le mot *noble* ſignifie *connu*, NOBILIS *quaſi* NOSCIBILIS, *ſeu* NOTABILIS. La nobleſſe, ſelon Cicéron, n'eſt qu'*une vertu connue.* Mais comment la conſidération due à la vertu a t-elle paſſé chez nous à la naiſſance? comment la nobleſſe devint-elle héréditaire? c'eſt ce que nous allons tâcher de faire connoître en remontant juſqu'à l'origine de la monarchie Françoiſe, dont la Germanie eſt le berceau.

Anciens Francs.

Tacit. de mor. German. Les orig. ou l'anc. gouvern. des Francs. l. I. Obſervat. ſur l'hiſtoire de Fr. liv. I.

Perſonne n'ignore que les Francs compoſoient en Germanie une nation moins nombreuſe que redoutable, formée de différentes tribus, les Cattes, les Sicambres, les Saliens, les Ripuaires, les Chamares, les Ampſivariens, les Attuaires, les Teuctères, les Bructères & les Friſons. Une famille plus reſpectée par la gloire de ſes exploits, étoit honorée depuis long-temps de la royauté; c'étoit dans ſon ſein que chaque tribu choiſiſſoit ſon roi qui n'uniſſoit

n'uniſſoit pas toujours à ſes auguſtes fonctions le commandement des armées. « La royauté, dit Tacite, eſt toujours déférée au plus noble, & le commandement des armées « au plus digne : *Reges ex nobilitate, duces ex virtute ſumunt* ».

Quoique partagée entre différens rois, la nation avoit à peu-près les mêmes inſtitutions, le même eſprit & les mêmes intérêts avec peu d'idées & peu de beſoins, excepté celui de l'action & de la guerre ; ſon code ne conſiſtoit qu'en quelques coutumes informes, groſſières & ſauvages.

Si l'on en excepte la famille honorée de la royauté, tous les Francs naiſſoient libres & égaux. Il ſemble qu'il n'y avoit qu'un gouvernement démocratique qui pût convenir à des peuplades guerrières dont chaque individu regardoit l'indépendance comme le ſouverain bien ; mais une pure démocratie ſe ſeroit bientôt convertie en anarchie chez un peuple compoſé d'hommes inquiets, violens & emportés, qui ne connoiſſoient que l'empire de la force. La néceſſité obligea donc les Francs à donner au roi & aux chefs qui commandoient ſous lui, aſſez de pouvoir pour faire reſpecter le petit nombre de loix ſans leſquelles il eſt impoſſible, même à une ſociété de brigands, d'exiſter. La démocratie fut donc tempérée par la royauté & l'ariſtocratie.

Origine de la nobleſſe Françoiſe. Compagnons du prince.

Mais dès les temps les plus reculés on diſtinguoit chez cette nation ſi fière & ſi libre, une claſſe d'hommes plus avides de gloire & de butin, qui ſe conſacroient au prince par un dévouement particulier. Ils faiſoient vœu de vivre & de mourir avec lui & pour lui : ils lui rapportoient la gloire de leurs plus belles actions. C'étoit ſe couvrir d'une infamie éternelle, que de lui ſurvivre lorſqu'il avoit été tué dans le combat : *Jam verò infame in omnem vitam ac probroſum, ſuperſtitem principi ſuo ex acie exceſſiſſe*. Ces héros

Tacit. de mor. Germanorum. Mabli, obſerv. hiſt. de France. Le vicomte d... orig. de la nobl. Françoiſe.

de l'amitié étoient connus sous le nom de *compagnons du prince :* plus un chef en rassembloit auprès de lui, plus il étoit honoré, recherché, redouté des nations voisines; plus il en recevoit de présens & d'ambassades. La réputation de ces guerriers suffisoit quelquefois pour prévenir ou terminer de grandes guerres. Si on en venoit au combat, il étoit honteux au prince de ne pas surpasser ses compagnons en valeur, honteux aux compagnons de ne pas égaler les exploits du prince. Le premier combattoit pour la victoire, les autres pour le prince : *Principes pro victoriâ certant, comites pro principe.*

Mais un guerrier ne parvenoit à être associé à ce corps, qu'après s'être signalé par ses prouesses : alors il prêtoit serment au prince qui, de son côté, étoit obligé de lui faire des présens proportionnés à sa réputation; c'étoit-là le sceau de l'engagement réciproque, ce qui rendoit cette espèce d'alliance sacrée & indissoluble. Ces présens ne consistoient, en Germanie, qu'en dons militaires, chevaux de bataille, armes ensanglantées & victorieuses. *Exigunt enim principis sui liberalitate illum bellatorem equum, illam cruentam victricemque frameam.* Mais la table du prince à laquelle tous ses compagnons étoient admis, leur servoit de solde; quoiqu'elle ne fût pas délicate, elle étoit abondante; le pillage en faisoit les frais.

Tacit. de mor. Germanorum. Zozim. histor. de Gallis. Dom Bouquet, rec. des hist. I. Observat. sur l'hist. de Franc. liv. I, c. I. Robertson, introd. à l'hist. de Charles-Quint.

On conçoit quels dûrent être les exploits de cette troupe, l'élite des guerriers d'une nation belliqueuse. Dès le temps de Tacite, lorsque la patrie étoit en paix, ils cherchoient loin d'elle le péril & le butin : depuis, ils tentèrent les avantures les plus téméraires; on les voyoit partir des ports de la Germanie sur de frêles barques, pénétrer à travers des mers inconnues jusques aux côtes d'Espagne, d'Italie & de l'Asie mineure, & braver toutes les forces des empereurs Romains, lorsque ces oppresseurs des nations étoient encore puissans & respectés. Si les pays les plus lointains ne furent pas à l'abri des entreprises audacieuses des Francs, quel devoit être le sort des Gaules

environnées de voisins si redoutables! elles furent en proie pendant près de deux siècles aux ravages continuels de la nation entière, qui ne cessa enfin de les piller que pour les envahir.

La noblesse sous Clovis.

Clovis eut la gloire de cette conquête éclatante : si ce prince donna souvent des marques de violence & de férocité, il ne fut pas moins un des plus grands rois de son siècle. Sa politique affermit l'empire qu'il avoit fondé par sa valeur. En s'établissant dans les Gaules, les Francs avoient porté dans ces belles régions les mêmes institutions, le même code qu'ils avoient eu en Germanie; mais la législation primitive si chère à un peuple pauvre & presque sauvage, ne convenoit plus à un grand état. Clovis s'en écarta, mais en prenant garde de révolter des hommes fiers & indépendans; il caressa leurs préjugés & leurs passions. Le ressort qu'il employa, aussi efficace qu'imperceptible aux yeux de la multitude, fut d'attribuer presque tous les emplois & les honneurs à ce corps de guerriers dont on vient de parler, sous le nom de *compagnons du prince.*

Legis Salic. præfat.
Dom Bouquet, rec. des hist. IV.
Observat. sur l'hist. de Franc. liv. I, c. I.

Fidèles, Leudes, Antrustions.

Ce corps existoit alors sous le nom d'hommes qui sont sous la foi du roi, *qui sunt in truste regis ;* & peu après, sous celui de Fidèles, de Leudes & d'Antrustions *(a).* C'est principalement au zèle & au courage de ses Fidèles que Clovis fut redevable de ses plus brillans succès; peut-être

Legis Salic. 43.
Greg. Turon. II, 31.
Hincmar. vit. Remig.
Dom Bouquet, II, & III.
Les Origines, liv. III, c. IV, 135.
Montesquieu, Esprit des loix.

(a) In truste dominicâ, celui qui est dans la truste du seigneur; *trustis* vient du mot allemand *trost* ou *trust,* qui signifie *solamen, solatium, levamen,* consolation. La truste imposoit des devoirs naturels au roi & à celui qui étoit sous sa truste : le premier lui devoit défense, protection, secours, subsistance; l'autre, fidélité & service. On prêtoit le serment de fidélité ou de truste, le genou en terre, en tenant ses mains jointes dans celles du roi; c'est proprement l'hommage lige dont on parlera dans la suite. *Liv. des Origines, tome I, page 104.*

même la conquête étoit manquée, & les Francs rentroient dans le néant, comme tant d'autres nations barbares, si les Fidèles n'eussent rempli à l'égard de Clovis toute l'étendue de leur serment : tel étoit leur dévouement, que lorsque ce prince embrassa la religion chrétienne, ils suivirent son exemple au nombre d'environ trois mille, & reçurent le baptême, tandis que le reste des Francs l'abandonna.

Il est vrai que la renommée de Clovis attira bientôt sous ses drapeaux de nouveaux guerriers, tant de sa nation que de celle des Saxons, qui contribuèrent à ses nouveaux triomphes. Il partagea avec eux les riches dépouilles des Gaules; mais il n'oublia jamais que c'étoit à ses Fidèles qu'il devoit principalement la victoire & son salut : il résolut d'augmenter *un corps* qui lui étoit si dévoué, & de l'associer aux grandes fonctions de la puissance exécutrice dont il étoit l'unique dépositaire, tant en qualité de roi, ou premier magistrat, qu'en qualité de généralissime des Francs.

Bénéfices, honneurs, fisc.

Mabli, I, 46, 297, 298, 359. Esprit des loix, XXX, 16. Recueil des hist. François, chartres de concessions de bénéfices. Greg. Turon. IX, 20.

Aux honneurs dont il les combla, Clovis joignit le puissant attrait des plus brillantes récompenses. Dans le cours de la conquête, ce prince s'étoit emparé de tous les domaines qui avoient appartenu aux empereurs Romains; son lot avoit été immense; il le destina à l'entretien de sa cour, en se réservant d'en détacher des portions plus ou moins considérables, dont il vouloit payer le courage de ses Fidèles & le zèle des évêques qui ne l'avoient pas moins bien servi que ses guerriers. On appela ces possessions indifféremment bénéfices, honneurs, ou fisc, *beneficia, honores, fiscalia.*

(b) Bénéfices, parce qu'elles étoient gratuites; *honneurs*, parce qu'elles étoient regardées comme des marques de distinctions; *fisc*, parce qu'elles formoient un revenu.

En inſtituant ces bénéfices (qui comme on va le voir n'eurent rien de commun avec ceux qu'il trouva établis dans les Gaules par les Romains), Clovis n'eut garde de les rendre héréditaires, ni même de les donner à vie. Il ſtatua que les bénéfices ſeroient amovibles auſſi-bien que les dignités, & généralement tous les emplois : un Leude perdoit ſon bénéfice, s'il ne s'acquittoit pas des devoirs qui lui étoient impoſés ; il en obtenoit de meilleurs s'il s'en rendoit digne par de nouveaux ſervices.

Mais avant que de m'étendre davantage ſur la dignité & les priviléges des Leudes, je ne peux me diſpenſer de faire connoître la condition des autres Francs & des Gaulois ; je commencerai par ces derniers.

Conditions des Francs & autres habitans de la Gaule.

Clovis tendit une main paternelle aux vaincus; s'il ne deſcendit pas juſqu'à eux, il tâcha de les élever juſqu'à lui. Il fut permis à tous les habitans des Gaules, propriétaires libres d'un domaine, de s'incorporer à la nation victorieuſe & dominante; il ne lui en coûta que d'exprimer ſa volonté devant le roi, ou bien devant le duc ou le comte dans la juridiction duquel il étoit établi, & de déclarer qu'il renonçoit à ſa loi, pour vivre ſous la loi Salique ou Ripuaire : dès ce moment il étoit naturaliſé Franc, il jouiſſoit de tous les priviléges attachés au nom & à l'état de Franc ; devenu membre des aſſemblées du champ de Mars, il participoit au gouvernement & au pouvoir légiſlatif.

Leges Salicæ. Leg. Ripuar. 31. Hiſt. Franc. epitom. X, 18. Greg. Turon. IV. Fredegar. Du Cange, glo. Orig. de la nobl. Françoiſe, 84. Mabl. I, 27, 278. Monteſquieu, XXX. 5, 16. Les origines, VII, I, 301.

D'après tous ces avantages, il devroit paroître étonnant qu'il ſe ſoit trouvé un ſeul Gaulois qui n'ait pas profité de la politique adroite du vainqueur. Il eſt pourtant vrai qu'il n'y eut qu'une partie de la nation Gauloiſe qui embraſſa les inſtitutions des conquérans, tant la plupart des hommes ſont attachés à leurs uſages & à leurs coutumes. Les Gaulois même les plus diſtingués ne pouvoient

Le code Théod.

ſe réſoudre à quitter des loix ſages & raiſonnables, pour adopter un code informe qui n'étoit que le tarif de tous les crimes; en prenant le nom & les inſtitutions des Francs, ils auroient craint de contracter la violence & la férocité de ces barbares. La plupart des Bourguignons domptés peu après & ſoumis par les enfans de Clovis, ne témoignèrent pas moins d'averſion pour la loi Salique ou Ripuaire, ils préférèrent la loi Gombette ou de Gondebaud, qui n'étoit pourtant guère meilleure. Cette loi ſubſiſta dans les Gaules juſqu'à la fin de la ſeconde race de nos rois, c'eſt-à-dire, juſqu'à ces temps de confuſion de brigandage & d'anarchie, où l'on vit la tyrannie & le caprice dicter des lois injuſtes & inhumaines à des troupeaux d'eſclaves & de ſerfs.

Greg. Turon. V.

La douceur de Clovis à l'égard des Gaulois ne contribua pas peu à la réſolution qu'ils prirent de conſerver les inſtitutions & le code de leurs ancêtres. Clovis qui ne vouloit pas régner ſur des débris & des ruines, leur avoit laiſſé tous leurs droits religieux, politiques & civils *(c)*. Chacun d'eux ſe trouva, après la conquête, tel qu'il avoit été ſous les empereurs Romains, excepté qu'il reſpira ſous un gouvernement à qui l'art de la finance, dont les tyrans de la terre avoient fait l'abus le plus affreux, étoit entièrement inconnu. Les Gaulois, qui n'avoient pas ceſſé de l'être pour devenir Francs, étoient gouvernés par leurs loix, jugés par leurs pairs *(d)*, dont le tribunal étoit préſidé par des magiſtrats, comtes,

---

(c) On voit que le Roi s'exprime ainſi dans la formule 8 de Marculphe, liv. I, *charta de ducatu, patritiatu, vel comitatu : Omnes populi ibidem commanentes tam Franci, Romani, Burgundones vel reliquæ nationes, ſub tuo regimine & gubernatione degant & moderentur, & eos recto tramite ſecundùm legem & conſuetudinem eorum regas.*

(d) On voit dans la loi Salique, *tit. 52,* que les juges choiſis parmi les Gaulois, au nombre de ſept, s'appeloient Rachinbourgs, Scabins; dans la loi Ripuaire, *tit. 55,* qu'il n'étoit permis ni au comte ni à ſon vicaire, de faire grâce de la vie à un homme condamné à mort par les Scabins.

viguiers, centeniers choisis dans la nation conquérante : ils ne devoient à l'état que les mêmes services auxquels les Francs étoient tenus; ils n'étoient assujettis qu'aux mêmes charges; en un mot, excepté qu'ils ne furent point appelés aux assemblées du champ de Mars, & que la composition pour la vie d'un Franc, fut toujours une fois plus forte, à condition égale, que celle d'un Gaulois, ils jouirent de tous les privilèges & de toutes les immunités du peuple victorieux.

Avant la conquête, on distinguoit dans les Gaules un grand nombre d'illustres familles; les unes descendoient des anciens rois ou chefs des différentes nations gauloises, d'autres avoient été décorés par les Romains des titres les plus magnifiques, de la dignité de chevalier, de sénateur, de celle de patrice même. Après la révolution, ces familles conservèrent toujours la plus haute considération auprès de leurs compatriotes : mais aux yeux du Franc, elles furent confondues avec les familles gauloises ordinaires. Enflé de sa supériorité, il accorda toujours plus aux autres Barbares qui ne vivoient pas sous la loi Salique ou Ripuaire, qu'aux Gaulois qui vivoient sous la loi Romaine, quelqu'illustre que fût leur naissance. Le sang d'un Saxon, d'un Bourguignon, d'un Visigoth fut évalué toujours plus cher; il en coûta une fois plus pour l'avoir versé que pour avoir répandu celui d'un descendant de Vercingentorix ou de Brennus *(e)*.

Sidon Apollin. epist. II, 9. Fortunat. epitaph. Leontii. Greg. Turon. l. X, c. XXXI. Frédégaire. Valef. hist. VII. Origine de la nobl. Françoise. Mabl. I, 27, 279, 280. Montesquieu, XXX, 19.

Ainsi ce n'est point dans la noblesse Gauloise qui ne participoit ni aux privilèges des Francs, ni même à ceux des peuples barbares soumis aux Francs, qu'il faut chercher l'origine de notre noblesse actuelle.

(e) Si quis ingenuum Francum aut hominem barbarum occiderit, qui lege Salicâ vivit, solidis 200 culpabilis judicetur. Si quis eum occiderit qui in truste dominicâ est, solid 600 culpabilis judicetur. Si quis Romanum hominem convivam regis occiderit, solidis 300 culpabilis judicetur. Si romanus homo possessor, id est, qui res in pago ubi commorat proprias possidet, occisus fuerit, is qui eum occidisse convincitur, solidis 100 culpabilis judicetur. Tit. 43 legis Salicæ.

Incorporation des Barbares ou des Gaulois à la nation des Francs.

Leg. Salicæ, 43, 45. Greg. Turon. V, 48, 49. VII, 1, 47. VIII, 39. Mabli, I, 22, 31, 45, 73, 290, 291, 292, 340, 341, 342.

Les Francs dont la nation ne consistoit, pour ainsi dire; qu'en une poignée de guerriers au commencement de l'invasion, reçurent de grands accroissemens par la liberté qui fut accordée à chaque individu Barbare ou Gaulois, de s'incorporer à elle; mais, quoique devenue bien plus nombreuse, on ne connut dans cette nation qu'un ordre de citoyens partagé en deux classes: la première renfermoit tous les Fidèles, Antrustions ou Leudes, c'est-à-dire, tous les Francs honorés de commandemens, de dignités ou de bénéfices, & tous ceux qui aspiroient aux mêmes honneurs, & qui en conséquence avoient prêté serment au prince; dans l'autre étoient compris tous les Francs libres, que rien n'empêchoit de parvenir à la première classe. En effet, dans l'origine, on ne prêtoit serment qu'après s'être signalé par de grandes actions; mais depuis la conquête, les rois persuadés qu'il étoit de leur intérêt d'augmenter la classe des Leudes qui leur étoient particulièrement dévoués, admirent au serment tous ceux qui vivoient sous la loi Salique, Ripuaire, Gombette ou Romaine, sans distinction d'origine, de courage, de talens & de services. L'indulgence fut si générale, si excessive, qu'on admit à la prestation du serment des affranchis encore flétris des fers de la servitude. Grégoire de Tours parle d'un certain Leudaste, qui, né esclave & ayant perdu une oreille, pour avoir voulu se soustraire à la domination de son maître, avoit trouvé le moyen de s'affranchir. Il adopta le code de la nation dominante, prêta serment, entra dans la classe des Leudes, & parvint même à être comte des écuries ou connétable, ensuite comte de Tours. L'exemple de Leudaste n'est pas le seul qu'on pourroit citer d'affranchis devenus possesseurs des plus grandes dignités; mais on n'oublia jamais leur ancien état, puisqu'à grade égal, ils n'obtenoient

n'obtenoient que la moitié de la compensation d'un Franc libre d'origine.

Au reste, la classe des Leudes jouissoit de tous les priviléges capables d'assouvir l'ambition & à la cupidité. Les Leudes occupoient la première place auprès du trône dans les assemblées du champ de Mars; eux seuls composoient le conseil public de la nation, ou la cour de justice, dans laquelle on réformoit les jugemens des ducs & des comtes : c'est dans cette classe qu'on choisissoit les grands officiers du palais, les ducs & les comtes, les grafions, les vidames, les viguiers, & généralement tous les coopérateurs de la puissance publique; chaque Leude, officier du roi, avoit un bénéfice attaché à son emploi. Les Leudes n'avoient de juges que le roi; c'étoit toujours à la tête de ce corps, que le roi combattoit. On connoît par les compositions des loix barbares, combien la personne du Leude étoit recommandable; son sang étoit toujours évalué une fois plus cher que celui de l'homme le plus distingué, de quelque nation qu'il fût. S'il en coûtoit trois cents sous pour avoir tué un Gaulois, convive du roi, il en falloit payer six cents pour avoir assassiné un Leude de la première classe ou un Antrustion; mais c'étoit le comble des attentats que de le priver des marques de la virilité, la composition étoit alors de dix-huit cents sous : *Si quis Salicus Salicum castraverit, 600 solidis culpabilis judicetur; si verò Antrustionem castraverit, 1800 solidis culpabilis judicetur.* *Leg. Salicæ. Leg. Ripuar.*

C'étoit une loi chez les Francs, que si un d'entr'eux étoit appelé en jugement devant le duc ou le comte de sa province, & qu'il ne comparût pas, il devoit se présenter devant le roi; s'il ne se conformoit pas à la loi, il perdoit la protection du prince, & personne ne pouvoit le recevoir chez lui, ni lui donner des alimens sans encourir le même sort : enfin, tous ses biens étoient confisqués; mais dans un cas semblable, on se contentoit de séquestrer ceux du Leude. Un Franc libre, accusé d'un crime, étoit soumis à l'épreuve de l'eau bouillante; un Leude ne pouvoit y être condamné

qu'autant qu'il étoit poursuivi pour un meurtre. On ne pouvoit obliger un Leude de déposer en justice contre un autre Leude ; on n'exigeoit point de serment de lui dans les tribunaux, mais on faisoit jurer en sa place un de ses cliens : lorsqu'un Leude convoqué pour l'armée ne s'y rendoit pas au terme prescrit, il en étoit quitte pour jeûner au pain & à l'eau autant de jours qu'il avoit manqué à son devoir ; au lieu qu'un Franc coupable de la même négligence étoit condamné à une amende de soixante sous, & réduit en servitude jusqu'à ce qu'il eût payé. Mais si lorsque l'armée étoit en campagne, un Leude quittoit le drapeau, il étoit dégradé de ses priviléges, & mis à mort comme un simple soldat.

On voit dans un grand nombre de capitulaires, que tous les hommes libres du royaume, de quelque nation qu'ils fussent, étoient obligés de contribuer aux frais des vivres, des chevaux & des voitures que l'on fournissoit sur les routes aux ambassadeurs, soit nationaux, soit étrangers, qui partoient de la cour, ou qui s'y rendoient, & aux commissaires du roi, *missi dominici* : il n'y avoit que les Leudes qui ne fussent point assujettis à cette redevance pour les bénéfices qu'ils possédoient, parce que ces bénéfices les assujettissoient à d'autres services.

Greg. Turon. lib. VII, cap. XXIX.
Sidon. Apoll. epist. lib. X.
Aimoin, liv. V, chap. XI.
Les Origines, t. III, l. IX, chap. VI.

Ce qui distinguoit encore la classe des Leudes, étoient les ornemens extérieurs dont on les voyoit décorés : on appeloit ces ornemens *honores, insignia.* Tous les Francs en étoient très-jaloux ; il n'y avoit point d'homme libre à qui la loi n'en attribuât quelqu'un : ils consistoient en une ou plusieurs ceintures militaires, en baudriers, en boucliers, en éperons, en poignards enrichis de perles, en une chevelure plus ou moins longue ; mais il n'étoit permis qu'aux Leudes d'en réunir plusieurs. Quand un Leude juroit par tout ce qu'il avoit de plus sacré, c'étoit toujours par ses armes, ou par ses honneurs. Cette coutume établie chez toutes les nations d'origine Germanique, s'est maintenue jusqu'à nos jours parmi les pairs de la grande

Bretagne qui n'affirment que par leur honneur. On étoit privé néceſſairement de ſes honneurs en ſe ſoumettant à la pénitence publique ou en embraſſant la vie monaſtique: on en étoit encore privé ſi on négligeoit de venger la mort d'un père, & en même temps exclu de ſa ſucceſſion. On eſſuyoit le même affront, ſi après avoir reçu une injure, on ne pourſuivoit pas l'agreſſeur juſqu'à ce qu'on en eût tiré une compoſition proportionnée à la grandeur de l'outrage; c'eût été, ſelon la loi, s'avouer coupable & mériter l'inſulte, que de la laiſſer impunie : de-là ce funeſte point d'honneur auquel toutes les nations ſorties de la Germanie on été ſi ſenſibles, & qui depuis a fait verſer des torrens de ſang en Europe & principalement en France.

D'après tant de priviléges, d'honneurs, de puiſſance & de richeſſes accumulés ſur la tête des Leudes, on voit qu'il y avoit des nobles en grand nombre dans le royaume; mais la nobleſſe dont ils jouiſſoient n'étoit que perſonnelle. Le fils d'un Leude ne naiſſoit point Leude; ſes diſtinctions ne paſſoient pas plus à ſes enfans que ſes bénéfices, il falloit que ſon fils eût prêté ſerment & ſe fût recommandé au roi pour être élevé aux mêmes dignités; ſans ce préliminaire, il demeuroit confondu dans la claſſe des Francs libres, tandis que des hommes nouveaux parvenoient ſous ſes yeux aux mêmes honneurs dont ſon père avoit joui. Ainſi toutes les charges, tous les emplois étoient également le patrimoine des Francs libres; c'étoit le ſerment plutôt que la naiſſance qui faiſoit le noble.

Aimon. V, 17. Marc. formul. I, 18, 40. Mabli, I, 44, 72, 296, 336, 337, 338. Les Origines, II, IV, 103, 106.

Tant qu'il fut permis à chaque Franc de parvenir aux dignités, aux bénéfices, & par conſéquent à la nobleſſe perſonnelle, on peut dire que les rois furent puiſſans & reſpectés, & l'état formidable. Peut-être même eſt-ce à ces bénéfices perſonnels inſtitués par Clovis, qu'il faut attribuer l'eſprit militaire dominant dans la nation depuis près de quatorze ſiècles, & qui l'a ſauvée dans les circonſtaces les plus difficiles; en effet, comment de tant de nations qui ſe ſont établies ſur les débris de l'empire Romain, les Francs

ſont-ils la ſeule qui n'ait pas été anéantie, tandis que les Viſigoths, les Oſtrogoths, les Alains, les Suèves, les Vandales, les Hérules, les Gepides, les Huns, les Bourguignons, les Eſclavons, les Lombards & tant d'autres, ont diſparu en ſi peu de temps de deſſus la face de la terre qu'ils avoient opprimée? Les Francs étoient-ils ſupérieurs aux autres Barbares en nombre? mais Clovis n'avoit pas cinq mille hommes lorſqu'il entama la conquête des Gaules; les Goths, les Vandales, les Huns ſur-tout, attaquèrent l'empire Romain avec des armées effroyables. Les Francs l'emportoient-ils ſur eux en force, en valeur, en diſcipline? mais tous les originaires de la Germanie ou du Nord étoient également forts, agiles, robuſtes, capables de réſiſter à la faim, à la ſoif & aux plus grandes fatigues. Le courage, la diſcipline militaire étoient à peu-près les mêmes chez tous les Barbares. Ce fut donc la politique de Clovis qui préſerva les Francs de leur ruine; ils auroient ſuccombé comme les autres conquérans dont on vient de parler, ſi l'attrait des récompenſes les plus brillantes offertes à la valeur, n'eût fait autant de militaires intrépides qu'il y avoit d'hommes ambitieux parmi les ſujets de Clovis.

Si l'on objecte que les Francs libres naiſſoient tous ſoldats, je répondrai que le devoir ſeul n'élève pas toujours l'ame, qu'il ne lui donne pas toujours cette énergie néceſſaire à des guerriers; en un mot, que l'obligation au ſervice n'étoit pas moins ſacrée chez les autres peuples barbares, & cependant ils ont péri tous ſous les coups des Francs.

Mais le temps approchoit que la nobleſſe qui d'abord, comme nous venons de voir, n'étoit que perſonnelle, alloit devenir héréditaire; voici comme arriva cette révolution ſi long-temps préjudiciable aux rois & à la patrie.

Greg. Turo. IX, 20. Monteſquieu, XXX, 16. Mabli, I, 46, 297, 298.

Les premiers Mérovingiens avoient été ſi bien ſervis par les Leudes, que croyant ne pouvoir jamais en augmenter aſſez le nombre, ils ſe dépouillèrent de preſque tous leurs domaines pour en former de nouveaux bénéfices. L'indigence

les réduisit aux plus grandes extrémités; elles les rendit injustes, violens, ravisseurs. Les Leudes dont les emplois & les bénéfices étoient amovibles, avoient trop d'intérêt à plaire au souverain, pour ne pas se rendre les ministres de l'oppression & de la rapacité. Tout devint bientôt la proie de l'injustice armée de la force. Nos chroniques, sous la première race de nos rois, ne sont que les monumens de l'iniquité, des crimes & des vengeances les plus atroces.

La tyrannie des ducs & des comtes, en même temps magistrats, militaires, civils & fiscaux, fut portée à son comble, & rien ne contribua plus à l'établissement des justices seigneuriales dont je vais bientôt parler.

Mais enfin, les grands ou Leudes, après avoir été long-temps oppresseurs, furent opprimés à leur tour. Les besoins des rois, successeurs de Clovis, augmentèrent tellement, qu'ils ne virent plus que l'intérêt du moment dans la distribution des magistratures & des bénéfices. Quoiqu'ils eussent toujours été amovibles, il est cependant certain que dans l'origine, le prince ne les conféroit ou ne les ôtoit que pour des raisons essentielles, d'abord dans les assemblées du champ de Mars, & ensuite dans leur conseil avec la participation des Antrustions; mais ensuite les prétextes les plus frivoles suffirent pour dépouiller un Leude; on distribuoit sa dépouille à un autre Leude dont le roi attendoit des services plus signalés. Les églises ne furent pas plus épargnées que les grands : il est vrai qu'elles avoient encore plus profité de l'indiscrète libéralité des rois, puisque Chilpéric, un siècle après l'établissement de la monarchie, s'écrioit souvent avec douleur : « Nos richesses, notre domaine, sont devenus le patrimoine des églises; « les évêques règnent en France, ils sont en possession de « nos biens & de nos honneurs *(f)* ». Les rois furent enfin

Greg. Turon. VI, 46, VII, 33.
Mabli, 61, 62, 323, 324.

Greg. Turon. VI, 46.
Mabli, I, 60, 323.

(f) Ecce pauper remansit fiscus noster, ecce divitiæ nostræ ad ecclesias sunt translatæ; nulli penitùs, nisi soli episcopi regnant; periit honos noster & translatus est ad episcopos civitatum. Greg. Turon. lib. VI, cap. XLI.

réduits à piller ces mêmes églises, ces mêmes monastères fondés par leurs aïeux, à diviser les grands, à les opposer les uns aux autres, à se faire en quelque sorte chefs de parti, pour accabler la faction la plus puissante, & pour lui reprendre les emplois & les bénéfices dont elle étoit en possession.

Noblesse héréditaire.

Les Leudes ne devinèrent la politique des rois, qu'après en avoir été tour à tour les victimes. Ils comprirent enfin qu'ils ne conserveroient leur ascendant sur les rois & le peuple, qu'autant qu'ils cimenteroient leur indépendance ; c'est pourquoi ils profitèrent de la guerre civile allumée entre Gontran & Childebert ; médiateurs du traité qui réconcilia ces deux princes à Andelot, ils obtinrent de l'un & de l'autre, & insérèrent dans le traité, que les rois ne pourroient plus à l'avenir reprendre les bénéfices dont ils auroient disposé, ou dont ils disposeroient dans la suite, en faveur des églises & des Leudes *(g)*. Leur influence fut si grande auprès des deux rois, qu'ils les obligèrent même de rendre les bénéfices à ceux qui en avoient été dépouillés.

Greg. Turon. IX, 20. Marculf. I, 14. Mabli, I, 63, 325, 326. Les Origines, III, IX, 167.

Le traité d'Andelot, confirmé depuis dans une assemblée générale d'évêques & de Leudes tenu à Paris en 615, peut être regardé comme la première époque de la noblesse héréditaire en Fance. Dès lors les bénéfices passèrent aux enfans, le fils d'un Leude naquit Leude, il fut en venant au monde sous la foi du roi, & honoré de toutes les distinctions qui n'avoient appartenu à ses ancêtres qu'en considération de leur serment : ainsi, la nation qui n'avoit été composée jusqu'à lors que d'un ordre séparé en deux classes, commença a se diviser en deux ordres. Les familles

---

(g) Quidquid antefati reges ecclesiis aut fidelibus suis contulerint, aut adhuc conferre cum justitiâ, Deo propitiante, voluerint, stabiliter confirmetur.............& quod exinde fidelibus ablatum est, de præsenti recipiant. Greg. Turr. lib. IX, cap. XX.

béneficiaires, au moment de la révolution, formèrent ſeules le premier ordre ; les autres, quelqu'éclat qu'eût leur origine, quelque grande que fût leur fortune, ne pouvoient plus ſe comparer aux hommes privilégiés ſeuls en poſſeſſion des honneurs & des dignités.

Marculf. I, 13.
Mabli, I, 75, 348.

Telle fut l'ardeur des plus riches propriétaires dans le royaume, pour s'aggréger à l'ordre de la nobleſſe, qu'ils prirent le parti de changer leurs alleux, fruits glorieux de la valeur de leurs ancêtres, en bénéfices; c'eſt-à-dire, ſelon Marculphe, qu'un homme libre ſupplioit le roi de prendre ſon alleu ; le monarque, après l'avoir reçu en don, le rendoit au propriétaire en qualité de bénéfice *(h)*: fier d'un titre qu'il ne tenoit plus que du roi, le nouveau bénéficier devenoit l'égal des anciens, & jouiſſoit des mêmes prérogatives Tout fut ſi bien confondu en moins d'un ſiècle, qu'on oublia juſqu'à la ſource primordiale de ſes propriétés, on ne ſavoit ſi elles avoient été dans l'origine alleux ou bénéfices. Il me paroît cependant que dans la ſuite, lorſque tous les domaines poſſédés par la nobleſſe, furent devenus ſeigneuriaux, on auroit rougi de ne le devoir qu'à la libéralité du prince ; chaque poſſeſſeur prétendoit qu'ils étoient originairement alleux.

Juſtices ſeigneuriales.

QUOI qu'il en ſoit, la juſtice ſeigneuriale, qui depuis à été un des principaux caractères du fief, étoit établie dans les bénéfices, & dans les alleux les plus conſidérables, même avant l'hérédité de la nobleſſe. M. de Monteſquieu penſe que dès le règne de Clovis, le droit de

Recueil des hiſt. IV, 628, 630, 633.
Marculfe.
Mabli, 50, 51, 301, 302.
Mont. XXX.
Les Orig. II, 1, p. 94.

(h) Ideò veniens ille fidilis noſter, ibi in palatio noſtro, in noſtrâ vel procerum noſtrorum præſentiâ, villas nuncupatas illas, ſitas in pago illo, ſuâ ſpontaneâ voluntate, nobis per feſtucam viſus eſt werpiſſe, vel condonaſſe in eâ ratione, ſi ita convenit, ut dum vixerit, ſub noſtro beneficio debeat poſſidere, & poſt ſuum diſceſſum ſicut ejus adfuit petitio, nos ipſas villas fideli noſtro illi plenâ gratiâ, viſi fuimus conceſſiſſe. Marc. I, 13.

rendre la juſtice étoit inhérent aux bénéfices émanés du trône. Il paroît que ce grand écrivain ſe trompe. On ne voit aucunes traces de juſtices domaniales dans les loix Saliques ou Ripuaires ; les premiers rois Mérovingiens juſqu'à Dagobert en 630 n'en avoient point d'établies dans les terres qu'ils s'étoient réſervées ; les hommes libres qui demeuroient ſur le territoire du domaine royal, avoient pour juges les comtes de la province, auſſi-bien que les hommes libres domiciliés dans les *bénéfices* Ce ne fut qu'aux dépens de la juridiction de ces magiſtrats, que les juſtices ſeigneuriales ſe formèrent peu à peu.

Quelle en fut donc l'origine ? la force d'un côté, de l'autre, la reconnoiſſance. Tout invitoit un Leude puiſſant à uſurper le magnifique droit de rendre la juſtice : de quelle conſidération, de quelle puiſſance même ne devoit-il pas jouir dans ſon bénéfice, dès que la vie, l'honneur & les biens des hommes libres étoient ſoumis à ſes jugemens ? d'ailleurs la troiſième partie des amendes, des compoſitions, alors très-multipliées, qui appartenoient au comte dans ſon département, devenoit une partie de ſon revenu.

Les rois Mérovingiens preſque toujours armés les uns contre les autres, ayant beſoin du ſecours des hommes les plus puiſſans, n'arrêtèrent l'uſurpation ni dans ſon origine, ni dans ſes progrès. Percevant dans le territoire d'un bénéfice, comme dans la juridiction d'un comte, les confiſcations & les autres droits qui leur étoient attribués par la loi dans tout le royaume, il leur parut indifférent que les hommes libres fuſſent jugés par les comtes ou par les bénéficiers.

Le partage de la monarchie entre quatre rois qui exiſtoient à la fois, rendit preſque toutes les provinces frontières les unes des autres ; à la première guerre inteſtine, elles étoient tour-à-tour dévaſtées : la guerre ſe faiſoit d'une manière atroce, une armée ſe répandoit dans une contrée comme un torrent ; l'officier & le ſoldat néceſſairement

néceſſairement poſſeſſeurs de terres, enlevoient des hommes libres & les réduiſoient à la qualité de ſerfs, pour défricher leurs domaines *(i)*. Les hommes libres cherchèrent un aſyle dans les égliſes, & plus volontiers encore dans les châteaux fortifiés des grands, pour mettre leur liberté & leurs effets les plus précieux à couvert de la rapacité ; ils payoient le ſervice qui leur étoit rendu, en ſe ſoumettant à la juridiction de leur protecteur, & quelquefois en s'obligeant à des cens & à des redevances.

Les brigandages des comtes & de leurs ſubalternes dans l'adminiſtration de la juſtice dont on a déjà parlé, contribuèrent plus que le reſte à la formation & à l'extenſion des juſtices ſeigneuriales. Un homme libre, mais peu riche, toujours sûr d'être opprimé par ſon magiſtrat légitime, déclina autant qu'il put ſa juridiction, pour ne plus dépendre que de celle de l'homme puiſſant à qui il devoit quelquefois la conſervation de ſon bien, de ſa liberté & de l'honneur de ſa famille.

Ce que le Leude avoit fait dans ſon bénéfice, le grand propriétaire le fit dans ſon alleu. Au moment de la conquête, l'uſurpation n'avoit pas été la même chez tous les Francs ; le général d'un corps de troupes envahit plus que l'officier, l'officier plus que le ſoldat : les uns eurent des poſſeſſions bornées, tandis que les autres s'en approprièrent d'immenſes ; ceux-ci ne manquèrent pas de ſe fortifier dans leurs châteaux pour ſe mettre à l'abri des ravages preſque toujours imprévus d'une armée. La même conduite leur fit obtenir dans leurs alleux les mêmes avantages que les Leudes dans leurs bénéfices ; mais la juſtice ſeigneuriale ne les auroit pas conſtitués nobles, ſi après

(i) Grégoire de Tours, en parlant de l'invaſion de Chilperic en Berri, dit que l'armée de ce prince ne laiſſa ni hommes ni animaux dans cette province. *At iſti qui Biturigas obſidebant, accepto mandato ut inverterentur ad propria, tantas prædas ſecum ſuſtulerunt, ut omnis regio illa unde egreſſi ſunt, valdè putaretur evacuata, vel de hominibus, vel de ipſis pecoribus.* Greg. Tur. lib. VI, cap. XXXI.

l'hérédité des bénéfices, ils n'eussent pris le parti, comme on a vu, de changer leurs alleux en bénéfices. Les évêques & les abbés, riches des dons immenses, mais volontaires, des rois & du peuple, établirent dans leurs bénéfices des juridictions seigneuriales, avec d'autant plus de facilité, qu'on avoit plus de confiance en leur caractère & en leurs lumières.

Les ducs & les comtes s'opposèrent d'abord aux progrès de l'usurpation ; mais dans la suite ils trahirent presque tous leur ministère ; ils ne s'occupèrent sur-tout, après l'hérédité de la noblesse, qu'à se former des justices seigneuriales dans leurs principales propriétés : les alleux étoient patrimoniaux, & les bénéfices avoient suivi le sort des alleux.

Voilà donc la noblesse devenue héréditaire & en possession de tout ce qui peut flatter l'ambition des hommes & hâter leur dépravation, priviléges, honneurs, emplois, richesses & puissances.

Fredeg. chron. 24, 27. Mabl. I, 65, 66, 327, 328.

Le traité d'Andelot n'eut pas été plutôt signé, que les Mérovingiens sentirent combien leur autorité étoit avilie; Brunehaut & Frédégonde sur-tout, qui portèrent dans leur administration tant d'audace & d'artifice, de violence & de corruption, à qui il étoit presque indifférent de réussir par le crime ou par la justice, traitèrent les Leudes, possesseurs de bénéfices, comme si le traité d'Andelot n'eût jamais existé. Après quelques succès, le génie de Brunehaut échoua contre la puissance des grands qui la chassèrent de l'Austrasie : refugiée en Bourgogne auprès du second de ses petits-fils qui en étoit le roi, elle dévoila la même hauteur. On sait ce qu'il lui en coûta pour avoir voulu, au défaut d'autres moyens, écraser les grands à force d'injustices : accusée par un roi, déférée au tribunal de l'armée, condamnée d'une voix unanime, on vit cette reine, fille, femme, sœur, mère & aïeule de tant de rois, périr par le supplice le plus atroce & le plus infâme.

En signant l'arrêt de Brunehaut, Clotaire signa la dégradation de sa postérité; il eut beau rassembler sur sa tête

toutes les couronnes qui avoient été autrefois le partage de quatre rois, il n'en fut pas plus puissant; c'est lui qui dans la fameuse assemblée des évêques & des Leudes convoqués à Paris en 613, confirma l'hérédité des bénéfices & l'établissement des justices seigneuriales : *Quidquid parentes nostri, anteriores principes, vel nos per justitiam visi sumus concessisse & confirmasse, in omnibus debeat confirmari* : tout ce que les rois nos aïeux & nos prédécesseurs & nous-mêmes avons accordé ou confirmé légalement, doit être observé. Et plus bas : *Episcopi verò vel potentes qui in aliis possident regionibus, judices vel missos discursores de aliis provinciis non instituant, nisi de loco qui justitiam percipiant & aliis reddant* : que les évêques & les grands qui possèdent des seigneuries éloignées de leurs domiciles ordinaires, aient à choisir des hommes du lieu même & non des étrangers pour y rendre la justice. Voilà donc les justices seigneuriales reconnues authentiquement légitimes par les rois, qui ne tardèrent pas à en instituer dans les domaines qui leur étoient restés.

Ordonn. de Paris, art. 16. Preuves de l'abbé de Mabl. t. I, p. 489.

Toutes les concessions de Clotaire ne réconcilièrent point la noblesse avec la royauté : le prince avoit trop à revendiquer sur elle, pour qu'elle ne se défiât pas de lui; elle obtint de ce même monarque qu'il ne nommeroit point de maire du Palais sans son agrément *(k)*.

Elle avoit le plus pressant intérêt au choix de ce premier officier; elle favorisa tant qu'elle put les progrès de sa puissance *(l)* : elle en vouloit faire son tribun pour la défendre contre les entreprises des rois; elle ne fut pas trompée dans ses espérances. Varnachaire en Bourgogne, & Floachatus son successeur agirent en effet de connivence

Fredeg. chron. 42, 43, 89. Mabli, 71, 331, 332 & 333.

(k) Chlotarius cum proceribus & Leudibus Burgundiæ conjungitur cùm eos sollicitasset, si vellent mortuo jam Varnachario alium in ejusdem honoris gradum sublimare. Fred. cap. XLII.

(l) Flo chaltus genere Francus, majordomus in regnum Burgundiæ, electione pontificum & cunctorum ducum à Nanthechilde reginâ in hunc gradum honoris nobiliter stabilitur. Ibid. cap. LXXXIX.

avec les grands : celui-ci porta la prévarication jusqu'à promettre par serment aux ducs de ne les dépouiller jamais de leurs dignités ; ainsi, le ministre du roi conspiroit contre l'autorité royale. On ne sauroit trop déplorer les abus qui résultèrent de ce gouvernement aristocratique ; les seigneuries se multiplièrent à l'excès, & avec elles tous les maux inséparables de l'oppression & de l'anarchie. Les seigneurs ne voulurent plus souffrir que les hommes libres de leurs domaines qu'ils avoient assujettis à des corvées, à des redevances, parussent à l'armée sous la bannière des ducs & des comtes. Le même titre qui en avoit fait des magistrats, en fit des capitaines.

Baluz. capitul. Caroli Magni. Mabl. I, 78, 79, 83, 84, 354, 355.

Les évêques & les abbés devenus seigneurs en même temps que les Leudes, ne furent pas plus irréprochables ; ils s'arrogèrent les mêmes droits & les exercèrent avec la même audace. On les voyoit paroître à la tête de la nombreuse milice de leurs domaines, avec la ceinture militaire, le baudrier, le poignard & les éperons qu'ils ne quittoient, même en temps de paix, qu'à l'église : on les auroit confondus avec les Leudes dont ils partageoient les fonctions & les honneurs civils & militaires, s'ils ne les eussent précédés ; il n'en coûtoit que 600 sous de composition pour la mort du Leude le plus qualifié, duc ou comte ; mais il en falloit payer 900 pour tuer un évêque.

Leg. Salicæ, tit. LVIII. Leg. Ripuar. tit. XXXVI.

Le royaume en proie à la violence, à la confusion, n'auroit pas tardé à être démembré en différentes souverainetés, comme il arriva à la fin de la seconde race, si les rois n'eussent conservé le droit de nommer à tous les emplois de la monarchie. Les maires mêmes n'eurent pas plutôt établi leur puissance sur des fondemens inébranlables, qu'ils n'eurent garde de laisser les Leudes s'agrandir davantage ; ils eurent pour eux les vœux de la nation qui les seconda contre ses oppresseurs ; la noblesse fut traitée à son tour comme elle avoit traité les rois & le peuple.

C'est alors qu'elle se repentit d'avoir tant contribué à l'autorité des maires du palais : elle auroit sans doute rétabli

les rois dans leurs droits légitimes, si Pepin d'Héristal, en même temps maire du palais des rois de Neustrie & de Bourgogne, & duc d'Austrasie, ne l'eût réconciliée avec la mairie. Ce Pepin d'Héristal, né avec de grands talens, eût pu devenir le restaurateur de la monarchie, mais il n'en voulut être que le maître; il brava les loix, au point qu'il osa léguer à son petit-fils encore enfant, le duché d'Austrasie & la dignité de maire du palais de Neustrie & de Bourgogne. Dagobert III portoit alors le nom de roi; il étoit encore au berceau, & c'étoit sous ce prince enfant, un autre enfant élevé sous la tutelle de Plectride son aïeule, qui étoit déclaré généralissime, premier ministre & juge souverain du royaume.

Plusieurs seigneurs se prévalurent des vices de ce gouvernement absurde, pour achever de se rendre absolus; la Frise, la Thuringe & la Bavière obéissoient à des ducs héréditaires, qui à peine reconnoissoient la souveraineté des Mérovingiens dont ils avoient reçu leurs titres. Le duc d'Aquitaine, issu de Caribert frère de Dagobert I.er, maître de ces belles provinces qui sont situées entre la Loire & la Garonne, affectoit l'indépendance la plus absolue, aussi-bien que le duc des Gascons. La Provence & la Bourgogne reconnoissoient des ducs non moins fiers & non moins ambitieux. L'Austrasie formoit un état séparé de la monarchie, dont la famille des Pepins avoit usurpé l'hérédité; enfin on voyoit s'élever chaque jour, jusque dans le cœur du royaume, de grands propriétaires qui formoient aux dépens de leurs voisins des espèces de souverainetés non moins étendues que les duchés. Cette noblesse principale, toujours armée contre les seigneurs plus foibles, ne cessoit de les inquiéter, qu'après s'être assurée d'eux par des traités d'alliance qui n'étoient de la part des vaincus, que des actes de soumission & en quelque sorte de vasselage.

L'édifice de l'empire François miné, ébranlé jusque dans ses fondemens, alloit s'écrouler, lorsque Charles

Martel parut. Le génie & l'audace caractérisent toutes les actions de cet homme extraordinaire; il combattit toute sa vie, non pour l'état, mais pour lui-même : chaque victoire qu'il remporta sous le nom des rois, lui valut des alliés contre la royauté, dont il dédaigna & avilit le titre, & dont il envahit tout le pouvoir.

Mais il ne pouvoit affermir sa grandeur qu'en attachant à sa personne, par les liens de l'intérêt, l'armée qui combattoit pour lui. L'exemple de Clovis qui avoit acquis tant de gloire & de puissance, en excitant le zèle & l'émulation à force de grâces & de bienfaits, paroît l'avoir frappé & déterminé. Il résolut d'instituer de nouveaux bénéfices & d'en tirer tout le parti qu'il est possible à l'ambition & à la politique. Ce fut le clergé qui, malgré lui, fit tous les frais de cet établissement, source & origine d'une nouvelle noblesse méprisée de l'ancienne. Charles Martel s'empara de presque tous les domaines du clergé, qui comprenoient une bonne partie du royaume, & les partagea avec les militaires dont il étoit toujours environné; il en donna une partie à titre d'alleux, & l'autre à titre de bénéfices. Ceux à qui échut un alleu, ne furent tenus à d'autres devoirs qu'au service militaire, que tous les François étoient obligés d'acquitter ; mais il exigea des bénéficiaires le serment de fidélité, l'hommage, le service militaire & domestique. En un mot, les nouveaux bénéfices furent de vrais fiefs, & ceux qui les obtinrent de véritables vassaux. Tel fut l'ordre & la police qu'il établit dans cette institution, que jamais corps ne fut plus dévoué à son bienfaiteur, à son chef, à son maître, le terme n'est pas trop fort, que les nouveaux vassaux à leur suzerain.

Glossaire de Du Cange, au mot vassus.

C'est à la tête de cette troupe, qu'il venoit de rendre invincible par ses bienfaits, que Charles Martel dompta les Aquitains, les Gascons, les Frisons, les Navarrois, les Saxons & les Allemands. Ses victoires sur les Sarrazins, qui déjà avoient envahi la moitié de la France, sauvèrent l'Europe de l'Alcoran & du joug des Musulmans. Ce fut

ſous Thierry IV, roi ignoré, qu'il exécuta de ſi grandes choſes. Après la mort de ce prince, il ne daigna pas ſeulement remplir le trône d'un autre fantôme de roi; il régna lui-même ſous le titre modeſte de duc des François.

L'état qu'il avoit ſauvé & agrandi, ne fut rien pour lui, l'armée ſeule fixa ſes regards, ſes ſoins & ſes bienfaits; il ne choiſit jamais d'autres miniſtres, d'autres conſeillers, d'autres coopérateurs de l'adminiſtration, que ſes capitaines qui le ſervoient tour à tour dans les combats & dans ſon palais.

Mais ſi Charles Martel écarta la principale nobleſſe du gouvernement de l'état, il ne put jamais abattre ſa puiſſance; les grands affectèrent de marcher toujours ſes égaux. Ils auroient cru s'avilir en acceptant les nouveaux bénéfices de Charles Martel, qui les auroient aſſujettis à tous les vils & mépriſables devoirs de la vaſſalité domeſtique. Ils conſervèrent le même eſprit de fierté & d'indépendance juſque ſous le règne éclatant de Pepin & de Charlemagne. Le moine de ſaint Gal nous apprend un trait qui peint bien la fière ſenſibilité de cette nobleſſe deſcendue des conquérans des Gaules.

Chronic. monachi Weingart de Guelphis, cap. III.

Monach. ſanct. Gal. II, 17, 23.

Aimoin, V, 16.

Chronic. de Princip. Guelphis.

Les Origines, t. I, p. 229.

Éthicon, frère de l'impératrice Judith, épouſe de Louis le Débonnaire, étoit établi en Suabe, où il poſſédoit de grandes propriétés : dès que ſon fils fut en âge de porter les armes, il fut ſe préſenter à la cour de Charlemagne. Frappé de la grandeur auguſte du monarque de preſque toute l'Europe, plus touché encore de ſon accueil & de ſes careſſes, le jeune homme ſe recommanda à lui & lui prêta ſerment; il en fut ſur le champ récompenſé par le magnifique don de douze mille manoirs en Bavière (quarante-huit mille arpens de terre) qu'il reçut à titre de bénéfice. A cette nouvelle, Éthicon fut pénétré de la plus vive douleur; il s'écrioit que l'éclat de ſa nobleſſe étoit flétri, la liberté de ſa maiſon anéantie : le chagrin qu'il en conçut fut tel, qu'il ſe bannit de la ſociété & s'enfuit dans une ſolitude, accompagné de douze parens ou amis, pour ne

jamais rencontrer les regards d'un fils qu'il regardoit comme l'opprobre de sa famille.

La conduite d'Éthicon ne surprendra pas, lorsqu'on saura que ce seigneur & ses parens étoient eux-mêmes entourés d'une cour nombreuse & brillante de vassaux. Dès le moment que Charles Martel eut institué les nouveaux bénéfices, son exemple avoit été imité de tous les grands du royaume. Jaloux de paroître avec éclat, ils avoient détaché de leurs vastes propriétés des portions considérables de terre qu'ils érigèrent en bénéfices, aux mêmes conditions que Charles Martel. Leur orgueil fut si flatté du dévouement excessif auquel ils avoient assujetti des hommes autrefois leurs égaux, qu'ils ne mirent plus de bornes à leurs concessions; à peine resta-t-il quelques hommes libres sur les domaines des grands, qui ne leur prêtèrent pas serment. C'est dans ces vassaux qu'il faut chercher l'origine de la noblesse du second ordre, qui dans la suite s'est multipliée avec excès dans le royaume.

J'ai tâché dans ce Mémoire d'éclaircir l'origine de la noblesse; j'ai fixé l'époque de son hérédité, l'institution des justices seigneuriales; j'ai parlé de son influence dans le gouvernement sous la première race de nos rois.

Dans le Mémoire suivant, je parlerai de tout ce qui a trait à cet ordre illustre, sous le gouvernement des Carlovingiens.



SECOND

SECOND MÉMOIRE
SUR
LA NOBLESSE FRANÇOISE.

Par M. DÉSORMEAUX.

J'AI tâché de prouver dans mon premier Mémoire, qu'il n'y eut en France, jusqu'au traité d'Andelot, qu'un seul ordre de citoyens, divisé en deux classes; la première formée de tous ceux qui étoient décorés de dignités, de commandemens, & qui avoient prêté serment au prince, connue sous le nom de *Leudes*, d'*Antrustions* ou de *Fidèles ;* la seconde composée de Francs libres qui pouvoient aspirer aux mêmes honneurs en se dévouant particulièrement au prince & en lui prêtant serment. J'ai fait voir que les Leudes, objets tour-à-tour des faveurs & de l'inquiétude des rois, enrichis excessivement par leurs prodigalités indiscrètes, les forcèrent enfin de reconnoître par le traité d'Andelot, que les bénéfices une fois accordés deviendroient inamovibles, & bientôt ils trouvèrent le secret de les rendre héréditaires : la noblesse commença dès-lors à se transmettre & à devenir héréditaire avec les bénéfices; de-là, deux ordres distincts & permanens chez les François, la noblesse & le peuple.

Lû le 20 Décembre 1774.

Les riches propriétaires, en dénaturant leurs alleux & les rendant bénéfices, s'incorporèrent à la noblesse ; l'établissement des justices seigneuriales dans les bénéfices, non par le droit, mais par l'usurpation des possesseurs, donna autant de réalité que d'éclat à la puissance de la noblesse; elle jouit alors de tout ce qui peut flatter l'orgueil & la cupidité : honneurs, dignités, prééminences, priviléges & richesses, c'est l'état brillant, mais généralement envié où je l'ai laissée.

Objets de ce second Mémoire.

Je me propose dans celui-ci de suivre l'influence qu'elle eut dans la monarchie depuis le traité d'Andelot jusqu'à l'institution du gouvernement féodal; je rendrai compte des vicissitudes qu'elle éprouva; je développerai l'origine des grandes dignités dont la noblesse Françoise a tiré son premier lustre; j'éclaircirai les différentes époques de l'institution des fiefs, qui a cimenté la grandeur de la noblesse sur les débris de la raison & de la justice.

Les usurpations & la puissance des Leudes excitèrent, après le traité d'Andelot, la jalousie d'un peuple né libre & accoutumé à l'égalité. Les rois dont l'autorité se trouva avilie & méprisée, devinrent les ennemis secrets des Leudes qu'ils cherchèrent à abaisser; ceux-ci exposés à la haine du prince & du peuple, aux dépens de qui ils s'étoient élevés, s'appliquèrent à mettre dans leurs intérêts les maires du palais, & n'y réussirent que trop; les vues les plus ambitieuses portoient dès-lors ces ministres à se faire un appui de la noblesse : ainsi à la faveur d'une protection mutuelle, ils allèrent d'un pas égal, les uns pour s'emparer du trône, & les autres, pour se rendre indépendans des rois, & oppresseurs du peuple.

L'histoire des maires est trop liée à mon sujet pour ne pas m'arrêter ici à faire connoître en peu de mots l'origine & les progrès de cette dignité qui éclipsa seule les autres, & absorba enfin la puissance royale.

Maires du palais.

Greg. Tur. Dom Bouquet, Rec. des histor. Les Origines, variations de la mon. Françoise.

Plusieurs écrivains ont confondu, sans égard aux temps & aux circonstances, les dignités très-différentes de *Comte du palais* & de *Comte de la maison ;* ainsi on pourroit croire, d'après leur opinion, que ce dernier officier connu depuis sous le nom de *Maire*, étoit déjà très-puissant

au premier ſiècle de la monarchie ; mais ſi on lit attentivement nos anciens monumens, on trouvera une différence eſſentielle entre les fonctions de l'un & de l'autre. Le comte du palais étoit juge de tous les officiers du palais, & préſidoit à la cour du roi, à ſon défaut, tandis que le maire n'étoit chargé que de l'adminiſtration économique des maiſons royales. Il fut chez les Francs le même officier que les Romains appeloient *comes rerum privatarum domûs.* On voit dans Grégoire de Tours Florentin maire du palais, appelé *exacteur des deniers publics.* De ſimples adminiſtrateurs du fiſc, les maires s'en rendirent inſenſiblement les diſpenſateurs ; dès-lors ils acquirent une autorité conſidérable, bien éloignée pourtant de celle où ils parvinrent depuis.

A peine eurent-ils franchi ce premier pas, que profitant de l'aſcendant que leur donnoit la diſtribution des grâces & des bénéfices, ils réunirent les fonctions du comte du palais à celles du comte de la maiſon ; en ſorte que ces deux dignités furent quelque temps confondues & réunies ſous le titre de maire.

Tout contribua alors à leur prodigieuſe élévation ; la nobleſſe, expoſée au reſſentiment des rois qui s'étoient appauvris en démembrant leurs domaines pour créer des bénéfices, le peuple qui n'avoit rien à attendre que du diſtributeur des grâces & des bienfaits, tous les Francs virent ſans inquiétude & même avec joie la barrière s'établir entre le trône & eux. Les progrès des maires furent ſi rapides, que dès l'année 604 Leuderic maire de Clotaire II, commandoit ſes armées en chef *(a)*. *Orig. du gouv. François.*

Les Leudes ne contribuèrent à la fortune des maires, que pour affermir la leur ; ceux d'entr'eux qui ſervirent le mieux les nouveaux miniſtres, obtinrent les plus grands

(a) Leudericus ante pugnam civitatis Aurelianenſis, exercitu deducto, Berthoaldum ad pugnam egredi provocabat. Aim. monach. lib. III, cap. XCI. Dom Bouquet, tom. II, pag. 111.

emplois & les meilleurs bénéfices; mais ils n'en profitèrent que pour opprimer les citoyens & parvenir à l'indépendance. Quintrion, duc de Champagne, devint assez puissant & assez audacieux pour présenter bataille à son souverain, & tenir long-temps la victoire en balance *(b)* ; d'autres Leudes n'osoient pas encore lever ouvertement l'étendard de la révolte, mais ils faisoient des incursions sur les terres de leurs voisins, enlevoient les troupeaux, les esclaves, & souvent s'approprioient comme conquêtes les domaines qu'ils avoient parcourus en brigands : ainsi Cuppa, ancien connétable du palais de Chilpéric, exerça toutes sortes de ravages sur le territoire de la ville de Tours *(c)*.

La puissance des Mérovingiens affoiblie par les fréquens partages de la monarchie & les guerres intestines qui en étoient la suite, ne put réprimer l'ambition des Leudes dans son origine, ni l'arrêter dans ses progrès. Au temps dont j'ai parlé, c'est-à-dire, vers l'an 610, trois rois régnoient en même temps dans l'étendue de la domination Françoise, Clotaire II en Neustrie, Thierry I.er en Bourgogne, & Théodebert en Austrasie ; mais plusieurs de leurs sujets, ducs & comtes, les reconnoissoient à peine pour leurs souverains.

Les enfans de Thierry exclus de la couronne par les Leudes.

La mort de Thierry I.er sous le nom duquel Brunehaut avoit gouverné avec un sceptre de fer, sauva la puissance des Leudes que cette princesse avoit presque détruite.

Thierry, quelque temps avant que de mourir, avoit

(b) Quintrio dux Campaniæ regnum Clotarii ingreditur ; Clotarius Quintrionem in fugam vertit, sed exercitus utrinque nimium trucidatus est. Fredegarius, cap. XIV. Dom Bouquet, tom. II, pag. 429.

(c) Cuppa qui quondam comes stabuli Chilperici fuerat, irrupto Turonicæ urbis termino, pecora reliquasque res diripit. Greg. Turon. lib. X, cap. V. Dom Bouquet, tom. II.

détrôné le roi d'Auſtraſie ſon frère, que Brunehaut fit tuer. Les deux royaumes d'Auſtraſie & de Bourgogne devoient appartenir aux enſans de Thierry; mais les Leudes refusèrent de les reconnoître, par haine contre Brunehaut dont ils avoient la domination en horreur; ils pouſsèrent même l'emportement & la fureur juſqu'à réſoudre dans un grand conſeil, l'extinction de la poſtérité de Thierry, la mort de Brunehaut & la réunion de tous les royaumes de la monarchie Françoiſe ſur la tête de Clotaire II *(d)*.

On connoît les circonſtances atroces qui accompagnèrent le jugement & le ſupplice auſſi cruel qu'ignominieux de la fameuſe Brunehaut.

Les ſuites de cette grande révolution affermirent le pouvoir des Leudes & plus encore celui des maires; Warnachaire qui en avoit été l'ame, fut élu maire de Bourgogne. (Il faut obſerver que, quoique les trois royaumes fuſſent ſoumis au même roi, chacun d'eux conſerva ſon maire.) Il exigea de Clotaire, pour prix de ſes ſervices, le ſerment de le maintenir toute ſa vie dans ſa charge. Clotaire eut la foibleſſe de le ſatisfaire *(e)*; il fit plus, dans la célèbre aſſemblée des évêques & des Leudes convoquée à Paris en 615, il légitima, comme on a dit dans le Mémoire précédent, l'hérédité des bénéfices & les droits de juſtice que les ſeigneurs avoient uſurpés dans leurs terres. Dès-lors il ne fut plus permis aux juges publics d'exercer leur juridiction dans les bénéfices. Les ſacrifices de Clotaire ramenèrent à une apparente ſubordination les eſprits inquiets & factieux des Leudes.

Dom Bouq. t. IV, p. 628, 30. 53. Form. de Marculphe, 3 & 4. Ord. an. 615 a. tom. XVI.

(d) Burgundiæ farone tam epiſcopi, quàm cæteri Leudes odium in Brunichildem habentes cum Warnakario tractabant, ut neque unus ex filiis Theuderici evaderet; ſed eis oppreſſis, Brunichildem delerent, & regnum Clotarii expeterent. Fredeg. cap. LXI.

(e) Warnakarius in regno Burgundiæ major domûs ſubſtituitur, ſacramento à Clotario accepto, ne unquam vitæ ſuæ temporibus degradaretur. Fredeg. cap. XLIII.

Élection des Maires.

Fredeg. LIV. Il paroît même par un trait remarquable, que les Leudes auroient pu consentir à l'abolition de la mairie, si tous les rois se fussent montrés aussi modérés que Clotaire II. En effet, le fameux Warnachaire étant mort, Clotaire demanda aux Leudes de Bourgogne, s'ils vouloient qu'un nouveau maire lui succédât : *an vellent mortuo jam Warnakario alium in ejusdem honoris gradum sublimare !* Ils répondirent d'une voix unanime qu'ils ne desiroient que d'être gouvernés par lui-même : *at illi unanimiter denegant, se numquam velle majorem domûs eligere, regis gratiam obnoxiè petentes cum rege transigere.*

Ce trait donne une haute idée du gouvernement de Clotaire; cependant M. l'abbé de Mabli dans ses savantes & profondes observations sur l'histoire de France, en prend occasion de le blâmer avec amertume : « Ce prince, » dit-il, après s'être laissé dépouiller de tous ses droits dans » l'assemblée des évêques en 615, ne fut plus le maître » de disposer de la mairie même de son palais, sans le consentement des grands. » Il appuie son assertion du passage de Frédégaire, que je viens de citer ; mais il me semble que ce célèbre écrivain est tombé ici dans une double erreur : la première, en ce qu'il reproche comme une foiblesse à Clotaire de demander le consentement des grands pour l'élection d'un nouveau maire ; la seconde, en ce qu'il donne une fausse interprétation à la question que ce prince faisoit alors,

Il est constant que l'élection des maires ne fut jamais l'ouvrage des seuls souverains, mais celui de toute la nation, ou plutôt des Leudes qui s'étoient arrogés à eux seuls le droit de la représenter. L'auteur des Gestes *(f)* m'en fournit une preuve convaincante dans l'endroit où

(f) Cùm omnes Franci Chrondium majorem domûs elegissent, ille oblato cessit honore. . . . . . Rege cunctisque optimatibus in ejus arbitrii dispositione

il rapporte les cérémonies singulières qui accompagnèrent la proclamation du maire Gogon.

« Tous les Francs, dit-il, ayant élu Chrodin maire du palais, il refusa cet honneur ; pressé ensuite de choisir un « sujet qui en fût digne, il garda le silence le reste du jour « & se rendit le lendemain à la maison de Gogon, à qui « il prit le bras qu'il se mit sur le cou, lui annonçant par- « là son élévation : les seigneurs qui le suivoient en agirent « de même, & Gogon fut proclamé maire du palais. »

Je citerai aussi Éginhard. « Le peuple, dit cet historien, n'accordoit la dignité de maire qu'à des hommes également distingués par l'éclat de leur origine & par leurs richesses : » *Qui honor, non aliis populo dari consueverat, quàm his qui claritate generis & opum amplitudine cæteris eminebant.*

Eginhard, de vitâ Car. Mag. Dom Bouq, t. V, p. 90.

Ces autorités suffisent pour prouver que les rois Mérovingiens ne jouirent jamais du droit de nommer les maires, droit qui seroit d'ailleurs bien difficile à concilier avec la fierté & les vues politiques des grands qui avoient tant d'intérêt à ne voir en place que des ministres qui leur fussent dévoués. Clotaire n'eût donc point agi en prince foible, quand même il n'eût eu d'autre intention en assemblant les seigneurs de Bourgogne, que de recueillir leurs suffrages pour l'élection d'un nouveau maire : mais (& c'est en quoi consiste la seconde erreur de M. l'abbé de Mabli) lorsque ce prince fit cette question, *an vellent mortuo jam Warnakario, alium in ejusdem honoris gradum sublimare !* il ne pensoit point à demander aux Leudes Bourguignons, qu'ils s'unissent pour donner un successeur à Warnachaire, mais qu'ils décidassent si Warnachaire auroit un successeur, ou si la dignité de maire seroit abolie dans le royaume de Bourgogne. Le sens de la question est

---

electionem ponentibus, ipse eo quidem die siluit; diluculo verò subsequentis. . . . . ad domum Gogonis cum quibusdam palatii proceribus properat ; & brachium ejus collo superponens suo, signum futuræ dominationis dedit . . . . hujus exemplum proceres secuti, Gogonem majorem domûs acclamaverunt. Aim. monach. Dom Bouquet, tom. II, pag. 63.

pleinement déterminé par les circonstances dans lesquelles il la faisoit, & sur-tout par la réponse des seigneurs, plus à portée que M. l'abbé de Mabli de juger des intentions de Clotaire.

Les Leudes ne tardèrent pas à abuser de leur crédit exclusif; ils se croyoient tout permis, lorsqu'il s'agissoit de satisfaire leurs passions injustes. La puissance des rois étoit déchue à un point, qu'au défaut de la force, quelques-uns d'eux eurent recours à l'assassinat: Chrodoalde, seigneur de la plus illustre origine, descendant des princes Guelfes, dont nous parlerons bientôt, s'étoit rendu coupable des plus grands crimes; il fut assassiné par ordre du roi. Si les loix eussent été respectées, il auroit porté sa tête sur un échafaud *(g)*.

C'est un spectacle bien révoltant que celui de la noblesse livrée à l'ambition la plus démesurée, dépouillant tantôt le trône, tantôt le peuple de ses droits les plus sacrés. Déjà cet ordre agissoit comme si lui seul eût formé l'état entier, disposant, à l'exclusion du peuple, de la mairie & même de la couronne *(h)*.

Mairie de Pepin le Vieux.

Le vieux Pepin, maire d'Austrasie, montra de si grands talens, & les accompagna de tant de sagesse, qu'il devint le favori de la nation. Il eût pu réprimer l'orgueil des grands, rétablir l'autorité royale & réparer les maux de l'état; mais dans ces siècles malheureux on n'aperçoit que des ambitieux, & pas un citoyen. Pepin ne fit usage de son génie que pour abaisser de plus en plus le trône & augmenter

(g) Quidam ex proceribus de gente nobili Ayglolfingâ nomine Chrodoaldus, in offensam Dagoberti cecidit.... eo quòd esset rebus plurimus ditatus, cæterorum facultatum cupiditate pervasor, superbiæ deditus, elatione plenus, nec quicquam boni in ipso reperiebatur; cumque Dagobertus ipsum jam vellet pro suis facinoribus interficere, &c.

(h) Omnes Leudes de Neustriâ & Burgundiâ Chlodoveum sublimant in regnum. Fred. cap. LXXIX.

augmenter sa puissance; il forma le premier ce système de séduction & d'adresse qui conduisit depuis sa postérité au faîte des grandeurs. La route lui avoit été frayée par Varnakaire qui avoit gouverné la Bourgogne plutôt en roi qu'en ministre; il suivit l'exemple de ce maire, & ferma comme lui les yeux sur les entreprises des Leudes, afin de les aveugler sur les siennes; il leur déroba si artificieusement sa marche, qu'ils ne s'aperçurent qu'ils avoient de nouveaux maîtres plus puissans que les légitimes, que lorsqu'il n'étoit plus temps de s'opposer à leurs invasions.

Mairie d'Archambaut, de Floatchat & de Grimoald.

Après la mort du vieux Pepin, la monarchie fut gouvernée par trois maires dont l'administration forme une époque très-importante.

Erchinoalde ou Archambaut avoit succédé en Neustrie à Æcga, partisan de la noblesse, à qui il fit rendre par Clovis II les domaines confisqués sur elle par Dagobert *(i)*. Floatchat avoit la mairie de Bourgogne, rétablie aussitôt après la mort de Clotaire, & Grimoald succéda à son père Pepin dans le gouvernement de l'Austrasie. Les deux premiers firent un traité pour se maintenir mutuellement dans leurs charges *(k)*: une telle ligue ne devoit pas moins indisposer les grands que les rois mêmes; mais Floatchat trouva le secret d'appaiser les grands, en consentant que les dignités de ducs du royaume de Bourgogne devinssent inamovibles sur la tête des titulaires. Cette concession de 641 mit le comble à la grandeur de la haute noblesse : en effet, cet

(i) *Facultates plurimorum quæ jussu Dagoberti illicitè fuerant usurpatæ, concilio Æcganis restituuntur.* Fredeg. cap. LXXX.

(k) *Cùmque Erchinoaldus & Floachatus inter se quasi unum iniissent consilium, consentientes ad invicem, gradum honoris, alterutrum solatium præbentes, disponunt habere feliciter... Floachatus cunctis ducibus de regno Burgundiæ. . . . . . sacramentis firmavit, unicuique gradum honoris & dignitatem perpetuò conservare.* Ibid. cap. LXXXIX.

exemple pernicieux fut ſuivi généralement ; ce qui étoit arrivé par rapport à l'hérédité des bénéfices, ſe renouvela par rapport aux charges ; à peine furent-elles déclarées inamovibles, qu'elles devinrent héréditaires ; & au lieu d'un maître légitime, la nation fut aſſervie à une foule de tyrans & d'oppreſſeurs.

Fredegar. XC. Floatchat qui avoit ſi bien ſervi l'ambition des Leudes, éprouva pourtant des contradictions de leur part ; il employa la voie auſſi commune qu'exécrable de l'aſſaſſinat, pour ſe défaire des plus mutins ; il traita ainſi le patrice Villebade, un des plus grands ſeigneurs de la nation.

En Auſtraſie, le maire Grimoald exerçoit plus de violences encore, & manifeſtoit plus d'ambition ; fils impétueux d'un père ſage, il ne daigna pas maſquer comme lui ſa marche. Le vieux Pepin avoit tellement abaiſſé l'autorité royale, qu'il n'y avoit plus qu'une foible barrière entre le trône & la mairie, Grimoald voulut la franchir trop tôt ; enivré de ſa puiſſance & de ſes ſuccès, il entreprit de mettre la couronne ſur la tête de ſon fils : « Quand li roi » Sigebert fut mort, diſent les chroniques de Saint-Denys, » Grimoald prit ſon fils Dagobert, puis li tondit, l'envoya en Écoſſe, & mit ſon fils ſur trône. » Cet attentat révolta d'autant plus la nobleſſe, que Grimoald avoit employé l'aſſaſſinat pour faire périr Othon, l'un de ſes principaux chefs. Grimoald fut traité en ſcélérat ; il expia ſes crimes dans les ſupplices les plus cruels : *Ille crucem pretium ſceleris tulit.*

Ibid. cap. LXXXVIII. Chroniq. de S.t-Denys, liv. V, chap. XXII.

Mais il falloit que les autres maires fuſſent auſſi exterminés, ou qu'ils régnaſſent. La nobleſſe, plus inconſidérée à meſure qu'elle croyoit devenir plus puiſſante, leur avoit abandonné ſans réſerve tous les droits qui conſtituent le pouvoir ſuprême, le commandement des armées, la diſpoſition des finances, & le jugement en dernier reſſort de tous les citoyens. Dépoſitaires abſolus de la puiſſance publique, ils ne s'occupèrent qu'à dégrader de plus en plus le ſouverain qu'ils repréſentoient ; ils le corrompirent preſque dès le berceau ; ils entourèrent ſa jeuneſſe

de tous les piéges de la molleſſe & de la volupté : le corps & l'ame énervés & flétris, les rois ne furent plus au fond de leur palais, que des divinités inviſibles, impuiſſantes, ſans culte & ſans autels.

Mairie d'Ébroin.

La nobleſſe qui ne ſentoit que trop tout ce qu'elle avoit à redouter, ſi le ſceptre étoit porté par des mains vigoureuſes, applaudit à la dégradation du caractère & de l'autorité de ſes ſouverains : les maires profitèrent de ſon ſilence lâche & ſtupide, pour l'opprimer en même temps que les rois.

Le fameux Ebroin employoit en Neuſtrie les moyens les plus déciſifs pour détruire les grands qui ne plioient pas aſſez ſous le poids de ſon orgueil & de ſon pouvoir ; & ils ne prévinrent leur ruine totale, qu'en enfermant ce maire dans l'abbaye de Luxeuil *(l)*. Mais le ſcélérat avoit eu le temps de former Childéric II, qui recouvra un moment la puiſſance de ſes ancêtres & en abuſa ; & cette nobleſſe ſi fière eut la douleur de voir un de ſes plus illuſtres chefs frappé de verges, & traité comme un vil eſclave *(m)*. Bodillon lava, comme on ſait, ſon affront dans le ſang de ſon roi, & la nobleſſe ſe dégoûta de plus en plus de la domination légitime ; elle parut ne vouloir la ſouffrir, qu'autant qu'elle ſeroit incapable de faire reſpecter le trône & les lois.

Cependant Ebroin échappé du monaſtère de Luxeuil, entroit en Neuſtrie avec une armée formidable qu'il avoit acquiſe aux dépens du clergé. Ce maire dont le génie égaloit la perverſité, avoit trouvé le ſecret, lorſqu'il étoit à la tête des affaires, de ſe former une puiſſante

---

(l) Ebruinum tondunt & in Burgundiam, Luxovium monaſterium invitum dirigunt. Fredeg. cap. XCIV.

(m) Childericus Francum nobilem, nomine Bodilonem, ad ſtipitem tonſum cædere præcepit. Idem, cap. XCV.

faction en l'enrichissant des dépouilles de l'église. C'est lui qui le premier démembra les domaines ecclésiastiques, & donna l'idée des *précaires* dont je parlerai bientôt avec quelque étendue.

Tout céda à la fortune d'Ébroin, ou périt sous ses coups. Leudesius que la noblesse avoit élu maire aussitôt après la mort de Childéric, fut la première victime qu'il sacrifia à sa vengeance *(n)* ; ce meurtre fut le signal d'une horrible proscription contre tous les grands qui avoient contribué à l'élection de Leudesius. Ceux qu'une prompte fuite déroba à la vengeance d'Ebroin, cherchèrent un asyle en Gascogne & se rapprochèrent dans la suite de leur patrie ; mais on ne vit jamais reparoître ceux qui avoient été condamnés au bannissement *(o)*. Ebroin ne cessa d'opprimer les Leudes qui avoient contribué à sa disgrâce, qu'en cessant de vivre : Hermenfroi immola enfin le tyran & sauva les débris de la noblesse *(p)*.

Pepin d'Héristal.

Elle respiroit en Neustrie sous l'administration de Waradon *(q)* ; mais il fit oublier ses bienfaits en associant à son autorité son fils Gislemare qui en abusa. La fierté stupide de Berkaire acheva d'aliéner la noblesse : elle appela Pepin surnommé d'Héristal, qui déjà gouvernoit l'Austrasie ; les seigneurs de Bourgogne le reconnurent aussi & il n'y eut qu'un seul maire dans toute l'étendue de l'empire François. Pepin d'Héristal n'oublia jamais la catastrophe sanglante de Grimoald son beau-père ; il fit éclater les mêmes vertus & les mêmes talens que le

Mabli, Obser. sur l'histoire de France. l. 99.

(n) Ebruinus fallaciter agens, ut solebat, compatri suo insidias præparans ipsum Leudisium occidit. Cap. eodem.

(o) Reliqui verò Franci eorum socii per fugam lapsi, Ligerem transgressi usque Vascones confugerunt : quàmplurimi verò in exilium damnati, ultrà non comparuerunt. Cap. eod.

(p) Ibid, cap. XCVIII.

(q) Ibidem.

vieux Pepin ſon aïeul, mais ſous le voile de la modeſtie il cachoit la même ambition : il ſuivit le même ſyſtème & flatta également la nobleſſe & le clergé, en rétabliſſant l'uſage des plaids abolis dans les temps de trouble; mais ces plaids n'étoient que l'ombre & le ſimulacre des champs de Mars composés de toute la nation, puiſque l'entrée de ces plaids étoit interdite au peuple.

La nobleſſe, dépoſitaire ou plutôt uſurpatrice des droits du peuple, n'avoit jamais ouvert les yeux juſqu'ici ſur les progrès de la puiſſance & des prérogatives du clergé. Les eccléſiaſtiques avoient paru aux aſſemblées publiques ſous les règnes de Clotaire II & de Clotaire III, en qualité de citoyens illuſtres & diſtingués : on les voit ſous Pepin d'Hériſtal former un nouvel ordre dans l'état, rival, en naiſſant, de celui de la nobleſſe, & bientôt ſupérieur.

Variations de la Monarch. Françoiſe, tom. I. p. 224.

Il entroit dans le plan de Pepin de conſoler le clergé, & d'étouffer ſes plaintes contre la nobleſſe, qui après s'être enrichie des domaines du roi & des ſimples citoyens, n'avoit pas reſpecté davantage les poſſeſſions de l'égliſe.

Charles-Martel.

Mais le caractère fier & impérieux de Charles-Martel ſon fils ne lui permit pas d'employer les mêmes ménagemens; ce prince toujours à la tête des armées, regardant ſes ſoldats comme l'unique & véritable appui de ſa grandeur, prit des meſures victorieuſes pour s'aſſurer de leur attachement. Les domaines de la couronne étoient preſque entièrement au pouvoir de la nobleſſe & du clergé. Charles-Martel n'oſoit offenſer le premier corps, en revendiquant ce qu'il avoit uſurpé : comme il falloit pourtant entretenir & enrichir ſes troupes, il jeta ſes yeux ſur les poſſeſſions du clergé, qui étoient encore immenſes, malgré les pertes qu'il avoit eſſuyées de la part d'Ebroin. L'abus déplorable que quelques prélats faiſoient de leur opulence,

Greg. Turon. VII.

Les Origines I. article des biens du clergé.

ſembla juſtifier Charles-Martel (on voyoit alors des évêques lever des troupes de brigands des revenus de leurs bénéfices, piller & ravager les provinces *(r)*). Il diſtribua aux défenſeurs de l'état, le ſuperflu du clergé, qui ne ſervoit qu'à l'éloigner des fonctions ſacrées du miniſtère; de-là le déchaînement des eccléſiaſtiques contre ce maire fameux; de-là les impoſtures qu'ils inventèrent pour rendre ſa mémoire exécrable: mais ce qui pourroit le ſauver en partie des reproches dont on l'accabloit, c'eſt que le clergé avoit toujours été obligé de fournir des hommes à l'état & d'aſſurer leur ſubſiſtance ſur ſes domaines. (Ces ſoldats étoient connus ſous le nom d'*homines caſati.)*

Charles-Martel ſeroit-il donc ſi coupable pour avoir converti au profit des défenſeurs de l'état, des terres dont le revenu n'avoit ſervi qu'à entretenir une milice ſans courage, ſans émulation & ſans expérience?

Nouveaux bénéfices militaires formés par Charles-Martel.

Charles-Martel conſacra les dépouilles qu'il avoit enlevées au clergé, à l'établiſſement de nouveaux bénéfices militaires dont les poſſeſſeurs furent communément appelés vaſſaux; ce nom dérivé de *vaſſus*, emporte avec lui des idées de dépendance & de domeſticité. Il eſt prouvé inconteſtablement que Charles-Martel exigeoit d'eux des ſervices perſonnels; il profita de l'imprudence des Mérovingiens qui pour n'avoir pas pris les mêmes précautions,

(r) *Savaricus epiſcopus cœpit à ſtatûs ſui ordine declinare in tantùm, ut tam pagum Aurelianenſem quàm Nivernenſem, Tornoderenſem quoque atque Avalenſem militari manu invaderet, ſuiſque ditionibus ſubjungeret. Cùm Lugdunum pergeret, ut eam ſibi ferro ſubjugaret, divinò fulmine percuſſus interiit.*

Excerpta ex vitis ſanctorum. Dom Bouq. tom. III. p. 639.

ne firent que des ingrats & souvent même des ennemis de ceux qu'ils avoient comblés de bienfaits.

On trouve une foule de preuves de cet état de dépendance & de domesticité des vassaux établis par Charles-Martel : quoiqu'aucunes de celles que j'ai à citer, ne remontent jusqu'au temps de ce prince, elles n'en paroîtront pas moins fortes, sur-tout si on observe que Pepin & Charlemagne ne firent aucun nouveau règlement sur cet article.

Eginhard nous apprend dans deux lettres qu'il adresse à un officier du palais, en faveur de différens bénéficiers, que le vassal perdoit son bénéfice, s'il manquoit de se rendre au palais à jour nommé pour remplir sa charge *(f)*.

Les nouveaux bénéfices dont Charles-Martel tira les plus grands avantages, devinrent après sa mort une source intarissable de querelles entre la noblesse & le clergé. Ce prince ferme, inébranlable dans ses résolutions, toujours suivi de la victoire, en imposa tant qu'il vécut aux mécontens : on n'osa se permettre des murmures, qu'on ne contraignit plus sous Pepin son successeur ; tous les esprits se trouvoient alors dans l'agitation & l'effervescence. La noblesse, quoiqu'enrichie par les libéralités de Charles-Martel, avoit senti le joug de ce maire, & ne paroissoit pas disposée à plier sous celui de son fils ; le clergé faisoit retentir le royaume de ses plaintes, seules armes qu'il eût à opposer à la force & à l'injustice des guerriers qui jouissoient de ses biens. Pepin chargé du timon, dans un temps si orageux, ne déploya pas la même force que Charles-Martel : à une domination militaire & despotique, succédèrent un gouvernement modéré & une politique insinuante. Pepin prodigua les caresses, les promesses, & vint à bout d'affermir son autorité en rapprochant peu à peu

(f) Frumoldus magis infirmitate quàm senectute confectus, habet beneficium grande in Burgundiâ & timet illud perdere, nisi benignitas vestra illi opituletur, eo quòd præ infirmitate ad palatium venire non potest, &c.
Dom Bouq. tom. VI, p. 374.

les deux ſeuls ordres qui exiſtoient alors dans l'état. Il engagea par l'appas des honneurs & des dignités pluſieurs ſeigneurs à reſtituer aux égliſes les biens qu'ils avoient envahis. Les nobles en qui la cupidité l'emporta ſur la vanité, conſentirent à payer des redevances au clergé pour faire voir qu'ils ne jouiſſoient des bénéfices de Charles-Martel que comme d'un bienfait de l'égliſe : c'eſt de cette eſpèce d'hommage que les bénéfices de Charles-Martel prirent le nom de *précaires (t)*.

Les Origines I. 338. L'animoſité du clergé contre la nobleſſe parut s'affoiblir par ces légers ſacrifices ; mais pour prévenir de nouvelles uſurpations, les eccléſiaſtiques ſe mirent en état de défendre eux-mêmes leurs poſſeſſions & leurs droits : on vit alors, à la honte de la religion, des hommes dévoués au miniſtère de paix & de charité, prendre généralement l'épée & le poignard, endoſſer la cuiraſſe ; ils exigèrent hommage de leurs hommes libres, en firent d'humbles vaſſaux, & les conduiſirent eux-mêmes aux combats.

Les magnats, de leur côté, frappés de la puiſſance que Charles-Martel avoit acquiſe par l'établiſſement des fiefs, ſuivirent l'exemple des maires & du clergé ; ils s'empreſſèrent de ſacrifier une partie de leurs uſurpations, & même des biens qu'ils tenoient de leurs ancêtres, en faveur d'une foule de nobles à qui il ne reſtoit que l'épée & le courage ; ils réparèrent ainſi, quoiqu'imparfaitement, les maux qu'il leur avoit faits en envahiſſant leurs propriétés. Mais combien ces nobles victimes d'une longue oppreſſion dûrent encore gémir de ne rentrer dans l'héritage de leurs pères, qu'aux conditions humiliantes qu'il plut aux uſurpateurs de leur impoſer ! ceux-ci les obligeoient à

(t) *Pippinus quantumcunque de rebus eccleſiaſticis reddere potuit, reddere præcepit. Et quoniam omnes reddere non prevaluit præcarias fieri ab epiſcopis exindè petiit & nonas ac decimas ad reſtaurationem tectorum dari conſtituit. Ex capitul. Carol. Calv. tit. 27.*
Dom Bouq. tom. III, p. 689.

les

les ſuivre à la guerre, à les ſoutenir dans leurs querelles particulières, & ſouvent les obligeoient à des ſervices domeſtiques : ils créèrent, à l'exemple des Rois, des offices dans leurs maiſons, qui furent remplis par ces malheureux vaſſaux autrefois leurs égaux. La dépendance de ceux-ci fut telle, qu'il paroît par un Capitulaire publié à Compiegne en 757, que déjà les parens d'un ſuzerain héritoient d'une partie de ſes droits ſur ſes vaſſaux *(u)*.

Malgré l'enthouſiaſme militaire qui ſaiſit le clergé, il eut le chagrin de voir ſes domaines démembrés pour la troiſième fois en l'eſpace de moins d'un ſiècle. Pepin & Carloman qui avoient paru ſi attachés aux intérêts de l'égliſe, ſuivirent pourtant l'exemple donné par Ebroin & Charles-Martel. Les guerres que l'empire François avoit à ſoutenir contre ſes voiſins & principalement contre les Sarrazins, les forcèrent d'avoir recours à ce moyen extrême; il falloit bien payer les défenſeurs de l'état, ou ſe réſoudre à le laiſſer périr : mais ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt que les eccléſiaſtiques devenus guerriers cédèrent preſque ſans murmure aux beſoins publics ; ils avoient inſulté à la mémoire de Charles-Martel, & ils mirent Pepin ſur le trône. On ne peut attribuer cette différence de conduite qu'à la difference des moyens qu'avoit mis en uſage Charles-Martel, & de ceux qu'employèrent ſes enfans. Le premier avoit agi avec toute la fierté d'un conquérant; les autres eurent recours aux voies ſéduiſantes de la douceur & des careſſes. *Obſervat. ſur l'hiſt. de Fr. I. 371, 372.*

Les nouvelles *précaires* établies par Pepin & Carloman

(u) Homo Francus accepit beneficium de ſeniore ſuo & duxit ſecum ſuum vaſſallum; & poſteà alius homo accepit ipſum beneficium; & pro hoc ut meliùs potuiſſet habere ipſum vaſſallum, dedit ei mulierem de ipſo beneficio & habuit eam aliquo tempore; & dimiſſâ illâ, reverſus eſt ad parentes ſenioris ſui mortui, & accepit ibi uxorem & modò habet eam.

Definitum eſt quòd illam quam poſteà accepit, ipſam habeat.

Dom Bouq. tom. V, p. 643.

Les Origines, t. I, p. 317.

ne furent pas ſoumiſes aux mêmes charges ; Carloman n'aſſujettit les ſiennes qu'à une redevance de douze deniers par chaque manoir noble (douze arpens, ſelon M. du Cange) ; celles de Pepin payoient le neuvième & le dixième du revenu, *nonas & decimas*.

D'abord les précaires anciennes & nouvelles ne furent données qu'à vie, elles devoient, après la mort du titulaire, retourner aux égliſes ou aux monaſtères dont elles avoient été détachées ; mais enfin le clergé s'exécuta lui-même ſous Charlemagne, & conſentit à leur entière aliénation, moyennant les redevances dont elles étoient chargées : les précaires devinrent alors de véritables fiefs.

Ainſi il n'y eut plus dans toute l'étendue de la domination Françoiſe que des fiefs ou des alleus ; il convient d'expoſer ici le caractère diſtinctif de ces deux poſſeſſions.

Alleus & Fiefs.

Les alleus, *allodes*, les uns les font dériver du mot Teuton *los*, ſort, parce qu'en effet on prétend que les Francs tirèrent au ſort les terres conquiſes; d'autres en cherchent l'étymologie dans ces deux mots allemands, *alles*, tout, & *luth* ou *lod*, peuple, d'où s'eſt formé *alleſlod* ou *allod* par abréviation, & en latin *allodes*, qui ſignifie *de tout peuple*, parce que ces terres furent poſſédées par les Romains, les Gaulois, les Bourguignons, les Viſigoths & les autres Barbares; les alleus, dis-je, furent diſtingués des fiefs par l'exemption de toute charge, excepté du ſervice militaire. (On ne parle ici que des francs alleus poſſédés par les Francs : les autres alleus dont les Romains ou les Gaulois avoient joui, étoient preſque tous en la poſſeſſion des Leudes ou des grands propriétaires qui, uſant du droit du plus fort, les avoient envahis & incorporés à leurs domaines).

Mœurs & cout. des Fr. pag. 88.

Les alleus uſurpés & rendus enſuite aux anciens poſſeſſeurs à titre de bénéfices onéreux, conſtituèrent avec

les précaires instituées par Ebroin, par Charles-Martel, par Pepin & Carloman, l'ordre des fiefs, *fæda*, ainsi nommés *à fide*, de la foi & hommage que le vassal devoit au suzerain, ou bien *à fædere*, parce qu'en effet l'hommage étoit accompagné d'une espèce de traité par lequel le seigneur promettoit sa protection à son vassal, pour prix des devoirs auxquels celui-ci consentoit, & dont nous avons parlé plus haut.

Lex Salica, 60.
Essais sur la nobl. supplem. page 2.
Les Origines II. 232.
Variations de la mon. Franç. 170.

Grotius apporte une troisième étymologie ; il dérive ce mot *fæda*, de *fe ode*, expression qui signifie, selon lui, possession de la solde, *stipendii possessio*. J'admettrois assez volontiers cette dernière étymologie, puisque les fiefs étoient véritablement la solde des vassaux, qui se trouvoient obligés, en vertu de leurs possessions, à faire la guerre à leurs frais.

Pepin, jaloux de conserver à ses enfans le trône qu'il avoit usurpé, ménagea extrêmement la noblesse ; il ferma les yeux sur les invasions qu'elle faisoit tous les jours sur le clergé, le seul corps de l'état sur qui elle pût encore envahir. Pour dédommager le clergé, Pepin le combla d'honneurs & de distinctions ; cependant des seigneurs aussi violens qu'ambitieux, las de piller en détail les biens de l'église, s'emparoient des abbayes, des évêchés même, & soutenoient par les armes, les droits de la crosse qu'ils avoient usurpés.

Boniface, évêque de Mayence, se plaint amèrement dans une lettre au Pape Zacharie, de ce que presque tous les évêchés étoient devenus la proie des brigands *(x)*. Il en étoit de même des possessions des citoyens ; on usurpoit, on se cantonnoit ensuite, & on achetoit du prix de ses crimes, des vassaux pour en commettre impunément

(x) Modò autem maximâ ex parte sedes episcopales traditæ sunt laïcis cupidis ad possidendum.
Epist. Bonif. ad Zacharium.
Dom Bouq. tom. VI, pag. 54.

de nouveaux. Le ſuccès juſtifioit l'audace & légitimoit pour ainſi dire les attentats ; on ne connoiſſoit que le droit du plus fort.

Les Leudes & les maires, après avoir marché conſtamment depuis deux ſiècles vers le but qu'ils s'étoient propoſé de ſi loin, l'atteignirent en même temps ; les maires régnèrent, & la nobleſſe acquit cette indépendance funeſte dont elle s'étoit toujours montrée ſi jalouſe; le peuple ne fut plus rien; tout ſe propoſoit, tout ſe décidoit par la nobleſſe dans les aſſemblées dont l'uſage, interrompu par Charles-Martel, ſe renouvela ſous ſon ſucceſſeur.

Une politique timide guida toujours Pepin ; héros à la tête des armées, mais eſclave des Ariſtocrates dans ſon palais, l'état trouva en lui un défenſeur intrépide contre les ennemis du dehors ; mais ſon appui lui manqua toujours contre des ennemis domeſtiques encore plus malfaiſans. Ce n'eſt pas qu'il ne fût ſenſible aux maux de la patrie, mais ſon courage fut effrayé des remèdes extrêmes qu'il falloit employer ; au lieu de punir les oppreſſeurs, il les careſſa pour aſſurer la fortune de ſes enfans. Prêt de terminer ſa carrière, il convoqua une aſſemblée de la haute nobleſſe, pour obtenir ſon conſentement au partage qu'il alloit faire de la monarchie entre ſes fils Charles & Carloman *(y)*.

Nouvel ordre de ſucceſſion à la Couronne.

Alors naquit un nouvel ordre de ſucceſſion, & les grands ſe mirent en poſſeſſion du droit de choiſir ſeuls leur maître parmi les fils de leur ſouverain.

Cette dernière aſſemblée que Pepin tint avant que de

(x) *Pipinus cernens quòd præ infirmitate evadere non poſſet, omnes optimates. . . . . . ad ſe venire præcepit, ibique unà cum conſenſu procerum ſuorum, æquali ſorte inter duos filios regnum diviſit. Ann. Metenſes.* Dom Bouq. tom. V, pag. 339.

mourir, mit le comble aux misérables triomphes de la noblesse ; rien ne manquoit à sa puissance, tout à sa gloire, puisqu'elle ne s'étoit élevée si haut, que sur les débris des droits sacrés des rois, & des propriétés non moins sacrées du peuple.

Charlemagne.

Charlemagne parut enfin, & fit briller le flambeau de la justice & de la raison aux yeux de cette noblesse qui n'avoit eu jusqu'ici pour guides que des passions insensées. Il eut la volonté & le pouvoir de briser le joug de l'avarice & de l'oppression ; il réintégra le peuple dans ses justes droits, en le rappelant aux assemblées solennelles qui ne différèrent plus des anciens plaids ou champs de Mars : elles avoient été depuis Clotaire II, le conseil des nobles ; elles devinrent alors celui de la nation.

Cette noblesse, si fière & si puissante, connut donc enfin un maître & des loix ; elle consentit à regarder comme citoyens ces mêmes hommes qu'elle avoit si long-temps asservis. Qu'il me soit permis de réfuter ici l'auteur de l'Origine de la noblesse Françoise ; il prétend que la noblesse ne permit jamais au peuple l'entrée au champ de Mars ; il cite un passage d'Hincmar pour appuyer son opinion ; le voici : « Tous les grands, laïcs & ecclésiastiques assistoient au grand plaid, les plus distingués « pour faire des règlemens, les autres pour les examiner « & les confirmer par leurs avis *(z)*. » Ces seigneurs, continue-t-il, étoient donc les représentans de la noblesse, du clergé & du peuple, & c'est d'eux que Charles le Chauve entend parler, lorsqu'il dit que la loi tire sa force de l'ordonnance du roi & du consentement du peuple ; Baluze, ajoute-t-il, pense ainsi dans l'interprétation

M. le Vic. d'Alais.

Orig. de la nob. p. 421.

(z) Generalitas universorum majorum laïcorum & ecclesiasticorum conveniebat, seniores propter consilium ordinandum, minores propter idem consilium suscipiendum &c. .... Hincmar. Epistola ad proceres, tom. II.

qu'il donne à cet édit : par le mot *peuple*, il ne faut point entendre, selon Baluze, *cette vile partie* de la nation à qui l'usage a depuis attribué ce nom, mais les princes, les hommes en place, & les grands du royaume qui sont les chefs du peuple *(a)*. L'interprétation de ce savant est manifestement contraire à nos anciens monumens : par ces mots de *princes*, *d'hommes en place*, *de grands du royaume*, il n'a pas entendu cette foule de nobles asservis au vasselage; le consentement de cette partie de la noblesse étoit donc, selon lui, aussi peu nécessaire que celui du peuple pour faire de nouvelles lois; mais l'auteur de l'Origine de la noblesse assure lui-même que non-seulement on recueilloit les suffrages des nobles du second ordre qui se trouvoient au champ de Mars, mais même qu'on envoyoit dans les provinces des députés de l'assemblée, *missi dominici*, pour prendre l'avis de ceux qui n'avoient pu s'y rendre.

Page 11.

Ainsi le voilà en contradiction avec Baluze dont il s'appuie; au reste, il cite lui-même un capitulaire où le mot peuple se trouve nécessairement dans sa signification naturelle. « Les seigneurs, est-il dit dans ce capitulaire, se » présentoient au peuple pour lui demander son avis sur les » articles dont ils étoient convenus, auxquels il ne manquoit que son consentement, pour acquérir force de loi *(b)*. » Mais puisqu'il ne reconnoît dans ce passage, que la noblesse inférieure sous le nom du peuple, j'acheverai de le réfuter en rapportant une citation d'Hincmar qui s'exprime ainsi dans un autre endroit de la lettre dont il a allégué plus haut un passage : « Les conseillers du prince & les seigneurs

(a) Lex consensu populi fit & constitutione regis. Edict. Piscense. *Consensu, inquam, populi fit, non quidem hominum e trivio.....sed fidelium regis, id est principum, procerum, optimatum.* Baluze, Origine de la Noblesse Françoise, pag. 421.

(b) Proceres egrediuntur, ut populus interrogetur de capitulis quæ in lege audita sunt, & postquàm omnes consenserint subscriptiones suas in ipsis faciant. Cap. III, ann. 803, cap. XIX.

ſont ſéparés au grand plaid, d'une multitude qui auparavant « n'y aſſiſtoit pas. » Ces derniers mots décident pleinement la queſtion *(c)*.

J'ai cru devoir réfuter cette opinion de M. le vicomte d'Alais, parce que pluſieurs écrivains l'ont adoptée : je reviens à mon ſujet.

La formation des trois ordres dans un état qui avoit preſque toujours été livré à la confuſion & à l'anarchie, eſt due à la politique de Charlemagne. S'il n'avoit eu que des talens, il auroit peut-être échoué ; ſa générolité le ſervit autant que la force de ſon génie ; il ſacrifia une partie du domaine royal pour former de nouveaux bénéfices en faveur de la nobleſſe. (Il faut obſerver que le domaine royal, ſi déchu ſous les Mérovingiens, étoit prodigieuſement accru par les conquêtes de ce prince.) On peut juger par différens capitulaires où il reproche à quelques ſeigneurs d'appauvrir les terres du fiſc par des manœuvres infidèles, du ſoin extrême qu'il prenoit pour empêcher que ſes bénéfices ne devinſſent héréditaires *(d)*; il ſavoit que des grâces acquiſes par droit de ſucceſſion, rappellent rarement le ſouvenir du bienfaiteur, & que l'eſpérance eſt entre les mains d'un monarque, le reſſort de l'émulation & le gage de la fidélité.

Ce grand homme prépara tous ſes ſuccès en ne faiſant pour ainſi dire qu'une même famille de ſes ſujets : dès qu'il eut réduit la nobleſſe à n'être plus que l'appui de l'État dont elle avoit été le fléau, ſes conquêtes n'eurent d'autres bornes que celles de l'Europe, & la gloire du nom François remplit l'univers.

(c) *Si tempus ſerenum erat, extrà, ſin autem intrà diſtincta loca ubi & hi* (principes) *abundanter ſegregati ſemotim & cætera multitudo ſeparatim reſidere potuiſſent. . . . . priùs tamen cæteræ inferiores perſonæ minimè intereſſe potuiſſent.* Hincmar. cap. XXXV.

(d) *Audivimus quòd quidam reddant beneficium noſtrum ad alios homines, & dato pretio, comparant ipſas res ibi in allodum, quod cavendum eſt.* Cap. V, ann. 806. Dom Bouquet, tom. V, pag. 657; *alibi paſſim.*

Réformes de Charlemagne dans le ſervice militaire, dans les dignités du Palais & dans les magiſtratures.

Trois réformes importantes qui concernent la nobleſſe; fixeront ici mon attention : la première regarde le ſervice militaire; la ſeconde, les dignités du palais; la troiſième enfin, les magiſtratures, qui, comme on ſait, donnoient alors le droit de commander à la guerre & de juger les citoyens.

Tout Franc naiſſoit ſoldat; mais comme les beſoins de la patrie n'exigeoient pas autant de défenſeurs qu'il y avoit d'individus en état de porter les armes, les ſeigneurs s'étoient arrogé le droit de déſigner ceux qui devoient ſervir. Tout citoyen aiſé ſe diſpenſoit facilement des fatigues de la guerre, en compoſant avec eux; un tel trafic entraînoit d'étranges déſordres; les armées n'étoient plus compoſées que de citoyens indigens en qui il eſt rare de trouver cette force & cette énergie qui caractériſent le vrai guerrier; ces ſoldats obligés cependant de faire leurs proviſions pendant toute la campagne, commençoient par ravager les mêmes pays dont ils devoient écarter les fléaux de la guerre.

Charlemagne rendit ſes armées invincibles par le rétabliſſement de l'ordre ancien *(e)*; il fixa à trois manoirs au moins (trente-ſix arpens) la poſſeſſion du ſoldat qui devoit ſervir à ſes frais : ceux qui poſſédoient moins de trois manoirs, pourvu qu'ils en poſſédaſſent un demi (au-deſſous on étoit exempt du ſervice militaire), devoient ſe réunir juſqu'à la concurrence de la valeur des trois manoirs preſcrits par la loi; le plus robuſte devoit alors faire la campagne à frais communs.

(e) Quicumque liber homo manſos quinque habuerit, qui quatuor, qui tres in hoſtem veniant.... Cap. an. 807. Dom Bouq. tom. V, p. 678.

Quelques

Quelques extraits d'une lettre d'Hincmar donnent la plus haute idée de l'ordre admirable que Charlemagne établit dans les charges du palais : ce prince créa douze dignités palatines; je dis *créa*, quoique quelques-unes existassent avant lui; mais il leur donna une nouvelle forme & régla leurs fonctions, en sorte qu'on peut l'en regarder comme le créateur. Il falloit être non-seulement noble, mais avoir des sentimens dignes de sa naissance pour en être revêtu *(f)*.

La dignité d'apocrisiaire, purement ecclésiastique, tenoit le premier rang, suivoit celle de chancelier : ce grand officier avoit sous lui des hommes sages & intelligens, obligés au plus fidèle silence sur toutes les affaires dont ils avoient la connoissance; c'étoit, à proprement parler, des secrétaires du roi *(g)*.

Le comte du palais devoit terminer toutes les contestations, en décidant selon les règles de la justice & de la raison; il devoit redresser les jugemens iniques; & dans le cas où la loi n'avoit rien statué, ou lui paroissoit trop sévère, le roi seul décidoit *(h)*.

Le chambellan secondoit la reine dans le soin d'établir l'ordre dans le palais, & de distribuer aux officiers domestiques & aux soldats les largesses annuelles du souverain. (Qui ne seroit touché de cette noble simplicité de mœurs qui oblige l'épouse du plus grand monarque de l'univers à remplir dans son palais les fonctions de mère de famille)? Le chambellan recevoit seul les présens des ambassadeurs,

---

(f) *Minister nobili corde & genere eligebatur.* Hincmar. epist. ad proceres, tom. II, pag. 207, cap. XVIII.

(g) *Cancellario subjecti erant homines prudentes & intelligentes qui præcepta regia scriberent, & secreta illis fideliter servarent.* Cap. XVI.

(h) *In hoc (comite palatii) præcipua sollicitudo erat ut contentiones legales justè ac rationabiliter determinaret, perversè judicata ad justitiæ tramitem reduceret. . . . si quid leges statutum non haberent, aut crudeliùs sancitum esset ad regis moderationem perduceretur.* Cap. XXI.

ſi un ordre exprès du roi n'autoriſoit la reine à partager cet emploi avec lui *(i)*.

Tous les détails relatifs au ſervice de la table dans le palais ou pendant les fréquens voyages de la cour, regardoient le ſénéchal, ſi on excepte les fonctions du bouteiller qui n'ont pas beſoin d'explication, ainſi que celles du connétable, *Comes ſtabuli (k)*. Il faut obſerver cependant, que cet officier, dès le temps même de Charlemagne, commençoit à jouir de la plus haute diſtinction; on le voit, ainſi que le comte palatin & le chambellan, à la tête des armées de terre & de mer.

Le manſionnaire étoit comme l'inſpecteur du ſénéchal, du connétable, du bouteiller; il devoit ſur-tout les avertir, lorſque la cour étoit en voyage, du moment auquel elle arriveroit aux différentes ſtations, afin que tout ſe trouvât prêt & parût dans l'ordre *(l)*.

Les ſoins & le pouvoir des quatre grands veneurs & du fauconnier s'étendoient ſur tous les chaſſeurs des maiſons royales; ils devoient en augmenter ou diminuer le nombre ſuivant les circonſtances; veiller à ce qu'il y eût toujours une quantité ſuffiſante d'oiſeaux de proie & de chiens; à ce que les veneurs ſubalternes ſe rendiſſent au jour nommé dans les lieux indiqués pour chaſſer & fournir les tables du roi pendant les voyages *(m)*.

Mais, & c'eſt ce qui mérite ſur-tout notre reconnoiſſance, Charlemagne n'impoſa pas de devoir plus ſacré à

(i) De honeſtate palatii, necnon de donis annuis militum abſque cibo & equis ad reginam præcipuè, & poſt ipſam ad camerarium pertinebat. De donis verò diverſarum legationum ad ſolum camerarium reſpiciebat, niſi jubente rege, tale aliquid eſſet quod reginæ ad tractandum cum ipſo congrueret. Hincmar. cap. XXII.

(k) Omnia cætera præter potus vel victus caballarium ac ſeneſchalum reſpiciebant. Cap. XXIII.

(l) In hoc maximè (manſionarii) ſollicitudo erat ut quo tempore ad (tres ſuperiùs dictos) illo vel illo loco rex venturus eſſet, propter manſionum præparationem præſcire potuiſſent. Ibid.

(m) . . . Ut tempore congruo per denominata loca venandi & nutriendi cauſâ, (venatores) diſponerentur. Cap. XXIV.

tous ſes grands officiers, que celui de protéger la veuve, l'orphelin & tous les malheureux qui gémiſſoient dans l'oppreſſion, & de leur ouvrir les chemins juſqu'au trône, afin qu'ils expoſaſſent librement leur misère & leurs plaintes au Roi, vrai père de tous les citoyens *(n)*.

La troiſième réforme & la plus importante regarde les magiſtratures ; je ne parlerai que de celles que la haute nobleſſe poſſédoit ordinairement. Charlemagne abolit les duchés & les grands comtés, auxquels il ſubſtitua les petits comtés ou préfectures : mais pour répandre de la clarté ſur cette matière, il faut me permettre de remonter à l'origine de ces différentes dignités.

La ſeule étymologie des noms de comtes & de ducs, prouve que ces titres ont pris naiſſance chez les Romains : on ſait que les amis & les cliens des gouverneurs que la république envoyoit dans les provinces conquiſes, les accompagnoient toujours; on leur donnoit en conſéquence, le nom de *comites*. Lorſque quelques-uns de ces gouverneurs parvinrent au trône impérial, ils récompensèrent le zèle & les ſervices de leurs compagnons de voyage; ceux-ci, pour rappeler au prince leur ancien attachement, conſervèrent le nom de *comites*, qui ne fut long-temps qu'un titre d'honneur. Le comte de l'épargne & celui des largeſſes les portèrent les premiers, non comme un vain titre, mais pour déſigner un grand emploi; bientôt les gouverneurs des provinces, ceux même des cités l'adoptèrent; on permit dans les Gaules aux préfets ou chefs de cantonniers de le prendre & même de le tranſmettre à leurs enfans; enfin cette diſtinction fut prodiguée à des emplois ſubalternes dans le palais & dans la finance.

Orig. du gouvernem. Franç. par M. Garnier, p. 56 & 57. Les Origines, t. II, p. 11, 13 & 40.

Le titre de duc fut attribué particulièrement aux gouverneurs des provinces frontières chez les Francs, comme il l'avoit été des Romains. Les partages fréquens de la

(n) Ut ſinguli ad pias aures principis indigentiam ſuam perferre potuiſſent. Cap. XXV.

monarchie ſous les Mérovingiens, changèrent & multiplièrent les frontières; en conſéquence, le nombre des ducs s'accrut beaucoup : ils ſont quelquefois confondus dans nos anciens monumens avec les comtes militaires qui avoient les mêmes fonctions ; mais enfin le titre de duc prévalut chez nous & déſigna aſſez conſtamment un gouverneur militaire.

Les Origines, pag. 14. M. Garnier, pag. 66.

Il faut obſerver que quelques provinces ne s'étant trouvées ſoumiſes ni à des ducs ni à des comtes au commencement de la conquête, les préfets devenus généraux indépendans des cantonniers établis dans leurs diſtricts, uſurpèrent le titre de ducs.

Tels étoient ceux qu'on trouve en grand nombre dans la Bourgogne au temps de Dagobert, & les vingt qui commandoient l'armée que Childebert fit marcher contre les Lombards *(o)*.

Mais ces ducs-préfets étoient bien inférieurs aux ducs chargés du gouvernement d'une & quelquefois de plusieurs provinces, on appeloit ces derniers *primats ſéculiers, & illuſtres*. Leur autorité s'étendoit ſur les préfets & les comtes des cités ; on comprenoit parmi eux les chefs des peuples barbares que les Francs vainqueurs obligeoient de renoncer au titre pompeux de roi, & même les princes Guelfes.

Les Origines, p. 11, 15, 37 & 38.

Les préfets au contraire, ou les ducs de la ſeconde claſſe, ne commandoient que dans un reſſort borné, & ne gouvernoient qu'une poignée de citoyens; ils ne devoient qu'aux troubles & à l'uſurpation un titre que les grands ducs tenoient des loix & du gouvernement.

Princes Guelfes.

C'eſt ici le moment de parler de ces princes Guelfes qui jouiſſoient du rang le plus diſtingué parmi la nobleſſe.

(o) Exercitum commoveri jubet Childebertus, ac viginti duces ad Longobardorum gentem debellandam dirigit. Greg. Tur. l. X, cap. III.

On prétend que ces grands seigneurs descendoient des princes Francs, qui, les premiers entrèrent en conquérans dans les Gaules. Contens de posséder des biens immenses, fruits de la valeur de leurs braves ancêtres, ils dédaignoient les faveurs de la cour; plusieurs d'entr'eux avoient même une représentation royale. Ils attachoient à leur service en qualité d'officiers domestiques, des Francs souvent distingués par leur noblesse; c'étoient autant de fidèles & de vassaux dont ils exigeoient un hommage qu'ils ne pouvoient se résoudre à reporter au monarque même. Après avoir fait chanceler la couronne sur la tête des Mérovingiens, les princes Guelfes luttèrent avec beaucoup de fierté & de valeur contre le père & l'aïeul de Charlemagne : ce dernier étoit également outré de leurs révoltes & du mépris qu'ils faisoient de sa naissance, aussi chercha-t-il les moyens de les accabler; dans son indignation il en fit pendre un sur une colline très-élevée où ce seigneur avoit établi le siége de la domination qu'il exerçoit sur tout l'horizon qu'il découvroit du haut de sa forteresse *(p)*. *Greg. Turon. l. III, c. XIV.*

L'exemple, long-temps heureux de l'indépendance qu'affectoient les Guelfes, devint contagieux; les autres ducs de la première classe imitèrent leur audace à l'envi les uns des autres : presque tous étoient devenus souverains, lorsque Charles-Martel jaloux de rendre à l'empire François son ancien éclat, les attaqua. Sa valeur rapide triompha de tous les obstacles. Il dompta le duc Ranfroi, & subjugua l'Allemagne qu'il gouvernoit, Eudon, duc d'Aquitaine, prince du sang de Clovis, Waifair & Hunalde qui lui avoient succédé. Popon, duc de Frise, Mauruntius qui vouloit introduire les Sarrazins dans le royaume, fournirent *Chronic. Sigeberti, an. 730. Dom Bouq. t. III, p. 346 & 347, an. 731, 735, 736, 737.*

(p) Unum qui excelsissimum in Franciâ collem, ut quæcumque de eo prospicere posset, sibi in possessionem delegit, in eodem colle altissimæ trabi affixum jussit elevari. Monachus Sangallensis. Dom Bouquet, tom. V, pag. 129.

par leurs défaites, les triomples les plus éclatans au vengeur de la nation.

D'après toutes les victoires de Charles-Martel, qui n'auroit cru ces ducs de la première classe humiliés & abattus!
743. Cependant Ogdilon, duc de Bavière, porta bientôt après l'insolence jusqu'à enlever Hiltrude sœur du roi Pepin. Ce prince punit cet attentat, mais ce fut au prix du sang de ses plus braves guerriers qui périrent dans la bataille sanglante qu'il gagna contre ce ravisseur *(q)*.

Ex chronico Sigeberti. Dom Bouq. t. V. p. 376. an. 770, 777, 778.

Charlemagne fut l'Hercule qui terrassa cette hydre sans cesse renaissante; il vainquit Hunalde fils d'Eudon, qui s'étoit rétabli en Aquitaine dont il fut le dernier duc; il condamna au supplice le duc Rotgaud qui avoit voulu exciter des troubles dans le royaume. Mais combien lui en couta-t-il de fatigues, d'efforts, de soldats, & osons le dire, d'actions inhumaines, pour triompher du fameux Withikind
780. qui gouvernoit la Saxe plutôt en souverain qu'en duc: le seul Hilterand, duc de Spolète ou de Benevent, conserva, à force de soumissions, la dignité que Tassilon duc
789. de Bavière perdit par son orgueil.

Tous les duchés, excepté celui de Spolète, ayant été enfin détruits & réunis à la couronne après la défaite & la mort de Lichon, duc de Bohême, le vainqueur introduisit une nouvelle forme dans l'administration civile.

Réformes de Charlemagne dans l'administration civile.

Il démembra ces vastes provinces dont les ducs acquéroient nécessairement un pouvoir trop dangereux, & les distribua en comtés dont il confia le gouvernement aux préfets ou chefs de cantonniers qui furent appelés alors comtes-préfets: on leur donnoit même le titre de princes, comme il paroît par une lettre d'Hincmar, *comites atque alii hujusmodi principes &c.*

Hincmar, tom. II, p. 214.

(q) *Ogdilonem pugnâ damnosâ superat.* Dom Bouq. p. 248.

La charge des comtes ou juges des cités fut ſupprimée, & leurs fonctions attribuées en partie à leurs vicaires, connus ſous le nom de vicomtes; ceux-ci devenus lieutenans des comtes-préfets, conduiſoient à la guerre les propriétaires obligés au ſervice; ils recueilloient auſſi les deniers publics, dont le comte-préfet avoit la ſurintendance. *Les Origines, t. II, p. 127.*

Les dignités de préfets & de vicomtes ſe perdirent dans le chaos qui précéda le gouvernement féodal, pour ſe reproduire ſous d'autres titres.

Louis-le-Débonnaire.

Les jours de la véritable gloire de la nobleſſe s'écoulèrent avec ceux de Charlemagne ſon reſtaurateur; plus effrénée, elle va rompre tous les liens de la ſubordination & ſe permettre les plus grands excès. Par quelle fatalité les fruits de la ſageſſe d'un grand homme furent-ils donc perdus en ſi peu de temps pour les rois & la nation? On ne doit attribuer une révolution ſi ſurprenante qu'à la faute que fit Charlemagne de partager la monarchie entre ſes enfans, & ſur-tout au peu de génie de ſes ſucceſſeurs.

Louis-le-Débonnaire, au lieu de reſpecter les loix comme ſon père, & d'accoutumer par ſon exemple, la nobleſſe à ce frein ſalutaire, voulut rendre ſa volonté l'unique règle de ſon gouvernement; pour y parvenir, il entreprit de corrompre les grands à force de largeſſes; mais au lieu d'affermir ſa puiſſance, il ne réuſſit qu'à augmenter celle de ſes premiers ſujets. La haute nobleſſe oublia bientôt ces ſentimens de patriotiſme que Charlemagne avoit eu tant de peine à lui inſpirer; elle ne penſa, ſous un prince foible & imprudent, qu'à ſes intérêts particuliers. Les trois princes, fils de Louis-le-Débonnaire, achevèrent de la corrompre, en la rendant complice de leurs révoltes perpétuelles contre leur père.

Il n'eſt pas étonnant que la nobleſſe qui n'avoit ſous les yeux que des exemples d'injuſtice & d'ambition dans

la maiſon royale, ſoit devenue injuſte & ambitieuſe. Déjà les ſeigneurs enrichis des bénéfices que Louis-le-Débonnaire leur avoit prodigués, lui en demandoient l'hérédité; les nobles qui jouiſſoient des fiefs accordés à leurs ſervices par Charlemagne aſpiroient au même avantage. Le monarque céda à l'importunité, il accorda preſque toutes les chartres de propriété qu'on ſollicitoit; à cette faute énorme, il en ajouta une autre qui fut irréparable; il donna aux comtes le droit de conférer les bénéfices royaux dans leurs gouvernemens : l'abus fut porté à ſon comble ſous Charles-le-Chauve; les Grands, propriétaires d'une partie des bénéfices royaux, diſpenſateurs de l'autre, poſſeſſeurs *inamovibles* de toutes les dignités & de tous les emplois, ne laiſsèrent au ſouverain, de tous les droits de la royauté, que celui d'accorder des chartres d'inveſtiture *(r)*.

Si comes, &c. Capitul. Caroli Calv. an. 877. Dom Bouq. tom. VII, pag. 711.

Invaſions de la Nobleſſe ſur le Clergé.

Lorſque les rois n'eurent plus rien à diſtribuer, la nobleſſe, dont l'ambition croiſſoit avec le ſuccès, jeta des regards avides ſur les biens du clergé qui avoit réparé ſes anciennes pertes par l'indiſcrète libéralité des Fdèles. Pluſieurs grands s'emparèrent à main armée des égliſes, des monaſtères, & pillèrent les autels mêmes.

Les évêques & les abbés eurent alors recours à l'autorité royale, que quelques-uns d'eux avoient tant contribué à dégrader ſous Louis-le-Débonnaire. Charles-le-Chauve qui n'étoit pas aſſez puiſſant pour défendre le clergé, voulut bien être ſon avocat. Le ſtyle qu'il employa pour toucher les

(r) J'en citerai une au hazard. *Decernimus atque jubemus ut abhinc in futurum villam hanc cum eccleſiâ, domibus, ædificiis, terris, vineis, ſylvis, pratis, paſcuis, aquis aquarumve decurſibus, cum omnibus adjacentiis teneat (Adalbertus) atque poſſideat, ſuiſque poſteris habendam relinquat, ac quidquid exindè jure proprietario facere, ordinare, diſponere voluerit. . . . . .potiatur arbitrio faciendi quidquid elegerit, &c.* D. Bouq. Diplom. Ludovici Pii, t. VI, pag. 581.

coupables

fait pitié : « Charles-le-Chauve, leur dit-il, vous prie de ne pas oublier Dieu ni votre baptême; il vous conjure « d'être sensible aux maux de la sainte église que les payens « déchirent d'un côté, & vous de l'autre *(f)*.

Mais les ravisseurs laissoient le roi plaider & le clergé gémir; ils ne pensoient qu'à mettre à couvert le fruit de leurs vols contre les Normands qui faisoient les plus terribles ravages dans le royaume, & plus encore contre leurs brigandages réciproques. Chacun d'eux se tenoit embusqué dans son château & sous la garde de ses vassaux, qui ne quittoient les armes ni jour ni nuit; bientôt on n'aperçut presque pas un seul rocher, une seule monticule, qui ne fût défendue par une forteresse, asyle d'une foule de scélérats qui n'en sortoient que pour piller & rançonner leurs voisins; tout propriétaire fut obligé de creuser des fossés autour de sa maison, & d'élever des retranchemens qu'on appeloit *haiæ*, d'ou nous est venu le mot *haie*. Charles-le-Chauve ne cesse dans ses capitulaires d'enjoindre à ses officiers de poursuivre ces ennemis publics; mais des ordres réitérés tant de fois, n'annoncent que trop combien ils étoient méprisés.

Les Origines, t. III, p. 313.

Cap. Caroli Calvi.
Dom Bouq. tom. VII.

Au milieu de tant de troubles & de confusions, les loix se turent & furent bientôt oubliées. Les différentes nations qui habitoient les Gaules & dont il avoit été facile jusqu'alors de démêler l'origine, cessèrent d'être distinguées.

Invasions de la Noblesse sur le Peuple.

Les comtes s'emparèrent des villes & des bourgs de leur département, abandonnant la campagne aux seigneurs qui s'y trouvoient les plus puissans: ceux-ci envahirent autant qu'ils purent, ayant toujours grand soin

(f) Mandat Carolus Calvus ut recordemini Dei & vestræ christianitatis, & condoleatis atque compatiamini huic sanctæ ecclesiæ quæ à vobis oppressa est crudeliter, & persequitur à paganis. Cap. Caroli Calvi. Dom Bouquet, tom. VII.

d'exiger l'hommage & le ferment des hommes qu'ils fubjuguoient, comme s'il eût dû y avoir encore quelque chofe de facré là où régnoient la force & la violence. Avouons cependant que la foi & l'hommage exigés par tant de tyrans & qui firent tant d'efclaves, fauvèrent la fociété menacée d'un naufrage général. L'intérêt perfonnel laiffa fubfifter ce lien, le feul qui pût encore attacher les individus les uns aux autres : le comte ne faifoit hommage au fouverain, qu'afin que les feigneurs le lui rendiffent; ceux-ci n'avoient garde de s'en difpenfer, pour ôter aux plus puiffans de leurs vaffaux le prétexte de les imiter. Voilà le grand principe fur lequel, du fein de l'anarchie, fe forma le monftrueux gouvernement féodal dont on n'aperçoit encore que trop de traces en France, & fur-tout dans le nord de l'Empire.

Quelques nobles furent alors affez hardis, ou plutôt affez heureux pour fe détacher du joug de la fuzeraineté & conferver l'indépendance de leurs *alleus;* ils fe vantoient de ne relever que *de Dieu & de leur épée ;* mais le nombre de ces alleus fut très-petit, tous les autres domaines étoient devenus des fiefs.

Après avoir fuivi pendant près de trois fiècles la nobleffe Françoife au milieu de tant d'agitations & de révolutions, il refte encore un chaos effrayant à débrouiller pour la conduire à ces temps heureux où nos rois, plus puiffans, la réduiront pour fon propre bonheur, à n'être plus que les défenfeurs de la patrie & l'ornement du trône.



EXPOSÉ

Des recherches littéraires relatives à l'histoire de France, faites à Rome, par l'ordre & sous la direction, d'abord de M. Bertin, ministre & secrétaire d'État, ensuite de M. le garde des Sceaux, depuis le mois d'octobre 1776, jusqu'au mois d'août 1783.

Par M. DE LA PORTE DU THEIL.

Lû à l'assemblée publique de Pâques 1784.

AU mois d'avril 1776, je formai le projet d'aller voyager en Italie. Mon unique but, dans le principe, étoit de satisfaire une curiosité naturelle à tout amateur des lettres & des arts. Je ne me proposois de séjourner dans cette belle contrée, que le temps nécessaire pour connoître par moi-même les monumens célèbres de l'antiquité, dont l'étude avoit de tout temps flatté mon goût & fait ma première occupation. Mais je savois que M. Bertin (qui, comme ministre & secrétaire d'État, étoit alors à la tête des travaux relatifs à l'histoire de France, ordonnés par le Roi, dont la direction est actuellement confiée à M. le garde des Sceaux) nourrissoit l'idée de faire faire à Rome des recherches semblables à celles que M. de Bréquigny avoit été chargé de faire à Londres. Quoique voué originairement à l'étude du Grec & du Latin, je n'avois point négligé celle de notre ancienne histoire, & je pensai qu'il étoit de mon devoir d'offrir à ce ministre mes services, simplement pour prendre des informations sur la manière la plus utile de procéder dans ces recherches. Soit qu'il fût disposé à présumer beaucoup de mon zèle, soit qu'il crût que, nourri dans la société des Foncemagne & des la Curne, je devois

avoir acquis dans le commerce de pareils hommes une partie des lumières nécessaires à cet objet, soit plutôt qu'il espérât que leurs conseils & leurs avis suppléeroient abondamment à ce qui me manquoit, non-seulement il accepta mon offre, mais il m'annonça que, si je venois à entrevoir la possibilité de remplir ses vues, il ne songeroit point à en charger d'autres que moi.

Dès ce moment, je me livrai à l'espoir de rendre mon voyage directement utile à la littérature de mon pays; je me dévouai, en cas de réussite, à une séparation indéterminée de tout ce qui m'est cher. M. le comte de Vergennes, qui, au milieu des soins pénibles & des succès brillans de son ministère, semble toujours craindre d'avoir peu fait pour l'État, & ne laisse échapper aucune occasion de contribuer au bien, sous quelque aspect que ce soit, m'assura d'un secours de sa part, que depuis j'ai vu sans cesse prévenir mes besoins. M. Bertin me remit mes instructions au mois d'août; je partis sur le champ: mon objet n'étoit plus d'obéir à une simple curiosité; je pris la route la plus courte; je m'embarquai à Antibes, &, sans m'arrêter ailleurs qu'à Gènes & à Livourne, pour raison de santé, je me rendis directement à Rome, où j'arrivai le 20 octobre.

Mes premiers regards se tournèrent, comme il étoit naturel, vers le dépôt littéraire du Vatican. Quoiqu'il n'existât aucun catalogue imprimé des manuscrits qui y sont renfermés, néanmoins ce dépôt étoit déjà assez connu, par différens relevés que plusieurs hommes de lettres ont publiés, pour que je me crusse assuré d'y trouver sans peine, & sans de longues recherches, matière à une ample moisson. Je me persuadois que le livre seul du P. Montfaucon, intitulé, *Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum*, suffiroit pour me guider sûrement, & que, en examinant avec soin ceux des articles cités dans ce livre, qui n'auroient été imprimés ni en entier, ni par extrait, depuis que ce savant religieux en avoit fait connoître l'existence, je pourrois m'occuper long-temps avec fruit; mais je fus bientôt détrompé.

D'abord, je reconnus que l'ordre dans lequel étoient rangés les manuſcrits, à l'époque où a paru le *Bibliotheca Bibliothecarum*, a été depuis totalement interverti, de manière qu'il eſt impoſſible de retrouver aujourd'hui ſous le n.° qui y eſt marqué, un ſeul des articles qui y ſont indiqués; de plus, le nombre des manuſcrits eſt conſidérablement augmenté. Il fallut donc néceſſairement commencer par me dévouer au même travail à peu-près que le P. Montfaucon a dû faire en ſon temps. Je me mis, non-ſeulement à lire attentivement ceux des catalogues manuſcrits des différentes bibliothèques du Vatican, qui indiquent article par article tout ce qui eſt contenu dans chaque volume; mais à examiner ſcrupuleuſement les volumes que ces catalogues qui ne ſont point encore terminés, ne font connoître juſqu'à préſent, que par un ſimple n.° & un ſeul titre général. Ce travail, purement mécanique, & faſtidieux (s'il n'eût promis une grande utilité ultérieure), n'a pas laiſſé d'être long.

Sans rapporter des détails bibliographiques, ſuffiſamment connus, ſur les différentes parties du dépôt littéraire du Vatican, je rappellerai ſeulement ici, qu'il eſt compoſé de quatre grandes bibliothèques; celle du Vatican proprement dit, anciennement formée & ſucceſſivement augmentée par les papes, depuis Hilaire I.er, s'il faut en croire l'ancienne tradition, juſqu'à Sixte V; celle des électeurs Palatins, dont Maximilien de Bavière fit préſent à Grégoire XV; celle des ducs d'Urbain, qu'Alexandre VII y a fait tranſporter; & celle de la reine Chriſtine, qui avoit originairement appartenu aux célèbres ſavans François, Pétau & Dupuy; indépendamment de pluſieurs cabinets conſidérables, acquis dans des temps plus modernes, par les papes Alexandre VIII & Benoît XIV. Cette réunion, pour la partie du moyen âge, la ſeule qui ait dû m'occuper, forme un total d'environ 15000 volumes manuſcrits, dans leſquels il n'y a pas un ſeul article, ayant trait à notre hiſtoire nationale, ſous quelque point de vue

que ce ſoit, dont je n'aye pris de ma main une note exacte; à quoi il faut ajouter environ 5000 autres volumes manuſcrits, renfermés, ſoit dans la bibliothèque des Pères de l'Oratoire ſaint-Philippe de Neri, dits *della Chieza nuova*, ſoit dans les bibliothèques des princes Corſini & Chigy, dont j'ai pareillement dépouillé les catalogues.

De ce dépouillement, eſt réſulté un relevé de près de 20000 articles. Durant le cours de cette opération, l'attention la plus ſcrupuleuſe ne m'a pas manqué un inſtant, & je puis croire, que, dans les différens dépôts dont je viens de faire mention, il ne ſe trouvera plus aucun monument relatif à la France, dont je n'aye pris connoiſſance, & dont je n'aye donné une notice exacte; de ſorte qu'on ne ſera plus dans le cas de faire de nouveau un ſemblable travail, lorſqu'on voudra ſavoir plus préciſément en quoi conſiſtent les ouvrages ou les pièces indiquées.

Ce travail terminé, & la connoiſſance de ce qui exiſtoit une fois acquiſe, je mis ſous les yeux du miniſtre, & de ceux qui ſous ſes ordres veillent à la garde, ou s'occupent de l'agrandiſſement du dépôt que je devois tâcher de mon côté d'enrichir, la perſpective qui s'ouvroit d'une récolte abondante. J'indiquai les articles qui m'avoient paru mériter de fixer d'abord l'attention; je haſardai d'en faire copier quelques-uns qui me sembloient porter un intérêt marqué; mais ſur-tout je demandai avec inſtance qu'on examinât mes relevés, & qu'on déterminât ce que je devois préférer. Si j'eus quelque ſatisfaction, en apprenant que le plan de mon travail & le début de mes recherches avoient obtenu une pleine & entière approbation, je ne fus pas médiocrement embarraſſé de la liberté qu'on me laiſſa de choiſir moi-même & moi ſeul, les pièces & les ouvrages que je jugerois mériter d'être connus & copiés aux frais du Roi. La juſte défiance de mes lumières; la diſette, naturelle en pays étranger, des ſecours néceſſaires à ce genre de recherches; l'impoſſibilité de connoître tout ce qui a été publié, à plus forte raiſon, tout

ce que nous possédons manuscrit en France; &, quand j'aurois pu le connoître, le risque de me tromper sur le degré d'importance que j'aurois pu attribuer à des pièces, ou à des ouvrages, que les Baluze, les Mabillon, les Dacheri, les Martenne, ont cru peut-être devoir négliger; tout m'alarmoit; &, sans suspendre l'examen long & réfléchi, qui seul pouvoit me faire éviter dans les dépôts immenses que je viens de citer, ou de faire de doubles emplois, ou d'appliquer peu utilement le pouvoir & les moyens qui m'étoient confiés, je m'efforçai de pénétrer en même temps dans quelques dépôts moins vastes, où je pusse espérer davantage de ne me point égarer, parce que la nature des pièces constamment anecdotes qui y seroient renfermées, me donneroit la certitude d'augmenter réellement par mes acquisitions nos richesses littéraires.

Tels me paroissoient devoir être, & tels étoient en effet, les deux dépôts connus sous le nom d'*Archives de saint-Pierre*, & du *Château Saint-Ange;* là, se trouve une multitude de pièces gardées avec soin, dont l'existence est encore ignorée, ou dont la communication, lorsqu'on a su qu'elles existoient, a été souvent refusée aux savans les plus distingués, comme aux personnages les plus éminens en dignité. Les recherches assidues que j'avois déjà faites ailleurs, m'avoient fait découvrir plusieurs Index des différentes pièces que contiennent ces doubles archives, & je ne pouvois douter de l'exactitude ni de l'authentictié de ces catalogues, que les possesseurs de certaines bibliothèques particulières, ou ceux qui en ont eu la garde, y ont placés dans des temps, où, ayant un accès totalement libre dans les archives, soit par des droits honorifiques, soit à cause des travaux dont le gouvernement les chargeoit, ils avoient profité de cet avantage, pour faire un inventaire exact de tout ce qui se trouvoit dans ces dépôts célèbres. Quand je n'aurois pas eu des lumières aussi sûres, il suffisoit de me rappeler que c'est dans ces archives que se conserve

la célèbre collection des *Regestes* (c'est-à-dire, Recueils) des lettres des Papes, pour m'assurer que là, sans autre peine que de parcourir successivement des volumes, rangés dans un bel ordre, pour la plupart d'un beau caractère & d'une conservation parfaite, on recueilleroit une foule de pièces aussi intéressantes que nouvelles.

Mais quel espoir pouvois-je former à cet égard, & quelles facilités pouvois-je me promettre ? En effet, les *Regestes* sont encore intacts, presque en entier. Les seuls savans à qui le Saint-siége ait permis d'en faire quelque usage, ont été jusqu'à présent ceux qui par l'ordre exprès des Papes, ont travaillé en différens temps à l'histoire ecclésiastique. Sans les annales de Bzovius & de Rinaldi, on ne connoîtroit pour ainsi dire encore que de réputation cette collection, unique, tant par son étendue, que par l'importance dont elle est, pour l'éclaircissement de l'histoire ecclésiastique & civile de presque toute l'Europe.

Quant aux étrangers, jusqu'ici la cour de Rome s'étoit constamment défendue de leur en communiquer même des parties séparées. J'ai vu les preuves existantes des refus réitérés qu'ont essuyés jadis à ce sujet, & le célèbre Baluze qui avoit si bien mérité des lettres, & ses protecteurs si respectables par leur naissance. Jamais ils n'ont pu obtenir la communication des *Regestes* de six années du pontificat d'Innocent III, qui se trouvoient dans la collection des archives, & qui manquoient dans les manuscrits d'après lesquels Baluze a publié ce que nous possédons des lettres de ce Pape. Avec bien moins de titres & de mérite, j'ai été plus favorisé que lui ; mais, si, en me trouvant à portée de rendre sur cet objet particulier un service réel à la littérature, je jouis d'une satisfaction qui lui eût été due, je ne l'attribue qu'à un bonheur inespéré, & je consacre en même temps ici l'hommage d'une juste reconnoissance, à celui des ministres du chef de l'église qui a bien voulu se rendre, jusqu'à un certain point, à mes desirs, & m'accorder une partie de ce que je n'osois

n'osois espérer : je parle de M. le cardinal Palavicini, secrétaire d'état de Sa Sainteté. Cette Éminence, peut être touchée de mon zèle, mais à coup sûr disposée favorablement, à cause de la bienveillance signalée dont elle me voyoit honoré de la part d'un homme *(a)*, qui, dans le poste élevé où le Roi l'a placé auprès du Saint-siége, recommande aussi puissamment, pour ainsi dire, par une seule marque de son estime personnelle, que par la protection ministérielle la plus hautement annoncée ; cette Éminence, dis-je, voulut bien m'obtenir du Saint-père, la permission de faire copier dans les archives, toutes les pièces qui pourroient intéresser l'histoire purement ecclésiastique de la France. Cette faveur étoit, il est vrai, limitée ; cependant elle étoit grande, & l'on verra par le détail des fruits que j'en ai retirés, si elle a été d'une médiocre importance pour la littérature Françoise.

Muni de cette permission, il me fut facile d'inspirer aux archivistes, M.rs les abbés Calisto & Gaëtano Marini, la volonté de seconder un zèle pour les lettres, qui ne leur est point étranger à eux-mêmes : ils convinrent avec moi qu'ils dépouilleroient successivement les *Regestes*, afin de noter & de faire copier ensuite toutes les lettres qui, par les matières qui y seroient traitées, ou par les personnages dont il y seroit fait mention, pourroient avoir trait à l'histoire ecclésiastique de la France. On sent déjà que, après avoir recherché avec soin toutes les lettres qui seroient dans ce cas, il devoit en rester peu de relatives à notre histoire, même générale, qui ne rentrassent pas dans la classe de celles qu'il leur étoit permis de me communiquer. On sait que pour bien des siècles, les monumens de l'histoire de France ne sont guère que des monumens ecclésiastiques; tant les chefs & les ministres de l'église, même les simples clercs & les religieux ont eu d'influence sur le gouver-

(a) M. le cardinal de Bernis.

nement, & de part dans le maniement des affaires, pendant une longue ſuite de règnes.

Il ſeroit à ſouhaiter, ſans doute, que cette précieuſe collection des *Regeſtes* remontât juſqu'aux temps ténébreux, où tant de points de notre droit public ont encore beſoin d'être éclaircis. Malheureuſement, elle ne commence qu'au règne d'Innocent III, qui date de 1198. Ce qui ſe trouve dans les archives de relatif aux époques antérieures, ſi on en excepte les manuſcrits originaux des *Regeſtes* des papes Jean VIII & Grégoire VII, qui ont été publiés, ne conſiſte que dans un certain nombre de pièces éparſes & ſans ordre. On n'a point négligé de trier celles qui peuvent intéreſſer notre hiſtoire. Il y en a certainement pluſieurs qui ſont remarquables, telles que, des lettres de Caliſte II & de Céleſtin III, abſolument inconnues juſqu'à préſent, & qui rétabliſſent la ſucceſſion de pluſieurs évêques ou abbés de France; une lettre de l'empereur Manuel Comnène, relative aux croiſades, dont le manuſcrit original, qui ſe garde dans les archives du château ſaint-Ange, écrit en grec & en latin, en lettres d'or, ſur du parchemin rouge, conformément à la deſcription exacte que j'en ai envoyée, eſt un des plus curieux qu'il ſoit poſſible de rencontrer. Il y a auſſi quelques privilèges accordés à des égliſes de France par différens Papes, avant le XIII.e ſiècle, & d'autres monumens de ce genre; mais, comme ils ne ſont pas en grande quantité, je n'entrerai dans quelque détail que ſur les *Regeſtes,* qui m'ont fourni des récoltes encore plus dignes de l'attention de l'Académie.

J'ai dit qu'à l'égard du *Regeſte* d'Innocent III, j'avois été plus heureux que Baluze; en effet, j'ai complété ce qui nous manquoit juſqu'à cette heure, des lettres encore exiſtantes de ce pontife, auſſi célèbre dans l'hiſtoire de l'Europe que dans les annales de l'égliſe; non que j'aye obtenu aux archives des copies de la totalité des lettres qui y reſtent encore anecdotes : au contraire, on a été, pour ainſi dire, plus ſcrupuleuſement attentif pour ce

pontificat que pour tout autre, à ne point outrepasser les limites de la communication qui m'avoit été accordée; &, des archives mêmes, je n'ai rapporté que les seules lettres qui pouvoient être relatives à l'histoire purement ecclésiastique de la France. Cet article formoit déjà la majeure partie du supplément anecdote; le hasard, & mon assiduité à tout parcourir, m'ont fait trouver ailleurs ce qui pouvoit me manquer. Le règne d'Innocent III est si mémorable en tous genres, le recueil de ses lettres a toujours paru si important pour l'histoire de son temps, & les savans ont si souvent regretté qu'il restât des lacunes dans le recueil publié par Baluze, qu'il me seroit peut-être permis de m'étendre un peu sur la manière dont je suis parvenu à me mettre en état de contenter à cet égard le vœu des gens de lettres. Mais ce détail sera mieux placé à la tête de l'édition que je me propose de donner de ce précieux supplément: ici, je me borne à dire que je suis dans le cas de démontrer invinciblement que sur le nombre de plus de mille lettres de ce pape, qui peuvent exister encore anecdotes, il n'y en a peut-être pas cent dont je ne sois parvenu, soit aux archives, soit ailleurs, à me procurer une copie exacte; encore de ces cent lettres, y en a-t-il plus de cinquante dont j'ai des argumens (ou notices) datés, équivalens aux lettres même. J'ai de plus la copie d'un manuscrit de la vie même d'Innocent III, bien plus correct, sur-tout bien plus étendu que tous ceux qui avoient été connus de Baluze, & plusieurs autres écrits pareillement anecdotes, traitant des actions particulières de ce pontife, d'après lesquels j'ai déjà préparé une dissertation historique qui sera connoître son règne d'une manière plus exacte & plus détaillée qu'il n'a été jusqu'ici. N'eussai-je rapporté de mon séjour à Rome d'autre fruit que de m'être mis dans le cas de pouvoir donner au public ce supplément à la collection publiée par Baluze, je suis persuadé que les véritables amateurs de l'histoire m'en sauroient quelque gré, & penseroient que mon temps n'a pas été inutilement employé.

Après Innocent III, vient immédiatement le pape Honoré III, qui, pendant dix ans de règne, a principalement influé ſur les croiſades. Par un travail à peu-près ſemblable, & avec les mêmes reſſources, j'ai raſſemblé les copies de plus de onze cents lettres de ce Pontife, preſque toutes uniquement relatives à la France, indépendamment d'un nombre au moins égal d'argumens, détaillés & datés, d'autres lettres du même Pape, ayant trait à l'hiſtoire générale de l'Europe.

Pour le règne de Grégoire IX, plus long & plus intéreſſant encore que celui d'Honoré III ſon prédéceſſeur, & célèbre ſur-tout par les démêlés du chef de l'égliſe avec l'empereur Frédéric II, le nombre des lettres entières que j'ai recueillies, ſe monte à près de quinze cents, parmi leſquelles il n'y en a que quatre ou cinq cents qui ſoient étrangères à la France. A quoi j'ai joint pareillement les argumens précis & datés de plus de deux mille autres lettres, traitant de divers ſujets.

A Grégoire IX ſuccède Innocent IV; ſon pontificat non moins mémorable que le précédent, & ſous lequel ſe tint le fameux concile de Lyon, m'a fourni plus de neuf cents lettres directement relatives à notre hiſtoire nationale. Elles ſont également accompagnées d'une grande quantité d'argumens du même genre que les autres. Je ne parle point ici de la copie de plus de ſix cents lettres anecdotes, formant le *Regeſte* de la ſixième année du pontificat de ce Pape, qui manque dans le recueil des archives, tandis qu'il ſe trouve à la bibliothèque du Roi. Cette circonſtance m'a fait naître l'idée d'enrichir moi-même le dépôt où l'on me permettoit de puiſer. J'en ai demandé la permiſſion au Miniſtre, & j'ai été autoriſé à dépoſer aux pieds du Saint-père cette offrande, ſpontanée de ma part, & qui, comme on verra tout-à-l'heure, n'a pas été infructueuſe pour la continuation de mes recherches. Je reconnois bien volontiers ici les obligations que j'ai eues pour l'exécution de ce deſſein, à celui de nos confrères

qui eſt ſpécialement chargé de la garde des manuſcrits du Roi *(b)*, & ce n'eſt pas la première fois qu'il s'eſt acquis des droits à ma reconnoiſſance.

Les *Regeſtes* d'Alexandre IV & d'Urbain IV, dont les règnes réunis ne comprennent qu'un eſpace de dix ans, n'ont pas laiſſé de me fournir près de quatorze cents lettres entières, la plupart n'ayant trait qu'à notre hiſtoire particulière, indépendamment auſſi d'une multitude d'argumens d'autres lettres des mêmes Papes, juſqu'à préſent anecdotes.

J'obſerverai en paſſant, que le *Regeſte* de la ſeptième & dernière année du pontificat d'Alexandre IV eſt perdu. Tout ce qui en reſte, au moins tout ce qu'on ſait en reſter, ſe réduit à trente-ſept lettres, & elles ſe trouvent encore, non aux archives de ſaint-Pierre à Rome, mais ici à la Bibliothèque du roi. Cela eſt d'autant plus étonnant, que ce pontife, non ſeulement n'a point, comme Innocent IV, ſéjourné en France, mais en général ne s'eſt point immiſcé avec autant de prépondérance que ſon prédéceſſeur, dans les affaires politiques.

Dans les *Regeſtes* des trois années du règne d'Urbain IV, on a eu ſoin d'éviter un double emploi, & de collationner ſeulement les lettres qui ſe trouvoient avoir été déjà publiées dans la collection de D. Martenne. Le riſque à cet égard n'étoit pas conſidérable, puiſque ce ſavant religieux n'a pu en raſſembler que ſoixante-quatre, & que j'en ai recueilli plus de ſix cents.

Il a fallu plus de précaution pour les *Regeſtes* de Clément IV. Le nombre des lettres de ce pape, qui ſont imprimées dans le *Collectio ampliſſima* du ſavant que je viens de citer, eſt d'environ ſept cents ; le recueil des archives en contient près de quinze cents, partagées en cinq volumes différens, dont les quatre premiers pourroient paroître avoir été les originaux des copies d'après leſquelles D. Martenne a publié ce qu'il nous a donné ; cependant il

(b) M. Bejot.

s'y eſt trouvé pluſieurs lettres qui manquent chez lui & que j'ai rapportées. Quant au cinquième volume qui renferme ſeul plus de ſept cents lettres, il eſt tout entier anecdote. Je n'ai point fait encore procéder à la copie de celles de ces lettres qui regardent la France, & dont la communication me ſera accordée ſans difficulté, parce que j'ai l'eſpérance la plus grande, ſi ce n'eſt l'aſſurance, d'obtenir que, pour ce pontificat ſpécialement, tout me ſera communiqué ſans réſerve.

Par la même raiſon, j'ai dû pour le moment, mais dans l'intention d'y revenir dans la ſuite, laiſſer de côté les *Regeſtes* de Grégoire X. La collation de ces *Regeſtes,* avec le formulaire de Bérard de Naples, qui contient une grande quantité de lettres de ce pontife, & que je poſſédois déjà, demandoit du temps ; & pour n'en point perdre, on a paſſé, en attendant, aux *Regeſtes* de Jean XXI & de Nicolas III, qui n'exigent pas autant de précaution. Celles des lettres de ces deux Papes qui doivent m'être communiquées, étoient déjà notées avant mon départ. La copie s'en pourſuivra pendant mon abſence, & je dois la trouver achevée à mon retour.

De cet expoſé général, il réſulte que pour la partie ſeule des *Regeſtes,* les ſix premiers pontificats du XIIIe ſiècle m'ont fourni environ cinq mille lettres entières, relatives à la France, indépendamment d'une aſſez grande quantité d'autres lettres pareillement entières, mais étrangères à notre hiſtoire nationale. Celles que j'ai fait connoître ſimplement par des argumens ou des notices avec la date, ſont également au nombre de plus de cinq mille.

Outre ce recueil, j'ai encore eu des archives communication d'un aſſez bon nombre de pièces diverſes, toutes relatives à notre hiſtoire eccléſiaſtique, mais pour des époques poſtérieures au XIIe ſiècle; des lettres écrites de France par des Particuliers, par des Évêques, même par quelques-uns de nos Rois ; différens procès, entre autres, celui qui fut intenté vers le milieu du XIIIe ſiècle,

contre l'Évêque d'Alby, Bernard de Caſtagnet, & qui apprend ſur ce perſonnage, dont le nom eſt cité ſouvent dans l'hiſtoire de ſon temps, une foule de particularités inconnues aux auteurs du *Gallia Chriſtiana ;* des inventaires de biens, où ſe trouvent des actes qui peuvent devenir intéreſſans, à cauſe des ſignatures des notaires & des témoins qualifiés; des diſpenſes de mariages, pièces toujours importantes, ſur-tout quand elles concernent les grandes maiſons; telles ſont, par exemple, pluſieurs lettres concernant les comtes de Périgord, que j'ai lieu de croire n'avoir pas été connues juſqu'à préſent, & qui ajoutent beaucoup à ce que Baluze, dans ſes notes ſur les vies des papes d'Avignon, a dit touchant la généalogie de cette illuſtre maiſon. Les diſpenſes de mariages ſont un des articles qui ont le plus fixé mon attention. J'ai raſſemblé ſoigneuſement celles que j'ai trouvées éparſes dans les différens dépôts où j'ai fouillé juſqu'à préſent, & je me ſuis toujours promis de recueillir généralement toutes celles qui ſont réunies dans l'archive de la Daterie, où ſe gardent particulièrement les pièces de ce genre. Mais, comme ce dernier dépôt ne remonte qu'à la fin du XVe ſiècle, & que l'accès en eſt toujours ouvert, j'ai dû le réſerver pour la fin & le complément de mes recherches: je n'y ai encore puiſé que certaines pièces relatives à d'autres objets, qui m'ont été ſpécialement demandées par le Miniſtre, en différentes occaſions.

Pendant que la copie de tant de pièces ſe pourſuivoit aux archives, ainſi que le travail qui de ma part y avoit rapport, je ne ſuſpendois point les recherches que j'ai dit avoir été entamées dans les différentes bibliothèques citées au commencement de ce mémoire. Je ſupprime bien des détails; mais il doit m'être d'autant plus permis d'entretenir auſſi quelques momens l'Académie de cet objet, que je n'ai point diſſimulé quelles avoient été mes craintes à cet égard, & que cette ſeconde partie de ma récolte eſt celle qui m'a coûté le plus de temps, de peines & de ſoins.

J'ai dit que le relevé des catalogues des quatre grandes bibliothèques du Vatican & des bibliothèques des Pères de l'Oratoire, des princes Chigy & Corsini, portoit un total de près de vingt mille articles ayant trait à notre histoire.

Le nombre des volumes manuscrits entiers, dont j'ai pris & envoyé des notices exactes & complettes, se monte environ à cent vingt; ce qui peut paroître assez considérable, si on songe que je parle, non de tous ceux que j'ai examinés avec soin, mais seulement de ceux qui, après l'examen, m'ont paru, & n'avoir jamais été décrits, & mériter de l'être. La plupart de ceux auxquels je me suis arrêté, se sont trouvés dans la bibliothèque de la reine Christine; & c'étoit dans ce dépôt qui, comme j'ai déjà observé, a originairement appartenu aux deux hommes de lettres, peut-être les plus versés dans l'étude de notre histoire, que je devois naturellement trouver le plus de richesses nationales : mais, aussi, c'étoit-là que je risquois le plus de faire de doubles emplois; & ce n'a été qu'après beaucoup de précautions, que j'ai cru pouvoir envoyer comme intéressantes, les notices dont je parle. Dans les autres bibliothèques, les manuscrits relatifs à la France sont plus communément encore intacts; mais le nombre en est proportionnellement moins considérable, & les objets présentent moins souvent, au premier coup-d'œil, un intérêt marqué.

Les pièces séparées qui jusqu'à présent ont été copiées dans ces différentes bibliothèques, sont au nombre de près de deux mille, dont plus de la moitié est restée à Rome. Je les y ai laissées, parce qu'il me deviendra nécessaire de les y avoir sous les yeux pendant la suite de mes recherches.

Telles seront, par exemple, toutes les lettres contenues dans un exemplaire du formulaire de Berard de Naples, beaucoup plus étendu que celui qui est à la bibliothèque du Roi. Je les ai rangées dans l'ordre chronologique, avec des notes qui indiquent celles qui sont connues, & celles qui sont encore anecdotes. Il y a aussi les lettres purement relatives

relatives à la France, que j'ai triées dans le recueil (jusqu'à présent non connu, à ce que je crois, en France) de *Marinus de Eubulo*, personnage peu célèbre, mais qui a été successivement le secrétaire particulier de plusieurs Papes du XIII.e siècle, & dont la vie manuscrite, qui se trouve à la tête de son recueil, ne laisse pas d'avoir de l'intérêt.

Parmi celles de ces pièces que j'appelle séparées, qui ont été déjà remises au Ministre, il y en a plusieurs qui formeroient presqu'autant d'ouvrages complets. Il y a entre autres un recueil de toutes les inscriptions relatives à des personnages François, tant anciens que modernes, qui se trouvent éparses dans la ville de Rome. Il y a des cartulaires, des procès verbaux d'assemblées d'états provinciaux, des consultations légales, des causes litigieuses, des instructions importantes, telles que celle qui fut donnée par le Pape Urbain VIII au cardinal Ginetti, lorsqu'il l'envoya à Cologne, pour assister aux premières négociations de la paix, qui ne fut conclue qu'en 1648, à Munster. Cette pièce, volumineuse, absolument anecdote, écrite de la main de Benessa, le secrétaire particulier du Pape, ainsi que la correspondance également originale du Légat pendant son séjour à Cologne, dont j'ai pareillement pris la copie, pourront me fournir seules la matière d'un mémoire intéressant. Il y a encore des comptes de finance & de recette, des suites d'inféodation des terres du Comtat & de la Corse; quelques généalogies, parmi lesquelles celle de la maison de Chavigny, tirée de la bibliothèque de la reine Christine, m'a paru contenir des particularités nouvelles. J'ai aussi recueilli des vies particulières; par exemple, celle de l'abbé de Fleuri Goslin, que dom Clément, ce savant si profond en ce genre de connoissances, a trouvée, je crois, assez intéressante pour mériter d'être insérée comme supplément, dans le nouveau volume du Recueil des historiens de France, qu'il va publier incessamment. Je ne parlerai point des collations de manuscrits

avec les ouvrages imprimés, qui m'ont été demandées; (comme, en dernier lieu, la collation d'un manuſcrit des lettres & des ouvrages d'Ildebert, dans lequel j'ai trouvé, indépendamment de pluſieurs variantes importantes, des lettres entières de ce célèbre archevêque de Tours, totalement anecdotes) ; non plus que d'autres objets divers, dont l'énumération ſeroit longue & ſuperflue.

J'ai dit des cartulaires; ce genre de pièces étoit un de ceux qu'il m'avoit été recommandé de chercher avec le plus de ſoin. Je n'ai rien négligé pour remplir ſur ce point particulier mes inſtructions; mais la ſincérité me force à faire ici l'aveu, que ç'a peut-être été celui ſur lequel j'ai le moins réuſſi à ſeconder les vues du Miniſtère. On ſent que le nombre des chartes relatives à la France, qui peuvent ſe rencontrer à Rome, doit être très-limité. J'en ai pourtant raſſemblé quelques-unes. Lorſque j'ai trouvé des pièces, & ſur-tout des ſignatures, originales, j'ai eu ſoin de les faire calquer exactement ſur du papier huilé. Tel eſt un exemplaire du décret d'union des égliſes Grecque & Latine, ſous le pape Eugène IV, que j'ai envoyé à M. de Bréquigny, avec quelques notes, dont il a fait uſage dans un mémoire qui s'imprime actuellement parmi ceux de l'Académie.

Je puis citer encore une copie, également calquée avec le ſoin le plus ſcrupuleux, repréſentant parfaitement le caractère original des lettres de Henri VIII à Anne de Boulen, écrites de la main de ce prince, les unes en François, les autres en Anglois, manuſcrit célèbre, & qu'on ne manque jamais de montrer aux étrangers, comme une des curioſités les plus piquantes de la bibliothèque du Vatican.

J'ai parlé d'un recueil d'inſcriptions ; je dois confeſſer également ici, & par franchiſe & par reconnoiſſance, que l'honneur de ce travail ne m'eſt point dû. C'eſt un préſent que m'a fait généreuſement monſeigneur Galletti, religieux Bénédictin du couvent de ſaint Calliſte, évêque de Cizenne *in partibus infidelium.* Ce ſavant & laborieux prélat,

qui a rassemblé toutes les inscriptions, tant du moyen âge que des temps modernes, dont le nombre à Rome est immense, & qui les a divisées en autant de parties qu'il y a de nations diverses citées dans ce monument curieux, a bien voulu, en ma faveur, détacher de cette collection complette, la portion encore anecdote qui regarde la France. Je n'ai d'autre mérite, que d'avoir rangé dans un ordre chronologique, & accompagné de quelques remarques, ces inscriptions, qui, dans le manuscrit dont on m'a fait le sacrifice, se présentoient d'une manière moins propre à en faciliter l'usage.

De toutes les pièces dont j'ai fait mention dans ce mémoire, soit en général, soit en particulier, & qui ont fait la matière de cent cinquante envois successifs, adressés au Ministre, il n'en est aucune dont la copie n'ait été collationnée avec attention, si ce n'est peut-être une vingtaine, pour lesquelles des circonstances particulières m'ont forcé de m'en rapporter à la fidélité des copistes.

A la tête de chaque lettre, sans aucune exception, j'ai placé un argument assez clair & assez détaillé, pour qu'il pût presque toujours tenir lieu de la lettre même. Toutes les fois qu'à la lecture d'une pièce, j'ai pu, du premier coup-d'œil, en entrevoir l'utilité pour éclaircir quelque point d'histoire, je l'ai indiqué à la marge. Parmi celles que j'ai déjà notées ainsi, & dont le nombre ne laisse pas d'être considérable, il y en a plusieurs qui me fourniront matière à des dissertations dont le sujet est arrêté. J'aurois voulu multiplier ces remarques, sur-tout les rendre plus intéressantes; mais, dans un pays étranger, les livres nécessaires manquent souvent. Les bibliothèques publiques de Rome, pour la partie de l'histoire de France, sont d'un foible secours, & d'ailleurs la jouissance en est difficile, dès qu'il s'agit de consulter presque à-la-fois quantité d'ouvrages différens.

Dans tout le recueil, à la plupart des noms propres, on trouvera des citations & des renvois aux articles du *Gallia*

Christiana, & des principaux ouvrages connus, qui traitent des personnages dont il est fait mention dans chaque pièce. A chaque envoi que j'ai fait au Ministre, j'ai joint un *Index-&-notice* de toutes les pièces dont il étoit composé. Ces *Index-&-notice* séparés forment seuls un volume *in-folio*, écrit de ma main, & assez considérable; d'autant que (pour mettre plus d'ordre dans le recueil qui a été tiré des *Regestes*) aux argumens des lettres anecdotes, j'ai ajouté avec des marques distinctives, ceux des lettres qui ont déjà été publiées, tant en entier que par extrait, ou même simplement indiquées, dans les ouvrages de Bzovius, de Rinaldi, de Wading, dans les mélanges de Baluze, le Spicilège de Dacheri, les collections de Martenne, & autres livres de ce genre. J'ai eu soin de dresser en même temps une table générale de tous les noms propres cités dans ces lettres, travail ingrat, sur lequel néanmoins je n'ai voulu me fier qu'à moi-même. Enfin, je puis me rendre témoignage que je n'ai rien négligé, de ce que mes forces & mes lumières m'ont permis de faire, pour faciliter, dès-à-présent, à ceux qui tâchent d'éclaircir notre histoire, l'usage d'une collection uniquement destinée à les aider dans leurs travaux.

Ce but si recommandable du Ministère qui m'employoit, n'a jamais cessé d'être présent à mes yeux. Afin de répondre, autant qu'il étoit en mon foible pouvoir, aux vues purement d'utilité publique du Gouvernement, j'ai consigné fidèlement dans le dépôt qui m'étoit indiqué, & qui est confié à la garde de M. Moreau, historiographe de France, tout le fruit, quel qu'il soit, de mes recherches : les pièces entières, les Index, jusqu'à mes notes particulières, tout y est déposé, rien ne m'est resté en propre; même, à l'instant où j'écris ceci, des circonstances particulières ayant fait, que M. Moreau, précisément à l'époque de mon retour, s'est occupé plus particulièrement à mettre en ordre tout ce que contient ce dépôt précieux, je n'ai pu retirer à temps mes Index. Je n'ai point voulu néanmoins ni interrompre une occupation si utile de sa part, que je

croyois devoir être plus tôt terminée, ni remettre à un terme plus éloigné le compte, que je devois à l'Académie, que j'étois impatient de lui rendre, & que la circonstance dont je parle m'a cependant fait retarder de quelques semaines. Peut-être, en parcourant ces Index, y aurois-je facilement trouvé quelques pièces intéressantes à citer, que ma mémoire ne m'a point rappelées; mais mon objet n'étoit point de relever devant cette Compagnie, le mérite ou la singularité de quelques pièces détachées; il me suffira d'avoir pu lui prouver la constance de mon travail. Également éloigné d'une fausse modestie, je ne craindrai pas de laisser entrevoir, que ce travail me paroît n'avoir pas été totalement infructueux; je ferai plus, j'oserai m'applaudir un instant des marques d'approbation que j'ai reçues plus d'une fois de la part des Ministres.

Tant que M. Bertin a été chargé de la direction des travaux littéraires, dont le mien faisoit partie, les témoignages de satisfaction, qu'il a daigné me donner fréquemment, devoient d'autant plus m'encourager, que je n'ignorois pas avec quel soin son amour constant pour les lettres, lui faisoit examiner non-seulement les *Index-&-notice*, mais souvent les pièces mêmes, qui lui étoient toujours directement adressées. A sa retraite, M. le Garde des sceaux qui lui a succédé dans cette partie d'administration, n'a point paru penser différemment de son prédécesseur, sur l'emploi de mon temps à Rome; &, lorsque, en 1782, il m'avoit jugé digne d'être chargé conjointement avec M. de Bréquigny, de l'édition des *Chartes, & pièces anecdotes, relatives à l'histoire de France*, il m'avoit autorisé, que dis-je? il m'avoit exhorté, à ne point revenir, tant que mes recherches promettroient autant de fruit qu'elles lui paroissoient en avoir produit jusqu'alors. Que ne m'est-il permis de rapporter ici ses expressions, uniquement pour la consolation de ceux qui m'écoutent! Sans doute, il seroit doux, dans cet asyle de l'étude, de voir le plus éminent en dignité des Ministres du Roi, malgré les soins graves dont le chef

de la magiſtrature en France paroît devoir être accablé, veiller attentivement ſur des travaux particuliers & ſans éclat, ſur l'agrandiſſement d'un dépôt, qui ſe forme en ſilence, & dont l'utilité ne peut ſe faire ſentir que par la ſucceſſion lente des temps, s'occuper perſonnellement même du plus foible des travailleurs qu'il emploie, ſe plaire à l'animer & à le ſoutenir. Mais, ſi, pour éviter tout ſoupçon de vanité de ma part, je dois taire ce qui lui feroit honneur à lui-même, qu'on me pardonne au moins d'avoir indiqué légèrement ce que peuvent en attendre ceux qui, plus sûrs de leurs forces, auroient un jour à faire valoir, non ſimplement comme moi un zèle pur, de l'aſſiduité, ſi l'on veut, quelque bonheur peut-être, mais des ſuccès réels, & des ſervices vraiment méritoires.

Avant de finir cet expoſé, je ne dois pas omettre de parler de tout ce que j'ai trouvé de protection, de ſecours, ſoit dans les perſonnages les plus éminens, ſoit dans les gens de lettres les plus recommandables du pays où j'ai ſéjourné ſi long-temps. Rendre compte à l'Académie de ce qu'on a bien voulu faire pour un de ſes membres, eſt un devoir envers elle, dont je ſuis impatient de m'acquitter.

J'ai déjà dit ailleurs tout ce que je devois aux bontés de M. le cardinal Palavicini, ſecrétaire d'état de Sa Sainteté.

Feu M. le cardinal Alexandre Albani, qui à mon arrivée étoit bibliothécaire de la ſainte Égliſe, ſur le titre ſeul que je portois de membre de l'Académie des Belles-Lettres, m'avoit accordé l'entrée la plus libre dans le dépôt du Vatican.

Aux mêmes facilités qu'il m'a conſervées, ſon ſucceſſeur dans cet emploi, M. le cardinal Zélada, par un effet de ſa bienveillance perſonnelle, a joint la permiſſion de fouiller dans ſa propre bibliothèque, & n'a point ceſſé de s'intéreſſer aux ſuccès de mes travaux.

M. le cardinal Antonelli, l'un des principaux ornemens du ſacré Collége, malgré les occupations ſi conſtantes & ſi

importantes d'un Préfet de la Congrégation *De propagandâ fide*, n'a point dédaigné de m'aider lui-même dans quelques recherches, que j'avois été chargé de faire sur des objets de son département.

Dans plusieurs occasions, M. le cardinal Archinto m'a donné des marques d'estime, qui me seront éternellement chères & précieuses.

Grâces aux bontés de M. le cardinal Corsini, j'ai trouvé l'accès ouvert dans la bibliothèque de sa maison, bibliothèque l'une des plus considérables & des mieux entretenues de Rome.

M. le prince Chigi, dont les connoissances, l'esprit & les talens sont connus, m'a donné généreusement communication de plusieurs pièces singulièrement curieuses qui se trouvoient dans la sienne.

Je confesse avoir dû beaucoup, tant à feu monseigneur Assemani, garde particulier des livres & des manuscrits du Vatican, qu'à ceux qui travaillent sous ses ordres, M.rs les abbés André & Elie Baldi, & sur-tout M. l'abbé Spaletti, connu dans la littérature par des ouvrages de mérite, principalement par l'édition d'Anacréon que j'ai mis dernièrement de sa part sous les yeux de l'Académie.

M. l'abbé Foggini, aujourd'hui bibliothécaire de la maison Corsini, a pareillement des droits à ma gratitude.

Le R. P. Zaccharelli, auteur de la nouvelle Histoire ecclésiastique, dont il y a déjà onze volumes d'imprimés, en me facilitant le plein usage de la précieuse bibliothèque des PP. de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, m'a rendu un service essentiel.

Citer le P. Jacquier, c'est rappeler un homme aussi cher à une foule de ses compatriotes, qui ont éprouvé, ou éprouvent journellement à Rome la tendresse & la sensibilité de son cœur, que respecté de la république des lettres, qui lui doit tant d'ouvrages lumineux sur toutes les parties des hautes sciences, même de la belle littérature. L'éclat de sa réputation me dispense d'ajouter ici le moindre

éloge à ſon nom ; mais, je me plairai toujours à me rappeler, & à confeſſer hautement, que, pendant ſept ans, il ne s'eſt preſque paſſé aucun jour, ſans que j'aie eu ſujet de lui vouer la reconnoiſſance la plus tendre.

Les détails expoſés dans ce Mémoire, ont pu faire ſentir tout ce que doivent avoir fait pour moi M.rs les abbés Calliſto & Gaëtano Marini.

Il me reſteroit à parler de celui *(b)* qui, ſeul & ſans effort, par le ſimple reflet de ſa bienveillance, & de ſon eſtime marquée à mon égard, m'a valu l'inappréciable avantage de trouver en un pays étranger des protecteurs ſi puiſſans, des amis ſi précieux Mais, ce n'eſt point à moi qu'il appartient, au milieu de ceux que lui-même s'honore ſi ſouvent de pouvoir nommer ſes confrères, d'eſſayer à louer un homme, dont l'Europe entière & ſes ſouverains applaudiſſent journellement les talens & les vertus. Qui ſerois-je, pour prétendre apprécier la moindre des qualités dont le rare aſſemblage forme chez lui le prince ſplendide, le prélat reſpectable, le miniſtre habile, le patriote zélé, le poëte brillant, l'homme aimable & charmant ? Toutefois, parmi ces qualités éminentes, il en eſt une, moins hors de ma portée, qu'une circonſtance particulière paroît m'autoriſer perſonnellement à vanter ; c'eſt la bonté de ſon cœur. Amené d'abord par le haſard auprès de lui, bientôt après invité par lui-même à l'approcher encore davantage, ſi, pendant ſept ans, comblé de ſes bienfaits, j'ai joui ſans réſerve de toute la nobleſſe de ſon ame, de toute la douceur de ſon amitié, de tous les agrémens de ſa ſociété, j'ai pu auſſi, malheureuſement, me croire deſtiné par le ſort à recueillir les larmes que devoient lui arracher durant ce période, la perte ſucceſſive des amis les plus anciens & les plus utiles, des parens les plus proches & les plus aimés, des enfans d'adoption

(b) M. le cardinal de Bernis, Académicien honoraire de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

les

les plus chéris & les plus dignes de l'être. Frappé ſous mes yeux de ces coups redoublés, il m'a donné, de plus près qu'à perſonne, le ſpectacle auſſi noble que touchant, de la fermeté inébranlable d'un ſage conſommé, luttante contre la ſenſibilité vive d'un père tendre. Auſſi, déſormais, chaque fois que j'entendrai répéter ce concert de louanges, qui s'élève ſi ſouvent en ſa faveur, durant le cours de ſa belle vie, & qui retentira ſans doute chez la poſtérité, d'une voix modeſte, mais aſſurée, j'oſerai dire : « Ajoutons » à tant d'éloges ſi bien mérités, que, eſſentiellement, il eſt peut-être LE MEILLEUR DES HOMMES ».

FIN du Tome quarante-ſixième.

